A 537767

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

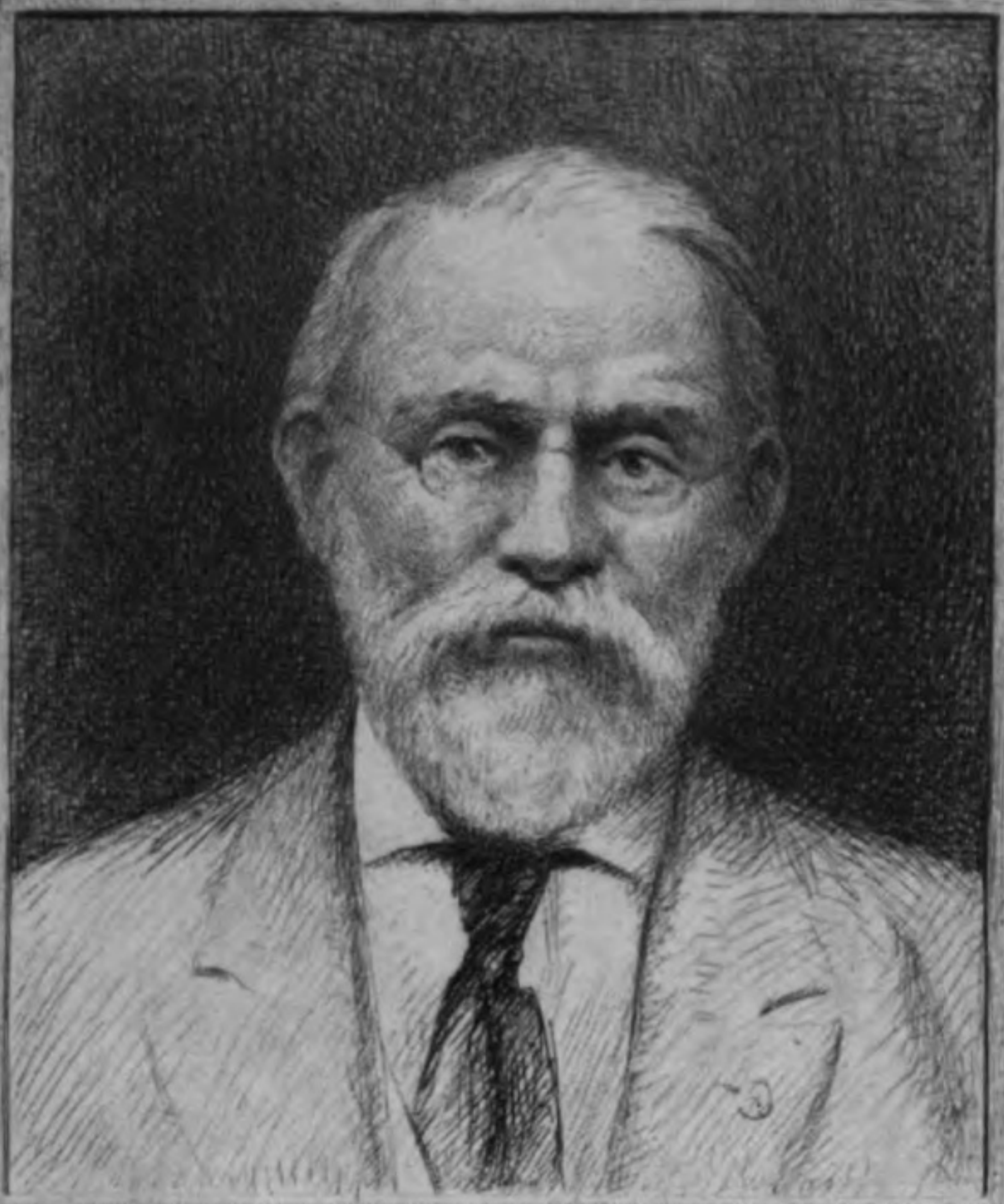

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DC
611
.S361
S8

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

fondée le 6 août 1855
reconnue comme établissement d'utilité publique
par décret du 8 octobre 1881.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Société laisse à chaque auteur la pleine liberté et l'entière responsabilité de ses assertions et de ses opinions.

Toutes les communications, manuscrits, volumes et publications doivent être adressés au Secrétaire général, place du Palais-de-Justice, à Chambéry (Savoie).

Les séances ayant lieu régulièrement le second dimanche de chaque mois, nos correspondants sont instamments priés de nous faire parvenir leurs lettres avant cette date. Sinon elles ne peuvent être portées à la connaissance de l'assemblée qu'à la séance suivante, et il en résulte un retard de plus d'un mois pour la réponse.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE

ET D'ARCHÉOLOGIE

TOME LV

DEUXIÈME SÉRIE — TOME XXIX

CHAMBÉRY

Au siège de la Société — au Palais de Justice

1914

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dunning
Nijhoff
10-1-26
13603

BUREAU ACTUEL

(1er octobre 1914)

Président : M. MICHEL Raymond-Jean, agrégé des lettres, directeur de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres, professeur de littérature à l'Ecole et de première au Lycée (O. I.) — Hôtel d'Allinges, rue Juiverie.

Vice-Présidents : M. METZGER Albert, publiciste, 1, place Saint-Léger, à Chambéry.

M. VERMALE François, docteur en droit, docteur ès lettres de l'Université de Lyon, avocat, rue Métropole, à Chambéry (O. A.).

M. COCHON Jules, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, à Chambéry (L. H.).

Trésorier : M. PERRIER Jean, ancien banquier, juge au Tribunal de commerce, boulevards de la Colonne, à Chambéry.

Trésorier-adjoint : M. BONTRON, agent-voyer principal, rue du Théâtre, Chambéry.

Secrétaire général honoraire : M. SCHAUDEL, receveur principal des douanes, 43, rue Jeanne-d'Arc, Nancy (O. I.).

Secrétaire général : M. SIMOND Joseph, agent-voyer principal, à Chambéry (O. A.).

Secrétaires : M. CORCELLLE Joseph, professeur agrégé de l'Université (O. I.).

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Pérouse Gabriel, docteur ès lettres, archiviste départemental de la Savoie (O. A.), à Chambéry.

M. Falcoz Philibert.

Bibliothécaire : M. Cochon.

Archiviste : M. Pavèse.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Membres d'honneur et Membres honoraires

(du 1er octobre 1914)

MM.

ADRIANI, professeur d'histoire à l'Université de Turin.

ALLENGRY, recteur de l'Académie, à Chambéry.

AUBERTIN Charles, conservateur du Musée et secrétaire de la Société d'histoire de la ville de Beaune (Côte-d'Or).

BRUCHET Max, archiviste du département du Nord, à Lille.

CARUTTI DI CANTOGNO (le baron), consul général de S. M. le Roi d'Italie, à Chambéry.

CHEVALIER Ulysse, membre de l'Institut.

DEIGERIK, archiviste-professeur à l'Athénée d'Anvers.

DU BOIS-MELLY, publiciste, à Genève.

FAUBERT, inspecteur d'Académie, à Chambéry.

GENEBRIER, préfet de la Savoie.

GUIMET, fondateur du Musée Guimet.

MEYNIEUX, premier président de la Cour d'appel, à Chambéry.

RITTER Eugène, professeur à la Faculté des lettres à Genève.

ROCHET Alexis, instituteur en retraite, à Chambéry.

SZERLECKI André-Alphonse, docteur en médecine de la Faculté de Paris, à Barberaz (Savoie).

THÉVARD, procureur général.

VAN GENNEP, professeur d'ethnographie à l'Université de Neufchâtel.

VILLIOUD (abbé).

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Membres effectifs

(au 1er octobre 1914)

MM.

ARMINJON Pierre, professeur de droit au Caire (Egypte).

AUBRY, receveur de l'Enregt et des Domaines, à Chambéry.

BACHELARD, avocat, rue Juiverie, à Chambéry.

BAL Joseph, manufacturier, à Chambéry.

BALMAIN, avocat, rue Métropole, à Chambéry.

BARUT Jean, propriétaire, au Bourget-du-Lac.

BAUD Etienne, avocat, 30, rue du Rhône, à Genève.

BÉBERT François, ancien pharmacien, à Chambéry.

BERTHE Laurent, entrepreneur, au Bourget-du-Lac.

BERTIN Arthur, architecte, à Chambéry.

BLANC Albert (le baron), docteur ès sciences, professeur à l'Université de Rome, au château du Chaney, à Chambéry.

BLANC Henri.

BODIN, directeur honoraire de l'Enregistrement, à Chambéry.

BOGET Auguste, géomètre, à Chambéry.

BONNEVIE, receveur des finances en retraite, 7, rue Hoche, Laval (Mayenne).

BONTRON Antoine, agent-voyer principal, rue du Théâtre, à Chambéry.

BOUCHAGE César, conseiller à la Cour d'appel, à Saint-Denis (Réunion).

BOUVIER Claudius, à Chambéry.

BOYER-RESSÉS, capitaine au 35e régiment d'infanterie, à Belfort.

BUTTIN Charles, ancien président de la Chambre des notaires, 3, villa Mozart, à Paris.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CAILLEMER Robert, professeur à la Faculté de Grenoble.
CARBON Emile, capitaine en retraite, 24, rue Vatable, Amiens.
CARLE, professeur au lycée de Chambéry.
CHABERT Albert, propriétaire, à Chambéry.
CHALLIER Léon, négociant, 13, rue Sommeiller, Chambéry.
CHASTEL Joseph, président du Tribunal civil de Bonneville.
CHIRON François, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu à Chambéry.
CHIRON Lucien, industriel, à Chambéry.
COCHON Jules, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, à Chambéry.
CORCELLE Joseph, professeur en retraite, à Ceyzérieu (Ain).
COSTA DE BEAUREGARD (comte Olivier de), château de Ste-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
DOMENGE Joseph, consul d'Italie et d'Espagne, à Grenoble.
DUFAYARD Charles, docteur ès lettres, professeur au Lycée Henri IV, 23, rue Servandoni, Paris.
DULLIN Etienne, sous-chef de gare, à Chambéry.
DULLIN Ferdinand, conseiller honoraire de Cour d'appel à Chambéry.
DURAND-DRONCHAT Alexandre, avoué près le Tribunal civil, à Chambéry.
EVROT, professeur au lycée.
FALCOZ Philibert, rue Croix-d'Or, à Chambéry.
FENOUILLET, instituteur en retraite, à Savigny (Hte-Savoie).
GAIDE Julien, imprimeur, à Chambéry.
GAVARD, abbé, professeur à l'école de théologie, à Metz, par Annecy.
GENTIL, imprimeur, à Chambéry.
GIRARD-MADOUX, député, avocat, à Chambéry.
GIRARD-REYDET Benoit, vérificatr des Douanes, à Chambéry
GLORIEUX Albert, agrégé de l'Université, à Paris.
GRENIER Gabriel, professeur au Lycée, à Chambéry.
GRILLET-TALRICK, auteur dramatique, 23, place des Vosges, Paris.
GUILLAUDIN, notaire, à Pont-de-Beauvoisin (Savoie).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

GRANGE, industriel, à Randens, près Aiguebelle.

GUILLERMIN Victor, ingénieur, à Moutiers.

GUINARD, inspecteur général des Ponts et Chaussées, 4, place de Rennes, Paris.

HOLLANDE Edmond, dr-chirurgien-dentiste, à Chambéry.

IMBAULT-HUART, à La Villette.

LABULLY, vétérinaire départemental honoraire, à St-Genix-sur-Guiers.

LATHOUD Paul, architecte, à Chambéry.

LAYMOND, avoué, à St-Jean-de-Maurienne.

LENOIR Charles-Albert, greffier au Tribunal de commerce de Chambéry.

LÉVÊQUE, professeur au lycée, à Chambéry.

LORIDON (abbé), professeur au séminaire de La Villette.

MANECY, receveur des douanes, à Bayonne, chalet Laserre-Lochepaillet.

MARESCHAL Amédée, avocat, à Chambéry.

MARET Paul, inspecteur d'assurances, à Chambéry.

MARET Stéphane, avocat, à Belley (Ain).

MARTIN P., curé, à Cusy (Haute-Savoie).

MASSE Jules, ancien magistrat, 7, rue J.-J. Rousseau, Grenoble.

MÉNARD André, imprimeur, à Chambéry.

MENTHON (le comte Henry de), château de Menthon-Saint-Bernard (Haute-Savoie).

METZGER Albert, publiciste, à Chambéry.

MICHAUD, docteur, avenue du Comte-Vert, à Chambéry.

MICHEL Amédée, à Thônes (Haute-Savoie).

MICHEL Raymond, agrégé des lettres, professeur au Lycée de Chambéry.

MINORET, instituteur, à Saint-Julien-de-Maurienne.

MIQUET François, receveur des finances honoraire, au Marquisat, Annecy.

MOREL Henry, docteur en médecine, à St-Pierre-d'Albigny.

MORET Louis, docteur en médecine, au Havre.

MOTTET Léon, conseiller de préfecture, à Grenoble.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

NOYER DE LESCHERAINE (le baron Eugène du), à Francin (Savoie).

ODRU Laurent, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.

ONCIEU DE CHAFFARDON (marquis d'), château de St-Jean-d'Arvey.

ORSAT, avoué près la Cour d'appel, à Chambéry.

PASCAL, instituteur, à Saint-Pierre-de-Soucy.

PAVÈSE, ancien pharmacien, à Chambéry.

PAVY, directeur de la Banque de Savoie, à Chambéry.

PEREY, artiste-peintre, à Chambéry.

PÉROUSE Gabriel, docteur ès lettres, archiviste du département de la Savoie.

PERRIER Jean, ancien banquier, boulevard de la Colonne, à Chambéry.

PICCARD L.-E. (Mgr), protonotaire apostolique, à Thonon-les-Bains.

PISSARD, inspecteur des Postes et Télégraphes, à Ajaccio (Corse).

RAISIN Frédéric, avocat, 8, rue Senebier, Genève.

RAYMOND, professeur au Lycée.

REINACH Théodore, docteur ès lettres, ancien député de la Savoie, membre de l'Institut, au château de la Motte-Servolex.

RENAUX Camille, professeur honoraire de l'Université, 41, rue des Jardins, à Carcassonne.

RÉVIL Joseph, président de la Société d'Histoire naturelle, à Chambéry.

RICHARD Humbert, avocat, conseiller général, à Chambéry.

ROUSSY DE SALES (comte Eugène de), à Thorens-Sales (Haute-Savoie).

RUMILLY Antoine, notaire, à Yenne.

SCHAUDEL Louis, receveur principal des douanes, à Nancy.

SEYSSEL-CRESSIEU Marc (comte de), au château de Musin, près Belley (Ain).

SIMON, instituteur à Saint-Baldoph.

SIMOND, agent-voyer principal, à Chambéry.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

TREDICINI DE SAINT-SÉVERIN (marquise de), au château de Candie, à Sainte-Ombre, près Chambéry.

USANNAZ-JORIS Marcel, avocat, 4, rue d'Angleterre, Tunis.

VALLÉE Georges, ancien député du Pas-de-Calais, 2, rue de Bourgogne, Paris.

VALLET Mars, sculpteur, conservateur du Musée, à Chambéry.

VELLAT Félix, avocat, à Chambéry.

VERMALE François, avocat, à Chambéry.

VICHIER-GUERRE, capitaine au 157e régiment d'infanterie.

VUILLERMET, agent d'assurances, à Aix-les-Bains.

XARDEL, commandant du génie en retraite, à Chambéry.

Sociétés correspondantes.

Agen	Société centr. d'agr., sciences et arts.
Aix (B.-d.-Rhône)...	Académie des Sciences.
—	Bibliothèque de l'Université d'Aix.
Alexandrie (Piémont)	Société d'histoire, arts et archéologie.
Amiens.............	Société des antiquaires de Picardie,
Angoulême..........	Société archéologique de la Charente.
Annecy	Société florimontane.
—	Académie salésienne.
Anvers	Académie de Belgique.
Auxerre.	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Avignon	Académie de Vaucluse.
Bâle................	Société d'histoire et d'antiquités.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bar-le-Duc..........	Sociétés des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc (Meuse).
Beaune.............	Société d'histoire et d'archéologie.
Beauvais............	Société académique de l'Oise.
Belfort	Société belfortaise.
Belgique............	Revue Mabillon.
Belley..............	Société historique, archéologique, scientifique et littéraire du Bugey.
Besançon	Académie des sciences et arts.
—	Société d'émulation du Doubs.
Bordeaux...........	Société d'archéologie.
Bourg..............	Société d'émulation de l'Ain.
Brest...............	Société académique.
Bruxelles...........	Académie royale.
—	Société d'archéologie.
—	Société des Bollandistes.
Caire (le)..........	Institut égyptien.
Chalon-sur-Saône....	Société d'histoire et d'archéologie.
Chambéry...........	Académie des sciences, belles-lettres, et arts de Savoie.
—	Société centrale d'agriculture.
—	Société d'histoire naturelle.
—	Bibliothèque municipale.
Châteaudun.........	Société dunoise d'archéologie.
Colmar.............	Société d'histoire naturelle.
Constantine.........	Société archéologique.
Dax	Société de Borda.
Dijon...............	Académie des sciences, arts et belles-lettres.
—	Archives générales de la Côte-d'Or.
—	Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.
—	Société bourguignonne de géographie et d'histoire.
Douai	Société d'agriculture, sciences et arts.
Epinal.............	Société d'émulation des Vosges.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Fribourg (Suisse).... Société d'histoire.
Gap................ Société d'études des Hautes-Alpes,
Gênes............... Società ligure di storia patria.
Genève.............. Société d'histoire et d'archéologie.
— Institut national genevois.
Gratz (Styrie)....... Comité historique.
Grenoble............ Académie delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.
— Comité de l'enseignement supérieur.
Havre (le)........... Société havraise d'études diverses.
Kninu (Dalmatie) ... Starohrvastka Prosvjeta.
Langres............. Société historique et archéologique.
Lausanne............ Société d'hist. de la Suisse romande.
Lille....... .... Commission historique du département du Nord.
Limoges............ Société archéologique du Limousin.
Luxembourg........ Section historique de l'Institut Grand-Ducal.
Lyon............... Académie des Sciences et Belles-Lettres.
— Société littéraire.
Mans (le)............ Revue hist. et archéol. du Maine.
Marseille........... Société de statistique.
Melun.............. Société d'archéologie, sciences et arts.
Metz................ Société d'histoire et d'archéologie lorraine.
Mexico.............. Museo nacional de Mexico.
Montauban.......... Société d'histoire et d'archéologie.
Montbéliard......... Société d'émulation.
Montpellier......... Académie des sciences.
Montréal (Canada)... Numismatic and antiquarian Society.
Moulins............. Société d'émulation de l'Allier.
Moûtiers............ Académie de la Val-d'Isère.
Nancy.............. Société d'archéologie lorraine.
— Académie Stanislas.
Nantes............. Société académique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Narbonne...........	Commission archéolog. et littéraire.
Neufchâtel (Suisse)...	Société de géographie.
Nice................	Société des lettres, sciences et arts.
Nîmes..............	Académie du Gard.
Orléans.............	Société archéologique de l'Orléanais.
Ottawa.............	Institut canadien-français.
Parenzo (Autriche)..	Società Istriana di archeologia e storia patria.
Paris................	Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
—	Bibliothèque d'art et d'archéologie, 19, rue Spontini.
—	Bibliothèque de la Sorbonne.
—	Société d'anthropologie de Paris.
—	Société des antiquaires de France.
Pavie (Italie)........	Società Pavese di storia patria.
Puy (le).............	Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.
Rambouillet.........	Société archéologique.
Reims..............	Académie nationale de Reims.
Rennes.............	Société archéolog. d'Ille-et-Vilaine.
Rome...............	Bibliothèque Vaticane.
—	Biblioteca apostolicana vaticana.
Rouen..............	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.
Saint-Dié...........	Société philomatique vosgienne.
Saint-Dizier.........	Société des lettres, sciences, etc.
*Saint-Jean-de-Maur*e.	Société d'histoire et d'archéologie.
St-Maurice (Suisse)..	Société helvétique de Saint-Maurice.
Saint-Omer.........	Société des antiquaires de la Morinie.
Soissons............	Société archéol., hist. et scientifique.
Saluces (Piémont)...	Archivio storico dell' antico Marchesato di Saluzzo.
Stockholm..........	Académie royale d'histoire.
Strasbourg..........	Société pour la conservation des monuments historiques.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Strasbourg..........	Hist.-liter. Zweigverein des Vogesen-Clubs.
Torre Pellice........	Société d'histoire vaudoise.
Thonon-les-Bains....	Académie chablaisienne.
Toulon	Société des sc., lettres et arts du Var.
Toulouse............	Société archéol. du Midi de la France.
—	Bibliothèque de l'Université de Toulouse.
Trèves............ .	Historisches Archiv. der Stad Trier.
Troyes..............	Société d'agriculture, sciences et arts du département de l'Aube.
Turin	Regia Academia delle scienze.
—	Regia Deputazione sovra gli studj di storia patria.
—	Società di archeologia.
—	Società storica-bibliografica subalpina
Valence.............	Société d'arch. et de stat. de la Drôme.
Vannes	Société polymathique du Morbihan.
Villefranche-s-Rhône.	Société des sciences et arts du Beaujolais.
Wasinghton.........	The Smithsonian Institution.
—	Office biologique.
Zurich..............	Société des antiquaires.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dr LOUIS MORET

LA DAME

DE

MENJOUD

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

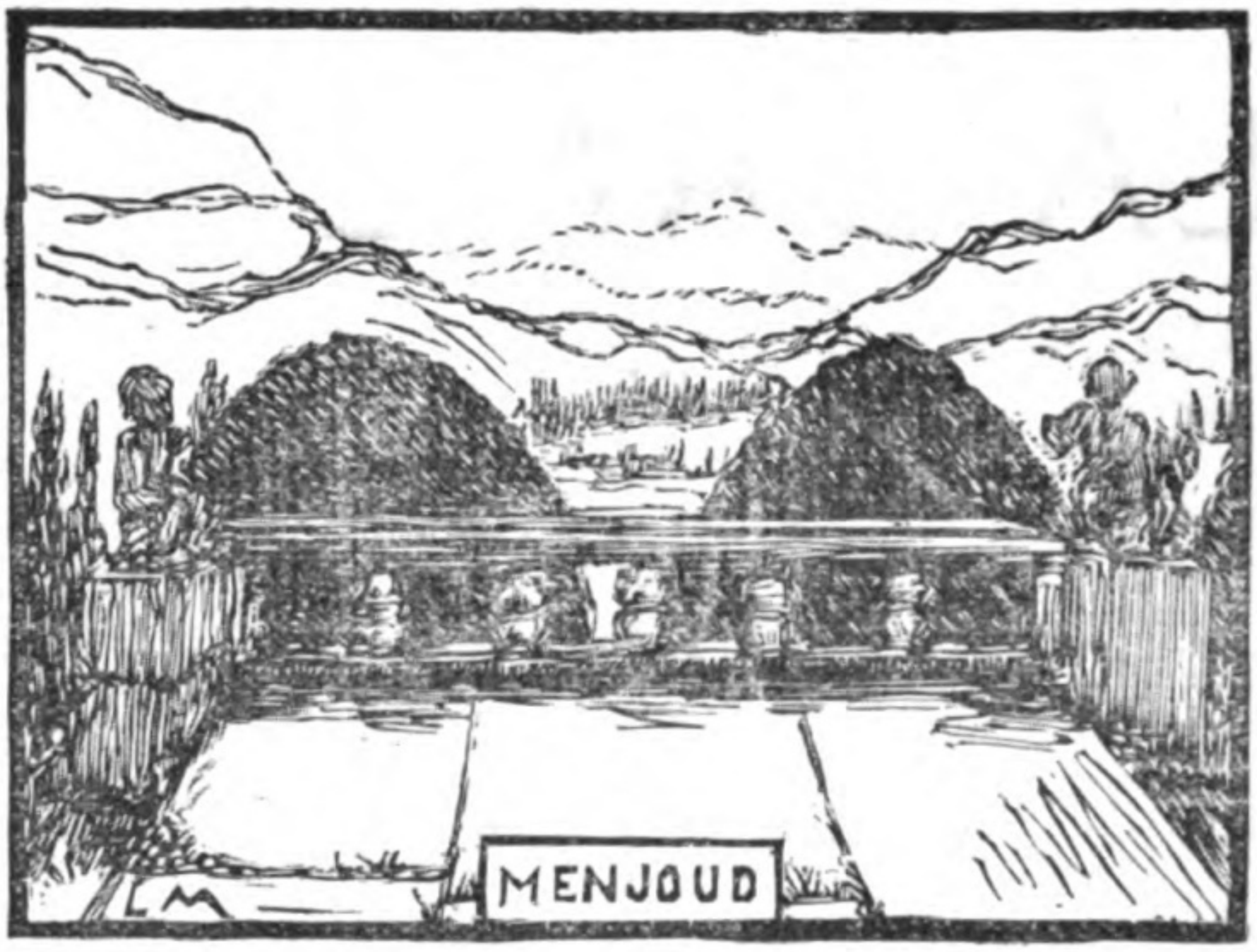

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LA DAME DE MENJOUD

I.

MENJOUD

Cinq minutes avant d'arriver au bourg de Saint-Pierre-d'Albigny, en Savoie, qui domine le confluent de l'Isère et de l'Arc, au sortir de Bourg-Evescal, tout en haut d'une forte côte somptueusement ombragée, à droite de la vieille route vers l'Italie par le Grand-Saint-Bernard, qui, depuis les Romains, passe là, on aperçoit des jardins en terrasses, des ifs taillés, des pavillons, un gros corps de logis fruste, très ancien et enfoui sous les grands arbres : c'est Menjoud.

On ne s'arrête à Saint Pierre que pour voir Miolans, la vieille Bastille des Ducs de Savoie. Menjoud vaut aussi une visite. C'est le type de la maison de plaisance riche du XVII^e^ siècle. On y accède aujourd'hui de la route à Saint-Pierre par un portail en fer forgé ; il date de 1808, époque à laquelle la largeur de la route, qui passait jadis de l'autre côté du ruisseau, fut prise sur le domaine. L'entrée primitive, porte

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

cochère en bois toute simple, existe encore et se trouve sur un chemin étroit et raboteux qui longe le mur d'enceinte, descend très roide sur le flanc opposé du clos et donne une haute idée de la solidité et de la résistance des carrosses d'autrefois.

Une avenue de beaux arbres — il en existe encore une partie — conduisait à un rond-point derrière la maison. Cette demeure est une construction massive, un parallélipède tout sec, sans ornements, lourd, couvert d'un toit haut et aigu, qui ne laissera point s'accumuler les neiges pesantes, percé de fenêtres toutes petites qui semblent perdues dans la façade ; pas de balcons, pas de baies : l'ensemble est vraiment sévère.

Mais des pins au feuillage sombre, des arbres de haute futaie, aux tonalités gaies, l'encadrent magnifiquement.

Le logis, vu de ce petit parc, n'aurait donc rien que de très ordinaire, hormis sa masse assez imposante, si deux pavillons réguliers, dont il est séparé par des terrasses à balustrades de pierre, ne lui donnaient déjà assez grand air. L'un deux, surmonté d'une croix, est la chapelle actuelle, où fut célébré le mariage du propriétaire, M. de Cumanes (1). L'autre est l'habitation

(1) Depuis que cet opuscule a été écrit, le château de Menjoud a été vendu, après décès de M. de Cumanes, à

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

du régisseur et tient aux communs, bien dissimulés sous les arbres. C'est ici la partie la plus ancienne des constructions, là qu'était le château primitif dont on voit encore quelques fenêtres à meneaux et d'anciennes voûtes dans les constructions fermières.

On entre de plein pied par une porte surmontée, dans un arc à plein ceintre, d'un beau fer forgé du XVII[e] siècle, dont le travail est bien celui de ceux que l'on voit à Chambéry, rue Basse-du-Château, rue Juiverie, et qui datent de cette époque. On pénètre dans un vestibule glacial qu'occupe un énorme escalier à balustres, gardé par des lévriers de pierre. A gauche, les pièces de service ; à droite, une grande salle à manger sombre ; en bas, la cuisine, très curieuse par ses voûtes, son immense cheminée à colonnes avec sa plaque armoriée, ses très vieux chaudrons et son important tournebroche mécanique.

Les deux étages sont divisés suivant le même plan : une immense salle centrale, deux belles chambres latérales et de petites pièces sacrifiées, mal desservies et écrasées par les arbres trop proches ; parmi elles, l'ancienne chapelle avec ses peintures murales dans le goût italien.

Au premier étage est la chambre dite du Duc ;

M. Eugène du Noyer, qui appartient à la famille des anciens propriétaires du domaine (voir plus loin).

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

elle est tendue d'une vieille étoffe ornée de la couronne. La seconde chambre est tapissée de papiers peints de la fin du XVIIIe siècle, en petits carrés, des premiers que produisait l'industrie, tels qu'on en voit aussi à Hautecombe. Les tentures sont de la même époque, en Jouy.

Les deux grandes salles sont couvertes, plafonds et murs, de peintures ocres ou bleues, ton sur ton ou multicolores, qui veulent être tendres ou magnifiques, mais qui ne sont sûrement que l'ouvrage courant d'artistes italiens assez médiocres — peut-être d'ailleurs du XVIIe siècle. Les fausses moulures, les fausses sculptures, les fausses architectures encadrent des sujets peints avec plus d'habileté que d'art. Ces mythologies sont dans le goût de l'époque où elles ont été transcrites. Elles ont le charme des vieilles choses restées en leur place ; et, de l'heureux effet, dans cette ancienne demeure, de ces ornements surannés, tient leur réelle beauté.

La salle du rez-de-chaussée donne, par une porte-fenêtre, sur une petite terrasse qui domine un double escalier à rampes de fer descendant aux jardins. L'intérieur avait paru quelque peu délaissé et froid. Ici, vraiment, c'est un enchantement.

Le regard embrasse toute la combe de Savoie, la merveilleuse vallée d'Albertville à Montmé-

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

lian, où s'implanta, dès le XIIIe siècle, la maison des Blanches-Mains, qui règne aujourd'hui à Rome.

L'Isère, jadis, baignait le pied de la colline de Menjoud, où l'on sait que des bateliers romains élevèrent un monument à Caligula. Aujourd'hui, endiguée, elle n'est plus qu'un long ruban d'argent qui, au milieu des verdures, scintille sous le chaud soleil. On la suit au loin dans la lumière, jusque vers le Grésivaudan, où elle paraît s'insinuer avec peine dans une vallée plus étroite, entre le Granier, énorme saurien accroupi, et les neiges éternelles de Belledone. — Le soleil, lui aussi, semble quitter à regret ces contreforts de Saint-Pierre, de Saint-Jean, de Cruet, d'Arbin, de Montmélian, dont il a fait une « petite Provence » (1), aux vignes renommées. Quand il s'est retiré derrière la Roche-du-Guet, il leur dit, en été, un long au revoir, en un lumineux crépuscule, qui dure plus de deux heures. C'est alors que, de la terrasse de Menjoud, on voit un ciel de rêve au-dessus de ces innombrables écrans — bleus, mauves et roses, d'une douceur de nuances dégradées et d'une variété de tons infinis — que sont les pentes boisées, les champs, les collines, les montagnes et les neiges.

Descendons, à cette heure exquise, dans le jardin à la française, tout simple — un carré

(1) Expression localement usitée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

barré d'une croix de Saint-André, avec un bassin rond et son jet d'eau au milieu. Aujourd'hui, plus de brillantes plates-bandes ; mais quelques vieux arbres fruitiers utilitaires en bordure des plants de légumes. C'est le jardin sans fleurs d'une demeure « des autrefois », qui ne sert plus guère, et où le bruit des fêtes semble éteint pour toujours.

Rien n'est plus mélancolique, en ce crépuscule agonisant, que ces vases à flammes, et ces divinités de pierre décrépite, sur les balustres trapus qui courent le long des terrasses — que la grotte vide sous l'escalier — les solennels pigeonniers qui répondent aux pavillons d'angles, — et même ces orangers du temps de Louis XIV, qui, dans leurs caisses pansues et vermoulues, achèvent de vieillir, chaque printemps rangés à la même place, le long des allées abandonnées.

On passe entre deux statues d'enfants tristes, en pierre grise, moussue et piquée par le temps, et on arrive à la terrasse, où s'alignent une rangée d'ifs taillés, d'une grosseur extraordinaire, plantés à l'époque de la construction du château. Cette terrasse domine le potager avec son vivier, et conduit à une très ancienne charmille, avec ses bancs et sa table brisés, et tout au bout, vers la clôture, au *Pavillon de la Danse*, salle ouverte d'où la vue sur le château et la vallée est particulièrement délicieuse.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tel est aujourd'hui Menjoud. Qui y vécut? S'y passa-t-il quelque chose ?

Menjoud, en réalité, n'a pas d'histoire. Mais il a une légende. Un très ancien château s'élevait, dit-on, à cette place, en ce lieu qu'on appelle Menjoud, sans doute pour Mont-Joux, en raison de la basilique que fit élever non loin de là, à l'endroit où l'on construisit la petite chapelle que l'on voit encore, un certain Lucius Calvinus, lequel la dédia à Jupiter (1).

Le duc Charles-Emmanuel II aurait construit le château actuel pour une de ses maîtresses. Il voulait élever pour elle un nouveau Versailles, — car la légende n'hésite pas à comparer Menjoud à Versailles, et à attribuer le jardin à Le Nôtre. Cette dame inconnue aurait habité plusieurs années cette demeure. Charles-Emmanuel serait venu voir et occuper la chambre du Duc. A sa mort, la propriété aurait été acquise par la famille du Noyer, qui habitait alors Lescheraines, en face, près des Allues (2).

Qu'y a-t-il de vrai dans tout cela? Quelle était cette dame inconnue, que l'on appelle la

(1) Mont-Joux (*Mons Jovis*) est l'ancien nom du Grand-Saint-Bernard. On voit la colonne Joux au Petit-Saint-Bernard. Il y a en Savoie le Montjovet et la Montjoie dans la forêt de Marly, etc.

(2) Ce château de Lescheraines est actuellement la résidence de M. Audibert, industriel.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dame de Menjoud, et dont on se souvient encore dans le pays ?

La disposition du château et des jardins, les fers et surtout les balustres, les statues, et en particulier les vases à flammes, que l'on retrouve à Chambéry sur la façade de Notre-Dame et de la chapelle du Château, datent le monument du milieu du XVII^e siècle. Il est non moins certain qu'il appartient à la famille du Noyer de Lescheraines au XVIII^e siècle. On sait aussi qu'en 1794, la proclamation d'Albitte mit à exécution l'arrêté qui voulait que les jeunes nobles de moins de 18 ans reçussent une éducation nationale, qui leur fît oublier entièrement leur ancienne condition ; qu'ainsi le jeune marquis de Lescheraines fût placé chez le coutelier Leblond. Il y prit si bien goût à son état, que la Terreur passée, il établit une grande fabrique de coutellerie dans ses propriétés de Saint-Pierre d'Albigny, et s'y ruina. Ce fut sans doute la raison qui le força à vendre Menjoud, qui, de la famille Giraud, passa entre les mains de M. de Cumanes et après lui de M. Eugène du Noyer, son propriétaire actuel.

Entre temps le mobilier avait été dispersé. Le château de Chambéry brûla dans la nuit du 13 au 14 décembre 1798, et tous les meubles furent détruits. On décida de s'en pourvoir à Hautecombe : on n'y trouva rien ; puis dans la maison de l'émigré du Noyer, à Saint-Pierre-d'Albigny :

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

PORTRAIT DIT DE LA DAME DE MENJOUD

Collection du baron L. D'ALEXANDRY.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV OF MICH

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

on emporta donc ce que l'on put prendre à Menjoud.

Les anciens surent qu'il y avait de beaux tableaux à Menjoud ; on avait entendu dire en particulier par un régisseur du nom d'Antoine Laurent, mort en 1907, qu'il avait vu lui-même un portrait qu'on disait être celui de la mystérieuse Dame de Menjoud, on disait aussi d'une Demoiselle de Menjoud, encore qu'il n'y eut jamais eu de famille de Menjoud.

Ce portrait, nous l'avons retrouvé, et c'est celui d'Hortense Mancini, la nièce du cardinal Mazarin.

En effet, Charles-Emmanuel II avait été le prétendant d'Hortense et peut-être mieux ; celle-ci, lasse des travers de son mari, s'enfuit et demanda asile au Duc de Savoie qui, galamment, l'accueillit, et elle habita le Château de Chambéry de 1672 à 1675. Amédée Renée, dans son histoire des nièces de Mazarin, reconnaît que cette période de la vie d'Hortense est pleine d'obscurités. Il assure cependant qu'elle tint à Chambéry une Cour auprès de laquelle s'arrêtaient tous ceux qui allaient de France en Italie, qu'elle passait les hivers à Turin, où sa beauté eût tous les triomphes, que le duc recevait l'exilée dans ses maisons de plaisance, l'invitait à ses chasses, et lui portait ses hommages à Chambéry. Enfin, il affirme, sur la foi de Saint-Evremond, qu'elle passa trois ans dans les ré-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

flexions, l'étude de la philosophie et la culture des arts.

Il n'est pas question de Menjoud. N'ayons nul regret. Dans toute cette courte partie conjecturale de l'excellent ouvrage d'Amédée Renée, il n'y a pas une assertion exacte. Mais nous pouvons rétablir la vérité d'après des documents conservés aux archives de Turin, exhumés par M. Perrero, et repris par M. Bouvier ; savoir enfin comment Hortense de Mazarin a pu laisser son portrait à Menjoud.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II.

HORTENSE MANCINI EN SAVOIE

Mazarin fit venir ses sept nièces en France pour servir sa puissance et son ambition : il en voulait faire des reines. Si telle était réellement son but, il ne réussit pas : une seule règna à Modène.

Il avait essayé en vain de marier Louis XIV à Olympe, mais il lui refusa Marie, dont l'ascendant sur le roi portait ombrage à son propre prestige et à son autorité. Le Duc de Savoie fut séduit par Hortense ; le Cardinal se récusa, peut-être parce que le soupirant voulait aussi Casal ou Pignerol. Pourtant Olympe, Marie et Hortense avaient touché les marches des trônes par la volonté du ministre, par l'amour du roi de France, par le caprice du Duc de Savoie. Toutes trois devinrent des aventurières. Olympe, compromise dans l'Affaire des Poisons et chassée de la Cour, ne connut que l'orgueil amer de voir chanceler le trône de Louis XIV sous les coups de son fils, le prince Eugène. Marie et Hortense abandonnèrent leurs maris et demandèrent, chose singulière, asile à leurs anciens soupirants. Louis XIV, occupé ailleurs,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

repoussa Marie. Charles-Emmanuel et Charles II accueillirent mieux Hortense.

Celle-ci avait épousé un La Meilleraye, qui fait la triste figure d'un mari despotique, rageur, original, déplaisant et ridicule, entre le double et somptueux cortège des soupirants, puis des amants, de la plus belle des nièces du Cardinal. Ce mari était le fils d'un maréchal que Saint-Simon fait descendre d'un apothicaire, ou peut-être, malicieusement, d'un portier, — d'où son nom de de la Porte, — et qui, dans les guerres, avait fait une grosse fortune. Mazarin avait vite vu en lui un neveu, et lui offrit Marie. Mais Armand de la Porte voulait la belle Hortense ; sa passion folle lui arracha une promesse de cent mille écus qu'il souscrivit à l'onduleux évêque Ondedei, confident du Cardinal, sous condition qu'il la lui obtiendrait ; mais, la cause gagnée, il ne paya pas, ses scrupules ne lui permettant pas de tremper dans une pareille simonie.

Mazarin aurait pu marier Hortense à Charles II d'Angleterre ; mais le prince était alors sans argent, l'astucieux Cardinal n'avait peut-être pas lu dans ses horoscopes qu'il monterait sur le trône des Stuarts, et il refusa deux fois ses offres. Mazarin parut d'ailleurs se désintéresser plus tard des avances que la reine Henriette mère du nouveau roi, faisait encore auprès de lui en faveur d'Hortense, et qu'il repoussa.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Duc de Savoie vit à Lyon (1) Hortense dans l'éclat de ses quinze ans. Il oublia que Louis XIV venait de faire affront à sa Maison ; il demanda la main de l'héritière du Cardinal, qui refusa encore.

Mazarin ne voulut pas non plus du prince de Portugal, délicat et malsain, qui régna après son frère. En somme, il désirait laisser à sa préférée, non seulement son énorme fortune, mais surtout son nom et son titre, et ceux-ci un prince régnant ne pouvait les porter.

Cette hypothèse paraît d'autant plus vraisemblable qu'il ne se présenta pas d'autre prétendant vraiment séduisant : Turenne avait cinquante ans ; le dernier des Courtenay, descendant des premiers Capétiens, était ruiné ; le beau Candale n'était pas solide ; quant à Coligny, que la politique du ministre aurait voulut enlever à Condé, il demeura fidèle. Quand donc Mazarin se vit mourir, c'est à La Meilleraye qu'il donna son nom, ses armes, son palais, 28 millions, des gouvernements avec leurs revenus, et « la plus parfaite beauté de la Cour ».

Mme de Sévigné dit de cet amoureux comblé que sa figure justifie les folies de sa femme. C'était aussi un extravagant. Il juga les biens du Cardinal mal acquis ; au lieu de les rendre,

(1) Quant Louis XIV y vint à l'occasion d'un projet de mariage avec la sœur du Duc de Savoie, qui n'aboutit pas.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

comme fit la duchesse de Mercœur, sa belle-sœur, il souleva trois cents procès, souhaitant les perdre, mais la conscience soulagée de les gagner. Il laissa brûler, pour ne pas aller contre la volonté divine, le palais Mazarin, dont il avait mutilé les marbres admirables, qu'il disait impudiques, et barbouillé les Titiens, qu'il trouvait indécents. Ses scrupules farouches s'alarmaient du salut des nourrices qui allaitent le vendredi et de la chasteté perdue des apothicaires. Il régentait tout, rédigeait des catéchismes et des règles ; la nuit, enfin, il voyait le diable.

Tout le jour, il persécutait, de sa jalousie tâtillonne, sa femme, dont les toilettes alarmaient sa pudibonderie. Il résolut, pour la soustraire aux assiduités du roi, d'être toujours en route, d'un gouvernement à l'autre ; si bien, qu'en ces occurences Hortense dut accoucher dans une hôtellerie, puis dans le moins confortable des manoirs.

Il n'avait pas tous les torts. La liaison d'Hortense avec le chevalier de Rohan, qui aida à son évasion et peut-être la conseilla, était notoire. Elle avait des relations louches avec son frère de Nevers, qui célébra en des vers suspects les charmes de sa sœur, avec laquelle, plus tard, il resta six mois en voyage. Il y eut d'âpres querelles ; on vit la duchesse en pleurs et tout échevelée, après bataille, fuir par la rue

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chez son frère de Nevers. Enfin, elle ne résista pas à ces disputes perpétuelles. Elle se réfugia dans un couvent, où elle jouait aux religieuses des tours de gamine mal élevée, avec Mme de de Courcelles.

Elle revint au Palais Mazarin, le Duc resta à l'Arsenal. Mais elle redoutait un arrêt de la Grand'Chambre qui la remettrait aux mains de son mari. Au lieu de solliciter une solution sans scandale, tout le jour, insouciante et inconsciente, « déshabillée par sa chambre », elle jouait de la guitare. Puis un soir, habillée en homme, elle monta à cheval et gagna la Lorraine.

Un arrêt du Parlement autorisa son mari à la faire appréhender. Désormais donc, dès qu'il la savait en France, il dépêchait son capitaine des gardes, Polastron, avec des cavaliers. Elle lui échappa toujours, et il ne la revit pas. Quand elle mourut en Angleterre, ses créanciers saisirent sa dépouille. La Meilleraye paya les dettes, et dès lors ne se sépara plus d'elle : dans ses déplacements, le cercueil faisait partie de ses équipements.

Quel que fût le mari qu'elle avait quitté, elle devait désormais courir les aventures. Elle joignit bientôt à Milan sa sœur Marie, devenue connétable Colonna ; jadis, dans l'exil de Brouage, elle avait été la confidente des amours de Marie avec le roi de France. Mais elles se

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

brouillèrent, et Hortense vint en France, où la ville de Nevers faillit se battre pour elle contre le farouche Polastron. Elle retourna auprès de la connétable, à Rome, mais pour s'enfuir bientôt avec elle, lasse aussi de la vie conjugale.

Habillées en hommes, elles firent de Civitta-Vecchia à la Ciotat une traversée de huit jours en barque de pêcheurs, échappant par miracle à la cupidité des bateliers et à l'audace des corsaires turcs, qui n'aperçurent pas cette proie.

Vite M. de Mazarin dépêcha Polastron. Hortense se sauva par mer dans les Etats du Duc de Savoie, qui la reçut à Turin. Il ne pouvait l'y retenir : le souvenir de l'entrevue de Lyon était pénible pour la Duchesse. Il lui offrit donc asile au Château de Chambéry : elle y vécut trois ans.

Elle quitta sans doute précipitamment Turin, car elle passa à Montmélian deux jours plus tôt qu'on ne l'y attendait. Elle y apprit que les ordres de S. A. R. de la recevoir à Chambéry, où elle voulait aller aussitôt, n'étaient pas encore arrivés. Elle se résolut à un séjour à Grenoble, avec sa sœur Marie et son frère de Nevers. Elle emprunta donc la chaise roulante du gouverneur de Montmélian qu'elle brisa, et elle arriva sur le cheval du coureur. Un mois après, vers la mi-août 1672, un appartement lui était préparé au Château de Chambéry ; le gouver-

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

neur avait posté des gardes, et il la reçut suivant les ordres du Duc, qui exhortait ses officiers à redoubler de zèle, « désirant qu'elle ait toujours lieu de connaître l'estime singulière qu'il faisait de sa personne ».

Le gouverneur d'Orlier, puis le comte Cagnol, qui le remplaça, après sa disgrâce, auprès de la Duchesse, écrivirent dès lors régulièrement à Charles-Emmanuel la menue et fidèle relation des actes d'Hortense et de tous les incidents de sa vie. C'est par cette correspondance, retrouvée à Turin avec des lettres de Mme de Mazarin et de M. de la Pérouse, gouverneur général, que nous pourrons vraiment juger les personnages sur des faits.

Le trait dominant du caractère d'Hortense Mancini est la futilité, qui va jusqu'à l'inconscience, — « La folle, la folle ! » écrit Mme de Sévigné, — unie aux tares morales d'une parvenue sans tradition de race, sans sentiments de famille et de devoir, sans cœur ni raison, et même sans ambitions, s'abandonnant au jour le jour aux caprices de la fortune : celle-ci lui avait souri ; mais elle devait trahir une belle personne qui avait si peu souci d'elle.

Devenue duchesse de Mazarin, elle courut le monde et ne s'attacha à rien. Elle abandonna sans dignité non seulement un vilain mari maniaque, mais aussi quatre enfants, parce qu'il était dans sa nature d'errer sans se soucier de quoi demain sera fait, ni de qui que ce fût.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Préoccupée du seul amusement du moment — et souvent quel amusement ! — l'amour, la bassette ou la liqueur pimpinelle — elle est aussi insoucieuse du passé que de l'avenir. Quand, à Chambéry, elle vit Saint-Réal, qui venait de Paris, elle ne s'inquiéta ni de la Cour, ni de personne, et l'abbé qui ne la connaissait pas, s'en étonna. Elle pensa acheter une maison de campagne près de Chambéry, mais ne songea pas aux moyens de s'y maintenir avec dignité. Elle ne s'assura pas de ce qu'elle deviendrait si le Duc de Savoie, prétendant ou amant très chevaleresque, venait à disparaître. Bien plus, loin de chercher à séduire une société si soumise aux volontés de son prince, elle soutint les querelles de ses valets contre elle, voulut la dominer du haut de son rang incertain, et à la mort du Duc, la place n'était déjà plus tenable.

A pénétrer dans l'intimité de sa vie dans la petite capitale, on verra combien l'on est loin de la Cour qu'elle aurait réuni autour d'elle, de l'empire que son mérite lui aurait établi sur la ville et toute la nation, quelles furent ces visites considérables qu'elle reçut, quels prodiges enfin accomplit « une Beauté qui avait voulut se cacher en des lieux presqu'inaccessibles », — à cause de Polastron.

A son arrivée, elle pensa se composer l'attitude retirée et discrète, solitaire et recueillie, d'une princesse en exil. Son humeur était si

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ORTENSE MANCINI, DUCHESSE DE MAZARIN,
P. Stephani sculp.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

douce et triste, que le gouverneur qu'elle recevait à peu près exclusivement, en eut quelque souci.

La haute société Chambérienne, très fermée, ne lui faisait pas d'avances. Cependant devant tant de dignité après de si cruelles aventures, pour complaire aussi au souverain, bientôt elle l'entoura de ses hommages. La duchesse de Mazarin fut la reine de toutes les fêtes, de tous les bals, de toutes les villégiatures.

Le naturel reprit alors ses droits. Le temps des austérités et des dévotions — « il faudra la canoniser », avait écrit d'Orlier — passa. Des fantaisies de désœuvrée elle vint à la vie la plus décousue, aux inconséquences et à la rupture ouverte.

Elle varia d'abord ses distractions au Château, triste comme la ville d'alors : la promenade et les excursions, puis les goûters et les jeux de jardins, le tir surtout, et la chasse où elle était fort adroite.

L'été venu elle se baigna dans tous les ruisseaux qui coulent autour de la ville, dans la rivière de Myans et le bain des Nymphes près de Jacob, même chez M. de Baumont au Vernay ; et aussi dans le lac du Bourget, où elle se faisait traîner dans l'eau par son More Mustapha, présent du Duc de Savoie.

Elle passa une partie de l'été en 1674 à Aix, où se trouvait Lesdiguières. Elle y eut un gros

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

chagrin quand elle apprit que son amant, le chevalier de Rohan, était compromis dans la Conspiration de Hollande, imprudence qu'il paya de sa tête. Elle pleura tout le jour; elle disparut même un matin, et Saint-Réal la retrouva sur la route de Chambéry, les esprits en désordre et les pieds nus dans les souliers d'un de ses pages. Elle assura que si on ne l'avait ramenée, on ne l'aurait jamais revue.

Les baignades n'eurent d'ailleurs rien de particulièrement inconvenant. Il en avait été autrement à Rome. La connétable s'y baignait en effet dans le Tibre, avec sa sœur Hortense, mais aussi avec leur frère de Nevers, et même avec le chevalier de Lorraine, son ancien soupirant. Le connétable accusa sa femme de s'être montrée nue à cet homme. Elle essaya de se justifier en assurant qu'elle n'entrait dans l'eau qu'avec une longue chemise de gaze. Cette scène précéda de peu la fuite de Marie et d'Hortense.

Celle-ci ne montra guère à Chambéry que ses jambes, à un bal de noces, sous une jupe en point de Venise à jours et « sans fond ». Chacun, dit M. de Cagnol, y eut du plaisir.

Elle eut aussi la comédie. Une troupe s'établit au Vernay, à l'entrée de cette promenade, et débuta par *Andromaque*; Mme de Mazarin fut assidue au spectacle comme toute la belle société. M. le commandant de la Pérouse le lui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

donna au Château; on joua les *Femmes Savantes* devant la meilleure compagnie. Cependant elle écoutait encore Mgr le Camus, qui déclamait contre les comédiens; et, après ses visites, elle se privait de tragédie deux jours de suite.

Sa vie était indolente et oisive. Elle allait à pied par la ville acheter des almanachs; puis, avec Mme de Lescheraines, qu'elle recevait seule avec intimité, elle mangeait des marrons glacés, goûtait l'eau pimpinelle du maître liquoriste que lui avait donné son frère de Nevers, et buvait jusqu'à une demi-douzaine de carafines du bon vin que lui envoyait S. A. R.

Elle s'avisa de faire de l'alchimie avec un sorcier qui la dupa, et de la cuisine avec le chef du marquis de Saint-Maurice; d'imaginer des odeurs de cassolette; enfin d'apprendre de petites danses, et même, à bout de ressources, l'arithmétique.

Pour la distraire, le Duc de Savoie lui envoyait mille présents : un More, pour qui elle confectionnait des coiffures de dentelles, un beau cheval de selle, des armes de chasse, dont elle ne se séparait pas la nuit, guêtant quelque oiseau à tirer au clair de lune.

Après les carafines de vin, un autre penchant se dessina, qui devait se développer si fort en Angleterre : celui du jeu. Elle se mit à la bassette, dérivée à la mode du pharaon, joua avec

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

passion, cachait son visage sous un masque pour mieux dissimuler et tricha, sans doute. Son oncle, le Cardinal, était un maître « pipeur ».

Elle rencontra l'abbé de Saint-Réal, qu'elle avait déjà vu à Paris, et se plut en sa société; c'est l'abbé qui écrivit ses mémoires. Rien ne prouve cependant que, comme le dit ce flatteur de St-Evremont, elle étudia la philosophie avec lui, et se confina dans une retraite studieuse. Les lettres publiées par M. Perrero ne révèlent absolument rien de cette Académie Chambérienne de beaux esprits, dont elle aurait été l'âme, l'inspiratrice et l'idéal.

Elle reçut enfin quelques visites, mais de sa famille seulement ; — elle faillit même en subir une qu'elle redoutait fort : celle de M. de Mazarin !

La première fut celle de sa sœur Marie, la connétable Colonna. Elle avait fui Rome et son mari, et ne pouvait rentrer en France ; elle s'était résignée à la Visitation de Turin, quand elle apprit la bonne fortune de sa sœur, en sûreté à Chambéry. Elle médita de l'y rejoindre. Mais Hortense s'était déjà brouillée avec elle ; elle craignit de perdre la paix. Elle para donc le coup, et quand la connétable arriva au Château de Chambéry, dans la litière de Mgr de Maurienne, sa sœur était en pèlerinage à Saint-Innocent. Indignée, Marie coucha au Château et reprit le chemin de la Maurienne le lendemain de bon matin.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Laure Martinozzi, duchesse de Modène, cousine d'Hortense, passa par Chambéry pour conduire à Londres sa fille, fiancée au duc d'York. Hortense pensa l'accompagner. Mais dans ce temps arriva le duc de Nevers, avec qui elle s'entendait fort bien. Elle le retint, et il s'installa dans l'appartement du Duc, tout voisin de celui de M^{me} de Mazarin. Puis il la quitta pour le carnaval de Venise.

Peu de temps après son arrivée à Chambéry, Hortense vit paraître un jour, comme par hasard, une certaine dame de Rus, qui, disait-on, avait sauvé la tête de Fouquet, et qui bientôt prit ses quartiers au Château. Elle gagna vite la confiance facile de sa nouvelle amie, par ses amabilités et son heureux tour d'esprit. Elle venait soi-disant en Savoie afin d'obtenir pour son fils le cordon de Saint-Maurice. En réalité, c'était une émissaire de M. de Mazarin ; il voulait reprendre par la diplomatie sa femme qui échappait aux coups de main de Polastron.

Il avait déjà dans ses intérêts Mgr le Camus, évêque de Grenoble ; celui-ci ne gouverna pas mieux cette affaire, qu'il ne résolut ses difficultés avec les religieux de Savoie.

L'astuce de Mme de Rus, l'éloquence du prélat se butèrent à l'obstination de la duchesse, qui répétait comme en pleine Fronde : « Pas de Mazarin ! » Le Duc lui-même alors parut, mais à la frontière seulement, car il s'arrêta au Pont-de-Beauvoisin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Un de ses laquais vint au Château le 27 septembre 1673, et, sous couleur d'appartenir à un marquis inconnu, remit une lettre du Duc à Mme de Rus. Dès que la Duchesse l'eut ouverte, elle fut prise d'une terreur folle. Elle voyait déjà Polastron à l'assaut du Château. Elle s'enferma à double tour, et déclara qu'elle ne sortirait plus, — car elle allait souvent seule à la chasse. — Le gouverneur doubla la garde, renforça les sentinelles, et à la stupeur de la ville, le Château parut en état de siège.

Le gouverneur général du Duché, M. de la Pérouse, écrivit lui-même à Turin. Il envoya son fils au Pont, pour porter au duc de Mazarin défense d'avancer. Les consignes redoublent de rigueur ; nul étranger n'entrera au Château; les domestiques ne sortent plus.

Mgr de Grenoble, accouru, fit un nouvel et inutile effort, encore que Mme de Rus lui prêtat la main : ils ne purent réduire la Duchesse à entrer en accommodement. Mgr le Camus avait écrit à Paris qu'il ajusterait tout : il dut cependant, après une scène orageuse, aller au Pont, et convenir avec le mari quinaut qu'il fallait renoncer à l'affaire. La Duchesse consentit seulement à laisser courir le bruit que M. de Mazarin n'était pas venu en vue d'une réconciliation, mais pour obtenir d'elle une lettre pour Colbert, près de qui elle avait tout crédit, au sujet du gouvernement d'Alsace.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sous le couvert de cette comédie, suivant sa promesse, le mari partit. Les empressements de M. de Grenoble ne parurent donc point inutiles. Quant à Mme de Rus, elle fila sans bruit. La Duchesse était tranquille.

L'année suivante, M. de Mazarin lui fit encore remettre une lettre par son chirurgien. Mais il allait à Rome pour l'année Sainte. La Duchesse s'assura cependant qu'il n'était pas au Pont. Elle devait passer un heureux hiver, quand survinrent des difficultés d'un autre ordre.

En bonne parvenue, quand elle se crut sûre de son empire sur la ville, elle en abusa, toute confiante en l'appui du Duc de Savoie, et ses pages l'imitèrent. Ceux-ci bousculèrent la marquise de Montréal au bal. Le marquis releva vertement leur insolence, et s'en plaignit à la Duchesse, qui fit répondre qu'elle ne s'embarrassait pas des querelles de ses gens. A un nouveau bal, où Mme de Mazarin se trouvait, il y eut algarades, puis batailles entre ses gens et ceux de M. de Montréal. Un valet de chambre de la Duchesse, Pelletier, tira son épée contre M. de la Roche, qui l'avait renversé ; M. de Montréal se jeta entre eux et fut blessé assez gravement par ce Pelletier. On murmura hautement.

La Duchesse fit cependant recommencer la fête, mais bientôt elle se retira.

Là-dessus, elle se plaint par courrier au Duc, et se pose en victime. Elle accuse avec dupli-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cité M. de la Pérouse d'être de la cabale, alors que lui-même et ses officiers ont apporté des excuses aussitôt après l'échauffourée. Après force lettres, de part et d'autre, Hortense l'emporte : une réparation solennelle lui est accordée.

On ne voit pas bien ici la réserve, la modestie, la bonté, la douceur, l'indulgence, dont fait état Saint-Réal. Les lettres de la Duchesse montrent plus d'astuce que de mesure, et leur forme n'est point de celles d'une femme d'esprit, fin ni large. Dans ses relations quotidiennes aussi, elle avait dû froisser bien des gens, qui montrèrent vraisemblablement plus de soumission aux ordres de leur prince, qu'ils n'eurent de vraie sympathie pour la frivole italienne.

Quoi qu'il en soit, Charles-Emmanuel mourut le 12 juin. La Régente l'avertit-elle? On ne sait ; mais Hortense, sans avoir dit adieu à personne, le 22 octobre, une petite heure avant le jour, quitta le Château et se dirigea sur Annecy.

C'est à son ancien prétendant — encore ! — Charles II d'Angleterre, qu'elle alla demander asile. Un parti voulut, pour renverser la favorite, la duchesse de Portsmouth, faire d'elle la maîtresse du roi. Elle ne refusa pas ce rôle par vertu, mais pour aimer en liberté le prince de Monaco.

Charles II la pensionna en restitution des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sommes qu'il avait reçues jadis du Cardinal. A Saint-James, sa beauté toujours éclatante triompha. Elle s'entoura de beaux esprits, dont Saint-Evremond et Saint-Réal. Elle prit, paraît-il, goût à l'étude, et sa conversation devint animée et attrayante ; car dans sa jeunesse, dit Mme de Lafayette, elle manquait vraiment d'esprit.

Elle fut longtemps heureuse et eut beaucoup d'amants. Son neveu, le chevalier de Soissons, pris de passion pour elle, en tua un en duel, ce qui l'attrista fort un moment.

Elle dut résister encore aux sollicitations de son mari ; mais il était surtout occupé à gaspiller l'argent du Cardinal dans son procès contre sa femme, qui dura 30 ans.

Sur la fin, la fièvre du jeu la tint de plus en plus fort ; le croupier Morin était installé chez elle pour la voler. Elle prit les goûts anglais, courses, paris, combats de coq. Puis elle abusa des liqueurs, et enfin mourut après avoir vécu vingt ans en Angleterre, le 2 juillet 1699, entourée de sa sœur de Bouillon, de son fils et du fidèle Mustapha, le nègre que lui avait donné le Duc de Savoie.

En somme, elle fut vraiment, en Angleterre, le centre d'une Société de Français et d'hommes d'esprit. Victime d'une union et de penchants détestables, elle sut, dans ses dernières années, relever un peu le prestige du nom du Cardinal.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

III.

LE PORTRAIT DE LA DAME DE MENJOUD

Les lettres de d'Orlier nous fixent très précisément sur les villégiatures de la belle Hortense à Saint-Pierre-d'Albigny, au cours de son séjour en Savoie, pendant l'été de 1673.

« Je crois que dimanche ou lundi, écrit-il en juin 1673, elle (Mme la Duchesse) ira... avec Mlle Faure... *chez Mme du Noyer, à Saint-Pierre*, où elles demeureront quelques jours, dans le dessein d'aller à la chasse et de se bien divertir. »

Or, chez Mme du Noyer, c'est à Menjoud ; une lettre ultérieure de d'Orlier suffirait à le prouver par ce passage : « Mme Mazarin nous dit de nous masquer et d'aller chez Mme du Noyer, qui est éloignée de M. Delescheraines comme le palais de V. A. R. à N.-D. del Monte. » Cette dernière lettre est écrite à l'époque où Hortense était aux Allues, chez M. de Lescheraines, et il n'y a que Menjoud qui corresponde à l'explication de d'Orlier.

Ce passage prouve en outre que, non seulement Menjoud ne fut pas construit par Charles-Emmanuel comme le veut la légende, mais qu'il en ignorait même l'existence.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV OF

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

En 1673, Hortense a donc fait deux villégiatures à Saint-Pierre : la première au mois de juin, chez Mme du Noyer, à Menjoud ; la seconde, du « 9 juillet » à « la dernière semaine de ce mois », aux Allues alors, chez Mme de Lescheraines.

Mme de Lescheraines et Mme du Noyer, les lettres insistent beaucoup sur ce point, furent les seules amies qu'elle reçut dans l'intimité, et vit presque chaque jour, à cette époque, au Château de Chambéry. Rien n'est plus naturel que ces visites à la campagne, rien de moins étonnant que ce portrait laissé en souvenir. Les familles du Noyer et de Lescheraines furent alliées ; que le portrait fut d'abord aux Allues ou chez Mme du Noyer, c'était toujours celui de celle que l'on appelait *la Dame de Menjoud*, en raison de son premier et tumultueux passage à Saint-Pierre, où les étrangers de haute marque ne s'arrêtaient guère.

C'est sur le second, aux Allues, que les lettres des archives de Turin donnent le plus de détails, et ces récits prouvent que la Duchesse ne put manquer de faire impression dans un pays où il ne se passait rien et d'y être une source de fables.

Jamais à Saint-Pierre femme n'avait tiré à balle franche, au vol et au pistolet, comme Mme de Mazarin. Elle massacra d'abord les oies et les canards de M. de Lescheraines, puis,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'après-dîner, elle tua au vol cailles, ortolans et petits oiseaux. S'il pleuvait, tir à la cible dans une chambre. Enfin, elle chassa le cerf, ce qu'elle ne pourrait pas faire aujourd'hui, et tua les pigeons du prieuré de Saint-Philippe. Les levrauts ne lui échappaient point. L'un d'eux amena un incident burlesque. « Mme de Mazarin le prit et l'ouvrit pour avoir le sang pour se laver les bras, les mains et le visage, et fit laver Mme Delescheraines, disant qu'il n'y avait rien de meilleur pour décrasser que le sang de levraut, et s'en vinrent passer dans Saint-Pierre comme cela : les petits enfants leur courraient après, étant toutes rouges (1). »

Il y avait de quoi faire impression sur des populations simples et calmes. Les habitants causèrent de cette étrangère bizarre qui menait grand train. On sut qu'elle était la favorite de Charles-Emmanuel. Son nom ne disait rien à des gens qui, d'ailleurs, ne le connurent peut-être pas et ignoraient sans doute le Cardinal lui-même. On l'appela la Dame de Menjoud.

On s'occupa d'elle dans la « petite Provence », car elle visita le fort de Miolans, où le gouverneur lui présenta Carlo Rosso (2), fameux

(1) Correspondance de d'Orlier.

(2) Carlo Rosso avait pris part à la révolte de Mondovi et fut incarcéré pour ce fait à Miolans en 1657.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

brigand piémontais, qui tenait son cachot depuis quinze ans et y avait perdu la raison. Puis ce furent des promenades et de nouvelles chasses. On visita le juge de Miolans, qui donna à goûter, et la verrerie, où l'on fit, devant la Duchesse, des « Galanteries de Verre » ; on alla enfin à la Chartreuse d'Aillon. Les bons Pères, non avertis, épouvantés de voir des femmes dans leur cour, poussèrent de hauts cris. M^me^ de Mazarin en prit peur et ne voulut pas toucher à la belle et bonne collation que les Chartreux lui offrirent.

Elle rentrait peu après à Chambéry.

Ce journal de d'Orlier, si minutieux, qui relate les faits et gestes de la Duchesse, presque heure par heure, ne dit pas qu'elle fit faire son portrait. Mais ce journal n'a pas été publié *in extenso ;* il faudrait vérifier à Turin. Il est d'ailleurs

Il fit quatre tentatives d'évasion ; en 1658, il fut trouvé tout contusionné au-dessus des vignes du Bourget, sous Miolans ; en 1659, il arriva à rompre ses chaines, mais il ne put s'enfuir ; en 1661, il fit encore une trouée à la muraille et fut repris à une lieue du château ; enfin, en 1664, il avait encore réussi à couper le plancher de sa prison. Le gouverneur lui fit alors mettre les fers aux mains et aux pieds, et à la ceinture une chaine du poids de 50 livres. Il était irréductible et intraitable, sourd à toutes les exhortatious des religieux. Mais à ce régime, il tomba dans l'hébétude, puis la folie : il se croyait le fils de Dieu. Il mourut subitement en 1677. Il avait été détenu 20 ans et enchaîné 13 ans.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

naturel qu'Hortense, toujours en mouvement, ait profité des beaux jours de Menjoud et des Allues, et qu'elle ait plutôt fait faire à Chambéry, par quelque artiste de passage, pendant les longues journées oisives au Château, le portrait qu'elle envoya à ses meilleures compagnes. C'était dans ses idées, car nous savons qu'à Rome elle fit faire son portrait en miniature et qu'elle le donna à Jacques de Belbeuf. C'était un charmant cavalier que le chevalier de Rohan lui avait donné pour lui faire escorte quand elle s'enfuit de Paris, et dont le duc de Nevers se montra extrêmement jaloux. Cette miniature était encore dans la famille de Belbeuf vers 1860, et la comparaison avec le portrait de la Dame de Menjoud serait des plus intéressantes. Peut-être, enfin, fit-elle venir la copie d'un de ses portraits antérieurs, soit de Rome, soit même de Paris où elle était en intelligence avec son frère de Nevers et aussi avec l'amie de La Fontaine, sa sœur de Bouillon, qui vint plus tard la rejoindre en Angleterre.

Le fait qu'Hortense demeura à Saint-Pierre, que c'est sûrement elle, cette favorite, pour qui le Duc de Savoie aurait édifié un petit Versailles, aux origines fabuleuses ; elle que l'on appela la *Dame de Menjoud ;* le fait que, suivant la tradition, un portrait de cette Dame resta longtemps au Château et qu'il a été retrouvé à Saint-Pierre même, où il avait été acquis par

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un particulier avec divers objets provenant de Menjoud (1), — toutes ces circonstances constituent un ensemble de présomptions formelles qui ne laissent dans l'esprit aucun doute, quand on a comparé la peinture en question avec les portraits connus de la nièce du Cardinal.

Nous n'avons pas vu de portraits peints. Mais nous avons deux belles gravures de l'époque qui présentent toutes garanties d'authenticité. Celle que gravèrent Vischer et de Blois, sur la peinture de Lély, est la plus connue et la plus répandue par la reproduction. Elle sent l'apprêt et l'artifice. Celle de Stéphani a plus de valeur documentaire, est plus ancienne, plus exactement contemporaine du modèle, enfin, d'une fidélité mieux garantie. L'une et l'autre, en les comparant, représentent bien la même personne, évidemment un peu « flattée » dans l'œuvre de Lély et de Blois.

Saint-Evremond décrit d'une façon naturellement complaisante les charmes de son amie. Comme ses sœurs, elle était coquette et savait ajouter du piquant à sa beauté « romaine » (2).

(1) Il appartient aujourd'hui à M. le baron Lucien d'Alexandry d'Orengiani.

(2) Hortense Mancini était née à Rome. Mais « le Ciel a voulu donner à Hortense une Beauté de l'ancienne Grèce, et une Vertu de la vieille Rome ». — SAINT-EVREMOND, *Oraison funèbre de M^me^ Mazarin.*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

On la voyait quinze jours de suite se coiffer de façon différente. Mais le plus simple négligé était pour elle une parure et elle émerveillait aussi bien enveloppée dans sa robe du matin qu'en grand apparat (1). Elle ne souffrait point d'odeurs sur elle. Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, elle ne ressemblait point à son oncle, le Cardinal, qui était plus parfumé que les jardins d'Armide.

« C'est une de ces beautés romaines qui ne ressemblent point à vos poupées de France, écrit Saint-Evremond. La couleur de ses yeux n'a point de nom : ce n'est ni bleu, ni gris, ni tout à fait noir, mais un mélange de tous les trois : la douceur des bleus, la gaieté des gris, et surtout le feu des noirs. Il n'y eut point au monde de si doux ; il n'y en a point de si sérieux et de si sévères quand elle est dans quelque application d'esprit...... Ils sont grands, bien fendus, à fleur de tête, pleins de feu et d'esprit. Tous les mouvements de sa bouche sont pleins de charmes, et les grimaces les plus étranges ont une grâce inexprimable quand elle

(1) « Je la veux voir dans sa chambre au milieu de ses chiens, de ses guenons, de ses oiseaux et je m'attends que le désordre de sa coiffure et de ses habits lui fera perdre l'éclat de cette beauté qui nous étonnait à la Cour. Mais c'est là qu'elle est cent fois plus aimable ». — SAINT-EVREMOND, *Portrait de Mme la duchesse Mazarin.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

contrefait ceux qui les font. Le rire lui change entièrement l'air du visage, qu'elle a naturellement fier, et qui prend une teinte de douceur et de bonté. Son nez, qui est de la plus juste grandeur, donne un air noble et élevé à toute sa physionomie. Elle a le son de la voix si touchant, qu'on ne saurait l'entendre parler sans émotion. Son teint est d'un prodigieux éclat, et ses cheveux sont d'un noir luisant qui n'a rien de rude. A voir le beau tour qu'ils prennent naturellement, et comment ils se tiennent d'eux-mêmes, on dirait qu'ils se jouent à plaisir, tout enflés et glorieux de couvrir une tête si belle. C'est le plus beau tour de visage que la peinture ait jamais imaginé. »

Si tel était le modèle, il est malheureux que la Dame de Menjoud n'ait rencontré qu'un artiste assez ordinaire, et plutôt terne, pour peindre son portrait. Il représente une fort belle jeune femme, autour de la trentaine ; c'était bien, en 1672, l'âge d'Hortense, venue en France à dix ans, en 1651. Elle est en Minerve, le casque à plumes en tête, le torse superbe moulé dans une cuirasse de fantaisie qui n'en alourdit, ni n'en dissimule les heureux contours. C'est une Minerve de tragédie, avec le rang de perles au cou, et les manchettes de dentelles. Ce sont bien les sourcils régulièrement arqués, en une ligne pure et sans dureté,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les beaux yeux gris foncés en coulisse, le nez fin et régulier, la bouche petite et jolie, le pur ovale du visage, les cheveux naturellement bouclés avec abandon, que l'on voit sur les deux estampes et qu'adore Saint-Evremont. On chercherait en vain un point sur lequel on hésiterait à affirmer la ressemblance que tous ces portraits ont entre eux, et qui est un garant de leur fidélité.

Rien de plus naturel que la Duchesse eut eu l'idée de se divertir en se faisant peindre ainsi. C'était assez l'usage. Puis elle adorait les mascarades et les déguisements. A 12 ans, elle paraissait déjà en déesse de la musique, dans *Thétis* et *Pélée*, à la Cour de France. Lorsqu'elle quitta Chambéry, son ancienne amie Sidonie de Courcelles écrit qu'à son passage à Genève « elle était à cheval en plumes et en perruque, avec vingt hommes à sa suite, ne parlant que de violons et de partie de chasse, enfin de tout ce qui donne du plaisir. »

Elle voyageait donc en amazone après s'être fait peindre en Minerve. Saint-Evremont déclare que rien ne lui seyait mieux. « Avec le visage d'Hélène, dit-il, Mme de Mazarin avait l'air, l'*habit*, l'équipage d'une reine des amazones ; elle paraissait également propre à charmer et à combattre. » (1)

(1) SAINT-EVREMOND, *Oraison funèbre de Mme la duchesse Mazarin.*

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

A voir les traits de cette femme célèbre, nous avons désiré connaître sa véritable physionomie morale, embrumée par l'encens excessif de Saint-Evremond et de Saint-Réal. Des documents épars nous ont appris qu'elle fit un tapage de médiocre aloi sans doute ; mais que si elle fut légère et dévoyée elle n'apparaît pas foncièrement mauvaise aux yeux de ceux même qui ne peuvent pas oublier ses folies devant l'éclat de son étourdissante beauté.

Portraits, lettres et mémoires semblent avoir donné assez de vie, pour notre curiosité, à la figure légendaire de la Dame de Menjoud, — puisque nous savons que ce nom mystérieux avait été donné en Savoie à Hortense Mancini, cette bourgeoise romaine à qui le Cardinal duc de Mazarin avait voulu laisser son nom et son titre, après l'avoir amenée presque sur les marches du trône de France, dont le génial aventurier tenait, dans ses mains peu nettes, les hautes destinées.

Chambéry, 8 avril 1910.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

STATUETTE DU JARDIN
DE MENJOUD

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cliché A. Bertin

LES RUINES DE SAINT-CLAUDE
(1911)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LES RUINES

DU

CHATEAU DE SAINT-CLAUDE

A SAINT-CASSIN

Près CHAMBÉRY (Savoie)

PAR

PHILIBERT FALCOZ

de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie

Membre correspondant de l'Académie de Savoie

3

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les Ruines du Château de Saint-Claude

à SAINT-CASSIN, près Chambéry (Savoie)

I.

SITUATION DU LIEU. — EPOQUE ROMAINE.

Les ruines du château de Saint-Cassin, connues sous le nom de *Tours Saint-Claude*, se dressent sur un mamelon boisé (altitude 735^{m}), dominant le village de Saint-Cassin.

En approchant du sommet, on ne tarde pas à découvrir les traces d'un ancien chemin de ronde que révèlent de vieilles constructions et des restes de poterne au milieu de bois et de broussailles.

L'étendue du terrain sur lequel s'élevait le château de Saint-Claude mesurait environ vingt-quatre ares (80^{m} de longueur sur 30^{m} de largeur). Le château de Saint-Claude était le château féodal de Saint-Cassin. D'anciens documents le désignent sous le nom de *château de Saint-Cassien*, du nom du saint de la paroisse.

Du côté du couchant, on remarque un ensemble de murailles assez bien conservées, formant un rectangle indiquant l'emplacement de la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chapelle du château qui était dédiée à saint Claude.

Des ruines du château lui-même, s'étendant du côté de l'Est, il ne reste que des traces insuffisantes pour reconstituer le plan de l'ensemble. Seul, un pan de muraille s'élève de quelques mètres de hauteur et domine encore la vallée.

La vue est très belle du haut du mamelon : en regardant du côté du Nord, on a en face de soi le lac du Bourget encadré par les montagnes de la Chambotte et du Mont-du-Chat ; tout au fond, on aperçoit les montagnes du Bugey perdues dans la brume.

Du côté de l'Est, on découvre toute la plaine de Chambéry, et au-dessus les montagnes qui appartiennent au massif des Bauges, depuis le Revard et le Nivolet jusqu'à la Roche-du-Guet qui domine Montmélian. Dans le lointain, les Alpes de Maurienne et du Dauphiné couvertes de neige.

Du côté du Midi, la vue est au contraire très limitée et se repose sur des sommets couverts de bois et de pâturages. Le mamelon de Saint-Claude est lui-même dominé par la montagne du Corbelet, dont il n'est séparé que par une petite combe. Au pied du Corbelet, du côté de l'Ouest, s'ouvre la vallée de Couz, qui nous sépare de la montagne de l'Epine, se terminant par la Dent-du-Chat.

Une construction romaine précéda le château féodal de Saint-Claude. Dans les fouilles que fit

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

faire, en 1830, le comte de Vars, alors possesseur des ruines de ce manoir, douze médailles romaines furent trouvées, dont une de *Faustina* et les autres de la période des *Antonins* (96 à 192 après J. C.).

Des fouilles plus récentes, effectuées en 1869 par M. J.-B. Blanc (alors avoué au Tribunal de Chambéry, décédé le 30 avril 1886), devenu propriétaire des ruines de Saint-Claude, comme nous le verrons plus loin, amenèrent la découverte d'un certain nombre de médailles romaines décrites par M. Laurent Rabut, dans leur ordre chronologique, ainsi qu'il suit :

Une de Germanicus César Div. Aug. nep. (décédé an 19 de J.-C.)

Une d'Hadrianus Aug. Cos. IIII (Empereur de 117 à 138 de J.-C.)

Quatre d'Antoninus August. Pius. Cos. III. (Empereur de 138 à 161 de J.-C.).

Deux de Diva Faustina (Senior, de 105 à 141 de J.-C.).

Une d'Antoninus Aug. (Empereur de 138 à 180 de J.-C.).

Une de Faustina Augusta (Junior, de 140 à 175 de J.-C.).

Deux d'Imp. Sever. Alexander. Aug. (Empereur de 222 à 235 de J.-C.).

Une de Maximinus Pius. Aug. Germaniæ (Empereur de 235 à 238 de J.-C.).

Deux d'Imp. Gordianus Pius. Aug. (Empereur de 238 à 244 de J.-C.).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Deux de Probus Aug. (Empereur de 276 à 282 de J.-C.).

Une d'Imp. Diocletianus Aug. (Empereur de 283 à 305 de J.-C.).

Une de Maximinus Pius. Aug. (Daja) (Empereur de 305 à 313 de J.-C.). (1)

Ces fouilles mirent également à découvert des pans de murailles enfouis profondément dans le sol.

Il fut trouvé, sur le plateau de Saint-Claude, une sorte de roue en pierre qui devait être la meule d'un moulin à bras portatif, tels que ceux qu'employaient les Romains dans leurs campements pour moudre le grain sur place.

D'autre part, de nombreux morceaux de tuiles, encastrés dans ces débris de murailles, proviennent, sans doute, d'anciennes constructions romaines.

(1) Ces médailles, y compris celles découvertes en 1830, se trouvaient chez M. Louis Naz, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Chambéry, décédé le 17 juin 1912. Elles lui furent gracieusement offertes par M. Joseph-Marie Chabord, maire de Saint-Cassin, qui en était devenu possesseur en qualité de légataire universel de M. J.-B. Blanc.

En même temps que la liste de ces médailles, M. Naz avait bien voulu nous faire part de nombreux renseignements personnels, ainsi que des notes provenant de M. J.-B. Blanc. Ces précieux documents nous ont été d'un grand secours pour la rédaction de cette étude.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

II.

ÉPOQUE FÉODALE

On ignore la date de la construction du château féodal de Saint-Claude. Rappelons, tout d'abord, qu'un tombeau creusé dans le roc vif où deux squelettes étaient renfermés, fut découvert lors des fouilles de 1830. A côté de l'un des squelettes était un fer de lance façonné d'ornements. Ce dernier objet, qui paraîtrait désigner quelque héros du moyen âge, a été égaré. (1)

Le plus ancien document relatif à ce manoir est une charte de 1014, aux termes de laquelle Rodolphe III le pieux, roi de Bourgogne, donne à sa femme Hermengarde entre autres terres situées *in pago Savoyense* le « *Castrum Beati Cassiani cum suis appendiciis* ». (2)

Plus tard, le fief de Saint-Cassin qui s'étendait sur une grande partie de la commune de Saint-Cassin, *y compris le château de Saint-Claude*, fut acquis par le comte de Savoie Amédée IV, prince dont le règne s'étend de

(1) T. Chapperon. — *Guide de l'Étranger à Chambéry* ; 1837, note page 152.

(2) *Mém. Acad. de Savoie* ; 3me série ; documents t. VI, page 33.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1233 à 1253. Cela résulte d'une charte du 13 juin 1263 qui est aux Archives de la Chambre des Comptes de Turin. Ce sont les lettres testimoniales des évêques de Maurienne et de Grenoble, arbitres dans un procès entre Cécile, veuve d'Amédée IV, et le comte de Savoie Pierre II. On y voit que cette princesse réclame le château de Montmélian et de l'argent qu'elle a donné pour l'achat du fief de Saint-Cassin. (1)

En 1258, le fief de Saint-Cassin fut inféodé à Geoffroy de Miolans qui fit hommage au comte Boniface de Savoie, successeur d'Amédée IV, pour le fief et le château, au mois d'avril de la susdite année. La veuve d'Amédée IV intervient dans cet acte, pour abandonner, à titre de donation, une partie de la montagne de La Thuile.

En 1277, on trouve un hommage prêté par Anthelmet, fils de Geoffroy de Miolans, au comte de Savoie. L'hommage est aussi fait dans le même acte pour la moitié de Puygros (2).

En 1280, le lundi après la Purification (2 février), un Anthelme de Miolans achète de Vifred de Miolans les terres, château et seigneurie de Saint-Cassin.

Pendant un siècle environ, le fief de St-Cassin demeure dans la famille de Miolans.

(1) Note de François Rabut extraite du journal *Le Patriote Savoisien* du 2 février 1870.

(2) Cette nomenclature des fiefs se trouve aux Archives de Chambéry. *Sommaire des Fiefs de Savoie*, vol. I, p. 570 et suivantes.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il est ensuite possédé pendant deux siècles par la maison de Seyssel.

De l'année 1344, il existe une reconnaissance faite par Humbert de Seyssel d'Aix, en faveur du souverain, pour le château et la seigneurie de Saint-Cassin.

En 1354, le 15 juillet, hommage est prêté par Aymond de Seyssel. En 1356, le 8 janvier, reconnaissance par le même personnage.

Par testament du 4 juin 1383, Aymard de Seyssel laissa à son fils Pierre, né d'un second mariage avec Antoinette de Poitiers, la Serraz et Saint-Cassin. Ce Pierre de Seyssel fut chef de la branche des seigneurs d'Aiguebelette de Châtillonnet.

Pierre de Seyssel légua, en 1438, Saint-Cassin à son troisième fils Geoffroy, qui épousa, le 12 juin 1459, demoiselle Marguerite de Rivoire, dont il eut une fille, Jeanne de Seyssel. Il testa en 1473, léguant la Serraz à son neveu Jean.

« Saint-Cassin devait revenir à sa fille, sous « la condition expresse qu'elle épouserait Ga- « briel de Seyssel, baron d'Aix, chef aîné de la « Maison. L'année qui suivit le testament de « Geoffroy, Gabriel de Seyssel, qui était disposé « à épouser sa cousine, l'enleva du château de « la Serraz où elle se trouvait et la transporta « au château de la Bâtie, sous prétexte que « Marguerite de Rivoire, sa mère, usait de mau- « vais traitements à son égard. La mère de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Jeanne se plaignit à la duchesse Yolande qui, « par sentence arbitrale du 25 mai 1474, ordonna « à Gabriel de rendre la jeune fille à sa mère. « Gabriel déclara qu'il était prêt à le faire. « (*Dum fuerit cognitum regendam et mitrien-« dam tanquam proximiori ejusdem domicel-« læ*). Le mariage n'eut néanmoins pas lieu et « la terre de Saint-Cassin passa à la branche « de la Serraz. » (*Histoire de la Maison de Seyssel*, par le comte Marc de Seyssel-Cressieu).

Jean de Seyssel, seigneur de Bordeau ou de Bourdeau, de la Serraz et Saint-Cassin (1), testa en 1558, laissant Saint-Cassin à sa fille aînée Françoise qui épousa, en 1573, Jean-Alexandre de Clermont et fit passer Saint-Cassin dans la famille de son mari.

La famille de Clermont-Mont-Saint-Jean de Savoie sort des Clermont-Tonnerre, premiers barons du Dauphiné, une des plus anciennes et des plus considérables Maisons de France. Une branche des Clermont se serait établie en Savoie vers le milieu du XIVe siècle.

Cette famille était alliée aux Miolans et aux Montmayeur.

(1) Le 20 août 1499, le Conseil de la ville de Chambéry prend une délibération pour la reconstruction du pont de Cognin. Il charge de la direction de ce travail noble Jean de Saint-Cassin, à qui sont alloués trois deniers gros par chaque jour qu'il vaquera à ce travail. (Note fournie par M. Claudius Bouvier.)

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Un Anthelme de Clermont fut évêque de Maurienne. Cette famille a rempli des charges élevées, soit auprès de nos princes, soit plus tard, à la Cour de France (1).

En 1612, Jean Péron de Clermont, fils de Jean Alexandre, est propriétaire du fief de St-Cassin. Ce fief passe en 1652 à François de Clermont, fils de Jean Péron, et, en 1658, à Marie-Jean-Baptiste de Clermont, cousin du précédent et fils de Jean-Claude. Ce fut en faveur du dit Jean-Baptiste que le fief de Saint-Cassin fut érigé en comté de Savoie, le 21 janvier 1681.

En 1688, Marie-Louise-Octavie de Clermont, fille du précédent, par son mariage avec Joseph de Regard de Vars, fait passer le fief de Saint-Cassin dans la famille de son mari.

La famille de Regard de Vars était l'une des plus anciennes et des plus illustres familles de Savoie. En même temps qu'elle donnait naissance à un grand nombre d'autres Maisons également distinguées, elle produisait des hommes remarquables par leur mérite personnel et par le haut rang auquel ils étaient parvenus dans l'Eglise et dans l'Etat.

En 1750, le fief de Saint-Cassin est possédé par Pierre-Joseph-Marie de Clermont de Regard de Vars, qui fut premier syndic de Chambéry en 1780.

(1) Armorial de Foras.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Rappelons que le 20 décembre de la susdite année, de la part de dame Anne-Amédée de Mellarède, comtesse de Sainte-Hélène, héritière de R^d Messire Aimé-Philibert de Mellarède, son frère (fondateur de la Bibliothèque de Chambéry), il présenta au Conseil de ville la clause du testament de ce dernier, en date du 5 novembre 1780 (Perret, notaire), par laquelle il avait légué à la ville sa bibliothèque et son cabinet d'histoire naturelle, *tant dedans que dehors pour être rendus publics et sous les autres conditions portées par la dite clause* (1).

Le domaine de Saint-Cassin passe, en 1823, à J.-B.-Marie-Nicolas-Centaure de Clermont de Regard de Vars, dit Janus.

Il avait été capitaine de cavalerie sous Napoléon I^er et son épouse était une orpheline appartenant à l'aristocratie lyonnaise, M^lle Victoire Broissier de la Roullière, qui comptait son père et un frère parmi les victimes de la Terreur.

De ce mariage naquirent six enfants, dont deux garçons, l'un décédé à l'âge de douze ans, l'autre, Ferdinand, capitaine de cavalerie, frappé à mort sur le champ de bataille de Novare en 1849, et quatre filles, M^mes Incisa di Santo-Stephano, Gerbaix de Sonnaz, Castagneri de Châteauneuf et Taon de Revel.

(1) *Mémoire de l'Académie de Savoie*, 3^e série, tome IX, page 241.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'est en 1846 que Louis-Victor-François dit René, baron de Châteauneuf, né le 23 janvier 1821, épousa demoiselle Camille, fille du comte de Vars.

Les propriétés que la famille de Vars possédait à Saint-Cassin furent vendues en 1863 à un marchand de domaines de Romans, qui les rétrocéda par lots à divers propriétaires. (1)

Le 25 février 1864, les ruines de Saint-Claude furent acquises avec le tènement de forêts de chênes qu'elles dominent, à un M. Theiris, étranger au pays, qui les revendit, le 20 juin 1868, à M. J.-B. Blanc, avoué au Tribunal de Chambéry, dont il a été question précédemment. (2). A son décès, elles passèrent à son légataire universel, M. Joseph Marie Chabord, actuellement maire de Saint-Cassin.

La maison *de la Tour*, dite Château Moderne, et les deux fermes attenantes furent revendues par un nommé Morard, étranger à la commune de Saint-Cassin, à Mme de Châteauneuf. Elles sont devenues la propriété de M. Auguste Raymond, par acte du 5 février 1907.

L'époque de la destruction du château de Saint-Claude, qui protégeait la vallée de Chambéry en cas d'invasion du côté des Echelles, est restée inconnue, bien qu'il subsistât en 1645. Mentionnons que M. J.-B. Blanc, dans ses

(1) (2) Communication de M. Louis Naz.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

fouilles de 1869, prétend avoir remarqué des traces d'incendie. Il a constaté également que la chapelle, qui subit le même sort que le château, fut ensuite reconstruite. Ce qui explique son existence au milieu des ruines, en 1729.

La tradition populaire n'a pas oublié ces débris des âges et rapporte une légende et quelques faits méritant d'être signalés.

Pendant plusieurs années, dit la légende, on entendit, vers minuit, aux alentours des ruines, des voix plaintives, et soudain des fantômes apparaissaient, parcourant les ruines au reflet d'une lueur bleuâtre qui embrasait la cime du rocher ». La légende ajoute qu'à diverses époques des fouilles avaient été entreprises sur le plateau, mais qu'elles étaient comblées le lendemain....

A côté de ce récit fantastique, la tradition populaire rapporte deux faits entrant dans le domaine des possibilités.

Des fouilles, pratiquées depuis plus d'un siècle sur le plateau de Saint-Claude, auraient fait découvrir un bas-fond dont l'entrée était recouverte par une immense pierre plate, et tout près une ouverture par laquelle deux perches à abattre les noix et réunies à leurs extrémités ne pouvaient sonder la profondeur. D'autre part, une statue, couchée et taillée dans le roc vif, aurait été trouvée dans l'enceinte du château, puis recachée.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Rappelons que M. J.-B. Blanc avait constaté dans ses fouilles l'entrée de plusieurs souterrains, ainsi que l'emplacement d'une citerne.

Aujourd'hui, tout a disparu, il ne reste du château de Saint-Claude que des vestiges de murailles qui semblent n'avoir résisté aux injures du temps que pour rappeler le souvenir du passé.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

III.

LA CHAPELLE DE SAINT-CLAUDE

Comme nous l'avons dit, alors que le château de Saint-Claude n'était plus qu'un amas de décombres, la chapelle de Saint-Claude restait debout au haut du rocher.

Deux messes y étaient célébrées chaque année, le jour de la saint Claude (6 juin) et le lundi de Pâques.

La commune de Montagnole, dont le patron était saint André, fêtait également saint Claude et s'y rendait le 6 juin de chaque année en procession. Cette procession se faisait encore en 1729. (1)

Cette chapelle possédait une statue de saint Claude qui se trouve actuellement à la cure de Saint-Cassin.

Avant la Révolution française, on se rendait à cette chapelle en pèlerinage, *au son du violon, curé en tête* (2).

(1) *Histoire du Décanat de Savoie*, par l'abbé TREPIER. — *Mém. Académie de Savoie*, t. XVII, page 60, 2e série.

(2) Archives de la cure de Saint-Cassin. — Note de Rd Joseph Nicoud, curé de cette paroisse (1844-1869), où il est décédé.

Nous remercions M. l'abbé A. Chabert, curé actuel de Saint-Cassin, qui a mis gracieusement ces archives à notre disposition.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La statue de saint Claude fut cachée pendant la Révolution par un nommé Joseph Janin. Elle fut ensuite replacée dans l'ancienne église, aujourd'hui démolie.

Cette statue fut réparée en 1832, par les soins du curé de cette commune, M. l'abbé Finas, promu ensuite curé de La Thuile. (1)

(1) Saint Claude naquit en l'année 607 au château de Bracon, près Salins (Jura), d'une illustre famille romaine. Après avoir porté les armes jusqu'à l'âge de vingt ans, il embrassa l'état ecclésiastique et fut reçu au Chapitre de la cathédrale de Besançon. Douze ans après (639), il se retira au monastère de Condat, alors appelé Saint-Oyand et plus tard abbaye de Saint-Claude.

Nommé archevêque de Besançon en 685, il se retira de nouveau à l'abbaye de Saint-Oyand (693), dont il avait conservé le titre d'abbé et y mourut en 699. (*Les Petits Bollandistes*. Vie des Saints. t. VI, page 474.)

La châsse contenant les reliques de saint Claude se trouve dans une chapelle de la cathédrale de la ville de Saint-Claude, dont il est le patron. Cette chapelle est dite chapelle de Saint-Claude.

Saint Claude fut très honoré dans le décanat de Savoie. Un chapitre spécial lui est resté conservé dans le bréviaire des diocèses de Savoie (Chambéry, Moûtiers et Saint-Jean-de-Maurienne).

Saint François de Sales vint plusieurs fois au tombeau de saint Claude, alors placé dans l'abbaye. Le plus célèbre de ses pèlerinages est celui qu'il fit en 1604, pour y avoir, avec sainte Jeanne de Chantal, l'entrevue définitive qui décida de l'établissement du Grand Ordre de la Visitation. — Le lieu de réunion fixé d'abord à Thonon, le fut ensuite à St-Claude (Jura). *Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude*, par D. P. Benoit, page 365.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

IV.

MAISON FORTE DE BONNET

La maison forte de Bonnet est située dans une petite combe, à environ 200 mètres de l'église, à gauche en montant. Un chemin abrupt, perpendiculaire à la route, y donne accès. Elle appartient aujourd'hui à la famille Naz.

D'après une communication faite par Timoléon Chapperon à l'Académie de Savoie, le 12 janvier 1865, le titre le plus ancien relatif à la maison forte de Bonnet remonte à 1417. Cette seigneurie comportait une rente sans juridiction. Les actes de reconnaissance constatent que les seigneurs de Bonnet avaient le droit exclusif « *de chasser, faire venir et prendre renards, lièvres et perdrix, en toute la paroisse et mestralie de Montagnole* ». (1)

T. Chapperon désigne comme ayant possédé le fief de Bonnet, en 1417, la famille de Menthon, puis, successivement, les familles de Mareschal, de Valence et Size. Cette dernière était encore en possession du fief à la Révolution. Elle s'est éteinte en la personne de Jean-Gabriel Size, décédé sans héritier mâle.

(1) *Mémoires Académie de Savoie*, 2e série, tome IX, page XIII.

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le domaine de Bonnet, à sa mort, passa, par les femmes, dans la famille de la Pallud, dont les dernières descendantes furent Mmes du Verger, de Blay et de Villette.

En 1834, le domaine de Bonnet a été acquis par M. Eugène Naz, décédé en 1876, vice-président en retraite du Tribunal de Chambéry. Ce domaine revint ensuite à l'un de ses fils, Gaspard Naz, alors juge au Tribunal de Bonneville. A son décès, il passa à son fils Antoine Naz, ancien notaire à Samoëns, actuellement fixé à Lyon. Quant à la version faisant du château de Bonnet une maison de chasse des ducs de Savoie, elle est de pure fantaisie.

Mentionnons que dans le château de Bonnet existait une chapelle privée, dont il reste encore quelques moulures intéressantes.

On voit aussi, dans une salle du rez-de-chaussée, une cheminée monumentale en pierres de taille où figure un écusson en relief, dont les armoiries ont été mutilées pendant la Révolution. (1)

---

(1) Ces divers documents, relatifs à la maison de Bonnet, nous avaient été transmis par M. Louis Naz, l'un des fils de M. Eugène Naz.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

V.

NOTICE SUR LA COMMUNE DE SAINT-CASSIN

La commune de Saint-Cassien *(Sanctus Cassinus)*, appelée aujourd'hui Saint-Cassin (altitude 489 mètres), est située à quatre kilomètres au sud-ouest de Chambéry, son chef-lieu de canton, entre les commuues de Cognin, Montagnole, Entremont, Saint-Thibaud-de-Couz et Vimines.

Saint-Cassin se compose du village dit de l'*Eglise* et de quatre hameaux : *Les Alberges, Grignon, La Combe* et la *Combe-Fontaine*. En plus de ces quatre hameaux, cette commune possède douze petits groupes d'une ou de deux maisons, ayant chacun un nom de lieu, qui sont : Bonnet, Reisse, Dubonnet (1), Le Couvent, Labiaz, Desertaz, Le Platon, Pont-Saint-Charles, Thiollières, Roche-Fougère, Le Martinet, La Cascade.

Le territoire de Saint-Cassin est arrosé par deux torrents, l'un appelé *Merderet*, l'autre, *Pissieu* ou *Nant-Clair* (2). Ces deux torrents

(1) Le hameau Dubonnet porte le nom de la famille Dubonnet, dont un des membres est l'inventeur du fameux *quinquina Dubonnet* qui valut une grosse fortune à son auteur.

(2) Nant signifie en patois ruisseau.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

se rejoignent un peu au-dessus du chef-lieu de Saint-Cassin. D'autre part, les deux sources formant la *cascade de Couz* se trouvent sur la commune de Saint-Cassin, au plus à 500 mètres de la chute de la susdite cascade.

Saint-Cassin a fait partie du pays des Allobroges. Les Romains, devenus maîtres de notre pays, y ont laissé, comme nous l'avons vu précédemment, des traces de leur passage.

Saint-Cassin forma une paroisse du décanat de Savoie. Les Cartulaires de saint Hugues, évêque de Grenoble, nous apprennent qu'aux environs de 1100 l'église de Saint-Cassin payait à ce prélat 12 deniers annuels de cens, appelés *parata*.

Il existait vers 1630, sur la gauche (au midi) du chemin privé qui conduit à la maison en ruines de Châteauneuf, une vieille tour appelée, *Tour du Seigneur*. Aujourd'hui elle a disparu et ses matériaux ont servi à diverses constructions.

L'ancienne église de Saint-Cassin s'élevait sur le cimetière actuel, qui a été agrandi de la superficie qu'occupait la dite église.

L'église actuelle fut construite en 1852 par l'entrepreneur Faletti, sur les plans de l'architecte Flandin (1). Le terrain sur lequel elle est bâtie a été donné par le chanoine Maurice

(1) Communication de M. Louis Naz.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pillet, qui était propriétaire des immeubles, qu'il légua à la famille Ménabréa, et qui sont aujourd'hui la propriété de M. François Pellarin.

Ces immeubles font partie du hameau des Alberges, que l'on aperçoit en arrivant à Saint-Cassin par la route de Chambéry. L'église de Saint-Cassin actuelle a été ouverte au culte le 29 juin 1854, fêtes de saint Pierre et de saint Paul, jour où la première messe a été célébrée par Rd Nicoud, curé de cette paroisse.

Le mamelon boisé, au pied duquel a été construite, en 1903, la mairie de Saint-Cassin, n'a joué aucun rôle au point de vue historique.

On rencontre le hameau de Grignon composé de quelques maisons éparses, en se rendant aux ruines de Saint-Claude, après avoir traversé le Merderet.

En contournant le rocher supportant les ruines, on découvre les hameaux de la *Combe* et de *Combe-Fontaine*, généralement appelés dans le pays *damo-le-boë* (au-dessus du bois), et plus bas, non loin de la cascade de Couz, au lieu dit *Chêneplat*, se trouve un superbe jet d'eau s'élevant au milieu d'un étang créé en 1868 par M. J.-B. Blanc, précédemment mentionné.

Tels sont les quelques renseignements que nous avons pu recueillir sur cette commune de Saint-Cassin, qui offre une des plus belles pro-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

menades qu'on puise faire aux environs de Chambéry.

Il faut (à pied) depuis la ville deux heures pour atteindre les ruines de Saint-Claude. Là, tout en évoquant les souvenirs du passé, le promeneur jouira de la solitude des hauts sommets et goûtera le charme d'une véritable course en montagne.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

INVENTAIRE
DES
ARCHIVES ANCIENNES
(antérieures à l'année 1793)
DE LA
VILLE DE MOUTIERS

PAR

GABRIEL PEROUSE
Docteur ès-lettres
Archiviste de la Savoie

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

INVENTAIRE

DES

ARCHIVES ANCIENNES

(antérieures à l'année 1793)

DE LA VILLE DE MOUTIERS

SÉRIE AA

ACTES CONSTITUTIFS DE LA COMMUNE

PRIVILÈGES ET FRANCHISES, LETTRES ENVOYÉES ET REÇUES

AA. 1. (Liasse). — 4 pièces parchemin attachées ensemble.

1278-1437. — *Relations entre la ville et les archevêques de Tarentaise.* — 1. Transaction passée entre l'archevêque et les citoyens, à l'arbitrage de Pierre Rouge de Bozel, chevalier, et de deux chanoines de Tarentaise, arbitres élus par l'archevêque, et d'Aymon Bruyson, également chanoine, Gontier *de Boveria* et Jacques Boson, élus par les citoyens, portant que tous les citoyens de Moûtiers dont les ancêtres ont été hommes-liges de l'archevêque suivent cette même condition, où qu'ils demeurent, et qu'ils tiennent ou non un fief de l'archevêque ; qu'ils peuvent opérer entre eux toutes mutations immobilières sur le territoire de la ville sans avoir à prendre le consentement de l'archevêque, ni celui de tout autre seigneur dont les immeubles peuvent mouvoir, exception faite des biens nobles qui doi-

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

vent l'hommage à l'archevêque ; que l'archevêque prend 1 denier par sol sur toute mutation faite à titre onéreux d'une terre relevant de lui immédiatement ou non ; que personne ne peut posséder une maison à Moûtiers s'il n'est ou ne se constitue homme-lige de l'archevêque ; que l'archevêque a le droit de faire publier et appliquer des règlements dans la ville ; que quiconque est citoyen, qui a habité un an et un jour et continue de faire à Moûtiers son principal domicile; que l'archevêque perçoit un demi-plait à chaque vente de bien dépendant immédiatement de son fief (27 mai 1278, original, texte au tome I des *Documents de l'Acad. de la Val d'Isère,* p. 486). — 2. Acte par lequel l'archevêque accense à perpétuité à la commune ses fours et ses éminages du blé et du sel, *cum tabulis sitis subtus ulmum et cum sedibus sitis in songneria,* pour 28 livres fortes et trois charges de sel payables par moitié à la Saint-André et à Pâques (3 octobre 1315, original, texte comme ci-dessus, p. 492). — 3. Acte par lequel l'archevêque alberge à la commune, pour 420 florins d'introge et 5 florins de cense annuelle payable à la Saint-André, la halle neuve qu'il a fait construire et qui lui a coûté 700 florins (7 février 1427, original). — 4. Confirmation par l'archevêque Marc Condulmaro des franchises octroyées et des accensements consentis à la ville par ses prédécesseurs ; ces franchises et ces accensements sont respectivement énumérés par articles à l'acte, où sont insérés en outre les textes des confirmations accordées par les archevêques précédents les 22 janvier 1359 et 9 octobre 1366 (12 mai 1437). — Trois sceaux en cire, et bulle en plomb de l'Eglise de Tarentaise.

AA. 2. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets.

1437. — Copie faite au XVIII^e siècle de la charte ci-dessus de l'archevêque Condulmaro.

AA. 3. (Liasse.) — 7 pièces parchemin attachées ensemble.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1359-1563. — *Confirmations par les archevêques des franchises de la ville,* le 22 janvier 1359 par Jean de Bertrand (1), — le 23 octobre 1481 par Pierre Monod, vicaire général de Dominique de la Rovere (2), — le 30 septembre 1483 par Urbain de Chevron (3), — le 14 juillet 1497 par le procureur de Claude de Châteauvieux (4), — le 19 octobre 1516 par Jean-Philippe de Grolée (5), — et le 1er mai 1563 par Jérôme de Valpergue (7). — 6. Acte par lequel l'archevêque Jean-Philippe de Grolée autorise la ville à déplacer le poids public, qu'un locataire vient de prendre en accensement, sous cette condition, moyennant 185 florins par an (23 décembre 1549).

AA. 4. (Liasse.) — 3 pièces parchemin.

1359-1490. — *Confirmation, application et extension des franchises accordées à la ville par les archevêques de Tarentaise.* — 1. Autre exemplaire de la confirmation des franchises par l'archevêque Jean de Bertrand (22 janvier 1359). — 2. Appel, fait au pape ou à toute autre autorité qui aurait le droit de le recevoir, par les syndics et plusieurs habitants de Moûtiers, d'une sentence par laquelle Perret Bertrand, lieutenant du châtelain de Moûtiers pour l'archevêque Rodolphe de Chissé, leur a défendu, à peine de 25 livres fortes, de sortir de l'archevêché avant d'avoir satisfait à certaine lettre dudit archevêque, dont il leur a donné lecture et que les appelants déclarent contraire à leurs franchises (28 mai 1384). — 3. Acte par lequel l'archevêque Jean de Compeys, pour augmenter les franchises de la ville, ordonne qu'il sera fait deux bâtons, qu'il donnera à la ville, tels que les syndics puissent s'y appuyer et les porter en allant par les rues ; les syndics marcheront après le vicaire, le juge et le bailli de l'archevêque, et auront la préséance sur tous autres ; leurs femmes pareillement *in gradu mulierum* (7 janvier 1490).

AA. 5. (Liasse.) — 4 pièces parchemin.

1496-XVIe s. — *Confirmation des franchises accordées*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à la ville par les archevêques de Tarentaise, administration des archevêques. — 1. Confirmation des franchises par l'archevêque Piossasco (26 juin 1496). — 2. Acte par lequel l'archevêque de Grolée, en confirmant les franchises, répond aux deux demandes qui lui avaient été présentées par la ville, tendant, la première, à ce que les biens allodiaux ne payent plus lods ni vends aux mutations, et la seconde, à ce que les citoyens puissent s'assembler hors de la présence des officiers archiépiscopaux (5 novembre 1516). — 3. Constitution par l'archevêque de Grolée d'un vicaire général en la personne de Guillaume Bardini, abbé de Cavour (31 décembre 1516). — 4. Confirmation des franchises par l'archevêque Parpaglia (sans date).

AA. 6. (Liasse.) — 3 cahiers, 3, 8 et 6 feuillets.

1490-1501. — *Juridiction des archevêques, relations de la ville avec leurs officiers.* — 1. Actes de la procédure soutenue devant Claude de Verdon, juge de l'archevêché, contre le procureur fiscal de l'archevêché qui prétend l'assujettir à sa juridiction parce qu'il habite Moûtiers, par Pierre Vert, qui s'en prétend exempt en tant que sujet du duc (1490). — 2. Actes de la procédure soutenue devant le juge de l'archevêché par les syndics de Moûtiers contre Thomas Loctier, bailli de Moûtiers, qui prétend exiger de Pierre Jourdain, citoyen de Moûtiers, un droit de *presonagium* dont les franchises n'autorisent pas la perception (1500). — 3. Actes de la procédure soutenue devant le même, par les mêmes, contre le procureur fiscal, qui a prononcé, au cours de son inspection des rues de la ville, dont les syndics contestent la régularité, certaines peines contre certains particuliers (1500-1501).

AA. 7. (Liasse.) — 9 cahiers et pièces papier.

1456-1655. — *Juridiction des archevêques, procès intenté en 1651 devant le Sénat au procureur fiscal de*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'archevêché par les syndics. — 1 à 5. Pièces de procédure, inventaires de production. — 6 à 8. Trois exemplaires de l'arrêt du 17 décembre 1655, qui règle la composition du conseil de ville et ses attributions, celles des syndics et celles du bailli de l'archevêque (texte au tome I des *Doc. de l'Acad. de la Val. d'Isère*, p. 180). — 9. Copie de l'une des pièces produites au procès : ordonnance prise à la requête du procureur fiscal de l'archevêché, à l'occasion d'une disette, et portant entre autres défenses celle de vendre du blé, de l'avoine, des fèves ou des pois en dehors du marché de Moûtiers (20 août 1456).

AA. 8. (Cahier.) — In-4o, 27 feuillets.

1719-1721. — *Juridiction des archevêques ;* procès intenté aux syndics et conseil, devant le Sénat, par Joseph Dutour, grand bailli de l'archevêché, qui expose que, conformément à l'arrêt de 1655 qui a réservé au bailli, dans les séances du conseil, les mêmes honneurs dont il avait joui auparavant dans les assemblées générales, l'usage s'est maintenu jusqu'à ces derniers mois qu'un syndic aille le prendre quand on va se réunir, mais que cet usage se perd, et il demande qu'il soit rétabli, avec défense au conseil de s'assembler sans lui.

AA. 9. (Liasse.) — 8 cahiers et pièces papier.

1648-1721. — *Juridiction des archevêques,* même procès. — 1. Délibération du Conseil et procuration à André Vignet (18 janvier 1720). — 2 à 5. Pièces de procédure. — 6. Pièce produite : extrait de la délibération prise en assemblée générale le 21 mars 1648, duquel il résulte que le grand bailli y avait été convoqué, que des prud'hommes et des exacteurs y furent élus pour la répartition et la perception d'une somme due par la ville aux frères Thiollier, et que ledit bailli requit ces élus de lui prêter le serment accoutumé. — 7. Pièce produite :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dispositif de l'arrêt du 17 décembre 1655. — 8. Pièce produite : sommation faite aux syndics par Abel de La Tornette, grand bailli, d'avoir à le prévenir quand ils doivent faire une assemblée, pour qu'il y assiste conformément à la coutume (19 juin 1656).

AA. 10. (Cahier.) — In-4o, 20 feuillets.

1732. — *Juridiction des archevêques*, procès porté au Sénat par Jacques de Blonay, pour faire trancher la question de savoir si les nobles et vassaux habitant à Moûtiers sont tous, sans distinction, subordonnés au juge ordinaire de l'archevêché, en dépit de la transaction passée le 27 juin 1358 entre le Comte de Savoie et l'archevêque Jean de Bertrand (dont texte au tome I des *Doc. de l'Acad. de la Val d'Isère*, p. 312).

AA. 11. (Registre.) — In-4o, 82 feuillets.

1759-1760. — *Juridiction des archevêques :* procès plaidé au Sénat, contre les syndics, par César de Vignod, grand bailli de l'archevêché, qui expose que la juridiction de police à Moûtiers a toujours appartenu à son office, et que cependant les syndics prétendent s'en emparer et viennent de déclarer leur dessin à l'occasion d'une loterie que le marchand Joseph Perret, de Grenoble, voulait faire tirer à Moûtiers, et que les syndics ont fait interdire par le juge-mage de Tarentaise ; le bailli demande que son droit de police soit reconnu et maintenu.

AA. 12. (Liasse.) — 9 cahiers et pièces papier.

1733-1760. — *Juridiction des archevêques et de leur bailli.* — 1. Instance au Sénat par l'archevêque Milliet d'Arvillard, qui se plaint des atteintes portées à son droit de police depuis l'établissement des intendants (1733). — 2 et 3. Procès visé à l'art. précédent et intenté devant le juge-mage par les syndics pour faire interdire la loterie Perret (1759). — 4 à 9. Pièces relatives au procès de

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'art. AA. 11, et entre autres procès-verbal de la prestation de serment du bailli de Vignod (14 juillet 1759), et arrêt du Sénat qui lui donne gain de cause (23 août 1760).

AA. 13. — 1 pièce parchemin.

1628 (20 novembre, Turin). — *Lettre du duc Charles-Emmanuel Ier*, qui exempte à perpétuité les bourgeois de Moûtiers du paiement des ustensiles, décimes du blé et toutes autres impositions extraordinaires pour leurs biens-fonds sis dans la province de Tarentaise, lesquels ne contribueront qu'à la taille ordinaire, avec pouvoir de conférer des lettres de bourgeoisie à ceux qui en seront capables et auront résidé dix ans à Moûtiers, et le duc accorde en outre les mêmes privilèges dont la ville de Chambéry jouit pour le tir de l'arquebuse, et le droit de faire lever deux onces par livre de chair vendue à Moûtiers, pour être le produit de cette imposition employé à bâtir et entretenir la maison de ville (original scellé et enluminé).

AA. 14. — 1 pièce parchemin.

1629. — (16 mars, Chambéry). — *Arrêt de la Chambre des Comptes* qui, en enregistrant les lettres ci-dessus (non comprises les clauses relatives au tir de l'arquebuse et à l'imposition sur la viande, au bénéfice desquelles la ville a renoncé), en limite l'effet, d'une part, aux quartiers extraordinaires, non compris les ustensiles et décimes, et, d'autre part, aux biens dont les bourgeois de Moûtiers sont actuellement en possession (original scellé).

AA. 15. (Liasse.) — 2 pièces parchemin.

1632. — *Confirmation du privilège des bourgeois* par le duc Victor-Amé Ier (Turin, 29 mai, original signé), — et arrêt de la Chambre des Comptes qui enregistre la confirmation du privilège, dont les bourgeois jouiront conformément à l'arrêt de 1629 (27 août 1632).

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

AA. 16. (Liasse.) — 3 pièces parchemin attachées ensemble.

1639-1641. — *Privilège de bourgeoisie.* — 1. Lettre de la duchesse Christine qui, en confirmant ce privilège, et moyennant la somme de 2.000 ducatons que la ville payera et qui sera employée à la dépense des Etats, autorise les bourgeois à délivrer des lettres de bourgeoisie, même à des personnes qui n'auraient pas résidé dix ans, de façon que la somme des dégrèvements soit portée et maintenue à celle où ils arrivaient en 1629 (Turin, 31 mars 1639). — 2. Lettres de la duchesse Christine, qui invite la Chambre des Comptes à enregistrer ses lettres ci-dessus, nonobstant le retard que la ville a mis à les lui présenter, retard imputable aux difficultés qu'a présentées le paiement y prévu (Chambéry, 22 janvier 1641). — 3. Arrêt de la Chambre des Comptes qui, en enregistrant, règle que les biens des bourgeois seront exempts des impôts extraordinaires jusqu'à concurrence de la somme de 1.725 florins, 4 sols, 2 deniers par quartier, à laquelle arrivait leur cote en 1629, et que, dans cette limite, de nouveaux bourgeois pourront être admis au privilège, pourvu qu'ils habitent depuis cinq ans et que le rôle de leurs noms et de leurs cotes respectives soit annuellement déposé à la Chambre (24 janvier 1641). — Deux sceaux.

AA. 17. — 1 pièce parchemin.

1650 (24 février, Turin). — *Privilège de bourgeoisie*, confirmation par le duc Charles-Emmanuel II (original signé et scellé).

AA. 18. — 1 pièce parchemin.

1776 (2 août, Moncalieri). — *Lettres du roi Victor-Amé III*, qui cède à la ville, pour 500 livres et moyennant qu'il se réserve la faculté de les racheter, le droit des bans de police et la juridiction pour icelle dans le territoire de Moûtiers, avec pouvoir à la ville de faire des règlements et

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

de nommer un juge de police, des sentences duquel on appellera au juge-mage quand l'amende qu'il aura prononcée dépassera 20 livres (original signé et scellé).

AA. 19. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 1 cahier, 4 pièces papier, 1 sceau.

1563-1776. — *Privilèges octroyés par le souverain.* — 1 à 3. Arrêts de la Chambre des Comptes, au sujet des plaits, rendus sur la requête des syndics et habitants de la Tarentaise au-dessus du Saix (13 et 17 mars 1563, et copie du XVIII[e] s.). — 4. Lettres du 20 novembre 1628 (copie du XVII[e] s.). — 5. Lettres analysées aux art. AA. 13 à 17 (copie du XVIII[e] s.). — 6 et 7. Copies des lettres analysées à l'art. AA. 18.

AA. 20. (Cahier.) — In-4°, 61 feuillets.

1639. — *Privilèges octroyés par le souverain ;* procès intenté devant le juge ordinaire de l'archevêché par M[es] Jean-Louis Varambon et Antoine Ferley, bourgeois de Moûtiers, qui demandent le remboursement des frais qu'ils ont faits lorsque, l'année précédente et à la prière de la ville, ils ont accompagné à Turin le premier syndic Duverger, lequel travaillait à y obtenir la confirmation des privilèges.

AA. 21. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1662-1790. — *Lettres envoyées et reçues.* — 1 et 2. Lettres relatives aux vieux poids que la Chambre des Comptes veut voir et au feu que la ville veut faire et qu'il conviendra de remettre au 12 mars, comme à Chambéry (1662). — La lettre du duc Charles-Emmanuel II annonçant la naissance de son fils, et la réponse de la ville (14 et 21 mai 1666), sont reliées en tête du registre des archives municipales intitulé *Lettres du roi, des ministres, etc.,* et composé d'ailleurs de pièces modernes. — 3. Lettre du gouverneur comte de Sales annonçant la naissance d'un

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

prince (Chambéry, 12 mars 1723). — 4. Lettre du même, annonçant la mort de la princesse de Piémont (15 mars 1723). — 5 et 6. Lettres du même relatives au *Te Deum* à chanter, à l'exaction de la taille et au privilège des bourgeois (17 et 29 mars 1723). — 7 et 8. Lettres signées Bonnardel, député à Chambéry par la Tarentaise pour la prestation du serment demandé par Dom Philippe, relatives à l'occupation espagnole (19 janvier et 11 mars 1743). — 9. Lettre accompagnant l'envoi d'un manifeste relatif aux armes (21 mars 1743). — 10. Lettre signée Anselme, concernant un procès de la ville (14 août 1748). — 11. Minute de la lettre adressée par la ville au nouvel archevêque Montfalcon du Cengle (18 juillet 1785). — 12. Lettre annonçant le renvoi de la foire de Suse (10 septembre 1786). — 13 et 14. Lettre de l'intendant Olive, accompagnant un double de celle par laquelle M. Tholozan, secrétaire du gouvernement, remercie la ville des 6 pistoles que, selon l'usage, elle lui a fait remettre à l'occasion de la première tournée du Gouverneur dans la province (1787). — 15. Lettre de l'intendant relative aux réparations du collège et du pont (24 avril 1790).

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

SÉRIE BB

ADMINISTRATION COMMUNALE, DÉLIBÉRATIONS, ÉLECTIONS, SECRÉTARIAT, RÉCEPTION DES BOURGEOIS

BB. 1. (Cahier.) — In-4°, 9 feuillets.

1514-1516. — *Délibérations* relatives à l'escalier de la halle neuve, au prédicateur du Carême, au pont de pierre, aux gardes à établir contre une épidémie, à l'entrée du duc Charles III le 22 octobre 1515, à la part de la ville (10 écus d'or) dans le don qui est fait au prince par le vicaire général de l'archevêché, aux six hommes armés que la ville est requise d'envoyer au Mont-Cenis pour le défendre contre les Lansquenets qui veulent passer de Milanais en Savoie.

BB. 2. (Cahier.) — In-4°, 11 feuillets.

1625-1626. — *Délibérations* portant nomination de Jean Frisat comme recteur principal du collège, — accensement des dîmes du blé appartenant à l'Hôtel-Dieu, — accensement de la dîme du vin appartenant à l'Hôtel-Dieu, — accensement d'une grange et d'un appartement dépendant de l'Hôtel-Dieu, — accensement du bancheage et de l'éminage appartenant à la ville.

BB. 3 et 4. (Registres.) — In-4°, 334 et 440 feuillets.

1668-1701 et **1702-1725.** — *Délibérations du Conseil* (1).

(1) Les recherches sont faciles dans ces deux registres et dans les trois suivants, constitués normalement des procès-verbaux rangés dans l'ordre chronologique ; aussi, pour ne pas allonger outre mesure cet inventaire, on n'y a pas inséré leur table, qu'on trouvera, au contraire, pour les articles BB. 8 et suivants, recueils factices qu'il n'était pas possible de définir autrement de façon exacte et complète.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

BB. 5, 6 et 7. (Registres.) — In-f°, 428, 495 et 512 feuillets.

1725-1761, 1761-1779 et **1779-1792.** — *Délibérations du Conseil.*

BB. 8. (Registre.) — In-4°, 458 feuillets.

1647-1788. — *Recueil factice.* — F. 1 à 431. Délibérations datées de 1647 à 1709 et concernant les privilèges de la ville et les cotes des bourgeois (f. 22, 32, 43, 47, 58, 77, 99, 101, 103, 115, 135, 150 et s., 163 et s., 200 et s., 239 et s., 259, 301, 310, 314, 347, 354, 377-9, 384, 393 à 412) ; — les procès contre l'archevêque et son bailli (f. 13, 16, 97, 161, 164) ; — l'établissement du Conseil de ville (f. 21, 35, 47, 58, 98) ; — des passages de princes (f. 205, 360, 368, 390-2) ; — une lettre du prince Thomas (f. 152) ; — les élections et fonctions des syndics et conseillers (f. 61, 68, 77, 115, 125, 254, 320, 327, 347, 359, 371, 413) ; — la réception des nouveaux bourgeois (f. 8, 133, 209, 241, 345-7, 384, 388) ; – l'assiette et les levées de la taille, et les impôts extraordinaires (f. 166, 195, 208, 275, 277, 280, 378-9, 388-9) ; — les comptables communaux (f. 77-8, 82, 124, 154, 167, 197, 209, 223 et s., 261, 263, 271 et s., 301 et s., 327-8, 331, 348, 376 et s., 385, 424 à 31) ; — les comptes des syndics et leurs pièces justificatives pour 1654-5 (f. 178-87 et 199) ; — les dettes diverses de la ville (f. 78, 113, 154, 159, 262, 328, 389) ; — la créance Bastardin (f. 14, 18, 23, 42, 52, 100, 103, 260, 261) ; — la grenette, l'éminage et la halle mercière (f. 24, 48, 123, 271, 304, 312, 330, 344) ; — les fours (f. 8, 152-3, 209, 271, 282, 285, 313, 337, 348, 377); — la boucherie (f. 277, 282, 301, 337, 378) ; — la cense due au Chapitre (f. 48, 195) ; — la voirie (f. 207, 236, 285) ; — l'horloge publique (f. 168, 196, 386) ; – les salines (f. 219) ; — les occupations françaises (f. 78, 80, 95, 116, 123, 125, 129 et s., 319, 326 et s., 330, 337, 341, 344, 354, 357, 370, 376) ; — le procès Thiollier (f. 1, 23, 32, 54, 161, 168, 206, 264, 305); — des procès divers (f. 2, 6, 173 et s., 206, 237, 314) ;

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— l'église Sainte-Marie (f. 14, 19, 196, 206) ; — la prédication du Carême, les fêtes religieuses et les couvents de la ville (f. 22, 76, 77, 102, 238, 313, 326-7, 355, 376) ; — l'hôpital (f. 271, 328, 385, 412) ; — le collège (f. 7, 19, 30, 32, 43, 48, 135, 149, 152-3, 207, 228, 285, 344, 348, 392).

F. 432-7. Règlement pour le droit de tavernage (1772). — F. 438-58. Délibérations concernant l'indemnité des syndics, la boucherie, les fours, les étalages devant les boutiques, la perception de la taille, le logement de la troupe, le poids du sel (1780 à 1788).

BB. 9. (Liasse.) — 10 cahiers et pièces papier.

1650-1759. — *Délibérations diverses* concernant les procès Bastardin et Clavel, la confirmation des privilèges, le nettoyage de la Grenette, le nombre des fours, l'admission de nouveaux bourgeois, le procès contre le Chapitre à cause du collège et de l'église Sainte-Marie (30 avril 1650) ; — le personnel et le règlement du collège et le procès Bastardin (14 mai 1650) ; — les deux mêmes questions et les comptes des syndics sortis (15 juillet 1651) ; — la réclamation du vicaire général Empioz et les comptes des anciens syndics (21 mai 1654); — les renseignements à fournir aux syndics entrants par les sortants, le grand four, les clefs des archives et le personnel du collège (7 janvier 1662) ; — les comptes des exacteurs et les prédicateurs du Carême (4 février 1662) ; — le procès Thiollier et la reddition des comptes (18 février 1662) ; les réjouissances pour la béatification de saint François de Sales et pour le mariage du duc Charles-Emmanuel II, les faveurs à obtenir à cette occasion et les présents à offrir au commandant en Savoie et à la Chambre des Comptes (28 février et 2 décembre 1662) ; — la levée de deux quartiers extraordinaires et l'admission de nouveaux bourgeois (4 janvier 1663) ; — le rôle des cotes des bourgeois, le don à faire au prédicateur, aux capucins et aux cordeliers, et l'habillement du valet de ville (8 février 1663); — les procès contre divers comptables, le pont,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'admission de nouveaux bourgeois, la cave de l'Hôtel-Dieu (26 janvier 1666) ; — le procès Delachenal, le rôle des cotes, le grand four, la reddition des comptes et le procès Thiollier (23 février 1666) ; — le mariage du duc de Savoie (2 janvier 1750) ; — la constitution d'un procureur pour toutes les causes concernant le tavernage et autres droits de la ville (28 février 1759).

BB. 10. (Cahiers.) — In-f°, 30 feuillets.

1781-1782. — *Délibérations et actes consulaires sujets à l'insinuation.* — Emprunt de 1.462 livres et demie pour faire un payement à la Caisse des ponts et chemins de la province (f. 1). — Députation pour féliciter l'intendant qui vient d'être nommé en Sardaigne (f. 2). — Lettre à l'intendant Olive, qui vient d'être nommé en Tarentaise (f. 4 et 8). — Appointements à payer aux syndics et remplacements du secrétaire (f. 4). — Nomination du recteur de la chapelle de Sainte-Madeleine (f. 12 et 22). — Construction d'un petit four, réclamation Fontanil et perception des amendes (f. 18). — Adjudication de la grande boucherie (f. 2 et *passim)*, du poids public (f. 3 et 8), de la perception de la taille (f. 9 et *passim)*, du tavernage (f. 11 et *passim)*, du cadettage à la halle mercière (f. 12) et des fours banaux (f. 23 et s.).

BB. 11. (Registre.) — In-f°, 421 feuillets.

1781-1813. — *Recueil factice* (1). — F. 1-55. Délibérations du Conseil général de la ville (2 nivôse an II — 19 pluviôse an III). — F. 56-60, blancs. — F. 61-159. Délibérations du Conseil municipal et arrêtés du maire (an XIV-1813). — F. 160-162, blancs.

F. 163-366. — Délibérations et actes consulaires sujets à l'insinuation (26 novembre 1782 — 21 août 1792). — Adjudi-

(1) Constitué il y a une soixantaine d'années, comme ceux qu'on trouvera dans la suite de l'inventaire, cet article y a trouvé sa place en raison du nombre et de l'importance des pièces antérieures à 1793 qui y figurent.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cation de la perception de la taille, du regretage, de la halle mercière et de la halle grenette, de la grande et de la petite boucheries, du poids public, du tavernage, des fours banaux, du droit de ramasser l'engrais dans le grand et le petit prés communs. — Cadettage de la halle mercière (f. 211). — Constitution de procureurs pour liquider la créance que les religieuses Bernardines de Conflans avaient contre la ville, et qui a passé à noble Philibert-Amédée Greyfié (f. 223). — Réparations au grand four banal (f. 236 et 341). — Construction de deux fours banaux en remplacement de celui qui existait rue Cardinale (f. 251). — Réparations à la maison des hoirs Rouge, qui sert de quartier pour la troupe (f. 294). — Accensement des boutiques dépendant de la même maison (f. 333). — Soumission passée par Jacques Vizioz pour la permission de reconstruire un four de boulanger (f. 336). — Accensement du terrain qu'a la ville au Reclus (f. 365). — F. 367-375. Répertoire d'actes insinues de 1781 à 1792, avec indication des sommes payées pour le droit d'insinuation.

F. 377-421. Accensements divers de biens nationaux sis à Moûtiers (avril-juillet 1793).

BB. 12. (Registre.) — In-f°, 320 feuillets.

1765-1826. — *Recueil factice* d'offres ou requêtes reçues et de décisions prises, successivement, par le Conseil de ville (1765-1792, f. 1 et 39-165), par le Conseil municipal, l'administration cantonale, le maire et le sous-préfet (1793-1813, f. 166-320), et par les nobles syndics et l'intendant (1816-26, f. 2-38), et concernant, pour la période antérieure à 1793, un passage place Sainte-Marie (f. 1), — le droit de banvin (f. 39), — les fours bannaux et particuliers (f. 43-5, 76, 80, 107), — le quartier de la troupe et ses fourrages (f. 46-8, 106, 110, 128, 156. 159), — des démissions de conseillers (f. 51-2, 56), — l'admission de nouveaux bourgeois (f. 53, 98-105, 125-6, 134-7, 144), — des constructions sur la voie publique (f. 54, 140-2, 160), — l'ouverture d'une

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

auberge et d'un magasin d'horlogerie (f. 55, 78), — l'accensement du poids public (f. 57, 165), — de la boucherie f. 58, 72, 77, 146-155), — et de la halle grenette (f. 60-71), — des précautions contre une inondation (f. 59), — une créance Vignet contre la ville (f. 79), — une vigne de l'Hôtel-Dieu (f. 81), — les honoraires du procureur du Conseil et du médecin Abondance (f. 90-97), — un secours demandé (f. 108), — le monopole du ramonage (f. 109, 145), — un officier de la compagnie bourgeoise (f. 124), — la taille et les mutations (f. 127), — une mine de charbon lieu dit aux Routes (f. 158), — et l'achat de pétards (f. 164).

BB. 13. (Cahier.) — In-8°, 30 feuillets.

1654-1666. — *Notes* prises par Jean-Antoine Blanc pendant qu'il faisait partie de l'administration communale et relatives à l'élection qui fut faite de lui et de ses collègues Bernard et Brun, pour syndics, le 1er janvier 1654 (f. 2), — à l'inspection de la boucherie et de l'hôpital (f. 2), — aux délibérations prises par le Conseil les 10 et 24 janvier 1654, et ici analysées (f. 3), — à la distribution du pain et du vin à l'Hôtel-Dieu (f. 4), — à la délibération prise par le Conseil le 27 janvier 1654 (f. 5), — aux recettes et dépenses des syndics en 1654 (f. 6), — à leur compte rendu en février 1657 (f. 7), — aux nouveaux bourgeois admis (f. 8), — aux recettes et dépenses des syndics en 1657 (f. 10), — à l'élection faite de Blanc et de ses collègues, pour conseillers, le 1er janvier 1664 (f. 11), — aux délibérations prises par le Conseil en 1664 et 1666, et ici analysées (f. 11 et s.), — à diverses dépenses faites en 1654 et 1655, notamment pour l'affranchissement du collège envers le Chapitre (f. 18 et 29-30), — aux dépenses pour le feu de joie fait le 6 juin 1666 à l'occasion de la naissance du prince de Piémont (f. 19-28), — à l'emprunt fait par la ville à l'Hôtel-Dieu en 1665 (f. 29).

BB. 14. (Liasse.) — 2 pièces parchemin.

1429-1449. — *Syndicats.* — 1. Assemblée générale des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

habitants, portant constitution de syndics en la personne de Jean Jaquemon, notaire, de Jacques Ducrest, escoffier, et de Martin Olivier, et de conseillers aux personnes de Claude Muret, bachelier en droit, noble Pierre de Saint-Jacques, André *de Bertellino*, Antoine Varcin, notaire, Pierre Dunant, notaire, et du notaire recevant Jean Mussillion (Moûtiers, à l'archevêché, 18 mars 1429). — 2. Autre semblable élection des syndics Jean Mussillion, notaire, et Jacques Folliet, escoffier (21 octobre 1449).

BB. 15. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 5 cahiers et pièces papier.

1500-1784. — *Secrétariat,* — 1. Nomination par les syndics d'un secrétaire en la personne d'André *Tachie*, notaire (1500). — 2. Procès soutenu contre la ville, devant le vicaire général de l'archevêché, par Urbain Abondance et Jean Chambon, « scribas et secretarios ac sigilliferos » de la judicature archiépiscopale, au sujet des honoraires qui leur sont dus pour actes reçus par eux (1501). — 3. « Sequuntur instrumenta ad opus communitatis Musterii recepta per plures notarios », et, à la suite, quittance donnée des honoraires y afférents (5 avril 1519). — 4. Inventaire des contrats remis à Me Humbert Vibert, syndic (6 mars 1610). — 5. Instance au Sénat pour le procureur de la ville contre le secrétaire Etienne Pichat qui refuse de lui délivrer des expéditions (1653). — 6. Parcelle du notaire Roche, secrétaire de la ville, pour l'année 1784.

BB. 16. (Cahier.) — In-4o, 18 feuillets.

1785-1791. — *Registre des lettres-patentes de bourgeoisie* accordées par la ville de Moûtiers.

BB. 17. — 1 pièce parchemin.

1791. — *Lettres de bourgeoisie* pour Claude-François Plaisance, notaire, secrétaire de l'intendance de Tarentaise, natif de Moûtiers.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

SÉRIE CC

IMPOTS ET COMPTABILITÉ, PIÈCES A L'APPUI DES COMPTES DETTES DE LA VILLE

CC 1. (Registre.) — In-f°, 9 et 244 feuillets.

1687. — *Cadastre* portant, au nom de chaque propriétaire, l'énumération des parcelles qu'il possède, et indiquant, pour chaque parcelle, la nature, le lieu dit, les quatre confins, la contenance, l'estimation d'après le degré de bonté, et la cote de taille à raison de 6 deniers par florin d'*estime*.

CC. 2. (1 à 6.) (Registres.) — In-f°, 135, 135, 32, 139, 345 et 278 feuillets.

XVIII^e siècle. — *Cadastre* de 1730, livre des numéros suivis, tabelle, livre journalier (deux volumes) et livre de transports (deux volumes).

CC. 3. (Liasse.) — 5 cahiers, 1 pièce papier.

XVIIIe siècle. — *Cadastre.* — Extraits ou résumés des registres ci-dessus. — Délibération du Conseil pour l'exécution d'une copie de la mappe et la taille à imposer sur des biens ecclésiastiques qui ont passé en mains laïques (25 février 1783).

CC. 4. (Liasse.) — 17 cahiers et pièces papier.

1481-1662. — *Subsides payés au prince, taxes communales, taille.* — 1. Procès intenté devant le lieutenant du juge archiépiscopal Claude de Verdon, par les syndics, à Pierre Octanet, auquel sont réclamés 27 deniers gros sur 30, pour sa taxe dans une égance publiée en 1476 (1481). —

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

2. Instance pour les syndics contre les nobles de Saint-Jacques, qui devront déclarer s'ils ne sont pas propriétaires d'une maison sur la rue qui va au prieuré Saint-Martin. — 3 à 10. Quittances données aux syndics par le receveur général de l'archevêché chargé « de recuperando equanciam factam ad causam subsidii domino nostro Tharentasiensi archiepiscopo facti nomine illust. domini nostri ducis Sabaudie » (1485-1487). — 11. Procès intenté contre les syndics, devant l'archevêque, par Hugues Martin, notaire, de Beaufort, habitant Moûtiers, lequel aurait été surchargé par les répartiteurs, *in equanciis tallcarum*, à la suite de son changement de domicile causé par l'installation des femmes de mauvaise vie dans une maison achetée par la ville, à côté de son ancienne demeure (1489). — 12. Procès plaidé par les syndics, devant l'official, contre Jean Chanoine, orfèvre, lequel se prétend exempt des impôts, en raison des lettres, datées respectivement de Moûtiers 1er mars 1498 et de Chambéry 3 novembre 1498, par lesquelles l'archevêque de Tarentaise et le duc de Savoie l'ont admis au nombre de leurs familiers (1500). — 13-14. Procès intenté, devant l'official, à plusieurs habitants, par les syndics qui poursuivent le payement d'un subside concédé au duc de Savoie par l'archevêque agissant au nom des hommes de l'archevêché (1502). — 15. Requête des citoyens et décision du conservateur de la gabelle du sel, sur la somme à laquelle la ville a été taxée à la commutation (1565). — 16. Lettre relative au rejet de la cote de Mme Noeray. — 17. Convention relative au rejet de la cote des biens parvenus à M. de Provence (1662).

CC. 5. (Registre.) – In-4o, 141 feuillets.

1493-1495. — *Subsides et taille ;* procès plaidé, devant le vicaire général de l'archevêché, par les syndics demandeurs en payement de taxe, contre Jean Denis, qui refuse de payer pour être surchargé.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CC. 6. (Cahier.) — In-4°, 10 feuillets.

1493-1495. — *Subsides et taille ;* même affaire.

CC. 7. (Registre.) — In-f°, 237 feuillets.

1742-1824. — *Recueil factice.* — F. 1-124. Rôles d'imposition (indiquant le montant de la taille et des autres impôts à payer par les habitants, ainsi que les recettes et dépenses communales) des années 1742, 44, 52, 55 à 57, 59 à 60, 62 à 64, 66, 73 à 75, 77, 79 à 92.

F. 125-237. Budgets municipaux de l'an XI à 1824.

CC. 8. (Liasse.) — 6 cahiers in-folio.

1754-1761. — *Taille,* rôles d'imposition et cottets (indiquant le chiffre à payer par chaque habitant), des années 1754 et 1757 à 1761.

CC. 9. (Liasse.) — 6 cahiers in-f°.

1762-1767. — *Taille,* rôles d'imposition et cottets.

CC. 10. (Liasse.) — 7 cahiers in-f°.

1768-1776. — *Taille,* rôles d'imposition et cottets des années 1768 à 72 et 1775-76.

CC. 11. (Liasse.) — 2 cahiers, 6 pièces papier.

1561-1636. — *Impôts extraordinaires.* — 1 et 2. Lettres d'Emmanuel-Philibert qui, en ordonnant que les sujets de l'archevêque de Tarentaise ne payeront le don gratuit récemment voté par les Etats de Savoie que seulement à raison de 300 feux, prescrit d'élargir ceux d'entre eux qui auraient été emprisonnés au sujet de cette taxe (Verceil, 5 févrierr 1561, et arrêt de la Chambre des Comptes, conforme). — 3. Requête au duc, exposant les charges diverses que la province de Tarentaise a supportées, notamment en 1592 et 1593. — 4 à 6. Procès devant la Chambre des Comptes entre les syndics et Claude Ador,

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

commis à la recette des deniers extraordinaires en Tarentaise (1591). — 7 et 8. Lettres et procès concernant un prêt de 1.500 ducatons demandé à la ville par le prince Thomas de Savoie (1633-1636).

CC. 12. (Liasse.) — 28 cahiers et pièces papier.

1663-1684. — *Privilège de bourgeoisie.* — 1 et 2. Certificats relatifs à la dépense qu'ils ont faite, des conseillers chargés de voir « et examiner les cotes des bourgeois sur leurs serments prêtés en Conseil de la vérité de leurs cotes » (13 février 1663 et 16 février 1664). — 3. Désignation par la Chambre des Comptes, sur la requête de la ville, de deux de ses membres pour vérifier le rôle des bourgeois (2 mars 1663). - 4. Instance ouverte devant la Chambre des Comptes par Claude Greppat, au sujet de la répartition du revenant-bon de bourgeoisie (1), qui n'aurait été faite qu'au profit de quelques-uns des bourgeois (mars 1663). — 5 à 7. Arrêt relatif à cette répartition et pièces concernant son exécution (mars 1663). — 8 à 14. Pièces relatives aux émoluments payés, à propos de l'homologation du rôle des cotes privilégiées, à des officiers de la Chambre des Comptes, et aux « civilités » que la ville fait, en outre, à des membres de ce corps, en sucre, fromage, etc. (1664-1666). — 15 à 25. Ordres publiés par les syndics, requêtes et remontrance à la Chambre des comptes et arrêts relatifs au payement par les bourgeois de leurs cotes de taille ordinaire, et au dépôt par la ville à la Chambre du rôle des cotes privilégiées (1667-1668). — 26 à 28. Arrêts de la Chambre des comptes portant homologation du rôle des bourgeois (1663, 64 et 84).

CC. 13. (Registre.) — In-f°, 39 et 1.041 feuillets.

1629. — *Privilège de bourgeoisie ;* registre cadastral

(1) Le revenant-bon est la différence, visée à l'art. AA. 16, entre la somme des cotes des bourgeois inscrits au rôle d'une année, et la somme totale de l'exemption de laquelle la ville a droit de jouir.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dressé en exécution de l'arrêt du 16 mars (art. AA. 14), et indiquant, pour Moûtiers et successivement pour chacune des autres communes de la Tarentaise, les parcelles possédées par chacun des bourgeois y propriétaires, lesdites parcelles définies par leur nature, le lieu-dit, les confins et la contenance ; en outre, la cote de taille, par quartier, est indiquée pour chaque propriétaire et, à chaque commune, pour l'ensemble des bourgeois qui y sont propriétaires.

CC. 14. (Liasse.) — 3 cahiers in-f°, 51, 57 et 57 feuillets.

1642-1648. — *Privilège de bourgeoisie :* rôles, dressés pour les années 1642 et 1647-8, des cotes privilégiées, indiquant, pour Moûtiers et successivement pour les autres communes de Tarentaise, le montant de la taille imposée par quartier sur chacun des bourgeois qui y sont propriétaires avec le total commune par commune, et l'arrêt de la Chambre des Comptes portant vérification du rôle et son homologation.

CC. 15. (Liasse.) — 3 cahiers in-f°, 59, 58 et 61 feuillets.

1650-1652. — Idem.

CC. 16. (Liasse.) — 5 cahiers in-f°, 43, 44, 50, 49 et 48 feuillets.

1654-1659. — Idem (manque l'année 1658).

CC. 17. (Liasse.) — 5 cahiers in-f°, 56, 56, 59, 68 et 66 feuillets.

1663-1668. — Idem (manquent les années 1665-6, et il y a deux cahiers pour 1663).

CC. 18. (Liasse.) — 4 cahiers in-f°, 76, 82, 78 et 82 feuillets.

1683-1688. — Idem (manquent les années 1685-6).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CC. 19. (Liasse.) — 2 cahiers in-f°, 85 et 66 feuillets.
1695-1699. — Idem (années 1695 et 1699).

CC. 20. (Liasse.) — 2 cahiers in-f°, 74 et 75 feuillets.
1709-1711. — Idem (manque l'année 1710).

CC. 21. (Liasse.) — 3 cahiers in-f°, 81, 79 et 74 feuillets.
1716-1718. — Idem.

CC. 22. (Liasse.) — 3 cahiers in-f°, 75, 74 et 59 feuillets.
1719-1721. — Idem.

CC. 23. (Liasse.) — 4 cahiers in-f°, 79, 72, 72 et 72 feuillets.
1722-1725. — Idem.

CC. 24. (Liasse.) — 4 cahiers in-f°, 69, 74, 67 et 59 feuillets.
1726-1729. — Idem.

CC. 25. (Liasse.) — 4 cahiers in-f°, 59, 57, 59 et 57 feuillets.
1730-1733. — Idem.

CC. 26. (Liasse.) — 156 pièces papier.
1667. — *Privilège de bourgeoisie;* requêtes au Conseil de ville pour être admis au privilège et à la répartition du revenant bon; pièces à l'appui de ces requêtes, et notamment certificats de châtelains locaux attestant que le requérant est taxé à tant par quartier dans telle commune rurale.

CC. 27. (Liasse.) — 181 pièces papier.
1668. — *Privilège de bourgeoisie, idem.*

CC. 28. (Registre.) — In-4°, 256 feuillets.
1560. — Procès plaidé devant le juge ordinaire de

5

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'archevêché, par les syndics de Moûtiers, contre les autres communes sujettes de l'archevêque, qu'ils veulent faire contribuer aux frais faits à Moûtiers, à la restauration du duc Emmanuel-Philibert, quand le héraut d'armes est venu affiger les armes de S. A., et à l'arrivée du gouverneur comte de Chalant. — Parmi les documents reproduits, textes des syndicats de Bozel, Villard-Martin, Pralognan (avec ban rural), N.-D.-du-Pré, Saint-Marcel, Hautecour, Saint-Jean-de-Belleville, Champagny, Montgirod et Les Allues.

CC. 29. (Cahier.) — In-f°, 18 feuillets.

1571. — Procès plaidé devant le juge mage de Tarentaise, subrogé du conservateur de la gabelle du sel, par les syndics de Saint-Jean-de-Belleville, qui veulent faire payer par certains bourgeois de Moûtiers, défendeurs dont les syndics de la ville prennent la cause en main, leur part de la taxe imposée à la commune de Saint-Jean pour la commutation, en raison des biens qu'ils ont sur cette commune.

CC. 30. (Cahier.) — In-f°, 22 feuillets.

1572-1573. — Procès plaidé dans les mêmes conditions par le syndic de Saint-Eusèbe-de-Cœur.

CC. 31. (Cahier.) — In-f°, 35 feuillets.

1576-1577. — Procès plaidé devant le juge conservateur de la gabelle du sel par les syndics d'Aigueblanche, Saint-Jean-de-Belleville, Villargerel, Saint-Thomas-de-Cœur, Bellecombe, Saint-Eusèbe-de-Cœur, Briançon, Bozel, Le Bois, Hautecour, Feissons, Montagny, Saint-Martin-de-Belleville, Villette, Mâcot et Bonneval, qui réclament contre la part, trop faible suivant eux, imposée sur la ville de Moûtiers, défenderesse, de la taxe mise sur la province de Tarentaise à la suite de la commutation de la gabelle du vin.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CC. 32. (Liasse.) — 5 pièces papier.

1594-1638. — Pièces relatives au procès intenté par les syndics de Champagny à Jean Magnin, citoyen de Moûtiers, qu'ils veulent taxer (1594) ; — à l'exemption prétendue par les habitants de Moûtiers de toute taxe à lever par les syndics de la Val de Bozel, pour les biens qu'ils y possèdent depuis l'année 1564 (1594) ; — au procès intenté par la ville, devant la Chambre des Comptes, aux autres communes de Tarentaise (1638).

CC. 33. (Liasse.) — 6 pièces papier.

1728-1732. — *Gabelle du sel.* — Compte en sel, deniers et saquerie du regretage de Moûtiers pour quatre mois de l'année 1728 ; — offres faites par un enchérisseur du banc à sel de la ville (1731-2) ; — nomination de regratier (1766).

CC. 34. (Liasse.) — 4 cahiers in-f°, 21, 19, 14 et 12 feuillets.

1728-1731. — *Gabelle du sel ;* consignes annuelles, indiquant, au nom de chaque contribuable, quelle part il doit lever de la taxe de la ville en sel.

CC. 35. (Liasse.) — 6 cahiers in-f°, 11, 8, 8, 10, 14 et 10 feuillets.

1733-1739. — *Gabelle du sel ;* consignes (manque l'année 1735).

CC. 36. (Liasse.) — 5 cahiers in-f°, 41, 33, 38, 42 et 36 feuillets.

1782-1788. — *Gabelle du sel ;* consignes, où chaque habitant est nommé et son âge indiqué (manquent l'année 1785 et l'année 1787).

CC. 37. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 1 cahier.

1474-1484. — *Taxes perçues par l'archevêque ;* droit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dit de sacre. — Acte par lequel les syndics nomment Jacques Blanc, notaire, pour recouvrer cette taxe (1474). — Procès plaidé devant le vicaire général de l'archevêché, contre les syndics de Moûtiers, des Allues, de Naves et de Belleville, par le procureur fiscal de l'archevêque Jean de Compeys, qui réclame ce droit à son avènement (1484).

CC. 38. (Registre.) — In-4°, 79 feuillets.

1760-1761. — *Taxes perçues par l'archevêque ; droit de banvin.* — Procès intenté à la ville, devant le Sénat, par l'archevêque, qui revendique sa juridiction de police pour contester à la ville le droit, dont elle use, de taxer le vin débité par la mense, à l'exclusion de tout autre vendeur, pendant le mois de banvin, qui commence au dimanche le plus rapproché de la St-Jean-Baptiste et finit au dimanche le plus rapproché de la Sainte-Madeleine.

CC. 39. (Liasse.) — 23 cahiers ou pièces papier.

1616-1761. — *Droit de banvin ;* pièces de procédure relatives à l'affaire ci-dessus, et pièces y produites par la ville. — 1. Enquête sur la taxe du vin (1616). — 2. Ordonnance interdisant de vendre du vin dans la ville pendant le mois de banvin sans le consentement du fermier archiépiscopal (29 juin 1628). — 3. Acte pris par le procureur fiscal de l'archevêché, pour protester contre la taxation du vin faite par le Conseil de ville sans l'intervention des officiers de l'archevêché (30 juin 1655). — 4. Recueil d'actes concernant la taxe du vin faite après les visites « du vin du ban de la cave du palais archiépiscopal » (1722-1760). — 5. Procès-verbaux de la taxe du vin du ban, faite chaque année par les syndics en présence des officiers de l'archevêché (1752-1759). — 6 à 23. Pièces de procédure, requêtes et autres actes, et notamment taxe du vin par le grand bailli (8) et délibération du Conseil de ville (12) (1760-1761).

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CC. 40. (Cahier.) — In-4°, 32 feuillets.

1720-1736. — *Droits de banvin ;* procès-verbaux de la visite et de la taxe faite chaque année du vin du ban.

CC. 41. (Liasse.) — 14 cahiers ou pièces papier.

1636-1691. — *Perception de l'impôt et des taxes.* — 1 à 11. Lettres de contraintes contre les contribuables, décernées aux syndics, sur leurs requêtes y jointes, par la Chambre des Comptes et par le lieutenant du conservateur de la gabelle (1636 à 52 et 1691). — 12 et 13. Procès intenté à la ville, devant le Sénat, par Pierre Mermillod, élu exacteur « de certaines sommes dues à des particuliers », et qui réclame diverses pièces dont il a besoin pour remplir cette charge (1648). — 14. Procès intenté à la ville, devant la Chambre des Comptes, par Nicolas Rosset et Claude Udry, exacteurs élus qui protestent contre leur nomination (1664).

CC. 42. (Registre.) — In-4°, 161 feuillets.

1430-1462. — *Comptes rendus par les syndics* Jean Jaquemon et Jacques Ducrest, de leur administration depuis le 25 mars 1419 (f. 1) ; — en 1433, par Jean Fabry et Amé Meygnin, syndics depuis le 14 mars 1431 (f. 11) ; — en 1435, par Antoine Léger et Pierre *de Corleone*, syndics depuis 1433 (f. 21) ; — en 1435, par Jean Manovrier et Pierre Aymon, syndics depuis 1434 (f. 31) ; — en 1437, par François Dognier et Jean Leymon, syndics depuis le 6 juin 1435 (f. 39) ; — par Jean Mussillion et Jacquemin Ferrier, syndics de la Pentecôte 1436 à la Pentecôte 1437 (f. 49) ; — en 1439, par Pierre Queysson, syndic de la Pentecôte 1437 à la Pentecôte 1438 (f. 55) ; — par Paul Choudet et Amé Magnin, syndics de la Pentecôte 1438 à la Pentecôte 1439 (f. 60) ; — par Jean Fabry et Antoine Deléglise, syndics de l'année 1441-42 (f. 66) ; — par Jean Bauget et Martin Olivier, syndics de l'année 1430-31 (f. 72) ; — par Jacques

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Recayn et Falquet Fay, syndics de l'année 1439-1440 (f. 78); — en 1444, par André et Pierre de Bertholin, syndics (f. 86); — par Pierre Rellier et Jean Seytour, syndics depuis le 22 août 1443 jusqu'au 22 août 1446 (f. 92); — par les héritiers de feu Jean Ginod, lequel avait rempli seul les fonctions syndicales pendant les années 1459 à 1461, en l'absence de son collègue Hugues de Saint-Jacques (f. 108); — en 1459, par les syndics Jean Crole et Guillaume Manovrier (f. 120 *bis*); — en 1460, par les syndics Mermet Costayn et André de Bertholin (f. 123); — par Jean Crole et Guillaume Manovrier, syndics des années 1456 à 58 (f. 143, cf. f. 120 *bis*).

CC. 43. (Cahier.) — In-4°, 45 feuillets.

1493. — *Compte* rendu par Antoine de Macognin et Antoine Copel, syndics des années 1487 à 1489.

CC. 44. (Registre.) — In-4°, 72 feuillets.

1496. — *Compte* rendu par Jacques Piquet et par les héritiers de Pierre *de Chavallina*, syndics des années 1490 à 1492.

CC. 45. (Cahier.) — In-4°, 36 feuillets.

1496. — *Compte* rendu par Etienne Bayet et Guillot Pacoct, syndics des années 1493 à 1495.

CC. 46. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets.

1496. — Minute du précédent.

CC. 47. (Cahier.) — In-4°, 41 feuillets.

1502. — *Compte* rendu par Claude Ouvrier et Philippe Genevois, syndics des années 1499 à 1501.

CC. 48. (Cahier.) — In-4°, 31 feuillets.

1506. — *Compte* rendu par Claude Jarsuel et Pierre *Montesii*, syndics des années 1502 à 1504.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CC. 49. (Cahier.) — In-4°, 21 feuillets.

1508. — *Compte* des dépenses de Claude de Provence et Antoine *Hospitis*, syndics des années 1506 et 1507.

CC. 50 (Cahier.) — In-4°, 43 feuillets.

1512. — *Compte* rendu par Georges de Marnix et Pierre Deléglise, syndics des années 1508 à 1510.

CC. 51. (Liasse.) — Trois cahiers, 8, 12 et 36 feuillets.

1541-1556. — *Comptes*. — « Déductions » dont on charge les syndics des années 1541 à 1552. — Dépenses faites par Pierre Cartier et Jean Poterlact, syndics des années 1544 à 1546. — Compte rendu par Maxime Gontheret et Pierre *Mollerii*, syndics des années 1553 à 1555.

CC. 52. (Cahier.) — In-4°, 37 feuillets.

1570. — *Compte* rendu par Georges Chavallard, syndic avec Valentin Rousaz des années 1565 à 1567.

CC. 53. (Liasse.) — 3 cahiers, 7, 15 et 26 feuillets.

1574-1579. — *Comptes*. — Recettes de François Abondance, syndic, avec Jacques Martinet, des années 1574 à 1576. — Dépenses du même. — Dépenses de Jean Replat, receveur de la ville pendant les années 1577 à 1579 (mutilé à l'angle inférieur droit).

CC. 54. (Liasse.) — 3 cahiers, 17, 12 et 6 feuillets.

1646-1665. — *Compte* rendu par Claude de la Cullaz, Jean-Antoine Varot et Pierre de Gilly, syndics des années 1646 et 1647. — Compte rendu par les syndics des années 1658 et 1659. — Compte rendu aux syndics par Maistre, cordonnier et bourgeois de Moûtiers, de l'exaction qu'il a faite d'une taxe votée en assemblée le 21 mars 1648 (1665).

CC. 55. (Liasse.) — 2 cahiers, 18 et 32 feuillets.

1670-1679. — *Comptes* rendus par Philibert Ferley,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pierre-Paul Saugey et Jean-Baptiste Pomat, syndics des années 1670 et 1671 ; — et par Gaspard Rol, Gaspard Borrel et François Petitjean, syndics des années 1676 et 1677.

CC. 56. (Liasse.) — 4 cahiers, 19, 16, 12 et 15 feuillets.

1682-1705. — *Comptes* rendus par Pierre Jarsu, Etienne Ulliel et Pierre Marion, syndics des années 1682 et 1683 ; — par André Vignet, Jacques Vignet, François-Nicolas Damit et Joseph Blanc, syndics de l'année 1688 ; — par Maximin Laboret, Aimé Ferley, Michel Marpaud et Claude Chedal, syndics de 1690 ; — par François Ferley, Mathieu Viffray et Jean-François Fontanil, syndics de 1698.

CC. 57. (Registre.) — In-f°, 263 feuillets.

1704-1757. — *Comptes* rendus par les syndics de 1704 (f. 5), de 1713 à 1715 (f. 29), et de 1716 (f. 94) ; — par les exacteurs de 1704 (f. 1), de 1709 et 1710 (f. 19), de 1716 à 1718 (f. 56) ; de 1719 à 1724, 1733 à 1735, 1742 à 1744, 1746, 1748 à 1754 (f. 98), et de 1755 et 1756 (f. 248) ; — et par le receveur de la capitation imposée en 1752 pour les réparations de l'église paroissiale (f. 240).

CC. 58 (Registre.) — In-f°, 302 feuillets.

1757-1812. — F. 1-212. *Comptes* rendus par les exacteurs des années 1757 à 1765 et 1768 à 1791. — Compte des dépenses faites à l'occasion du passage du roi à Moûtiers le 17 août 1775 (f° 101).

F. 214-302. Comptes rendus par l'exacteur de 1792 et par les receveurs des années suivantes jusqu'en 1812.

CC. 59. (Liasse.) — 68 pièces papier.

1474-1688. — *Pièces justificatives des comptes.* — Quittances données au receveur de l'égance faite pour le payement du droit de sacre (1474). — 2 et 3. Dépenses

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

faites pour le toit de la halle et l'aumône de la Pentecôte (1576) ; — 4, pour un procès, en un voyage (1577) ; — 5, pour la cense due à l'église Sainte-Marie-de-Moûtiers (1579) ; — 6, pour les négoces de la ville, que Jacques Martinet a été traiter à Chambéry (1579 et 80) ; — 7, pour le petit four (1581) ; — 8, pour le payement des quartiers échus de la gabelle (1590) ; — 9 et 10, à l'occasion de passages de troupes (1594) ; — 11 et 12, pour un présent au sénateur d'Avise et la visite des chemins (1594) ; — 13, pour l'entretien de l'horloge publique (1641) ; — 14 à 23, pour des procès, le feu de joie, l'aumône faite aux religieux de la ville, le transport des poids de la ville à la Chambre des Comptes, « la facture de l'égance », un enterrement dans la chapelle de La Maladière, les gages du valet de ville et de l'horloger (1662) ; — 24 à 48, pour la grande cloche, « les quartiers donatifs », les honoraires ou gages du curial, du procureur de ville, des députés de la ville à Chambéry, du valet de ville, du secrétaire ordinaire de la ville et des régents du collège ; les présents faits au Sénat et à la Chambre des Comptes, l'habit du valet de ville, l'aumône faite aux couvents, l'homologation du rôle des bourgeois, les frais faits à l'auberge pour des assemblées, le petit four et « la dresse de l'égance » ; mémoire du fournisseur des chandelles et flambeaux (1663) ; — 49 à 53, pour les gages des sonneurs, du procureur de ville et de l'horloger ; pour la cense due à la chapelle du Saint-Sacrement dans la cathédrale et les souliers donnés aux pauvres (1664) ; — 54, pour la procession de la Saint-Georges et la signature de l'égance (1665). — 55 à 67. Quittances données, pour impôts versés, par le trésorier ducal (1662 à 65) ; — 68, par le procureur de ville, pour ses gages (1688).

CC. 60. (Registre.) — In-4°, 360 feuillets.

1573-1653. — *Recueil factice.* — F. 1-22. Censes dues

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à la Confrérie du St-Esprit, à la Maladière et à la ville (1573). — F. 23-4. Prix-fait pour le collège (1574). — F. 25 à 57. Quittances et pièces justificatives des comptes de François Abondance et Jacques Martinet, syndics des années 1574 à 1576. — F. 58 à 67. Quittances et pièces de comptes (1577 à 1580). — F. 68 à 105. Procès de la ville avec ses comptables (1638-48). — F. 107 à 145. Quittances et pièces de compte (1641 à 44). — F. 146 à 151. Pièces concernant la créance Tiollier (1647). — F. 152 à 203 et 237 à 243. Quittances et pièces de comptes (1646-8). — F. 204 à 236 et 245 à 250. Quittances et pièces de comptes (1635-38). — F. 251 à 360. Quittances et pièces de comptes (1649 à 1653).

CC. 61 à 65. (Registres.) — In-4°, 433, 417, 419, 552 et 494 feuillets.

1650-1658, 1637-1673, 1619-1671, 1655-1684 et **1637-1699.** — *Quittances et pièces justificatives des comptes.*

CC. 66 à 69. (Registres.) — In-4°, 552, 486, 592 et 386 feuillets.

1689-1705, 1704-1725, 1715-1724 et **1722-1734.** — *Quittances et pièces justificatives des comptes.*

CC. 70 à 73. (Registres.) — In-4°, 490, 427, 426 et 604 feuillets.

1733-1748, 1747-1759, 1758-1763 et **1763-1770.** — *Quittances et pièces justificatives des comptes.*

CC. 74 à 76. (Registres.) — In-4°, 565, 496 et 607 feuillets.

1770-1777, 1777-1785 et **1785-1792.** — *Quittances et pièces justificatives des comptes.* (1)

(1) Pour ces trois articles et les treize précédents, même observation que ci-dessus pour les articles BB. 3 à 7.

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CC. 77. (Liasse.) — 2 cahiers, 8 et 4 feuillets.

1444-1464. — *Comptabilité.* — Procès intentés par les syndics, devant le lieutenant du juge archiépiscopal Guillaume du Verger, contre Aynard *Gonterosi*, au sujet de la taxe levée à l'occasion de la confirmation des franchises et pour les autres affaires de la ville (1441); — et devant le juge Jean Bochut, contre Pierre Queysson et son collègue, syndics des années 1447 à 49 (1461-1464).

CC. 78. (Liasse.) — 2 cahiers, 39 et 2 feuillets.

1484-1496. — *Comptabilité.* — Procès intenté devant le juge archiépiscopal Claude de Verdon, par les syndics, contre Jacques Berthier et Jean Charmel, syndics des années 1480 à 1482.

CC. 79. (Cahier.) — In-4°, 22 feuillets.

1576. — *Comptabilité.* — Procès intenté aux syndics par le fils de Pierre Donzel, ancien syndic, lequel avait quitté ses fonctions en se faisant reconnaître créancier de la ville « pour avoir plus livré que reçu ».

CC. 80. (Liasse.) — 2 cahiers, 16 pièces papier, 1 pièce parchemin.

1648-1691. — *Comptabilité.* — Procès porté devant le Sénat par l'ancien syndic Pierre Sublice, appelant de la sentence rendue en faveur de la ville par le juge des appellations de l'archevêché (1648-1650); — plaidé par la ville à la Chambre des Comptes contre Nicolas Rosset, exacteur de quartiers donatifs (1661); — intenté par la ville, aux fins de règlement de comptes, devant le juge de la Conservatorie, aux anciens syndics François Monard, André Rey et Jean-Philippe Gevry (1691).

CC. 81. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets.

1649-1650. — *Comptabilité.* — Procès intenté à la ville,

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

devant le juge ordinaire de l'archevêché, par Jean-François Clavel, comme gendre de feu Louis Viollet, ancien syndic et demeuré créancier de la ville « pour son plus livré que reçu ».

CC. 82. (Liasse.) — 1 cahier, 6 pièces papier.

1619-1650. — Même affaire ; procédure et pièces produites.

CC. 83. (Registre.) — In-4°, 199 feuillets.

1651-1654. — *Comptabilité.* — Procès soutenu par la ville, devant le juge ordinaire de l'archevêché, contre le tuteur des enfants de Claude Bozon, ancien syndic et demeuré créancier de la ville pour avoir plus livré que reçu.

CC. 84. (Liasse.) — 1 registre in-4° de 92 feuillets et 3 pièces papier.

1656-1662. — *Comptabilité.* — Procès soutenu par la ville au Sénat contre les anciens syndics Jean-Michel Durandard, Marion Gudinel et André Gacoz, créanciers pour avoir plus livré que reçu.

CC. 85. (Liasse.) — 3 cahiers, 9 pièces papier.

1662-1676. — *Comptabilité.* — Procès intenté par la ville devant la Chambre des comptes contre Jean-François Barral, ancien syndic débiteur pour avoir plus reçu que livré.

CC. 86. (Liasse.) — 2 cahiers, 6 et 6 feuillets.

1628. — *Dettes de la ville.* — Procuration passée en assemblée générale à Valentin Rosaz, syndic, et à Me Vectier, procureur, pour aller à Chambéry emprunter 7.000 florins, nécessaires pour parfaire la somme demandée à titre de subside par le prince Thomas (4 juillet). — Acte par lequel les ci-dessus Rosaz et Vectier vendent 175 florins de

Digitized by Google   Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cense annuelle à François Bastardin, avocat au Sénat, et, d'autre part, 350 florins de cense annuelle à Guillaume Tiollier, procureur au Sénat, pour le prix total de 7.500 florins versé par les prêteurs (7 juillet).

CC. 87. (Liasse.) — 2 cahiers, 10 et 7 feuillets.

1642-1645. — *Créance Tiollier ;* procès intentés devant le Sénat par Diane Jay, veuve de Guillaume Tiollier, agissant au nom de ses enfants, à Bernarde Bertier, poursuivie comme femme de Valentin Rosaz ; et plus tard par les frères Tiollier à Bernarde Rosaz, femme de l'avocat Farfein.

CC. 88. (Cahier.) — In-4°, 16 feuillets.

1646-1647. — *Créance Tiollier ;* procès intenté à la ville, devant le Sénat, par les frères Tiollier, demandeurs en payement de censes arréragées.

CC. 89. (Registre.) — In-4°, 52 feuillets.

1650-1654. — *Créance Tiollier ;* procès plaidé devant le Sénat entre la ville, d'une part, et Jacques Magnin, Antoine Mathiez, Barthélemy Revel et Pierre Mermilliod, d'autre part, exacteurs de la taxe levée en 1648 pour opérer le remboursement des héritiers Tiollier.

CC. 90. (Registre.) — In-4°, 90 feuillets.

1660-1666. — *Créance Tiollier ;* même affaire.

CC. 91. (Liasse.) — 27 cahiers, 24 pièces papier.

1612-1668. — *Créance Tiollier ;* pièces de procédure et pièces produites au cours des instances ci-dessus, et notamment rôle nominatif des contribuables taxés en 1648.

CC. 92. (Liasse.) — 2 cahiers, 1 pièce papier.

1627-1668. — *Créance Bastardin* (voir art. 86) ; procès intentés à la ville par le recteur de l'hôpital de Saint-François à Chambéry et autres ayants-droit de feu François

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bastardin, dont on produit le testament, daté du 29 décembre 1627.

CC. 93. (Liasse.) — 2 cahiers, 6 et 6 feuillets.

1631-1632. — *Dettes de la ville.* — Acte par lequel, pour se libérer à l'égard de J.-B. Garnerin, conseiller de S. A. et général de ses présides deçà les Monts, lequel a fait à la ville, en 1630, l'avance des sommes nécessaires pour lutter contre la peste, les syndics lui vendent le cartelage et l'éminage que la ville a droit de percevoir en la halle grenette et marché du blé, moyennant qu'en outre l'acquéreur versera à la ville 1.000 florins pour être employés au voyage à faire en Piémont afin d'obtenir la confirmation des privilèges, qu'il payera les 300 fl. dus par elle à Bernardin Greppat, et payera les honoraires dus au rédacteur du registre cadastral de 1629 (art. CC. 13) (3 décembre 1631). — Arrêt du Conseil d'Etat portant que, à la requête des deux parties, le susdit contrat sera enregistré dans ses archives (13 janvier 1632).

CC. 94. (Cahier.) — In-4°, 29 feuillets.

1661-1665. — *Créance Garnerin ;* procès intenté à la ville par Pernette Mollier, veuve Replat, à laquelle les ayants-droit du président Garnerin ont cédé la moitié de leur droit d'éminage et cartelage, par un acte du 17 mai 1658 qui a été signifié aux syndics et dont néanmoins ils refusent de tenir compte.

CC. 95. (Cahier.) — In-4°, 26 feuillets.

1661-1665. — Double du précédent.

CC. 96. (Liasse.) — 2 cahiers, 18 et 36 feuillets.

1666-1667. — *Créances Garnerin ;* même procès, poursuivi par les héritiers de Pernette Mollier contre la ille et contre les ayants-droit du président Garnerin.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CC. 97. (Liasse.) — 6 cahiers, 27 pièces papier.
1654-1667. — *Créance Garnerin ;* pièces de procédure et pièces produites aux instances ci-dessus.

CC. 98. (Liasse.) — 4 cahiers, 2 pièces papier.
1636-1680. — *Dettes de la ville.* — Pièces relatives à la dette envers Jullianey et Durandard (1636) ; — envers Louis Empioz, vicaire général et official (1654) ; — envers les Clarisses de Moûtiers (1679-1680).

CC. 99. (Liasse.) — 2 cahiers, 1 pièce papier.
1717-1726. — *Dettes de la ville ;* créance de dom Pierre Milliet, et quittance par François-Amédée Milliet d'Arvillard, évêque d'Aoste.

CC. 100. (Cahier.) — In-4°, 22 feuillets.
1747-1749. — *Dettes de la ville ;* procès intenté devant le Sénat par les religieuses Bernardines de Conflans à Etienne-Innocent Vignet, avocat, comme caution de la ville, qui leur a emprunté 1.600 livres en 1740.

CC. 101. (Cahier.) — In-4°, 33 feuillets.
1777-1784. — *Créance des Bernardines ;* procès plaidé, en suite du payement fait aux religieuses par l'avocat susdit, entre la ville et Claude-André Vignet, fils de cet avocat et demandeur en recours et garantie.

CC. 102. (Liasse.) — 8 cahiers, 3 pièces papier.
1740-1782. — *Créance des Bernardines ;* pièces de procédure et pièces produites aux instances ci-dessus.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

SÉRIE DD

BIENS ET DROITS DE LA VILLE, VOIRIE, HORLOGE PUBLIQUE

DD. 1. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets.

1671 (11 juillet). — *Biens et droits tenus à cense par la ville de l'archevêque,* en suite de l'accensement de 1315 (cf. art. AA. 1). — Nouvelle reconnaissance pour les fours, l'éminage des blés avec les tables sises sous la halle vieille et les sièges sis en la rue du Poids, à cause de quoi la ville doit à l'archevêque, par an, 28 livres fortes et 3 sommées de sel; et pour le poids du quintal avec ses instruments, pour le tavernage et pour les tables qui se lèvent les jours de lundi et de foire, à cause de quoi il est dû 8 livres fortes; et pour la halle neuve où se tient la grenette, à cause de quoi il est dû 5 florins; et enfin pour la boucherie avec ses droits, à cause de quoi il est dû 8 sols forts.

DD. 2. (Liasse.) — 5 cahiers, 4 pièces papier.

1708-1719.— Biens et droits ci-dessus; procès intentés à la ville par les fermiers de l'archevêché, demandeurs en payement de censes arriérées.

DD. 3. (Liasse.) — 9 cahiers et pièces papier.

1558-1783. — Biens et droits ci-dessus, accensements passés par la ville. — 1. Accensement de la grande arche de la halle vieille (23 novembre 1558). — 2. Rôle des censes dues du temps des syndics Donzel et Replat, années 1580 à 82. — 3 à 5. Accensements de l'éminage (1611-1647). — 6 à 8. Procédures et attestations concernant l'expédition des actes d'accensement. — 9. Avis pour l'adjudication du droit de ramasser l'engrais au pré commun (1783).

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DD. 4. (Liasse.) — 12 cahiers et pièces papier.

1474-1748. — *Halles et éminage du blé.* — 1. Procès intenté, par le procureur fiscal de l'archevêché et l'un des syndics de la ville, à une veuve Boson, qui avait acheté trois bichets de froment avant l'heure réglementaire (1474). — 2 et 3. Prix-fait de réparations à la halle mercière, ainsi qu'au collège, au pont de bois et à la Maladière (1662). — 4 à 11. Procès plaidé par la ville contre Antoine Pessoz, Maximin Pessy et François Martin, qui se plaignent du tort causé à leurs immeubles par une reconstruction de la halle mercière (1721). — 12. Affaire de Claude Reymond, de St-Jean-de-Belleville, qui a contrevenu aux réglements en exportant hors de la province de Tarentaise du blé qui n'avait pas été exposé en vente à la grenette de Moûtiers (1748).

DD. 5. (Liasse.) — 3 cahiers, 6 pièces papier.

1739-1741. — *Eminage du blé;* procès soutenu par la ville contre la commune de Cevins, dont les habitants prétendent avoir le droit de vendre toutes choses sans acquitter de leyde ni autre redevance.

DD. 6. (Liasse.) — 2 cahiers, 7 pièces papier.

1765-1767. — *Eminage du blé;* procès plaidé par la ville contre Laurent Bernard, habitant de Moûtiers, qui y a fait venir du froment acheté à Aime et Bozel, et l'a emmagasiné chez lui sans le faire passer par la halle-grenette.

DD. 7. (Liasse.) — 32 pièces papier.

1329-1761. — *Droit de tavernage, sur le vin vendu en ville.* — 1. Enquête sur ce droit, copie du XVIII^e^ s. (1329, texte au tome 1 des *Documents de l'Acad. de la Val d'Isère,* p. 497). — 2 à 27. Procès plaidé entre la ville et les cabaretiers (1729-49). — 28 à 30. Rôles nominatifs des assujettis (1744-60). — 31. Procuration passée par le Conseil en vue

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'un procès sur le tavernage (8 janvier 1755). — 32. Avis aux cabaretiers et vendeurs de vin de venir se faire taxer (3 mai 1761).

DD. 8. (Liasse.) — 6 cahiers et pièces papier.

1488-1763. — *Boucherie.* — 1 et 2. Ordonnance portant tarif et réglementation de la vente des viandes, rendue par le juge et le bailli de l'archevêché, et par les syndics et conseillers de la ville, et procès y relatif (1488). — 3 et 4. Accensements passés, par le Conseil, de la boucherie, « avec ses appartenances et coutumes » (1561 et 1565). — 5 et 6. Procés intenté à la ville par Jacques Hybord, accensataire de la grande et de la petite boucherie, au sujet des viandes vendues par les bouchers étrangers (1762-63).

DD. 9. (Liasse.) — 4 cahiers et pièces papier.

1575-1748. — *Fours.* — 1 et 2. Procès plaidé devant le juge ordinaire de l'archevêché, entre le syndic Jacques Martinet et le maçon Jean Mollier qui a réparé le petit four (1575-6). — 3. Attestations concernant une réparation au grand four (1662). — 4. Autorisation donnée par le Conseil à Joseph Eybord, de bâtir pour son usage un four dans sa maison (1748).

DD. 10. (Liasse.) — 2 cahiers in-4o, 32 et 6 feuillets.

1573-1574. — *Poids public.* — Procès soutenu par les syndics, devant le juge ordinaire de l'archevêché, contre le Chapitre séculier de Sainte-Marie, qui se dit propriétaire de l'emplacement où la ville fait bâtir un poids (1573-4). — Procès intenté par les mêmes au fermier du grand poids, qui n'a pas payé sa ferme (1574).

DD. 11. (Cahier.) — In-4o, 20 feuillets.

1543. — Procès intenté devant l'official par les syndics, demandeurs en payement des années arréragées d'une

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

cense de 6 florins due à la ville par le chapitre de Tarentaise, auquel ils en demandent en outre nouvelle reconnaissance.

DD. 12. (Liasse.) — 2 pièces parchemin.

1428-1488. — *Biens communaux.* — 1. Quittance de lods par l'archevêque aux syndics au sujet de l'achat fait par la ville d'une parcelle de verger, sise à Moûtiers, pour 22 florins et demi, de Pierre Queysson (20 janvier 1428). — 2. Quittance donnée aux syndics par Humbert Lombard de 55 florins, prix de la maison que la ville lui a achetée « pro filiabus communibus retrahendis » (27 février 1488).

DD. 13. (Liasse.) — 6 cahiers et pièces papier.

1516-1781. — *Voirie.* — 1. Enquête faite par les syndics et par le bailli Maffred de Salins, au sujet d'un mur que le notaire Henri Cochon fait bâtir en empiètement sur la grande rue (1516). — 2. Procès plaidé entre les syndics et un maçon de Chambéry qui a refait le pont d'Aigueblanche (1574). — 3. Cahier des charges dressé au XVI[e] s. pour la réfection des deux ponts de la ville. — 4 à 6. Pièces relatives à la construction et à l'entretien du pont de Meisel et des pavés (1731-1781).

DD. 14. (Liasse.) — 3 pièces parchemin.

1420-1468. — *Horloge publique.* — 1. Acte par lequel le chapitre régulier de Tarentaise et la ville accensent à perpétuité à François Bermond, chanoine séculier, une pièce de pré qui appartient à la ville et dont les arbres appartiennent au chapitre, moyennant 3 florins que Bermond payera tous les ans au gouverneur de l'horloge au nom de la ville et du chapitre (28 février 1420). — 2. Vente à la ville par Jean Humbert, pour 40 florins, d'une cense annuelle de 2 florins, destinée au gouvernement de l'horloge (24 août 1446), et, au bas, nouvelle reconnaissance par le même

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour un autre florin annuel (28 février 1452). — 3. Acte par lequel le syndic Bernard Bestent, au nom de la ville, confie à Jean Peytavin le gouvernement de l'horloge moyennant 8 florins par an (17 novembre 1468).

DD. 15. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 66 et 3 feuillets.

1655-1662. — *Horloge publique.* — Procès soutenu par les syndics, devant le juge ordinaire de l'archevêché, contre Nicolas Rosset, maître horloger de Moûtiers, demandeur en payement de la réparation qu'il a faite à l'horloge (1655-6). — Pièces concernant la réfection de la galerie de bois de la tour de l'horloge (1662).

DD. 16. (Registre.) — In-4°, 66 feuillets, et 1 cahier de 3 feuillets.

1655-1656. — *Horloge publique.* — Procès soutenu contre Rosset, comme à l'art. précédent, devant le juge des appellations de l'archevêché.

DD. 17. (Registre.) — In-f°, 452 feuillets.

1558-1850. — *Recueil factice.* — F. 1 à 30. Adjudications de la halle mercière et du droit de banchage (1558-1789). — F. 188 à 210. Adjudications de la halle-grenette et du droit d'éminage (1655-1718). — F. 265 à 272. Adjudications du poids public (1781-1788). — F. 31 à 187, 212 à 264 et 273 à 452. Adjudications diverses (an V-1850).

DD. 18. (Registre.) — In-f°, 418 feuillets.

1573-1850. — *Recueil factice.* — F. 1 à 54. Adjudications de la boucherie (1573-1788). — F. 287 à 302. Règlement pour le droit de tavernage et adjudications de ce droit (1772-1788). — F. 55 à 286 et 303 à 418. Adjudications diverses (an V-1850).

DD. 19. (Registre.) — In-f°, 347 feuillets.

1549-1750. — *Recueil factice.* — F. 1 à 135, 144 à 155,

Digitized by Google | Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

231 à 246, 251 à 299, 310 à 347. Adjudications diverses (an V-1850). — F. 136 à 143. Adjudication du terrain de la ville au Reclus (1783-5). — F. 156 à 230. Adjudications des fours banaux, et des dîmes qui appartiennent à l'Hôtel-Dieu dans les paroisses de La Perrière, la Saulce et les Allues, et conventions avec des particuliers pour l'usage des fours privés (1549-1782). — F. 247 à 250. Adjudication des boutiques dépendant de la maison où la troupe est logée (1789). — F. 301-309. Adjudication du regretage et délibération relative à l'exemption des quartiers extraordinaires (1628-1784). — F. 300. Election du greffier de la justice de paix (1793).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

SÉRIE EE.

AFFAIRES MILITAIRES, RECRUTEMENT, PASSAGES DE TROUPES, OCCUPATIONS.

EE. 1. (Liasse.) — 2 cahiers, 3 pièces papier, 2 pièces parchemin.

1475-1613. — *Recrutement.* — 1. Procès intenté au syndic Jean Challand par Jean Viry, de Moûtiers, pour être payé des brigandines et salades qu'il a fournies à la ville (1475). — 2. Acte par lequel Pétrequin *de Croso*, bailli de Moûtiers, reconnaît avoir reçu la somme restée due sur les 28 florins que la ville devait pour le salaire des cinq archers envoyés à Montmélian pour la défense du pays (16 avril 1487). — 3. Instance pour la ville contre Jean *Utillie*, afin de lui faire payer sa part de la taxe levée pour l'entretien des francs-archers (1487). — 4. Semblable instance contre Jean *Fabri* (1487). — 5. Vidimus donné par Claude de Verdon, juge de Maurienne et Tarentaise, de cinq lettres, émanées du duc Louis et de la duchesse Blanche, datées de 1452 à 1491, accordées sur les requêtes, dont le texte est joint, des sujets de l'archevêché de Tarentaise, et relatives à leurs devoirs militaires (1492). — 6. Ordonnance rendue par le marquis de Lans pour l'organisation de la milice en Tarentaise (1er octobre 1613). — 7. Mémoire présenté au même par les syndics de Moûtiers et des autres communes de la basse Tarentaise, pour obtenir que la milice n'y soit pas levée, ou n'y soit composée que de volontaires, et décision mise au bas, et signée de Lans, portant que la levée serait faite conformément à l'ordonnance (13 novembre 1613).

EE. 2. (Liasse.) — 18 pièces papier.

1551-1785. — *Passages de troupes*, garnison, fourni-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tures et logements. — 1 et 2. Procès au parlement entre la ville et la veuve Porral, qui réclame le prix de certains meubles qu'elle a remis, au nom de la ville, au capitaine du château Saint-Jacques (1551). — 3. Instance ouverte par Eustache Vibert, procureur fiscal de Tarentaise, pour être payé des frais qu'il a faits, en 1541, quand il alla demander au duc Charles III, alors à Ratisbonne, au nom des communes de Tarentaise, le retrait d'une garnison onéreuse pour le pays (1560). — 4. Rabais accordé par la ville au fermier du banchage, en raison du passage des Espagnols (1578). — 5 à 11. Pièces relatives au logement et à l'entretien des troupes de passage (1587-1596). — 12. Quittance donnée aux syndics, pour son salaire, par le Commis à la distribution du foin et de l'avoine aux compagnies espagnoles (31 juillet 1603). — 13. Ordre signé Vulliet et concernant les fournitures à faire à la compagnie de cavalerie du marquis d'Aix (18 mai 1638). — 14. Ordre du même, pour la compagnie Berthodi (11 août 1639). — 15. Etat des logements des hommes de la compagnie de la Pérouse. — 16. Ordre signé de Bonval, portant que la province de Tarentaise payera au commissaire français la somme de 161.461 florins, à laquelle elle avait été taxée pour la taille ducale (13 septembre 1690). — 17. Requête de la ville au Roi, pour être indemnisée des frais qu'elle a subis pendant la guerre de succession de Pologne. — 18. Minute d'une pétition pour le maintien d'une garnison à Moûtiers. (1785).

EE. 3. (Cahier.) — In-4°, 34 feuillets.

1610. — Procès devant le juge-mage entre les syndics de Moûtiers et ceux des autres communes de l'étape, au sujet de la répartition des charges militaires.

EE. 4. (Liasse.) — 234 pièces papier.

1710. — *Occupation française ;* réquisitions de grains sur des particuliers en suite des ordres de l'Intendant.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

EE. 5. (Liasse.) — 18 pièces papier.

1742-1744. — *Occupation espagnole ;* ordonnances émanées — 1, de dom Philippe, infant d'Espagne, pour demander le serment de fidélité (27 janvier 1743) ; — 2 à 5, du marquis de La Ensenada, grand amiral et généralissime des troupes d'Espagne en Italie, pour défendre l'exportation des grains (Saint-Jean-de-Maurienne, 6 septembre 1742), pour le même objet (Aiguebelle, 11 septembre 1742), pour l'adjudication des fournitures aux troupes et pour autoriser les agents des gabelles à garder leurs armes (Aiguebelle, 12 et 13 septembre 1742) ; — 6 à 8, du comte de Glimes, commandant l'armée en Savoie sous les ordres de dom Philippe, pour la prestation du serment de fidélité, le règlement des contributions et la remise de leurs armes par les habitants (Saint-Jean-de-Maurienne, 6 septembre 1742), pour la recherche des déserteurs (Aiguebelle, 17 septembre 1742), et pour la remise des armes et munitions (Aiguebelle, 9 septembre 1742) ; — 9, de dom Rodolphe d'Aquavivaz, commandant en Tarentaise, pour la répartition d'une contribution en grains (Moûtiers, 17 septembre 1742) ; — 10 et 11, de dom Manuel de Sada, gouverneur politique et militaire de la province de Chambéry, pour la déclaration à faire, dans toutes les communes de la Savoie, des biens et droits appartenant au roi de Sardaigne (Chambéry, 3 janvier 1743), et pour dispenser les nobles de l'obligation de remettre leurs armes (11 janvier 1743) ; — 12 à 14, de dom François-Xavier Solanos, intendant subdélégué de la province de Tarentaise, pour la remise des armes et pour des fournitures de bois et chandelles (Moûtiers, 4 janvier, 23 avril et 18 mai 1743) ; — 15, de dom Louis de Guendica, commandant en Tarentaise, pour interdire les jeux de hasard (Moûtiers, 6 mars 1743) ; — 16 et 17, de Joseph Perrin, subdélégué général de l'intendance des Etats de Savoie, pour la perception des impôts et la rédaction d'un état des fournitures faites aux troupes (Chambéry, 14 septembre 1742) ; — 18, de François-Louis Hospès,

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

subdélégué de l'intendance en Tarentaise, pour le payement des impôts (Moûtiers, 10 décembre 1741).

EE. 6. (Liasse.) — 23 pièces papier.

1743-1746. — *Occupation espagnole.* — 1, ordre pour la rédaction d'un état des fournitures (31 janvier 1743). — 2 et 3, memorandum, et requête au commandant de la province, concernant les fournitures, l'hôpital militaire, etc. — 4 et 5, états de fournitures à faire au bataillon de Tolède et au piquet de la ville de Moûtiers. — 6 et 7, ordre et états relatifs au payement de la capitation. — 8, état de fournitures de toute nature, indiquant aussi que 209 personnes ont fui la Tarentaise depuis le commencement de la guerre. — 9 et 10, requêtes à la Délégation, relatives à la perception de la capitation (1744 et 1746). — Pièces relatives à la remise de leurs armes par les habitants (pièces 11 à 21), — et à l'hôpital militaire (22 et 23).

EE. 7. (Liasse.) — 59 pièces papier.

1742-1744. — *Occupation espagnole.* — Pièces relatives aux logements, casernements, dégâts causés aux maisons (pièces 1 à 13), — aux fournitures en literie (14 à 21), — en farine et grains (22 à 52), — en viande (53 et 54), — en bois (55 à 59).

EE. 8. (Registre.) — In-f°, 49 feuillets.

1742. — *Occupation espagnole ;* registre journalier, par communes, des fournitures faites en Tarentaise en froment, seigle, orge, avoine, foin et paille.

EE. 9. (Cahier.) — In-4°, 31 feuillets.

1743. — *Occupation espagnole ;* rôle nominatif des habitants de Moûtiers, dressé pour l'assiette de la capitation et arrêté le 31 août.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

SÉRIE FF

PROCÈS DE LA VILLE; POLICE

FF. 1. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 17 et 2 feuillets.

1487. — *Procès* soutenus par la ville, devant le vicaire général de l'archevêché, contre Michel de *Vuaudo*, recteur de la chapelle N.-D., dans l'église de Montagny, au sujet de biens sis à Moûtiers hypothéqués au profit de son bénéfice, — et contre les enfants de feu Nicod Michel (incomplet).

FF. 2. (Registre.) — In-4°, 98 feuillets.

1497-1498. — *Procès* intenté par la ville, devant le même, à Pierre de *Leschie*, possesseur d'une maison sise jouxte le verger du prieuré Saint-Martin et hypothéquée au profit de la ville.

FF. 3. (Cahier.) — In-4°, 17 feuillets.

1498-1499. — *Procès* intenté par la ville, devant le même, à Jean *Darnesii*, curé de Saint-Eusèbe-de-Cœur et bénéficier de l'église Sainte-Marie de Moûtiers, héritier de Pierre de *Leschie* ci-dessus.

FF. 4. (Registre). — In-4°, 60 feuillets.

1574-1575. — *Procès* soutenu par la ville, devant le juge ordinaire de l'archevêché, contre les enfants de feu Me Jean-Louis Groysellet et à propos de sa succession sur laquelle la ville aurait des droits.

FF. 5. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1459-1648. — *Pièces concernant des procès de la ville*

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

— 1, avec Jean Courtois (1459). — 2, avec Louis Olivier (1476), — 3, avec Pierre *Fabri* (1480). — 4, avec Claude de Lalier (1577). — 5, avec Pierre Donzel (1579). — 6, avec le sieur Rosaz. — 7 à 10, avec Me Georges Girollet, greffier au Sénat (1638-1648).

FF. 6. (Registre.) — In-f°, 473 feuillets.

1664-1840. — *Recueil factice de procédures* pour la ville contre Gaspard Abry, qui veut construire un four dans sa maison (1836), — les héritiers de Marguerite Gonnet, au sujet d'une maison à exproprier (1840-44), — contre Nicolas Rosset, qui réclame un salaire et une indemnité pour avoir fait, à la place des syndics qui auraient dû s'en charger, l'exaction de deux quartiers extraordinaires, levés à l'occasion du mariage de S. A. R. (f. 117-142, 1663-64), — contre les propriétaires de la boutique dite du poids et d'autres maisons sises vis-à-vis le palais archiépiscopal (f. 143-221, 1740-1816), — contre les créanciers des hoirs de Maurice Rouge, dont la maison a servi de logement à la cavalerie (f. 222-247, f. 322-33, 1785-89), — contre des propriétaires de maisons à démolir (ans IX-XIII), — au sujet de l'octroi (1818-19), — contre François Chavoutier, accensataire du petit four (f. 316-323, 1780), — contre François Gaillard, aubergiste, qui a contrevenu au règlement de police (f. 334-335, 1791), — et contre divers particuliers (an IX-1840).

FF. 7. (Liasse.) — 2 cahiers, 1 pièce papier.

1777-1781. — *Police.* — Règlement de police municipale, arrêté par le conseil de ville le 16 mars 1777 (y joint une copie du règlement de police de Chambéry enregistré au Sénat le 15 juillet 1768). — Nomination de gardes-vignes par le Conseil (16 août 1781).

FF. 8. (Registre.) — In-f°, 569 feuillets.

1776-1853. — *Police*, recueil factice. — F. 1-53, règle-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment de police du 20 juillet 1779, pièces relatives à sa rédaction et à son homologation et aux droits qu'a la ville en matière de police, d'après les patentes du 2 août 1776 (AA. 18) et l'arrêt de 1655 (AA. 7.) — F. 54. Requête pour établir la noblesse de François et Jean-François Arnaud, membres du Conseil de ville au XVIIe s. (1784). — F. 57 et suivants : délibérations, rapports, procès-verbaux relatifs à la police municipale et à l'octroi (an X-1853).

FF. 9. (Registre.) — In-4o, 421 feuillets.

1780-1822. — *Police*, recueil factice. — F. 1 à 80 et 107 à 193. Requêtes reçues, procès jugés et ordonnances rendues par le juge de police de la ville, pour l'exécution du règlement de 1779 (1780-1792). — F. 81 à 106. Affaires touchant la banalité des fours et l'accensement de la grande boucherie (1783-1791). — F. 194 à 205, blancs. — F. 206 à 303 et 334 à 421. Police, arrêtés, procédures, interrogatoires et correspondances (1793-1822). — F. 304 à 328. Déclarations des prêtres au sujet du serment (1793).

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

SÉRIE GG

CULTE, ÉGLISES, CONFRÉRIES, AUMONES ; COLLÈGE ; HOPITAUX ET ÉPIDÉMIES

GG. 1. Liasse.) — 3 pièces parchemin.

1443-1559. — *Eglise cathédrale.* — 1. Vente d'une cense annuelle sur une maison sise à Moûtiers, par Jean Fléchet, chapelain de la cathédrale (14 février 1443). — 2. Acte par lequel Jean Pugin, de Bourg-Saint-Maurice, tailleur de pierre à Moûtiers, donne une maison qu'il y possède, sise « prope curtinas monasterii ecclesie cathedralis », à la chapelle bâtie en dehors et auprès de la grande porte de la cathédrale (5 septembre 1446). — 3. Bulle qui confère à Guy Peisei la chapelle de la Conception dans la cathédrale et celle de Saint-Antoine dans l'église de Bozel (1559).

GG. 2. (Liasse.) — 6 pièces papier.

1511-1768. — *Eglise paroissiale et chapelle Sainte-Croix.* — 1. Donation au chapitre séculier de Sainte-Marie de Tarentaise par Bonnefoy *Thovarii,* l'un des chapelains de cette église (11 avril 1511). — 2. Inventaire des meubles, ornements et joyaux (1566). — 3. Quittance donnée aux syndics, de la cense de la maison de l'école de grammaire, par le fermier des biens de la communauté des prêtres de l'église collégiale Sainte-Marie (11 janvier 1581). — 4 et 5. Pièces concernant le pain bénit et les coutumes y relatives (1703, 1768). — 6. Note sur la fondation de la chapelle de l'exaltation de la Sainte-Croix érigée sur le pont près de l'archevêché

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

GG. 3. (Registre.) — In-4°, 591 feuillets.

1610-1853. — *Eglise paroissiale Sainte-Marie.* — F. 1-35 : procès-verbaux de visites pastorales par les archevêques (1610-1681). — F. 36-38 : mémoire sur le différend entre le Chapitre et la Ville au sujet de la paroissiale (1610). — F. 40-49, testament du chanoine Jean Andrivet (1615). — F. 50 : délibération du Conseil au sujet des réparations incombant au Chapitre et déclaration du vicaire Udry relative à celles que la Ville a faites (1651-5). — F. 56 : donations par Jean Varambon à la chapelle de Sainte-Croix, par Jean-François Martiny à la confrérie N.-D. des Carmes et par Jean-Antoine Rey aux cinq confréries érigées dans l'église (1658 à 1691). — F. 68 : réparations à l'église et procédures entre la Ville et le Chapitre de Saint-Pierre au sujet de ces réparations et de la propriété de la place devant l'église (1720-1787). — F. 95 : pièces concernant les ornements et objets mobiliers que le vicaire général Maistre a retiré de l'église paroissiale, de la cathédrale et de la chapelle de l'archevêché au moment de la retraite de l'armée royale en septembre 1793 (1793-an XI). — F. 116 : pièces relatives au bâtiment, au personnel et aux biens de l'église (an XII-1841). — F. 210 : devis, mémoires, quittances, procédures et autres pièces concernant les réparations faites à l'église par la ville et sur les fonds accordés par le roi pendant la vacance de l'archevêché sur les revenus de la mense ; conflit entre la ville et le chapitre de la cathédrale (1725-58). — F. 288 : rôle nominatif de la capitation imposée en 1752 sur tous les habitants de la ville pour la réparation de l'église. — F. 310 : délibération du conseil, verbal de visite et acte de réception concernant la réparation et la reconstruction d'une partie de l'église (1752-1754). — F. 344 : travaux à l'église (an X-1832). — F. 490 : conflit entre la ville et le Chapitre au sujet de la situation respective des églises cathédrale et paroissiale, et pièces produites (an III-1853).

GG. 4. (Liasse.) — 8 pièces parchemin.

1315-1396. — *Confrérie du Saint-Esprit.* — 1. Testa-

Digitized by Google		Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment de Agnès, veuve de Bosonet *Fichi*, qui lègue 18 deniers à la Confrérie (28 novembre 1315). — 2. Testament de Jean *de Bonerier*, qui lègue à la Confrérie trois confrères entiers, qu'il assigne sur sa vigne sise dans la ville (Moûtiers, 10 septembre 1332). — 3. Testament de Julienne *de Lausanis*, qui lègue l'entretien d'un confrère (22 mars 1340). — 4. Testament de Jean Morand, qui lègue un confrère, à choisir par son héritier, et l'assigne sur une cense qu'il possède sur une maison sise à Moûtiers (3 mai 1340). — 5. Acte par lequel Jean et Pierre Mathieu, à qui leur père Pierre vient de céder sa maison, s'engagent à remplir ses intentions relativement à ses obsèques et à l'entretien d'un confrère (Moûtiers, 11 juin 1342). — 6. Testament d'Antoine Mercier, qui lègue l'entretien d'un confrère (Moûtiers, 1er août 1344). — 7. Acte par lequel Hugues Pangos confesse devoir à la Confrérie 18 deniers forts par an, sur un champ qu'il a acquis avec ses charges (Moûtiers, 7 décembre 1390). — 8. Acte par lequel Pierre *Theobaldi* cède à la Confrérie l'émine de seigle de cense annuelle que lui doit la veuve de Jean Comte, de la Saulce (Moûtiers, 24 juin 1396).

GG. 5. (Liasse.) — 7 pièces parchemin.

1412-1488. — *Confrérie du Saint-Esprit.* — 1. Testament de Jean de Plancherine, jurisconsulte de Moûtiers, qui lègue à la Confrérie 8 sols forts d'aumône annuelle (12 juillet 1412). — 2. Testament d'Antoine *de Bertellino* qui lègue à la Confrérie le setier de froment à lui dû annuellement par Jean *Boudrici*, de la Saulce (28 février 1414). — 3. Acte par lequel François *Dognerii* et Jean *Leymonis*, syndics de la ville, prieurs de la Confrérie, accordent à Pierre Humbert, meunier de Moûtiers, qui vient de vendre à la Confrérie 3 setiers de seigle de cense annuelle pour 40 florins, le droit de se racheter pour la même somme (24 mai 1436). — 4. Testament de noble Jacques *de Gutis*, qui lègue à la Confrérie 1 setier de seigle payable annuellement sur les revenus de son fief de Bonneval (18 juillet 1437). —

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

5. Acte par lequel Jean Courtois et son fils reconnaissent devoir à la Confrérie 1 florin de cense annuelle sur une maison sise rue de La Condamine (8 février 1459). — 6. Acte concernant le reliquat réclamé à Jacques Bertier et Jean Charmel, prieurs sortants, par Luquin Martinet et Guillaume Eymon, prieurs entrants (22 avril 1488). — 7. Acte par lequel Falcon Rellier vend à la Confrérie 8 sols forts de cense annuelle pour 20 florins petit poids (20 novembre 1488).

GG. 6. (Registre.) — In-4°, 165 feuillets.

1459-1468. — *Confrérie du Saint-Esprit :* reconnaissances de droits et cens divers, féodaux et non féodaux, passées au profit de la Confrérie (en couverture, testament de Jacques Bouvier, d'Yenne, habitant de Salins, 1374).

GG. 7. (Liasse.) — 5 cahiers in-4°.

1474-1571. — *Confrérie du Saint-Esprit.* — 1. Procès devant le juge de l'archevêché entre André *Tachie*; syndic, et Jean Martin, à qui sa part est réclamée de la taxe levée à cause de la Confrérie (1474-1475). — 2. Procès devant le même entre les prieurs de la Confrérie, demandeurs, et Etienne *Grognieti*, défendeur, au sujet d'une maison sur laquelle avait été hypothéqué le legs fait à la Confrérie, en 1464, d'un setier de seigle annuel par Jean de *Corleone* (1487). — 3. Procès devant Claude Bernard, juge de Maurienne et Tarentaise, entre le prieur, demandeur en payement de cense, et Jean *Secalci* (1497). — 4. Procès semblable contre Philippe Genevois (1497). — 5. Vente à la Confrèrie par Jean Fontanil de dix bichets de seigle de cense annuelle pour 62 florins (13 novembre 1571).

GG. 8. (Liasse.) — 2 pièces parchemin.

1347-1384. — *Confrérie Notre-Dame.* — 1. Testament de Pierre Serre qui lègue à la Confrérie un quartan annuel

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de seigle à lui dû par les héritiers de Falconet Toyrin, de Hautecour (1347). — 2. Acte par lequel Jean Julianeys et sa femme, de Hautecour, reconnaissent devoir à la Confrérie un quartan de seigle annuel (26 juin 1384).

GG. 9. (Liasse.) — 3 cahiers, 4 pièces papier.

1613-1760. — Procès entre la ville et l'archevêque a sujet de la *distribution de pain qui doit se faire en mai* aux dépens de la mense. — 1 à 5. Pièces relatives au procès de 1612-13. — 6 et 7. Pièces relatives à l'instance ci-dessous.

GG. 10. (Registre.) — In-4°, 170 feuillets.

1758-1761. — *Donne de mai ;* procès intenté devant le Sénat à l'archevêque par les syndics et conseil de la ville, qui revendiquent le droit d'être admis, eux et les officiers municipaux, à bénéficier de l'aumône en pain.

GG. 11. (Cahier.) — In-f°, 11 feuillets.

1760. — Même affaire ; écriture en droit pour la ville, avec le permis d'imprimer.

GG. 12. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 17 et 7 feuillets.

1278-1513. — *Collège*. — Vente, par les fils de feu Me Valerand de La Croix, bourgeois d'Annecy, à Jacques Buchet, de Rumilly en Albanais, et à ses fils, d'une maison sise à Moûtiers, qui doit 28 florins de cense annuelle aux chapelains de Sainte-Marie (Annecy, 19 août 1491), et par les mêmes à Etienne Bayet, syndic de Moûtiers, agissant pour la ville, d'une maison pour les écoles (Moûtiers, 20 janvier 1495). — Acte par lequel les chapelains de Sainte-Marie deviennent propriétaires de la maison ci-dessus vendue aux Buchet, moyennant qu'ils payent au receveur général de l'archevêché les lods et vends qui lui sont dus sur cette maison (Moûtiers, 26 août 1506). —

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vidimus de la transaction de 1278 (voir AA. 1). — Affaire des lods et vends réclamés à la ville par l'archevêque à cause de l'acquisition de la maison d'école (1513).

GG. 13. (Liasse.) — 2 cahiers, 14 pièces papier.

1644-1715. — *Collège*. — 1. Nomination du médecin Pierre Cohendet pour précepteur principal (13 juin 1644). — 2 à 12. Procès au Sénat intenté par le premier régent Cohendet en raison de la décision que la ville a prise de le remplacer par Barthélemy Longet (1647-1657). — 13 à 16. Requêtes au Roi par la ville concernant les besoins du collège, la reconstruction du pont de l'archevêché et la taxe trop élevée de la ville pour la capitation (1715).

GG. 14. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 3 cahiers, 2 pièces papier.

1406-1501. — *Hôpital*. — 1. Acte par lequel Jacques *Champagniaci*, de Saint-Marcel, reconnait devoir à l'hôpital 3 quartes de seigle pour dime annuelle sur certains biens (Moûtiers, 21 septembre 1406). — 2 à 6. Pièces concernant le cas d'Alexandre de Druin, qui prétendait, contre la ville, unir les fonctions de recteur de l'hôpital à son bénéfice de la chapelle Saint-Antoine (1491-1501).

GG. 15. (Cahier.) — In-4°, 25 feuillets.

1547-1548. — *Hôpital*. — Procès plaidé au Parlement, contre la ville, par Pierre Martinet, recteur de la chapelle Saint-Antoine, au sujet des revenus de son bénéfice et de ses droits à l'administration de l'hôpital.

GG. 16. (Registre.) — In-4°, 74 feuillets.

1557-1558. — *Hôpital*. — Procès devant l'official entre Pierre Martinet et Louis de Grolée au sujet de la possession de la chapelle Saint-Antoine.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

GG. 17. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 19 cahiers, 36 pièces papier.

1540-1559. — *Hôpital.* — Pièces de procédure et pièces produites concernant les deux affaires ci-dessus, ainsi qu'une première instance devant le Parlement entre Martinet et Grolée.

GG. 18. (Liasse.) — 3 cahiers, 29 pièces papier.

1560-1780. — *Hôpital.* — 1 et 2. Affaire devant le juge-mage concernant un legs de 200 florins fait à l'hôpital, et convertissable par les héritiers en une rente annuelle de 10 florins (1560). — 3. Procès devant le juge ordinaire de l'archevêché intenté par les syndics, administrateurs de l'hôpital, à l'une des cautions de Jacques Aspord, accensataire des dîmes appartenant à l'hôpital (1565). — 4. Procès devant le même intenté par les mêmes à Pierre Mercier et Jean-Baptiste Chevallier, de Moûtiers, débiteurs de l'hôpital (1571). — 5 à 7. Procès devant le juge-mage et au Sénat à propos des dîmes de l'hôpital (1565-1577). — 8. Lettre envoyée par les syndics à l'un de leurs prédécesseurs au sujet du toit de l'hôpital (26 septembre 1596). — 9. Prix-fait baillé pour la réparation de ce toit et d'autres parties de l'hôpital (15 mars 1603). — 10. Mémoire concernant des travaux dans les biens de l'hôpital aux Avanchers (1614). — 11 à 27. Notes et bons concernant les distributions de souliers aux pauvres (1662-1667). — 28. Accensement de la dîme en blé appartenant à l'hôpital, pour 3 ans et, par an, 36 setiers de blé moitié seigle et orge et 4 gerbes de paille (18 juin 1697). — 29. Quittance relative à l'enterrement de J.-J. Maurier, décédé à l'hôpital (10 décembre 1734). — 30 et 31. Délibérations touchant le droit qu'a la ville de nommer à la chapelle Saint-Antoine (1744). — 32. Devis pour réparations à la sacristie de cette chapelle (1780).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

GG. 19. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets.

1573-1574. — *Hôpital.* — Procès intenté par les syndics à Me Jean-Louis Baudard au sujet de l'exécution du legs fait à l'hôpital par Me Pierre Villar.

GG. 20. (Liasse.) — 4 cahiers in-4°, 84, 8, 4 et 3 feuillets.

1759-1761. — *Hôpital.* — Procès au Sénat entre l'archevêque de Tarentaise, défendeur, et les syndics de la ville, administrateurs de l'hôpital, demandeurs, au sujet du droit de convoquer le conseil de l'hôpital et du lieu où il doit s'assembler.

GG. 21. (Cahier.) — In-4°, 27 feuillets.

1555-1559. — *Hôpital.* — Comptes rendus aux syndics par Arthaud Cibelle, subrogé à l'administration de l'hôpital.

GG. 22. (Cahier.) — In-4°, 30 feuillets.

1745-1755. — *Hôpital.* — Livre des dépenses de l'économe.

GG. 23. (Liasse.) — 3 cahiers, 4 pièces papier.

1564-1743. — *Maladière et chapelle Ste-Madeleine.* — 1. Procès devant le juge ordinaire de l'archevêché intenté par les syndics à un débiteur de la Maladière (1564). — 2 et 3. Procès intenté par les mêmes aux héritiers d'un cordonnier, locataire en son vivant d'une chambre dépendant de la Maladière (1574). — 4. Procès par les mêmes au chirurgien Ador, débiteur de la Maladière (1578). — 5. Note rédigée par un ancien syndic sur divers droits de la Maladière et sur deux lépreuses de Saint-Jean-de-Belleville qui y entrèrent en 1598. — 6. Procès devant l'official concernant le droit de la ville à nommer à la chapelle de Sainte-Madeleine (1707). — 7. Nomination, faite au conseil de ville, de Jean-Louis Ulliel pour recteur de cette chapelle (1743).

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

GG. 24. (Liasse.) — 4 pièces papier.

1576-1720. — *Epidémies.* — 1. Payement à Jean Laboret, mestral du bailliage, qui a gardé les portes de la ville pendant la contagion (1576). — 2 et 3. Autorisation de tenir une foire demandée par les syndics aux magistrats de la conservation de la Santé (1577). — 4. Ordre du magistrat de la Santé pour la défense contre la peste (8 novembre 1720).

GG. 25. (Registre.) — In-4°, 411 feuillets.

1737-an II. — *Recueil factice.* — F. 1 à 41. Procès plaidé au Sénat par le séminaire de Moûtiers, demandeur en payement de cense, contre Christophe-Gaspard du Verger, baron de Saint-Thomas (1770-1771). — F. 42 à 194. Séminaire, archevêché et couvent des Clarisses, actes d'état et inventaires (1692 et 1793). — F. 195 à 282. Procès plaidé par les Cordeliers de Saint-Michel à Moûtiers contre Etienne-Innocent Varot, avocat de Moûtiers, au sujet de l'exécution du legs fait au couvent par Jacqueline Gudinel le 12 septembre 1694 (1737-1738). — F. 283 à 344. Cordeliers de Saint-Michel, inventaires et pièces annexes (1792-1793). — F. 345 à 411. Inventaires et estimations de biens d'émigrés et de marchandises trouvées chez les négociants de Moûtiers (1793-an II).

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

SÉRIE HH

FOIRE, MERCURIALES, TAXES

HH. 1. (Registre.) — In-4°, 53 feuillets.

1701-1703. — Procès plaidé devant la Chambre des Comptes par les syndics de Moûtiers, qui font opposition à l'enregistrement des patentes ducales par lesquelles la commune de Saint-Martin-de-Belleville a obtenu l'établissement d'une foire franche fixée au 4 septembre, avec retour le 12.

HH. 2. (Liasse.) — 5 cahiers, 9 pièces papier.

1287-1728. — Même affaire, pièces de procédure, délibérations du Conseil et pièces produites, parmi lesquelles une copie des lettres-patentes ci-dessus datées de Turin, 22 avril 1700, et une copie d'autres patentes par lesquelles le comte de Savoie concédait à l'archevêque de Tarentaise qu'il ne se tiendrait de foire ou de marché qu'à Moûtiers, entre Conflans et Aime exclus (Lyon, 8 février 1287, texte au tome I des *Documents de l'Acad. de la Val d'Isère*, p. 385).

HH. 3. (Registre.) — In-4°, 372 feuillets.

1752-1828. — F. 1 à 70. Mercuriales des marchés de Moûtiers, Aime et Bourg-Saint-Maurice, pour le froment, l'orge, le seigle et l'avoine depuis le 6 décembre 1784 jusqu'au 15 septembre 1792. — F. 71 à 92, blancs. — F. 93 à 159. Taxe municipale du pain, depuis le 3 janvier 1780 jusqu'au 7 juin 1790. — F. 162 à 164. Prix moyen du froment vendu aux marchésde Moûtiers, Aime et Bourg-

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Saint-Maurice pendant la période de 1752 à 1781. — F. 168 à 181. Taxe municipale du pain (1790-1792). — F. 182 à 187, blancs. — F. 188 à 362. Mercuriales (1793-1828). — F. 363 à 369. Prix pratiqués aux marchés de Moûtiers, Aime, Bourg-Saint-Maurice et Conflans en 1790. — F. 371 et 372. Taxe municipale du pain en l'an IX.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

SÉRIE II

DOCUMENTS DIVERS

II. 1. (Liasse.) — 2 plans.

1733. — *Plans* de la ville et des salines de Moûtiers.

II. 2. (Registre.) — In-4°, 55 feuillets.

1778. — *Inventaire* des archives de la ville dressé par Victor-Amédée Bergonsy par ordre des syndics.

II. 3. (Liasse.) — 8 pièces parchemin.

1365-1753. — *Titres de familles.* — 1. Albergement par Pierre Viviand à André Chet d'une maison sise à Moûtiers (1365). — 2. Vente par Michel Olier à Jean Chevalier d'une terre à Moûtiers (1368). — 3. Acte par lequel Guillaume Bondin reconnaît devoir à la veuve de Poncet Canivet deux émines de seigle par an pour des biens qu'il tient d'elle à cense (1379). — 4. Transaction au sujet du testament de Michel Chevalier, de Bozel (1406, mutilé). — 5. Constitution de procureur par noble François Vobert (1472, mutilé). — 6. Vente par Georges Manteys à Jean de Goyet d'une vigne à Moûtiers (1484). — 7. Vente par Jean Symond à François Pelloux d'une maison sise à Centron (1510). — 8. Diplôme d'apothicaire délivré à Jean-Baptiste Bal par l'Université de Turin (1753).

II. 4. (Registre.) — In-f°, 696 feuillets.

1567-1584. — *Recueil factice.* — F. 1. Achat d'une cense en blé par la Maladière de Moûtiers (1567). — F. 9 à 20. Titres concernant les familles de Riddes et du Verger (1582-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1640). — F. 21. Obligation passée en faveur de la ville par celle de Bourg-Saint-Maurice au sujet du mulet offert par la Tarentaise à la duchesse de Savoie à son passage (1628). — F. 23 à 56, 61 à 155, 172, 193 à 200, 217, 388 à 393, 396 à 405, 417 à 438. Pièces relatives aux emprunts contractés par la ville aux XVIIe et XVIIIe siècles et à ses dettes envers ses comptables. — F. 57. Quittance à la ville pour travaux au pont, à la halle, à l'Hôtel-Dieu (1650). — F. 156. Bornage entre Moûtiers et Hautecour (1688). — F. 162. Legs Brun à l'hôpital (1692). — F. 164. Testament de Joseph Vibert (1694). — F. 176. Obligation pour le curé de La Perrière (1705). — F. 178 à 192, 205, 207, 211, 213, 219-52, 267, 302, 308 à 13, 316 à 31, 344, 354 à 63, 366 à 73, 382 à 87, 394, 441 à 46. Pièces concernant les familles Brasier, Varot, Petitjean, Laculaz, Silvestre, Trolliet, Borrel, Pessoz, Ador, Blanc, Bernard, Duclos, Pignard-Berthet, Faure, Grosset (de Megève), Abondance, Dutour, Bonnardel, Martinet, Bérard, Guillot, Hospes, Vieuge, Cochet, Danis, Rey, Tarterat (1706-1785.) — F. 201. Délibération concernant la foire obtenue par la commune de Saint-Martin-de-Belleville (1728). — F. 203, 253, 364, 449 à 508. Pièces concernant la famille Vignet (1725, 1754, 1777, 1790).— F. 269 à 301. Donations et autres actes enregistrés au greffe de Moûtiers (1755-1760). — F. 304. Convention pour un four privé (1762). — F. 314. Rente reconnue en faveur de l'Hôtel-Dieu (1765). — F. 332. Quittance à la ville pour bâtiments acquis par elle d'Etienne Basso (1770). — F. 334 à 343. Pièces concernant l'agrandissement de la place publique devant le palais archiépiscopal (1773). — F. 346 à 353 et 374 à 381. Pièces relatives au payement de réparations aux chemins, aux archives du tabellion et au collège (1775 et 1781). — F. 406. Donation à la chapelle des SS. Roch, Fabien et Sébastien, fondée par la ville de Moûtiers (1630). — F. 410 à 416. Donations au chapitre de Saint-Pierre et reconnaissance en sa faveur (1706-1760). — F. 439. Adjudication de la taille (1784). —

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

F. 447. Rente constituée pour la Confrérie du Saint-Sacrement (1785). — F. 509 à 696. Pièces diverses, intitulées « Titres authentiques » (an VI-1854).

II. 5. (Registre.) — In-f°, 742 feuillets.

1654-1846. — *Recueil factice.* — F. 1-12. Procès entre la ville et les religieuses de Sainte-Claire, qui encombrent le cours de l'Isère (1758-9). — F. 13 à 61. Pièces concernant le cimetière (an XII-1806). — F. 62. Requêtes des religieuses de Sainte-Claire pour avoir part aux aumônes de la ville (1678). — F. 64 à 210. Nourriture et logement de la troupe et des carabiniers, biens nationaux meubles, registres de catholicité, déclarations par les prêtres de fidélité à la Constitution de l'an VIII (1792-1823). — F. 211-218. Procès de la ville contre son créancier Louis Empioz (1654). — F. 219 à 227. Pièces concernant Pierre Ruffier et Claude-Joseph Jay, prêtres du diocèse de Tarentaise (1712-1767). — F. 228 à 237. Pièces concernant le diocèse et le palais archiépiscopal (1806-1839). — F. 238 à 249. Pièces concernant les aumômes, le collège et les fondations pieuses (1731-61). — F. 252 à 254. Plans de fours banaux (1783). — F. 255 à 283. Pièces concernant ces fours (an XI-1824). — F. 284 à 294. Pièces concernant les houillères des Routes et les forêts de N.-D.-du-Pré, Longefoy et Mâcot (1784-86). — F. 295 à 410. Houillères des Routes, éclairage et débit de boissons (1813-46). — F. 411-418. Inventaire des titres remis par les syndics, représentant les pauvres de la ville qui ont hérité de Jean-François Ray, au Chapitre, qui a acquis les biens dudit Ray à Saint-Martin-de-Belleville (1694). — F. 419 à 427. Inventaires de procédures pour la ville contre l'archevêque et le Chapitre (1706-1719). — F. 428 à 437. Inventaire des archives de la ville (1729). — F. 438 à 449. Inventaires des meubles de l'Hôtel-Dieu de Moûtiers et de la fonderie des Champs (1740-69). — F. 450 à 568. Inventaires d'archives et de mobiliers (1793-1845). — F. 569 à 592. Répertoires des délibérations du Conseil (1761-83). — F. 593 à 742. Répertoires semblables (an VIII-1839).

Digitized by Google   Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE

SÉRIE AA. — Actes constitutifs de la commune, privilèges et franchises, lettres envoyées et reçues..... 67

SÉRIE BB. — Administration communale, délibérations, élections, secrétariat, réception des bourgeois 77

SÉRIE CC. — Impôts et comptabilité, pièces à l'appui des comptes, dettes de la ville.................... 84

SÉRIE DD. — Biens et droits de la ville, voirie, horloge publique................. 104

SÉRIE EE. — Affaires militaires, recrutement, passages de troupes, occupations.......................... 110

SÉRIE FF. — Procès de la ville, police............... 114

SÉRIE GG. — Culte, églises, confréries, aumônes; collège ; hôpitaux et épidémies...................... 117

SÉRIE HH. — Foire, mercuriales, taxes.............. 126

SÉRIE II. — Documents divers.............. 128

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

C. BOUVIER

La Bibliothèque des Charmettes

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Bibliothèque des Charmettes

S'il faut croire l'auteur des *Confessions*, la société chambérienne était toute composée de gens exquis, dans le temps que Madame de Warens et son protégé passèrent chez nous entre des personnes de qualité qui avaient du mérite, des bourgeois qui vivaient sans envie et sans morgue, des abbés qui chantaient dans les salons et des épicières qui rappelaient les plus parfaits modèles de la statuaire grecque. Parmi ce monde singulier et charmant, Rousseau connut un homme de condition qui le prit en gré et qui, lui ouvrant sa bibliothèque, lui procura le moyen de cultiver les talents dont il était pourvu de naissance. Cette rencontre fut un des accidents heureux de sa pauvre vie ; elle aida peut-être à changer le croque-sol en écrivain. Son ami, M. de Conzié, avait du goût pour les livres. Il se plaisait à en assembler un grand nombre qu'il prêtait libéralement comme il sied à un vrai bibliophile. Jean-Jacques a pratiqué, dit-on, beaucoup de ces ouvrages où il trouva la première matière de ses études, sinon le premier fond de ses idées. La collection des Charmettes peut donc passer pour un document d'histoire littéraire. A ce titre, elle vaut

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'on s'y arrête quelques instants pour s'enquérir de sa composition et de sa destinée. Recherche facile, grâce à l'inventaire dressé en 1793 par les commissaires de la municipalité chambérienne en vue de la confiscation de cette bibliothèque.

L'ami de Jean-Jacques est connu par le Ve Livre des *Confessions* où il fait bonne figure. « Je voyais à Chambéry, dit Rousseau, M. de Conzié, gentilhomme savoyard alors jeune et aimable, qui eut la fantaisie d'apprendre la musique et de faire connaissance avec celui qui l'enseignait. Avec de l'esprit et du goût pour les belles connaissances, M. de Conzié avait une douceur de caractère qui le rendait très liant et je l'étais beaucoup pour les gens en qui je le trouvais. Le germe de littérature et de philosophie qui commençait à fermenter dans ma tête et n'attendait qu'un peu de culture et d'émulation pour se développer tout à fait, les trouvait en lui. M. de Conzié n'avait pas de dispositions pour la musique. Ce fut un bien pour moi ; les heures des leçons se passèrent à toute autre chose que le solfège. Nous déjeunions, nous causions, nous lisions quelques nouveautés. »

Au vrai, la relation ne s'établit pas comme Rousseau le dit et Madame de Warens y eut plus grande part que la musique. Il faut s'en rapporter là-dessus à M. de Conzié et au témoignage qu'il nous a laissé lui-même. Dans une

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

longue lettre adressée au comte de Mellarède et publiée il y a cinquante ans par la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie (1), il raconte comment il rencontra Rousseau chez la baronne vaudoise dont le gentilhomme octogénaire a gardé un souvenir fervent et attendri : « Les grâces de son parler, dit-il, son esprit déjà enrichi de différentes lectures la rendaient extrêmement séduisante et agréable dans la conversation et m'attachaient invinciblement à sa maison où j'allais journellement et y mangeais fréquemment avec Jean-Jacques dont elle avait déjà commencé l'éducation, usant toujours d'un ton de maman tendre et bienfaisante, y mêlant de temps à autre celui de bienfaitrice, auquel Jean-Jacques répondait toujours avec docilité et même soumission.

« Après quelques années de séjour à Chambéry, elle prit une maison de campagne à portée de la mienne, ce qui continuait à me mettre à même de lui faire plus fréquemment ma cour et Jean-Jacques de me voir journellement. »

Ainsi, l'habitude qu'avait M. de Conzié avec les locataires de la maison Saint-Laurent devint plus étroite quand ceux-ci furent établis aux

(1) Mémoires t. Ier, p. 73 ; 1856.

M. de Conzié dit qu'il est à la veille de remplir son seizième lustre au moment où il écrit. Comme il était né à Rumilly le 11 février 1707, la lettre peut être datée de 1786

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Charmettes. Peut-être fut-elle même, autant que l'amour des champs, la raison qui détermina Mme de Warens à cette villégiature. Cette habile personne, on le sait, aimait à prendre ses sûretés et montrait beaucoup d'adresse à se ménager partout des appuis (1). Elle avait choisi en ville un logis incommode parce que la faveur de son propriétaire consolidait la pension qu'elle recevait de Turin. En louant le petit domaine des Noeray, elle se mettait à peu de distance de son ami et pour ainsi dire à son ombre.

M. de Conzié, en effet, était comte de Chanaz et seigneur des Charmettes. Cette seigneurie lui était parvenue par héritage des Favre. Elle avait été inféodée le 18 juillet 1605 à l'illustre Président du Sénat de Savoie qui n'avait pu d'abord en jouir paisiblement, parce que la Ville de Chambéry s'opposait à la création d'un fief morcelant sa juridiction et mutilant ses franchises. Après vingt ans de procès, les patentes de 1605 avaient été confirmées, et plus tard le mariage de Louise Favre avec Edouard de Conzié fit arriver le titre et le domaine au jeune compagnon de Rousseau. Le fief embrassait tout le vallon qui porte aujourd'hui le nom des Charmettes et les collines qui l'encadrent, de Pierre-Grosse à la Fontaine Saint-Martin, de là en sui-

(1) Elle n'en usait pas toujours discrètementnt, s'il est vrai que, se rendant un jour à Evian, vers 1745, elle prit pour voyager le nom de « comtesse de Conzier ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vant l'arête du rocher, puis le cours de l'Albane jusqu'à la Madeleine et en revenant par la croix de Barberaz à Pierre-Grosse. Au bas de la côte, au bord du vieux chemin étroit et montant, s'élevait le château, jadis qualifié maison forte, qui subsiste encore aujourd'hui sous l'aspect d'une villa massive (1).

François-Joseph de Conzié, qui s'était retiré à Chambéry après quelques années passées dans les emplois de Cour et dans les voyages, fit sa principale résidence aux Charmettes d'où il

(1) Cette maison se voit à quelques mètres derrière l'orphelinat Costa.

Le Président Favre l'avait achetée du comte de Pont de Vaux. Elle relevait du fief des Bonivard. Au moyen-âge, elle s'appelait *Tour des Péclet* du nom de la famille qui l'habitait. Nous ne savons à quelle époque les Péclet ont constitué ce domaine. Un gentilhomme de ce nom, syndic de Chambéry en 1480, était secrétaire ducal et a contresigné sous ce titre plusieurs lettres adressées par la duchesse Yolande à la Ville de Chambéry. Le 10 février 1496, il y a procès devant le Conseil de Ville entre Claude Péclet *ducalis magister requestarum* et Georges de Pradel pour l'heirier du moulin. En 1577-78, on met des pestiférés en chappits à Péclet. En 1582, les syndics font réparer le chemin de Chambéry à Apremont, « passant par le roc et croix de Barberaz au sonjon de la coste de Péclet ». Ailleurs nous trouvons « le bois de Péclet » au-dessus du moulin des Charmettes.

Un acte du 17 mai 1408 nous montre qu'à cette date la maison forte des Charmettes *(in domo forti de Charmeta)* appartenait aux frères François et Guillaume de Serraval, damoiseaux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pouvait aisément gagner la ville quand il y était appelé par ses relations de famille, ses obligations de société ou ses devoirs de conseiller et de syndic. Pour prévenir tout péril d'ennui, il s'assura une nombreuse compagnie de livres. A côté du grand salon il se réserva un cabinet d'étude qui était comme sa librairie de Montaigne, plus mal garni et moins bien orné. Pas de jolies sentences latines ou grecques peintes aux solives du plafond. Une simple planchette au-dessus de la porte, avec cette inscription en lettres noires sur fond bleu : « *C'est ici que mes jours s'écoulent sans regret* ». Sur le mur, en face de l'entrée, une autre épigraphe : « *Ayez peu de livres mais bons, dit Sénèque* ». Autour de la pièce, des étagères de bois protégées par des rideaux de gaze crue chinée. Quelques statuettes en plâtre, des bibelots en porcelaine, une gravure représentant la chute du Rhin à Schaffouse, un sopha couvert de maroquin jaune, un banc à dossier rembourré, un tabouret en tapisserie, une échelle pour la chasse aux livres haut perchés, complétaient la décoration et le mobilier. Quand l'invasion incessante des ouvrages nouveaux eut rempli cette bibliothèque, il fallut découvrir une place où loger les retardataires. A cette fin, on utilisa deux buffets pratiqués dans le mur du grand salon. Il y avait en tout 2.500 volumes. C'est dans cette librairie que M. de Conzié recevait chaque jour, durant trois ou

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

quatre ans, la visite de Jean-Jacques (1). Au temps chaud, les deux jeunes gens se retiraient, pour lire et converser, dans un pavillon construit au milieu du jardin et dédié « AUX MUSES », comme l'attestait une inscription encore visible au siècle dernier.

On s'étonne peut-être qu'une liaison si intime ait pu rapprocher du gentilhomme châtelain le jeune Genevois inconnu, pensionnaire haut-le-pied d'une baronne hors cadres (2). Un pareil commerce d'amitié entre gens d'origine diverse et de condition dissemblable paraît mal se concilier avec les habitudes d'un temps où la société, à ce qu'on nous raconte, était profondément divisée par les préjugés de caste et l'inégalité des droits. Du moins cela s'accorde fort bien avec l'image que nous ont laissée du petit monde chambérien d'autrefois la tradition

(1) La maison Noeray était au beau milieu du fief de M. de Conzié, dans la partie supérieure du vallon. Le nom de Charmettes qui lui semble réservé aujourd'hui s'appliquait aussi jadis à la région du Bocage.

Ce nom de *Charmettes* rappelle évidemment les bois qui, à l'origine de Chambéry, couvraient ce territoire. Il en est de même pour d'autres lieux-dits chambériens du moyen-âge : le Verney, le Chaney, le Biolley, le Noirey de Lémenc, la Boisse.

(2) Signalons en passant un nouveau commensal de cette dame ennemie de la solitude. En 1743, Rousseau était parti, le sire de Courtilles voyageait peut-être. Le registre de la capitation, pour cette année, porte sous la même cote : « Françoise de la Tour 0. 15. 0 ; M. le procureur Morel, pensionnaire 1. 0. 0. »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

orale et les pièces d'archives. Jadis, sous son air de vieille capitale, notre ville n'était qu'une bourgade un peu faraude, peuplée de 8 à 10 mille habitants qui vivaient simplement, travaillaient avec mesure, se connaissaient presque tous et se fréquentaient sans façon. Entassés dans les vieilles maisons que comprimait la ceinture des remparts, tous ceux qu'abritait le même toit, de la boutique à la mansarde en passant par l'étage noble, avaient chaque jour cent occasions de se rencontrer. Au rez-de-chaussée, les bancs de pierre des magasins servaient de chaises caquetoires aux promeneurs et aux oisifs du quartier. Les fenêtres ouvertes sur les allées fraîches reliaient les divers logis par le babil des ménagères et des servantes. C'était d'un palier à l'autre relations incessantes et, en cas de besoin, échange de menus services. Les distinctions de classe, tout en maintenant chacun à sa place et en réservant certains égards, n'empêchaient pas le rapprochement des rangs. On se traitait non en égaux mais en semblables. Cela revenait à peu près au même et donnait à la vie commune un tour de familiarité confiante et joviale. Une anecdote tirée des vieux registres de police servira, mieux que toutes les phrases, à montrer l'aisance de rapports et la liberté d'allures qui caractérisaient ici la vie d'autrefois. Le soir du 4 juillet 1728, plusieurs Chambériens de 20 à 30 ans, le comte

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Bellegarde, le comte de Saint-Pierre, Mittonet, fils du contrôleur du sel, Jean-Baptiste Revel et Jean-Antoine Charbonel, fils des marchands drapiers, avaient fait partie de souper ensemble au cabaret. Ils se rendirent chez Georges où ils rencontrèrent, déjà attablés, le marquis des Marches, l'abbé de Ville et noble Vincent de Varax. On mange de compagnie, on boit suivant la coutume « chacun la sienne et une pour compter » ; puis l'on décide d'aller prendre le café chez Basili, le confiseur à la mode, dont la boutique en rue Tupin (côté sud de la place Saint-Léger) était le rendez-vous du monde élégant qui venait y déguster le sirop de vinaigre et le rosoli en croquant des mazarins et des confitures sèches (1). Basili, à qui l'on a dépêché la servante du traiteur pour l'avertir, attend ses clients jusqu'aux abords de minuit. Dès qu'ils arrivent, il les sert en espérant qu'ils ne s'attarderont pas. Malheureusement ses hôtes sont moins pressés que lui. M. de Bellegarde, pour avoir ajouté plusieurs fois de l'eau-de-vie

(1) Le rosoli ou rossolis était une sorte de ratafia composé de roses rouges (*ros solis*), de fleurs d'oranger, cannelle, girofle macérées dans l'alcool et additionnées de sirop de sucre. C'était une de ces « boissons voluptueuses » dont Legrand d'Aussy attribue l'introduction en France aux Italiens venus à la suite de Catherine de Médicis. Celui de Turin avait grande réputation à la Cour de Louis XIV comme on voit par les lettres du marquis de Saint-Maurice.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de marc à son café, se sent grand'soif. Il réclame une seconde tasse. Mme Basili objecte que le feu de son potager est éteint, qu'elle-même est fatiguée, qu'il est très tard. L'autre insiste. Elle refuse. On se fâche. Tout le monde crie. Le quartier est en émoi et l'aventure se termine chez le juge de police qui condamne aux arrêts Bellegarde, Saint-Pierre, Mittonet, Revel, Charbonel et Varax. Seuls le marquis des Marches et l'abbé de Ville sont laissés en paix. Comme il faut toujours que les battus paient l'amende, les frais du procès, 16 livres, sont mis à la charge du cafetier pour avoir tenu sa boutique ouverte à des heures indues.

M. de Conzié vivait aux Charmettes avec sa mère au temps où la petite colonie suisse occupait la maison Noeray. (1) Il continua d'y résider après que la mort de dame Louise Favre l'eut rendu propriétaire du domaine. Dans les recen-

Pour les mazarins, on appelait ainsi des tartelettes un peu plus larges qu'un écu que tous les boulangers vendaient encore au temps de notre enfance. Leur nom venait sans doute de la duchesse Hortense de Mazarin qui, vers 1674, avait établi au Château un laboratoire de pâtisserie et faisait hommage de ses œuvres aux gourmands de la ville.

Basili devint plus tard Bazille, confiseur du roi. C'est sous ce nom que Jacques Bazille épousa en 1742 Jeanne-Marie Charbonnel, fille du soupeur de 1728.

(1) L'*Armorial* ne donne pas la date du décès de Mme Favre de Conzié ; il constate qu'elle vivait encore en 1737.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sements fiscaux du XVIIIe siècle, il ne figure pas parmi les habitants de la rue Croix-d'Or. Son logis de banlieue était assez proche de la porte Montmélian pour le dispenser d'avoir un autre appartement en ville. Il y trouvait, comme il dit dans une de ces lettres (1), « petites cellules, bon lait, beaux fruits, bonnes châtaignes et beaucoup de tranquillité, un petit nombre d'amis, à l'abri totalement du brouard et ennuy du grand monde ». S'il s'absentait quelquefois, c'était pour aller avec sa gouvernante passer quelques semaines dans son château d'Arenthon en Faucigny.

En 1789, lorsque M. de Conzié fut mort et que l'on eut porté sa dépouille aux Carmes du faubourg voisin (2), son bien passa aux mains de son neveu (et filleul sans doute), François-Joseph d'Allemogne, dit le marquis de Conzié, marié à demoiselle Hélène-Madeleine de Montagnac (3). Survint la Révolution, puis l'entrée

Nous avons rencontré cette personne plusieurs années après ; en 1745, elle signe avec sa sœur Mme Davise une requête qui est aux archives municipales.

Elle a été inhumée à Sainte-Marie Egyptienne le 16 février 1750.

(1) Lettre du 4 octobre 1762 à Jean-Jacques.

(2) La cérémonie funèbre se fit dans l'église des Carmes, mais le tombeau des Conzié était à Sainte-Marie, au pied du grand autel, côté de l'épître.

(3) François-Joseph de Conzié d'Allemogne, né le 3 février 1747, mort en 1819, achève, avec son frère François-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des Français à Chambéry et l'application des lois contre les émigrés. Le marquis étant demeuré au service du Roi, il fut une des premières victimes de la confiscation décrétée par les assemblées révolutionnaires.

Les 23 et 30 avril 1793, la municipalité de Chambéry désignait deux commissaires chargés de procéder à l'inventaire des biens meubles appartenant au ci-devant seigneur des Charmettes. Ces mandataires, Jean-Baptiste Peytavin et Jean-François Ruissel, se rendirent d'abord chez M. Pierre-Hyacinthe de Buttet de Tresserve, beau-frère de l'absent et son fondé de pouvoir en vertu d'une procuration reçue le 17 avril 1786 par Gojon notaire. Ils se présentèrent chez lui le 2 mai, à 8 heures du matin (1). Buttet leur remontra que le château soumis à cette visite domiciliaire était habité par Mme de Conzié valétudinaire à qui il convenait d'annoncer avec précaution la saisie projetée. Il demanda un peu de temps afin de disposer sa parente malade à cette cruelle épreuve. Un très court répit lui fut accordé, et le même jour, à deux heures après-midi, les commissaires, assistés de

Joseph-Gaspard, la lignée des Conzié qui était une des plus anciennes de Savoie.

(1) Il habitait alors au premier étage de la maison appartenant aux demoiselles de Garbillion, ancienne maison des Bonivard de la Barre, aujourd'hui passage Henri-Murger, nº 6.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'officier municipal Guillaume Porral, arrivèrent aux Charmettes pour accomplir leur mission.

M. de Buttet les attendait, flanqué des gens de la maison, les époux Jacques Bal et Marie Floret. Il ouvrit « toutes les portes des chambres, « cuisine, cellier, caves, galetas, greniers, bureaux, commodes et garde-robes ». On lui fit d'abord jurer de ne rien cacher et le même serment fut exigé des deux domestiques. Tout en acquiesçant à la réquisition, il protesta que l'opération présente était inutile « puisque ledit Conzié, son beau-frère, n'est pas émigré à forme des décrets de la Convention des Allobroges » (1). Les délégués, nonobstant cette juste réclamation, commencèrent leur besogne et la poursuivirent sans désemparer pendant les quatre jours suivants, travaillant de 6 à 11 heures du matin et de 2 à 6 heures du soir.

Leur inventaire, parvenu jusqu'à nous grâce

(1) L'objection était raisonnable et fondée en droit ; elle reposait sur le texte même de l'arrêté qui accréditait les agents de la confiscation. En effet, l'Assemblée des Allobroges, par son décret du 26 octobre 1792, édictant des mesures contre les émigrés, visait formellement « les citoyens qui ont émigré dès le 1er août ». Comme M. de Conzié était, longtemps avant cette date, retenu hors de la Savoie par son service d'officier, la mesure qui le spoliait était, non seulement injuste, mais illégale. Voir dans les Œuvres complètes de J. de Maistre, t. VII, « l'adresse de quelques parents des militaires savoisiens à la Convention nationale des Français ».

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à une copie officielle, énumère les ouvrages qui se trouvaient alors dans la maison des Charmettes. Il relève dans le cabinet d'étude 467 numéros et 215 dans le salon, le tout représentant un peu moins de 2.500 volumes. Par malheur, nos gens étaient peu experts au fait dont ils étaient chargés, la municipalité ne s'étant guère embarrassée de choisir des bibliophiles pour faire le recensement et la description de tous ces livres. Dans les temps où l'on se flatte d'abolir les cultes, on épargne généralement celui de l'incompétence. Le Conseil de Ville avait remis ses pouvoirs à deux de ses amis sans s'informer de leur science ni de leur habileté. D'où vient que le catalogue rédigé par eux blesse les règles les plus élémentaires du genre. On n'y trouve nulle indication de format, nom d'éditeur, mention de date ; les titres sont presque toujours écourtés, souvent estropiés. Néanmoins, tel quel, il demeure intéressant puisqu'il permet de savoir à peu près comment M. de Conzié avait composé sa bibliothèque.

Pour s'en rendre compte, il faut d'abord analyser ce document souillonné, où les volumes sont rangés comme des noix dans un sac, et classer les ouvrages suivant les méthodes usuelles.

Procédant ainsi, nous rencontrons en premier lieu un lot de livres religieux. Il est peu important et, si l'on n'y joint les écrits de polémique

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et d'histoire ecclésiastiques, il ne comprend guère qu'une vingtaine de numéros : traduction des Saintes-Ecritures, quelques traités d'ascétisme, deux ou trois sermonnaires.

Vient ensuite une collection d'ouvrages relatifs à l'art de la guerre et à la conduite des troupes : plus de 100 volumes touchant les manœuvres de l'infanterie, les uniformes des diverses armées, le service en campagne, l'emploi des canons, la stratégie et la poliorcétique.

Le compartiment réservé à l'agriculture est plus étroit, mais bien garni. Il renferme un choix de traités sur le pâturage et le jardinage, sur les vergers et les bois, la conduite des arbres fruitiers et de la vigne, le gouvernement de la cave et de l'étable, l'amélioration des blés et le perfectionnement des bêtes à laine, bref, la petite bibliothèque rurale sans cesse rééditée qui, d'âge en âge, permet aux citadins amateurs des champs d'accroître leurs revenus en écornant leur capital (1).

(1) Le domaine des Charmettes comprenait environ 320 journaux, y compris les rocs, broussailles, teppes et autres lopins improductifs. Le revenu cadastral ne montait qu'à 2.000 livres. Il y avait peu de bonne terre et c'était un lieu d'expérience fort mal choisi. Le meilleur morceau se trouvait au nord-est de la maison, dans la petite plaine du Colombier et vers le Chardonnet. Transformée de nos jours et mise en valeur par d'habiles maraîchers, cette région était marécageuse il y a 200 ans. On y trouvait même une gôille où les Chambériens allaient nager. C'était

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Un gentilhomme du XVIIIe siècle ne peut montrer pour les sciences moins de goût que n'en étalent les grandes dames de son temps qui font des cours dans les salons, hantent les académies et les laboratoires. Aussi, M. de Conzié possède-t-il beaucoup de livres sur la physique et la chimie, les mathématiques et l'histoire naturelle, la chirurgie et la médecine. Il se pénètre des leçons de Nollet sur l'électricité. Il étudie le magnétisme et s'intéresse aux premiers essais d'aérostation. Mais avec toutes ses visions de science, il pense au solide et songe à tirer profit des notions puisées dans les livres. Il a un *Traité de la fonte des mines* en deux volumes. Sur ce chapitre, il ne s'en tient pas aux spéculations de cabinet. Pendant l'été de 1762, quittant sa retraite, il passe plus de trois mois dans les montagnes de Tarentaise, occupé de métallurgie et de minéralogie. On voit que l'industrie le tente à l'exemple de ses amis de l'aristocratie savoyarde.

le lac des Juifs. Vers le milieu du XVIIIe siècle, un jeune homme, dernier rejeton des nobles More, périt en s'y baignant.

Notons à ce propos une découverte qui a été annoncée naguère par les journaux et mal expliquée. Des jardiniers, arrachant des arbres dans le terrain cultivé par M. Domenget, retirèrent du sol deux ou trois squelettes, où les reporters reconnurent les glorieux débris de soldats tombés dans une bataille. On avait tout simplement défoncé un coin du cimetière réservé aux Juifs pendant le moyen-âge.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tant de gens de son monde paraissent alors entêtés de projets lucratifs ! Sans parler des entreprises des Châteauneuf en Maurienne, noble François de Morand de Saint-Sulpice demande l'autorisation d'exploiter les mines de houille qu'il pourra trouver dans l'étendue de sa seigneurie ; la comtesse Jeanne de Piolenc établit une fabrique de faïence de l'autre côté de l'Epine et munit de vases utiles le château de Chambéry ; les Saint-Réal père et fils ont un privilège pour les mines d'Arâche et de Droisy ; les comtes de Saint-Oyen et de Monjoye traitent le plomb dans les Hullies ; permission est donnée au marquis de Lustret (?) d'employer le procédé dont il est l'inventeur pour extraire les paillettes d'or qui se trouvent dans les torrents de Savoie ; M. de Disonche a une sucrerie ; M. de Bassy vend ses ardoises de Cevins ; M. de Valérieu guette une mine d'or qui aurait été découverte dans la montagne de Saint-André en Chautagne. On pourrait aisément allonger cette liste d'industriels titrés.

Il paraît toutefois que cette ardeur laborieuse n'allait pas sans scrupule. Au numéro 186 *bis* de notre catalogue se trouve un ouvrage intitulé : *De la Noblesse militaire opposée à la Noblesse commerçante*, qui rappelle les discussions engagées à ce propos vers le milieu du XVIIIe siècle. C'était alors une grande question de savoir si trafic entraînait dérogeance de noblesse. En

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

fait, les gentilshommes-fossiers de Normandie et les gentilshommes-verriers de Forez avaient résolu la question par la négative. La thèse n'en était pas moins vivement débattue par l'abbé Coyer, le chevalier d'Arcq et d'autres auteurs dans des brochures parues en 1765 et publiées à Londres, Amsterdam ou Bruxelles. Savary des Bruslons se range au tiers parti et décide que le commerce en gros peut être sans honte exercé par la noblesse en vertu des édits de Louis XIV de 1663 et 1701. Sans se mettre en peine de ces arrêts philosophiques, M. le président, baron de Montesquieu, faisait de bonnes affaires en vendant du vin de Bordeaux aux Anglais. Par les exemples que nous avons rapportés plus haut, on voit que sa théorie finit par être généralement adoptée en Savoie (1).

(1) Il nous semble que le dictionnaire de Savary reproduit tout simplement les sentences portées par Cicéron dans le *De Officiis*, I, 42. L'avocat romain fournissant jadis une grosse part des idées répandues dans les collèges, cette opinion du Forum a peut-être concouru à établir parmi l'ancienne société française les préventions défavorables aux travaux utiles. Comment cet argument a-t-il échappé aux réformateurs qui ont fait les programmes de 1902 et aux écrivains qui célèbrent la supériorité des Anglo-Saxons ?

Ce préjugé classique, admettant l'incompatibilité et la culture intellectuelle avec les œuvres pratiques, est rendu naïvement dans cette phrase d'Ancillon (*Mémoires concernant les vies de plusieurs modernes célèbres dans la République des lettres*) : « Conrart ne fut pas destiné à l'étude.

Pour déblayer le terrain, on peut joindre à la série scientifique du catalogue un gros paquet de dictionnaires les plus divers. Ajoutons plusieurs livres achetés pour la commodité de la maison, tels que, *L'Art du peintre doreur et vernisseur*, *L'Art de charpenterie, etc.*, ou pour le divertissement de la villégiature, comme les traités sur le jeu, les songes, la vénerie. Ce décompte fait, nous nous trouvons devant les longues rangées de volumes représentant les écrivains littéraires, les historiens et les philosophes auxquels M. de Conzié avait livré la meilleure part de son ermitage.

Mais avant d'affronter ces gros bataillons, il convient d'observer en passant que le droit et la jurisprudence reçoivent bien peu d'honneur dans la maison qui venait d'Antoine Favre et qui fut longtemps tenue par une famille de magistrats. Un code rural et deux ou trois volumes de chicane rappellent seuls les travaux par lesquels s'étaient signalés les créateurs de ce domaine passé aux Conzié deux cents ans après sa constitution. Pas une œuvre de l'illustre Président ne se retrouve chez son rejeton philosophe. Pour le seigneur des Charmettes, cette biblio-

Comme il avait du bien, l'intention de son père était qu'il vécût de ses rentes, en attendant qu'on trouvât l'occasion de le pousser dans les emplois de finances ou dans d'autres, dans lesquels les belles-lettres, les sciences sont moins utiles qu'embarrassantes. »

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

thèque n'était donc pas un legs de ses parents. Il l'avait commencée lui-même et composée d'après ses goûts personnels. A l'appui de notre conjecture, vient encore la pénurie d'ouvrages savoyards décelée par l'inventaire. A côté des Royales Constitutions, d'un recueil d'Edits, d'un Guichenon en 5 volumes (par conséquent la réimpression de Turin), la bibliographie locale n'est représentée que par deux brochures du docteur Daquin (1).

Arrivant maintenant aux parties massives de la collection, nous rencontrons d'abord les principaux auteurs de la littérature ancienne et moderne.

Parmi les Grecs on trouve l'Iliade et l'Odyssée, Démosthène et Eschine, la République de Platon et le Manuel d'Epictète ; comme poètes, Pindare n'est accompagné que de Bion et Moschus ; comme historiens, Hérodote, Polybe, Arrien, Denys d'Halicarnasse. Il y a aussi les *Vies des hommes illustres* que fait ressortir une couverture de peau blanche rehaussée de filets d'or. M. de Conzié, s'il était grand liseur, était médiocre bibliophile. Il ne recherchait pas les

(1) Daquin était probablement le médecin de la maison. C'est ainsi qu'il dut être mis en relation avec Rousseau, quand celui-ci revint à Chambéry pendant l'été de 1768. Jean-Jacques et le médecin savoyard firent alors quelques promenades d'herborisation dont le souvenir est consigné dans un des opuscules de Daquin.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

éditions soignées, pas plus qu'il ne se souciait d'élégantes reliures. Seul, ou presque, son Plutarque se pavane en belle toilette au milieu des cartonnages et des basanes sans éclat ni ornement.

En face des Grecs, les Latins sont à peu près égaux en choix et en nombre. Virgile forme quatre volumes; il devait avoir la place d'honneur chez un gentilhomme campagnard qui partageait les goûts du vieillard de Tarente. Horace s'y trouve aussi, et Térence, et Lucrèce flanqué de l'Anti-Lucrèce de Polignac. De même Tacite et Tite-Live, César et Quinte-Curce, Sénèque et Pétrone. De Cicéron, les Tusculanes et trois ou quatre discours.

Tous ces vieux auteurs se présentent traduits par M. et Mme Dacier, Perrot d'Ablancourt, du Ryer, Des Coutures, pour les éditions du dix-septième siècle ; par Dussaulx, Guérin, Lemonnier, pour celles du dix-huitième (1). Est-ce à dire que notre amateur eût besoin de truchement pour converser avec les anciens? Dans le monde où il avait grandi et le temps où il avait étudié, le latin était une langue morte qui n'avait pas

(1) Le Quinte-Curce en un volume pourrait être de Vaugelas : unique souvenir de famille gardé dans la bibliothèque de la maison Favre. Les *Remarques* n'y sont pas, mais il y a celles d'Olivet. Notons aussi l'absence d'Honoré d'Urfé, ami du Président, et celle de Saint-Réal qui était naguère de la société des Conzié.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

encore été enterrée. Comme tous les écoliers formés aux humanités suivant la méthode traditionnelle et nourris des deux antiquités chez les Pères, M. de Conzié avait dû passer sa jeunesse dans la familiarité des textes classiques. Mais la paresse et l'âge avaient peut-être rouillé son érudition et, tout en sachant le latin, il aimait mieux, à l'exemple de M. Jourdain, que l'on fît comme s'il ne l'entendait pas.

On pourrait plus aisément juger de sa culture et de son goût si l'on nous avait conservé le volume porté au catalogue sous la cote 4 et intitulé : « Recueil en manuscrit de quelques pièces tirées de divers auteurs tant en vers qu'en prose ». Il s'agit sans doute d'un de ces cahiers de textes choisis dont l'usage était si commun autrefois. La pratique en avait été répandue surtout par les Jésuites qui, fort sagement, habituaient leurs élèves à conserver par écrit le souvenir des lectures faites et des beaux endroits rencontrés dans les livres. C'était une excellente discipline. Pour les gens qui n'ont pas la gardoire bonne, comme dit l'ancien, il est prudent de se faire une mémoire de papier; c'est sage même pour les autres. Si l'on ne se borne pas à transcrire les textes et si l'on y joint des analyses fidèles et des critiques réfléchies, le profit est plus grand encore. Ainsi en usait probablement Joseph de Maistre sur les grands registres dont il parle dans les *Soirées*. A ce

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

propos, Sainte-Beuve recueillant une petite malice de M. Saint-Priest nous donnerait à croire que notre illustre compatriote amassait ces provisions en vue de briller dans les salons où il changeait les causeries en monologues. Le manège aurait été découvert le plus innocemment du monde par le jeune Rodolphe qui, ayant vu son père feuilleter ses cahiers, dit en arrivant dans une maison de Saint-Pétersbourg où le ministre de Sardaigne était attendu : « Je sais de quoi il sera question ce soir ». Sans faire grand cas de ce ragot, reconnaissons que les répertoires en question servirent à mieux qu'à lester des conférences mondaines. Quand Maistre, sur le tard, se mit à écrire, il fut bien heureux de trouver intact et prêt à la main le fruit des études qui avaient charmé sa solitude chambérienne (1).

(1) Dans l'ancien Chambéry ces cahiers de notes se rencontrent souvent. Ils n'offrent pas tous un égal intérêt. Nous venons de parcourir un de ces registres noircis jadis par un Président du Sénat. Ce magistrat qui avait des lettres et de l'érudition, a donné à son fagotage de prose et de vers le titre de *Miscellanea*, et l'a surmonté d'une préface datée de 1705 où il expose l'intention de son recueil : « Il est sans ordre et sans liaison, dit-il, parce qu'il n'en faut point dans des matières qui sont tout à fait détachées les unes des autres et qui plaisent par elles-mêmes sans autre arrangement ; car les belles pensées ne laissent pas d'avoir leur prix et leur agrément, quoique tirées d'un ouvrage où elles étaient justement placées, de même que les perles ne laissent pas d'être précieuses quoique défilées. »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Comme on s'y attend, c'est la littérature française du XVIII[e] siècle qui occupe la première et la plus grande place aux Charmettes. Un amateur mondain en quête de distractions achète, suivant la formule bien connue du libraire, ce qui vient de paraître, ce qu'il faut avoir lu, c'est-à-dire les écrivains que prônent les gazettes et que les salons discutent. Or, pour les gens de cette génération, tout ce qui datait d'avant Malherbe n'existait plus. La mode était passée du temps où, d'après Huet, un gentilhomme de campagne qui voulait se distinguer d'un preneur de lièvres avait un Montaigne sur sa cheminée. Nul prosateur ou poète antérieur à Louis XIV ne figure au catalogue de M. de Conzié. Heureusement les auteurs de l'âge d'or y sont admis. Racine est représenté par trois volumes; Corneille par cinq; Molière par quatre. Bourdaloue est complet. Bossuet et Fénelon réduits à peu de chose. De Pascal *les Pensées* manquent, mais il y a tout La Fontaine, fables

Un autre registre que l'on nous apporta il y a quelques années avait un aspect cossu et gracieux. Reliure, papier, calligraphie, tout était irréprochable. Et le ramage ressemblait au plumage. Aux premières pages, on pensait découvrir un nouvel écrivain savoyard du XVII[e] siècle, dont l'esprit et le style nous auraient procuré quelque honneur. La lecture poussée plus avant faisait évanouir cet espoir et montrait simplement 200 pages de Saint-Evremond, copiées mot à mot par un vieux Chambérien qui devait avoir beaucoup de loisirs.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et contes. On peut supposer La Bruyère sous un Théophraste dont les scribes municipaux n'auront pas pris la peine de copier le titre jusqu'au bout. Plusieurs de ces classiques ont beaucoup tardé à s'introduire au logis. Un Sévigné en 8 volumes doit dater de 1754 (édition du chevalier Perrin). Un Boileau en 5 volumes paraît être celui de Lefebvre de Saint-Mars paru en 1747 (1).

Des auteurs du XVIII[e] siècle assemblés ici, la revue détaillée ne finirait pas et ennuyerait. Ils sont trop. La foule bigarrée des prosateurs et des poètes, des romanciers et des économistes, des rêveurs et des pamphlétaires encombre la maison des Charmettes, entassés pêle-mêle, bons ou mauvais, grossiers ou délicats, violents ou fades. Montesquieu voisine avec Piron ; Colardeau tient compagnie à l'*Ami des hommes ;* Gresset lutine Thomas ; Guénée discute avec Fontenelle.

(1) Nous avons parcouru un certain nombre d'inventaires après décès, rédigés par des notaires du XVII[e] siècle pour des familles de la bonne société chambérienne. De cet examen il nous est resté l'impression que le luxe des livres n'était pas en grande faveur à Chambéry autrefois, et que les libraires parisiens faisaient peu d'affaires avec nos compatriotes. Le dernier document de ce genre que nous avons dépouillé nous fait connaître la bibliothèque d'un Maître aux Comptes mort en 1691. On n'y trouve guère, pour représenter la littérature française, que les aimables traités du P. Bouhours.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans ce compartiment, les philosophes dominent, et, parmi eux, le groupe de l'Encyclopédie est le plus important. Le fameux Dictionnaire s'étale renforcé de ses planches, remparé en outre de 57 volumes de Voltaire, de Diderot, de la foule de leurs disciples. On a bien approché d'eux quelques contradicteurs, mais les écrits de Bergier ou de Clément disparaissent complètement sous l'amas des volumes fournis par l'école triomphante.

Ce qui est surprenant, c'est que dans ce coin réservé à la littérature on rencontre peu d'étrangers. Le solitaire des Charmettes assiste au mouvement littéraire qui soumet l'esprit français aux influences exotiques (1). Toutefois le cos-

(1) C'est d'Angleterre que, vers ces temps-là, M. de Bellegarde rapporta la franc-maçonnerie en Savoie. M. de Conzié est demeuré étranger aux Loges où beaucoup de ses amis entrèrent. Dans celle de Chambéry les trois ordres étaient représentés. Pour le quatrième état, il y avait le valet de chambre d'un marquis accompagnant son maître. (V. VERMALE : *La Franc-Maçonnerie en Savoie*. Paris, 1911).

Les condamnations pontificales, paralysées sans doute par l'esprit du jansénisme local, n'arrêtèrent pas ces réunions. Un ordre royal détermina quelques retraites, mais ce fut la Révolution qui rompit l'assemblée. Les gentilshommes durent partir. Les bourgeois se mirent dans leurs places d'abord, puis dans leurs biens. Réunis à la Restauration, les anciens francs-maçons ne conspirent plus. Ils sont tous conservateurs : les uns pour l'être resté malgré leurs épreuves, les autres pour l'être devenu grâce à leur butin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mopolitisme à la mode ne le tente guère. Il a tout juste un peu de « septentriomanie ». Ayant commencé de bouquiner quand Voltaire revenait de Londres et s'étant attaché par la suite à Rousseau, il lit quelques Anglais. Il a acheté Milton, Pope, Swift. Mais il s'arrête de bonne heure, car il ne prend même pas Richardson. A l'égard des autres pays, il est plus indifférent encore. Bien qu'il connaisse l'italien, Arioste lui suffit pour représenter la littérature ultramontaine. Il a Gessner, parce que la traduction de Huber a mis ce Suisse en vogue vers 1762. L'Espagne est absente, quoique M. de Conzié ait fait en 1746 le voyage de Madrid pour présenter au Roi les doléances de la Savoie conquise et ruinée par l'Infant Philippe (1).

L'histoire est la mieux lotie dans le cabinet des Charmettes. Elle compose seule un tiers de la bibliothèque, ou peu s'en faut. Huet, Coeffeteau, Vertot, Rollin, Crevier fournissent sur l'antiquité ce qui est convenable à un homme du monde. Sur les annales religieuses, les récits sont pris de toutes mains : il y a 12 ou 15 vo-

(1) Grillet, dans son Dictionnaire, fait de M. de Conzié un député de Chambéry. Nous n'avons jamais vu trace de cette délégation dans les registres de nos Archives municipales. Comme le savant M. Mugnier l'a établi il y a vingt ans, l'embassade représentait « les 627 communautés comprises dans les six provinces qui composent le Duché de Savoie ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lumes de Maimbourg, 36 de Fleury ; un Sarpi, Concile de Trente, en 2 volumes (par conséquent l'édition de 1736). Comme dans les autres parties de la collection, le plus large éclectisme apparaît ici. Notre curieux recueille sans méthode ni préférence les livres qui paraissent de son temps sur les diverses nations du globe : Allemagne, Chine, Angleterre, Italie, Moldavie, Portugal, Irlande, les Amériques, etc. En ce qui concerne la France, il y a 30 volumes de Velly, et en outre des études sur les rois, reines et ministres, des monographies, des mémoires, des anas, des résumés chronologiques. Pas d'œuvres érudites, documents directs, textes originaux : aucun de ces outils dont use l'étudiant. Seulement des narrations littéraires, de larges tableaux, d'élégantes dissertations, convenant à un oisif cultivé qui cherche dans l'histoire, comme le vieux Monsieur de Balzac, moins des connaissances exactes « qu'une philosophie plus populaire et plus agréable que celle qui se recueille dans la sécheresse des préceptes parmi les épines et les aiguillons de la dispute ».

Pour se tenir au courant des livres nouveaux et des occupations du monde, M. de Conzié recevait un grand nombre de journaux. Les commissaires ont trouvé chez lui, réunies en plusieurs centaines de volumes chétifs, une foule de ces gazettes qui donnaient périodiquement, avec des articles de doctrine et de controverse,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des *Extraits* ou analyses et critiques de tous les ouvrages publiés en Europe. La plupart de ces collections sont incomplètes. Il n'y a que huit volumes du *Journal des Savants*, sans date portée à l'inventaire ; dix volumes des *Mémoires pour l'histoire des sciences et des arts* (titre mal copié du *Journal de Trévoux*, 1701-1767, 265 vol., petit in-12) ; 61 volumes du *Journal encyclopédique* (de P. Rousseau, Chamfort, etc., 1756-1773, 288 volumes in-12). En compensation, nous voyons 39 volumes des *Observations sur les écrits modernes* (de Desfontaines, Mairault, Granet et Fréron) qui passent pour n'avoir jamais formé que 34 volumes. Rien ne manque aux onze volumes des *Jugements sur quelques ouvrages nouveaux* (de Desfontaines, 1744-45, in-12), ni aux 52 volumes de la *Bibliothèque raisonnée des ouvrages savants de l'Europe* (par Armand de La Chapelle, Barbeyrac et Desmaizeaux, à Amsterdam, 1728-1753, in-8°). De l'*Année Littéraire* de Fréron, le catalogue mentionne seulement 135 volumes se rapportant à la période 1755-1783. Les violentes *Annales* de Linguet et plusieurs liasses d'autres journaux et revues complètent ce magasin de publications périodiques où, comme dans le reste de la collection, domine la philosophie à la mode.

Après que l'on s'est donné l'ennui de remuer ce farrago, on voudrait en récompense avoir le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plaisir d'apercevoir le vieux liseur derrière ce tas de papier. N'est-il pas permis de se figurer le maître du logis d'après ses livres? Quoi qu'en dise Fontenelle et que l'on puisse savoir l'histoire de la pensée des hommes sans penser soi-même, tout esprit se ressent des compagnies intellectuelles où il séjourne. Il se manifeste aussi par le choix des maîtres qu'il se donne. C'est pourquoi les critiques littéraires qui font état de nous apprendre comment le talent vient aux écrivains, ne manquent jamais, avant de juger un auteur, de nous dire où son intelligence s'est formée et par qui elle fut nourrie. Connaissant les gens que M. de Conzié hantait, il semble que nous devrions le connaître lui-même.

Hélas, il faudrait, pour tenter cette induction, être certain de posséder la liste exacte des amis qu'il avait assemblés dans sa maison de banlieue. Cette sécurité ne nous est pas donnée par le document dont nous usons. A l'examen, l'inventaire de 1793 paraît un guide peu fidèle. Le fond en est aussi suspect que la forme en est défectueuse. S'il n'était que de corriger et compléter l'œuvre inexperte des commissaires municipaux la besogne irait sans peine. Leur catalogue est rédigé en dépit du bon sens, plein d'erreurs et de lacunes ; mais la bibliographie du XVIII^e^ siècle est si bien dressée aujourd'hui que l'on supplée aisément les renseignements omis par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les scribes révolutionnaires. Toutefois ce texte malade, fût-il rétabli, ne fournirait pas l'instrument indispensable à notre recherche. Resterait le doute que la bibliothèque eût gardé jusqu'au temps de la confiscation tous les ouvrages possédés par l'ami de Rousseau. A quoi s'ajoute le soupçon qu'elle était grossie alors d'un certain nombre de volumes dont M. de Conzié ne fut jamais propriétaire.

En effet, le catalogue présente des manques et des contrastes qui déconcertent. Les séries ont des trous étonnants. Sans doute un amateur qui a passé cinquante ans à garnir son cabinet ne conserve pas au bout d'un demi-siècle toute la ferraille dont il s'est encombré au hasard des occasions. M. de Conzié a dû subir le sort commun aux amasseurs d'imprimés, savoir : perdre beaucoup de livres qu'il prêta, notamment ceux que Jean-Jacques confesse avoir semés à tout bout de champ aux Charmettes ; en réformer d'autres qui avaient cessé de plaire ou qui offusquaient la vue quand les temps et les goûts furent changés. Mais ces menus accidents ne suffiraient pas à rendre compte de certains vides de l'inventaire. Ils n'expliquent pas surtout l'absence des œuvres de Rousseau, de ses apologistes et de ses ennemis, ou du moins la place exiguë accordée à cette littérature dans une maison où elle devait se trouver comme chez soi.

Les relations d'amitié nouées entre le gentil-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

homme en villégiature et le philosophe en herbe avaient cessé après la séparation de 1741. Plus tard elles reprirent et, de 1762 à 1766, furent resserrées par une fréquente correspondance. Madame de Warens (1), retirée à Nezin, venait de mourir dans l'abandon et la misère. Son ancien pupille était au plus fort de sa renommée. M. de Conzié choisit ce moment pour reprendre contact avec lui. Dès la première lettre qu'il lui écrivit, il marqua beaucoup d'admiration pour l'*Emile* qui lui semblait un livre incomparable. L'auteur ne demeura pas insensible à ses louanges ; il rendit douceurs pour caresses et la liaison d'autrefois parut recommencer.

Ami privé d'un écrivain en renom, ce qui est un emploi reluisant dans une petite ville où cette gloire de reflet ne va pas sans avantage mondain, M. de Conzié ne pouvait manquer de recueillir les écrits relatifs à ce personnage fameux. De fait, nous savons par ses lettres qu'il était très attentif à se procurer les œuvres

(1) En quittant Mme de Warens, observons que son nom se prononçait ici *Voaran*. Tel il est porté sur les registres de nos archives municipales, car nous n'avons pas attendu les réformes des néo-philologues pour pratiquer l'orthographe phonétique. A preuve, la station romaine de Lemnicum ou Lemencum, aujourd'hui quartier de Lémenc, devint à partir du XVIe siècle les Mens ou les Mains. On disait et on écrivait : l'église des Mains, monter aux Mains, descendre des Mains. Les gens que la déclinaison n'embarrassait pas allaient tout simplement à les Mains.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Rousseau dès leur apparition. Il célèbre l'*Emile ;* la *Nouvelle Héloïse* le transporte ; il est en quête du *Contrat social ;* il suit la polémique avec Christophe de Beaumont. Jugez s'il tardait à acheter les *Confessions* où il est traité avec une bienveillance exceptionnelle, assaisonnée il est vrai d'un peu de fiel dans une note. L'énorme production littéraire que suscitent ces ouvrages, éloges et critiques, apologies et réfutations, brochures de circonstances et documents officiels, devait piquer sa curiosité. Il parle des jugements portés par Gerdil (qu'il appelle Jardy) sur les nouvelles théories en matière d'éducation. Par conséquent, il s'intéresse à la carrière de son ami et au mouvement d'idées qu'elle provoque. Or, tout cela n'a presque point laissé de traces aux Charmettes. Le cabinet garde une seule brochure, intitulée : *Réflexions sur les Confessions de Jean-Jacques Rousseau* (cote 292 ; c'est l'œuvre de Servan, 1782, in-8°). Au salon se trouvent un *Examen des Systèmes de Jean-Jacques Rousseau* (n° 27) et une *Analyse des ouvrages de Jean-Jacques Rousseau* (n° 39). Il y a bien aussi sous le n° 48 : « *Les Œuvres de Rousseau 5 volumes* ». Reste à savoir de qui il s'agit, du philosophe ou du poète. Si les œuvres de ce dernier ont été en effet réunies en cinq volumes par Séguy (1757, in-12), il n'en fut pas ainsi pour l'autre, car l'édition de Genève (1782-90) comprend déjà 17 volumes. Les biblio-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

graphes municipaux, en bâclant leur besogne, auraient pu à la rigueur désigner par le titre d'*Œuvres de Rousseau* un recueil factice emboîtant dans une reliure uniforme divers imprimés de formats inégaux et de dates distantes. Mais, à défaut du prénom populaire, cette désignation imprécise justifie nos doutes et nous incline à penser que des lacunes existaient en 1793 dans les anciennes collections de M. de Conzié.(1)

Il paraît fort probable que ces livres dont on remarque l'absence ont été remplacés par d'autres et que les héritiers du vieux gentilhomme ont mêlé leur fond de papier à celui de leur oncle. Ainsi s'expliquerait l'arrivée aux Charmettes d'un certain nombre de traités pieux

(1) Il est possible que le solitaire des Charmettes ait emporté quelquefois des paquets de livres en son château d'Arenthon. Peut-être encore a-t-il dégarni sa bibliothèque en l'abandonnant, quand l'âge ne lui permit plus d'en user, à la disposition des gens qui avaient besoin d'apprendre. Pour être hardie, l'hypothèse ne passe pas les bornes de la vraisemblance, car on a vu jadis de pareils traits de charité intellectuelle. C'est une vertu qui coûte peu à pratiquer et qui doit être en recommandation aux travailleurs isolés dans nos coins de province. Elle a été portée à un degré héroïque par cet Antoine d'Hérouval dont Piganiol de la Force a copié l'épitaphe à Saint-Louis en l'Isle :

Qui abstrusa veterum auctorum monumenta
Multo labore investigavit
Sedula cura congessit
Sagaci judicio investigavit
Benigna liberalitate communicavit, etc., etc...

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dépaysés parmi ce bric-à-brac philosophique, et celle d'un fort lot d'ouvrages militaires, manuels d'officier de troupe, règlements de caserne, théories de place d'armes, qui n'étaient guère le gibier d'un rentier de banlieue musant dans son jardin ou rêvant dans son fauteuil aux moyens de rendre les moutons gras et les peuples heureux.

Certes, il ne faut rien outrer et nous ferions tort à la mémoire de notre estimable compatriote en marquant une trop vive surprise de rencontrer quelques bons livres dans son logis. M. de Conzié était homme à faire des lectures édifiantes. Tout en suivant de trop près les aventures intellectuelles de son siècle, il conservait des sentiments chrétiens qui se manifestent dans cette lettre adressée en 1762 à Rousseau pour complimenter l'auteur d'*Emile :* « Je n'attribue qu'à un écart momentanément échappé à votre imagination, ce que vous dites de si opposé à ma religion que je ne doute nullement être la vôtre, parce qu'elle n'a jamais eu d'ennemi aussi vertueux que vous, mon ancien ami, et autant désireux des solides avantages de vos frères ».

Vers cette époque, le correspondant de Jean-Jacques faisait partie des réunions qui se tenaient chaque année et même deux fois par an dans la maison du Bocage où les RR. PP. Jésuites dirigeaient des retraites de neuf jours.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

D'un admirateur du *Contrat social* qui est membre de la congrégation de Notre-Dame de l'Assomption (1), la pensée offre de si étranges contrastes que sa bibliothèque pourrait bien présenter quelques disparates. Néanmoins, cette inconséquence n'allait pas jusqu'à garder sous la main les Méditations de Pierre d'Alcantara et celles du P. Dupont à côté des romans licencieux de Crébillon fils et des vers polissons de Grécourt. Il semble plus raisonnable d'admettre que le marquis et la marquise d'Allemogne ont compliqué cette macédoine en apportant, dans la maison qu'ils possédèrent à partir de 1789 (2),

(1) M. de Conzié était entré dans la Congrégation de Notre-Dame le 20 mai 1752. Depuis cette époque, il figure plusieurs fois dans la liste des retraitants.

L'œuvre des retraites avait été fondée à Chambéry en 1718 par Pierre Lucas, comte de la Roche d'Allery, chevalier de l'Annonciade, gouverneur de Turin (testament du 9 septembre 1712). Elle était établie dans l'ancienne maison de la Blanchisserie, au Bocage. Vers la fin du XVIII[e] siècle, l'immeuble passa aux Hospices. Après le Concordat, le Grand Séminaire y fut installé. Là se trouvent aujourd'hui les établissements Jorcin.

(2) Les époux d'Allemogne logeaient en ville à l'hôtel de Conzié, situé en rue Croix-d'Or (aujourd'hui n° 12), entre l'hôtel Costa et l'hôtel de la Perouse.

Cette maison, simple d'aspect et sans décoration extérieure, venait d'être reconstruite au début du XVIII[e] siècle. Elle avait alors deux étages sur la rue et trois du côté de la cour du couvent de Saint-François, devenue la place de la Cathédrale. L'appartement des Conzié comprenait tout le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les ouvrages dont ils se servaient d'ordinaire, l'une ses livres de piété, l'autre sa littérature de soldat (1).

De fixer sûrement l'importance et la nature de cet apport, ce n'est pas chose facile. Le catalogue ne nous fournit sur ce point que deux ou trois indices. On y relève par exemple les titres d'ouvrages concernant les seigneuries et coutumes d'Auvergne. La marquise étant originaire de ce pays, les livres ont dû venir avec elle (2). Il y a aussi une collection du *Journal de l'Assemblée nationale*, dont le premier numéro n'a paru que le 1er octobre 1791, et quelques brochures relatives aux débats qui préludèrent à la Révolution. Si peu que ce soit, en voilà assez pour démontrer que la biliothèque inventoriée en 1793 ne repré-

second étage et en outre le troisième sur le derrière. M. Berthier, procureur, occupait le premier étage sur la rue. L'autre partie de cet étage était louée à Mme de Chamousset. Il y avait trois boutiques au rez-de-chaussée. La première était tenue par Gayme, épicier ; celle du milieu par Bouchet, apothicaire ; l'autre par la demoiselle Hippolyte.

Cette maison a été plus tard exhaussée d'un troisième étage sur la rue Croix-d'Or.

(1) Le marquis de Conzié était capitaine des grenadiers dans le régiment de Savoie. Il tenait alors garnison à Suse.

(2) Archives départementales de la Savoie, C. 36. — Lettre de Turin au gouverneur général (7 juin 1786), notifiant un congé accordé au capitaine de Conzié d'Allemogne pour se rendre en Auvergne à l'occasion de la mort de son grand-père, le marquis de Lignières.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sente pas sans défaut ni mélange les collections formées par l'ami de Rousseau mort en 1789.

Par conséquent, il est inutile de pousser plus loin notre enquête. Nous laissons aux érudits qui s'occupent d'exégèse jean-jacquiste le mérite d'utiliser le catalogue des Charmettes pour commenter le chapitre des *Confessions* où il est question de Chambéry (1). Si le rapprochement de ces deux textes leur fournit peu de lumière sur les premières études qu'a pu faire ici le futur philosophe, ils savent que celui-ci n'en était pas réduit chez nous aux ressources littéraires du cabinet de Conzié. Ce n'est pas de ce magasin qu'il tirait par exemple les productions de Port-Royal et de l'Oratoire qu'il nous dit avoir fréquentés de bonne henre. A part trois volumes d'anecdotes sur la bulle Unigenitus et quelques écrits sans importance, le fond port-royaliste et quesneliste des Charmettes est tout à fait indigent. Il était sûrement plus riche chez les Jésuites du Collège qui avaient vu naguère leurs collections accrues par un legs considérable du cha-

(1) A ce point de vue, il convient de noter le n° 13 du catalogue : *La fable des abeilles ou les fripons devenus honnêtes gens,* 4 vol. C'est évidemment le livre de B. de Mandeville. Comme cet ouvrage a été traduit en 1740, Rousseau a pu le lire aux Charmettes et les fantaisies de l'auteur, qui fondent la civilisation sur les sept péchés capitaux, étaient pour impressionner un jeune esprit mal nourri et enclin au paradoxe.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

noine-doyen de La Perouse (1). Jean-Jacques prétend que cette bibliothèque avait été mise à sa disposition. Cependant, nous doutons que ses amis, les Pères Hémet et Coppier, aient eu la complaisance et le pouvoir moins probable encore de lui ouvrir les compartiments réservés de leur dépôt. Mais ce qui lui était interdit là pouvait se trouver aisément ailleurs, car les écrits jansénistes n'étaient pas rares dans notre ville où les idées de la secte s'introduisaient par l'influence de professeurs formés en Sorbonne et n'allaient pas tarder à venir puissantes.

Au surplus, grâce aux libéralités de sa *Maman,* il était en état d'acheter quelques ouvrages. La correspondance publiée par Musset-Pathay renferme une lettre portant commande de livres, lettre que l'éditeur fixe à la date de 1743, mais qui paraît mieux se référer à une époque antérieure. Des amis qui passaient par Chambéry, comme Barillot revenant d'Italie, l'aidaient de

(1) Par testament olographe du 19 octobre 1692, R[d] François de Bertrand de La Perouse, docteur de Sorbonne, prieur de Chindrieux et de Saint-Baldoph, doyen de la Sainte-Chapelle, avait disposé de ses manuscrits en faveur de son frère, religieux de la Compagnie de Jésus. Il ajoutait : « Je donne au Collège des Pères Jésuites tous les livres qui se trouveront dans mon cabinet ou ailleurs concernant le jansénisme, je tascheray de les séparer : j'ordonne aussi que tous les livres prohibés et défendus qui se trouveront parmi les miens soient pareillement remis aux Pères Jésuites du Collège de Chambéry ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

temps en temps à renouveler ses provisions. Enfin, il pouvait se tenir au courant et profiter de quelques occasions chez le libraire Bouchard, dont il avait, dit-il, « pris en affection la boutique où se rendaient quelques gens de lettres » (1).

Il ne nous reste qu'à dire brièvement ce que devint cette collection des Charmettes dont la valeur, on l'a vue, n'était pas très grande.

Quand les commissaires eurent achevé leur inventaire, M. de Buttet renouvela les protestations qu'il avait présentées dès le premier jour. Il réserva les droits qu'avait sur les biens saisis Mlle de Conzié d'Allemogne, dont la dot s'élevait à 90.000 francs. Il intervint aussi en son propre

(1) Le libraire Bouchard Jean-Baptiste, originaire du Monestier en Dauphiné, avait quatre ou cinq ans de plus que Rousseau. Il habitait dans la Grande-Rue. Il mourut en 1747, à l'âge de 40 ans. Après lui, vint Lullin, qui était un homme d'étude et de goût et qui a laissé quelque trace dans la bibliographie locale.

Pour se rendre chez Bouchard, Jean-Jacques avait peu de chemin à faire, puisque la maison Saint-Laurent donnait sur le petit couloir que l'on appelait alors l'allée de M. Sayu (aujourd'hui allée n° 34 de la place Saint-Léger). C'est par là ou par la cour de Cordon que se faisait l'entrée des locataires de M. de Saint-Laurent. Le passage qui traverse cet immeuble en ligne droite a été établi plus tard. Au temps de Mme de Warens, cette allée ne débouchait pas comme à présent dans la cour de M. de la Peysse (cour du presbytère) ; elle tournait à angle droit et aboutissait à l'allée n° 34 de la Grande-Rue.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

nom, comme créancier de son beau-frère pour plus de 5.000 livres. Acte lui fut donné de ces réclamations justifiées par pièces authentiques.

Après quoi, la bibliothèque demeura plusieurs années en place sous le séquestre de la Nation et la garde de M. de Buttet, constitué dépositaire. Le 17 fructidor an VII, un arrêté de la commune ordonna la remise de tous les livres des Charmettes à la bibliothèque publique de Chambéry ; transfert qui eut lieu par les soins du citoyen Vallet, administrateur municipal, et du citoyen Desmaison, professeur à l'Ecole centrale du Mont-Blanc. On les y garda, avec une vigilance plus ou moins attentive jusqu'en 1816.

A cette date, M. de Conzié revendiqua son bien et la Ville fit droit à sa requête. La consignation eut lieu en forme officielle entre les mains de M. de Buttet qui était muni de la procuration de son beau-frère. Le fond avait un peu souffert de la gestion administrative. Plusieurs ouvrages importants étaient dépareillés ; une soixantaine d'autres avaient complètement disparu. Le déchet était de 150 volumes environ, empruntés par des particuliers avec l'intention probable d'en assurer la conservation. Quant aux administrateurs chargés de veiller sur le dépôt public, nul ne leur demanda compte de ces fuites. Hors un Polybe qui avait été remis par ordre supérieur à Garin, inspecteur aux revues au service de France, tous les manquants

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

étaient partis sans laisser de traces. M. de Buttet prit ce qu'on lui remit et délivra reçu le 26 mai 1816.

Nous n'avons pas à rechercher pourquoi ni comment ces deux ou trois mille bouquins échappèrent par la suite à leurs propriétaires. Le fait arriva vers le milieu du siècle dernier. Les livres de M. de Conzié, passés par héritage dans la famille de Buttet de Tresserve, sont à présent dispersés pour toujours. Un certain nombre d'entre eux ont trouvé un refuge dans deux des principales bibliothèques chambériennes : celle de la Ville et celle de M. Michel, professeur au Lycée. Il y en a, dit-on, quelques-uns au musée des Charmettes où ils remplaçent, comme documents de la fameuse idylle, la montre légendaire de Rousseau que l'on a renoncé depuis très longtemps à renouveler. Enfin, on pouvait acheter jadis, pour peu de sous, des volumes à l'ex-libris de Conzié, chez le bon bouquiniste Mouthon-Duvernet dont la boutique faisait, il y a trente ans, avec la pipe de notre cher Antony Dessaix, l'ornement et l'attrait du boulevard.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LE

RÉGIME DES PRISONS

EN SAVOIE

aux XVIIᵉ et XVIIIᵉ siècles

PAR

FRANÇOIS VERMALE

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LE RÉGIME DES PRISONS
EN SAVOIE
aux XVIIe et XVIIIe siècles

Le (1) titre XVI du « Stile » (2) de 1680 constitue un règlement des prisons.

Le geôlier ou concierge devra savoir lire et écrire. Il tiendra un registre d'écrou et devra être pur lay ou marié. Il sera tenu d'exercer en personne son office et non par aucun commis.

Il sera tenu de recevoir dans les prisons deux sortes de prisonniers : les prisonniers de droit commun et les prisonniers pour dettes. Seule-

(1) Dans nos études sur les « Classes rurales en Savoie au XVIIIe siècle ». (Bibliothèque d'histoire révolutionnaire, 1 vol. — Paris, Leroux, 1911), nous avons consacré le livre VII à « la justice royale et le peuple ».

Ces divers chapitres, pour être complets, auraient dû comporter en appendice une étude sur le régime des prisons. Nous avons craint cependant que la place consacrée au droit pénal ne fût trop grande et ne rompit ainsi l'unité de nótre livre. C'est pourquoi nous avons réservé l'étude que nous publions aujourd'hui. Nos lecteurs voudront bien se reporter pour les explications d'ensemble sur le droit pénal savoyen à ce que nous en avons dit dans l'ouvrage que nous venons de citer.

(2) « Stile et manières de procéder en matières criminelles », par le sénateur Pierre Morel. — A Chambéry, chez Riondet, 1680.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment les créanciers qui feront emprisonner leurs débiteurs seront « tenus, à peine de nullité, dans l'exploit d'emprisonnement, de faire élection de domicile en la personne d'un Procureur, immatriculé au siège de la justice où les prisons se trouvent situées ».

Les prisonniers ne pourront ni communiquer avec l'extérieur, ni écrire, ni recevoir des lettres que le juge n'aient vues. Les détenus seront séparés et, en cas de maladie, le geôlier devra prévenir le Procureur général ou son remplaçant qui enverra le « médecin ou chirurgien ordinaire des prisons ».

« Il est expressément deffendu à tous prisonniers faire aucune composition, ou condamnation à l'égard des autres prisonniers qui entreront pour la bien-venue, ny de procéder pour ce sujet à aucune exaction de deniers et gages pour banqueter, ou autrement, en manière que ce soit ; à peine d'estre tous contrevenants, renfermez pour un mois dans les cachots, et autre peine arbitraire ». (T. XVI. Art. 16.)

« Les parties civiles ne pourront être contraintes nourrir les prisonniers pour crime ; mais leur sera fourny du pain, de l'eau, et de la paille, suivant les Règlements et Tariffe... » (T. XVI. A. 18.)

« Les prisonniers pour dettes civiles, ou autrement, qui ne seront enfermez dans les cachots, auront licence de faire apporter des vivres de dehors, et autres choses nécessaires,

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

sans pouvoir être contraints d'en prendre des geôliers ou autres cabarretiers des prisons ; à la charge néanmoins, que ce qui sera apporté aux prisons, sera duëment visité sans aucune diminution, ni altération, et remis ez mains du geôlier ». (T. XVI. A. 19.)

« Et lorsqu'ils seront nourris à la table du concierge et garde des prisons, ils payeront suivant la taxe qui en sera faite à la Saint Martin d'Hyver par les Juges Ducaux, chacun en son siège, suivant l'abondance ou cherté des vivres de l'année. Et ne pourront lesdits geôliers et concierges excéder la dite taxe ; à peine de concussion et d'amande arbitraire : Et à ces fins, sera dressé un tableau, soit tariffe de la dite taxe, qui sera exposé au lieu le plus apparent de la prison. » (Titre XVI. A. 20.)

Les juges devront organiser la visite des prisonniers (1).

***

Le titre IX du livre IV des « Royales Constitutions » (2), traite des « concierges des prisons » (Code Victorin). Ce code augmentait les garanties dues aux prisonniers (3).

Ainsi l'art. 5 impose au geôlier de veiller non seulement à la sûreté des détenus, mais encore à leur santé « comme aussi d'en faire la

(1) Cf. *Les Classes rurales*, op. cit., p. 223 et 224.

(2) Parurent en 1723. Des éditions nouvelles furent données en 1729 et 1770, à Turin, Imprimerie Royale.

Nos citations sont empruntées à l'édition de 1770.

(3) Cf. *Classes rurales*, op. cit., p. 224 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

visite deux fois chaque nuit, et trois fois chaque jour, et d'avertir celui qui régit le Magistrat, le Juge-Mage ou Juge, lorsque quelqu'un des prisonniers tombera malade, afin qu'il soit soigneusement visité et traité, et qu'il ne perde pas la vie par de trop grandes souffrances ; ils ne permettront pas non plus que l'on enterre sans permission les prisonniers qui mourront ».

Le concierge devra encore se préoccuper de faire « administrer les sacrements en temps dû aux prisonniers, surtout aux Saintes Fêtes de Pâques et autres fêtes solennelles par le confesseur que le Magistrat, Juge-Mage ou Juge, croira à propos ». (A. 6.)

Quant au régime alimentaire, ce n'est pas du pain, de l'eau et de la paille que l'on doit au prisonnier, mais encore les geôliers « fourniront aux détenus pour des crimes graves et atroces les aliments nécessaires suivant leur qualité, et ils en seront remboursés, de même de ce que le Président, Juge-Mage ou Juge leur permettront de fournir aux détenus au-delà du nécessaire ; les concierges cependant ne permettront pas, qu'aucun autre, quoique domestique ou ami des délinquans, leur fournisse rien qu'ils puissent boire ou manger. » (A. 7.)

« Les prisonniers qui seront détenus pour d'autres délits, auront la liberté de pouvoir se faire fournir les alimens par leurs parens ou autres personnes, sans être obligés de les prendre des concierges, pourvu que le tout soit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

remis entre leurs mains et qu'ils le visitent ». (A. 9.)

Le titre XI organise la « visite des prisonniers ». Les Juges-Mages devront faire des visites tous les huit jours et en donner rapport.

*
* *

A Chambéry les prisons furent construites sur le côté gauche du couvent Saint-Dominique où siégeait le Sénat de Savoie. De sorte que les prisonniers demeuraient toujours sous la surveillance immédiate du Sénat, ce qui évita bien des abus.

Le geôlier des prisons était à Chambéry un personnage en vue. Il résulte, d'une série de pièces provenant de la succession d'Aymé Thomassin (1), que le geôlier ou concierge pouvait avoir le titre de châtelain et de bourgeois de Chambéry. Ce qui faisait l'importance du personnage, c'est que le métier était fort avantageux et rapportait beaucoup d'argent. Nous apprenons, en effet, par une requête du 12 mars 1608, qu'un nommé Janet qui s'« était constitué prisonnier au mois d'août 1604 pour raison d'homicide dont le duc lui a fait grâce le 7 décembre 1605, doit pour dépens de geôle « à la bonne table » 2.782 livres. — Par une obliga-

(1) Cf. Archives des Hospices civils de Chambéry dont le catalogue manuscrit a été dressé par M. Félix Perpéchon. Série H. 67. — Ce catalogue manuscrit vient d'être acquis par la ville de Chambéry et se trouve à la bibliothèque de cette ville.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion du 29 septembre 1601, noble Guillaume Gay, bourgeois de Chambéry, reconnaît devoir à Aymé Thomassin « la somme de 24 ducatons de 6 florins 8 sols pièce pour les dépenses par lui faites en la prison pendant deux mois entier à raison de 32 sols par jour. »

A ce prix de pension, Thomassin devint riche. D'autres pièces nous apprennent en effet que son fils devint avocat au Sénat. Lui-même Aymé Thomassin qui tenait sa charge de son beau-père Claude Quincier avait donné en dot à sa fille 5.500 livres et avait cédé sa charge à son gendre moyennant 2.650 livres. Au partage de la succession de Claude Quincier (1594), nous constatons que chacun de ses enfants occupe une grosse situation : l'un, Benoît Quincier, est docteur en théologie, prieur de Saint-Dominique ; l'autre, Jean Quincier, est aussi docteur en théologie et gardien du couvent de St-François.

*
* *

Le métier de « concierge » des prisons, s'il avait ses avantages, comportait aussi quelques inconvénients. Le Sénat avait la main lourde et pardonnait difficilement les évasions de prisonniers. Le tableau (1) suivant pourra nous édifier à ce sujet.

(1) Tiré des Registres criminels du Sénat de Savoie. (Greffe de la Cour d'appel de Chambéry.)

Cf. *Classes rurales*, op. cit., p. 227. Note I. Ces registres peuvent être consultés au greffe de la Cour d'appel de Chambéry.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Années	NATURE DES DÉLITS	PEINES
1726	Négligence en l'office de geôlier (c'était un Français qui était geôlier).	Privation d'office.
1727	Négligence pour l'évasion d'un prisonnier (c'était un Français, originaire du Vivarais, qui était geôlier à Saint-Julien).	Banni pour un an.
1731	Négligence en la garde des prisons royales. Négligence dans l'office de geôlier à l'occasion de l'évasion d'un prisonnier (c'était un nommé Martin, natif de Béziers, qui était geôlier à Moûtiers).	(1)
1732	Négligence en la garde des prisonniers à Thonon.	Banni 2 ans.
1733	Négligence au regard de l'évasion de 4 prisonniers de la prison de Chambéry.	
1736	Pour évasion de prisonniers dans les prisons et négligence dans l'office de geôlier des prisons de Bonneville.	
1738	Négligence dans un office de concierge des prisons (a ouvert un cachot à une heure indue et a occasionné l'évasion d'un prisonnier).	Coup d'estrapade en public.
1739	Négligence dans l'office de concierge des prisons d'Annecy.	30 livres d'amende.

(1) Les peines n'ont pas été inscrites au Registre criminel.

14

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Années	NATURE DES DÉLITS	PEINES
1739	2 soldats de garde aux prisons de Chambéry ont favorisé, étant de connivence, l'évasion, la nuit, d'un prisonnier.	1, à un coup d'estrapade en public et 10 ans de bannissement. 1, acquitté.
1740	Négligence de la part du concierge des prisons.	1 mois de prison.
	Négligencc en l'office de concierge des prisons à Chambéry (a laissé évader 2 prisonniers le dimanche pendant les vêpres.)	
1742	Angelier, son aide et 3 soldats de justice pour négligence en la garde des prisons.	3 soldats acquittés, geôlier et aide à 2 mois de prison.
1765	Manquement de respect et injures verbales faits par le geôlier des prisons de la province de Genevois.	15 jours de prison et amende honorable.
1766	Négligence en son office de concierge des prisons de Saint-Julien.	
1767	Manquement dans l'office de concierge des prisons de la ville de Thonon.	3 mois de prison.
1768	Négligence en l'office d'un concierge des prisons à Carouge a laissé évader des prisonniers).	

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Années	NATURE DES DÉLITS	PEINES
1781	Manquement dans l'office de geôlier des prisons de Bonneville.	2 mois de prison.
	3 soldats d'Annecy et le concierge des prisons pour manquement d'office et complicité d'évasion d'un prisonnier.	8 mois et 5 mois de prison.

∴

Cet article devrait donner, pour être complet, des renseignements sur la vie des prisonniers dans la « Bastille » des ducs de Savoie, le château de Miolans. Mais MM. Dufour et Rabut (1) ont publié sur cette prison d'état où séjourna le marquis de Sade en 1772, une étude fort complète à laquelle nous renvoyons.

(1) Mémoires de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie. T. XVIII... Voir aussi la très intéressante conférence de M. le docteur Moret au T. LIX de la même société.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LE

Général Songeon

Sa vie militaire et civile

1771-1834

Par Jules COCHON

Ancien Lt-Colonel hors cadres

Ancien Conservateur des Eaux et Forêts

15

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

GÉNÉRAL SONGEON

JEAN-MARIE

1771 - 1834

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

INTRODUCTION

Le Général Songeon

Le soldat dont j'entreprends de retracer la vie était un Savoyard ami de la France, au service de laquelle il s'enrôla, qu'il servit ensuite presque jusqu'à sa mort et dans laquelle il fut inhumé.

Né Sarde à Annecy en 1771, il s'engagea comme étranger dès l'âge de 16 ans, en 1787, dans l'artillerie des colonies et il avait déjà obtenu en 1791, après cinq ans de service et une action d'éclat, un congé de licenciement.

Rentré en Savoie, il devint Français de nationalité par l'annexion de 1792 et s'enrôla de nouveau en 1793 dans les Volontaires nationaux du Mont-Blanc. Dès lors, il suivit résolument la carrière des armes dans ses rangs, sous la République, l'Empire et le début de la Restauration jusqu'en 1815, franchissant les grades successifs pour parvenir général en 1813. Le commandement qu'il exerça pour l'Empire pendant les Cent Jours le fit comprendre dans la réforme par une retraite anticipée à 44 ans, contre laquelle il protesta en vain, soit en raison du licenciement, soit pour l'obligation de rentrer dans son pays d'origine où il perdait sa qualité de Français. Il ne voulut pas néanmoins quitter notre territoire diminué et, pendant deux ans, il dut attendre, sous une surveillance hostile et ombrageuse, un décret de naturalité qu'il obtint en 1817 et qui lui restitua sa patrie d'adoption avec des considérants très favorables.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

GENERAL SONGEON

JEAN-MARIE

[illegible]

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

INTRODUCTION

Le Général Songeon

Le soldat dont j'entreprends de retracer la vie était un Savoyard ami de la France, au service de laquelle il s'enrôla, qu'il servit ensuite presque jusqu'à sa mort et dans laquelle il fut inhumé.

Né Sarde à Annecy en 1771, il s'engagea comme étranger dès l'âge de 16 ans, en 1787, dans l'artillerie des colonies et il avait déjà obtenu en 1791, après cinq ans de service et une action d'éclat, un congé de licenciement.

Rentré en Savoie, il devint Français de nationalité par l'annexion de 1792 et s'enrôla de nouveau en 1793 dans les Volontaires nationaux du Mont-Blanc. Dès lors, il suivit résolument la carrière des armes dans ses rangs, sous la République, l'Empire et le début de la Restauration jusqu'en 1815, franchissant les grades successifs pour parvenir général en 1813. Le commandement qu'il exerça pour l'Empire pendant les Cent Jours le fit comprendre dans la réforme par une retraite anticipée à 44 ans, contre laquelle il protesta en vain, soit en raison du licenciement, soit pour l'obligation de rentrer dans son pays d'origine où il perdait sa qualité de Français. Il ne voulut pas néanmoins quitter notre territoire diminué et, pendant deux ans, il dut attendre, sous une surveillance hostile et ombrageuse, un décret de naturalité qu'il obtint en 1817 et qui lui restitua sa patrie d'adoption avec des considérants très favorables.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il s'y fixa définitivement avec ses deux fils, officiers réintégrés également, donnant ainsi à ses compatriotes, qui devaient l'imiter 45 ans plus tard, un bel exemple avant-coureur annexioniste.

Ce mérite de précurseur avait appelé notre attention lors du cinquantenaire de 1910, avec le désir de combattre l'oubli auquel l'avait condamné cet exil volontaire, renforcé par les inimitiés jalouses du gouvernement sarde qui, de 1815 à 1860, avait soigneusement entretenu l'effacement d'une période qui lui avait été, du reste, désastreuse et dont il craignait le juste retour.

De son côté, jusqu'en 1830, et par une cruelle injustice dynastique, la France avait eu le tort de désavouer les services rendus à sa cause, le sang versé pour sa gloire et sa défense et ce ne fut que par les réintégrations du nouveau régime qu'elle tenta de réparer ses torts. Malheureusement les années s'étaient écoulées et bien peu des victimes purent obtenir une courte compensation.

Songeon fut du nombre, et quoique retraité en 1816, il put être rétabli en 1831 dans son grade de maréchal de camp qu'il exerça pendant moins d'un an, atteint en 1833 par la limite inexorable de 62 ans. Il mourut un an après, dans le Mantois qu'il n'avait guère fait que traverser et y fut inhumé en dehors de sa famille et loin de ses descendants. De nouveau, on commençait à l'ignorer quand la République eut, en 1887, la louable pensée de donner son nom à l'une des casernes régimentaires de la région voisine d'Annecy, son pays d'origine. Ce fut celle d'Albertville affectée aux anciens corps dans lesquels il avait servi, l'artillerie et l'infanterie, qui l'obtint, avec l'ordre de porter l'inscription qui suit :

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHEVALIER SONGEON, JEAN, MARIE,
NÉ A ANNECY LE 3 AVRIL 1771,
SOLDAT AU 5e BATAILLON DU MONT-BLANC,
COLONEL DU 53e DE LIGNE — GÉNÉRAL DE BRIGADE
DÉCÉDÉ LE 14 SEPTEMBRE 1834.
PYRÉNÉES-ORIENTALES, ROME, NAPLES, ITALIE, ALLEMAGNE,
BRABANT, ESPAGNE, FRANCE.
S'EST DISTINGUÉ A BASCARA, LA TREBBIA ET SAINT-SÉBASTIEN.

Elle a besoin d'être rectifiée.

Depuis le retour de Napoléon aux Invalides, un courant s'était aussi manifesté, par la presse et l'opinion publique, dans un sens favorable aux anciens acteurs du drame de l'Empire ; les souvenirs glorieux revenaient à la mode et l'on pouvait s'appliquer avec succès à les évoquer. C'est ainsi que pour Songeon on trouve, à partir de 1844 à 1912, un grand nombre de notices sommaires qui le concernent, dont la plus ancienne, qui est encore la meilleure, ne paraît pas avoir pénétré en Savoie. C'est celle des *Fastes de la Légion d'honneur*, Paris 1844 (tome 4), qui fut préparée sur son dossier officiel. Dès 1852 aussi, l'Association Florimontane d'Annecy s'appliqua à le revendiquer et Jules-Philippe l'inscrivait au nombre des Gloires de la Savoie ; il avait eu entre les mains un dossier de famille où il put relever un état des services d'après les feuilles de congé subsistantes avec diverses lacunes. Ce fut en tablant sur ces deux sources que surgirent d'autres extraits biographiques agrémentés de faits vrais ou faux et muets sur la vie et les fonctions civiles du général en réforme de 1815 à 1831, période cependant intéressante comme contraste avec la carrière militaire proprement dite.

Pour nous, aujourd'hui placé dans des conditions favorables pour la connaissance directe des papiers de famille restés en Savoie, des dossiers des archives

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la Guerre, des archives départementales de la Savoie, des souvenirs locaux et des traditions de ses différents séjours en Savoie, dans le Bugey, en Dauphiné, dans le Mantois, nous avons pu reconstituer sa vie entière pour ainsi dire au jour le jour et nous sommes à même d'en rendre un compte exact et vérifié, depuis son enfance jusqu'à sa tombe retrouvée et reconstituée par nos soins.

En nous bornant à signaler les documents les plus saillants, nous appelons l'attention :

1° Sur le *Journal Historique de la Division militaire* que laissa le général en chef Macdonald dans la République romaine à l'époque du 26 floréal an VII, etc., par Songeon, aide de camp du général Garnier, commandant l'Etat romain. Imprimé à Marseille en l'an VIII.

Ce volume fort rare qui n'a jamais été signalé et qui n'existe pas à la Bibliothèque de la Guerre, n'est représenté aux Archives de ce service que par une copie officielle incomplète dont nous croyons pouvoir expliquer la mutilation. Nous le réimprimerons à la suite de ce travail avec les justifications du général Garnier et le rapport d'envoi au Premier Consul par le Ministre de la Guerre et ses conclusions.

2° Le commandement du 53e de ligne en Italie et dans le Frioul, à Venise, Palmanova, Udine ; une mission à Capo d'Istria, etc.

3° Le commandement dans le département du Mont-Blanc en 1814, période royaliste, pendant le séjour à Aix de Marie-Louise (duchesse de Colorno) et la mission du capitaine Hurault de Sorbée venu de l'île d'Elbe par ordre de Napoléon pour lui ramener l'infidèle ; avec des détails inconnus par Méneval et les autres historiens qui ont abordé ce sujet romanesque.

4° La suite de ce commandement pendant les Cent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jours à Chambéry, périodes royaliste et impérialiste où Songeon dut parer au départ, suivi de la défection, du 7e de ligne, régiment de La Bédoyère, à ses rapports avec le marquis d'Osmont, ambassadeur royaliste à Turin et à sa transmission d'une correspondance secrète de Napoléon avec Marie-Louise dans des circonstances inexactement rapportées dans les Mémoires récents de Mme de Boigne.

5° Son installation comme maître de la poste aux chevaux à Bourgoin, dans un établissement considérable que Songeon avait fait construire, qu'il avait aménagé avec luxe et qui est devenu aujourd'hui le Collège universitaire.

Cette entreprise ne commença qu'en 1817, après une lutte de deux années pour obtenir sa naturalité française qui l'obligea par ordre de police à habiter successivement Seyssel, Belley, Montpellier et Lyon, et à donner des gages à la Royauté.

Dans l'ensemble de sa carrière militaire, Songeon eut à exercer comme officier d'état-major des commandements et des missions importantes, à Caserte, à Rome, à la Rocca d'Anfo, à Helvet-Huys aux bouches de la Meuse, en Espagne sur lesquels il a laissé quelques documents.

Par des événements indépendants de sa volonté, il eut lieu, contrairement à la plupart de ses collègues, d'assister à plus de revers que de triomphes ; mais n'est-ce pas plutôt dans les désastres que le courage s'affirme encore plus que dans la victoire ? témoin l'évacuation précipitée de Naples, la reddition de Rome, la bataille de Sacile et enfin l'abandon de l'Espagne après la capitulation de Saint-Sébastien qui l'obligea pour la seconde fois, après Rome, de traiter avec les Anglais dont il fut déclaré prisonnier de guerre sur parole. Il y gagna néanmoins les étoiles de général, malgré les reproches antérieurs du géné-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ral Thiébault, son ancien chef, qui avait porté sur son inférieur un jugement haineux, comme sur beaucoup d'autres, et contre lequel nous croyons pouvoir protester.

En regard des critiques acerbes de deux chefs, tels que Thiébault et le duc de Feltre, qui ont laissé l'un et l'autre des réputations de malveillance systématiques pour lui comme pour beaucoup d'officiers, nous avons pu relever des témoignages très flatteurs de Napoléon, de Louis XVIII, de Louis-Philippe, du prince Eugène, des maréchaux Al. Berthier, duc de Bellune et Feltre lui-même, des généraux P. Garnier, Teulié, Seras, Dallemagne, Rey, Fiorella, Vandermaesen, Devilliers ; des officiers, soldats et conseils d'administration du 5e bataillon du Mont-Blanc, des 11e, 14e, 19e et 28e régiments ; des villes de Venise, Brescia, Udine, Annecy, Belley, Lyon, Bourgoin ; des journaux italiens et du Mont-Blanc en Savoie. Ce rapprochement ne permet pas d'hésiter à conclure en faveur de sa bravoure.

Son patriotisme incarné eut aussi la joie de voir ses deux fils du premier lit entrer à Saint-Cyr et combattre avec leur père à partir de 1813, puis rester Français après 1815. Un 3e fils né d'un second mariage fut élu sénateur de la Seine en remplacement de Victor Hugo. A cette biographie pourra s'adjoindre également une iconographie non moins inédite et spécialement consacrée au personnage intéressé. Elle présente un portrait rarissime du colonel du 53e de ligne en tenue blanche d'essai.

Nous espérons que pour ces motifs ainsi résumés, elle fera cesser l'oubli immérité de la grande et de la petite patrie pour un héros qui ne voulait pas les disjoindre et qui serait fier aujourd'hui de les savoir indissolublement unies à jamais.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LA

VIE DU GÉNÉRAL SONGEON

CHAPITRE I.

Son premier enrôlement dans les troupes royales de France aux colonies.
Campagne de Saint-Domingue.
(1771-1790.)

Songeon, Jean, Marie, naquit à Annecy le 3 avril 1771, huitième enfant de Jean-Philibert Songeon et de Jeanne Burdet, famille négociante établie en Savoie depuis plusieurs générations, mais que la tradition prétend être d'origine espagnole.

Il fit des études classiques secondaires au collège de Nantua, tenu par les Joséphistes de Lyon (1) qui restèrent chargés de cet établissement par la ville, de 1774 à la Révolution. Il y contracta en particulier le goût excessif, mais combien malmené aujourd'hui, du latin et nous en verrons ses citations presque macaroniques dans des rapports officiels d'état-major et, dit-on, jusque dans ses proclamations. Peut-être

(1) Les religieux de ce nom, Joséphistes ou Missionnaires de Saint-Joseph, furent fondés à Lyon dans la seconde moitié du XVIIe siècle par Jacques Crétenet, chirurgien de Lyon, aidé par le prince de Conti. Devenu veuf, il devint prêtre et mourut en 1666. Cette congrégation avait pour but la prédication et l'éducation de la jeunesse; c'est à ce titre qu'elle dirigea le Collège de Belley et celui de Nantua jusqu'à la Révolution.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aussi manifestait-il déjà le don des langues qui lui permit plus tard de parler et d'écrire en espagnol, en italien, en anglais et qui servit sans doute à son classement. D'un naturel enjoué, qui ne se démentit jamais, il sut s'y faire de bonnes amitiés qu'il retrouva longtemps après, dans des jours difficiles, ce qui n'est pas peu dire, et qui le déterminèrent à chercher dans l'Ain des remèdes à sa mauvaise fortune. Abandonné à ses propres forces et très entreprenant, il n'attendit pas la fin de ses humanités pour choisir une position, car dès l'âge de 16 ans, le 16 juin 1787, il se trouvait engagé volontaire comme apprenti canonnier (1) dans l'artillerie française des colonies. J'imagine que son enrôlement dut se faire, non par un simple coup de tête, mais avec l'assentiment de sa famille : il n'eut pas besoin de changer de naturalité, mais ce fut toutefois à partir de ce moment qu'il considéra la France comme sa seconde patrie ; on eut le tort de l'oublier plus tard.

Il fut envoyé d'emblée dans l'île de Saint-Domingue où il connut pour la première fois sans doute, bien que son père fût confiseur, l'ananas dont il décora son blason. Un an après, il était déjà canonnier en premier et promu artificier en 1789 (2).

A cette époque, Saint-Domingue (3), la reine des Antilles, était la plus importante et la plus riche de nos colonies. 42.000 blancs, 37.000 hommes de cou-

(1) Les apprentis canonniers étaient des novices qui servaient séparément ou avec les 5 bataillons du Régiment royal artillerie. Pour occuper les places vacantes ils étaient examinés et exercés en présence du Directeur et de l'Inspecteur aux revues avant d'être admis.

(2) L'artificier était spécialement chargé des bombes, des grenades, des fusées.

(3) Cette ile avait été explorée en détail de 1712 à 1714 par l'in-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

leur libres et 500.000 nègres esclaves peuplaient la partie française au Nord, tandis que la partie Sud, moins peuplée et moins prospère, était à l'Espagne. Les forces militaires comprenaient environ 5.000 hommes, soit deux régiments d'infanterie recrutés en Europe, ceux du Cap Français et de Port-au-Prince et une artillerie coloniale de 400 canonniers ; il y avait aussi d'autres détachements de régiments de France et des milices formées d'habitants libres. Aucune ville n'était fortifiée.

La population blanche constituait la race dominante et les planteurs formant l'aristocratie coloniale avaient de grandes fortunes et des existences somptueuses. Les affranchis ou gens de couleur, classe intermédiaire entre les blancs et les esclaves, avaient tendance à s'accroître malgré l'antipathie des blancs qui cherchaient à les exclure de certains métiers comme ils l'étaient par la loi des fonctions civiles, judiciaires et militaires. Ils jalousaient à leur tour les blancs et aspiraient au jour où ils cesseraient d'être des parias victimes d'anciens préjugés. Les esclaves étaient traités avec rigueur ; il fallut l'apport des nègres étrangers pour en maintenir le nombre. Le Code noir était resté lettre morte, beaucoup étaient d'origine africaine.

La capitale ou siège du gouverneur était Port-au-Prince, mais la principale ville était le Cap Français, une des plus brillantes cités de l'Amérique. Saint-Marc, dans la province de l'Ouest, était réputée par ses salines et ses excellents cafés.

Au lendemain de la Révolution, le mécontentement

génieur savoyard Freizier qui a donné son nom à une des rues de Chambéry et qui en avait publié la topographie. Il pourrait se faire que ce livre ait suscité l'ambition conquérante du jeune Songeon.

Quelques années plus tard, Chambéry donna à Saint-Domingue un député au Conseil des Cinq-Cents, M. Leborgne de Boigne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

général contre le régime économique colonial et contre le militarisme exagéré jusqu'au despotisme le plus absolu, fit espérer que la colonie pourrait être débarrassée de la tutelle de la métropole en faveur des blancs ; les hommes de couleur songèrent à réclamer leur égalité ; des comités s'organisèrent sans l'autorisation du gouvernement et convinrent de réunir une Assemblée coloniale à Saint-Marc pour éviter Port-au-Prince. Cette Assemblée qui devait avoir lieu le 25 mars 1790 suscita des troubles qui éclatèrent dès les premiers jours de ce mois et provoquèrent l'intervention de la force armée ; ce fut dans une de ces luttes comparables à celle des grévistes de nos jours, que le 10 mars l'artificier Songeon reçut un coup de feu pour sa première blessure. Cette insurrection fut aussi l'origine de la perte de la colonie par la guerre civile que l'Assemblée nationale ni la Constituante ne purent arrêter. Des instigateurs secrets poussés par les Anglais et les Espagnols amenèrent les noirs à la révolte et dans la nuit du 22 août 1791, ils massacrèrent tous les blancs de la plaine du Cap. L'Assemblée législative envoya en 1792 de nouveaux commissaires et des troupes qui essayèrent sans succès de pacifier le pays menacé de plus en plus par l'Angleterre en 1793, quand la guerre maritime fut déclarée ; Rochambeau dut capituler glorieusement le 5 juin 1794.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

JEANNETON SÉRAPHIN (DE LA ROCHE)

DAME SONGEON

MORTE A ANNECY LE 28 JUIN 1817

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE II.

Le 5e bataillon des Volontaires du Mont-Blanc.
Armée des Alpes et d'Italie.
Armée des Pyrénées-Orientales
(1791-1795.)

Songeon était rentré en Savoie après sa blessure et jouissait depuis 1791 d'un congé illimité. Il venait d'être libéré quand il contracta [illegible] à La Roche avec Jeanneton Séraphin (1), fort jolie personne si l'on en juge d'après ses portraits postérieurs, qui lui apportait en dot une promesse de 1.200 livres avec un troupeau évalué 400 livres. Un premier enfant, Jean-Guillaume, en naquit à Annecy le 28 septembre 1792, et le 27 novembre suivant la Savoie était déclarée par la Convention appartenir à la France comme 84e département, sous le nom de Mont-Blanc. Montesquiou y avait d'ailleurs pénétré sans combat le 22 septembre et nulle part les Français n'eurent à tirer un coup de fusil pour cette occupation ; mais au-dehors la guerre était allumée sur toutes les frontières et des révoltes avaient éclaté dans l'intérieur. Il fallait donc beaucoup de soldats qu'on se procura d'abord facilement par des volontaires réquisitionnés peu ou prou à leur gré.

La Savoie en fournit de suite un très grand nombre qui avaient même déserté leur pays pour cause de patriotisme, dit Doppet, en formant la Légion des Allobroges en août 1792. D'autres bataillons s'organi-

(1) Elle était fille de Louis Séraphin, bourgeois de La Roche et de Guillelmine Plant[illegible]d, et le mariage eut lieu le 31 octobre 1791.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE II.

Le 5e bataillon des Volontaires du Mont-Blanc.
Armée des Alpes et d'Italie.
Armée des Pyrénées-Orientales.
(1791-1795.)

Songeon était rentré en Savoie après sa blessure et jouissait depuis 1791 d'un congé définitif. Il venait d'être libéré quand il contracta sa première union à La Roche avec Jeanneton Séraphin (1), fort jolie personne si l'on en juge d'après ses portraits postérieurs, qui lui apportait en dot une promesse de 1.200 livres avec un troupeau évalué 400 livres. Un premier enfant, Jean-Guillaume, en naquit à Annecy le 28 septembre 1792, et le 27 novembre suivant la Savoie était déclarée par la Convention appartenir à la France comme 84e département, sous le nom de Mont-Blanc. Montesquiou y avait d'ailleurs pénétré sans combat le 22 septembre et nulle part les Français n'eurent à tirer un coup de fusil pour cette occupation ; mais audehors la guerre était allumée sur toutes les frontières et des révoltes avaient éclaté dans l'intérieur. Il fallait donc beaucoup de soldats qu'on se procura d'abord facilement par des volontaires réquisitionnés peu ou prou à leur gré.

La Savoie en fournit de suite un très grand nombre qui avaient même déserté leur pays pour cause de patriotisme, dit Doppet, en formant la Légion des Allobroges en août 1792. D'autres bataillons s'organi-

(1) Elle était fille de Louis Séraphin, bourgeois de La Roche et de Guillelmine Plantard, et le mariage eut lieu le 31 octobre 1791.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sèrent dès que la Convention eût proclamé, le 10 mars 1793, la patrie en danger et déclaré la levée en masse. Songeon, quoique marié, ne se fit pas prier d'y satisfaire, car dès le 1er mars, il entra comme soldat au 5e bataillon des volontaires nationaux du Mont-Blanc et fut immédiatement député par le Directoire du département commissaire pour le complément des volontaires du district d'Annecy avec Déage (Joseph), de La Roche, ancien député de cette ville à l'Assemblé nationale des Allobroges (1), inscrit en tête des volontaires rochois au 3e bataillon. Ils y mirent un zèle tel que leurs lettres à la municipalité d'Ugine ne dissimulent pas la levée contrainte des prétendus volontaires. Ce nouveau corps comprenait 5 bataillons qui devaient avoir chacun un état-major et 9 compagnies. L'état-major comprenait comme officiers 2 lieutenants-colonels, dont un en chef et un en second, un adjudant-major et chaque compagnie avait 3 officiers pour un effectif de 123 hommes, officiers compris. En outre, chaque bataillon avait 2 pièces de quatre servies par 25 canonniers commandés par un lieutenant.

Tous ces bataillons reçurent l'uniforme de la garde nationale, habit bleu à revers et parements rouges, gilet blanc et culottes blanches, guêtres noires, ils étaient coiffés du casque des *volontaires*.

ARMÉE DES ALPES ET D'ITALIE

Les bataillons se formèrent séparément, le 1er à Chambéry, le 2e à Carouge, le 3e à Annecy, le 4e à Chambéry et le 5e à Thonon, où il fut organisé le 9 juin 1793. Songeon y fut nommé à l'élection lieute-

(1) Servit plus tard comme chef de bataillon à la 18e légère, puis à la 29e en 1796, réputé bon militaire et fut assassiné à Venise le 13 avril 1797 dans les troubles qui suivirent l'armistice de Léoben.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nant-colonel en second (1) quoiqu'il n'eut que 22 ans, parce qu'il avait déjà servi comme soldat. Il vint ensuite à Chambéry chercher son armement, qui se fit attendre, pour être ensuite envoyé à Nice dans l'armée d'Italie, sous les ordres du général Brunet. Après quelques semaines, on le rappela pour l'armée des Alpes et il dut séjourner à Gap plusieurs mois comme simple troupe de couverture et de garnison ; quand la série des revers essuyés en Espagne par l'armée des Pyrénées-Orientales obligea à lui envoyer des renforts pour lesquels il était bien préparé par son recrutement et ses habitudes montagnardes.

ARMÉE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Il convient de rappeler qu'après la mort de Louis XVI, la Convention vit partout des ennemis irréconciliables et déclara la guerre à l'Espagne le 7 mars 1793, après avoir refusé ses offres de neutralité. La nation espagnole soutint alors énergiquement le roi Charles IV par hostilité politique et religieuse contre la Révolution et mobilisa deux corps d'armée aux extrémités de l'est et de l'ouest des Pyrénées, décidée à prendre l'offensive sur le Roussillon. De son côté, le Comité de Salut public prescrivit la créa-

(1) Les bataillons de volontaires savoisiens ont donné 3 généraux de division, Pacthod, Curial et Decouz ; 4 généraux de brigade, Guillet, Gay, Forestier, Songeon ; 7 colonels et 7 chefs de bataillon. On en forma en 1794 et 1795 des demi-brigades provisoires de volontaires nationaux qui, malgré cet embrigadement, gardaient leur existence propre ; le 5e bataillon entra dans la 15e demi-brigade. En 1796, un autre amalgame les employa à former des demi-brigades définitives ; le 5e passa ainsi dans le 11e de ligne.

Ces demi-brigades devinrent en 1804 les régiments de la nouvelle armée, mais l'avancement fut retardé pour longtemps par la surabondance des cadres.

FOLLIET, *Les Volontaires de la Savoie.*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion de deux armées françaises, celle des Pyrénées occidentales et celle des Pyrénées orientales qui eut la première à repousser les assaillants avec des troupes peu nombreuses au début.

Pendant la campagne de 1793, les Espagnols, commandés par Ricardos, s'emparèrent de Bains, de Pratz de Mollo, de Bellegarde, de Villefranche, menaçant Perpignan, qu'ils auraient pu prendre avec plus d'audace, quand le général Dagobert, vieillard de 75 ans, remporta la victoire de Peyretortes. Battu à Truillas, il céda le commandement à d'Aoust qui, ayant échoué dans l'attaque du camp de Boulou, fut remplacé par Turreau ; celui-ci à son tour, après la malheureuse attaque de Céret, dut céder le commandement à notre concitoyen Doppet renvoyé de Toulon, mais incapable de prendre sa revanche aux Pyrénées. Il ne put en effet défendre le pont de Céret, ni le camp de Saint-Ferréol, ni la place de Villelongue, ni enfin le col de Banyuls, et après un dernier échec, il se fit transporter malade à Perpignan, avouant lui-même son incapacité.

Du 17 avril au 22 décembre, l'armée française avait changé sept fois de chef ; de 40.000 hommes elle était réduite à 25.000, et les Espagnols avaient gardé leurs positions après s'être rendus maîtres de Saint-Elme, de Port-Vendres et de Collioure. Le Comité de Salut public était représenté par les conventionnels Cassaigne et Fabre qui prenaient part aux décisions des conseils de guerre et à leur exécution ; c'est eux aussi, par leurs rapports, qui décidaient du maintien ou du changement des commandants en chef, intrusion bien regrettable que ne saurait faire excuser la mort héroïque du second sur le champ de bataille.

Au début de 1794, le général Dugommier, vain-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

queur à Toulon, vint prendre le commandement des troupes françaises cantonnées à Perpignan. C'était un militaire de grande valeur et il avait sous ses ordres Dagobert, Augereau, Perignon et Sauret. Il avait comme adversaire le comte de la Union, jouissant dans l'armée espagnole d'une réputation méritée.

La division Dagobert, à demi-indépendante, occupait l'extrême droite à partir du Val d'Arran jusqu'au Mont libre, ancien Mont-Louis.

Le 5e bataillon du Mont-Blanc arriva en mars pour prendre part à cette campagne : le 27 février, il était à Milhau et y subit une revue d'effectif, la montre d'autrefois; l'état-major était au complet, sauf le quartier-maître retenu à Gap. Mais il n'y avait que 482 présents sur 1.067 : il ne pouvait aussi disposer que de 259 fusils en bon état. Le 10 mars il fut complété à 1.067 hommes par l'incorporation de 585 réquisitionnaires de l'Aveyron. Ainsi reconstitué, il fut envoyé à Puycerda, dans la Cerdagne, sous les ordres du général Dagobert et placé à la droite, général Charlet, posté à Tallendre-le-Haut, brigade Solbeauclair.

Le 2 avril, cette brigade de 2.000 hommes reçut l'ordre de remonter les précipices de la Llosa pour se jeter à Viella sur la gauche des Espagnols, la balayer jusqu'à Lles et intercepter ensuite le chemin de la Seu d'Urgel au pont de Bart. Sans guides dans ce pays sauvage, sur des chemins ensevelis sous la neige, la marche fut des plus pénibles. Au col de Viella, 50 grenadiers, conduits par le commandant Songeon, prirent d'assaut la redoute espagnole, y firent 24 prisonniers, après avoir tué 30 hommes et rapportèrent une pièce de montagne. On s'empara de Viella et de Lles, et la colonne ne put arriver au pont de Bart que le lendemain.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le 10 avril, elle se remit en marche sur le penchant de la berge droite de la Sègre et y retrouva Dagobert au débouché de la conque d'Urgel. Le 11, Urgel était pris, et la division se retirait sur Belver, chargée de butin.

Après la mort de Dagobert à Puycerda le 21 avril (1), le 5e détaché de la Cerdagne dut aller renforcer la division Augereau, aile droite de l'armée de Dugommier. Elle était chargée de garder Oms et le pont de Céret pour attirer l'effort des Espagnols pendant que le centre devait s'emparer du camp du Boulou. Ce furent les Allobroges commandés par Dessaix, qui soutinrent l'assaut des Espagnols et qui, le troisième jour, s'emparèrent du pont, pendant que le 5e prenait la ville. Ce fait d'armes qui fit mettre la légion à l'ordre du jour et qui décima le corps, assura le succès du plan de Dugommier, en obligeant l'ennemi à rentrer sur son territoire. La déroute des Espagnols fut si complète qu'on l'a comparée à celle de Rosbach et la Convention excusa la témérité du général vainqueur qui s'était écarté du plan du Comité de Salut public. Les combats avaient duré quatre jours, du 28 avril au 1er mai.

La division Augereau fut chargée de diverses expéditions en territoire espagnol ; elle commença en mai à s'emparer de vive force de Saint-Laurent-

(1) La prise d'Urgel fut le dernier exploit de Dagobert, qui entra à Puycerda, miné par la fièvre dont il mourut à l'âge de 75 ans. Il ne laissa pour héritage que le souvenir de sa valeur et de son désintéressement. Sa pauvreté était telle que les officiers se cotisèrent pour payer les frais de ses funérailles. La Convention décréta que son nom serait inscrit au Panthéon. Il eut pour successeur le général Doppet rétabli, mais qui n'eut pas plus de succès dans les Cerdagnes qu'en 1793. Il a été très maltraité par Napoléon dans ses Mémoires, mais il faut lui rendre cette justice que ce fut un chef actif, probe et humain.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de-la-Mouga, qui lui livra une fonderie considérable et des fabriques de drap qui fournirent des vêtements aux troupes républicaines. Le 11 août, les Espagnols voulurent la reprendre et un combat s'engagea dans lequel fut fait prisonnier le duc de Crillon-Mahon (1), colonel des gardes wallonnes, qui pouvait être considéré comme émigré. Songeon reçut son épée et lui sauva la vie, car d'après les ordres de la Convention, il ne devait leur être fait aucun quartier.

Il prit part ensuite à la reprise de Bellegarde, qui exigea un blocus de 137 jours pendant lequel il mérita un certificat des officiers, sous-officiers et volontaires composant la force du camp de la Montagne, pour avoir combattu courageusement contre un incendie qui avait éclaté le 25 août dans son enceinte, fait sauter un magasin, tué deux hommes, blessé beaucoup d'autres et constituait d'autres dangers.

Son bataillon joua aussi son rôle dans les batailles de la Montagne noire, qui précédèrent la prise de Figuière et qui coûtèrent la vie aux deux commandants en chef ennemis, Dugommier ayant été frappé à mort par un éclat d'obus et La Union par deux balles. Ils furent remplacés par Pérignon pour la France et par Urrutia pour l'Espagne.

Au commencement de 1795, le général français entreprit le siège de Roses, place forte adossée au golfe du même nom, qui fut abandonnée le 3 mars ; le 5e bataillon y perdit du monde et vint ensuite manœu-

(1) Le duc de Crillon-Mahon, grand d'Espagne, capitaine général des armées espagnoles, vainqueur de Minorque, mourut à Madrid en juin 1796, âgé de 80 ans. Il ne peut s'agir de lui, mais il avait deux fils, dont l'un, Louis-Alexandre, né à Paris en 1742, député aux Etats-Généraux en 1789, maréchal de camp à l'armée du Nord en 1792, y fut accusé d'intelligence avec les émigrés et passa en Espagne. Ce doit être lui qui fut pris. Mais il avait obtenu sa radiation de la liste des émigrés en l'an III, c'est-à-dire à la même époque. Il mourut en 1806.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vrer sur les bords de la Fluvia pour occuper les deux rives et rester maître de la route de Figuière à Gironne.

Les miquelets, dont les bandes formèrent plus tard les guerillas que nous retrouverons, devenaient des partisans de plus en plus intrépides par leur connaissance et leur habitude de la montagne ; aussi le général Augereau, pour se garantir de leurs attaques, devait se tenir constamment sur le qui-vive ; ils remportèrent divers succès, pour lesquels Pérignon dut céder son commandement à Schérer, à la fin d'avril. Le 24, les Français s'emparèrent de Bascara, petite ville de Catalogne qui commandait le passage de la Fluvia, mais toute l'armée, réunie le lendemain au nombre de 25.000 hommes, ne put forcer les Espagnols opposant en ligne 35.000 soldats, qui déployèrent la plus grande bravoure. Après cinq heures de combat, Français et Espagnols se décidèrent à regagner leurs camps respectifs et ce fut la première bataille de Bascara (1). Le 26 mai, Schérer crut devoir recommencer sa tentative contre la ligne espagnole, mais l'échec fut le même : dans cette journée, Songeon reçut un coup de feu à la cuisse gauche.

Le 14 juin, dans un engagement aux Moulins, sur la Fluvia, le 5e bataillon chargea l'ennemi avec tant de vigueur qu'il perdit son drapeau ; le commandant Songeon ayant pu rallier ses volontaires parvint à le reprendre, non sans pertes sérieuses.

Dès cette époque, des projets de paix étaient en instance puisqu'elle ne tarda pas à être signée à Bâle, le 22 juillet ; aussi, dès le 27 juin, Songeon

(1) J'estime que les journées de Bascara furent de véritables batailles, puisqu'elles comportaient une action générale des deux armées commandées par leurs chefs ; encore bien qu'elles n'eurent pas de résultats, c'étaient plus que des combats.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rentrait en France avec le 5e bataillon amalgamé à la 15e demi-brigade provisoire (1).

Ainsi se termina, écrit Dessaix dans ses notes, cette guerre pénible pendant laquelle l'armée s'est trouvée sans solde, réduite à la demi-ration et dans le dénuement ; elle supporta toutes ces privations sans se plaindre en donnant journellement des preuves de son grand courage et de son dévouement à la patrie. Nous ajouterons qu'elle n'était ni justifiée ni profitable à aucun point de vue.

Songeon ne devait pas s'attendre à revenir en Espagne 15 ans après. Au moment de la dislocation, au bivouac d'Avignonet (2), les membres du Conseil d'administration du 5e bataillon lui donnèrent en qualité de chef de bataillon un certificat de conduite pour s'être distingué par son courage et ses talents militaires, ayant été blessé le 7 prairial et pour avoir constamment professé les sentiments d'un vertueux citoyen et zélé défenseur de la République.

Il revint en congé en Savoie, et le 1er mars 1796 il était père d'un second fils, Jean-Louis, né à La Roche.

---

(1) La 15e demi-brigade provisoire, créée à défaut de la 15e demi-brigade de bataille qui n'exista pas, disparut elle-même en 1796, par amalgame avec la 11e demi-brigade : elle n'avait duré que quelques mois.

(2) Bourg du département de la Haute-Garonne, situé sur le canal du Midi, près de Villefranche.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE III

Armée d'Italie (11e et 14e demi-brigade de ligne).
Armée de Rome.
Armée de Naples, occupation de Rome (état-major).
19e demi-brigade, 28e régiment.
(1796-1801.)

Au commencement d'avril 1796, le commandant Songeon reprit son service comme chef du 3e bataillon de la 15e demi-brigade à l'armée des Alpes et d'Italie, sous les ordres de Kellermann, devant opérer contre les Austro-Sardes, en vue surtout d'empêcher leur invasion de nos frontières par un système défensif. Avant de se rompre, le Conseil d'administration du corps, versé dans la 11e, lui donna aussi, à Saint-Martin-de-Lantosque (1), un certificat comme quoi il avait mérité l'estime de ses supérieurs, ainsi que la confiance et l'amitié de ses camarades.

Cet amalgame amenait au 11e une quinzaine d'anciens bataillons affaiblis : les cadres devenant excessifs, le plus grand nombre des officiers furent mis à la suite ; les uns restèrent au corps comme surnuméraires et les autres, dont un certain nombre de Savoisiens, préférèrent abandonner un service où l'avancement serait suspendu. Songeon tint à garder son épée et se fit nommer chef de bataillon chargé des détails de comptabilité, police et discipline (2) de la division de gauche placée sous les

(1) Sur la Vésubie, dans le département des Alpes-Maritimes, tout près de la frontière italienne.

(2) Ce service comprenait de nombreuses attributions relatives

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ordres du général Pierre Garnier et le commandement en chef de Bonaparte récemment arrivé.

Cet emploi le classait dans l'état-major, bien qu'il n'y fut pas spécialement préparé ; mais il résultait des circonstances et, à cette époque d'ailleurs, cet important service pour lequel il n'existait aucun guide, se recrutait pour ainsi dire au hasard. Il parut si bien s'y adapter que son chef lui décerna des éloges et le redemanda plus tard à Naples. Dans le cours de sa carrière, il y fut souvent affecté, peut-être moins pour sa science militaire que pour son art équestre qu'il sut utiliser plus tard et pour ses aptitudes polyglottes. Cette division eut à traverser le col de Tende pour se rendre à Coni. On ne sait pas assez combien ce début de la campagne, au milieu de privations et sans l'enthousiasme de brillants succès, fut une école austère pour la patience et le courage des officiers et des soldats. Les officiers supérieurs étaient à pied, le sac au dos, comme ceux des compagnies : la plupart des généraux eux-mêmes n'étaient pas toujours montés.

Les partisans terribles étaient les Barbets, habitants des campagnes occupées que l'histoire représente avec raison comme des assassins et des voleurs, faisant plus de mal que les troupes régulières. Les isolés, les détachements trop faibles. Les convois insuffisamment escortés leur échappaient rarement : la vigilance devait surtout s'exercer sur les derrières au détriment des avant-postes. Familiarisés aux mêmes genres de fatigues et de périls, les soldats des Alpes et des Pyrénées, rassemblés, furent liés de suite par une grande confraternité ; le renfort venant d'Espa-

aux renseignements, aux espions, aux guides, anx relations avec les autorités, à la surveillance des marchands et vivandiers, à l'organisation des escortes, à l'assiette du logement, à la police et discipline et à la manière dont le service se fait.

P. Thiébault, *Manuel général du service des états-majors.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gne comprenait 12.000 hommes amenés par le général Augereau.

Le Directoire, qui avait succédé à la Convention le 27 octobre 1795, avait fait la paix avec la Prusse et avec l'Espagne, mais il avait encore à combattre l'Autriche, l'Angleterre, la Sardaigne, le pape et le roi de Naples ligués contre lui. Il disposait de trois armées principales : celle de Sambre-et-Meuse ; celle de Rhin et Moselle, et celle d'Italie où il venait d'envoyer Bonaparte, ayant sous ses ordres l'indomptable Masséna, le brave Augereau, le courageux et méthodique Serrurier, enfin Berthier, distingué par son savoir géographique et son habileté dans l'exécution des ordres reçus. Leur chef n'avait que 26 ans, mais sa renommée récente motivait son choix bientôt justifié par ses traits de génie.

Avec 30.000 hommes manquant de tout, mais exaltés par le courage et le patriotisme, il avait devant lui, depuis Savone jusqu'à Ormea, 90.000 coalisés à sa droite et à sa gauche, entre lesquels il réussit à passer pour les anéantir séparément. Après Loano, Millesimo et Mondovi, l'armée sarde séparée fut obligée de se soumettre par le traité de Paris du 15 mai 1796, qui céda la Savoie à la France.

La 11e demi-brigade, passée successivement dans les divisions Serrurier et Masséna, faisait route vers l'Adige, pendant que Napoléon, vainqueur à Lodi, lançait à Milan sa fameuse proclamation, se terminant par ces mots : « Il était de l'armée d'Italie ». Songeon arriva à temps pour prendre part aux batailles de Lonato et de Castiglione (1) les 3 et 5 août

(1) Ces deux batailles se présentèrent dans des circonstances fort critiques, que le génie de Napoléon parvint à tourner. Il n'avait avec lui que 40.000 hommes, dont 10.000 retenus au siège de Mantoue ; le surplus était sur l'Adige, occupant Leguano,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1796, qui obligèrent Würmser à regagner le Tyrol et permirent de reprendre le siège de Mantoue. Il y reçut une contusion au côté droit non considérée comme blessure.

La 11[e] exécute ensuite diverses expéditions dans le Tyrol, à la Pietra, où elle perd le lieutenant Chesney de Sallanches. Elle prend part ensuite au siège de Mantoue, obligée de capituler après les victoires d'Arcole, de Rivoli et de la Favorite, qui déterminèrent l'Autriche à conclure l'armistice de Léoben le 18 avril 1797.

Ainsi finit cette immortelle campagne, une des plus belles des temps modernes. Son éclat prodigieux fut dû à la rencontre d'un général de génie et d'une armée intelligente, dans ses officiers comme dans ses soldats, encore bien que mal servie par les ordres du Directoire, que son chef dut enfreindre à propos.

Le traité de Campo-Formio, signé le 30 novembre 1797, abandonnait à la France la Belgique, les limites

Rivoli et Salo. Würmser, avec 70.000 hommes en 3 corps, venait au secours de Mantoue.

A la fin de juillet, les postes de ligne défensive et la ligne de retraite étaient perdus. « Contre toutes les forces réunies, l'armée française ne pouvait rien, mais contre chacun des corps isolés, il y avait égalité en se décidant sur le champ ». Bonaparte abandonne le siège de Mantoue ; la tranchée, les ouvrages, 200 pièces d'artillerie qu'on encloue ; on brûle les affûts, on noie les poudres, le général Serrurier vient rejoindre l'armée active qui marche sur le corps autrichien de Salo et Brescia et l'anéantit à Lonato. Würmser entrait triomphalement à Mantoue, tandis que son lieutenant succombait.

Il vient à son tour à Castiglione rallier les fuyards avec 15.000 hommes de renfort. Le 5 août, l'armée française y livre la bataille décisive et victorieuse qui oblige Würmser à regagner le Tyrol ; les Français reprennent leurs anciennes positions et rétablissent le blocus de Mantoue. Augereau reçut le titre de duc de Castiglione.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du Rhin et des Alpes, les îles Ioniennes et la reconnaissance de la République Cisalpine.

La fête triomphale célébrée à Paris pour sa remise au Directoire, eut comme principal épisode la présentation du drapeau de l'armée d'Italie où on lisait en lettres d'or l'inscription qui rappelait qu'en dix-huit mois, cette armée a fait 150.000 prisonniers; elle a pris 170 drapeaux, 555 pièces d'artillerie de siège, 600 pièces de campagne, triomphé en dix-huit batailles rangées et livré 67 combats.

La 11e resta en Italie, occupant Bassano ; elle reçut un drapeau neuf qui portait en lettres d'or « Castiglione et Lonato », mais Songeon la quitta en décembre 1797 à Padoue pour prendre provisoirement à Coni et à Ferrare le commandement du 1er bataillon de la 14e demi-brigade ; il y retrouva comme chef le colonel Moreau Jean-Claude, d'origine lyonnaise, qui avait commandé le 4e bataillon du Mont-Blanc. Il servit pendant les derniers mois comme officier d'ordonnance du général Joubert (1), commandant en chef en Lombardie et en Piémont et fut appelé le 26 janvier 1799 par le général en chef Championnet au commandement du quartier général de Naples et chargé de la police et de la discipline de l'arrondissement de cette armée depuis Caserte jusqu'à Rome.

C'était au lendemain de la prise de Naples par l'armée de Rome, qui reçut le titre d'armée de Naples et de la création de la République Parthénopéenne ;

(1) Cet emploi lui est donné par les Fastes de la Légion d'honneur, mais aucune pièce officielle ne nous en a donné confirmation ; ce fut sans doute pour un délai de quelques semaines seulement.

Son passage au 14e n'est pas non plus indiqué dans les Fastes de ce régiment par le chef de bataillon Dupré.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le général en chef s'empressait d'organiser son gouvernement sous la tutelle de l'autorité militaire ; mal lui en prit vis-à-vis du Directoire qui semblait avoir le pressentiment de sa chute prochaine et qui craignait encore plus l'indépendance de ses généraux que les révoltes des peuples. On lui reprochait aussi son intégrité entre les commissaires civils exacteurs que le gouvernement favorisait au contraire, et pour ces motifs, après lui avoir retiré son commandement le 13 février 1799, on ordonna qu'il serait mis en état d'arrestation et traduit devant un conseil de guerre. On sait qu'il se soumit sans résistance et qu'il fut acquitté et rendu à ses fonctions. On lui donna pour successeur le général Macdonald, son subordonné et mal avec lui, qui établit son quartier général à Caserte. Son commandement comprenait non seulement la République Parthénopéenne, mais encore la République Romaine, créée le 15 février 1798, et la Toscane : c'était beaucoup dans un pays où les communications étaient peu sûres et où il n'y avait ni gouvernement, ni administration, ni finances. L'insurrection était déjà aux portes de Naples, qui avait livré aux Anglais la tour de Castellamare, et l'on avait confié le 5 mars à Songeon le commandement du fort des Carmes, situé dans le golfe de Naples ; il dut l'abandonner quand Macdonald eut décidé de rejoindre l'armée d'Italie pour lutter avec Schérer contre les forces austro-russes commandées par Souwarof et Mélas. Il fut convenu qu'on abandonnerait les Etats de Naples et de Rome en n'y conservant que des forteresses approvisionnées, telles que Naples, Capoue, Gaëte, le fort Saint-Ange à Rome, Civita-Vecchia et Ancone.

Pendant l'évacuation, Songeon reçut le 9 mai 1799 l'ordre de diriger, à partir de Capoue, la police et les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

étapes du quartier général et de continuer avec lui jusqu'à Rome. Il eut ainsi à surveiller avec les logements, les convois qui emmenaient en Toscane les gros bagages et *impedimenta* avec les objets d'art que le Directoire avait fait enlever, d'abord pour les musées et pour le partage entre les généraux et officiers supérieurs, au prorata des grades. Nous ignorons quelle fut sa part, et s'il fut plus heureux que le commandant en chef qui perdit dans cette retraite, d'après ses mémoires, pour environ 300.000 francs. L'armée eut à combattre contre les Napolitains insurgés, notamment à Imola qui, après assaut, fut mise au pillage et livrée aux flammes par les soldats malgré les officiers. Le quartier général arriva à Rome le 13 mai et le surplus de l'armée le 16 et le 17.

Le 16 mai, Songeon fut nommé aide de camp du général P. Garnier qui restait chargé de commander la division laissée à Rome et avec lequel il avait déjà servi. C'était un Marseillais, ancien architecte et géomètre, officier de fortune, nommé général de division après un an de services au siège de Toulon, où il avait eu sous ses ordres Bonaparte qui lui avait déjà témoigné sa rancune, parce qu'il avait sévi contre son camarade Meuiron; et qui le fit mettre en réforme dès son retour d'Egypte. Son état-major ne comprenait qu'un chef de bataillon Advinay, peu recommandable, puisqu'il fut exclu du conseil de guerre à l'unanimité, et son aide de camp avec lequel il sympathisait au mieux. Celui-ci joua donc un grand rôle pendant cette occupation, bien qu'on n'en ait jamais parlé. Il assista à tous les combats qu'il fallut livrer à Frescati, à Monterotondo, à Civita-Vecchia, et fut chargé de traiter seul avec le commodore anglais pour l'abandon. Il en rédigea le *Journal Historique*, dont l'extrait adiré aux archives de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

guerre serait insuffisant, s'il ne l'avait pas fait imprimer à très petit nombre d'exemplaires. (1)

On sait que la République Romaine avait été proclamée sur la place du Capitole par quelques ambitieux exaltés le 11 février 1798, après l'assassinat du général Duphot et l'envahissement du palais de l'ambassadeur Joseph Bonaparte. Le pape Pie VI, obligé de quitter Rome, avait été exilé à Valence où il mourut le 29 août 1799 ; le collège des cardinaux était aussi exilé ou dispersé. Le gouvernement était représenté par 7 consuls désignés par le général Berthier, protecteur qui avait aussi nommé les 21 membres du corps municipal.

Le protecteur s'était empressé de partir après leur installation et le Directoire était représenté par un ambassadeur, l'ancien abbé Bertholio, entièrement incapable et inerte. Le ministre des affaires étrangères, Talleyrand, s'obstinait lui-même à ne pas répondre et le commandant en chef Macdonald appelé en hâte en Toscane écrivait plus tard dans ses Mémoires : « Je quittai Rome après avoir encouragé les autorités françaises et celles de la République à montrer la plus grande fermeté dans ces moments

(1) *Journal Historique* de la Division Militaire que laissa le général en chef Macdonale *(sic)* dans la République Romaine à l'époque du 26 floréal an VII, sa Composition, ses Ressources et le Rapport des Evénements contre lesquels elle a eu à lutter dès cette époque jusques à ce jour

Veritas veritatum, omnia veritas,

par Songeon, chef de bataillon, aide de camp du général divisionnaire Garnier, commandant l'Etat Romain. A Marseille, chez Favet, imprimeur. An VIII républicain (84 pages in-4°). Aucun de ses biographes n'a jamais fait allusion à cet ouvrage osé qui n'a pas été désavoué par Garnier, mais dont les premières pages révèlent crûment l'inertie du Directoire et de son représentant, cause probable de leur suppression et du nom de l'auteur qui n'était que subordonné irresponsable.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

calamiteux. J'y laissai une garnison faible à la vérité, réunie à quelques troupes romaines sur lesquelles je ne comptais pas beaucoup, surtout en cas de revers ».

Il semble que Rome, par la majesté de ses souvenirs, ait exercé, sur ses conquérants de passage, la crainte des imprécations, suite d'anathèmes païens et chrétiens qui les empêchaient d'y séjourner ; témoin encore Napoléon qui évita d'y paraître en grande pompe, comme il le fit à Turin, à Milan, à Vienne, à Madrid et à Berlin.

La République Romaine était donc bien fragile et subordonnée au succès des armées françaises qui combattaient en Italie. Encouragée par les alliés, y compris les Napolitains déjà relevés par la croisade du Cardinal Ruffo, aidés par des transfuges, tels que le général Lahoz, trop tardivement démasqué, l'insurrection gagnait de proche en proche dans les campagnes voisines, « collectos armat agrestes », écrit Songeon dans son journal. La ville seule offrait encore une apparente tranquillité, mais les craintes justifiées du commandant ne pouvaient échapper à son aide de camp qui les a consignées au fur et à mesure dans son journal, motif qui a dû contribuer à le mettre dans l'ombre. C'est cependant, et pour cela même, un ouvrage précieux que l'étude critique a eu tort de ne pas plutôt signaler. Il rentre dans la classe des Mémoires écrits en même temps que les événements et révèle incontestablement son auteur plus enclin à manier l'épée que la plume (1). Je ne le citerai pas pour son mérite littéraire, bien qu'il soit bondé de citations latines qui rappellent l'élève Joséphiste. Il est empreint d'une grande fierté et de justes appréciations des personnes citées, et l'on doit en conclure

(1) Nous le reproduirons à la fin de cette notice.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'il s'acquitta bien de sa tache ingrate de négocier avec les Anglais, maîtres de Civita-Vecchia. Quand l'armée de Rome dut capituler, elle était réduite à 1.500 hommes en état d'agir contre toutes les forces alliées qui allaient l'attaquer, et à supposer qu'elle pût s'échapper sur Ancône, elle abandonnait à la merci des vainqueurs tous ceux qui ne pouvaient la suivre. *Afronte, a tergo, a lateribus capta erat.*

Songeon, chargé des conférences avec les Anglais, savait bien avec quelle mauvaise foi ils avaient agi à Naples; aussi n'a-t-il pas caché les défiances légitimes qu'ils lui inspiraient sur l'exécution des clauses de reddition, et s'entoura-t-il de sages précautions à imposer pour ne pas abandonner les patriotes romains dans la ville reconquise.

La reddition fut consentie par le commodore Troubridge au nom de l'amiral Nelson, avec tous les honneurs de la guerre pour les troupes françaises, italiennes ou polonaises déclarées non prisonnières de guerre et devant être transportées en France. Les Romains qui voulurent s'embarquer en eurent le droit, ils furent au nombre de 851; et bien ils firent, car après l'entrée des Napolitains, on massacra deux consuls et bon nombre des anciens partisans français.

Cette vigilance n'a pas été signalée comme elle le méritait.

L'embarquement comprit 4.437 hommes et eut lieu le 16 octobre 1799; en mer, les Anglais, violant la convention, motivèrent une protestation du général Garnier à lord Nelson et l'arrivée eut lieu à Marseille le 27 octobre.

Le Ministre de la Guerre Alexandre Berthier transmit au Premier Consul la justification du général qui fut accueillie, malgré une lâche protestation du major Advinay, celui qui avait été chassé du conseil de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

guerre et qui reprochait par surcroît de ne pas avoir augmenté la riche collection d'objets d'art déjà rassemblée dans les musées de la République et laissée aux Anglais.

Songeon était au lazaret de Marseille lorsque se produisit le 18 brumaire ; c'est pendant sa quarantaine qu'il écrivit son journal d'où il résulte très expressément que les 17, 18 et 19 juin, il était bien à Rome et ne put par conséquent assister à la bataille de la Trebia ; c'est donc à tort qu'on l'y a fait figurer. (1)

Après un congé en Savoie en janvier 1800, il fut rappelé par le général Garnier nommé à Nice et continua de lui servir d'aide de camp jusqu'à sa mise en réforme en avril 1801, époque à laquelle il fut lui-même mis à la suite faute d'emploi, malgré le certificat très élogieux de son chef qui proposait de le classer sur sa demande dans un régiment de cavalerie. Autorisé à aller habiter Versailles, il ne tarda pas être replacé par le Premier Consul en qualité de commandant chargé, à partir du 2 août 1801, de la comptabilité, administration et police de la 19e demi-brigade en résidence à Lille. Le 25 mai 1803 il obtint son brevet de chef de bataillon titulaire au 19e régiment, signé par Bonaparte à Saint-Cloud, sur un parchemin illustré de la belle vignette de Roger. Ce corps revenait d'Egypte et fut inspecté en juillet par le Premier Consul. Par un nouveau témoignage de confiance et satisfaction pour ses services, le 22 décembre 1803, il était nommé major au 28e régiment à Boulogne, à la suite du voyage de Bonaparte dans cette place où

(1) Pendant ces trois jours, sur les rives de la Trebia, 30.000 Français composant l'armée de Macdonald soutinrent le choc de 50.000 Austro-Russes, commandés par Souvarof, mais après ses pertes énormes elle dut battre en retraite.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

il revint en janvier, juillet, août 1804, préparer, avec l'élan unanime de la France, son projet de concentration de 160.000 soldats pour la conquête de l'Angleterre. Songeon y gagna d'être nommé le 25 mars chevalier de la Légion d'honneur.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE IV.

Armée d'Italie ; armée d'Allemagne ; armée de Brabant ; Etat-major.

(1805-1810.)

L'Empire venait d'être proclamé, quand un décret du 12 février 1805 le nomma colonel du 53ᵉ régiment de ligne à Rimini, en Italie, où il devait se rendre sans délai, car déjà se préparait le couronnement à Milan de l'Empereur-Roi d'Italie. Il exerça quatre ans ce commandement et ce fut certainement la partie la plus heureuse de sa carrière par les séjours agréables qu'il y occupa en pays soumis, sa femme l'y ayant rejoint, et par les faits d'armes presque tous victorieux auxquels il prit part. Il eut toutefois, au début, le mécompte désagréable d'apprendre du chef d'état-major du quartier général que, quoique Sa Majesté lui ait accordé le grade d'officier de la Légion d'honneur, comme tous les emplois sont remplis et qu'il ne peut nommer que lorsqu'il y a emploi vacant, il est obligé de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, les effets de sa bonne volonté à votre égard. (Lettre du général Charpentier du 20 juin 1805.) Il dut attendre jusqu'en 1831.

De Rimini (1) le régiment fut envoyé à Côme en juin 1805 et son ami Teulié (2), commandant la divi-

(1) Dans la Romagne, sur la mer Adriatique.

(2) Teulié Pierre, général italien, rallié à la France, né en 1763, ancien avocat, aide de camp du commandant des milices à Milan, en 1796, dont il fit le noyau de l'armée italienne. Nommé adjudant-général, il se distingua à Vérone, à Magnano, refusa de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sion italienne en France et qui avait fait avec lui la campagne de Rome, le félicitait de cette bonne garnison et le recommandait aux personnages influents ; mais déjà par l'effet des intrigues de l'Angleterre et des mouvements militaires de l'Autriche dans le Tyrol et sur les bords de l'Adige, Napoléon, peu confiant, ne voulait pas se laisser surprendre et songeait à parer le coup qu'on voulait lui porter à l'improviste. Les troupes furent rapprochées du territoire menacé et le 53e vint séjourner à Palmanova (1). La guerre fut considérée comme déclarée par l'Autriche le 17 septembre 1805, et Napoléon alla en personne commander la grande armée d'Allemagne, après avoir confié au général Masséna le commandement de l'armée d'Italie, comprenant 5 divisions d'infanterie, dont celle du général Seras (2) où figurait le 53e. Elle fut placée à l'aile gauche et prit part à toutes les opérations contre les Autrichiens de l'archiduc Charles à partir du 18 octobre. L'armée d'Italie devait subordonner ses mouvements à ceux de la grande armée d'Allemagne, dont elle pouvait être

suivre Lahoz dans sa défection. Compris dans la capitulation de Rome, il revint en Italie assister à Marengo et devint ministre de la guerre de la République Cisalpine. Arrêté et destitué, il fut rétabli par Bonaparte. Nommé divisionnaire au camp de Boulogne, il fut envoyé en Poméranie, où il fut tué devant Colberg en 1807, sur le champ d'honneur.

(1) Ville du Frioul, à 18 kilomètres d'Udine, place forte d'une étonnante régularité, ayant la forme d'une croix d'honneur enjolivée. 3.000 habitants, arsenal, caserne, cathédrale. Bonaparte y avait lancé en 1797 la proclamation qui supprimait la République des doges.

(2) D'origine piémontaise, né en 1764, reçu comme déserteur dans la légion allobroge en 1793, se distingua à Toulon et en Espagne, général de brigade en 1799, de division en 1805 ; il fut grièvement blessé à Wagram ; comte de l'Empire en 1809 ; gouverneur de Venise en 1813 ; il fut retraité en 1814.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

considérée comme l'aile droite. Elle franchit l'Adige le 28 octobre et livra le 30 la bataille de Caldiero, qui fut gagnée grâce à l'enlèvement par le 53e des hauteurs de Colognola hérissées de fortifications et de redoutes. L'archiduc dut battre en retraite sur Vienne, après avoir perdu 3.500 prisonniers, 30 pièces de canon et des morts en nombre assez considérable pour solliciter une trève afin de les enterrer. La France eut 1.500 hommes hors de combat.

Le 6 novembre, la division Seras occupa Bassano et le 12 Valvasone, pour y couper le passage du Tagliamento, mais l'ennemi put l'effectuer grâce à la supériorité de son artillerie et pendant la nuit gagna Palmanova qu'il ne chercha même pas à défendre. Les Français y entrèrent le lendemain 13, et le 15 ils étaient sur l'Isonzo occupant Gradisca et menaçant Goritz pendant que les Autrichiens cherchaient à gagner Laybach. Le 20 novembre, la division Seras fut détachée sur Trieste et prit possession de cette ville et du port, après quoi elle suivit en partie l'armée dans la Carniole jusqu'à Laybach où elle dut s'arrêter à la fin de novembre.

L'armistice d'Austerlitz qui suivit la victoire du 2 décembre arrêta sa marche en avant, sans qu'elle ait pu y assister.

Le 53e revint en Italie, après avoir fait toute la campagne de ce nom, et après avoir été vaillamment entraîné par son colonel qui, le premier jour, avait eu un cheval tué sous lui aux environs de Vérone. Il reprit possession de Trieste, et le 8 décembre 1805 son colonel Songeon assistait, au nom de l'Empire, comme représentant du général Seras, à l'installation solennelle du gouvernement provisoire de la province d'Istrie, qui eut lieu à Capo d'Istria (1) en pré-

(1) Capo d'Istria, dans une île du golfe de Trieste, rattachée

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sence du peuple assemblé. Il leur fit une exhortation sur la place publique à la subordination et à l'observance des lois. Introduit ensuite dans le palais du gouvernement, le président et les autres membres prêtèrent entre ses mains le serment d'agir chacun dans son office avec loyauté, honneur et probité et d'obéir aux lois et aux commandements du gouvernement français pour la meilleure prospérité de la province.

Le traité de Presbourg du 26 décembre 1805 reconnut l'Empereur comme Roi d'Italie et la cession à ce royaume des Etats vénitiens et créa un instant de répit qui amena quelques changements de garnison. Le 53e fut envoyé à Padoue par ordre du Vice-Roi en février et par lettre officielle le général Seras, de son quartier général de Palmanova, exprima tous ses regrets de cette séparation au colonel et à ses officiers, comme au corps.

En juillet 1806, le régiment eut l'occasion de passer à Venise où, dans l'île de Lido, après des exercices admirables, dit un journal italien, le brave colonel Songeon eut l'extrême amabilité mondaine d'offrir de somptueux rafraîchissements aux nombreuses personnes invitées et de terminer la soirée par un bal des plus brillants. (*Il nuovo postiglione*, n° LVI.)

En mai 1807, le 53e régiment était rentré à Palmanova, car le colonel reçut avis du chef d'état-major Charpentier de l'armée d'Italie à Milan, que le Vice-Roi lui avait alloué une gratification extraordinaire de 1.200 francs. Il ne paraît pas d'ailleurs, ni dans ses états de service officiels, ni dans ses papiers personnels, qu'il ait suivi un détachement du

par un pont. Ville forte de 5.000 habitants, capitale de l'Istrie vénitienne, avec un port pour le commerce de vin et de sel ; devint le chef-lieu du département de l'Istrie, rattaché aux provinces Illyriennes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

53e qui aurait assisté soit à la bataille d'Eylau, soit au siège de Dantzig. Son retour fut fêté par une représentation théâtrale à Gradisca (1) comprenant une cantate en italien, mise en musique par le maëstro Marzona (2), dans laquelle on chante son affabilité, son courage et les charmes de son union.

La fin de l'année fut signalée par la revue à Palmanova, le 10 décembre, des troupes de la division Seras par l'Empereur. Elle laissa une grande impression sur Songeon, qui en fit faire un tableau, vendu après sa mort dans des conditions très sujettes à critique, on ne sait à qui, ni par qui ; mais dont j'ai pu trouver un cliché photographique à Bourgoin. La peinture est fort médiocre, mais c'est un document très précis sur cet événement, constaté par un buste du souverain avec dédicace et par la vue du camp de Gradisca, à proximité du golfe de Trieste, ainsi que par le portrait et le costume du colonel inspirateur (*auspice*). La dédicace est ainsi conçue :

Napoleoni max. Gallorum Imp. Ital. reg. ut monum. amor. gratitu. Legio quing. tert. Auspice Egreg. Duce Joan. Ma. Songeon Anneciensi in camp. mer. ap. Gradisca, Venetam Urbem DXX, Anno D[i] MDCCCVII. Erexit. *(Voir Iconographie.)*

(1) Ville du Frioul, sur l'Isonzo et près du golfe de Trieste, voisine de Palmanova, 3.000 habitants. Elle était aussi fortifiée, et le 10 mars 1798 Bonaparte l'avait fait investir par Bernadotte, et Serrurier la prit d'assaut. Rattachée aux provinces Illyriennes.

(2) Voir aux pièces annexes.

Il felice ritorno del signor colonello Songeon, del regimento 53 d'infanteria di linea. — Cantata.

Posta in musica dal signor maestro Marzona ed eseguita,

Per il teatro di Gradisca. Il di 23 Agosto 1807.

Le souvenir de Napoléon est encore très vivace dans la Dalmatie, l'Istrie, la Carniole et la Carinthie qu'il dota en quelques années de routes admirables.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On sait que pendant ce voyage où Napoléon séjourna à Venise, il entretint beaucoup de rapports avec le divan de Constantinople pour l'encourager à la résistance aux Russes ; il avait fait étudier divers itinéraires sur Constantinople, de Milan, de Raguse (1) et de Spalatro, dont le colonel du 53e reçut des copies qui évoqueraient aujourd'hui des souvenirs de rétrospective information, combien désuète.

En 1808, se produisit un incident qui aurait pu lui être contraire, mais qui servit à démontrer l'énergique activité de son commandement. Huit officiers furent admis à la solde de retraite par décret du 9 février sur sa proposition. Sur une plainte émanant de quelques-uns, une enquête dut avoir lieu et fut confiée par l'Empereur même à S. A. le Vice-Roi d'Italie dont le rapport conclua que la plainte était dénuée de fondement et que la retraite était motivée par leurs infirmités. Le dossier transmis à Paris alla rejoindre à Bayonne Napoléon qui, de sa main, inscrivit le 1er juin, en marge : « Renvoyé au ministère de la Guerre pour faire punir les officiers. *N. B.* » — Cette pièce, contresignée par le général de division commandant le 2e corps Baraguay d'Hilliers et par le prince Vice-Roi, figure dans son carton aux archives historiques de la Guerre.

Deux années de trêve, c'était rare à cette époque, aussi 1809 vit éclater un nouvel orage. L'Autriche qui dévorait l'humiliation du traité de Presbourg, séduite d'ailleurs par les offres de l'Angleterre, déclara de nouveau la guerre avec 11 corps d'armée commandés par l'archiduc Charles, généralissime, dont 2 corps commandés par l'archiduc Jean, autre frère de

(1) L'itinéraire de Constantinople à Raguse, rédigé par le général de brigade Haxo, a été publié par nos soins dans le carnet de la Sabretache en 1913.

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'Empereur, devaient opérer en Italie. Le commencement des hostilités eut lieu le 10 avril.

Napoléon avait confié au Vice-Roi le corps d'armée formé des troupes d'occupation de l'Italie, qui comprenait le 53e régiment dans la division Seras et 3 autres divisions. Le général Macdonald, inactif depuis 7 ans, avait été appelé à le seconder, mais il ne put arriver que deux jours après la première bataille qui eut lieu à Sacile (1) le 16 avril et qui ne fut pas heureuse, mais dont les suites furent promptement conjurées par les conseils du nouvel arrivé et par les succès de l'armée d'Allemagne. Ce fut la division Seras qui commença l'attaque et qui parvint à occuper Porcia, mais assaillie pendant plus de 9 heures par des forces doubles, elle dut à la nuit rétrograder. Du 16 avril au 26 mai, l'armée française poursuivit victorieusement la retraite des Autrichiens pour rejoindre, dans l'île de Lobau, l'armée d'Allemagne. Le 6 juillet elle assistait à la bataille de Wagram, où le 53e prit une part des plus glorieuses et vit tomber à sa tête le colonel Joannès qui le commandait depuis quelques mois.

Au début en effet de la campagne, le 27 mars 1809, l'Empereur avait nommé le colonel Songeon adjudant-commandant (2) à l'armée d'Allemagne, avec ordre de partir sans délai pour se rendre à Strasbourg à la disposition du prince de Neufchatel, major-général ; mais avant son départ, et après la bataille de Sacile où il assista, un contre-ordre du Vice-Roi lui enjoignait de partir sur le champ en poste pour prendre le commandement supérieur de la for-

(1) Ville de Frioul, dans la province d'Udine.

(2) L'adjudant-commandant ou adjudant-général était un grade créé en 1790, intermédiaire entre celui de général de brigade et de colonel ; plus tard, ils furent classés comme colonels d'état-major.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

teresse de la Rocca d'Anfo (1). Il s'y conforma d'urgence le 19 ou 20 avril et n'eut qu'à se tenir sur la défensive sans être attaqué. Un incident se produisit toutefois entre lui et le lieutenant-colonel Christian de Leiningen qui commandait la masse du Tyrol à Trente, au service autrichien. Cet ennemi peu chevaleresque sachant que trois de ses protégés avaient été faits prisonniers, adjurait le commandant français de s'abstenir de toute insulte vis-à-vis d'eux et menaçait que s'ils étaient mis à mort, il ferait fusiller 8 officiers français qui étaient ses prisonniers. Nous donnons aux pièces justificatives la réponse du commandant Songeon empreinte d'autant de persiflage que de dignité et écrite en italien, comme la lettre.

Le rédacteur de *Mella*, journal de Brescia, publia les deux lettres avec le commentaire ci-après : « On y voit d'un côté la faiblesse cachée sous le manteau de l'insolence et de l'autre la fierté d'un digne militaire unie à la générosité ».

Le 23 août 1809, Songeon fut invité par le général Fiorella, commandant la 1re division, à remettre son commandement pour se rendre à Brescia en congé de maladie et y attendre les ordres du ministre de la guerre.

Quelques jours avant d'être relevé, le 15 août 1809, il avait été nommé chevalier de l'Empire avec une dotation de 2.000 fr. sur Erfurt. Son brevet lui fut délivré le 30 octobre 1810 avec approbation de ses armoiries : ce fut surtout à l'étranger qu'il s'octroya la particule. Un mois plus tard, le 20 septembre,

(1) Forteresse de la province de Brescia, sur une montagne isolée qui domine le lac d'Iseo, pour protéger contre le Tyrol ; le commandant Haxo en avait amélioré la défense.

Anfo, qui est aux pieds, est un village de 1.065 habitants ; Dessaix, colonel du 27e léger, ancienne légion allobroge, s'en était emparé le 5 août 1796.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une lettre du prince de Neufchatel donnée à Schœnbrunn l'affectait comme adjudant-commandant à l'état-major du 4e corps d'armée d'Allemagne, avec ordre de se rendre à Znaim à la disposition du maréchal duc de Rivoli.

On sait en effet qu'après la sanglante journée de Wagram, l'armée autrichienne se retira par la route de Znaim, poursuivie par Masséna promu maréchal, qui atteignit cette ville le 11 juillet. Le combat, commencé dans la matinée, fut interrompu par un armistice qui ne devait durer qu'un mois, mais qui fut prorogé jusqu'au traité de Vienne du 14 octobre 1809. Le corps du maréchal Masséna duc de Rivoli, nommé récemment prince d'Essling, devait occuper le cercle de Znaim : ce fut là que Songeon dut le rejoindre pour un bien court séjour, puisqu'après la paix il fut envoyé avec son corps, sous les ordres du duc de Reggio, en Hollande, où les Anglais venaient, sous la direction de lord Chatam, d'évacuer l'île de Walcheren, après avoir détruit le port de Flessingue. Demandé par le général Dallemagne sans succès, il reçut, à Bois-le-Duc, au quartier général de l'armée du Brabant, un emploi provisoire d'adjudant-commandant près du général Salme, commandant les troupes qui occupaient Dordrecht et l'île de Woorn. Il fut détaché comme commandant supérieur de cette île (1), le 24 mars 1810, à Helvoët-Sluys. Ses instructions se réduisaient à entretenir la discipline parmi les troupes, à protéger les habitants contre toute vexation, à se concerter avec le commandant des troupes hollandaises pour le service à faire, enfin à établir une

(1) Située à l'embouchure de la Meuse, dans la Hollande méridionale. Helvoët, son chef-lieu, est un port fortifié qui servait d'amirauté à Rotterdam. Les Français s'en emparèrent contre les Anglais le 22 janvier 1795 et y délivrèrent 600 prisonniers. Beaucoup de navires s'y arrêtent, allant aux Indes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

grande surveillance sur la côte pour éviter toute surprise ; la municipalité lui devait le logement.

Dès le 15 avril, en vertu du traité conclu avec la Hollande, il était rappelé à Bois-le-Duc, l'île de Woorn et Dordrecht étant restitués au Roi ; toutefois, un certain nombre de troupes françaises devait rester en Hollande, mais à sa solde ; le 93e devait revenir avec lui, dès que le 18e serait arrivé pour le remplacer par de simples détachements, échangés dans la division du général bressan Puthod, souvenir omis par certains de ses biographes. Il put rentrer assez tôt à Bois-le-Duc pour saluer l'Empereur qui visita ses fortifications le 7 mai. Quelque temps après cette armée qui n'était qu'un corps d'observation, fut licenciée et, au mois de juillet, on lui accorda pour venir en Savoie et aux eaux d'Aix un congé qui dura jusqu'en septembre.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE V.

Armée d'Espagne (état-major). Siège de Saint-Sébastien. — Captivité. (1811-1814.)

Au mois d'octobre 1810, il fut détaché à Avignon pour la concentration des troupes destinées à l'Espagne, mais il y arriva après leur départ et vint à Paris demander un emploi qui lui fut accordé comme chef d'état-major de la 2e division d'infanterie du 9e corps de l'armée d'Espagne (général d'Erlon), avec ordre de partir pour Valladolid et de là en Portugal, ordre qui lui fut renouvelé le 4 décembre 1810 et qu'il exécuta, en bon Savoyard, sans grande précipitation.

Il arriva donc en Espagne au début de 1811, alors que Masséna avait commencé la retraite de l'armée du Portugal, périssant de faim et de misère et menacée par Wellington. Pour venir à son secours, le prince de Wagram lui annonçait la formation d'une armée du Nord sous les ordres du général Bessières duc d'Istrie, qui devait avoir sous son commandement la Navarre, la Biscaye, Santander, les Asturies, les provinces de Burgos, Aranda, Soria, Palancia, Valladolid, Léon, Benavente, Toro, Zamora et Salamanque. Le duc d'Istrie devait avoir son quartier général à Valladolid et le 9e corps était destiné définitivement à faire partie de l'armée de Portugal, mais il recevait encore à la fois des ordres du duc d'Istrie, qui faillirent compromettre le retour à Salamanque où il devait se rendre.

L'adjudant-commandant Songeon fut retenu à Sa-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lamanque sur la demande du général Thiébault, comme chef d'état-major du 7e gouvernement ; il était lui-même gouverneur de cette ville en même temps qu'il commandait la 1re division.

C'était un militaire très instruit et très laborieux ; il avait trouvé moyen, malgré l'état de guerre, de rédiger un manuel général des états-majors, qui fut le premier ouvrage de ce genre.

Bon administrateur, il s'appliqua à faire régner dans cette ville la tranquillité et la justice et à y faire respecter tous les intérêts. Toutes les maisons furent numérotées et les noms des rues et des places inscrits comme à Paris. Il défendit d'enterrer dans les églises et fit ouvrir un cimetière extérieur. Il fit aussi ouvrir une place entre le palais épiscopal et la cathédrale, qui reçut le nom de piazza del Général Thiébault, sur le plan de son aide de camp. Il s'y créa aussi une belle habitation comme les hôtels de Paris, avec décors gracieux, distribution parfaite, trois salons, jardins anglais avec grottes en rocailles et pavillon. (Mémoires publiés par sa fille). La duchesse d'Abrantès y séjourna et raconte aussi dans ses Mémoires que les officiers français jouissaient de relations courtoises avec beaucoup de familles du pays et que leurs têtes n'étaient pas mises à prix par les guerilleros dans cette région.

Par contre, ce général Thiébault qui était sincère pour lui-même, était sévère pour juger les autres, et il est peu de ses supérieurs qu'il n'ait pas rudement jugés : à plus forte raison ses collègues et ses inférieurs ; son éditeur a cru devoir le constater. En voici des extraits : « Quelque faible que fut la capacité du beau d'Orsenne ; quelque vaniteuse que put être la confiance que le maréchal Marmont avait en lui-même, le maréchal Soult prépara la série des désas-

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tres à laquelle nous dûmes notre expulsion de la péninsule et l'invasion du Midi de la France. Du général Rey, par suite de sa destinée, qui était de détruire plutôt que défendre, il fit sauter en l'air le fort de Burgos, pressé de décamper. Il ajoute toutefois que, chargé de la défense de Saint-Sébastien, il s'y comporta du moins avec vigueur, bien qu'elle n'eût que l'importance d'un moment ».

En ce qui concerne son chef d'état-major, qui ne lui avait peut-être pas prêté une assistance assez grande pour son goût de transformation ; il le congédia en lui reprochant d'avoir manqué de courage, alors que le siège de Saint-Sébastien prouvait, pour lui, comme pour le général Rey, le contraire, qu'il avait fini par reconnaître à ce dernier. Ce rapprochement établit de sa part une fâcheuse injustice, et je n'hésite pas à regretter que des historiens plus exacts aient pu juger Songeon par des appréciations infamantes sur la foi de Thiébault.

En mai 1811, le gouverneur de Salamanque contribua à ravitailler les troupes qui allaient affronter l'armée anglo-portugaise le 5 à Fuentès de Onoro, sans remporter toutefois une victoire incontestée, et le 12 mai, la garnison d'Almeida échappée, après destruction de cette place par l'intrépide troupe du général Brenier, entrait dans Salamanque ; néanmoins l'expédition de Portugal était manquée et Masséna dut en subir la disgrâce.

L'armée du Nord était alors commandée par le général Dorsenne, qui avait remplacé le maréchal Bessières, rappelé à Paris, et l'armée du Portugal avait pour chef Marmont duc de Raguse. Ils réussirent à faire lever par les Anglais le blocus de Ciudad Rodrigo qu'on avait pu heureusement ravitailler en septembre et ce fut ce ravitaillement qui, brouillant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le général Thiébault avec son chef d'état-major, fut la cause de son envoi par Dorsenne, le 13 septembre, comme commandant supérieur de la province et du partido de Zamora (1) au 6e gouvernement. Songeon fit son entrée de suite dans cette ville, et dès le 21 il adressait aux habitants une proclamation en espagnol pour les remercier de n'avoir point pris part à une récente tentative de rébellion et les assurer qu'ils pouvaient continuer de vivre en sécurité avec son estime antérieure à son entrée dans leurs murs. Le commandant put y vivre paisiblement pendant que le général Dorsenne s'occupa à pacifier les provinces des Asturies, de la Galice, de Santander et de la Nouvelle-Castille, contre les guerillas toujours à l'affût.

Le service à Zamora était tant militaire qu'administratif. Il devait s'occuper de la rentrée des grains et contributions, employer aux rentrées les hommes disponibles de la garnison et les troupes qui, par suite, seraient mises à sa disposition. Le général en chef, en lui confiant ce commandement important, comptait sur son zèle, son activité et son entier dévouement pour le service de l'Empereur.

Je transcris ces lignes parce que ceci efface cela. (Voir page précédente). Le gros de la campagne se passait dans l'armée du Midi où le maréchal Suchet, maître de Sagonte, parvint aussi à s'emparer de Valence, par la capitulation du général Blake.

Vers la fin de l'année, l'Empereur, certain d'avoir

(1) Zamora, province et ville de l'ancien royaume de Léon, au N. O. de l'Espagne, attenant à l'extrémité N. du Portugal, comptant 70.000 habitants. La ville, située sur un rocher dominant le Douro, à 658m d'altitude, était autrefois entourée d'une sextuple muraille et très irrégulière ; elle contenait une citadelle et était un entrepôt de grains et de vins. Sa population ne prit pour ainsi dire aucune part aux événements militaires. On y signale des gisements de turquoise.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la guerre avec la Russie, dut modifier les armées de la péninsule : il retira la garde, les régiments polonais et d'autres troupes et réorganisa l'armée du Portugal peu heureusement. Le quartier général du duc de Raguse devait être transféré à Valladolid ; ses forces étaient augmentées de deux divisions de l'armée du Nord, et l'armée du Nord déplacée elle-même à Burgos devait lui prêter appui. Cette armée, occupant les districts de Santander, Saint-Sébastien, Burgos et Pampelune, devait aussi protéger les communications avec la France.

La place de Zamora étant rattachée à l'armée du Portugal, son commandant reçut l'ordre, à la date du 13 janvier 1812, de relèvement des troupes affectées aux deux armées et de ramener lui-même à Valladolid toutes les troupes de l'armée du Nord, en ne laissant personne en arrière. Quelques jours auparavant, il avait eu à rendre compte de la désertion de plusieurs sous-officiers et soldats du 1er bataillon du 4e de la Vistule (1), avec armes et bagages, qui devait passer dans le 6e gouvernement du général Vandermaesen. Le général Dorsenne lui en fit naturellement quelques reproches en l'engageant à découvrir le motif et à rechercher les coupables pour faire un exemple.

Dès son arrivée à Burgos, il reçut l'ordre, le 11 février 1812, de repartir pour Valladolid comme chef d'état-major de la division Vandermaesen, ce qui devait lui être agréable, car ce chef lui en avait témoigné le désir ; mais un nouvel ordre, du 10 mars, le désigna provisoirement pour rester à Burgos, comme chef d'état-major du 5e gouvernement près de M. le général gouverneur Rey. Il fut confirmé le 28 mai d'une manière définitive par le général en

(1) Troupe polonaise au service de la France.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chef Cafarelli qui venait de remplacer le général Dorsenne.

L'armée du Nord comprenait les divisions Dumoustier, Abbé, Vandermaesen et Palombini pour l'infanterie, La Ferrière pour la cavalerie, soit 26.600 hommes, plus 21.400 dans les garnisons des 3e, 4e et 5e gouvernements.

On sait combien les événements se précipitèrent en 1812, par la prise de Ciudad-Rodrigo, celle de Salamanque pour laquelle le major-général avait écrit à Marmont : « Il n'y a ni si, ni mais, choisir votre position, y être vainqueur ou périr avec votre armée au champ de bataille choisi. »

La perte de la bataille de Salamanque ou des Arapiles, causée par une faute unanimement blamée de son chef, grièvement blessé et remplacé par le général Clauzel, amena, le 30 juillet, Wellington à Valladolid et de là Madrid, où il entra le 12 août. Le 18 septembre, il s'emparait de Burgos ; mais après 35 jours de siège, il ne put s'emparer du château, défendu héroïquement par le général Dubreton, gouverneur.

A son approche, le général Rey avec ses troupes et son état-major s'étaient retirés à Miranda et à Vitoria ; il revint à Burgos après son départ à la fin d'octobre reprendre cette campagne incessante de défense éparpillée, de combats égrenés, d'accompagnement d'escortes, de protection des convois, de réquisitions militaires et administratives pour repousser les guerillas, assurer les communications et transports et faire rentrer les contributions, soit en argent, soit en nature.

La province de Burgos, située dans la Vieille-Castille, est traversée au Nord par les monts Abarènes et au Sud-Est par des Sierras très favorables à la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

guerre de partisans et aux refuges ; elle est traversée par la grande route de France, qui, de Bayonne par Vittoria, Burgos et Aranda, servait de ligne d'étapes par Madrid et par celle qui, de Burgos, se dirige sur Valladolid, l'ouest de l'Espagne et le Portugal : il était indispensable d'y assurer la sécurité ; enfin le pays peuplé et fertile devait subvenir à de fortes impositions.

Dès le début de la guerre, des chefs castillans, courageux, habiles et actifs avaient su organiser des bandes réfractaires, qui devinrent vite redoutables, tels entre autres Longa, Pinto et le curé Mérino qui pouvaient réunir plusieurs milliers d'ennemis et qui disposaient même de cavalerie et de canons.

Ainsi de même opérait dans la Navarre, la Biscaye, et l'Aragon, un autre chef, Mina, contre lequel le général Cafarelli avait dû marcher lui-même en personne et qui avait même reçu de l'Infante le titre de brigadier d'infanterie.

Ces bandes étaient devenues de plus en plus entreprenantes depuis le départ de Napoléon et s'augmentaient du nombre croissant des déserteurs de troupes alliées, comme probablement ceux de la Vistule dont nous avons fait mention : la propagande du clergé leur était devenue si favorable que le 13 juin 1812 le général Rey fit arrêter l'archevêque de Burgos pour le conduire à Madrid.

En avril, en juin, juillet et août, Songeon dut organiser des expéditions contre elles avec l'office de la gendarmerie qui, du reste, sut mériter dans cette campagne, plutôt faite pour elle que pour l'armée, les éloges les plus mérités de bravoure et de dévouement. (Capitaine Martin : *La Gendarmerie française en Espagne et en Portugal.*) Il eut même un cheval tué sous lui, mais il eut la joie de voir

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

entrer à l'école de Saint-Cyr son fils aîné, Jean-Guillaume, dans la première promotion de février qui fut suivie d'une autre en mai. Elles durent former en moins d'un an 700 nouveaux officiers ; Jean-Guillaume sortit le 7 mars 1813 et fut envoyé de suite à la Grande Armée, pour être remplacé quelques jours après par son frère Louis-Joseph le 21 mai ; il n'avait alors que 17 ans, et c'était un bel exemple de la part du père et des fils qui n'étaient pas nés Français, de se vouer ainsi à leur seconde patrie dans un moment difficile. Songeon poussa même la générosité jusqu'à offrir au gouvernement de mettre à sa disposition la somme de 6.000 fr., montant de ses huit mois de solde. Il en fut remercié par une lettre du ministre de la guerre, duc de Feltre, qui, deux ans plus tard, ministre de Louis XVIII, lui reprocha, cruelle ironie, ses dispositions bonapartistes, enraya leur carrière et, suprême injustice, combattit leur demande de naturalisation.

En cette année 1813, la situation ne fit qu'empirer : les anciens soldats avaient été remplacés par des troupes plus jeunes et moins aguerries, la solde n'était plus payée et les vivres manquaient : la rébellion s'accentuait aussi par le succès des Anglais.

Le général Clauzel remplaça Cafarelli le 22 février à la tête de l'armée du Nord et sur l'ordre exprès de l'Empereur, on lui adjoignit 20.000 hommes provenant de l'armée du Portugal ; il s'en servit pour se mettre à la poursuite de Mina qu'il parvint à chasser de la Navarre ; mais Wellington, maître du Portugal et de la Galice, reprit une offensive décisive pour l'évacuation de l'Espagne au moyen d'un grand mouvement sur le flanc droit, par Burgos et Victoria, en opposant 80.000 alliés aux 45.000 Français. Le 21 juin il était vainqueur après avoir pris 150 pièces de canon et tous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les équipages du roi Joseph à Vitoria. L'armée du Nord arriva trop tard; elle put se rabattre sur Sarragosse, où elle arriva le 1er juillet pour rentrer en France par Jaca.

Le 19 juin, deux jours avant la bataille, le roi avait envoyé à Saint-Sébastien le général Emmanuel Rey (1) avec une partie de la garnison de Burgos que l'adjudant-commandant Songeon fut chargé d'y conduire. La place y était en état complet d'abandon, depuis qu'elle avait été remise à la France par le prince de la Paix en 1808.

La garnison fut alors portée à 3.185 hommes, dont 2.681 d'infanterie, 173 d'artillerie, 261 du génie et 70 employés d'administration.

Saint-Sébastien, capitale de la province de Guipuzcoa, n'était pas alors comme aujourd'hui une ville réputée pour ses bains de mer fréquentés par la cour, renommée par ses courses de taureaux et enrichie par un commerce très important. Ayant été détruite et pillée par les Anglais après le siège mémorable de 1813, elle fut reconstruite sur un plan uniforme de rues en ligne droite. C'était alors une place maritime éloignée d'une lieue et demie de la grande route de

(1) Rey, Louis, Emmanuel, né à Grenoble le 22 septembre 1768, soldat au régiment de Monsieur en 1784, lieutenant à l'état-major de l'armée des Alpes en 1792, général de brigade en l'an IV, commandant supérieur du département de Rhône et Loire en l'an IV, employé dans les 6e, 19e et 24e divisions de l'an VII à l'an XIII. Armée de réserve an XIV à 1807, baron de l'Empire en 1808, chef d'état-major de l'armée de Catalogne de 1808 à 1811, commandant le 5e gouvernement d'Espagne (Burgos) en 1811, gouverneur de Saint-Sébastien en 1813, général de division en 1813, gouverneur de Valenciennes en 1815. Réformé. Remis en activité en 1831. Admis à la retraite en 1833. Cette fin de carrière fut absolument semblable à celle de Songeon.

En quittant Burgos sur les ordres du Roi, il fit détruire le fort qu'il ne pouvait défendre et Thiébault le lui reproche injustement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bayonne. Ses fortifications formaient du côté de terre une presqu'île bordée à l'Est par une baie et à l'Ouest par l'embouchure de l'Uruméa. A l'entrée de la baie, la petite île de Sainte-Claire et la côte opposée éloignée de 1.200 mètres. A marée haute, la place n'était accessible que par l'isthme ; à marée basse, l'Uruméa est guéable.

Les fortifications de l'isthme consistaient en une courtine d'une grande élévation : au milieu un cavalier, aux extrémités de petits bastions.

Hors de la place, deux faubourgs : Sainte-Catherine et Saint-Martin, celui-ci au pied de la hauteur de Saint-Barthélemi qui lie la presqu'île au continent.

Du côté de la baie et de l'Uruméa, l'enceinte était formée d'un mur fort élevé, ayant 8 pieds d'épaisseur et baignée par les eaux des deux côtés.

Le port de la ville est à l'Ouest.

A l'extrémité de la presqu'île est le mont Orgullo entouré d'escarpements sur une mer profonde. Son sommet est occupé par un château qui, avec deux batteries, celle de la Reine à droite et celle du Mirador à gauche, présente une ligne de défense du côté de la ville. Ces ouvrages peuvent battre, par dessus la ville, toute la presqu'île.

Le 27 juin, le gouverneur arrêta les moyens de défense.

Le 6 juillet, il reçut un envoi considérable de farine, de riz, de lard et d'eau-de-vie.

Le corps ennemi de Mendizabal parut devant la place le 1er juillet, et le 9 il céda ses postes aux troupes anglo-portugaises commandées par le lieutenant-général sir Graham. Lord Wellington vint arrêter le projet d'attaque conforme à celui de Berwick en 1719.

L'équipage de siège comprenait 20 pièces de 24, 6 pièces de 18, 6 obusiers, 4 mortiers, 4 caronades.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'ennemi commença ses batteries le 11 au-dessus de Saint-Barthélemi qu'il attaqua le 15 et fut repoussé avec perte ; mais le 17, après une résistance opiniâtre, il devint maître des retranchements du plateau. Le 22 une brèche de 50 mètres était ouverte à la muraille de l'Est, laissant un ressaut intérieur de 4 à 5 mètres de haut, suffisant pour entraver l'assaillant ; la batterie de brèche tira en 15 heures et demie 3.500 boulets avec 10 pièces de 24, soit 350 coups par pièce, exemple rarement atteint jusque là. Le 23 et le 24, il continua son feu et ouvrit une nouvelle brèche en vue d'escalade. Le gouverneur, pour repousser l'assaut, chargea son chef d'état-major de défendre la petite brèche et se réserva la grande. L'attaque eut lieu le 25, mais elle fut accueillie sur les brèches par tant de feux qu'elle dut reculer après avoir demandé une suspension d'armes. Dans son rapport au Ministre duc de Feltre, le gouverneur mentionna que le colonel Songeon l'avait bien secondé. Le 26, Wellington vint visiter les approches et donna l'ordre de suspendre le siège par crainte de la diversion tentée par le duc de Dalmatie. Une sortie de la garnison commandée par Songeon s'empara de 180 prisonniers, sa colonne y perdit 6 tués et 32 blessés, lui-même avait reçu deux balles.

Pendant trois semaines, il n'y eut rien d'important.

Le 19 août, l'ennemi qui avait reçu de nouvelles pièces et des munitions, pouvait disposer de 117 bouches à feu. La place en avait 67, ses magasins étaient bien pourvus et sa garnison, renforcée de quelques détachements, montait à 2.619 hommes ; elle avait des communications avec Saint-Jean-de-Luz, malgré les croisières anglaises, tant est grande la difficulté de bloquer une place maritime. La tentative du duc de Dalmatie, qui dura neuf jours au milieu de grandes

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

SAN-SEBASTIANS en 1813

Aquatinte de Fielding, d'après Westall.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

difficultés et qu'on appela la bataille des Pyrénées, ne put refouler Wellington, et le 22 août ses troupes réoccupèrent les tranchées. Le 26, 63 bouches à feu tonnèrent contre la ville, ouvrant de nouvelles brèches. Ce général dirigea lui-même les travaux contre le bastion Saint-Jean après s'être emparé de l'île Sainte-Claire où nous n'avions que 24 hommes. Le gouverneur avait profité de la suspension pour construire en arrière de l'enceinte avec les matériaux des maisons ruinées un mur de retranchement fort épais et crénelé pourvu d'un ressaut intérieur.

Le 31 août, en même temps que Soult tentait une seconde fois de les refouler sans y parvenir, les assiégeants assaillirent les brèches du bastion Saint-Jean et, soutenus par la brigade portugaise passée à gué, elle obligea la défense, après 3 heures de la résistance la plus opiniâtre, à se replier, « Songeon, sur la brèche, à la tête des troupes, les animait du geste et de la voix : Vive l'Empereur ! En avant l'honneur français ! s'écriait-il, son chapeau au bout de son épée et un tambour à ses côtés battant la charge. Malheureusement, l'explosion de la courtine eut lieu et força la colonne française à se retirer dans le fort Lamothe ». (Victoires et conquêtes des Français de 1792 à 1815 et certificat authentique des officiers assiégés.) Elle dut le gagner par le port ; à l'exception du commandant de l'artillerie et du 34ᵉ de ligne, tous les chefs de corps étaient tués ou blessés. Chez les Anglais, le général Graham accusa 2.573 hommes tués ou blessés, dont 3 généraux et le colonel du génie. La garnison, réduite à 1.280 hommes avec 400 prisonniers, tint encore huit jours au mont Orgullo ou de la Mothe combattu par 59 pièces.

Le 8 septembre, à midi, le gouverneur hissa le drapeau blanc et envoya Songeon pour traiter de la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

capitulation. Lorsqu'il parut devant sir Graham (1), celui-ci l'embrassa et lui présentant une plume : « Monsieur le Colonel, dit-il, lorsqu'on s'est défendu ainsi que vos troupes l'ont fait, on n'est point vaincu et l'on a le droit de dicter des conditions, écrivez-les..., Monsieur, répondit le chef d'état-major, nous ne demandons que les honneurs de la guerre et le transport en France de nos blessés, nous ne pouvons exiger d'autres conditions, car il ne nous reste plus un boulet pour soutenir la négociation dont je suis chargé. » Ces conditions furent accordées.

Malheureusement, avant la reddition du fort, les Anglo-Portugais, maîtres de la ville, y commirent de telles atrocités qu'elles furent consignées dans un manifeste présenté à la nation espagnole par la junte constitutionnelle, le chapitre ecclésiastique et les habitants. Ni l'âge, ni le sexe ne furent respectés, sous prétexte que les habitants avaient favorisé les Français dans leur défense, tous devinrent les victimes de la fureur du soldat. Le pillage dura quatre jours sous les yeux des officiers consentants ; enfin la ville fut livrée aux flammes et entièrement détruite.

Le siège avait duré 73 jours, dont 36 de tranchée ouverte. Malgré sa fin malheureuse, la défense fut des plus héroïques, et Songeon y joua un rôle rivalisant avec celui du gouverneur et souvent très per-

(1) Sir Thomas Graham, entré au service à 45 ans, avait pris part au siège de Toulon, à la campagne d'Italie en 1796, sous les ordres de Wurmser. Il se distingua plus tard en Espagne, à Barrossa, contre le maréchal Victor, en 1810. Après la prise de Saint-Sébastien en 1813, il échoua dans l'attaque de Berg-op-Zoom en 1814, vaillamment défendue par Bizanet, mais le gouvernement anglais ne lui en conféra pas moins le titre de lord avec une riche dotation, pendant que son vainqueur était mis par la Restauration en non activité.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sonnel. Ce fut incontestablement son plus beau titre de gloire et nous comprenons qu'il ait tenu à le rappeler, comme le principal épisode de sa carrière qui lui valut son suprême avancement. C'est pourquoi son peintre portraitiste, Moreau, l'a choisi comme fond allégorique. (Voir l'iconographie.)

La garnison prisonnière, gouverneur en tête, fut conduite en Angleterre où elle arriva vers le 24 septembre, mais les officiers ne furent nullement astreints à vivre, bien qu'on l'ait dit, sur les pontons qu'on a si justement flétris comme exemples de sévices et de cupidité mercantile. On leur assigna sur terre, à ceux qui étaient prisonniers, sur parole, des résidences en leur remettant en mains, sous la formule Dieu et mon droit, les règles qu'ils étaient tenus d'observer. Entr'autres ne recevoir ni envoyer aucune lettre, sans qu'elle soit lue et approuvée par le commissaire chargé de la surveillance ; se promener exclusivement sur la grande route à la distance d'un mille des extrémités de la ville ; ne jamais sortir du logement avant 6 heures du matin et y rentrer avant 5 heures, ou 9 heures suivant les trimestres déterminés. Ils étaient libres d'avoir un logement et un mobilier personnels.

Songeon était interné sur parole à Bridgnorth, comté de Shrop, sur la Severn, dans ses meubles dont je pourrais donner le détail.

Pendant sa captivité, sa femme recevait du gouvernement français pour elle et ses deux fils mineurs une indemnité mensuelle de 125 francs.

Un de ses cousins, Joseph-Marie, né à Chambéry en 1780, chirurgien du Val-de-Grâce, fit aussi comme médecin la campagne d'Espagne, de 1810 à 1814 ; il fut également fait prisonnier par les Anglais. Licencié en 1815, il épousa M^lle^ de Boigne et se fixa à Cham-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

béry, où il fut décoré par Napoléon III en 1860 sur la proposition de M. le baron d'Alexandry.

Un décret du 25 novembre 1813 éleva l'adjudant-commandant Songeon au grade de général de brigade en récompense de sa belle conduite pendant le siège de Saint-Sébastien et des démarches étaient tentées pour obtenir sa libération par échange. Pendant qu'il rongeait son frein dans l'île britannique, les plus graves événements se produisirent en France par l'invasion des alliés, malgré une retraite de belle lutte défensive, où ses deux fils s'étaient distingués. L'aîné à Leipsig, dans la Grande Armée, reçut 3 blessures et fut fait prisonnier ; le second, dans la campagne de France, au siège de Paris, avait reçu un certificat élogieux. Néanmoins Paris avait dû se rendre le 31 mars et Napoléon avait abdiqué le 7, dégageant ainsi ses officiers de leurs serments de fidélité.

La Savoie aussi avait été envahie malgré la belle résistance de Dessaix. Chambéry et Annecy avaient été successivement occupés, relâchés et repris par l'Autrichien Bubna définitivement maître le 15 avril. Pendant qu'on préparait la rentrée du roi Louis XVIII, une convention militaire avait été conclue, qui rendait la liberté aux prisonniers le 23 avril sans rançon et sans échange. Le général, son fils et son cousin en profitèrent. Le roi fit son entrée le 3 mai à Paris et le 30 mai fut signé le traité de Paris qui morcelait la Savoie, en ne laissant à la France qu'un nouveau département du Mont-Blanc qui ne comprenait plus que les arrondissements de Chambéry et d'Annecy.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE VI.

Département du Mont-Blanc (maréchal de camp). — Marie-Louise à Aix. — Affaire Hurault de Sorbée. — Les Cent-Jours à Chambéry. — Songeon chargé de transmettre à Marie-Louise à Vienne des lettres de Napoléon. — Le marquis d'Osmont, ambassadeur à Turin. — La défense de Paris avec les fédérés.

(1814-1815.)

Songeon rentra en France le 30 avril 1814 et se rendit d'abord à Annecy en attente.

Le général, devenu maréchal de camp suivant la nouvelle appellation, fut présenté au Roi par le duc de Duras le 6 juin 1814 et il est probable que Louis XVIII dut l'interroger longuement sur son département d'origine qu'il fallait reconstituer, puisqu'il était démembré et plus rapproché de la frontière. Aussi un décret du 7 août ne tarda pas à l'appeler au commandement de la place d'Annecy et autres parties du département du Mont-Blanc. Il fut suivi d'une seconde lettre du comte Dupont, ministre de la Guerre du 11 août, l'informant qu'il commanderait l'arrondissement d'Annecy et prendrait provisoirement le commandement du département du Mont-Blanc et l'invitant à se rendre sans délai à Chambéry. Enfin une troisième lettre du même ministre, datée du 17 août renouvelait l'ordre de partir en poste pour Chambéry comme quartier général, de prendre les ordres du général comte Marchant, commandant la 7e division à Grenoble, et de s'entendre avec le préfet du département du Mont-Blanc pour agir de concert, au

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

service du Roi, sur ce point important de nos frontières. Je vous le répète, disait-il, ne perdez pas un instant pour vous rendre à votre poste.

Le préfet du Mont-Blanc était alors le baron Finot, mis à la tête du département par l'Empereur en 1810 et qui, pendant l'invasion, n'avait pas abandonné ses fonctions (1), mais avait prêté aide et assistance en Maurienne à ses défenseurs. Toutefois, après le changement du prince, il n'avait pas hésité, comme les trois quarts de ses collègues, à se rallier au nouveau pouvoir en invoquant l'excuse de l'intérêt public. Les troupes autrichiennes parties, il avait repris son administration le 15 juin, déclarant que le jour le plus fortuné de sa vie était celui qui le ramenait à ses anciens administrés. On s'accommoda du reste assez facilement du nouveau régime en Savoie, parce qu'il fonctionnait au moyen d'une charte très libérale et reconnaissait la validité des ventes de biens nationaux ; la principale réaction venait de la noblesse sans doute moins favorisée et se rappelant ses anciennes attaches.

Le général Dessaix avait quitté Chambéry le 27 avril pour un juste repos ; la présence d'un commandant militaire se faisait cependant sentir et le préfet la signalait le 7 août au ministre de la Guerre par les considérations suivantes : Chambéry possède une garnison assez nombreuse (7e et 11e de ligne), près de 200 officiers y attendent leur destination ; des garnisons autrichiennes cernent le département et sont à une heure de distance du chef-lieu. L'archiduchesse Marie-Louise est à Aix ; elle y excite la curiosité de beaucoup d'étrangers ; elle a à sa suite un général

(1) Le baron Capelle, préfet du Léman, fut au contraire révoqué pour ne pas avoir pris les mesures propres à s'opposer à l'invasion des alliés et devait passer en jugement sans l'abdication.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

étranger autrichien. L'ambassadeur de Russie près la cour de Sardaigne (1) a quitté Turin pour cette station ; le roi de Sardaigne a un parti très prononcé dans le département qui s'agite pour la restitution au Piémont.

Songeon qui venait de recevoir le 14 août la croix de Saint-Louis, arrivait à Chambéry le 27, après un nouvel entretien avec Monsieur frère du Roi où il fut question de l'archiduchesse ; il n'eut pas longtemps à regretter ce dangereux voisinage, qui devint le germe de ses futurs déboires.

L'ancienne impératrice Marie-Louise avait reçu avis, avant son départ de France, du docteur Corvisart, dans lequel elle avait toute confiance que l'usage des bains d'Aix, en Savoie, à l'exclusion de tous autres, lui était absolument nécessaire. En attendant la saison favorable, et sur le désir de son père, elle était venue passer quelque temps à Vienne, au sein de sa famille.

Après cinq semaines de cette existence, assombrie par la jalouse tutelle de sa belle-mère et la séparant complètement de ses souvenirs et sympathies pour la France, elle avait hâte de s'en rapprocher. Napoléon, avec qui elle n'avait pas cessé de correspondre, n'y mettait pas d'opposition. Il fut admis par l'Empereur François qu'elle entreprendrait un voyage aux glaciers de Savoie, une excursion en Suisse et un séjour aux eaux d'Aix, à condition qu'un de ses représentants irait résider auprès d'elle à Aix, après son retour des glaciers. Son fils devait aller la rejoindre, mais il resta à Vienne sous la garde de M^me^ de Monstesquiou.

Elle partit de Schœnbrunn le 29 juin, sous le nom de duchesse de Colorno, nom d'un de ses châteaux

(1) Prince Koslowski, plein d'esprit, mais si léger et si mauvais sujet, qu'il n'offrait aucune ressource de société (*Mémoires* de M^me^ de Boigne).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans le duché de Parme, n'étant accompagnée que par des Français; passa par Munich, Constance, Baden, Berne, Prangins, où elle fut reçue par le roi Joseph et de là pour le Montanvers. Ce voyage, qui dura six jours, a été raconté en vers et en prose par le baron Méneval, ancien secrétaire de l'Empereur, qui l'accompagnait.

Le 16 juillet, elle était de retour à Genève et partait le lendemain pour Aix; mais, pour elle, la vie allait complètement changer; car, à la duchesse craintive, insoucieuse, jouissant d'une feinte liberté, allait succéder la fille déchue ostensiblement, contrariée et surveillée par l'Empereur, son père, et par ses ministres hostiles à la France.

A deux postes de la ville, un officier général autrichien, suivi d'un autre officier, qui paraissait être son aide de camp, se présenta à la portière de sa voiture pour l'accompagner. Il avait fait préparer son logement et devait l'y conduire.

Le journal *Le Mont-Blanc* avait annoncé cette visite par les entrefilets suivants pour la plupart inexacts:

« 9 juillet : Le général de division de Neipperg et son officier d'état-major général, M. le lieutenant-colonel baron Strabourzki (1), sont arrivés aujourd'hui à Chambéry, se rendant à Aix, pour y recevoir S. A. I. l'archiduchesse Marie-Louise qui vient y prendre les eaux.

« 18 juillet : S. A. l'archiduchesse Marie-Louise est arrivée le 17. On avait fait retenir pour S. A. beaucoup d'appartements, ce qui fait supposer qu'elle doit avoir une suite nombreuse.

En fait, elle ne portait cependant que le simple

(1) Son nom exact était Arabowsky. (Correspondances de Marie-Louise.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

titre de duchesse de Colorno et sans doute avait-on recommandé aux journaux certaine discrétion, car il n'est plus fait sur elle aucune autre allusion ; c'est entr'autres sources beaucoup mieux renseignées d'ailleurs, à sa correspondance récemment publiée et aux Mémoires de Méneval qu'on peut recueillir quelques faits. »

La duchesse de Colorno était accompagnée de la comtesse de Brignole, du comte de Bausset, du baron Méneval, de M. Héreau, médecin, de Mme Héreau, dame d'annonce, et de Mme Hurault, lectrice ; elle était suivie du général Neipperg, de son aide de camp et du colonel Karaczai. Elle descendit dans une maison située hors de la ville et qui appartenait à M. Chevalley, petit logement charmant, mais bien petit, écrivait-elle.

Il avait été préparé par les soins de M. Ballouhey, intendant de la maison de l'Impératrice, et il avait déjà été occupé par la Reine Hortense. Elle trouva à son arrivée le docteur Corvisart et l'artiste Isabey (1), qui avait été son professeur de dessein et dont elle goûtait beaucoup l'humeur enjouée. La duchesse de Montebello, son amie préférée, arriva le 6 août et Méneval partit le surlendemain. Pendant les premiers jours, elle ne donna au comte Neipperg que des audiences officielles et les quelques Français qui l'accompagnaient, fidèles à sa cause, la rattachaient encore à la France, bien qu'elle sût que sa correspon-

(1) Isabey Jean-Baptiste, 1767-1855, élève de David, peintre en miniature et portraits du cabinet de l'empereur, du roi, ordonnateur des fêtes, etc., qu'il ne faut pas confondre avec son fils Eugène moins illustre.

Ce fut sans doute à ce voyage qu'il dessina la jolie lithographie à deux teintes : escalier de l'hôpital (aujourd'hui mairie), publiée par Engelmann en 1818.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

dance était indignement violée par la police française à Aix.

Les nombreuses lettres qu'elle écrivit elle-même à Méneval après son départ trahissaient le regret de ne plus avoir ses avis et conseils, l'inquiétude de son sort sur lequel on était pas fixé, la crainte d'avoir déplu à Napoléon en se rendant à Aix contre son avis ; en résumé, sa position bien critique et bien malheureuse. Il me faut bien de la prudence dans ma conduite. Il y a des moments où cela me tourne tellement la tête, que je crois que le meilleur parti que j'aurais à prendre serait de mourir.

Les bains lui feraient du bien si elle avait l'esprit assez tranquille. Elle avait commencé la narration de son voyage à Chamonix, mais ne l'avait poussée que jusqu'aux glaciers des Bossons ; elle en refusa l'impression par l'imprimerie particulière de Méneval. Elle écrivait aussi le 15 août : « Comment puis-je être gaie le 15 quand je suis obligée de passer cette fête, si solennelle pour moi, loin des deux personnes qui me sont les plus chères ! »

Elle avait reçu récemment la visite de M. de Cussy, soupçonné de vouloir la rattacher à l'Empereur, mais, le 17 août, elle n'eut plus avec elle que Corvisart et le ménage Héreau. Corvisart partit lui-même quelques jours après.

Le 20 août, elle avait reçu des nouvelles satisfaisantes de l'Empereur qui pensait surtout beaucoup à elle et à son fils et qui lui témoignait le désir de les recevoir l'un et l'autre.

Pouvait-on croire à ce moment que ces liens d'union, encore qu'extraordinaires, seraient brisés par la politique égoïste qui les avait formés, le jour où ils ne seraient plus utiles et que les fautes dans lesquelles Marie-Louise est tombée devraient sur-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tout être imputées à ceux qui ont profité de sa faiblesse pour en faire un instrument de haine et de vengeance ? A cet égard, je partage l'opinion de Méneval, qu'il faut réserver notre indignation aux Metternich, aux Neipperg, à tous ceux qui ont provoqué et précipité sa chute.

Le comte de Loche, dans son *Histoire d'Aix* (Mémoires de l'Académie), affirme que dès le séjour d'Aix, Marie-Louise, éprise de son chambellan, avait tout à fait abandonné son mari qu'elle trompait indignement. La correspondance de Méneval semble au contraire établir que les choses n'allèrent pas aussi vite, alors que Neipperg était plutôt un espion imposé qu'un courtisan assez mal vu.

Marie-Louise rassurait encore à cet égard, le 3 septembre, son amie qui lui avait fait quelques remarques sur le jeu du personnage, en lui écrivant que son cœur était toujours aussi calme que lorsqu'elle l'avait quittée, mais convenez aussi que l'objet n'est pas séduisant et qu'il n'y a pas de mérite à résister. Blessé d'un coup de sabre à l'œil droit, il portait en effet un bandeau qui ne paraissait pas devoir être celui de l'amour.

Nous avons vu que l'autorité administrative s'était préoccupée de ce séjour, mais l'autorité militaire, très tard représentée, seulement à la fin d'août et à la veille du départ qui devait avoir lieu vers le 5 septembre, ne tarda pas à être requise.

Le 30 août, parvenait en effet d'Aix au maréchal de camp, la lettre suivante :

« Monsieur le Général, je m'adresse à vous en toute confiance à l'égard de M. Hurault, officier démissionnaire des troupes qui se sont rendues à l'île d'Elbe. Son épouse, qui est lectrice de S. A. I., Mme la duchesse de Colorno, se rend à Genève et de là à

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vienne. Il désire l'accompagner dans ce voyage pour se rendre ensuite dans ses foyers en Champagne. Je vous prie, Monsieur le Général, pour que M. Hurault n'omette rien en ce qui est prescrit par le Gouvernement français, de vouloir bien lui signer son passeport pour dépasser les frontières du royaume. Je vous en serai infiniment reconnaissant... Le lieutenant-général, comte de Neipperg (1), au service de S. M. l'Empereur d'Autriche, à la suite de Mme la duchesse de Colorno. »

Le lendemain le général recevait la visite de M. et Mme Hurault (2). Le capitaine de passage en Savoie, où

(1) Neipperg (comte Adam-Albert de), né à Salzbourg en 1771, avait été élevé en France et fit ses premières campagnes dans le service de l'Autriche en 1793 contre les troupes de la Révolution. Il fut blessé au visage à la bataille de Marengo. Nommé en 1802 feld-maréchal-lieutenant, il fit les campagnes de 1805 à 1809. En 1810, ambassadeur à Stockolm, il contribua à détacher Bernadotte et obtint en Suède des succès qui l'avaient fail appeler le Bayard des Allemands. Il reprit service dans l'armée des alliés en 1813 et 1814. Sa réputation d'un des généraux les plus distingués, sa distinction, son brillant uniforme de hussard hongrois, la défense de ses intérêts sur la principauté de Parme ne furent pas sans effet sur la princesse Marie-Louise qu'il avait souvent accompagnée et dont il devint le principal conseiller.

Cette intimité aboutit à un mariage morganatique qui ne surprit personne après le séjour d'Aix. Après sa mort, en 1828, elle lui fit élever un superbe monument; elle en eut un fils, né en 1821, le prince de Montenuovo. D'après Méneval, Neipperg aurait eu pour père un Français.

L'Autriche, reconnaissante de ses succès antérieurs à la conquête de Marie-Louise, lui a donné une place d'honneur sur l'Arc de la Paix, à Milan, où il remplaça Napoléon.

(2) Hurault-Désorbée (Louis, Marie, Charles, Philippe), né à Reims en 1786, sorti de l'école de Fontainebleau en 1806, débuta comme lieutenant d'infanterie à Palmanova, fut nommé capitaine à Wagram et fit dans la vieille garde les campagnes de Saxe et de France en 1813. Il accompagna Napoléon à l'île d'Elbe dans la 5e compagnie de sa garde, après avoir épousé une ancienne élève

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

il avait dû séjourner au 11e après Wagram, était heureux de venir saluer l'ancien colonel qu'il avait connu à Palmanova dans le Frioul et pendant la campagne d'Italie. En souvenir de leurs anciennes relations de compagnons d'armes, il comptait en obtenir un service, celui de lui délivrer une pièce militaire servant de passeport, nécessaire pour sortir de France et passer la frontière par Genève pour se rendre à Vienne en Autriche. Il attestait être arrivé à Aix le 27 août, et s'être présenté aussitôt chez l'archiduchesse, dont sa femme était lectrice et il produisait une cessation de paiement qui déclarait que cet officier avait quitté le service de l'île d'Elbe. Les deux époux avaient eu l'intention de se réunir pour rentrer en France, mais au moment de leur départ, l'archiduchesse ne pouvant consentir à se séparer de sa lectrice, avait offert au mari un emploi civil dans sa maison qu'il avait accepté, devant partir du 4 au 5 septembre avec S. A.

Cette déclaration ne cadrait pas précisément avec celle de la lettre de Neipperg, en état d'être bien informé, mais dont on devait se défier à juste titre ; d'autre part, Songeon qui connaissait d'ancienne date la tête ardente et entreprenante du capitaine, craignit de se compromettre et refusa poliment le ser-

d'Ecouen devenue lectrice de l'impératrice Marie-Louise qu'elle suivit en Autriche, Hurault alla rejoindre sa femme en août 1814 et ne put débarquer à Cannes comme le prétendit le duc de Feltre, mais il vint rejoindre Napoléon à Paris le 4 avril 1815, fut nommé chef de bataillon de la vieille Garde et fut blessé grièvement à Waterloo. Il reprit du service en 1819, se distingua à la prise d'Alger et devint colonel au 34e de ligne, commandeur de la Légion d'honneur et enfin promu général de brigade en 1839.

Sa femme Elisabeth Kastner était né à Bitche le 22 avril 1791 et avait été, en 1810, une des premières femmes de chambre de l'Impératrice. Ce fut bien malgré eux que Neipperg put poursuivre son hideux trafic.

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vice demandé. Alors ce fut le tour de Madame qui joignit ses supplications à celle de son mari. Elle intervint en charmante lectrice de S. A., les lectrices princières étant toujours charmantes, si l'on en croit Mme de Genlis bien informée déjà sous Louis XVI.

Ce furent d'abord des prières tendant à émousser les motifs du refus qui pouvait ne pas paraître décisif, prières inutiles : elle eut recours aux larmes plus propres à résoudre l'âpreté du cruel opposant qui resta endurci ; elle finit enfin par le coup théâtral de la pâmoison pour être soutenue par les bras rapprochés des deux antagonistes ; sans parvenir, hélas ! à rompre l'inflexibilité romaine du héros de Saint-Sébastien.

Celui-ci raconta ensuite que ce qui l'avait déterminé avait été la réminiscence de son dernier entretien avec le comte d'Artois, qui fut ainsi son ange gardien au moment du danger. Ne voulant rien prendre sur lui, il engagea simplement le capitaine à se rendre à Paris auprès des ministres avec deux lettres qu'il leur destinait. (Dossier Hist. à la guerre du général Songeon.)

Il en rendit compte le même jour à son chef le général Marchand, au préfet Finot, au comte Dupont, ministre de la Guerre, et au comte Beugnot, ministre de la Police générale.

Plus tard il apprit pendant les Cent Jours du capitaine Hurault d'avoir à se tenir sur ses gardes parce que l'Empereur lui avait demandé un rapport sur sa conduite envers lui aux eaux d'Aix. Il ne semble pas que l'affaire ait eu d'autre suite, car on lui avait déjà retiré son commandement ; au contraire, le comte Beugnot lui prêta plus tard assistance, sans parvenir toutefois à le remettre bien en cour avec la royauté. De part et d'autre il en resta toujours quelque chose

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

et sa vertu ne fut point récompensée. Le gouvernement royal qui avait toléré le séjour à Aix de l'ancienne impératrice s'en était déjà inquiété et, dès le 9 août, le prince de Talleyrand avait manifesté au prince de Metternich le désir qu'il ne se prolongeât pas après la cure complète ; aussi Marie-Louise partit d'Aix le 8 septembre pour rentrer à Vienne. Méneval la retrouva le 9 à Genève avec son entourage et avec Neipperg, paraissant plus gai que le jour où elle avait fait à l'aller sa première rencontre peu sympathique. Il apprit qu'en son absence un officier, mari de sa lectrice, M. Hurault, lui avait apporté une lettre de l'Empereur et qu'il était chargé de la conduire à l'île d'Elbe où elle était attendue, mais qu'il n'avait pu remplir sa mission, parce que sur l'objection de Neipperg, elle en avait référé à son père et que la réponse de M. de Metternich s'y était opposée. Que n'avait-elle, pour la décider, les encouragements de sa grand'mère, la reine de Naples Marie-Caroline, qui, autrefois, ennemie acharnée de l'Empereur victorieux, avait été seule à la cour de Vienne pour prendre la défense de l'époux désarmé vis-à-vis de sa femme et et qui ne se cachait pas pour dire que si on continuait de s'opposer à leur réunion, il fallait que l'épouse attachât les draps de son lit à sa fenêtre et s'échappât dans un déguisement ? Marie-Louise écoutait avec sympathie les conseils de la vieille reine, mais elle était loin d'en avoir le tempérament.

Il se peut que Méneval ait ignoré les incidents de la tentative d'Hurault, son insuccès près de Songeon et les mesures qui furent prises contre lui et qui allèrent jusqu'à l'ordre donné par la gendarmerie de quitter Aix pour se rendre à Paris. (Arch. historique de la Guerre). Et cependant Marie-Louise écrivait à son amie le 3 septembre, par une occasion sûre, qu'elle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ne se hasardait pas quand même à écrire ce qu'elle ne voulait pas qu'on lise, parce que M. Hurault pourrait fort bien être arrêté.

Dans sa lettre suivante datée de Sécheron le 8 septembre et confiée aussi à un intermédiaire, elle avoue que l'Empereur l'avait engagée à venir le rejoindre, à faire une escapade sans personne, avec M. Hurault tout seul, et qu'ayant trouvé cela un peu fort, elle lui avait répondu franchement qu'elle ne pouvait pas venir à présent.

Etant ainsi mieux informé, je ne crois pas devoir me contenter de l'explication donnée par Méneval et admise par M. Henri Houssaye qui ne fait pas intervenir le refus initial du passeport sollicité par Hurault avec l'aide inconsciente de Neipperg, refus qui dut être désagréable à celui-ci et dont Napoléon fut aussi, quoique par contre très irrité. Elle omet aussi l'intervention ardemment suppliante de M^me^ Hurault et enfin les réticences à sa confidente de Marie-Louise. Aussi je n'hésite pas à entrevoir dans cette scène, une tentative beaucoup plus hardie du capitaine entreprenant et audacieux, dans laquelle Songeon ne voulut pas se compromettre, en facilitant l'enlèvement de la princesse avec la connivence de sa lectrice par son mari. Le soin qu'il prit immédiatement par une quadruple correspondance d'aviser non seulement son chef hiérarchique, mais encore le préfet, le ministre de la Guerre et celui de la police, d'un simple refus de sauvegarde, trahit l'importance qu'il y attachait, sans avoir voulu en préciser la cause pour ne pas dénoncer son ancien compagnon d'armes.

Avec moins de loyalisme de sa part, peut-être aurions-nous eu l'histoire romanesque d'un enlèvement pour le bon motif de la captive du Congrès échappant à Neipperg pour réunir les deux époux à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'île d'Elbe. Qui sait ce qu'il en serait advenu contre le débarquement des Cent Jours et ses conséquences prodigieuses, quoique néfastes, qu'on a tant reprochées à Napoléon, mais qui s'excuse par le traitement ignominieux que la Sainte-Alliance lui infligeait en violant le traité de Fontainebleau dans cette relégation inhumaine d'un père et d'un époux, dans l'infamie d'une séduction voulue pour son opprobre marital, et enfin dans les menaces déjà certaines d'une déportation plus lointaine ?

Quoi qu'il en soit, dans cette affaire d'Aix, au 31 août 1814, au lieu du général Songeon déjà rassis, fidèle en bon Savoyard à son serment, supposons un autre Labédoyère, quel chapitre émouvant l'histoire aurait pu enregistrer et quels changements auraient pu survenir !

Comme militaire, nous estimons qu'on ne peut le blâmer d'avoir résolu l'incident par voie disciplinaire plutôt que par mesure de police, comme on l'a supposé. Grâce à lui, Hurault s'en tira à bon compte et ne fut pas inquiété plus tard, mais Neipperg et Metternich purent continuer leur odieuse vengeance.

Les pièces inédites et inconnues de M. Frédéric Masson que nous apportons, sont de nature à faire tomber le reproche imputé à Mme de Brignole, d'avoir dénoncé l'envoyé de Napoléon et compromis sa tentative qui échoua pour d'autres causes.

Au chapitre des Cent Jours, nous retrouverons le général Songeon requis de faire parvenir un nouveau courrier de Napoléon à Marie-Louise, tâche plus obsédante, dont il se tira moins heureusement.

A défaut d'hôtel affecté à Chambéry au commandant du département, le maréchal de camp qui avait laissé à Annecy sa femme déjà gravement atteinte d'un mal qui devait prochainement l'emporter, s'était

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

installé à l'Hôtel de la Parfaite Union, situé sur la place de la Cathédrale, tenu par un sieur Cheneval (Gervais) et nous ne devons pas cacher que cette promiscuité, dont il ne sut pas assez s'affranchir par l'entraînement de vieilles habitudes déjà reprochées, lui fût nuisible pour sa tenue et son autorité. Il suscita même contre lui, par ses discours ultraroyalistes jusque dans les cafés, une certaine animosité qui ne le rendait pas populaire en face des nombreux officiers et soldats d'Empire mis en réforme dans la ville. Il reçut dans le mois de septembre l'ordre d'aller résider à Annecy où ses inconséquences ne pouvaient avoir les mêmes résultats fâcheux. (Lettre du général Marchand au Ministre de la Guerre du 6 octobre 1814.)

Dans son propre pays, il fut très bien accueilli et put habiter un hôtel qui lui appartenait et qu'il avait fait construire avec un certain luxe, comme tout ce qu'il entreprenait. Il était situé dans la rue de la Providence, sur les ruines d'un ancien hôpital brûlé par la foudre en 1725. Cette maison, dont il dut se séparer au bout de très peu de temps et qui fut ensuite agrandie, conserve encore son blason d'Empire sur la porte d'entrée : elle est occupée par l'évêché depuis la loi de séparation.

On est fondé à croire qu'il l'avait embellie de dépouilles opimes provenant d'Italie, pour sa part de grade, comme c'était alors de regrettable usage : ceci peut même servir à expliquer l'origine de celles qui pourraient encore subsister. On annonçait la prochaine arrivée en Savoie de Monsieur frère du Roi, le Comte d'Artois, qui n'était pas tout à fait étranger, puisqu'il avait épousé en 1773, à Turin, Marie-Thérèse de Savoie, seconde fille de Victor-Amédée ; après que le Comte de Provence, devenu Louis XVIII, eût obtenu la main de Marie-Joséphine, fille aînée du même Roi

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Sardaigne. Le souvenir des fêtes données à Chambéry lors du passage de ce double couple royal n'était pas éteint ; des préparatifs étaient en cours par le choix des députations de chaque canton et par la réunion d'une garde d'honneur à cheval.

Le choix de Chambéry fut éliminé au profit de Grenoble ; la municipalité d'Annecy désigna neuf délégués pour accompagner le maréchal de camp dans cette ville afin de complimenter le Prince du sang. La garde d'honneur de près de 60 jeunes gens et les députations des villes de Chambéry, Annecy, Rumilly et Aix s'y rendirent le 16 octobre pour porter aux pieds de S. A. l'hommage du département. La première partagea, avec la garde de Grenoble, l'honneur de l'escorte pendant la durée de son séjour et les députations lui furent présentées par le préfet Finot le 28.

Son Altesse, après avoir distribué quelques décorations de la Légion d'honneur, accorda à tous les membres de la députation et à tous les gardes d'honneur la décoration du lys, avec cette distinction particulière d'ajouter, au ruban blanc qui était celui de l'Ordre, un liseré de couleur brune spécial au Mont-Blanc. Dans leur nombre figurait Songeon Philibert, frère du maréchal de camp qui commandait l'escorte et les détachements des 7e et 11e de ligne placés dans son territoire à Chambéry et à Annecy et qui eut les honneurs de la table princière. Les régiments obtinrent aussi de nombreuses décorations. Chambéry avait fourni des lavarets et des ombles chevaliers pour le menu de gala ; Songeon avait séjourné à Grenoble du 16 au 28 octobre.

Le 7 novembre avait lieu à Chambéry la bénédiction des drapeaux des 7e et 11e régiments formant la garnison, au nombre d'environ 1.500 hommes. La céré-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

monie eut pour témoins M. le baron Devilliers (1), maréchal de camp commandant le département, et M. le chevalier de Songeon, maréchal de camp commandant la ville et l'arrondissement d'Annecy, le préfet et les fonctionnaires civils.

Les officiers et soldats ont ensuite prêté le serment de leur fidélité. Combien peu dura-t-elle en la circonstance pour le 7e surtout ? La revue eut lieu ensuite au Champ de Mars, puis à 2 heures un banquet de 300 couverts fut servi dans la salle du spectacle. M. le chevalier de Songeon, en possession d'une aimable et franche gaieté (ce qui dément les épithètes « triste et lugubre » de Thiébault), a porté très agréablement la santé des dames du Mont-Blanc. A 8 heures, un bal a réuni près de 600 personnes et a été ouvert par MM. Devilliers, le préfet, de Songeon et le maire. (Journal *Le Mont-Blanc*, 9 nov. 1814.)

Pendant le mois de décembre 1814, les deux maréchaux de camp Devilliers et Songeon eurent à préparer et à établir un rapport définitif sur la revue des déserteurs et militaires rentrés sans congés ou avec congés limités ou illimités qu'ils arrêtèrent le 31 décembre à partir du 28 novembre.

Le document est important, parce qu'il établit sur des bases certaines des allégations souvent tendancieuses contre les résultats de la conscription, celle-ci

(1) Devilliers, Claude, Germain, Louis, baron, puis vicomte, était né en 1770 et partit comme simple soldat en 1792. Il prit part ensuite à la désastreuse campagne de 1799 en Italie. Colonel du 6e en 1809, général de brigade et baron au siège de Dantzig, il devint prisonnier des Russes jusqu'en 1814.

Rentré en France, il obtint cette année le commandement du département du Mont-Blanc. C'est en vain qu'il essaya à Grenoble de faire rétrograder le 7e de ligne ; il fut appelé comme témoin dans le procès de Labédoyère. Nommé lieutenant-général en 1821, il obtint plus tard la 13e division militaire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

régulière, après avoir été anticipée dans les dernières années de l'Empire.

L'arrondissement d'Annecy comprenait celui de Rumilly non encore détaché. Ses résultats furent imputés défavorablement pour Songeon. Sur 3.027 inscrits, il en manqua 478 qui ne se présentèrent pas et sur 541 appelés de suite, 106 avaient déserté, et sur les 435 incorporés 82 en firent autant.

La désertion était beaucoup plus intense sur Annecy, 288 sur 1.309; sur Chambéry, elle tombait à 190 sur 1.718.

Le rapport conclut qu'il est établi qu'un grand nombre d'hommes ne s'est pas présenté, qu'un autre nombre considérable a déserté pendant l'opération et qu'un autre a déserté après l'incorporation. La gendarmerie n'a pu en arrêter qu'un petit nombre, parce qu'elle n'est pas assez nombreuse, parce qu'il y a le voisinage de la frontière, la difficulté de parcourir le pays et parce qu'on avait répandu le bruit de la suppression de la conscription. Il proposait, pour prouver le contraire, qu'on mît des garnisaires dans les familles réfractaires et qu'on renforçât la gendarmerie par des détachements d'infanterie à la charge des familles d'insoumis.

Il peut être utile de noter que sur les 3.027 inscrits, 530 étaient refusés pour défaut de taille et 428 renvoyés comme soutiens de famille. Sur les 435 incorporés, 329 étaient allés au 7e de ligne à Chambéry et marchèrent avec Labédoyère.

D'Annecy, la famille Songeon avait conservé de bonnes relations à Chambéry, notamment avec le comte Lazary, fils du général, qui, très âgé, n'avait pu opposer qu'un semblant de défense à Montesquiou en 1792. Dans une lettre du 25 janvier 1815, le comte se plaignait d'avoir été desservi auprès du Roi, bien

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'il aimât Louis XVIII et son auguste famille. Il ajoutait qu'il fait un froid extrême depuis quelques jours et que M. Finot (le préfet) fait danser les bourgeois qu'il considère comme insolents et rampants, tandis que la noblesse pauvre et orgueilleuse refusait ses gracieuses invitations.

La défense renouvelée récemment de porter des décorations et des uniformes étrangers l'avait particulièrement choquée.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

PÉRIODE DES CENT JOURS

Songeon devait goûter un assez doux repos à Annecy, pendant que ses deux fils servaient en sous-lieutenants au 50e et au 25e de ligne, quand il fut, comme toute l'armée, toute la France et l'Europe entière, tiré de ce calme par la dépêche suivante de son collègue de Villiers, partie de Chambéry le 5 mars 1815 : « Le souverain de l'île d'Elbe est parti avec 1.600 hommes de son île ; il est débarqué au golfe de Juan, près Antibes ; il marche sur Digne où il a dû arriver aujourd'hui, et de là sur Gap et Grenoble ; je pars demain matin à 5 heures pour Grenoble avec tout ce que j'ai de troupes ; aussitôt cette lettre reçue, faites partir le bataillon du 7e pour Chambéri où il aura d'autres ordres ; rassemblez le bataillon du 11e ; rappelez tous les divers détachements des douanes et autres et aussitôt le rassemblement, faites partir le bataillon pour Chambéri ; rendez-vous-y de votre personne et vous y recevrez des ordres, sitôt que les troupes sous vos ordres seront en route. Ordonnez à la gendarmerie et aux employés des douanes de rester à leur poste, de veiller à leur devoir et à la tranquillité publique ; ordonnez à la garde nationale de prendre les postes nécessaires au bon ordre et à la sûreté des citoyens. Ne communiquez de cette lettre que ce qui est nécessaire pour l'exécution des ordres, *taisez le reste* et surtout *la grande nouvelle ;* ordonnez aux compagnies détachées à Rumilly de suivre leur bataillon, il faut que celui de la 7e vienne en un seul jour ici à Chambéri. »

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Arrivé à Chambéry, il recevait du même une autre lettre datée de Grenoble le 7 mars 1815 (Napoléon y arrivait le soir même) : « Les intentions de M. le général comte Marchand sont que vous restiez à Chambéri, de votre personne avec les troupes qui s'y trouvent ; si vous croyez qu'il soit nécessaire d'envoyer à Annecy des troupes, vous y enverrez la 4e compagnie de fusiliers du bataillon du 11e régiment. Faites connaître aux militaires d'être tranquilles et de toujours obéir à leurs chefs et de ne pas s'embarrasser du reste. D'un autre côté, il n'y a rien à craindre à présent pour les citoyens. L'Empereur sera à nos portes ce soir, dit-on, il marche avec une grande rapidité ; sa petite armée ne se grossit pas. Un faible bataillon du 5e qui s'est trouvé bec à bec avec son avant-garde a fait son devoir et s'est retiré en bon ordre. Demain apparemment nous en aurons des nouvelles. Les troupes d'ici et les miennes sont sages jusqu'à présent ; je ne répondrai pas cependant de ce qu'elles ont dans l'âme, dans peu nous l'apprendrons. Tout à vous d'amitié, Devilliers ».

Ce ne fut pas le lendemain, mais ce fut le jour même à quelques heures d'intervalle ; on vint l'avertir que le 7e, commandé par Labédoyère, sortait de Grenoble et marchait aux cris de Vive l'Empereur ! Il courut sur leurs pas et en fit rétrograder une centaine ; mais, arrivé à la tête du corps, ses ordres, ses prières, ses menaces furent inutiles.

Charles de Labédoyère, qui n'avait pas 30 ans, était riche, nouvellement marié et promu depuis quelques jours colonel, ce qui lui avait permis de distribuer des gratifications très généreuses. On le croyait acquis à la royauté ; mais, dans la conférence des chefs de corps à Grenoble qui convinrent de faire leur devoir, il s'y déclara contraire. Devant ses troupes il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

arracha son plumet blanc et s'écria : Qui m'aime me suive ! en prenant le chemin de La Mure ; le régiment l'avait suivi. La scène dramatique de la rencontre à Brié, l'accolade qu'il reçut de l'Empereur sont restés légendaires et grandis par sa mort tragique quelques mois après. Napoléon entra à Grenoble le 7, à 8 heures et demie, par la porte de Bonne. Le lieutenant-général Marchand et le préfet Fourier qui étaient avertis depuis le 2 mars et qui avaient organisé le 6 des préparatifs de résistance avortée, sortirent de la ville après entente commune à l'approche de l'envahisseur, par deux directions opposées, le général sur Barreau, le préfet sur Lyon.

Mardi 8 mars, l'Empereur écrivit à Marie-Louise et à l'Empereur, son beau-père, des lettres qui devaient leur parvenir par le comte Bubna (par l'intermédiaire du général Songeon). Il remplaça le général Marchand par le général Colaud de La Salcette et le préfet par un autre La Salcette, conseiller de préfecture ; il ordonna que la garde nationale serait immédiatement formée dans toute la 7e division, y compris la Savoie et que la justice serait rendue au nom de l'Empereur à partir du 15 mars.

Parti le 9 de Grenoble, il était à Lyon du 10 au 13 pour entrer triomphalement à Paris le 20 et coucher aux Tuileries que le Roi venait d'abandonner.

Pendant la marche précipitée de ces graves événements et l'ordre normal étant interverti, l'ambassadeur de France à Turin, le marquis d'Osmont, beau-père du général de Boigne, avait écrit au général commandant le département du Mont-Blanc, le 6 mars, une lettre entièrement autographe qui suit :

« Déjà, M. le Baron (1), vous aurez sû l'événement

(1) Cette lettre était adressée au baron Devilliers, mais comme il était parti pour Grenoble et remplacé par Songeon, c'est à lui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui nous occupe et dont j'espère qu'on aura prévenu les suites par toute l'activité qu'exigent les circonstances. Informé le 2 de ce mois du départ de l'isle d'Elbe, je l'ai été, depuis, du débarquement, de la tentative infructueuse sur Antibes, de la marche en province, de l'arrivée à Grasse et de la direction probable sur Grenoble. C'est vous désormais, M. le Baron, qui pouvès me donner les renseignements dont j'ai un besoin indispensable ; ils ne sauraient être assez circonstanciés et je les attends de votre zèle pour le service du Roi. Vos lettres m'arriveront avec exactitude et célérité, si vous avez la complaisance de les envoyer chaque jour aux avant-postes sardes ; le commandant aura l'ordre de les transmettre sur-le-champ.

« Malgré les proclamations de Buonaparte, je ne puis me persuader qu'il compte assez sur la folie des Français pour en espérer leur concours à l'établissement d'une guerre civile. Les malheurs d'un pareil fléau doivent paraître trop redoutables pour lui laisser des partisans dans notre pays échappé à tant et de si grandes infortunes. Je pense donc que c'est vers l'Italie qu'on doit supposer des vues aux nouveaux débarqués ; pour s'y opposer, les troupes sardes et anglaises sont en mouvement et les 40.000 Autrichiens qui occupent le nord de la péninsule reçoivent des renforts d'autant plus nécessaires qu'il faut se trouver en moyen de résister aux entreprises de Murat. Dans ma position vous voyés combien il est nécessaire que je sois au courant de cc qui se passe en Dauphiné et des mesures prises pour arrêter le torrent dévastateur.

qu'elle fut remise. Elle est encore inédite et entièrement autographe sur papier ministre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Je vous demande un journal de ce que vous verrés et de ce qui parviendra à votre connaissance.

« J'ai l'honneur d'être, etc...

« Gênes, le 6 mars 1815. »

En même temps que cette lettre, Songeon recevait du grand maréchal faisant fonctions de major-général de la Grande Armée, Bertrand, l'ordre entièrement autographe que l'Empereur lui confiait le commandement comme général du département du Mont-Blanc. Sa Majesté compte sur votre zèle et votre dévouement. (Lyon, 12 mars 1815.) A cette lettre était joint un paquet spécial qu'il devait faire parvenir au comte Bubna (1), commandant des forces autrichiennes à Turin dont nous avons fait mention. En présence de cette double mission qu'il accepta, le général eut le tort de ne pas suivre une attitude résolue que sa qualité militaire comportait, bien entendu, à ses risques et périls encore incertains dans l'espèce ; mais qui eut été plus digne, disons-le, que la conduite flottante que sa nature préféra. Il faut reconnaître à sa décharge qu'il était d'un caractère expectant comme nous l'avons déjà indiqué.

A Chambéry il voulut paraître impérialiste et publia,

(1) Feld-maréchal autrichien qui avait commandé l'aile gauche de l'armée alliée en Savoie en 1813 et 1814 et qui y revint en 1815 comme gouverneur de la Savoie, de Lyon, etc...

Il avait été ambassadeur d'Autriche à Paris sous l'Empire et parlait de Napoléon avec admiration. En mars 1815, il était à Turin comme ambassadeur et général de l'armée d'occupation laissée en Piémont, position à la fois diplomatique et militaire. Il avait épousé une jeune juive allemande qui n'était pas reçue à Vienne et désirait pour ce motif rester à l'étranger. Sa femme et lui étaient dans les meilleurs termes avec le marquis d'Osmond et Mme de Boigne en a fait de grands éloges pour l'esprit et l'intelligence qui rachetaient un physique peu avenant. En mars 1815, la Cour de Sardaigne et les ambassadeurs étaient à Gênes pour y attendre la reine.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

dit-on, une proclamation qui a été citée, sans que nous ayons pu la voir, où il s'exclamait pour Napoléon dans son langage toujours Joséphiste « Resurrexit, — Alleluia ! »

Les esprits étaient naturellement fort partagés en Savoie : on a dit, je crois avec raison, que l'ancienne noblesse désirait ardemment rentrer sous le sceptre de Turin ; la bourgeoisie aisée et commerçante, tous les industriels, voulaient rester Français. Les militaires licenciés ou réformés étaient hostiles aux Bourbons ; quant aux paysans, ils étaient à la merci du clergé favorable au roi sarde.

Avec l'ambassadeur de Louis XVIII en Piémont, resté fidèle au poste, il voulut conserver la cocarde blanche et répondit à sa lettre du 6 mars, non point par un journal circonstancié, mais en l'avisant du départ des troupes de Chambéry pour Lyon sur les ordres du Roi et, dans son expectative, pour lui demander conseil. A quoi le marquis ripostait le 17 mars en vrai gentilhomme : « Je vous confirme que le Congrès de Vienne armera l'Europe entière pour maintenir le traité de Paris.

« Je ne puis prendre sur moi de vous donner aucun avis. L'honneur vous dictera sans doute le parti que vous avez à prendre ; c'est un conseiller infaillible à la voix duquel toute espèce de raisons d'intérêt doit disparaître. »

Il fallut prendre la cocarde tricolore pour l'envoi des lettres impériales au comte Bubna. Le général Songeon confia cette mission, le 14 mars, à un officier du 7e de ligne resté à Chambéry qui devait se rendre à Gênes pour cette double remise aux deux ambassadeurs des lettres qui les concernaient séparément. Le voyage devait être payé par l'ambassadeur français dont la correspondance était avouée, tandis que l'autre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

devait rester occulte et gratuite; mais l'affaire faillit mal tourner, par suite de l'intimité de Bubna avec M. d'Osmont, auquel il en fit part. Mécontentement de l'ambassadeur qui aurait pu faire arrêter l'officier comme espion, mais qui recula devant cette gravité.

Mme de Boigne a raconté cet incident dans ses Mémoires (t. II.), mais avec des inexactitudes d'attribution au général Marchand (1), qui n'y prit point part, heureusement pour lui, ayant failli être condamné en conseil de guerre pour défection. Elle avait gardé mauvais souvenir de ce Monsieur qui eut l'audace, après cette explication, de réclamer les 50 louis du voyage... et elle a préféré ne pas en donner le nom.

Les deux ambassadeurs n'ont pas eu le même scrupule et l'ont appelé M. Nyon : rien autre ne l'appela plus tard à passer à la postérité.

Bubna qui avait le mot d'ordre fit savoir qu'il n'était pas pressé de transmettre en Autriche la correspondance de Napoléon, bien qu'il en eût remis un reçu le 17 mars.

L'ambassadeur ignorant encore la détermination sur laquelle il avait été consulté et, voulant corroborer sa lettre du 17 mars, lui écrivit de Gênes le 20 mars :

(1) Marchand (Jean, Gabriel, comte), né en Dauphiné en 1765, d'abord avocat, puis commandant d'éclaireurs en 1791, assista au siège de Toulon, servit avec distinction le général Joubert en Italie ; colonel en 1797 à la 11e demi-brigade où Songeon fut sous ses ordres. Général de brigade en l'an VIII, divisionnaire en 1805, se distingua à Iéna et Friedland, en Espagne de 1807 à 1811, en Russie à la Moskowa. En 1814 commandant la 7e division à Grenoble, il reprit Chambéry contre Bubna. Ayant refusé de servir Napoléon, il se retira dans sa campagne à Saint-Ismié pendant les Cent Jours. Rétabli au retour du roi, il fut destitué en 1816 et traduit en conseil de guerre sur une dénonciation qui aboutit à un acquittement. Mis en disponibilité en 1818, en retraite en 1825, il mourut en 1851, avec la réputation d'une gloire militaire du Dauphiné.

Digitized by Google | Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Monsieur le Chevalier de Songeon, pour me conformer à la demande que vous m'avez adressée par l'officier du 7e, relativement à la situation de l'Italie, je m'empresse de vous transmettre les nouvelles venues à ma connaissance.

« Il paraît constant que le roi Murat se dispose à attaquer les Autrichiens qui de leur côté se mettent en mesure. Aux soixante mille hommes qu'ils avaient déjà dans la Haute-Italie, ils joignent quarante-cinq mille Hongrois qui, commandés par le général Bianchi, étaient, il y a quelques jours, aux environs de Trévise.

« Aujourd'hui par courrier, nous avons reçu la déclaration insérée au protocole du Congrès dans la séance du 13 de ce mois, je vous en envoie un exemplaire et j'ai l'honneur d'être..... Osmont, ambassadeur de France près S. M. le roi de Sardaigne. »

Cette déclaration portait que, contre Bonaparte livré à la vindicte publique, les puissances alliées maintiendraient intact le traité de Paris complété et consolidé, et emploieraient tous leurs moyens pour que la paix de l'Europe ne fût pas troublée de nouveau en faisant cause commune contre tous ceux qui voudraient la compromettre. Le 25 mars, les souverains alliés signèrent un traité s'engageant à ce maintien.

Cette lettre ne put être remise immédiatement à Songeon qui venait de partir en mission du roi, en Prusse, afin d'accélérer le retour des prisonniers de guerre français et de leur distribuer les premiers secours ; mais, avant son départ, les troupes restées à Chambéry, un bataillon du 7e et un autre du 11e, suivirent, malgré lui, l'impulsion de Grenoble et désertèrent par Bourgoin sur Lyon. Tous les officiers en demi-solde prirent le même chemin et je restai seul

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avec la gendarmerie, écrivit-il. En exécution de la proclamation de Napoléon à Grenoble du 9 mars 1815, décrétant la formation de la garde nationale dans la 7e division pour garder les places, il reçut du baron La Salcette l'ordre de s'entendre avec le préfet pour organiser la garde nationale de Chambéry et la mettre tant à pied qu'à cheval dans une attitude respectable.

Revenu à Chambéry au commencement d'avril, il reprend son commandement du département, pendant que Dessaix, gouverneur de Lyon pour l'Empire, se préoccupait d'organiser la défense de la Savoie, non plus contre une armée royale qui n'existait plus, mais contre les alliés déjà préparés pour reprendre l'offensive.

Le préfet Finot avait été remplacé cette fois le 1er avril par M. de Viefville des Essarts et Songeon avait assisté à l'installation du nouveau maire, M. Verney, le 3.

En voyant l'Empire confirmé par le départ du roi pour la Belgique et ne pouvant ignorer que Dessaix, gouverneur de Lyon, déjà chargé de surveiller la frontière des Alpes, avait proposé de le remplacer ; Songeon jugea opportun de mieux accentuer son adhésion à l'Empereur. Il le fit en envoyant le 4 avril la lettre suivante au maréchal Davout, prince d'Eckmuhl, ministre de la Guerre.

« Je crois devoir prévenir V. E. que S. M. l'Empereur m'a nommé au commandement du département du Mont-Blanc le 12 mars, pendant son séjour à Lyon ; que S. E. le Grand Maréchal m'a adressé ma nomination avec un paquet de dépêches pour l'Impératrice Marie-Louise, que l'Empereur m'a chargé de faire parvenir par tous les moyens possibles à S. E. le comte de Bubna à Turin. Je n'ai pu le rencontrer qu'à Gênes où les dépêches ont été selon le désir de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sa Majesté aussitôt extraordinairement envoyées à Vienne en Autriche. J'ai, dès cette époque, rempli mes devoirs avec exactitude, organisé une colonne de douaniers et de gardes nationales avec une pièce de campagne, ainsi que 50 cavaliers volontaires. S. E. le comte Bertrand auquel j'ai adressé plusieurs rapports sur l'Italie, et le marquis d'Osmont a été exactement informé de mon zèle pour le respect de cette frontière que je maintiendrai intacte, malgré les démonstrations des troupes piémontaises.

« Je me flatte que V. E. n'apportera aucun changement à mon sort, l'assurant que mon dévouement, mon intelligence et mon zèle seront activement usités pour le service de l'Empereur. J'ai déjà eu l'honneur d'adresser à V. E. deux adresses et une proclamation que les circonstances m'ont dictées. »

Pour l'instant la lettre fut bien agréée ; Songeon reçut du ministre de la Guerre l'avis que Napoléon Empereur avait fait choix de sa personne, le 12 avril, pour commander comme maréchal de camp le département du Mont-Blanc, nomination confirmée par une autre lettre du 14 avril émanant du service d'état-major, quand lui parvint un contr'ordre du 15 avril ainsi conçu :

« Général, j'ai l'honneur de vous prévenir qu'en vertu des dispositions arrêtées ce matin par l'Empereur, vous êtes remplacé dans le commandement du département du Mont-Blanc par le maréchal de camp Pouchain. Cet officier reçoit l'ordre de se rendre en poste à Chambéry. D'après cette mesure, vous rentrez dans la classe des officiers généraux en non activité et disponibles. »

Ces changements à vue n'étaient pas rares chez Napoléon, si pénibles qu'ils fussent pour leurs victimes. Il était motivé ici par l'adoption d'un plan du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

général Dessaix d'établir un corps d'observation ou armée des Alpes prête à résister à une nouvelle invasion par l'Italie et placée sous les ordres du maréchal Grouchy qui venait de conquérir ce titre par l'entière pacification du Midi.

Le quartier général devait être à Chambéry pour une 23e division militaire que vint de suite commander Dessaix à la date du 21, avec mission d'exercer une surveillance très active sur la frontière et sur tout ce qui se passerait en Italie, en Piémont, en Savoie et en Suisse. Dans son premier rapport du 25, ce général dut constater le grand nombre de résistances à l'appel et de désertions, il en rendait le clergé responsable, et c'était aussi pour y remédier qu'il avait proposé de remplacer Songeon par le général Montfalcon plus actif et plus entreprenant à remédier aux manquants que son prédécesseur n'avait pu que signaler. (1)

En attendant son successeur, Songeon continua son service et prit part, le 18 et le 19, aux fêtes qui eurent lieu pour « le retour du brave 7e de ligne. Il « assista à un nouveau banquet suivi de toasts à « S. M., à la famille impériale et de chants patrioti- « ques, garants des nouvelles destinées de la « France. » (Journal *Le Mont-Blanc.*)

Le commandant en chef Grouchy vint à Chambéry le 25 avril, mais il n'y séjourna que quelques jours, ayant été appelé à la Grande Armée, et ce fut le maréchal Suchet duc d'Albufera qui le remplaça et qui insista à son tour pour que le maréchal de camp fût remplacé. Il obtint le 5 mai que Songeon serait affecté comme adjoint à l'inspecteur général de ca-

(1) Montfalcon Jean, originaire du Pont-de-Beauvoisin (Savoie), s'était distingué dans les campagnes de la Révolution et de l'Empire et tint vaillamment tête à l'armée des Alpes contre les Autrichiens à Bonneville et à Dortan.

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

valerie des 14e et 15e divisions militaires (Caen et Rouen).

On lui donna pour aide-de-camp le lieutenant retraité Guillet (sans doute Aimé Guillet, originaire d'Annecy) et il dut aller habiter Paris et attendre un chef qui n'était même pas désigné dans cet emploi fictif destiné à lui assurer solde entière.

Il fit alors de nouvelles démarches pour être remis en activité, réclamant contre son humiliation de rester inemployé et sollicitant avec instance de combattre l'envahissement de la France. On se décida le 12 juin, pour répondre aux intentions de l'Empereur, à le mettre à la disposition du lieutenant-général Darricau, pour être employé au commandement des fédérés tirailleurs de la garde de Paris. C'était le jour même où Napoléon quittait Paris pour aller à Waterloo !

D'ardents bonapartistes industriels des faubourgs de Paris avaient eu l'idée, dès le retour de Napoléon, d'enrôler, sous le nom de fédérés, leurs ouvriers non portés sur les contrôles de la garde nationale, mais dont les ateliers pourraient être fermés, qui demandaient d'être armés et organisés pour combattre comme éclaireurs et tirailleurs aux abords de la capitale.

Dans les partis bourgeois et militaires, la garde nationale et les officiers s'y opposaient dans la crainte de contact avec des éléments sujets au désordre. L'Empereur cependant, par esprit de popularité contre les alliés, autorisa leur rassemblement qui eut lieu à Paris, le 24 mai. Ils vinrent au nombre de douze à quinze mille, des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, en habits de travail et sans armes, et Napoléon parcourut leurs rangs aux cris de : Vive la nation, vive la liberté, vive l'Empereur ! Il leur fit un discours pour montrer à l'Europe coalisée quelles

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

forces redoutables il laissait derrière lui et en acceptant leur offre : « Je vous donnerai des armes et des « officiers couverts d'honorables blessures et accou- « tumés à voir fuir l'ennemi devant eux. J'ai con- « fiance en vous. Vive la nation ! »

Quelques jours après, un décret impérial ordonna la formation de 24 bataillons de fédérés de la garde nationale, équipés et habillés aux frais de la ville ; l'armée de ligne devant leur fournir des cadres d'officiers.

Le général Darricau était désigné pour les commander en chef. Agé de 42 ans et ancien enrôlé volontaire, il avait fait le siège de Toulon, les campagnes d'Italie et d'Allemagne, d'Egypte, de la Grande Armée et contribué au triomphe de Friedland, puis il avait conquis en Espagne son grade de général divisionnaire. S'étant fait remarquer encore à la bataille de Toulouse, il était commandant supérieur de Perpignan et il venait de rallier à l'Empire tout le département des Pyrénées-Orientales quand il fut appelé à Paris et s'occupa d'organiser ses fédérés avec activité.

Leur uniforme était un habit bleu très court, avec collet jaune et pantalon blanc.

Napoléon avait abdiqué le 22 juin et le maréchal Davout, chargé par la commission provisoire de défendre Paris le 29, avait avec lui une armée de 75.000 hommes et 8 à 9.000 fédérés, presque tous anciens soldats. Le gouvernement avait décrété le 28 que les approches de la capitale seraient seules défendues par les troupes de ligne, les tirailleurs devant leur servir d'auxiliaires pour la défense des postes les plus rapprochés de la place. On ne leur distribua des fusils que le 1er juillet, alors que les troupes ennemies étaient déjà en vue le 30 juin et que l'armée de dé-

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fense pouvait soutenir une lutte glorieuse contre les Anglo-Hollandais et les Prusso-Saxons, seuls assaillants. Le commandant en chef Davout sollicita néanmoins un armistice qui fut refusé ; il songea alors à reprendre l'offensive contrariée toujours par le gouvernement. Seule, la division Exelmans entra en ligne le 1er juillet et remporta un premier succès, mais dut quand même se retirer sur Montrouge où les fédérés étaient campés.

Le 2 juillet eut lieu l'occupation de Versailles et le combat de Sèvres, où les tirailleurs harcelèrent vivement l'ennemi sur le flanc et sur les derrières et l'empêchèrent d'avancer. Le 3 juillet, les Prussiens recommencèrent l'attaque des ponts de Sèvres quand l'armistice mit fin aux hostilités. Songeon avait organisé la brigade de la Place Royale et l'avait conduite à la Villette.

Les fédérés s'étaient bravement conduits; mais, par ordre du gouvernement, un ordre du jour décida qu'ils seraient licenciés et cesseraient de porter leur uniforme ; ceux de Belleville protestèrent et refusaient d'abandonner leurs canons ; il fallut tout le sang-froid de la garde nationale pour apaiser les mécontents.

L'art. 7 de la Convention portait que les officiers de ligne employés avec les fédérés ou les tirailleurs de la garde nationale pourraient ou se réunir à l'armée qui devait se retirer au-delà de la Loire, ou retourner dans leurs domiciles ou dans le lieu de leur naissance.

Songeon ne pouvait hésiter à opter pour ce dernier parti, car il venait d'être avisé, probablement non sans peine, qu'à ses chagrins patriotiques, s'ajoutait un cruel deuil de famille. Sa femme était morte à Annecy le 28 juin, au moment où l'ennemi occupait déjà Genève et Carouge.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Un de ses parents J.-J. Songeon lui en fit part d'Annecy le jour même... « Elle a souffert tout ce qu'on peut souffrir et toujours avec une patience vraiment héroïque. Elle a payé le tribut à la nature ce matin sur les deux heures, après avoir reçu le Saint-Viatique dans les plus grands sentimens de piété. Cette tendre épouse a rempli sa carrière de vertus qui l'ont fait généralement estimer et dont elle reçoit sans doute à présent la juste récompense. »

Je demande, écrivit-il au ministre, un congé pour me rendre à Annecy, ayant appris la nouvelle du décès de ma femme et l'abandon de mes propriétés. Ma présence n'est pas nécessaire à Paris où le général Darricau a six généraux sous ses ordres.

Le Ministre de la Guerre prince d'Eckmuhl lui délivra le 3 juillet même, à la barrière d'Enfer, un congé pour affaires particulières, et le même jour ses bureaux d'état-major en avisèrent le lieutenant-général commandant la 7e division avec mention que le maréchal de camp Songeon était autorisé à se rendre dans ses foyers à Annecy, où des affaires de famille exigent sa présence. Il sera à votre disposition et vous pourrez l'employer suivant les besoins du service. »

Des difficultés durent surgir pour traverser les lignes ennemies, car il dut obtenir un ordre du nouveau ministre le maréchal Gouvion St-Cyr du 18 juillet, qui réglementait ainsi sa situation à Annecy. « Vous y attendrez les ordres que je donnerai pour votre destination ultérieure. J'aurai égard au déplacement que vous avez éprouvé, et je vous ferai porter sur le tableau des officiers généraux à mettre en activité. »

En homme prudent, il profita de ce retard pour aller à Saint-Denis le 8 juillet au-devant du Roi qui rentrait dans sa capitale entouré de nombreux généraux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le 19 juillet, le baron Frimont, commandant l'armée autrichienne, lui délivrait un passeport allemand, motivé par le décès de sa femme, qui fut visé le 20 à Nevers par le prince de Cobourg.

Son départ coincidait ainsi avec le licenciement de l'armée qui finit cette douloureuse époque et que Macdonald qualifiait de suprême humiliation. Etait-elle bien nécessaire ?

Quand il arriva en Savoie vers le 25 juillet, Songeon trouva le département du Mont-Blanc occupé militairement par l'armée alliée d'Italie, commandée par le comte Bubna et administrée par une commission départementale pour remplir les fonctions de préfet absent désignée par le baron Reviczky, intendant de l'armée. M. le marquis d'Oncieu de la Bâtie en fut nommé président. Cette commission entra immédiatement en fonctions pour subvenir aux ordres de réquisitions de toute nature qui ne tardèrent pas à affluer. Elles étaient lourdes et promptes, sous la menace de garnisaires et comprenaient depuis l'argenterie, les chevaux, les voitures, les dîners, les soupers, les papiers, les chandelles, les rations, jusqu'aux chemises, guêtres, caleçons et pantalons, les impôts extraordinaires portés au double des ordinaires. Cela dura cinq mois, pendant que se préparait le nouveau traité de Paris, retardé par les prétentions de Metternich, mais qu'on savait devoir rendre le duché entier au roi de Sardaigne. Toutefois à dater du 3 août, le baron Finot reprit ses fonctions de préfet en vertu de la Convention du 24 juillet qui rétablissait l'autorité du Roi dans tous les départements et le port de la cocarde blanche.

Le duc de Feltre (1), revenu de Gand avec Louis

(1) Clarke (H. J. G.), comte d'Hunebourg, duc de Feltre, maréchal de France, était né en 1765 d'une famille irlandaise réfugiée

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XVIII, avait repris le 4 mars le ministère de la Guerre et il avait la tâche difficile de licencier l'ancienne armée, d'en créer une nouvelle, de prononcer sur le classement de 9.000 officiers, de régler les soldes arriérées, d'organiser la garde royale, de reconstituer la gendarmerie, les cours prévotales, etc.

Songeon toujours en congé attendait patiemment d'être rappelé, car il n'avait que 44 ans quand il fut avisé le 1er septembre qu'il était mis en non activité.

---

en France avec les Stuarts. Ancien cadet de l'école militaire, il était déjà général de brigade en 1792, chef du bureau topographique, général de division en 1795, employé dans diverses missions d'ambassade, gouverneur de Vienne, puis de Berlin, ministre de la Guerre de Napoléon jusqu'à la capitulation de Paris ; en 1814 il envoya son adhésion au Roi et lui resta fidèle. Son zèle excessif obligea Louis XVIII à s'en séparer en 1817.

Sa position fut alors très pénible : honni par les royalistes comme par les bonapartistes, il alla mourir de chagrin en Alsace en 1818

Il possédait à fond l'administration militaire, connaissait plusieurs langues et écrivait avec clarté ; il avait pourtant mérité pour l'Empire le reproche de n'avoir pas été plus constant que la fortune.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE VII.

La réforme. — La demande de naturalité. — La retraite. — Le séjour à Bourgoin comme maître de la poste aux chevaux.

(1815 - 1830.)

Cette ordonnance du 12 octobre ayant créé une commission chargée d'examiner la conduite des officiers dans les événements des Cent Jours, il s'occupa de préparer sa défense dans un mémoire qu'il expédia le 20 novembre au duc de Bellune, président. Ce mémoire était appuyé de 10 pièces concernant les incidents d'Aix en 1814, et d'un certificat de son restaurateur de l'hôtel de la Parfaite Union, constatant qu'il avait refusé d'aller rejoindre Napoléon et s'était toujours déclaré lié aux intérêts du Roi par le devoir, l'honneur et la reconnaissance, soutenant en public que Napoléon allait perdre la patrie et l'armée. Il y avait en outre quatre autres certificats de Chambéry sur sa conduite au mois de mars ; les lettres de M. Devilliers prescrivant de rester à Chambéry ; celles du prince d'Eckmuhl confirmant et rapportant sa nomination au commandement du Mont-Blanc, et enfin celle qui l'avait mis à la disposition du général Darricau.

Enfin il affirmait avoir prémuni le général Devilliers contre les instances perfides envoyées de Bourgoin par le colonel Labédoyère, en présence de MM. Durand, colonel en second du 11e de ligne, Fournier, major du même régiment, et Montauzet, chef de bataillon du 7e de ligne.

Malheureusement, à la même date du 20 novem-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bre, était signé le second traité de Paris entre la France et les puissances alliées, qui ramenait les frontières de France à ce qu'elles étaient en 1790, sauf quelques modifications, comme par exemple des détachements de la Savoie au profit de la Suisse.

L'article 7 accordait aux habitants naturels et étrangers, dans les pays qui changeaient de maître, un espace de six ans pour disposer, s'ils le jugent convenable, de leurs propriétés, et se retirer dans tel pays qu'il leur plairait.

Le 17 décembre, le préfet Finot remettait ses pouvoirs au nouveau gouverneur de Sardaigne, le marquis d'Andezeno.

Songeon, quoique latiniste, ne devait pas avoir souscrit à la médaille « Iterum Felix », car il avait beaucoup de raisons pour revenir en France, ne fût-ce que pour sa position d'attente et pour se rapprocher de ses fils, placés tous deux dans le même cas de licenciement. Il imitait d'ailleurs en cela 425 Savoyens, marchands établis en France, anciens fonctionnaires ou soldats de Napoléon, qui renoncèrent à leur nationalité piémontaise. Dans le nombre étaient Curial, Berthollet, Fodéré, Tochon, Bouvard et Nicollet. (Plaisance. *Histoire des Savoyens.*)

Bien lui en prit d'ailleurs, puisque les anciens officiers soumis en France à une simple surveillance furent soumis en Savoie à un traitement plus humiliant, celui de se présenter tous les huit jours devant le commandant de place. Un certain nombre même, comme l'illustre Dessaix et autres, furent arrêtés et détenus dans les forts, sans qu'on les eût jugés.

Il s'occupa de réaliser ses propriétés peut-être déjà ébréchées, et vint s'installer au début de 1816 à Seyssel, dans le département de l'Ain, pour pouvoir achever cette liquidation, après avoir obtenu l'auto-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

risation provisoire des généraux commandants le département et la 6e division à Besançon, accordée le 14 janvier.

Seyssel, par la vallée du Fier, était en communication facile avec Annecy et en relations fréquentes avec Nantua, son lieu d'éducation, dont il dut retrouver d'anciens camarades. C'est ce qu'il écrivait le 24 janvier au duc de Feltre, ministre de la Guerre : « J'ai retrouvé dans l'Ain de nombreux condisciples et je puis jouir à Seyssel des productions de mon jardin d'Annecy » (1).

On peut dire qu'à cette date, en quittant la Savoie, son rôle militaire était terminé, à 44 ans, avec 27 ans de services actifs, 26 campagnes et 4 blessures.

Bien qu'il n'eut pas perdu tout espoir de réintégration, il va chercher dans la vie civile un autre emploi de ses facultés, en bon Savoyard qui ne veut pas rester oisif. Nous avons d'autre part fait remarquer que dans le service d'aide-de-camp, dans ses emplois d'état-major, il avait appris l'art équestre au point d'être considéré comme un bon écuyer. Une circonstance ne tarda pas à naître qui lui permit d'en faire usage.

Après les troubles suscités à Lyon et dans le Midi par la Terreur blanche ; les discussions législatives sur la loi d'amnistie relative aux événements des Cent

(1) C'est sans doute en raison de ce court passage dans l'Ain, que M. Dufay lui donna une place dans sa galerie militaire de l'Ain, 1874-78, qui, du reste, le fait naître dans le pays de Gex, à tort et qui est évidemment, pour le surplus, empruntée aux Fastes de la Légion d'honneur, 1844.

Songeon retrouva aussi à Seyssel son compatriote d'Annecy, déjà rencontré à Burgos, le capitaine François Dangon, comptant dans l'armée française seize ans de services, dix campagnes, quatre blessures et sollicitant aussi des lettres de naturalité qu'il obtint le 16 avril 1817. (*Le Savoyard de Paris*, 24 mai 1913.)

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jours que le Roi voulait étendre, mais à quoi la Chambre des Députés s'opposa en exigeant le bannissement des Conventionnels, le fonctionnement des cours prévôtales avaient soulevé dans le pays une assez vive agitation qu'il fallut surveiller ; les Préfets furent chargés d'organiser des gardes de police à cheval, troupe d'élite choisie parmi les personnes qui montreraient le plus d'attachement au Roi et au Gouvernement, destinée au maintien de la tranquillité politique et à l'exécution des ordres de Sa Majesté. Ils devaient être habillés, équipés et armés à la diligence des municipalités.

Le canton de Seyssel devait en comprendre 50, s'il était possible et le sous-préfet de Belley obtint du maréchal de camp Songeon en demi-solde de les commander provisoirement, après les avoir organisés de concert avec les maires du canton. C'était un emploi bien modeste pour son grade qui fut même mis en chanson, mais qui lui valut des certificats très élogieux de M. de Villeneuve, maire de Belley, où il remplit aussi l'emploi d'organisateur de la garde nationale, du chevalier des Escherolles, sous-préfet de Belley, du procureur du roi Jordan, du baron du Martroy, préfet de l'Ain, et enfin du général Dupeyron commandant le département.

On y signalait son zèle et son dévouement à la cause des Bourbons et son activité à améliorer l'esprit public.

Cela ne fut pas inutile, car pour pouvoir rester en France, il devait observer l'ordonnance royale du 5 juin 1816 qui l'obligeait, comme étant né hors du territoire actuel du royaume, de se faire naturaliser Français pour jouir du traitement de réforme. Il lui fallait de plus bénéficier de la décision du 6 juillet 1816 spéciale aux officiers qui avaient servi l'usurpa-

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

teur pendant les Cent Jours, pour que ce ne fût pas un obstacle à sa naturalisation, parce qu'il était déjà en activité dans le royaume au 1er mars 1815, et se trouvait dans le cas d'amnistie votée par la loi du 12 janvier 1816.

Sa pétition du 8 février avait été transmise au ministre de la Guerre le 6 août, avec un rapport de ses bureaux constatant que la commission d'examen chargée des dossiers de tous les officiers l'avait rangé dans la 14e catégorie, c'est-à-dire la dernière, comprenant ceux qui ne devaient pas être rappelés ; qu'il avait été nommé par Buonaparte, à Lyon, le 13 mars commandant du département du Mont-Blanc ; qu'il en avait reçu le même jour des dépêches pour l'Impératrice Marie-Louise et les avait fait parvenir au comte Bubna ; qu'il avait servi dans les fédérés de Paris et qu'il n'était pas susceptible d'obtenir les lettres de naturalisation qu'il sollicitait.

Le ministre duc de Feltre écrivit lui-même en apostille : « Les lettres du général Songeon prouvent avec quel transport il a servi Bonaparte, quoique sa qualité de Savoyard pût l'en dispenser.., il faut aviser à lui régler sa retraite. »

A ce reproche bornons-nous à opposer qu'en 1815, Songeon était de la Savoie encore française et que l'opinion des Savoyards ne pouvait se désintéresser de celle de la France, pour ceux qui en étaient encore sujets.

En même temps que leur père, les deux fils Songeon en demi-solde s'étaient retirés à Pézenas, après qu'on leur eût refusé d'aller rejoindre leur père à Seyssel ; eux aussi avaient demandé des lettres de naturalisation, mais le même ministre de Feltre avait conclu en sens contraire, pour avoir servi l'usurpateur.

Malgré ses bons certificats, leur père, reçut du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ministre l'ordre de venir résider à Montpellier (1). Il y était à peine arrivé vers le 15 septembre 1816 qu'une décision du Roi du 30 octobre lui accorda une solde de retraite de 4.000 francs ; mais la lettre d'avis ministérielle ne lui fut expédiée que le 10 janvier 1817.

Le même jour et malgré l'avis favorable du vicomte de Briche, lieutenant-général commandant la 7e division militaire, le duc de Feltre transmettait au grand chancelier la demande de naturalisation, toujours avec avis contraire.

Heureusement qu'à ce moment là le duc de Feltre avait perdu tout crédit et que le Roi allait s'en séparer : le garde des sceaux Pasquier fit rendre le 30 janvier une admission de lettres de naturalité qui furent lues, publiées et enregistrées par arrêt de la Cour de Montpellier le 27 février 1817, l'admettant à jouir des franchises, privilèges, droits civils et politiques dont jouissent nos vrais et originaires sujets.

Quelques jours après, rendu ainsi à sa liberté, il déclarait se retirer à Lyon (2), à compter du 1er mars. Il devait penser s'y installer à demeure, car il faisait à la douane le 1er avril la déclaration de son mobilier et de sa bibliothèque à faire venir d'Annecy ; il envoyait aussi au maire ses offres de service, soit pour concourir à la célébration de la fête de Saint-Louis, soit pour contribuer au maintien de la tranquillité publique en marchant à la défense de la royauté légitime, si la malveillance cherchait de nouveau à lui porter atteinte.

(1) Avant de partir de Belley, il vendit 1.200 fr. sa calèche au sous-préfet des Escherolles, qui lui fit mille tracasseries avant de le payer. Songeon crut devoir s'en plaindre au ministre.

(2) Il y demeurait rue de la Barre n° 8 et la cour prévôtale continuait d'y exercer ses rigueurs jusqu'à l'arrivée du duc de Raguse, qui fit cesser cette terreur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il devait probablement chercher un emploi quand une circonstance très importante pour sa vie le lui offrit sous la forme d'un nouveau mariage avec la fille du maître de la poste aux chevaux de Bourgoin, Marie-Anne Bouvier, née à Grenoble le 4 août 1786.

Le mariage fut célébré à Bourgoin le 9 octobre 1817 et il dut prendre immédiatement la suite des affaires de son beau-père.

L'année suivante, il fit peindre son portrait à l'huile par le peintre E. Moreau, de Chambéry, élève de David, qui le représente en grande tenue de maréchal de camp, au milieu des ruines de Saint-Sébastien. Cette idée fictive n'était pas du meilleur goût, mais le choix du portraitiste fut heureux pour la ressemblance du modèle, abstraction faite des accessoires disproportionnés qui sentent le mannequin; nous l'avons fait reproduire en tête de ce volume.

Le 3 septembre, il eut aussi la joie de voir naître son troisième fils(1), Jacques-Nestor-Lucius, qui devait jouer un rôle fort peu royaliste plus tard.

On sait que la poste, créée en France par Louis XI en 1464, comprenait à l'origine la poste aux chevaux, les messageries et la poste aux lettres; elle était d'abord exclusivement créée au service du Roi et ce fut Richelieu qui la mit à la disposition du public; mais ce fut la Convention qui sépara la poste aux chevaux de la poste aux lettres.

Les maîtres n'exerçaient qu'en vertu d'un brevet du gouvernement et, comme astreints à disposer d'une

(1) Se signala d'abord comme républicain dans les journées de février 1848, de 1849 et fut obligé de se réfugier en Belgique jusqu'en 1861. Après avoir pris part à la défense de Paris en 1871, il siégea au Conseil municipal de cette ville et en fut président. Plus tard, élu sénateur de la Seine, en remplacement de Victor Hugo en 1885, il siégea à l'extrême gauche, vota silencieusement avec ce groupe et mourut le 17 février 1889.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

cavalerie souvent importante avec tous ses équipages, ils appartenaient à la bourgeoisie disposant d'une certaine aisance ; c'était donc une fonction honorable où le maréchal de camp retraité pouvait entrer sans se compromettre.

Le service de Bourgoin devait avoir une certaine importance, car il desservait deux routes : celle de Lyon au Pont-de-Beauvoisin (et en Savoie), 9 postes, et celles de Lyon à Grenoble par Rives (13 postes).

L'ancien établissement était situé sur la route de Lyon, près du pont de Biou ; mais Songeon le trouvant sans doute mal établi, acheta un terrain qui avait dépendu de l'ancien clos des Augustins pour y faire construire une maison beaucoup plus importante qui subsiste encore aujourd'hui.

C'est le collège qui appartient à la ville et qui a conservé la disposition primitive ; maison de maître au fond d'une cour ; deux ailes perpendiculaires et parallèles qui servaient d'écuries, terminées aux extrémités sur la rue par deux pavillons où étaient logés les postillons. Une grille en bois sculpté allant d'un pavillon à l'autre fermait la cour au Nord sur la place des Augustins.

Le général avait installé cette habitation d'une manière luxueuse pour l'époque et imprégnée de ses anciens souvenirs de Rome et d'Espagne. Il avait fait appel à des artistes italiens pour en rehausser le décor ; les uns avaient couvert de fresques les trois pièces principales du rez-de-chaussée ; à droite, le grand salon qui tenait toute la largeur, offrait les douze dieux de l'Olympe, et en face de la cheminée monumentale une peinture représentant Apollon, conduisant le char du soleil. Au plafond une coupole et des compartiments en trompe-l'œil, ornés d'attributs musicaux isolés ou soutenus par des amours. Sur

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le sol une mosaïque couvrant la pièce entière avec une lyre au centre et des jeux d'autres instruments sur les côtés. Sauf les fresques et tableaux, cette pièce a été bien conservée.

Le passage du centre, séparant le salon de la salle à manger, était aussi garni de fresques non apparentes aujourd'hui comme ayant été recouvertes de badigeons par les acquéreurs anciens. Il contenait au plafond deux toiles décoratives, dont l'une représentait le colonel Songeon du 53e de ligne au camp de Gradisca, dans le Frioul autrichien, en 1807 ; l'autre, Mme Songeon, devant son piano, entourée de ses deux fils en uniforme, qu'un valet venait servir dans une pièce donnant sur un lac qui doit être celui d'Annecy. Ces décors antérieurs à la nouvelle construction avaient dû être amenés d'Annecy, car ils doivent dater de 1807 à 1810. Ils ont disparu plus ou moins frauduleusement, mais nous avons pu en retrouver d'anciennes photographies et les reproduire.

La salle à manger à gauche était aussi tendue d'une mosaïque à l'italienne où figurait le blason du chevalier Songeon ; il est regrettable qu'elle ait été détruite.

Le fronton de la porte d'entrée les porte encore sculptées sur la pierre, mais faussement coloriées.

Le balcon à décor ogival de la fenêtre centrale du premier étage porte encore le monogramme de J. C. S.

Un certain nombre d'autres peintures ou moulages en plâtre ou en stuc, vendus par le général avec la maison à son départ de Bourgoin, ont été dispersés depuis, mais aucun ne paraît avoir concerné directement sa personne.

Avec son naturel familier et ses habitudes communicatives, il s'entendit très bien avec la population en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sachant mériter aussi les bonnes grâces de l'administration, car, en 1821, le maire, M. Gensoul, lui annonçait avec félicitation que, sur sa proposition, le préfet de l'Isère venait, par arrêté du 21 avril, de le nommer membre du Conseil municipal de Bourgoin, assemblée qui sera jalouse d'avoir pour collaborateur un membre aussi zélé et aussi digne de lui être associé.

Ce nouvel honneur, le premier depuis sa disgrâce, lui causa-t-il quelque ivresse, on serait fondé à le croire d'après l'incident tragi-comique qui ne tarda pas à surseoir, mais qui se dénoua en moins de huit jours.

Le 24 décembre 1821, le maître de la poste aux chevaux de Bourgoin recevait de Lyon par la poste une lettre signée Buisson, datée de la prison dite de Roane, dont l'auteur se dévoilant comme prince de la Sisterna, proscrit par la Maison de *Savoye,* que ses ancêtres avaient si noblement servie, qui venait d'être arrêté à Lyon comme soupçonné d'être un fugitif espagnol et s'attendait à être livré à l'Espagne, où sa personne serait reconnue et livrée au Piémont. Avant son transfert, mais en toute urgence, il avait un secret à communiquer pour sauvegarder sa fortune et sa vie peut-être et ne pouvait la confier qu'à un chevalier de la Légion d'honneur. Pour communiquer avec lui en secret, il demandait qu'on lui fît parvenir dans une volaille l'adresse à laquelle il aurait à faire connaître les moyens de l'approcher sans éveiller de soupçons. Cent mille francs étaient promis pour ce signalé service, à titre de début, pouvant un jour augmenter. Le maître de poste pensa que sa fonction l'appelait de suite à en référer au parquet, où il fut reçu par le procureur du Roi, ancien officier supérieur de cavalerie, chevalier de l'Ordre royal et mili-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

taire de Saint-Louis, d'après l'entête de son papier à lettre.

Au vu d'une correspondance si compromettante (1), le procureur ne pouvait avoir un instant d'hésitation. Le 27 décembre il écrivit au Procureur général : « M. le général de Songeon m'a communiqué ce matin la lettre qu'il aura l'honneur de vous présenter ; elle nous a paru être d'une nature assez importante et assez pressée pour que nous eussions pensé qu'il devait de suite partir pour Grenoble ; après en avoir pris connaissance, vous jugerez s'il n'est pas nécessaire qu'elle soit aussi communiquée à M. le Préfet.

« *Signé* : Résicourt. »

Le parquet général, peu soucieux de pénétrer cette ténébreuse affaire, adopta ce dernier parti et renvoya le maître de poste au préfet de Lyon, dont il obtint audience le 30 au matin.

Dans l'après-midi, on lui remettait le document qui suit : « Monsieur, je viens de faire rechercher d'où pouvait venir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de me présenter ce matin. Il n'a pas fallu beaucoup de temps pour m'assurer que, comme je l'avais prévu, c'était une mauvaise pièce d'un escroc de prison, ce qu'en terme d'argot on appelle *lettre de Jérusalem*.

« Cette lettre a été écrite par un nommé Cummait, sous la dictée de Buisson, tous deux signalés comme des plus mauvais sujets des prisons et que j'ai fait depuis peu de temps transférer de Saint-Joseph à Roanne.

« Il n'a même pas été nécessaire pour parvenir à

(1) Elle pouvait en effet paraître se ramifier aux troubles qui amenèrent, en mars 1821, l'abdication du roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel Ier, et l'avènement de Charles-Félix.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cette découverte d'avoir recours à la volaille sur laquelle Buisson avait compté et qui, je crois, était le seul objet de cette fourberie. »

« Agréez, Monsieur, etc. « LEZAY-MARNESIA,
(Lettre autographe.) « *(préfet du Rhône)*. »

Ce genre de piège existe encore aujourd'hui et nous apprenons par les journaux qu'il continue à faire des dupes; mais pouvait-on s'attendre que, même en 1821, deux anciens officiers supérieurs et le parquet général s'y sont laissé surprendre et ont failli instrumenter? Quant au maître de poste, sa naïve crédulité fut punie par ses déplacements, ses frais de route et l'aveu d'une dérision dont il garda le souvenir pour ses enfants.

Une meilleure circonstance politique se produisait en même temps pour réchauffer son zèle: ce fut l'avènement au 15 décembre 1821 du ministère Villèle, dont faisait partie le maréchal Victor, duc de Bellune, qu'il avait connu en Espagne et en Italie; il s'empressa de le complimenter.

« Vos anciens services, répondit le ministre, vous donnent des droits à ma bienveillance, et je serai flatté de vous témoigner mon souvenir en faisant quelque chose pour vos enfants, dès que les circonstances le permettront. » (Lettre du 5 janvier 1822.)

Malheureusement, durant cette même année 1821, des soucis plus graves et plus intimes l'avaient assailli. Dès le début de l'année, sa seconde femme ayant à se plaindre de cette union par un traitement qui serait allé jusqu'aux sévices, avait quitté son mari et introduit une demande en séparation de corps et de biens, qui était pendante devant le tribunal de Bourgoin et où elle fut résolue affirmativement le 18 février 1822.

Au vide causé par cette séparation, vint s'ajouter

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

le 3 février 1823 un deuil cruel, par le décès de son deuxième fils, Louis-Joseph (1), lieutenant aide-major au 4e régiment d'artillerie à pied, qui vint mourir chez son père à Bourgoin, où il fut inhumé.

La bonne fée de sa profession lui procura en 1826 une rencontre des plus heureuses qu'il ne manqua pas d'inscrire sur son carnet pour la rappeler en 1830. Ce fut le passage à Bourgoin du duc d'Orléans, le futur roi Louis-Philippe, avec sa famille. Le maréchal de camp reparut ce jour-là en uniforme et lui rendit les honneurs avec les officiers en demi-solde,

(1) Né à La Roche le 1er mars 1796, élève du lycée d'Angers et du Prytanée de La Flèche. Entré à Saint-Cyr le 20 mai 1813 ;

Sous-lieutenant au 25e de ligne du 22 décembre 1813 au 20 septembre 1815 ;

En non activité du 20 septembre 1815 au 18 janvier 1819 ;

Fils d'un père naturalisé, cet officier encore mineur, bien que né dans le Léman devenu étranger, pouvait se croire naturalisé de fait, il eut de la peine à le faire admettre par Clarke, pour pouvoir toucher sa demi-solde retirée aux non naturalisés.

Admis pour l'état-major par ordonnance du 20 janvier 1819 ;

Sous-lieutenant aide-major aux chasseurs à cheval de la Dordogne (9e régiment), du 1er mai 1819 au 15 août 1820 ;

Lieutenant à la Légion des Hautes-Alpes (3e léger), 16 avril 1820-14 octobre 1822 ;

Campagne de la Grande Armée en France en 1814 ;

Campagne de l'armée de la Loire en 1815 ;

Décédé à Bourgoin le 3 janvier 1823.

Son frère aîné, Jean-Guillaume, né à Annecy le 28 septembre 1792, élève de Saint-Cyr en 1812, sous-lieutenant au 155e en 1813, partit pour la Grande Armée. Blessé à Vachau, il fut fait prisonnier par les Russes à Leipsig. Rentré en 1814, il est sous-lieutenant au 50e de ligne, licencié en 1815, reparait comme lieutenant au 30e en 1825, capitaine en 1831, prend part à l'expédition d'Alger, chevalier de la Légion d'honneur en 1833, il est adjudant de place à Lyon en 1835 et à Grenoble en 1836 il est capitaine commandant les forts de Rabot et de la Bastille. Admis à la retraite vers 1850, il mourut en 1866.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

malgré le procureur du roi qui avait défendu cette marque de déférence.

Sa robuste santé s'était grandement altérée depuis 1825 où il avait été frappé d'une attaque d'hémiplégie dont les suites étaient considérées comme incurables ; il venait de quitter son établissement quand les événements politiques vinrent à son aide.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE VIII.

Le séjour à Maulette.
La réintégration du Maréchal de camp.
La retraite définitive. — Le décès.
(1830-1834.)

Les événements de Juillet 1830 venaient de se produire, le duc d'Orléans avait été proclamé roi des Français le 9 août, quand nous trouvons Songeon le 29 août à Paris, soigné par le docteur Pacthod et saluant l'avènement de Louis-Philippe.

Dès qu'il fut rétabli et par lettre du 25 novembre, il envoie une pétition au ministre de la Guerre, le maréchal duc de Dalmatie, pour être relevé de la retraite et placé dans le cadre de disponibilité. Il y rappelle que ce fut sous ses auspices qu'il fut nommé colonel au camp de Boulogne et promu général de brigade en 1813 et se réclame d'avoir organisé à Paris, place Royale, une brigade de tirailleurs fédérés à la tête desquels il était à La Villette.

Cette allusion opportune ne manqua pas son effet, car, le 22 mars 1831, sa demande de réintégration était agréée, et le 1er mai il recevait la rosette d'officier de la Légion d'honneur ; il faut avouer que c'était tardif, puisque ce grade lui avait été déjà déféré en 1805, mais subordonné à la vacance.

En attendant son rappel, il était venu s'installer au château de Maulette (1), près Houdan (Seine-et-

(1) Village du canton d'Houdan, arrondissement de Mantes, sur la grande route de Brest. Terroir en labour et prairies. Petit château. 240 habitants.

Oudiette : *Diction. des Environs de Paris*, en 1827.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Oise), pour y faire de l'élevage de chevaux, toujours en raison de ses goûts équestres. Ce château, fort délabré, subsiste encore tel qu'autrefois et appartient toujours à la même famille (Petau de Maulette). Formé d'un corps principal adossé à deux tourelles et baigné de douves dérivées de l'Opton, il est attenant à une ferme importante et habité par les fermiers. Des prairies attenantes se prêtent au genre de pâturage qu'on veut exercer.

Il venait de s'y installer avec peine en y sacrifiant le peu de ressources qui lui restait, quand il reçut le 29 août 1832 sa nomination comme maréchal de camp commandant le département de la Seine-Inférieure.

Il s'installa à Rouen, rue de Crosne, qui était alors hors la ville, mais pour si peu de temps que son passage et son nom sont inconnus aux Archives, m'a-t-il été répondu.

C'est qu'en effet l'âge de la retraite était imminent, puisqu'il en fut atteint le 1er mai 1833, pouvant ainsi ajouter 10 mois seulement à ses années de service, et sans majoration, parce que sa pension de 4.000 francs atteignait le maximum. On lui alloua simplement un secours de 500 francs.

Revenu à Maulette, il faisait de fréquentes promenades à Houdan, quand il mourut le 14 septembre 1834, au château de Maulette, des suites d'une chute de cheval (1). Il dut y être inhumé, mais en 1840, ses restes furent transférés au cimetière d'Houdan, ville autrefois célèbre par son patriotisme réputé, dans une concession à perpétuité, cédée par acte du 31 août,

(1) L'acte de décès fut dressé à la mairie de Maulette.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

au nom de son jeune fils (Nestor), qui lui fit ériger une tombe, dont la dalle porte l'inscription ci-après :

BLASON DU CHEVALIER
D'EMPIRE

A LA MÉMOIRE
DU GÉNÉRAL SONGEON
CHEVALIER DE L'EMPIRE,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
CHEVALIER DE SAINT-LOUIS,
[DE L'ORDRE DE LA COURONNE DE FER, ETC.]
NÉ A ANNECY 3 AVRIL 1771
MORT A [HOUDAN] 3 SEPTEMBRE 1834

SAINT-DOMINGUE [WAGRAM]
[AUSTERLITZ] SAINT-SÉBASTIEN

DEUS FORTIS DEUS SABAOTH.

SON JEUNE FILS.

Le blason est inexact au coupé où l'ananas est remplacé par un poisson en pal.

Le texte est erroné pour les mots entre parenthèses.

Par suite de son court séjour et de son isolement, son souvenir n'a plus d'autres traces dans le pays.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ICONOGRAPHIE

Il m'a été donné, par une gracieuse piété filiale et par mes recherches personnelles, aidées à Bourgoin et à Annecy de précieux concours, de pouvoir parvenir à reconstituer une suite jusqu'ici inconnue et dispersée de souvenirs du général Songeon, dont la vue intéresse sa mémoire.

Je vais les passer en revue :

1° — Les armoiries de chevalier d'Empire qui lui furent octroyées par brevet impérial du 30 octobre 1810, en confirmation d'un décret du 15 août 1809 qui lui avait conféré ce titre. Ces marques d'honneur résumant la carrière honorable étaient laissées pour leur composition, à moins d'ordre contraire, au choix de leurs titulaires, soumis à l'approbation par le brevet qui a ainsi défini celles du sieur Songeon, sans particule, résumant sa carrière militaire jusqu'à 1810 :

Parti : au premier, coupé d'argent et de sinople, l'argent à l'épée en pal d'azur, la poignée accolée d'une pensée au naturel ; le sinople à l'ananas d'or feuillé au naturel ; au deuxième, d'azur à trois poissons en fasce l'un sur l'autre, d'argent ; bordure de gueules du tiers de l'écu, au signe des chevaliers légionnaires posé au deuxième point en chef : pour livrées, les couleurs de l'écu, le vert en bordure seulement. (Dossier de la grande Chancellerie.)

On peut y remarquer la bordure de gueules qui devait servir à rappeler la couleur de l'écu de Savoie son pays d'origine.

Le coupé s'explique aisément par sa double allégo-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rie. En tête l'épée et la pensée, ingénieux emblème d'un officier d'état-major, dont la réflexion ne peut se séparer du glaive (1). En dessous, l'ananas rappelle le souvenir de Saint-Domingue où ce fruit est très cultivé.

Quant au second parti qui doit héraldiquement rappeler d'autres faits marquants antérieurs à la fin d'octobre 1810, et avoisinant des eaux, je ne dois pas cacher mon incertitude tout en y trouvant une allusion à trois commandements qu'ils avaient exercés : celui du fort des Carmes à Naples, dans une île du golfe de ce nom, en 1799 ; celui de la Roca d'Anfo qui domine le lac d'Iseo dans la Lombardie, en 1809, et celui de l'île de Woorn sur l'embouchure de la Meuse, au printemps de 1810.

Ce blason est utile à connaître, parce qu'on le retrouvera longtemps encore sur des pierres d'édifices, à Annecy et à Bourgoin et même sur sa tombe où il bravera sans doute d'autres inscriptions en lettres.

2° — Porte principale d'entrée au rez-de-chaussée de la maison que le colonel Songeon avait fait construire à Annecy, sur les ruines de l'hôpital dit de la Providence, dans la rue de ce nom, et qui après son départ fut rehaussée pour servir de pensionnat et aujourd'hui d'évêché.

Elle porte au faite un écusson en stuc à son blason de chevalier d'Empire, soutenu par deux branches de chêne et s'ouvre sur un large corridor, dont les murs latéraux ont dû jadis être décorés par les deux toiles décrites ci-après, nos 6 et 7, et qui furent transférées à Bourgoin en 1817.

(1) De 1796 à 1810, il avait été affecté pendant six ans à des services d'état-major en vertu desquels il avait exercé trois commandements.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le balcon supérieur repose sur deux consoles ornées sur leurs saillies de la croix de légionnaire.

3° — Portrait à l'huile du colonel Songeon, à mi-corps, en habit bleu à un rang de boutons, avec épaulettes, croix d'honneur et poignée d'épée, tenant en main gauche une lettre adressée à M. le colonel Songeon du 53e régiment d'infanterie de ligne à Palma (Frioul). Armé du Ministre de la Guerre *(sic)*.

4° — En pendant, portrait de Mme Songeon, en costume Empire, taille relevée, bras nus et décolletée, main droite avec trois bagues ; robe de soie mauve adossée à une table qui porte un vase de fleurs et tenant elle-même une fleur d'un rouge mauve ; coiffure à cheveux frisés sur le front. Ces toiles ont été découvertes récemment dans une maison particulière aux environs d'Annecy par M. François Gardier, trésorier de l'Académie Florimontane. Elles sont d'un artiste médiocre et doivent dater de 1807 ou 1808, peut-être en souvenir de leur réception au théâtre de Gradisca le 23 août 1807. Dimension 75 sur 87 centimètres.

5° — Portrait miniature de Mme Songeon, née Jeanneton Séraphin, à La Roche, morte à Annecy le 28 juin 1815.

Elle est en une sorte de dolman vert surmonté d'une gracieuse collerette et représentée à l'âge où sa beauté fut célébrée en vers italiens à Udine dans le Frioul, où son mari commandait le 53e régiment.

Cependant elle est signée par Eug. Charles et fut faite vers 1830, mais sans doute en reproduction d'une autre plus ancienne.

6° — Mme Songeon et ses deux fils servis par un valet de pied.

Agrandissement de la photographie d'une ancienne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

toile de décor qui orna successivement les appartements du général à Annecy, puis à Bourgoin.

Madame est assise devant un clavecin entre ses deux fils en tenue d'élèves d'un lycée, celui d'Angers où ils avaient été pensionnaires du gouvernement.

Par une porte latérale du salon orné de statuettes et du blason, on voit un lac voisin de l'habitation, qui doit être le lac d'Annecy, dont la maison du général était rapprochée.

Ce tableau doit dater de 1810, la dernière où toute la famille fut réunie en Savoie pendant le congé du père, de mai à octobre.

Cette peinture et la suivante qui lui faisaient pendant sont d'exécution très médiocre comme dessin et elles émanaient sans doute de quelque artiste italien peintre de fresques dans les églises ; mais elles ont, ne fût-ce qu'en reproduction, un intérêt documentaire qui fait vivement regretter qu'elles soient perdues par suite d'une aliénation très irrégulière et secrète. Le hasard seul permettra de les retrouver, bien qu'il y ait de cela vingt ans. C'est le hasard également qui a permis de retrouver les clichés chez un photographe par une très aimable intervention.

7° — Le colonel Songeon, du 53e régiment, prêt à monter à cheval devant le camp de Gradisca, dans le Frioul autrichien, où il avait été rassemblé le 11 décembre 1807, pour la revue de l'Empereur qui était passé à Chambéry dans la nuit du 19 au 20 novembre et qui s'y rendit de Venise.

Le buste de Napoléon avait été dressé au camp en son honneur avec une inscription latine à laquelle le colonel n'avait pas dû rester étranger, puisqu'il faisait du latin un fréquent usage :

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

NAPOLEONI MAXIMO
GALLORUM IMP. ITAL. REG.
UT MONUM. AMOR. GRATIT[is]
LEGIO QUING. TERTIA
AUSPICE EGREGIO DUCE
JOAN. MA. SONGEON
ANNECIENSI
IN CAMP. MERID. AP. GRADISCA
VENETAM URBEM DXX[M]
ANNO DMDCCCVII
EREXIT

Cette pièce est très intéressante comme costume militaire de l'Empire. D'après le décret du 24 juillet 1806, un petit nombre de régiments furent désignés dans l'infanterie de ligne pour prendre l'habit blanc dès 1806, et les autres devaient continuer pour que la mesure générale fût achevée en 1809 ; mais l'essai ayant déplu à Napoléon après la bataille d'Eylau, il décida en octobre 1807 qu'ils reprendraient l'habit bleu, après usure de la tenue blanche.

Il n'existe donc que très peu de portraits du temps représentés dans cette tenue d'essai et celui-ci a été signalé et reproduit, à la demande du carnet de la Sabretache, dans la livraison de janvier 1914, avec un commentaire de M. Cottreau, de nature à piquer la curiosité des chercheurs.

Le décret avait aussi fixé les couleurs attenantes : le 53e devait avoir les boutons blancs, les revers parements et collets roses, la poche en long.

8o — Le maréchal de camp Songeon peint à l'huile par E. Moreau et daté de 1818, à l'époque où il venait d'être retraité et de se marier en secondes noces à Bourgoin. Appartient à Mlle Songeon. Il est représenté en grande tenue, derrière des murailles en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ruines et indiquant le plan du fort de la Mothe de Saint-Sébastien dont il avait dû signer la capitulation en 1813 aux Anglais.

Le peintre Moreau, élève de David, était peintre à l'huile et en miniature : il avait été professeur de dessin à Annecy avant 1807 et il vint diriger l'école de peinture à Chambéry en 1822 ; il est l'auteur de portraits du roi de Sardaigne et du général de Boigne.

On reconnaît ses œuvres aux accessoires disproportionnés, tels que les mains, le chapeau, grossis par une perspective qui rappelle l'objectif ; généralement les figures sont bonnes et ressemblantes, mais le corps et les membres sentent le mannequin.

La fiction d'apparat sent ici son école et sans doute les ordres de son modèle qui le destinait à sa nouvelle épouse. C'est évidemment le portrait type du personnage.

9° — L'hôtel de la poste aux chevaux à Bourgoin. Lithographie faite vers 1830 et carte postale contemporaine.

Il avait été construit par Songeon qui, après son mariage en 1817 avec Mlle Bouvier, avait pris la suite de son beau-père comme maître de la poste aux chevaux.

Songeon ayant renoncé à cette industrie vers 1830 pour se rendre à Paris, sa maison fut vendue et achetée d'abord pour un collège libre et rétrocédée plus tard à la ville pour devenir le collège universitaire d'aujourd'hui.

Renseignements donnés par M. le commandant Chabal et par Mme Fabre et Mlle Caralp.

10° — Le château de Maulette (Seine-et-Oise).

Il avait été loué par le général en 1831 et il s'y retira après avoir commandé le département de la Seine-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Inférieure en 1832-33, où le roi Louis-Philippe l'avait rappelé et il y mourut le 14 septembre 1834.

Ce château atttenant à une ferme avoisine de grandes prairies où il faisait de l'élevage.

Maulette est un village situé sur la route de Brest, à quinze cents mètres d'Houdan.

11° — La pierre tombale au cimetière d'Houdan (Seine-et-Oise).

Une tradition locale prétend que le général serait mort des suites d'un accident de cheval, en se rendant de Maulette à Houdan et que, transporté à à l'hospice de cette ville, il y serait décédé. C'est contraire à l'extrait mortuaire de la commune de Maulette que nous publions ; mais néanmoins ses restes reposent au cimetière d'Houdan, dans une concession à perpétuité achetée en 1840 par son jeune fils (Nestor), sous une pierre tombale dont nous donnons la description.

La légende est toutefois inexacte en ce qui concerne le blason, les décorations et les campagnes, tant il est vrai que les inscriptions lapidaires peuvent fausser l'histoire elle-même.

12° — Portrait de Nestor Songeon, son troisième fils, sénateur de la Seine, par Demare, dans les *Hommes d'aujourd'hui*. Il mourut sans postérité.

13° — La caserne Songeon, à Albertville, occupée aujourd'hui par le 22e bataillon alpin et par une batterie alpine d'artillerie de montagne.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DOCUMENTS ANNEXES

Archives historiques de la Guerre, N° 1598

Chevalier SONGEON, Jean, Marie

Maréchal de camp

Né le 3 avril 1771 à Annecy en Savoie ;

Engagé au corps de l'artillerie des colonies le 10 juin 1787 ;

Congédié le 15 octobre 1791 ;

Soldat au 5e bataillon de volontaires nationaux du Mont-Blanc le 1er mars 1793 ;

Capitaine le 7 juin 1793 ;

Elu lieutenant-colonel en second le 10 juin 1793 ;

Chef de bataillon à la 15e demi-brigade provisoire en 1794 ;

Chargé par le général en chef Bonaparte des détails de comptabilité, police et discipline de la 11e demi-brigade de ligne le 21 avril 1796 ;

Chargé provisoirement par le général Kilmaine du commandement du 1er bataillon de la 14e demi-brigade de ligne le 13 décembre 1797 ;

Commandant du quartier général de l'armée de Naples le 26 janvier 1799 ;

Nommé par le général en chef Macdonald aide de camp du général Garnier le 16 mai 1799 ;

Confirmé dans cet emploi le 13 janvier 1800 ;

Chargé de la comptabilité de la 19e demi-brigade le 2 août 1801 ;

Major du 28e régiment de ligne le 22 décembre 1803 ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Colonel du 53e régiment d'infanterie de ligne le 1er février 1805 ;

Adjudant-commandant le 27 mars 1809 ;

Commandant supérieur de la Rocca d'Anfo et de son arrondissement le 21 avril 1809 ;

Employé à l'état-major du 4e corps de l'armée d'Allemagne le 20 septembre 1809 ;

Passé avec ce corps d'armée à l'armée de Brabant le 1er mars 1810 ;

Commandant à Helvet-Huys le 25 mars 1810 ;

Disponible le 15 avril 1810 ;

Détaché à Avignon pour la concentration des troupes destinées à l'Espagne le 28 octobre 1810 ;

Chef d'état-major de la 2e division d'infanterie du 9e de l'armée d'Espagne le 13 novembre 1810 ;

Chef d'état-major du 7e gouvernement en Espagne le 25 avril 1811 ;

Chargé par le général Dorsenne du commandement supérieur de la province de Zamora le 14 septembre 1811 ;

Chef d'état-major du 5e gouvernement en Espagne le 4 février 1812 ;

Prisonnier de guerre à la reddition de Saint-Sébastien le 7 septembre 1813 ;

Général de brigade en récompense de sa belle conduite pendant le siège de cette place le 25 novembre 1813 ;

Rentré de captivité le 30 avril 1814 ;

Commandant dans le département du Mont-Blanc le 7 août 1814 ;

Remplacé dans ce commandement le 15 avril 1815 ;

Commandant les tirailleurs fédérés de la Garde nationale de Paris le 12 juin 1815 ;

Autorisé à se retirer dans ses foyers le 3 juillet 1815 ;

Mis en non activité le 1er septembre 1815 ;

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Retraité par ordonnance du 30 octobre 1816;

Relevé de la retraite et compris comme disponible dans le cadre d'activité de l'état-major général le 22 mars 1831;

Commandant le département de la Seine-Inférieure le 29 août 1832;

Rétabli dans la jouissance de la pension de retraite le 1er mai 1833;

Décédé le 14 septembre 1834.

Campagnes : 1787, 1788, 1789, 1790, 1791, à Saint-Domingue; 1793, 1794, 1795, armée des Pyrénées-Orientales; 1796, 1797, 1798, 1799, 1800 et 1801, armées de Rome, de Naples et d'Italie; 1804, 1805, 1806 et 1807, Italie; 1809, armée d'Italie; 1809, 1810, armées d'Allemagne et de Brabant; 1811, 1812, 1813 et 1814, Espagne et captivité; 1815, en France.

Blessures : coup de feu à la jambe droite à Saint-Marc le 12 mars 1790, coup de feu à la cuisse gauche à l'affaire de Bascara le 26 mai 1795, blessé de deux coups de feu pendant le siège de Saint-Sébastien en 1813.

Décorations : membre de la Légion d'honneur le 25 mars 1804, officier le 1er mai 1831; chevalier de Saint-Louis le 14 août 1814; chevalier de l'Empire le 15 août 1809.

A obtenu, par décret du 15 août 1809, une dotation de 2.000 francs de rente annuelle sur les domaines d'Erfurt.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

JOURNAL
HISTORIQUE
DE LA
DIVISION MILITAIRE

que laissa le Général en Chef Macdonale, dans la République Romaine, à l'époque du 26 Floréal an 7, sa Composition, ses Ressources et le Rapport des Evénements contre lesquels elle a eu à lutter dès cette époque jusques à ce jour.

VERITAS VERITATUM, OMNIA VERITAS

---

par SONGEON,

CHEF DE BATAILLON,

AIDE DE CAMP DU GÉNÉRAL DIVISIONNAIRE GARNIER,

COMMANDANT L'ÉTAT ROMAIN.

A MARSEILLE

Chez Pierre-Ant. Favet, Imprimeur, rue du Pavillon.

An VIII Républicain

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

AVANT-PROPOS

Mon but, en entreprenant ce journal, est de donner une idée claire et précise des crises où s'est trouvée la République Romaine, dès que le commandement en a été confié à mon Général, et contre lesquelles il a eu à lutter avec peu ou presque sans forces. Il me sera difficile de saisir exactement tous les faits qui ont eu lieu en remontant de ce jour au 26 floréal ; mais j'aurai rempli mes vues en ne traçant ici que la pure vérité, et rien que la vérité. Il est nécessaire pour y parvenir, que je parte de Cazerte, d'où l'armée se mit en marche, pour se porter contre les Autrichiens qui, par leurs succès rapides, venaient à grandes journées envahir la Toscane.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

JOURNAL HISTORIQUE

DE LA DIVISION MILITAIRE

que laissa le Général en Chef Macdonale dans la République Romaine, à l'époque du 26 Floréal an 7.

L'armée, composée de deux divisions et d'une avant-garde, se mit donc en marche le 20 floréal. La première, commandée par le Général Olivier, et la seconde par le Général Rusca, prirent la route de Saint-Germano par où elles se rendirent à Rome.

Personne n'ignore qu'elles furent obligées de se battre et de réduire une quantité d'insurgés qui s'étaient réunis pour les inquiéter sur cette route.

L'avant-garde commandée par le Général Salme suivit la route de Terracine, ainsi que le Quartier Général qui arriva à Rome le 24 floréal, où il séjourna jusques au 29, jour du départ du Général en Chef, époque à laquelle toute l'armée était déjà en marche pour Florence.

Je laisse donc l'armée voler à la gloire dont elle s'est couverte, pour en revenir au Général Garnier qui se trouve à commander dans une république dont l'état le plus déplorable s'est accru chaque jour. Quoique ayant la plus grande partie de son territoire soumis aux lois, elle se trouvait dans la perplexité la plus cruelle. La famine menaçait Rome, ainsi que plusieurs autres communes ; les brigands se montraient de toutes parts, interceptaient les communications et enlevaient les grains destinés à la subsistance du peuple Romain qui, jour et nuit se portait en foule à la porte des boulangers pour obtenir à un prix exhorbitant la légère ration de pain à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

laquelle il se trouvait réduit par les circonstances. Le Gouvernement était sans énergie, sans ressources et croupissait dans l'abîme de la plus coupable insouciance : il ne pouvait se soutenir que par la force armée, et cependant aucune mesure n'était prise pour son entretien. Les Légions romaines étaient abandonnées à elles-mêmes, sans solde, sans habits, sans souliers et souvent sans pain ; aussi le découragement s'était tellement jetté parmi les soldats qui les composaient que chaque jour éclairait la désertion d'un grand nombre d'entre eux, dont la plupart allait grossir le nombre des insurgés.

Telle était enfin la position de Rome lorsque le Général Garnier s'y trouve jetté avec deux mille hommes de troupe et mille neuf cents hommes aux hôpitaux, en observant que ces deux mille hommes se trouvaient isolés et morcelés sur différents points du territoire romain, et que le nombre majeur consistait en deux détachements de la deuxième Légion Cisalpine très mal organisés, cinq compagnies de la soixante-deuxième de ligne, entièrement formées de conscrits et le restant de quelques dépôts ou détachements de divers corps qu'on eût beaucoup de peine à rassembler, vu qu'on ignorait absolument le lieu qu'ils occupaient.

Ce rassemblement opéré, il fallut organiser plusieurs colonnes mobiles, pour aller nétoyer les communications de Rome et procurer par ce moyen l'arrivée des grains, sans lesquels la capitale ne pouvait plus se soutenir.

Le chef de brigade Gérard fut à cet effet envoyé dans le Clittummne à la tête de six cents hommes, tant Français, Cisalpins que Romains. Il donna la chasse aux brigands qui infestaient déjà ce département, balaya la route d'Ancone, se porta sur Seravalle, où il fit mordre la poussière à plusieurs d'entre eux, s'empara du village de la Mucia ; après quoi, forcé de céder au grand nombre d'insurgés qui descendaient de la partie de Norcia, il se retira à Spoletto, où il fit conduire les grains ramassés dans son expédition.

Sur ces entrefaites, les mécontents que le passage de l'armée avait faits dans l'Etat Napolitain, descendent

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans le Circéo, se joignent aux brigands qui abondaient dans ce département et commettent mille horreurs. Ce nouveau désastre obligea la formation d'une seconde colonne mobile forte de 200 hommes et dont le commandement fut confié au brave Limouzin, Adjudant-Major à la 62e demi-brigade. Le 10 Prairial, tel qu'un torrent se précipite du haut d'un mont pour inonder la plaine, cet intrépide militaire parcourut comme un éclair ce département ; mais s'il eut le désavantage de voir fuir à son approche les brigands qui ne voulurent jamais se mesurer de front avec lui, il eut encore le désagrément de les voir renaître de toutes parts et même sous ses pas, car les italiens de cette malheureuse contrée se faisaient un devoir de leur prêter la main et de partager tacitement leurs forfaits.

Je citerai pour exemple les habitants de Férentino qui, soumis dans la journée, introduisirent à la faveur des ténèbres les brigands dans leur ville, afin de faire surprendre et égorger la troupe qui se reposait dans leurs murs des fatigues inséparables de ce genre de guerre. Mais la vigilance du brave Limouzin ne permit pas la réussite de leurs criminels desseins. Il entend du bruit ; couché tout vêtu, il se précipite hors de son logis à travers un feu terrible qu'on dirige sur lui et qui tue son ordonnance, se porte au quartier, rassemble en un instant sa troupe et opère sagement sa retraite sur Anagny.

Je suis forcé de laisser pour un moment les colonnes aux prises avec les brigands, sur les différents points qu'elles occupent pour m'entretenir un instant de la situation des troupes dans Rome et des moyens employés par le Général pour les soulager.

Dès le départ de l'armée pour Florence, les troupes ne vivaient que du jour à la journée. Le 4 prairial, toutes les fournitures manquèrent et, malgré les mesures prises par le Général, la distribution n'eut lieu qu'à cinq heures du soir.

Le cinq, elle n'eut lieu que très tard ; le six elle ne fut faite qu'à demi, et il était nuit qu'on n'avait rien absolument pour le 7.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le peuple de Rome qui alors, n'avait aussi point de pain, manifesta une insurrection dans la partie du Tibre, mais elle fut appaisée de suite par les mesures rigoureuses qui furent ordonnées.

Que faire alors ? Tout paraissait être fait à la main, la troupe, le peuple mécontents. La première partie aurait dû être à l'abri de toutes plaintes, afin d'en pouvoir disposer pour maintenir l'autre dans l'ordre.

Le Général qui ne pouvait rien par lui-même, puisque lié par l'article 369 de la Constitution romaine, il se trouvait soumis à l'Ambassadeur, courait dans cette circonstance de chez ce dernier au consulat, du consulat au Ministre, leur écrivait et traçait vivement la position de la troupe, mais en vain. On lui répondait froidement au consulat : « Nous sommes liés par l'Ambassadeur ». Chez l'Ambassadeur, on lui disait avec le même flegme : « Je « vais renvoyer au consulat votre demande, je pense « qu'il prendra des mesures ». Et par ce raisonnement on jouait le Général, la troupe et rien ne se faisait.

En vérité, n'est-il pas surprenant de voir l'Ambassadeur renvoyer au Consulat, quand ce même Consulat ne pouvait délibérer sans l'Ambassadeur.

Je viens de faire connaître quelles étaient nos ressources en vivres et les moyens qu'on employait pour nous faire subsister. Eh bien, dans une circonstance pareille où le peuple manquait de tout, et où la troupe n'avait rien de certain, il était naturel qu'on craignît un coup de main, une insurrection populaire. Cette crainte nécessitait des mesures pour mettre le fort Saint Ange à l'abri ; aussi le Général sollicita-t-il mille fois, mais en vain, des approvisionnements de bouche, des toiles, des outils pour réparer les fortifications.

Plusieurs lettres furent par lui adressées à l'Ambassadeur à cet effet, mais toujours renvois, lenteurs, promesses, jamais exécution. De manière que Saint Ange était toujours dépourvu et la garnison de Rome incertaine de recevoir la ration journalière, au point que le Général fut forcé d'écrire le 10 prairial à l'Ambassadeur en ces termes :

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Des rassemblements de soldats existent dans les « rues, soixante d'entre eux sont partis sans ordre, en « armes et bagages pour joindre l'armée ; toutes les pro- « messes qui m'ont été faites et tant de fois répétées, « pour l'approvisionnement des troupes, n'ont eu aucun « effet. Hier, la troupe n'a pas eu de viande ; aujourd'hui, « il est deux heures, et elle n'a encore rien reçu. Pour « éviter un désordre qui entraînerait inévitablement la « dévastation des propriétés, je vous invite à prendre « des mesures rigoureuses et à employer même la force « armée pour se procurer les grains et bestiaux néces- « saires à la subsistance des troupes. »

L'on croirait aisément que d'après tant de demandes réitérées, des mesures rigoureuses auraient été prises pour assurer définitivement le service des vivres ; eh ! bien, erreur.

Toujours pareils embarras, toujours aux expédients et toujours la crainte de voir la troupe obligée à se procurer de vive force ce que la loi lui accorde de droit. Non seulement la garnison se trouvait dans cette perplexité, mais encore les hôpitaux étaient dans un état des plus révoltants ; des 1700 malades qui existaient alors, 500 couchaient encore sur la terre, malgré toutes les réclamations possibles à ce sujet.

La troupe, les malades surtout qui ont tant de droit a la reconnaissance nationale, ignorant les débats continuels au Général et les motifs qui lui liaient les mains, ne voyaient que leurs besoins d'une part et leur Général de l'autre ; de manière qu'à leurs yeux ce seul chef devenait coupable.

N'est-il pas douloureux pour un homme probe et de conscience pure, de se voir, malgré son innocence et sa louable conduite exposé à perdre la confiance d'une troupe dont l'intérêt fait toute sa sollicitude. Dans cette conjoncture, le Général écrivit au Général Macdonale en ces termes :

« Il semble que dans Rome tout conspire à faire affa- « mer la troupe et le peuple, et comme il serait malheu- « reux pour moi de ne pouvoir empêcher les désordres

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« suscités par la faim, ce qui me rendrait odieux aux « yeux du peuple et de ma nation, je vous préviens, « citoyen Général, que, si pour obtenir les subsistances « et objets nécessaires à la troupe que vous m'avez « confiée, je continue d'être obligé de passer par la filière « de l'Ambassadeur, je vous prie d'accepter ma démission « et me permettre de rentrer dans mes foyers, préférant « perdre volontairement tout le fruit de mes services, « plutôt que d'encourir les risques d'être déshonoré. »

Telle était la position des troupes dans Rome, quand pour venir à l'appui de ce que j'ai déjà dit sur la situation des troupes romaines, il arriva à Civitavecchia l'insurrection dont voici le détail :

Le 14 prairial une partie des habitants se souleva et courait les rues en criant : « Tombons sur la Légion et terrassons-la, ainsi que les Français ». Quantité de nos sentinelles furent désarmées, et si le chef de bataillon Hennique qui commandait la place eût eu moins d'énergie, Civitavecchia eût cessé à l'instant même d'être en notre pouvoir. Les coupables furent arrêtés ; le 16, l'insurrection faillit changer de nature, les soldats romains disaient à haute voix, que si à l'instant on ne leur donnait pas des souliers, des habits et de l'argent, ils délivreraient les forçats nombreux de 2000, se rangeraient du parti des insurgés et sauraient par ce moyen trouver de quoi exister.

Plusieurs d'entre eux désertèrent et exécutèrent en partie leurs odieux projets.

Depuis plusieurs jours, le Général avait prévu le mécontentement des troupes romaines, aussi, écrivit-il au consulat et à l'ambassadeur pour obtenir d'eux au moins un mois de solde, pour ces malheureux qui, depuis sept mois de formation, n'avaient jamais reçu un bayoc.

Ses demandes réitérées furent enfin accueillies et un mois fut soldé. Cet a compte parvint à calmer, non la désertion, mais au moins les séditions.

Pendant qu'à Rome on s'occupe des subsistances, qu'on calme Civitavecchia et que les colonnes mobiles battent les insurgés dans le Clitummne et le Circéo, la route de

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

la Toscane, garantie par différents dépôts de l'armée placés à Rousiglione, Vitterbe et Aquapendente devient aussi, après le départ de ces dépôts pour Florence, un foyer de brigandages. Cinq cents brigands s'emparent d'Arezzo, nos courriers sont assassinés, la communication totalement rompue, et depuis le 14 prairial nous ne recevons plus aucune nouvelle de l'armée.

Nous voilà donc dans la plus triste situation, bloqués de toutes parts, sans moyens, sans ressources, les brigands se montrant partout à la fois et en nombre. Orbitello, frontière de la Toscane, se trouve occupé par une quantité d'insurgés Napolitains qui y débarquent le 19 prairial ; Arezzo, par un nombre prodigieux de mécontents de la Toscane, presque tous les départements envahis, et la République n'existant plus que dans Rome et Ancone, où le Général Monnier, des opérations duquel je vais bientôt m'entretenir, se trouve entouré d'ennemis.

J'en suis au 20 prairial, et ce jour, ainsi que les suivants, les ressources, les approvisionnements, la garnison, les malades, tout était dans le même état ; les brigands seuls dominaient et obtenaient des progrès de toutes parts.

Le Général qui, toujours s'adressait à l'Ambassadeur et au consulat, n'obtient encore que des promesses ; il sollicite des vivres et des moyens pour fortifier Saint Ange, demande une réquisition de tous les armuriers pour réparer les fusils et armer des romains, des soldats sortis des hôpitaux qu'il envoie pour renforcer les colonnes mobiles, qui se soutiennent à peine contre les masses ennemies qu'elles ont à combattre ; il adresse des proclamations aux Romains pour réveiller leur ancienne énergie et les inviter à combattre avec nous pour la liberté de leur pays ; aux curés de la République pour qu'ils prêchent à leurs paroissiens les avantages du Gouvernement républicain et la soumission aux lois. Il cherche à lever et organiser dans Rome des nouvelles troupes ; réussit avec peine à en réunir un petit nombre qu'on dirige contre les brigands ; mais la mollesse dans laquelle ont vécu ces citoyens, les fait fuir au premier danger.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Me voilà arrivé au mois de messidor. Il ne va, j'en suis sur, me fournir qu'augmentation de misère. Peut-on, hélas ! dans une pareille situation espérer autre chose ? Au premier de ce mois, tout le Circéo est envahi, le Mussone, le Tronto et la moitié du Clittummne, sont aussi occupés par les insurgés, ainsi qu'Orbitello, Arresso et Cortonna ; les villages et montagnes, existant depuis Rousiglione jusqu'à Sienne, en pleine insurrection, au point que le dépôt du 25e Régiment de Chasseurs à Cheval, qui était en route pour Florence, ayant été attaqué sur la frontière de la Toscane fut obligé de se retirer, et ce n'est que par un grand hasard qu'il parvint à effectuer sa retraite sur Cornetto, près de Civitavecchia.

Le trois, le Payeur Général de l'armée qui avait reçu ordre du Général en chef de se rendre à Florence avec ses caissons, fut obligé de rétrograder depuis Rodicofani jusqu'à Rome, malgré une escorte de 300 hommes, retraite qui jetta une terreur panique dans l'ame de tous les habitans et enhardit les brigands qui redoublèrent d'audace.

Quelle triste situation pour un Général ! Il ne se décourage pourtant point, redouble au contraire d'énergie, rallie les soldats guéris et sortis des hôpitaux, réussit enfin à obtenir de quoi les armer, et en forme deux compagnies d'éclaireurs, terreur des brigands, fait tous ses efforts pour obtenir des vivres dans Saint Ange et Civitavecchia, et décide enfin l'Ambassadeur à tenir chez lui un congré, où il préside, le Général, le consulat et le Ministre. Leur ayant démontré clairement la triste situation des choses et les dangers qui menaçaient Rome, il fut décidé qu'on trouverait de l'argent pour payer un autre mois aux troupes romaines, et pour créer, solder et habiller un corps de trois mille hommes qui serait levé sur le champ, qu'on approvisionnerait dans le plus court délai Saint Ange et Civitavecchia. La suite de mon rapport vous fera connaître si l'on tint parole.

Je les laisse agir seuls pour tenir la mienne sur la conduite du brave Général Monnier, commandant à Ancone.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Afin de faire connaître exactement tous les faits glorieux qui l'ont illustré, ainsi que la brave troupe à ses ordres il est urgent que je descende à l'époque du 8 prairial. Je dirai donc que le Général commandant les trois départements réunis, du Mussonne, Tronto et Metauro, en état de siège, et qu'il n'avait à sa disposition que 1.800 hommes de troupes, lorsqu'à Fano on trama la conspiration la plus horrible. Ces perfides habitants consommèrent la plus noire trahison, en déployant contre les troupes Françaises l'étendard de la révolte, en ouvrant leurs portes et appellant dans leurs murs les Turcs, nos ennemis les plus féroces. Ci-joint le détail de la manière dont ils s'y prirent pour l'exécution de leurs infernaux projets :

1° Aussitôt qu'ils apperçurent l'escadre turque, plusieurs habitants se portèrent sur le bord du canal, entrèrent dans les barques et joignirent l'ennemi auquel ils firent mille amitiés.

2° Ils conspirèrent toute la nuit pour l'engager à venir dans leurs murs, entretinrent avec lui une continuelle communication, si bien qu'à la pointe du jour les Turcs qui se présentèrent en nombre sur plusieurs barques devant le canal où ils débarquèrent, furent reçus par le peuple qui courait les bords à travers les vivat, les battement des mains et les plus vives acclamations de joie, tous jettant leurs chapeaux dans l'air, et plusieurs déployant des drapeaux rouges et blancs.

3° Le Général Monnier s'étant porté avec la rapidité de l'éclair au lieu du débarquement, vint à bout, malgré le feu de leur artillerie, de les chasser et les força de rembarquer avec confusion pour rejoindre leur escadre. Dans cet intervalle, les perfides habitants de Fano vinrent fusiller nos troupes par derrière et, forcés de se replier, ils rentrèrent dans leur ville en levant leur pont et fermant leurs portes. Ces vils scélérats ne se décidèrent à accorder l'entrée aux troupes, que quand ils virent échouer leur espoir et la flotte ennemie prendre le large.

Un nombre d'entre eux se porta à la maison du Consul français, brisant et foulant aux pieds la statue de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

liberté, et voulut assassiner le Consul qui, prompt à monter à cheval, prit la fuite et fut poursuivi, sans être atteint jusqu'à deux milles hors de la ville. Cette conduite aurait bien mérité qu'on rasât cette ville par les flammes; mais le Général Monnier, plus humain, se contenta de l'imposer à 50 mille piastres, dont 40 mille devait être versées dans la caisse militaire, et dix mille distribuées aux pauvres familles les plus attachées à la République. J'ignore et je doute qu'on ait pu effectuer cette contribution.

Après cette expédition, le Général rentra à Ancône, d'où il dirigea, le 24 prairial contre Jesi, deux colonnes conduites par le Général Cisalpin Pino et le chef de bataillon Pontavir, afin de réduire cette ville, où les traitres Lahos et Celini s'étaient fortifiés avec 600 brigands. Le plus grand succès couronna cette entreprise, Jesi fût enlevé de vive force, les brigands presque tous tués, et leurs généraux, logés chez le cardinal, ne durent leur salut qu'à leur fuite précipitée, abandonnant carrosse et chevaux; le cardinal fut conduit à Ancône comme otage, par les colonnes qui y rentrèrent après cette expédition.

Les villes d'Aséoli, Repatransone, Offida, Montealto, et Saint-Victoria, qui étaient occupées par les brigands, sous la direction des prêtres, furent anssi réduites par le Général, ainsi que Cénégalia, où les Russes et Turcs qui y étaient débarqués le 1er messidor, commirent mille horreurs; il s'y porta rapidement, en chassa ses ennemis féroces, qui lui abandonnèrent dans leur retraite deux canons de 36. Cette malheureuse ville présente le tableau le plus déchirant. Ces hordes de barbares n'ont rien respecté; des femmes, des enfants, des vieillards furent inhumainement égorgés.

J'en reviens au Général Monnier qui, la foudre à la main, continue sa marche contre les brigands. Il les bat à Ofimo; 180 y mordent la poussière. Les insurgés qui étaient réunis aux Turcs et aux Russes, forcés de se séparer d'eux, vu qu'ils rejoignirent leur escadre, se portèrent en grand nombre vers la montagne sous les ordres de Lahoz, Celini et Vanni; ils les poursuivit. A son

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

approche Fossombroni fut évacué. Continuant sa marche, il se porta sur Cagli ; ils vinrent l'attendre aux défilés inexpugnables du Furlo, où à peine arrivé au pied de la montagne percée, ils firent pleuvoir sur lui une grêle de balles et de pierres. Il fit alors jouer l'obusier ; des tirailleurs grimpèrent les hauteurs, la cavalerie passa rapidement, et profitant du désordre où cette marche hardie jeta les insurgés, il fit passer sa colonne au pas de course. Ce coup d'audace les ayant anéantis, Cagli ouvrit ses portes. Mettant à profit ce moment de terreur, il continua sa marche sur Fabriano où était leur quartier général. Embusqués dans les montagnes, ils en défendirent opiniâtrement l'approche ; mais les ayant forcés, il arriva aux portes de cette ville qui, murée, protégée par des retranchements en pierres, terre et fascines, fut après plusieurs heures de siège, emportée d'assaut, malgré que ses remparts fussent bordés de brigands.

Il lui restait dans cette partie un refuge à la Serra, protégé par les montagnes de la Rosta, aussi terribles et même plus dangereuses que celles du Furlo. Il marcha contre les brigands postés des deux côtés des montagnes de la Rosta ; ils voulurent vainement s'opposer à son passage, on grimpa les montagnes, des tirailleurs s'engagèrent dans le défilé et, par cette protection, la colonne continua sa marche, les brigands furent tournés et leurs cadavres pleuvaient des sommités dans les gorges : la Serra envoyant des députés, fut rendue à la République.

Plusieurs autres communes furent ainsi réduites et, rentré à Ancone, il fut obligé, le 17, de se porter encore lui-même sur Macerata, où les brigands et leurs chefs, échappés des autres villes, s'étaient réfugiés au nombre de quatre mille.

Cette ville, très fortifiée, les engagea à faire la résistance la plus opiniâtre. Après huit heures de combat, la brèche fut faite, les assiégés y placèrent aussitôt une pièce de canon, mais poursuivant avec chaleur, on monta à l'assaut et la ville fut emportée ; une boucherie fut faite des brigands, leur artillerie prise, leurs drapeaux enlevés ; Vanni brigadier Général au nom de Ferdinand, ne

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

dut son salut qu'en traversant la rivière avec les débris de son armée.

Voilà donc depuis 20 jours une marche de 400 milles, sept villes prises d'assaut, les armées de rebelles vaincues, des ennemis audacieux déroutés, et tout cela par la brigade d'Ancone, qui pour prix de ses travaux a emmené dans cette ville plusieurs prisonniers de guerre, dix drapeaux, quatorze pièces de canons et une quantité d'armes et de munitions.

Tant de peine, de confiance et de succès aurait dû décourager l'ennemi, et cette brigade débarrassée de ces hordes d'infâmes, méritait de jouir d'un repos si justement acquis. Mais tout au contraire, de nouveaux fléaux devaient encore peser sur cette troupe de héros. Tandis qu'on soumet Macerata, Fano tombe au pouvoir des Turcs et Russes réunis aux insurgés Cisalpins. Le chef de bataillon Chevalier, après une vive résistance, est forcé de se livrer entre leurs mains, ainsi que les 400 hommes qui s'y trouvaient sous ses ordres. Le Général, instruit du danger de Fano, y vole, mais arrive trop tard, la garnison avait capitulé, et les forces se trouvant diminuées par cette perte, il juge prudent d'éviter toute affaire et se retire à Ancone, où il est obligé de rappeler la garnison de Macerata qui se trouvait trop éloignée.

A l'époque du 10 thermidor, il est forcé de resserrer la ligne et n'occupe sur ce point plus que l'Orreto. Lahos, dans cet intervalle, fait de grands préparatifs et se dispose à attaquer Ancone sur trois colonnes. Les Turcs, Russes et insurgés Cisalpins se réunirent sans doute à lui pour opérer ce mouvement ; les troupes de cette ville sont obligées à rentrer dans les murs, et voila le Général réduit à défendre ses ouvrages extérieurs. Je suis forcé de le laisser dans cette triste situation, aux prises par terre et par mer avec de nombreux ennemis. N'ayant pu avoir depuis cette époque aucun renseignement sur son sort, les communications étant totalement interceptées.

J'en reviens donc au Général Garnier. Je laissais agir les membres du congrès et j'attendais l'exécution de leurs promesses. Mais mon attente se trouva infructueuse et

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

j'ai honte d'être forcé à toujours me plaindre. Mais comment s'en empêcher quand on ne voit rien s'effectuer, Saint Ange dépourvu, les dangers augmentant, et cette nouvelle armée de trois mille hommes encore dans le néant. Cependant le consulat ne craint pas d'écrire au Général, en date du 4, que les brigands ont obligé les habitants de la ville de Palestrine à oter la cocarde nationale, qu'ils ont pillé la maison du consul Castilli et commis d'autres excès ; et qu'en conséquence ils lui demandent des forces pour les réduire. Quand vous saurez que Palestrine contient 6000 habitans, vous allez croire qu'il y avait au moins 4000 brigands pour soumettre ces 6000 citoyens qui, dans leurs murs en valent encore un nombre supérieur. Eh bien, détrompez-vous ; je ne puis vous le dire sans rire, mais c'est la vérité ; ils étaient neuf ; oui, neuf coquins hardis ont soumis cette ville de 6000 ames. O ! énergie sublime ! descendants de Brutus ! O Rome ; où êtes-vous ? Vous étiez si grands et aujourd'hui si petits que je ne vous trouve plus. Je reprends et je vous dirai qu'une vingtaine de ces habitants vinrent en députation demander des troupes, et qu'ils n'eurent pas honte, en décrivant leurs malheurs d'avouer le nombre d'hommes qui les avaient causés.

Qu'en pensez-vous ? Des coups de bâton auraient dû être leur récompense, mais non, on passe là-dessus et le chef d'Escadron Romain Charpentier, à la tête de trois cents hommes, part de Rome pour aller chasser de Paliano les brigands que les habitants y avaient appelés. Il a ordre de réduire, en passant par Palestrine, ceux qui s'y trouvaient. Mais chose admirable ! les habitants lui refusent l'entrée de leurs murs et font feu sur nos troupes. Charpentier qui n'avait point d'ordre de s'arrêter sur ce point, continue sa marche sur Paliano, ville entourée de murs, de fossés et protégée par un fort, où l'ennemi s'était retiré en nombre. Il fut cependant emporté au bout de huit jours de siège, par le secours de 300 français. Palestrine ne tarda pas à être soumis et l'on pardonne encore sa lâcheté et son forfait.

A peine a-t-on soumis ces deux villes rebelles, que le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

citoyen (A) Borgia, capitaine de dragons Romains qui commandait à Soubiaco, une petite colonne forte de 80 hommes se trouve aussi, dans cette partie, aux prises avec les brigands qu'il avait déja plusieurs fois battus. Sorti de Soubiaco pour aller les attaquer au Pilio, village dont il s'empare de vive force, il s'y trouve cerné par de nombreux renforts qu'ils reçurent, et au moment de se voir massacrer, ainsi que son monde, il prend de si sages mesures, que passant avec 80 hommes sur le corps de cinq cents des leurs ; il leur en tue un grand nombre, leur prend plusieurs chevaux avec lequel il monte les dragons qui se trouvait à pied. Le fameux Paschal Caponi, leur chef, pour conserver ses jours, prit sagement la fuite. Borgia perdit dans cette affaire un officier et eut 12 blessés.

Voilà donc les colonnes mobiles du Circéo aux prises. Je me rapproche de celle du Clittummne, qui se trouve journellement inquiétée et inquiétante. Elle avance, recule, prend aux brigands du bled qu'elle envoie à Rome, et réussit à conserver la liberté de la route de Seravalla à Foligno, Spoleto et Rome, où malgré nos embarras extérieurs, il se trouve encore des individus qui, dignes partisans du traitre (B) Lahos, cherchent à s'entendre avec lui pour accélérer notre massacre. Un chef de ce parti est découvert, c'est le nommé (C) Bonjoanni, Piémontais de nation, et Capitaine à la seconde Légion Cisalpine. On surprend une lettre d'écriture blanche qu'il adressait à Lahos en ces termes :

(A) — Ce citoyen joint à l'intrépidité les talens d'un capitaine ; il n'a cessé d'en donner les plus grandes preuves. Il est passé en France.

(B) — Lahos est ce traitre qui désertant d'Autriche avec la caisse du régiment dont il était Quartier-Maître, fut Aide-de-Camp de Bonaparte, ensuite Général, et puis Législateur Cisalpin : *Nemo potest Servire Deo et mamone.*

(C) — Bonjoanni, natif de Mondovi, et émigré Piémontais à l'époque de la guerre avec son Prince, n'avait cessé de donner à Marseille et en Italie des preuves de son attachement à la liberté jusqu'à cette époque malheureuse.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

« J'ai appris avec beaucoup de plaisir que vous êtes à « Montefortino, chef d'un parti voulant la république « italienne. Je partage vos sentiments à ce sujet, et comme « vous je désire massacrer le restant de l'infâme nation « française que, depuis trop longtemps nous souffrons « parmi nous.

« Je suis chargé de la part de plusieurs patriotes « Napolitains et Vénitiens qui sont ici, de vous dire que « vous pouvez compter sur eux comme sur moi, ainsi que « sur deux cents hommes de la Légion, à laquelle j'appar- « tiens. Faites-moi part de vos vœux à ce sujet, j'attends « vos ordres.

Ce traitre a été condamné à la peine de mort par le conseil de guerre ; mais ayant réclamé en révision et se trouvant ici aucun Général pour présider ce second conseil, il se trouve encore détenu au fort Saint Ange, qui, malgré l'arrêté du congrès, se trouve encore sans réparation et sans munitions de bouche, ainsi que Civitavecchia. Le Général écrivit le 7 à l'Ambassadeur.

« Les circonstances deviennent, Citoyen Ambassadeur, « toujours plus critiques, et si tout ce qui a été arrêté « dans le congrès que nous avons tenu, n'est pas mis « à exécution sous le plus court délai, je serai obligé et « même forcé, pour sauver la chose publique et tous les « français, qui sont dans ces contrées, d'agir mili- « tairement et laisser de côté les autorités civiles. Les « approvisionnements du fort ne se font pas. Civita- « vecchia est dénué de tout comestible, depuis quarante « jours on me berce en promesses. Je ne vois aucun « moyen pour mettre fin aux désordres que les brigands « Napolitains, joints aux insurgés de toutes les com- « munes qui entourent Rome, commettent envers les « habitants de ces malheureuses contrées et leurs « propriétés. Leurs projets sont d'incendier la récolte, « nos faibles colonnes sont aux prises continuelles et les « insurgés sont très nombreux. Quelques communes « demandent un pardon en mettant bas les armes ; il est « nécessaire que vous décidiez sur ce point, car, quand « on n'est pas les plus forts, il faut être au moins les « plus sages. »

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tandis que ces choses se passent, le chef de bataillon (D) Breissand, commandant la place de Perugia, se trouve aussi inquiété par les brigands. Aussitôt, il ramasse une partie de sa garnison et, se mettant en marche avec une pièce de canon, va les attaquer à Frata, où les ayant joints il les taille totalement en pièces ; succès qui dégage Pérugia, et après lequel il y rentre.

Je laisse Perugia jouir du calme et me voilà encore à Rome. O! malheureuse Cité, il faudra donc que je revienne toujours dans ton sein pour ne m'entretenir que de tes misères, dont le poids oblige encore le Général à parler à l'Ambassadeur en ces termes :

« Je vous instruis, citoyen, que depuis trois jours la « garnison manque de vivres. Elle n'a eu ces jours passés « qu'un quart de pain sans viande, aujourd'hui, 11, elle « est encore au quart et la boucherie dépourvue. J'ignore « d'où vient ce déficit dans les subsistances. Ne pas y « remédier de suite serait exciter la troupe à l'insur- « rection. Voila toujours de la manière que vos promesses « s'effectuent. Je vais donc prendre des mesures pour « mettre à exécution le 1er paragraphe de ma lettre du 7. « Je suis faché d'en venir à cette extrêmité, mais dans ce « cas il ne faut en accuser que ceux qui n'ont pas rempli « leurs devoirs conformément aux pouvoirs dont ils sont « revêtus. »

Cette lettre qui fut écrite le matin, n'ayant produit aucun effet, et le soir la troupe n'ayant point encore reçu la subsistance, il fut encore tenu à l'Ambassadeur le langage suivant, du 11.

« Il est décidé, citoyen, qu'on veut absolument porter « le soldat à la révolte, puisqu'on lui laisse manquer le « nécessaire. Depuis assez longtems je réclame sans « succès. Je vous rappelle à cet effet une infinité de « lettres, notamment celles des 15, 19, 27, 29 et 30 prai- « rial celles des 7 et 9 de ce mois, ainsi que celle de ce « matin, qui est sans réponse. Elles vous rappellent tous « les besoins de la troupe et la nécessité d'approvisionner

(D) Ce Chef de bataillon est un officier des plus intelligents.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« les forts. Je n'ai reçu que pour fruit de mes travaux « jusqu'à ce jour, que des promesses sans effets. J'avais « prévenu le Général en chef de l'état de pénurie dans « laquelle on me laissait ; sa réponse en date du 14 « prairial fut, qu'il vous écrivait ainsi qu'au Consulat, « pour la dernière fois, de faire cesser les alarmes con- « tinuelles de la troupe sur les subsistances, en vous pré- « venant qu'en cas de nouvelles plaintes je recevrai ordre « de quitter Rome pour aller joindre l'armée avec mes « troupes.

« Comme les routes sont interceptées par les « brigands, que je ne puis réclamer à mon chef ni songer « à une évacuation générale, vu qu'on ne peut pas sacri- « fier 1200 malades qui sont aux hôpitaux, et que « j'aperçois un mécontentement général dans les troupes, « qui ne reçoivent, depuis quatre jours, qu'un quart de « pain pour toute subsistance. Lorsque je vois des soldats « tomber d'inanition au moment de la plus belle récolte, « ce qui est certifié par la lettre du Quartier-Maître « Cisalpin qui a été obligé de sacrifier le peu d'argent « qu'il avait, pour empêcher le soldat de se porter à des « extrêmités facheuses, quand, d'après le rapport du « chef de brigade du 11^{me} de cavalerie, il est constant « que divers chevaux sont déja morts faute de vivres, « qu'il est prouvé qu'on employe quantité de cavalerie « pour escorter des bœufs destinés pour la place, tandis « que la troupe est sans viande, qu'il constate par le « procès-verbal du commissaire des guerres Walville, « qu'il n'existe absolument rien dans les magasins, quel « parti dois-je prendre ? Celui de la force, moyen « désagréable pour moi, mais nécessaire dans la circons- « tance. Je prouverai au Gouvernement, à la France « entière, que mes intentions sont pures, et que par une « insouciance coupable, on m'a poussé à bout et forcé de « le faire.

« Le cas est pressant. Veut-on sauver la chose, oui ou « non ? Dans un cas comme dans l'autre, si je ne reçois « pas une réponse précise avant demain midi, je déclare « la République Romaine en état de siège. »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Laissant l'Ambassadeur réfléchir sur les demandes réitérées et justes du Général, je quitte Rome pour voler dans le département du Trasimène, où les brigands réunis en force à Nocéra se détachaient continuellement pour venir inquiéter la communication de Rome et commettre dans les environs mille scélératesses. Pour punir tels brigandages, il fut ordonné, le 15 messidor, au citoyen Breissand, commandant à Perugia, d'en partir avec 200 hommes, une pièce de canon, pour se joindre à Foligno, à la colonne du chef de brigade Girard, avec lequel il devait combiner cette expédition. Le 18, cette jonction fut opérée, et la marche contre Nocéra s'effectua ; elle eut un plein succès, les brigands furent chassés, battus, et un grand nombre d'entre eux reçut le châtiment dû à leurs forfaits.

Quel voyage ne suis-je pas obligé de faire ? me voilà continuellement en marche. Du Trasimène je saute au Tonto ; je porte les vainqueurs de Nocéra sur Camerino qu'ils attaquent et où ils soutiennent un feu de cinq heures, après lequel ils font leur entrée dans cette ville rebelle. C'est dans ces murs que le Général Lahos faisait imprimer toutes ses proclamations. C'est là aussi où il tenait des congrès pour trouver des moyens capables d'engager les habitants à s'armer contre nous *(Collectos armat agrestes).* Il avait choisi ce lieu pour son repaire, parce qu'il y trouva les habitants tous portés à protéger ses infâmes projets. Mais comme le crime échappe difficilement à la vengeance nationale, ils furent punis de leur témérité.

Cette colonne se trouve à Camerino où elle s'occupe à réinstaller le Gouvernement Républicain, à punir les coupables et à protéger les innocents. Pendant ce temps, je reviens à Rome, où le mécontentement du peuple, du (E) Sénat et du Tribunat, contre l'ambassadeur et le

(E) Le Sénat et le Tribunat ont toujours joui de la confiance publique. Dans les notes trouvées dans les papiers du Général Rodo à Frescati, toutes les autres autorités étaient signalées honteusement, et ces deux là n'étaient point taxées de vols et de dilapidations ; le Cardinal Ruffo en convenait lui-même.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Consul était à son comble. La plus grande fermentation régnait dans les esprits qui ne pouvaient pas voir d'un œil tranquille les brigands sur tous les points, et le Gouvernement s'engraisser dans le calme le plus profond sans prendre aucune mesure pour sauver la République agonisante. Aussi le peuple, qui avait toute sa confiance au Tribunat, s'adressa-t-il à lui pour le prier de venir en députation de sa part au Général, afin de l'engager à établir le Gouvernement militaire qui seul, disait-il, convenait dans ces malheureuses circonstances.

Le Tribunat dans cette affaire en participa au Sénat qui, partageant ses vues, le chargea, en approuvant son dessein, d'écrire, le vingt Messidor, au Général en ces termes :

« Le grand danger dans lequel se trouve la Républi-
« que Romaine ne permet pas à ses représentants de
« rester plus longtemps indolents spectateurs de son
« évidente ruine. Ils ont jusqu'à présent tout tenté pour
« le prévenir et se sont efforcés avec patience d'en per-
« suader et prévenir celui qui seul pouvait la secourir.
« Mais en vain. Appelés par la Constitution pour assurer
« le bien du peuple, nous nous sommes jusqu'à présent
« abaissés pour implorer avec soumission ce qu'en
« qualité de législateurs nous pouvions ordonner. Il
« est inutile, Citoyen Général, que nous vous blessions
« nouvellement le cœur, en vous présentant le détail
« des maux qui nous oppriment. Vous savez comme
« nous, que la République les doit en grande partie au
« pouvoir exécutif, qui déjà a réduit les choses à un
« point qui ne permet pas qu'on tarde un seul instant
« à y apporter le seul et unique remède qui reste. La
« République Romaine, pleinement convaincue de l'atta-
« chement que vous lui portez, espère que vous n'hési-
« terez pas à approuver les déterminations suivantes :

« Les membres du consulat qui ont perdu entièrement
« la confiance publique, doivent cesser leurs fonctions, et
« ils devront être renfermés au fort Saint Ange, et un
« autre Gouvernement, organisé par vous les rempla-
« cera. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Nous vous prévenons, en attendant, que si dans
« l'espace de six heures, vous ne nous honorez pas d'une
« réponse catégorique, en nous annonçant l'exécution de
« ces mesures, le Sénat et le Tribunat se déclarent dis-
« souts, ne voulant plus avoir part à une honteuse com-
« plicité de Lèze-Nation. »

Voilà une lettre un peu difficile pour un homme qui se trouve déjà assez battu par mille autres inconvénients.

Cependant le Général leur adressa de suite la lettre suivante :

« Répondant à votre lettre de ce jour, je dois vous
« parler avec franchise. Le poste que j'occupe dans votre
« République est pénible et même très scabreux ; je ne
« puis adopter cependant votre projet sans manquer à
« mon Gouvernement. Il est essentiel que je consulte sur
« ce point mon chef, et il serait dangereux dans ces cir-
« constances de changer quelque chose dans les autorités
« civiles, ce qui donnerait à croire aux ennemis de la
« chose publique que l'ordre des choses est renversé. Je
« vous invite à prendre encore patience, vous assurant
« que je ne perdrai pas de vue vos intérêts, et que j'em-
« ploierai tous les moyens qui sont en mon pouvoir pour
« calmer vos inquiétudes. Sous peu vous en ressentirez
« les effets. Recevez mon salut fraternel. »

Voilà où en étaient les choses lorsque de nouveaux dangers menacent encore la capitale. J'avais laissé la colonne aux ordres des chefs Girard et Beissand à Camerino dans le Tronto. Il faut maintenant que je l'en retire pour la porter dans le Cimino, où les Arretins, joints aux brigands qui déjà s'y trouvaient, s'emparèrent et se fortifièrent dans les villes de Viterbe et de Ronsiglione. Avant de faire connaître le résultat de leur marche, je ne puis me dispenser de rentrer dans Rome, où l'approche des brigands remuait vivement les esprits, car, non seulement ils venaient de s'avancer jusqu'à Ronsiglione, mais ils s'emparèrent aussi à la même époque de la ville de Vellétry, département du Tibre, où une colonne, aux

Digitized by Google		Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ordres du Citoyen (F) Limouzin fut expédiée. Elle battit les insurgés et rétablit le calme dans cette commune. Je pars de Velletry pour Civitavecchia qui se trouve menacée par une quantité d'ennemis, et, pour le couvrir, trois colonnes sont mises en marche. La première pour Braciano, forte de 150 hommes, aux ordres du chef de bataillon romain (G) Valory ; la seconde pour Montalto, forte de 300 hommes, aux ordres du chef de bataillon Communeau, et la troisième pour la Tolsa, forte de 250 hommes, aux ordres du chef de bataillon Ortigoni (H).

Je rendrai compte des opérations de toutes ces colonnes lorsque j'aurai rapporté ce qui se passe à Rome, dans cette crise.

Il est facile de se le figurer. Le Consulat perdait la tête, l'Ambassadeur était inquiet, le peuple désespéré. Dans cette cruelle situation, le pouvoir exécutif ne se sentit plus la force de tenir les rênes du Gouvernement qui jusqu'alors avaient souvent été lachées à la disposition des coursiers qui entraînaient le char. Il convint de son incapacité, déclara ne savoir plus comment s'y prendre pour sauver la chose publique. Aussi l'Ambassadeur se trouva-t-il contraint de venir voir le Général et convint avec lui que la position de la République exigeait l'état de siège. Voila donc le Gouvernement militaire établi, et à cette époque, le Consulat, le Sénat et le Tribunat cessèrent leurs fonctions. Une loi créa pour les remplacer, un Comité de Cinq membres, divisé en sections de Guerre, de l'Intérieur, de Justice, de police et de finances.

Les Citoyens Perrillier, et Roize colonel du premier

(F) Limouzin est le même officier qui a déjà commandé une colonne dans le Circéo. Sa conduite probe et courageuse, joint à ses talents, lui mériteraient un grade supérieur.

(G) Valory est Français, quoiqu'au service Romain. C'est un officier intelligent.

(H) Ortigoni, chef de bataillon, adjoint à l'état-major, Corse de nation, n'a cessé de donner continuellement des preuves de son courage et de ses talents soutenus par une probité à toute épreuve.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

régiment de Dragons Romains, furent chargés de la partie de la Guerre; le ministre Déromanis, de l'Intérieur, le Ministre Piamonti, de la Justice et Police et le ministre Breislak, des finances, de manière que le Gouvernement réuni dans ce Comité, prit un peu plus de nerf, et si depuis cet instant jusqu'à ce jour nos inquiétudes n'ont pas cessé, son zéle nous a au moins tranquillisés sur la pénurie des subsistances. Elles ont toujours été assurées, et il s'occupe continuellement de l'approvisionnement de Saint Ange et Civitavecchia, ainsi que de les fortifier.

Si nous avons vaincu toutes les luttes que nous avons eues jusqu'à ce jour avec les nombreuses hordes qui nous entourent et nous inquiètent sur tous les points, nous le devons en partie à l'énergie de ce Comité qui a pourvu à nos besoins.

Il est en vérité surprenant qu'aujourd'hui que la République n'existe qu'à Rome, et qu'elle est par conséquent privée de toutes les recettes de deniers que les questeurs des départements ne cessaient de verser dans la caisse de la Grande Questure, il se trouve dans cette caisse, outre les dépenses extraordinaires et journalières, 12000 piastres, tandis que du temps du Consulat, il ne s'y trouvait soi disant jamais un sol, raison qui nous laissait manquer de tout, malgré que ses ressources fussent cinquante fois plus grandes qu'elles ne sont aujourd'hui. Il ne payait ni les troupes, ni les employés, ni les artisans dont il se servait. Je citerai pour preuve sa blanchisseuse qui, chargée de famille, avançait 300 piastres. Le Comité en a soldé une partie et donné des acomptes aux autres. On pourra demander avec raison où passait cet argent. Je n'en sais rien, mais ce que je sais, c'est qu'alors chaque Gouvernant tirait des mandats sur la grande questure, au lieu qu'aujourd'hui elle n'en solde aucun, à moins qu'ils ne soient revêtus, et de la signature du Général, et de celle du Comité.

Me voilà arrivé au 30 Messidor. Ce jour fut consacré à l'anniversaire du 14 Juillet. Les troupes, les autorités civiles se réunissent à cet effet, à cinq heures de l'après-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

midi sur la place de la Porte du Peuple ; de là, on se rendit en ordre de marche au lieu de la célébration, nommé Campo Vaccino, où tout était préparé pour cette auguste cérémonie. Les troupes placées, le général prononça un discours énergique qui produisit le meilleur effet, et sur les troupes et sur les habitants qui s'étaient en foule portés au lieu de la célébration. Les cris de vive la République furent sincèrement répétés et la musique fit retentir les airs de sons républicains.

L'ambassadeur prononça aussi dans cette circonstance un discours dans lequel rien ne fut épargné, pour réveiller l'énergie des Romains.

Le mois de Thermidor arrivé, je sors de Rome pour suivre les mouvements des différentes colonnes placées dans les divers départements.

Dans ce dessein, je me porte à Nettune, dans le Circéo. Ce petit port de mer se trouvait menacé depuis plusieurs jours par les Anglais. Aussi le Général Bordieux, commandant la marine Romaine qui s'y trouvait avec un détachement d'une douzaine de romains occupés à faire embarquer des vivres pour ravitailler Gaëta, demanda-t-il du renfort et, en instruisant de sa situation, un détachement de 25 Cisalpins y fut envoyé sous les ordres du lieutenant (1) Dufeu. A peine ce détachement fut-il arrivé au Porto d'Anso, que 800 brigands portant drapeau Napolitain vinrent l'attaquer avec de l'artillerie, étant protégés de plusieurs embarcations Anglaises soutenues par deux frégates et deux Bricks. Ces brigands s'étant emparés des hauteurs qui dominaient le petit port où s'était retiré le général Bordieux et sa petite garnison, firent pleuvoir sur lui une grêle de boulets auxquels le général répondit vivement. L'ennemi voyant qu'il ne pouvait de cette position réduire ce fort, établit le lendemain matin une batterie entre la maison Albani et celle

(1) Dufeu, lieutenant Cisalpin, Espagnol de nation, qui se distingua dans cette affaire, a totalement démérité. Cet individu ayant déserté à l'époque de la capitulation pour prendre du service chez le roi des deux Siciles.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du Courtagout, et y ayant placé une pièce de douze, inquiétait fortement ce fort qui, cerné par terre et par mer, ne pourrait résister longtemps. Il soutint cependant cinq jours de siège, pendant lesquels le général et le détachement cisalpin déployèrent la plus grande bravoure. La suite va le prouver clairement. Forcés de se rendre, ils demandent capitulation aux Anglais qui la leur refusent. Dans cet instant les brigands leur offrent à capituler. Mais préférant la mort au sort honteux de traiter avec des scélérats, ils clouent leurs canons et se saisissent d'un Espéronard qui était dans le port, se mettent en mer, bravant et le feu des brigands et celui de l'Anglais. Déjà ils étaient bien éloignés, lorsqu'un boulet dirigé par les Anglais atteignit leur embarcation, et les mit au point de couler. Mais le génie protecteur des héros ne les abandonna point, car un corsaire ami, qui se trouva dans ce parage, voyant leur danger, vint à leur secours et les prit à son bord au moment où ils avaient déjà de l'eau jusqu'au ventre, ayant jeté à la mer leurs armes et leurs vêtements. Vous allez les croire hors de danger, mais non! Ce brave corsaire, poursuivi par l'Anglais et contrarié par la mer, échoua près de Fincimino, à l'embouchure du Tibre, si bien que tout l'équipage fut obligé de se sauver à la nage, heureusement qu'ils étaient près de terre. Le Citoyen Bordieux eut la cuisse meurtrie d'un boulet qui enleva le bras d'un matelot, le citoyen Dufeu fut aussi blessé. Le Général Bordieux mérite les plus grands éloges.

Je pars du Circéo et je me rapproche de la colonne mobile que je fais porter de Camarino sur Ronsiglione. Le Général instruit que les brigands s'y étaient fortifiés en nombre, fit partir de Rome un renfort de deux cents hommes aux ordres du chef de brigade Valterre, qui ayant joint à Monterosi la colonne venant de Camarino, en prit le commandement et dirigea la marche sur cette ville rebelle, attaqua l'ennemi qui, retranché avec huit pièces de canons, opposa une terrible résistance soutenue par un feu violent qui dura dès la pointe du jour jusqu'à midi. Il était d'autant plus difficile de le débusquer que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chaque maison présentait une forteresse sontenue, non par les brigands étrangers, mais encore par les mauvais sujets de cette ville qui, à leur honte, s'étaient enrolés sous leurs drapeaux. Inutilement on tenta de les faire rentrer dans leur devoir. Leur obstination et leur acharnement à se défendre irrita la troupe qui, pour s'emparer de la place, fut obligée de brûler plusieurs maisons, d'où ces scélérats détachaient un feu meurtrier. Ils furent punis, car ils brûlèrent et un grand nombre fut tué. Cette victoire nous procura trois drapeaux, huit canons et une quantité d'armes et munitions. O Romains! Puisse cet exemple vous faire rentrer dans le calme dont vous n'auriez jamais dû sortir. Si non, tremblez, car la foudre est moins prompte que notre vengeance.

Si dans la République Romaine l'on voit de toutes parts les habitants abandonner la cause de la liberté et se joindre aux brigands qui la dévastent, il y existe encore une commune où les babitants ont juré de vivre libres ou mourir. Cette commune se nomme Poggio Vitiano. Il n'y a pas un citoyen dans son sein qui ne sente couler dans ses veines le digne sang de Brutus, et une citoyenne qui ne surpasse les Carthaginoises.

Forte de 80 hommes en état de porter les armes, elle apprend que les communes ses voisines viennent de se soumettre aux brigands, et qu'une colonne de 500 de ces derniers marche contre ses murs ; Que font ces habitants à jamais dignes d'admiration ? Ils se préparent à la défense, et, s'étant réunis sur la place, jurent de se défendre jusqu'à la mort et de s'ensevelir sous leurs ruines plutôt que de souffrir que des scélérats viennent leur dicter des lois. Ils réparent leurs faibles murs, descendent leurs cloches, les placent autour de leur ville et chacun fait la garde, les hommes aux heures les plus dangereuses, les femmes ensuite et les enfants dans le milieu du jour. Lorsque les brigands se présentent et que les femmes et les enfants se trouvent de garde, ils sonnent les cloches, signal auquel tous les hommes sortent de leurs maisons pour voler au combat. Il y avait un mois que cette commune soutenait un siège contre 500

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

rebelles, quand elle se vit sans vivres et sans munitions.

L'on croirait que cette disette, affaiblissant leur énergie, les aurait engagés à capituler, mais au contraire : placés autour de leurs murs, ils criaient Vive la République, si les brigands entrent dans nos murs, ils n'auront que des cadavres.

Le Général est instruit de la position cruelle de ces braves habitants ; des larmes de joie et de pitié coulent de ses yeux. Il est désespéré de n'avoir pas un homme disponible pour voler à leur secours ; cependant, venant à bout de rallier 125 hommes, le Chef de bataillon Romain Paschali, à qui on en donne le commandement, est chargé de cette louable expédition. Par des chemins détournés et après une marche forcée de trois jours, il joint sous les murs les brigands, l'affaire s'engage, les habitants de Poggio, joint à plusieurs de leurs femmes, font une sortie, les battent, et de suite on s'occupe de faire entrer dans Poggio des grains et des bestiaux. Cette opération terminée Paschali leur remet le restant de ses munitions et revient à grande marche à Rome, vu qu'il était à craindre qu'un plus long séjour ne sacrifiât ce détachement qui aurait infaiblement succombé sous le grand nombre d'insurgés qui déjà descendait des montagnes. A peine la troupe est-elle retirée que Poggio est encore assiégé. Il y a un mois de cette époque et il résiste encore. Mais à présent que toute communication est coupée, il est impossible d'avoir aucun renseignement sur son sort.

En vain cherchai-je à Palestrine les descendants de Brutus. Je n'y trouvai aucun citoyen digne de ce grand homme. Mais vous braves habitants de la petite commune de Poggio-Vitiano, vous tous méritez de partager dans l'histoire la réputation des héros qui illustrèrent l'Antique Rome, et vos murs sont l'urne sacrée qui recueillit leurs cendres.

Tandis qu'on soumet Ronsiglione, que les colonnes de Bracciano, la Tolsa et Montalto sont aux prises avec les brigands qui veulent venir inquiéter Civitavecchia ; que

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

les colonnes de Bracciano et la Tolsa réunies vont les chasser et les battre dans Bassano, qu'on débloque et ravitaille Poggio-Vitiano, eh bien ! Une colonne des troupes Napolitaines, sous les ordres des généraux Rodio et Roca-Romana descend du fond de la Calabre et se réunissant aux brigands qui déjà étaient organisés dans presque toutes les communes, vient inquiéter et repousser nos petits détachements qui occupaient Soubiaco, Palestrine et Velletry. Pour résister à la rapidité de la marche de cette nouvelle armée, on s'efforce de rallier le peu de français qui restaient à Rome, avec deux cents Patriotes Romains qui vont renforcer les Colonnes qui, dans leur retraite s'étaient réunies dans la partie de Valmontone. L'adjudant Général Cisalpin (L) Teulié en prend le commandement et est chargé de parcourir et maintenir la ligne de Cavi à Albano. Cette colonne se trouvait continuellement aux prises tantôt sur un point, tantôt sur l'autre, et dans ses différents mouvemens ne laissa pas que d'inquiéter vivement l'ennemi qu'elle contint et auquel elle tua beaucoup d'hommes. Elle occupait la ligne de Frascati, Marino et Albano. Une compagnie d'éclaireurs était allée en reconnaissance à Rocapriora, quand tout à coup le Général Teulié fut vivement attaqué le 22 par 1200 hommes de troupe réglée Napolitaine et 4000 brigands. Il leur opposa d'abord une résistance opiniâtre, laquelle coûta la vie à plusieurs de nos braves, entre autres au chef de bataillon Merlini, Polonais de nation. Un piquet du 11e de cavalerie, fort de 25 hommes aux ordres du lieutenant Blancard, chargea leurs pièces au milieu d'une grêle de balles et de mitraille. Déjà l'officier en atteignait une lorsqu'il fut grièvement blessé ainsi que son cheval. Au même instant notre pièce ayant été démontée l'ennemi s'enhardit et força notre colonne qui, composée de troupes romaines patriotes, prit la fuite : ces troupes et ces citoyens étant encore peu aguerris. Le Général Teulié

(L) Teulié, Adjudant Général Cisalpin, s'échappa, ainsi que ses adjoints Piccoli, Bertoletti et Alexandre, secrétaire, d'auprès du Général Lahos, aussitôt qu'il se fut aperçu de sa trahison.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui se trouva dans cette affaire abandonné avec le détachement de cavalerie, se porta lestement sur Albano, où prenant le peu de troupes qui s'y trouvaient s'en servit pour rallier les fuyards. Ayant réussi, il fit camper sa troupe à trois milles de Rome. L'ennemi ne s'occupa point de marcher sur cette ville, mais il se porta sur Frescati qui, défendu par un petit détachement, ne put lui résister longtemps.

Instruit de ce mouvement rétrograde, le Général rassembla sur le champ une colonne forte de 600 hommes, tant français que Romains et patriotes et joignit, le soir même, la colonne forte de 300 hommes aux ordres du Général Teulié, placé à trois milles de Rome. Cette réunion faite, il disposa la marche sur deux colonnes aux fins d'aller reconnaître la force et la position ennemie. La première aux ordres du Général Garnier se porta par la plaine sur Frescaty ; la seconde aux ordres du Général Teulié par les hauteurs du Marino, sur le derrière de Frescaty, où ayant joint l'ennemi, il lui présente la plus fière résistance. Sa mitraille et sa mousqueterie dégoûta tellement nos soldats Romains et les patriotes, qu'à la vue de deux ou trois morts et quelques blessés, ils se décidèrent au même mouvement rétrograde qu'ils avaient déjà exécuté la veille. Rien ne fut épargné pour les rallier, et, y ayant réussi, le chef de la colonne Teulié voyant qu'on ne pouvait décidément rien entreprendre avec une pareille troupe, se porta sur une hauteur près de Frescati où il fit bivouaquer le restant du jour et toute la nuit en attendant les ordres du Général qui, après la reconnaissance, était rentré dans Rome.

Le lendemain matin il reçut aussi ordre de rentrer, et quelques jours de repos furent donnés aux troupes pour les préparer à la Victoire.

Tandis que nous sommes à Rome et que nos troupes se reposent, les brigands jouissaient paisiblement des villes d'Albano, Marino, Frescati et Tivoli. De manière qu'occupant ces positions, ils tenaient la capitale fermée dans un cercle de douze milles d'étendue, poussaient

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

leurs reconnaissances jusqu'aux portes et venaient faire le coup de pistolet avec nos gardes avancés. Leur présence tenaient le peuple de Rome dans les plus vives alarmes ; une partie jouissait, mais voilément, l'autre conspirait, et l'autre tremblait que les scélérats n'entrent dans leurs murs. Des placards se trouvaient à chaque instant collés aux coins des rues, les uns portaient : « Vive Ferdinand 4 », vive le cardinal Ruffo, vive le Général Rodio. D'autres qui étaient imprimés portaient « Massacre à tous les français s'ils ne se retirent de Rome. Qu'ils rentrent dans leur patrie et qu'ils ne viennent plus troubler les pays étrangers. Les choses en étaient à ce point, lorsque le Général tenta un coup qui devait être pour nous celui de la vie ou de la mort. Il se décida à aller attaquer l'ennemi dans les fortes positions où il se trouvait, malgré son nombre et son artillerie. Pour exécuter ce projet il fallait trouver des troupes, car il eut été absurde de penser qu'on put tenter une pareille entreprise avec celles que nous avions, vu qu'elles étaient presque toutes romaines et que leur courage nous était connu. Comment donc faire ? Vous allez le savoir. Je vous ai dit qu'une colonne était à Ronsiglione qui avait été soumis quelque temps auparavant : Eh bien ! Le Général retira les deux tiers de cette colonne pour l'exécution de son dessein, lui donna un séjour à Rome, pendant lequel on s'occupa à distribuer des munitions et réparer les armes.

Vous savez déjà que les villes d'Albano, Marino et Frescaty étaient au pouvoir des Napolitains et des insurgés, et que ces individus feignant de méconnaître ce que pouvait sur le génie de la liberté, paraissaient menacer la capitale d'une invasion prochaine. Le Général irrité de leur audace rassembla une colonne de 950 hommes aux ordres du brave Adjudant Général Teulié et de l'intrépide chef de bataillon Colinet auxquels il avait ordonné de marcher sur Albano, où l'ennemi s'était fortifié avec trois pièces d'artillerie. Le battre, lui enlever ses canons, faire prisonnier le Major Napolitain qui y commandait, fut pour cette troupe l'affaire d'un moment et le prélude de la victoire de Frescaty.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cette ville prise, ces deux chefs placèrent leurs troupes sur la hauteur de Castelgondolfe ; envoyèrent un piquet à Marino pour y faire moudre le blé nécessaire à l'entretien de la colonne. Mais l'ennemi instruit du petit nombre de ce détachement, vint fort de deux mille hommes, deux pièces de canon et un obusier, attaquer Marino. L'affaire s'engagea, la troupe de Castelgondolfe arriva et la bataille fut aussi vive qu'opiniâtre. Déjà l'impétuosité du soldat le portait sur les pièces ennemies. Mais les chefs ayant jugé imprudent de trop s'avancer sur ce point, ordonnèrent sagement la retraite et vinrent bivouaquer sur la grande route près d'Albano, lorsque le Général Garnier les joignit à la tête d'un corps de cavalerie composé de 100 hommes du 11ᵉ, de 80 dragons romains, vingt cinq chasseurs du 25ᵉ et vingt hussards civiques de Rome.

Son premier soin fut de sonder le soldat, et l'ayant trouvé comme à l'ordinaire disposé à faire valoir son courage, il ordonna aux chefs Teulié et Colinet de se porter par les hauteurs sur le derrière de Frescati. Il garda avec lui un corps de cavalerie avec lequel il se présenta du côté de la plaine, tandis que l'infanterie et l'artillerie consistant en deux pièces de quatre commandées par le trop brave (M) Coujeole, capitaine au 5ᵉ Régiment, filaient avec un piquet de cavalerie. Pour exécuter le mouvement ordonné, la première compagnie d'éclaireur, commandée par le courageux Grenier, Capitaine à la onzième, exécuta l'ordre qu'il avait reçu de s'emparer d'une redoute qui dominait les monts longés derrière Frescati ; la redoute et les pièces furent prises, une partie des brigands tuée, et l'autre mise en fuite. Ce succès ne retarda point la marche de la troupe qui continua à se prolonger toujours par les hauteurs pour

(M) Le capitaine d'artillerie Coujeole appartenait aux compagnies de canonniers volontaires qui ont été supprimées, et doit être, d'après la loi, incorporé dans l'infanterie. Ses connaissances dans l'arme de l'artillerie lui mériteraient cependant d'y être conservé activement.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

venir cerner Frescati. Dans cet intervalle, l'artillerie soutenue d'un piquet de cavalerie, descendait le long des murs de Villa-Conti, où l'ennemi lui disputa, mais en vain, le passage; il perdit une pièce de quatre qui fut aussitôt tournée contre lui. Replié sur le bas de la côte, il fit un feu terrible de mousqueterie soutenu par trois pièces de gros calibre qu'il avait sur la place. Mais efforts inutiles ; le soldat redouble d'ardeur, la charge continue. Le héros d'artillerie Coujeole se présente intrépidement sur la place et avec le feu de sa faible artillerie éteint celui de l'ennemi. C'est alors qu'on voit l'audacieux et brave Dejean, officier du 11e de cavalerie, se précipiter à la tête de son piquet sur les pièces et entrer dans la ville à la tête de l'infanterie. Sur ces entrefaites le restant de la colonne, guidé par les braves chefs susnommés, y entrait aussi de toute part. O spectacle étonnant ! L'ennemi, battu, meurtri, découragé, ne trouve plus de salut que dans une fuite aussi honteuse que précipitée. Un bois d'olivier qui conduisait à la plaine avait échappé à l'attention des chefs qui n'avaient pas assez de monde pour couper entièrement la retraite aux fuyards. Aussi cherchent-ils à profiter de ce défilé pour s'échapper à la foudre qui les poursuivait. Le Général s'en aperçoit et détache sur-le-champ un corps du brave 11e de cavalerie qui, par une contre-marche lestement exécutée, fond sur eux, les taille en pièces et, lassé de les sabrer, ne revient qu'après s'être couvert de leur sang. Le chef de brigade Debordelières déploya la plus grande bravoure.

Voilà les Généraux Rodio et Roca-Romana fortifiés dans Frescati, position difficile, par vingt trois bouches à feu, mille hommes de troupes de ligne et 4000 insurgés battus, chassés et justement chatiés de leur téméraire audace par 1200 Républicains.

La victoire a produit, outre la défaite de l'ennemi, 23 bouches à feu de divers calibres, neuf caissons bien garnis, six charettes de boulets, trois drapeaux, trente six prisonniers Napolitains dont quatre officiers, ainsi qu'une quantité d'armes, de munitions, chevaux et mulets

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

et toute la correspondance de Rodio avec le cardinal Ruffo.

La colonne mérite les plus grands éloges. Officiers, sous-officiers et soldats, tous ont fait leur devoir. On a cependant remarqué dans le nombre le Général Romain, S^{t}-Croce, son aide de camp, le brave Teulié adjudant général ; Colinet, chef de bataillon à la 8^{e} légère ; Breissand, chef de bataillon à la 19^{e} ; Charpentier, chef d'Escadron Romain ; Garnier, fils, mon collègue ; Marron, lieutenant à la 12^{e}, commandant la seconde compagnie des braves éclaireurs ; Charpentier, tambour major ; Valdebourc et Mullot, sergents ; Clavet, fourrier ; Jean Gille, chasseur à la 27^{e} légère ; Guignor, sergent à la 7^{e}, idem ; Gaults, caporal, Gauthram, tambour, et Cini, Hussard civique qui enleva un drapeau ennemi. Les dragons et les hussards romains sont aussi dignes d'éloges (1).

Pendant qu'on était aux prises de toutes parts avec les Napolitains et les brigands, Civitavecchia se trouvait menacé par plusieurs vaisseaux Anglais dont deux de 84 canons, une frégate, un brick et quelques barques canonnières. Cette place ne se trouvant pas encore très

(1) La prise de Frescaty avait fait l'objet d'un rapport écrit le jour même par Songeon dont nous avons vu la minute manuscrite sur le papier divisionnaire du général Garnier, orné d'une vignette au buste de Brutus.

Elle diffère du *Journal historique* postérieur par quelques noms d'officiers et de soldats signalés pour leur belle conduite, à savoir les citoyens : Pugeolle (au lieu de Cougeole), capitaine d'artillerie ; Charpentier, tambour-major ; Valdeboure, sergent ; Massot, idem ; Claret, fourrier, et Gengille, chasseur à la 27^{e} légère ; Grenier, capitaine à la 11^{e} de bataille, et Marron, lieutenant à la 12^{e} commandant les éclaireurs ; le général romain S^{ta} Croce et ses deux aides de camp Sully et Merly ; Dejean, commandant le piquet de cavalerie du 11^{e} ; Guignor, sergent à la 7^{e} légère ; Gaults, caporal, et Gauthron, tambour à la 1re d'éclaireurs.

Les hussards romains se sont aussi distingués, particulièrement : le citoyen Chini a enlevé, à travers une grêle de balles, un drapeau à l'ennemy ; les dragons romains méritent aussi des éloges.

Nous avons à regretter dans cette affaire deux morts et seize blessés.

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fortifiée, demandoit un chef en état d'en diriger et accélérer les travaux. Si bien qu'à cet effet le Général de division Belair, qui se trouvait à Rome suspendu de ses fonctions par ordre du Directoire, fut requis par le Général et l'Ambassadeur Bertholio de les reprendre provisoirement, et de se rendre à l'instant à Civitavecchia pour y prendre le commandement des troupes ainsi que des colonnes de la Tolfa, Corneto et Montalto.

Au même instant qu'on bat Rodio, qu'on s'empare de Frescaty, que le Général Belair fait réparer à force Civitavecchia, qu'à Rome on s'empresse de faire le dépouillement des papiers de Ruffo et Rodio, un coup terrible vient nous accabler. Civitavecchia tombe au pouvoir d'une colonne de brigands commandée par un aide-de-camp du Général Autrichien Scheneider. Cette place fortifiée par l'art et la nature, soutenue par un fort respectable qui nous couvrait absolument de toute atteinte ennemie dirigée du côté d'Ancône et Spoletto, fut rendue dans six jours à huit cents brigands qui n'avaient que cinq pièces d'artillerie. Un capitaine romain, de garde à une porte, y fit entrer nuitamment l'ennemi qui dirigea une batterie contre le fort qui se rendit le même jour, et au moment où la colonne était partie de Frescati pour aller punir les assiégeants de leur audace. Les munitions, ni les vivres n'y manquoient point, mais la mollesse de la troupe romaine et l'indolence du commandant en furent les seuls motifs.

Ce commandant se nomme Bonsigli, chef de bataillon romain, ci-devant officier de sa sainteté. Il fut placé à ce poste d'après la présentation du Consulat qui chercha une querelle d'Allemand au chef de bataillon Valory, qui y commandait auparavant, et qui était fait pour mieux le défendre. La perte de cette place importante changea la direction de la colonne partie de Frescati, qui sous les ordres des chefs de bataillon Bressand et Colinet, opéra une contre-marche et se dirigea du côté de Braciano, où elle entra le 13 fructidor, ensuite d'une affaire avec un corps de cavalerie ennemie qu'il culbuta après avoir tué quelques hommes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les brigands, chassés de Braciano, se replièrent sur l'Oriollo où la colonne se porta. A son approche ils prirent la fuite et se portèrent sur Bassano où la colonne les battit et les mit en fuite. Leur cavalerie fut vivement inquiétée, un hussard de Varmser fut fait prisonnier ; et douze autres furent blessés, le brave Coujeole, capitaine d'artillerie, reçut dans cette affaire un coup de feu au bras.

Ainsi chassés, battus et poursuivis, ils crurent trouver un azile à Sutry, ils s'y renfermèrent et s'y fortifièrent effectivement en nombre, mais le capitaine à la 11e Fayette reçut ordre de se porter au point du jour vers cette ville à la tête de 200 hommes afin d'y aller reconnaître la position de l'ennemi et éclairer les côtés boisés de la route, précaution nécessaire pour assurer la marche de l'artillerie.

La colonne le suivit, Sutry fut investi sur le champ, et les batteries établies, l'ennemi répondit à nos salves par un feu de mousqueterie très soutenu, quelques obuses furent envoyées. Il se déconcerta, la charge alors battit, la porte fut enfoncée par nos sapeurs, et nos troupes traversèrent cette ville en poursuivant l'ennemi qui fuyait précipitamment sur Ronsiglione ; il perdit dans cette retraite beaucoup des siens. Voilà cette colonne occupée à poursuivre l'ennemi à Ronsiglione ; je la quitte pour rendre compte des opérations des colonnes des chefs Ortigonni et Communeaux.

Tandis qu'on bat les brigands à Sutry, le chef de bataillon Ortigoni se trouve menacé et inquiété au poste important de la Tolfa. Fatigué des menaces de ses adversaires, il se décida à aller les attaquer. Ayant rallié à cet effet 300 hommes, il font sur eux, les joint, en écrase deux cent, il leur en blesse un grand nombre ; il fit aussi plusieurs prisonniers. Ce chef s'est conduit d'une manière des plus louable. Deux jours après cette affaire, les brigands ralliés vinrent attaquer le poste de Cornetto, où commandait le chef de bataillon Communeau, qui les battit et en tua un grand nombre.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ainsi furent battus sur tous les points les brigands et leurs projets sur Civitavecchia déjoués.

Je laisse les colonnes faire leur devoir pour narrer ce qui se passe sur ces entrefaites à Rome. Toute la correspondance de Rodio avec le cardinal Ruffo et autres individus avoit été prise à Frescati; le dépouillement en était fait alors, et nous dévoilâmes toute la noirceur de leurs infâmes projets. Je puis dire que nous devons notre existence à cette découverte, et que notre plus grande victoire est la prise de ces papiers. Plusieurs romains d'intelligence avec Ruffo et Rodio, avoient combiné avec ces derniers notre perte; la plus noire des Conspirations était ourdie, et la nuit du 7 au 8 Septembre (vieux style) ou 21 au 22 fructidor, était choisie pour l'exécution de leur infâme dessein.

Nos troupes étaient aux prises hors de Rome, et nous n'avions par conséquent aucune force dans cette ville. La tranquillité était confiée à la Garde Nationale qui devait servir à notre ruine. Les lettres de Ruffo et Rodio nous instruisent de tout; une partie des conjurés sont arrêtés; la colonne aux ordres des chefs Bressand et Colinet que j'avais laissé à la poursuite des brigands vers Ronsiglione, reçoit ordre de rentrer dans la capitale; des mesures rigoureuses sont prises, des pièces d'Artillerie placées sur différents points, une proclamation est adressée au peuple, et la conjuration échoue. Voici quel en était le plan.

Les Napolitains et les brigands, instruits par leurs agents dans Rome que nous n'avions pas de troupe, devoient dans la nuit du 7 au 8 Septembre, jour de la fête à la Vierge, venir attaquer toutes les portes. La générale devait battre, et le Général Lassaigne, commandant la Garde Nationale, devait rassembler à l'instant trois mille des siens, à la tête desquels, il nous auroit fusillés par derrière, tandis que nous aurions cherché à nous opposer à l'entrée des ennemis. Ce Général fut arrêté, ainsi que l'ex-avocat Cini, employé au bureau des édiles, chef de la Conspiration. Ce dernier traître a déjà voulu s'empoisonner. Bonne justice en sera faite; plu-

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

sieurs ont déjà subi leur châtiment ; leur projet est déjoué et les brigands déconcertés.

J'en suis au 23 fructidor. Aujourd'hui le traître Bonjoanni, capitaine Cisalpin a été fusillé, ayant été condamné en révision.

Rome rentra dans le calme et le peuple paraît comprendre que la possession des brigands ne peut lui être bien avantageuse. Instruit par les espions qu'une colonne de 1500 brigands aux ordres du Général Salomone, descendue de Rietti, était venue s'emparer dans la nuit du 24, de la ville de Monterotondo, et qu'à leur coutume elle commettait mille dévastations, le Général ordonna à un corps de 600 hommes, aux ordres du brave adjudant Général Teulié, de marcher sur cette ville dans la nuit du 25 au 26.

Cette marche fut ponctuellement exécutée, la colonne ne trouva aucun obstacle jusqu'à Montana, où elle culbuta un corps de deux cents brigands qui y était posté ; un grand nombre mordit la poussière.

Elle continua sa marche sur Monterotondo, où elle fut reçue à coup de canon par 1500 hommes qui s'y étaient fortifiés ; mais leur ayant envoyé quelques respectables boulets de douze, ils se trouvèrent ébranlés. L'infanterie et la cavalerie profitant de ce mouvement de terreur panique, fondit sur eux, en tua un grand nombre et le restant ne trouva son salut que dans une honteuse fuite. Le Citoyen Thiery, canonnier, fut celui qui en s'élançant intrépidement sur une de leurs pièces, les décida à l'abandonner : il a été promu sur le champ de bataille au grade de caporal.

Le résultat de cette victoire nous a procuré deux belles pièces de canon bien montées, des munitions et plusieurs bagages. Les citoyens Blancard, capitaine au 11^e de cavalerie, Valentini, commandant les carabiniers romains, Bertholet, Picoli, Salvatori, Adjoints, ont déployé dans cette affaire le plus grand courage ; toute la colonne a d'ailleurs fait son devoir.

Cette affaire terminée la colonne rentra à Rome, et dès cette époque, notre position, malgré le succès de tous nos

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

combats, devint de jour en jour plus déplorable ; car les puissances ennemies qui jusqu'alors s'étaient imaginées de nous détruire par les brigands par elle organisées, commencèrent à connoître leur erreur et se décidèrent à faire marcher contre nous des troupes réglées.

La défaite de Rodio et Frescati, celle des brigands sur plusieurs points, décida le cardinal Ruffo à faire partir de Naples à grandes journées un corps de troupes fort de deux mille fantassins et de cinq cents hommes de cavalerie aux ordres du lieutenant Général de Bourcard.

Ce Général, instruit en France, dans l'art militaire, où il avait servi nombre d'années dans le régiment Allemand de Sallisamack, rallia les troupes de Rodio et revint prendre la ligne de Tivoli à Portodanzo, occupant les hauteurs de Frescati et Albano. L'arrivée de cette troupe ne nous intimidait encore point, mais une colonne d'Autrichiens, forte de 1500 hommes, commandée par le Général Baron de Freilich, partit aussi de Florence et vint s'emparer de la ligne de Viterbo à Monterosi, où elle se réunit aux brigands Romains et Toscans, que nous avions battus différentes fois sur ce point.

Pour surcroit Monsieur le Comodore Anglais Troubridge vint bloquer le port de Civitavecchia avec les vaisseaux de guerre le Culloden, le Minotaure, une frégate, une corvette et deux Bricks.

Aussitôt l'arrivée de cette escadre, le capitaine Louis, commandant le vaisseau le Minotaure, écrivit au commandant de Civitavecchia la suivante, le 15 septembre.

« Monsieur, Agréable ordres du chef d'escadre Trou-
« bridge commandant les vaisseaux et les bâtiments de
« sa Majesté Britannique à Naples et sur cette cité, je
« vous envoye cette lettre par un officier avec pavillon
« parlementaire qui, j'espère, sera bien reçu. Je vous
« adresse aussi une lettre du chef d'escadre avec une
« copie des articles de capitulation de Gaëta. Accusez-
« m'en, je vous prie, la réception, ainsi qu'une réponse
« décisive, sans que je bombarde à l'instant la ville.
« Epargnez, puisque vous le pouvez, cette innocente effu-
« sion de sang. — Signé Louis. »

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le commandant Hennique, répondit à cet officier, que cette affaire se trouvait du ressort du Général, qu'il allait lui envoyer les pièces. Il les reçut effectivement, et assembla pour y répondre, le conseil de Guerre qui déjà avait été assemblé le 28 Thermidor au sujet de notre situation, comme il en conste par le procès-verbal qui en a été dressé, composé de l'Ambassadeur et de tous les officiers supérieurs de la garnison. Etant rassemblés chez le Général d'après son ordre, il fut amplement instruit de la position des ennemis, de nos moyens de défense et des lettres de l'Anglais envoyées par le Commandant de Civitavecchia. La discussion s'ouvrit et se termina par arrêter qu'on répondrait à l'Anglais la lettre suivante :

« Je viens, Monsieur, de prendre lecture des lettres « que vous avez adressées au Commandant de la place et « fort de Civitavecchia. J'ai lu avec beaucoup d'attention « la pièce qui y était jointe sous le titre de capitulation « de Gaëta. Voici mes observations :

« La capitulation de Gaëta n'était revêtu d'aucune « forme qui atteste son authenticité ; il seroit nécessaire « de valider cette pièce et prouver qu'elle a reçu son « exécution. Il est essentiel de m'éclairer sur la vraie si- « tuation du fort S[t] Elme et de la place de Capouë, en me « procurant la capitulation de ces deux places. Les titres « doivent être certifiés par les Commandants des forces « Britaniques et Napolitaines. Dans le cas où j'accepte- « rais une Capitulation quelconque, quelle garantie me « donneriez-vous de son exécution ? Avez-vous des pou- « voirs suffisants, et vos intentions sont-elles de com- « prendre la ville de Rome dans le traité qui seroit en- « tamé ? Cette condition est absolument nécessaire.

« Les différents commandants des troupes et bandes « insurgées qui sont répandus dans les environs de « Rome, respecteront-ils vos ordres pendant tout le « temps que dureront vos conférences, et quels moyens « prendrez-vous à cet égard ?

« Voilà, Monsieur le Commandant, les points sur les- « quels j'attendrai votre réponse avant d'ouvrir aucune

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« négociation. Je finis, Monsieur le Commandant en vous
« proposant une suspension d'armes pendant que nous
« négocierons.

« Avec la liberté cependant de repousser les bandes
« qui ne sont avouées par aucun Gouvernement, et sur
« lesquelles par conséquent vous ne pourriez pas avoir
« de pouvoir ; ce dont il vous sera donné connaissance.
« Quelle chose qu'il arrive, il est intéressant à tous les
« partis de réprimer les voleurs et les assassins qui ne
« font véritablement partie d'aucun peuple, puisqu'ils
« sont les ennemis de tous.

« Sitôt votre réponse nous pourrons entrer en négocia-
« tion et je vous préviens que j'instruis le Général de
« Bourcard, commandant les troupes Siciliennes, de ces
« dispositions. Salut. »

Pareille lettre fut donc adressée au Général Bourcard ; la suspension d'armes lui fut demandée.

La réponse suivante ne tarda pas d'être envoyée par le Commodore même. En voici la teneur :

« A bord du Culloden, en présence de Civitavecchia
« le 21 Septembre.

« Monsieur, par la lettre qu'a reçu de vous le Capi-
« taine Louis que j'avais envoyé au Commandant de
« Civitavecchia avec des offres libérales, vous paroissiez
« désirer que Rome soit comprise dans la Capitulation.

« Comme je désire diminuer les malheur de la Guerre,
« et épargner la vie de beaucoup de braves hommes qui
« périroient dans le siège régulier auquel vous devez
« immédiatement vous attendre, vû l'arrivée du Général
« Bourcard avec 7000 hommes, tant Russes que Ciciliens
« et la jonction du Général Autrichien Freilich avec les
« Toscans. Cela prouvera à votre excellence que je n'ai
« point d'autres vues que de diminuer les rigueurs natu-
« relles de la Guerre. Je vous offre donc pour Rome les
« mêmes conditions. Quant à St Elme et Capouë, je vous
« en envoie les capitulations originales. Je vous donne
« pour garantie du traité ma parole d'honneur qu'il sera
« suivi et exécuté entièrement. Je dois vous prier, Mon-
« sieur, de m'envoyer une réponse immédiate étant très

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« déterminé à ne vous plus offrir de conditions aussi « libérales.

« J'ai différé de répondre à une lettre du Général « Autrichien jusqu'à ce que j'aie reçu votre réponse.

« Je consens à une suspension d'hostilités qui ne sera « que de 24 heures, à dater de la réception de la pré- « sente : envoyez, je vous prie, celle ci-jointe au Général « Napolitain.

« P. S. — Ayant trouvé dans mes papiers deux origi- « naux de la capitulation du fort S[t] Elme, signé Mejean, « dont un français et un Italien, pensant qu'il vous « conviendrait même de vous en envoyer une copie, « recevez celui écrit en français et renvoyez-moi les « deux autres quand vous en aurez pris connaissance. »

Comme ce serait fatiguer plutôt qu'éclairer le lecteur que de joindre ici en entier le débat que ce commencement de négociations a occasionné, je n'en rapporterai que l'essence et les faits principaux.

Le Général Bourcard s'aboucha avec l'amiral Anglais et l'amiral ayant plein pouvoir, Bourcard consentit à le laisser agir librement et se conforma à la suspension d'armes, pendant laquelle il reçut un renfort de 3.000 Russes du contingent des 10000 envoyés à Naples par l'empereur Paul.

Le conseil de Guerre fut donc de nouveau convoqué le 2[me]. Complémentaire et composé des citoyens dont les noms suivent : Bertholio, ambassadeur ; Florent, secrétaire d'Ambassade ; Garnier, général de Division ; Belair, général ; Teulié, adjudant Général Cisalpin ; Débordelières, chef du 11[me] régiment de Cavalerie ; Gérard, chef de brigade à la suite de la 7[me] Légère ; Valterre, chef de brigade à la suite de la 30[me] ; Bressand, chef de bataillon à la 19[me] ; Lafon idem à la 11[me] ; Beaufils, idem la 62[e] ; Colinet idem à la 8[me] Légère ; Songeon, idem, aide-de-camp du Général Garnier ; Durouret idem commandant l'artillerie ; Boiteux, idem du 11 Cavalerie ; Bernier idem au même Régiment ; Colombet, idem à la 62[e] ; Advinai, idem, chef de l'Etat-major ; Couchaud, capitaine Commandant le Génie ; Duhem,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

médecin en chef; Rivierre, chirurgien idem; et Walville, commissaire des Guerres, ainsi que deux membres du Gouvernement Romain, dont Breislac président et Périllier, membre.

La séance étant ouverte, les débats consument un tems, perte à laquelle la longueur, ainsi que la mauvaise qualité du chemin de Civitavecchia à Rome avoit aussi coopéré, et l'amiral Anglais, impatient, écrit au Général une seconde lettre dans laquelle il se plaint du retard qu'on met à répondre à ses propositions. Il s'étonne que des militaires soient aussi longtems pour déterminer une affaire qui, dit-il, doit être par eux décidée dans un instant; que ses intentions étant d'épargner le sang, et ses offres si généreuses, il s'attendait à une réponse cathégorique et que les avocats ne devoient point en pareille affaire influer dans nos Conseils de guerre, ce qu'il savoit être d'usage chez nous, et non chez les autres nations, qu'il attendrait cette seule réponse, et que si on était dans le cas de négocier, le Général devait envoyer un officier de sa confiance à bord du Culloden, avec plein pouvoir de traiter.

Cette lettre dont la lecture est faite au Conseil, l'occupe de nouveau et il se trouve encore interrompu par l'arrivée d'une dépêche du baron de Freilich, général antrichien. Lecture en est faite et suit la teneur.

« Ronsiglione, ce 23 septembre. Je vous annonce, Gé-
« néral, par la présente, mon arrivée avec un corps des
« troupes victorieuses de sa Majesté Impériale-Royale,
« pour rétablir l'ordre et la tranquillité dans le pays
« dont les français n'occupent plus qu'une partie. Plu-
« sieurs fois j'ai déjà été invité et pressé par les habi-
« tants de ces contrées qui ne désirent rien de plus
« ardent que de retourner sous leurs anciennes lois,
« sous la protection légitime de sa Majesté impériale,
« royale apostolique, d'avancer avec mon corps devant
« les portes de Rome et Civitavecchia. Ce sont les senti-
« ments d'humanité qui m'en ont empêché jusqu'à cette
« heure; il me couterait de voir tant de sang répandu,
« ce qui en serait la suite inévitable.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Il ne dépend que de vous, Général, de l'épargner. Je « vous propose d'entrer avec moi en négociation ; votre « position est des plus critiques ; vous auriez la bonté « de me communiquer vos intentions ; la mienne est « que vous évacuiez entièrement ce pays. J'attends votre « réponse par le Comte Stahemberg, mon aide de camp, « porteur de la présente, et en cas que ma façon d'agir, « noble et droite envers vous, soit sans effet, je vous « préviens, Général, que si vous me forcez à prendre « des mesures militaires, ce sera vous qui serez cause « des suites facheuses qui en résulteront.

« Signé, FREILICH. »

Deux lettres arrivées au même instant, dont l'une du commandant de Civitavecchia et l'autre du chef de bataillon Ortigoni, commandant une colonne mobile à la Tolfa, annoncent ainsi l'arrivée des Autrichiens sur différents points, dont 1.000 à Viterbo, 300 à Toscanella, 600 à Ronsiglione et 200 à Vetralla, nouvelles confirmées encore par un habitant de Civitavecchia, échappé de leurs mains.

Une autre lettre arrivée encore, dans la même séance des avants-postes.

Elle est écrite par le chef des carabiniers Romains Valentin. Il rend compte qu'il vient d'être attaqué par 1.200 brigands aux ordres de Salomoni, dont plusieurs à cheval ; qu'il a résisté autant qu'il a pu, mais que, cédant au nombre, il s'est retiré à Monterôtondo où il attend un renfort et des munitions qu'il demande qu'on lui envoie.

Toutes ces pièces sont lues et relues au Conseil assemblé. Le Général invite les membres à faire part de leurs observations. La discussion s'engage, et la chaleur des débats amène l'incident suivant :

Un membre se plaint de ce que le secret n'était point assez sérieusement gardé par quelques membres et que le résultat des délibérations transpirait. Déjà les plus vifs reproches avoient été adressés par le Général au chef de l'Etat-major Advinai, accusé par le Commissaire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des guerres Walville, d'avoir fait part dans une société féminine de l'opinion par lui émise dans la séance du second complémentaire. Il recommande de nouveau un secret si précieux pour l'intérêt public.

Advinai nie le fait. Le chef de brigade Desbordelières confirme l'opinion au Conseil, en annonçant que revenant comme parlementaire de Civitavecchia, il avait vu et lu entre les mains du commandant de cette place, une lettre dans laquelle le citoyen Advinai rendoit compte au Général Belair, provisoirement placé dans cette ville, des votes émis dans le Conseil et nommait les individus qui avait émis telle ou telle opinion.

Le président mit aux voix la question suivante :

Le citoyen Advinai s'étant retiré ;

Le citoyen Advinai continuera-t-il a être admis aux séances du Conseil de guerre ?

Il fut délibéré à la majorité de toutes les voix contre une, qu'il ne le serait plus.

Et le général voyant la confiance mal placée dans un homme assez faible pour ne pas pouvoir garder le secret, l'a remplacé comme chef de l'Etat-major, par l'adjudant Général cisalpin Teulié, militaire instruit et digne d'estime.

La discussion continue. On cherche à puiser dans le confus des opinions les mesures les plus salutaires, et la délibération porte qu'on écrira à l'Anglais, et qu'on lui soumettra seulement trois articles de la capitulation. La lettre se fait et au moment de l'expédier, on réfléchit qu'il serait plus loyal de continuer à la discuter, pour la lui présenter tout entière. Cet avis est goûté et on renvoit au second Vendémiaire, à 7 heures du matin, la convocation du Conseil qui ne pouvait avoir lieu, vu que le 1er jour de ce mois devoit être entièrement consacré à la solennité de la fondation de la République ; le six complémentaire cette fête fut donc annoncée par une salve d'artillerie, ainsi que le 1er au matin.

A trois heures après-midi, toutes les troupes françaises, Romaines et Gardes Nationales, ainsi que les autorités civiles, se rassemblèrent sur la place d'Espagne, d'où

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

elles se transportèrent en ordre de marche, par la rue du Peuple, sur la place S^{t}-Pierre où tout était préparé pour célébrer cette auguste mémoire.

Les troupes placées autour de l'obélisque qui s'y trouve, douze militaires, blessés dans le combat de la liberté, fûrent placés sur l'autel de la patrie. Le Général, l'ambassadeur et le président du Gouvernement Romain y prirent aussi place. Au même instant, douze jeunes citoyennes vêtues de blanc, portant des couronnes de lauriers, y montèrent et présentèrent ces couronnes aux trois chefs des autorités qui les placèrent sur la tête des douze héros.

Pendant cet intervalle, l'air retentissait des cris vive la République ; plusieurs sons républicains retentirent dans les airs, une salve d'artillerie annonça l'orateur. Le silence le plus respectueux régna, et l'Ambassadeur paraissant à la chaise Curule, prononça un discours énergique basé sur cette sainte journée. Il fut suivi du Président du Gouvernement qui en prononça un aussi en italien, auquel succéda le Général Garnier. Les battements des mains et les vivat se firent entendre, et son discours se termina au milieu des cris de vive la République.

Vive la constitution et les sages législateurs à jamais dignes de la confiance du peuple qui sçut les choisir.

Une musique guerrière exécuta, au milieu de tous ces cris joyeux, quantité d'airs républicains ; l'hymne sacrée d'allons enfants de la patrie fut aussi chantée ; une dernière salve d'artillerie annonça la cloture de cette mémorable journée ; la troupe défila et rentra dans les quartiers.

Le 2 vendémiaire arrivé, le conseil de guerre se rassembla pour discuter et régler les articles de la capitulation qu'on présenteroit à l'acceptation du comodore Troubridge, pour lui et ses alliés. Les articles sont rédigés et discutés les uns après les autres depuis le premier jusques au vingtième et mis aux voix chacun en particulier, et après avoir tous été acceptés, elle est rédigée de la manière suivante :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Article Premier.

Considérant que les troupes françaises ou celles de leurs alliés à Rome, Civitavecchia et postes qui en dépendent, n'ont point été régulièrement assiégés par les troupes de sa majesté Sicilienne ou celles de ses alliés, sa majesté le roi des deux Siciles consent que les troupes françaises, celles italiennes ou polonaises servant avec elle, les employés, les femmes et enfants qui en dépendent, évacuent l'état Romain pour être transportés dans les ports de Villefranche ou Antibes sur des vaisseaux qui seront fournis par M. le commandant des forces Britanniques, bien entendu que les officiers, troupes de passage et employés de l'armée, seront nourries convenablement par le Gouvernement Anglais pendant tout le tems de la traversée, sauf à compter de cette avance entre la République Française et le Gouvernement Anglais.

Art. II.

Les troupes sus-dites se réuniront dans huit jours à compter de l'acceptation du présent traité à Civitavecchia, et y resteront sous leur propre garde avec les honneurs de la Guerre, jusqu'à l'arrivée ou réunion des bâtiments de transport sur lesquels elles seront convenablement embarqués; et aussi-tôt que les bâtiments nécessaires seront réunis les troupes sus-dites défileront pour s'embarquer, tambours battant, drapeaux déployés, mèche allumée, emportant avec elles deux pièces de campagne, un obusier et leurs caissons. Les troupes emporteront aussi leurs fusils, bayonnettes, épées ou sabres, gibernes, de même que tous les effets appartenant à chaque individu des troupes susdites qui ne seront point prisonnières de guerre.

Art. III.

Dans les 24 heures de la signature ou acceptation de la présente convention, un détachement de 400 Anglais débarquera des vaisseaux de sa majesté Britannique, 100 hommes de ce détachement resteront à Civitavecchia et occuperont de suite l'ouvrage à cornes de la porte Ro-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

maine avec pareil nombre de troupes françaises ; 300 se mettront en marche pour Rome, accompagnés d'un détachement Français. En arrivant à Rome cette troupe sera mise en possession de la porte Cavaligière ainsi que des hôpitaux, où il restera cependant dans chacun de ces postes même nombre de Français jusqu'à parfaite évacuation de Rome.

Art. IV.

Les malades français ou ceux de leurs alliés hors d'état d'être transportés, resteront à Rome et Civitavecchia sous la protection immédiate de sa Majesté Britannique et de celle de ses alliés ; ils seront sous la police d'un commissaire des Guerres adjoint français, et traités et soignés par des officiers de santé, employés et infirmiers qui resteront *ad hoc* dans ces deux places. Les frais d'entretien des malades seront remboursés par la République Française à qui de droit. Aussitôt que les malades susdits seront rétablis, ils seront conduits par mer au premier port français, de même que les officiers de santé ou employés aux hôpitaux, dont la présence ne seroit plus nécessaire à Rome ou Civitavecchia, vû le rétablissement de la totalité des malades.

Art. V.

Il sera laissé à Rome pour l'exécution de l'article précédent, un adjoint au commissaire des Guerres, qui sera chargé de faire exécuter dans les hôpitaux les règlements français. Il veillera à ce que les malades soient traités d'après ces mêmes règlements, et adressera ses demandes pour cet objet au commandant des troupes Anglaises ou alliées qui seroient à Rome ou Civitavecchia.

Le Général Français nommera un officier qui prendra le commandement du dépôt qui sera formé à Civitavecchia par les convalescents à fur et mesure qu'ils sortiront des hôpitaux.

Art. VI.

Il sera accordé aux troupes Françaises et alliés, partant de Rome pour Civitavecchia, les voitures de transport nécessaires à leurs bagages, ainsi que le nombre de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bateaux suffisans pour transporter les malades qui seront jugés par les officiers de santé susceptibles d'évacuer sur Civitavecchia.

Les moyens de transport des diverses comptabilités, soit des corps, soit des administrations, comme commission civile, trésorerie nationale, postes civiles et militaires, etc... seront également fournis à la diligence du commandant des troupes Anglaises ou alliées entrées dans Rome d'après l'art. III de la présente convention, et déférera à cet égard à toutes les demandes qui lui seront adressées par le commissaire des guerres chargé en chef du service de la division.

ART. VII.

La troupe française et alliée se rendra à Civitavecchia en deux jours de marche réglée. Elle s'arrêtera le premier jour à Monteroni et le second se rendra à sa destination. Elle prendra dans les magasins de Rome les subsistances nécessaires à cette marche, et ces subsistances seront transportées par les soins de M[r] le commandant des troupes Anglaises ou Alliées.

ART. VIII.

Toutes les propriétés individuelles, tant foncières que mobilières, que les français ou leurs alliés possèdent dans l'Etat romain, seront respectées et laissées à leur libres dispositions ou à cellē de leurs agents.

ART. IX.

Toutes les propriétés ainsi que les objets d'art appartenant à la République Française dans toute l'étendue de la République Romaine seront également respectées, et il sera laissé à l'autorité française, la liberté de laisser à Rome un ou plusieurs agents chargés de leur gestion et conservation, jusqu'à ce que le Gouvernement français prenne à cet égard les déterminations ultérieures qu'il croira les plus convenables à l'intérêt national.

ART. X.

Il sera accordé aux corps de cavalerie française et alliées, la liberté de se retirer en france par terre avec

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

leurs chevaux, armes et bagages. Ils seront escortés par un détachement de cinquante cavaliers autrichiens ou alliés jusqu'aux avant-postes de l'armée française la plus voisine. Tous les officiers français ou alliés qui désireraient se retirer à la suite des corps de cavalerie avec leurs chevaux, domestiques, voitures et bagages, en seront aussi les maîtres ; et les logements, vivres et fourrages soront fournis à cette petite colonne sur son passage, par la médiation et bons offices de Mr le comodore Troubrige près du Gouvernement sur le territoire desquels cette troupe passeroit.

ART. XI.

Il sera nommé un officier d'artillerie de part et d'autre pour dresser l'état des bouches à feu, munitions de guerre et attirails d'artillerie existant dans les places du château St-Ange, Civitavecchia, Cornetto et tours environnantes.

Il sera également nommé de part et d'autre un officier du Génie pour reconnaître l'état actuel des dites places à l'effet d'en faire la remise, ainsi que des plans et cartes qui en dépendent.

ART. XII.

Les citoyens romains et autres faisant ou ayant fait partie des autorités constituées de la République Romaine ; ceux ayant servi la cause de la République, soit par leurs ouvrages patriotiques, soit par les armes, seront libres de partir avec les troupes françaises et aux mêmes conditions accordées, ou de rester dans l'Etat Romain, sans qu'ils puissent y être inquiétés en aucune manière pour leurs opinions politiques ou leurs gestions pendant qu'ils auroient exercés des fonctions civiles ou militaires.

ART. XIII.

Monsieur le Comodore Troubridge, pour le compte de sa Majesté Britannique ou de ses alliés s'engage sous la garantie Anglaise, que nul individu dans l'Etat romain ne sera inquiété ni poursuivi pour ses opinions; que leurs

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

personnes et propriétés seront également respectées ; qu'il leur sera en tout tenu accordé les passeports nécessaires pour sortir de l'Etat romain, et toute liberté pour l'aliénation ou disposition quelconque de leurs propriétés.

ART. XIV.

Les bâtiments neutres existant dans le port de Civitavecchia pourront servir au transport des troupes et ensuite seront libres de rentrer dans leurs états respectifs. Les bâtiments qui sont dans le même port, appartenant aux Républiques françaises et Romaines seront aussi employés au même transport, et ne seront point considérés comme bonne prise.

ART. XV.

Il sera accordé deux bâtiments couverts, c'est-à-dire exempts de visite, pris dans le nombre de ceux appartetenant à la République française et Romaine.

ART. XVI.

Les magasins de Civitavecchia resteront sous la main du Gouvernement français jusqu'au moment de l'embarquement des troupes. Le Général y prendra les subsistances de sa division, engageant sa parole de ne permettre aucune dilapidation et de n'en user que selon les besoins de l'armée.

ART. XVII.

L'ambassadeur de la République française près la République Romaine, jouira pleinement des prérogatives attachées à son caractère par le droit des gens ; il aura la liberté de quitter Rome et de se rendre en France par la voie de terre ou par celle de mer. Il pourra avoir avec lui le nombre de voitures qu'il jugera nécessaire pour le transport de sa personne, de celles attachées à l'Ambassade de leurs effets et des archives de l'Ambassade. S'il préfère la voie de mer, il sera conduit avec tous ses effets et ceux des personnes de sa suite et les archives d'Ambassade sur un vaisseau Anglais dans le port de Villefranche, Antibes ou Toulon. Dans le présent article sont compris le secrétaire d'Ambassade, les secrétaires et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

autres personnes attachées à l'ambassade, les gens et la suite de l'ambassadeur. Sont également compris dans le présent article, les préposés de la commission civile de la République Française près la division de Rome, leurs agents et les personnes attachées à ladite commission. Il sera libre aux dits préposés de transporter avec eux les papiers de la commission civile ainsi que ses effets, et ceux appartenant aux personnes attachées à la Commission.

ART. XVIII.

La ville d'Ancone, soumise à un Commandant particulier, n'est point comprise dans la présente Convention.

ART. XIX.

Les articles de la présente Convention ne pourront nuire ni préjudicier en rien au droit de souveraineté, ni à l'indépendance de la République Romaine.

ART. XX.

En cas de difficulté pour l'interprétation des articles de la présente Convention, elles seront expliquées en faveur des français ou de leurs alliés.

Fait et clos en Conseil de guerre, le deuxième jour du mois de Vendémiaire, an huit de la République Française une et indivisible. Signés, tous les membres du Conseil de guerre.

Dans cette même séance du conseil de guerre l'on prévient Mr le baron de Freilich, commandant à Ronsiglione les troupes Autrichiennes, de la négociation entamée avec les Anglais au nom de ses alliés, et la capitulation ci-dessus citée fut envoyée par deux parlementaires à Monsieur le Comodore Troubridge, montant le vaisseau Anglais le Culloden à la vue de Civitavecchia. Ci-joint la lettre qui lui fut adressée conjointement à la capitulation :

« Le 2 Vendémiaire an 8. J'eus l'honneur, Monsieur,
« de vous annoncer par ma lettre d'avant-hier, que je
« m'empresserai de vous faire connaître le résultat de la
« délibération de mon conseil de guerre, qui a été obligé
« de prolonger sa séance jusqu'à la réception de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« réponse de Monsieur le Maréchal de (N) Bourcard, com-
« mandant les troupes Napolitaines. Je vous mande, en « conséquence, Monsieur, copie des deux lettres qu'il m'a « adressé, ainsi qu'une troisième qu'il vous expédie, et « vous dirai en même temps que le conseil de guerre ayant « mûrement examiné la proposition que j'ai eu l'honneur « de recevoir de vous, a décidé que la Capitulation de « (O) Gaëta ne pouvait convenir à notre position, vû que « Gaëta étant un pays appartenant à sa majesté Sicilienne, « diffère beaucoup de la République Romaine dont le « Gouvernement est reconnu et allié à la France, ce qui « exige des changements dans les conditions proposées.

« Vous trouverez ci-joint celle que mon conseil de « guerre m'a chargé de vous présenter. Hier au moment « où j'allais vous expédier cette dépêche, j'en reçus une « de Mr le lieutenant Général baron de Freilich, comman-« dant les troupes de sa majesté impériale. J'ai l'honneur « de vous en adresser la copie ; il paraît ignorer la négo-« ciation entamée. Je lui en ait fait part, ainsi que les « conditions que je vous présente, en l'invitant de « s'aboucher avec vous.

« J'espère, Monsieur, que vous condescendrez à mes « demandes, et ai chargé le citoyen Songeon, mon Aide-« de-Camp et citoyen (P) Mourgues, Préposé à la Com-« mission civile, tous deux parlementaires de me rap-« porter un des originaux ci-joints, sur lequel je vous « prie de mettre votre adoption.

(N) Monsieur de Bourcard né à Basles en Suisse, est l'homme le plus humain. Sa conduite envers nos malades est digne de louanges.

(O) La capitulation de Gaëta ne pouvoit et ne devoit nous convenir, vû que nous n'aurions jamais souscrit à l'article dont elle est tachée. Cet article porte que le commandant français livrera entre les mains du commandant Sicilien ou Anglais les patriotes réfugiés dans la place.

(P) Le citoyen Scipion Mourgues, préposé à la Commission civile, est un Républicain zélé et instruit ; ses connaissances nous ont été dans ces circonstances de la plus grande utilité. Il était anciennement secrétaire de légation à Londres.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Je reçois, en ce moment, Monsieur, votre lettre du « 25 septembre ; il nous est facile de connaître les motifs « du retard que vous avez éprouvé. Recevez mes remer- « ciements sur les originaux des capitulations des places « de Gaëta, Capouë et Saint-Elme que vous avez bien « voulu me communiquer. Je finis avec considération. »

Nous partîmes donc, le citoyen Mourgues et moi et nous rendîmes à Civitavecchia pour ensuite joindre le Comodore Troubridge, afin de lui remettre ces dépêches. Nous trouvâmes cette ville dans la plus grande consternation, les troupes aux batteries et leurs fourneaux ardents, parce que Monsieur le Comodore, impatient de ne point recevoir de réponse, se préparait à bombarder cette place. Le Pavillon de parlementaire est hissé, nous nous embarquons, et dans un instant, nous sommes à bord du vaisseau ennemi.

Le Comodore nous reçut fort mal, et il s'en fallut très peu que nous revinssions avec nos dépêches intactes. Mon camarade parlant bien Anglais vint à bout d'adoucir pour un instant son (Q) caractère farouche, et à force de discuter de vouloir repartir, et de finir par rester ; nous vînmes à bout de régler les articles de capitulation que vous trouverez ci-joint :

Article Premier.

Considérant que Civitavecchia, Cornetto, la Tolsa et tout l'état romain sous le commandement du Général Garnier n'a point été régulièrement assiégé, mais seulement bloqué, je consens à accorder aux dites troupes de sortir des dites places avec tous les honneurs de la Guerre, emportant leurs fusils, épées et bayonnettes. Ces troupes ne seront pas prisonnières de guerre et seront transportées en France ou en Corse, suivant qu'il sera convenable.

Le Général français pourra prendre dans les magasins

(Q) Il est assez naturel aux marins d'avoir un caractère revêche, et surtout aux Anglais, qui condamnés dès l'enfance à parcourir les mers, ignorent les usages de nos Sociétés, et sont en quelque façon intraitables avec les gens de terre.

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

publics à Rome les provisions nécessaires pour la marche sur Civitavecchia.

Les provisions nécessaires seront mises à bord des transports pour le voyage et seront à l'avenir remboursées par la France.

ART. II.

Les vaisseaux de transports sont prêts. Le fort Saint-Ange et dépendances, sous les ordres du Général Garnier, de l'autre côté de la Tolsa, seront délivrés à des troupes réglées sous les ordres du Général Bourcard. Les garnisons françaises en sortiront avec tous les honneurs de la Guerre, tambours battants, drapeaux déployés, en 48 heures après la signature de la Capitulation : Mais elles n'emporteront ni canons, ni obusiers, mais seulement leurs fusils, bayonnettes, sabres, épées et gibernes. Elles ne seront pas considérées comme prisonnières de Guerre.

ART. III.

Civitavecchia et Cornetto seront remises au pouvoir des troupes Anglaises, aussitôt après la signature de ces articles, et au retour d'un courrier de Rome, les garnisons en seront embarquées pour la France. Le Général Bourcard recevra les instructions nécessaires pour fournir des troupes régulières pour escorter les garnisons de Rome et de ses dépendances jusqu'à Civitavecchia.

ART. IV.

Les malades appartenant aux garnisons françaises, seront soignés par leurs propres chirurgiens et aux frais de la République française. Ils seront envoyés en France dès qu'ils seront rétablis.

ART. V.

Le Général pourra laisser à l'assistance des malades les personnes qu'il croira nécessaires.

ART. VI.

Le Général Bourcard fournira les charrettes et bateaux pour le transport des garnisons de Saint-Ange et ses dé-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pendances, et les bagages qui lui appartiennent. Un soin particulier sera donné au convoi de ceux des malades qui seront en état d'être transportés à Civitavecchia. En cas que les transports ne pourraient être sur le champ procurés, ces malades seront transportés en France par la première occasion.

ART. VII.

Répondu ci-dessus.

ART. VIII.

Les propriétés particulières seront respectées.

ART. IX.

Dans le cours de mes longs services, je n'ai jamais vu que l'on demandât les propriétés publiques. C'est donc tout à fait inadmissible. Les propriétés publiques seront délivrées.

ART. X.

Les chevaux de cavalerie étant propriété publique, seront délivrés. Le reste de l'article est inadmissible.

ART. XI.

Accordé.

ART. XII.

Tant que les Romains se conduiront convenablement obéiront aux lois, ils ne seront pas molestés. Ceux des romains qui voudront s'embarquer ont ma pleine permission. Ils pourront emporter avec eux leurs propriétés particulières.

ART. XIII.

Répondu ci-dessus.

ART. XIV.

Les vaisseaux de transports sont prêts.

ART. XV.

Inadmissible.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Art. XVI.

Aussi longtemps que les garnisons resteront à terre, elles conserveront les magasins ; mais il n'en sera extrait aucune espèce de provision que ce qu'il est nécessaire aux distributions ordinaires.

Art. XVII.

Un vaisseau Anglais convenable est prêt pour recevoir l'Ambassadeur et sa suite, et le transporter en France avec ses bagages. Les archives de l'Etat Romain seront délivrées au Général Bourcard, et aucun papier ne sera emporté, sous quelle forme que ce soit, qui dépende de l'Etat Romain.

Les agents seront transportés en France par mer.

Art. XVIII.

Il est entendu que les places qui devront être délivrées sont celles sous le commandement du Général Garnier, excepté Ancone.

Art. XIX.

Non entendu.

Art. XX.

Accordé.

Il nous donna vingt heures pour lui rapporter définitivement le refus ou l'acceptation, au bout desquelles le bombardement commencerait. Nous nous imaginions bien que les négociations étaient comme rompues ; car comment faire, malgré la vitesse des meilleurs Courriers, cent mille de mauvais chemins, y compris le tems qu'il aurait fallu employer pour convoquer et recevoir la décision du conseil sur un point aussi important.

Mais le Général de Marine Bordieux (R) qui étoit à Civitavecchia, instruit même avant notre arrivée sur cette place, des derniers desseins du Comodore, était

(R) L'Adjudant général de marine Bordieux, Suédois de nation est un citoyen éclairé, et dont les talents et le patriotisme pourroient être employés utilement dans notre patrie.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

parti pour Rome au moment où nous montions à bord et sur le rapport qu'il fit au Conseil, le Général Garnier reçut de ce dernier plein pouvoir et se mit sitôt en route pour Civitavecchia. Nous le rencontrâmes effectivement dix mille distant et rétrogradâmes à bord du vaisseau le Culoden ou, après un débat qui dura dix heures, la Capitulation ci-dessus fut signée et acceptée.

Nous revînmes à Rome avec le Commandant Anglais du vaisseau le Minotaure, que j'accompagnai au Quartier Général Napolitain, à Frescaty. Je présentai à Monsieur le Maréchal de Bourcard la Capitulation signée du Général Anglais et du Général Garnier, pour qu'il la ratifiât pour le compte de sa majesté Sicilienne, à quoi il eut beaucoup de peine à consentir, étant conseillé par le quartier-maître Russe et Monsieur le chevalier de (S) Mont-Ferrêt, son quartier-maître Général, qui prétendoient qu'on ne pouvoient pas accorder une capitulation semblable à une poignée de troupes serrées sur tous les points, et dont l'arrivée de 3.000 Russes assuroit l'entière défaite. Enfin Monsieur Bourcard signa, et je revins à Rome.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Il faut remarquer que cette division s'est soutenue cinq mois dans l'Etat Romain malgré ses faibles ressources, quoique composée d'autant de nº de corps qu'il y en avoit dans l'armée de Naples.

Le lecteur doit facilement comprendre qu'elle n'étoit uniquement formée que de dépôts et qu'il n'y existoit aucun bataillon ou régiment entier.

Aujourd'hui que je termine par l'embarquement pour France, l'Anglais se trouve avoir sur ses vaisseaux 4.500 hommes. Mais si l'on déduit de ce nombre les militaires de tous grades, isolés, les estropiés à l'abri d'un service actif, les femmes et les enfans dont Rome s'est trouvée surchargée par le départ précipité d'une armée qui voloit aux combats et où leur présence devenoit inutile, les

(S) Monsieur de Montferret, de Perpignan, est un des émigrés français qui ont conservé le plus de fiel contre leur patrie.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

patriotes Romains de tout sexe et de tout âge qui forcés par l'opinion abandonnoient leur patrie pour venir respirer plus librement dans la nôtre, les employés à la suite de la division, ceux non employés qui étoient restés à Rome attendant la décision de quelques batailles avant de joindre la grande Armée, il comprendra aisément qu'il ne restait pas plus de 1.800 combattants et que ce nombre s'affaiblissoit encore par la raison qu'on ne tire jamais davantage d'une troupe composée de différents corps que de celle qui n'est formée que d'un ou de deux. L'ensemble n'équivaut jamais, quels que soient les moyens employés pour leur réunion.

J'ai oublié dans ce journal, de rendre compte de la perte de la place de Pérugia, où le chef de bataillon de la 64me demi-brigade, Sagot, fut obligé de se rendre aux Autrichiens et Toscans. Après une défense digne d'éloges, 140 français furent prisonniers avec lui, et ce à la même époque que nous primes Frescati.

Si le courage et l'audace sont les qualités digne d'un grand capitaine, il en est d'autres qui, pour le rendre accompli, doivent en être inséparables. Ce sont la vertu et la prudence. Il faut souvent qu'un chef emploie cette dernière pour ne pas sacrifier inutilement la vie de ses soldats, qui doivent remporter plus d'une victoire.

Lorsqu'on se décida à convoquer un Conseil de Guerre, notre position était des plus lamentables. Des 1.800 hommes disponibles, 1.100 seulement se trouvoient à Rome; les 700 autres formaient les garnisons de Civitavecchia, Cornetto et la Tolfa. La Capitale se trouvait bloquée sur tous les points. Rien n'y parvenoit pour la subsistance du peuple qui se lamentait à haute voix. Les Napolitains, les Russes, les Autrichiens et les brigands fermoient tous les passages et les Anglois bloquaient la côte *(à fronte, à tergo, à lateribus capta erat)*.

Quoique peu arriéré de la récolte, le pain augmentoit chaque jour, il n'y avoit plus ni vin ni huile et une seconde famine se préparoit déjà. Que falloit-il donc faire pour parer ces calamités? Sortir de Rome, croiser la bayonnette, fondre sur les ennemis, les chasser du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

territoire et rentrer victorieux. Voila un raisonnement militaire; mais comment l'exécuter? Il n'étoit pas possible, puisqu'il auroit fallu toute la force disponible pour aller affronter un seul point, et pendant ce tems, la ville restoit sans troupe, et mille malades abandonnés aux hôpitaux seroient inévitablement devenus les victimes de la fureur populaire qui aurait été soudoyée par les partisans de nos ennemis, qui placés sur les autres points n'auraient pas eu la bonté d'ame de rester paisibles spectateurs de la frotée que nous aurions pu donner d'une partie de leur complices.

Ils auroient donc marché sur Rome et aussitôt sur nous qui, inévitablement forcés de céder au nombre, nous serions trouvés vaincus, et par conséquent livrés à leur merci. Nous n'en serions pas déshonorés pour cela, dira-t-on. Oui? Mais vos malades, et les patriotes romains, que seroient-ils devenus? Quel sort auroient-ils reçu? Celui de (T) ceux de Naples? Hélas! Qu'ils ont été malheureux! Voilà la position où étoit Rome.

Je parlerai maintenant de Civitavecchia qui devait être évacuée le 12 prairial dernier, comme il en conste par l'ordre du Ministre de la Marine et des colonies, daté de Paris le 15 floréal et que l'Ambassadeur Bertholio adressa au Commandant de cette place, en le chargeant de la communiquer au consul de la marine pour agir de concert. Cet ordre prescrivoit d'évacuer Civitavecchia pour se rendre à l'armée d'Italie, et que les bâtiments et approvisionnements qui ne pouvoient pas être expédiés pour Toulon, devaient être brulés ou coulés de manière à ne pouvoir être relevés ou retirés de la mer. Il fut envoyé de Rome à Civitavecchia, et à l'insu du Général, qui comme chef militaire, auroit dû être chargé lui-même d'en régler

(T) A peine l'armée fut-elle partie de Naples que le Cardinal Ruffo y arriva à la tête d'un parti considérable de Calabrais, qui réunis à trente mille Lasarons, dignes partisans de leur Collègue Ferdinand IV, y attaquèrent des patriotes, qui forcés après quinze jours de combats opiniâtres de céder à cette horde monarchique, furent impitoyablement massacrés et pendus.

l'exécution. Mais heureusement que le Commandant Hennique connoissait la hiérarchie militaire. Il envoya de suite au Général copie, et de la lettre de l'Ambassadeur et de celle du Ministre de la Marine Taleyrand. Rien ne parut dans tout cela du Général Magdonale, auquel selon la lettre d'envoi de l'Ambassadeur dérivoit cet ordre.

Il est facile de s'appercevoir qu'une pareille mesure était dangereuse. Le Général en témoigna sa surprise à l'ambassadeur, qui déclara ignorer le contenu, l'ayant envoyé, dit-il, sans le lire. Cependant il étoit à cachet volant.

De suite des ordres furent envoyés à Ancone et à Civitavecchia pour qu'on n'executât point un ordre dont l'exécution auroit infailliblement été l'arrêt de mort de tous les français restés dans l'Etat romain. Civitavecchia et Ancone étant leurs deux seuls points d'appui.

Le défaut de commerce de Civitavecchia, la perte qu'avait essuyée ses environs lorsqu'on l'assiègea n'avoit pas peu contribué à disposer ses habitants à la révolte dont ils avoient déjà levé l'étendart. Malgré que l'on avoit travaillé à réparer les bastions de cette place, elle auroit à peine pu tenir contre les brigands par terre, puisqu'en plusieurs endroits on peut l'escalader. Aucune courtine n'était défendue, les embrasures du fort ne valent rien. Elles sont dominées par les maisons de la place, ce qui, en cas d'insurrection annuleroit presque toute l'artillerie.

Les portes n'ont point de barrière. Cette place enfin n'ayant une seule remise, pouvoit être enlevée d'un seul coup de main par l'escalade qu'on peut tenter facilement en plusieurs endroits ; et la ville prise, le fort se trouvant dominé, il ne peut tenir 24 heures. D'ailleurs à l'approche de la flotte ennemie, les habitants vinrent en députation dire au commandant que s'il songeait à se défendre en cas d'attaque, il y aurait sûrement une insurrection, et certainement une seule bombe qui y aurait été jettée auroit occasionné le massacre de la garnison, et les colonnes de la Tolfa et Cornetto n'ayant pas le tems d'y opérer leur retraite, encouroient le même danger. La garnison étoit

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

composée de 250 hommes tant français que Romains, y compris dans ces derniers 40 canonniers, les seuls qui y existaient pour le service de l'artillerie, de la ville et du fort.

Tous ces faits ainsi que ceux contenus dans ce journal sont appuyés des pièces à l'appui, dont les originaux existent par ordre de numéro dans les correspondances du Général Garnier.

Quoique le caractère des habitants de la commune de Civitavecchia soit assez dévoilé pour convaincre pleinement le lecteur de leur perfidie, il suffira que je cite le trait suivant :

Déjà le 20 Vendémiaire la moitié de nos camarades étoient embarqués pour Marseille, et nous attendions les vaisseaux de transport qui devoient aussi nous y conduire, lorsque nous nous vîmes entourés d'un danger des plus iminents par l'insurrection soudaine des habitants qui, sous un prétexte frivole, espéroient avoir trouvé l'occasion de massacrer les français encore existants dans leur ville. En moins d'un instant toutes les avenues furent occupées par la populace armée. Des provocations au meurtre se faisaient entendre de toutes parts au nom de Marie et deux pièces de canon se trouvèrent braquées contre le logement du Général, de manière à intercepter toute communication entre lui et les casernes où était la troupe ; un français fut assassiné, trois autres furent blessés par ces habitants scélérats, qui jamais n'ont dementi leur caractère atroce. Ce ne fut pas sans peine qu'on parvint à les calmer. Le 22 Vendémiaire les vaisseaux de transport, depuis si longtemps attendus, arrivèrent enfin, et le 24 nous mîmes à la voile pour France. L'article de notre traité avec les Anglais garantissoit à la représentation Nationale les honneurs qui lui sout dus, et l'Ambassadeur de la République devoit être transporté en france sur un vaisseau Anglais, ainsi que sa suite ; notre convoi devoit lui-même être escorté par le Brick la Mutine ; mais les Anglais, toujours aussi perfides que peu scrupuleux dans le maintien de leurs paroles, eurent l'infamie de forcer l'Ambassadeur et le Général à débar-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quer en pleine mer et à la hâte, de leurs vaisseaux dans ceux de transport, où déjà étoient entassés 300 hommes sur chacun. C'est dans cet état que nous livrant à la merci des corsaires Barbaresques, ils nous laissèrent partir, sans escorte, de la hauteur de Bastia. Dans cette circonstance le Général protesta contre cette infraction à l'art. 15 de notre traité, et écrivit à ce sujet au Commodore Troubridge et au Lord Nelson, pour obtenir satisfaction de ces injures. (Voir ci-après.)

La détresse où se trouvoient nos compatriotes en Corse nous empêcha d'y recevoir des secours. Forcés par un mauvais temps nous relachâmes à (U) Porto-Ferrajo d'où nous partîmes le 30, et arrivâmes à Marseille le 5 brumaire au soir, où nous entrâmes en quarantaine au Lazaret, lieu d'où je termine ce Journal.

Le Chef de bataillon, aide de camp,
SONGEON.

Protestations du Général Garnier à la marine anglaise.

N° 38. A la hauteur de Bastia, le 27 Vendémiaire an 8.

A Monsieur le Commodore Troubridge,

MONSIEUR,

Je me trouve dans la nécessité de vous interpeler à la fois comme homme d'honneur et comme un officier supé- (avec lequel j'ai traité aux noms de nos nations respectives) pour obtenir la satisfaction qui m'est due pour la conduite du capitaine Elphingstone commandant une frégate russe, qui s'est permis malgré notre traité et en violant tous les principes du droit des nations, de donner chasse, intercepter et ramener à Civita-Vecchia le 20 de ce mois

(U) Porto-Ferrajo est un petit port bien situé et très fortifié, il est dans l'Isle d'Elbe et appartient au grand duc de Toscane ; sa rade est magnifique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le second convoi de mes troupes escorté par un brick armé portugais. Une semblable conduite est trop déshonorante sous les rapports publics et privés pour ne pas mériter la punition sévère de cet officier que je vous demande comme homme d'honneur, aussi offensé dans cette circonstance que moi-même. Je me sens obligé de rendre au capitaine portugais la justice qu'il mérite en vous disant qu'il aurait opposé la force au capitaine Elphingstone, si celle de son batiment le lui avait permis, mais il n'a pu que protester contre l'insulte qui lui a été faite comme un de vos alliés à la violation de notre traité.

Dans la crainte que cette lettre n'arrive trop tard à V. E. j'écris sur le même sujet à Milord Nelson et en informe mon gouvernement.

Quand je partis de Civita-Vecchia, j'étais bien loin de m'attendre à l'infraction à notre traité à laquelle je me vois exposé par les ordres que vous avez donnés au capitaine Hoste. L'art. 17 dit formellement qu'un vaisseau anglais convenable est prêt à recevoir l'ambassadeur français et sa suite et les conduire en France ; mais en violation de cet article que j'avais cru sacré pour des hommes de notre métier, l'ambassadeur et moi-même avons été débarqués par vos ordres des vaisseaux anglais sur des polacres pour continuer ainsi sans escorte notre voyage en France. Je proteste, Monsieur, contre cette conduite contre le traité que j'ai fait avec vous et aux principes d'honneur avec lesquels j'ai agi.

Le Général de division,
P. Garnier.

N 39. A la hauteur de Bastia, le 27 Vendémiaire an 8.

A lord Nelson.

Milord, je ne doute pas que V. E. n'ait été informé du traité public que j'ai passé avec le commodore Troubridge au nom de nos nations respectives. Ce traité a été

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

honteusement violé par le capitaine Elphingstone commandant une frégate russe qui, en opposition au principe du droit des nations, a chassé, intercepté et ramené à Civita-Vecchia un convoi de mes troupes escorté par un brick armé portugais. Votre brave conduite dans cette guerre, mylord, m'est un sur garant que le capitaine éprouvera une punition sévère que lui mérite une semblable violation.

P. S. — Je proteste également devant V. E. contre la conduite du commodore Troubridge qui, en violation de l'art. 17 de notre traité a par ses ordres au capitaine Hoste forcé l'ambassadeur françois et moi-même à quitter les vaisseaux anglais pour être débarqués sur des vaisseaux de transport sur chacun desquels étaient déjà entassés 300 hommes. Je doute que V. E. approuve cette conduite.

Le Général divisionnaire,
P. Garnier.

Le Journal historique fut envoyé manuscrit au Ministre de la Guerre avec les conclusions suivantes du Général : Tel est, citoyen ministre, l'exposé succinct et fidèle de ma conduite. Je vous la soumets avec candeur bien que je sache, à n'en pouvoir douter, que la calomnie portera mon accusation au Directoire et à l'opinion publique pour avoir évacué une contrée où la cupidité la tenait enchaînée. Je paraîtrai devant le tribunal que j'invoque avec la constance d'un républicain, la fermeté d'un soldat, le courage et une conscience sans reproches.

J'opposerai aux vains déclamateurs du devoir d'une plus longue résistance, que tandis que nous avions perdu toutes les places fortes du Nord et de l'Italie, tandis que notre armée était aux frontières de la France, tandis que la capitulation des forteresses de l'Etat de Naples m'exposaient de tous côtés, tandis que depuis cinq mois j'étais privé de toutes communications avec l'armée, tandis que j'avais encore 1200 hommes aux hopitaux, tandis que la dilapidation avait épuisé les ressources de l'état romain ; tandis enfin que cerné de toutes parts par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un ennemi infiniment supérieur au dehors et perfide au dedans, j'ai sauvé et reconduit en France 3500 Français environ, 1500 Romains que j'ai arrachés au lâche poignard des prêtres et tous les Napolitains que je n'ai pas voulu livrer à la Royauté.

Je suis soldat et ne sais qu'obéir, mais mon dernier vœu n'en sera pas moins comme fut toujours mon cri au champ d'honneur : Vive la République !

P. Garnier.

En même temps partait aussi de Marseille la dénonciation qu'il venait de signaler et qui émanait de son ancien chef d'Etat-major exclu du Conseil de guerre de Rome (v. page 167).

Marseille, 15 Brumaire an 8 — en quarantaine.

Advinay, chef de bataillon adjoint à l'Etat-major général, en chef de l'Etat-major de la division de Rome au citoyen Bonaparte Général en chef de l'armée d'Egypte.

Mon Général,

Combien nous avons perdu de terrain depuis que vous nous avez quitté ! Rome et Naples conquises d'avance par votre génie sont déjà retournées aux pouvoirs de leurs tyrans ! Rome si facile à garder vient d'être rendue aux Anglais sans qu'ils eussent même osé le demander, par le général Divisionnaire Garnier à qui le général en chef de l'armée de Naples avait confié cet important commandement. Ah si le brave Macdonal l'eut connu aussi bien que vous, il l'eut laissé végéter à Nice.

J'étais chef de bataillon major de la division, mais tout ce que j'ai pu faire et dire n'a servi qu'à me faire regarder comme un factieux par un homme qui voulait absolument se rendre.

Que de choses perdues par son fatal entêtement ! toute cette abondante récolte des plus beaux objets d'art dont votre génie et nos victoires devaient enrichir à jamais les

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Museums de la République, est restée entre les mains des Anglais; ils n'ont eu que la peine de les enlever, leur encaissement qui avait coûté plus de trois millions, *grâces aux soins des commissaires civils*, et nous n'avons presque à Paris que ce qui y a été transporté par vos ordres.

Daignez agréer, mon Général, mes félicitations sur votre heureux retour en France. Salut et respect.

ADVINAY.

P. S. — Si vous désirez quelques détails sur l'évacuation de l'Etat romain et sur la facilité que l'on avait de s'y maintenir, je vous prie de me donner des ordres en conséquence.

Reddition de Rome.

Etat sommaire des troupes françaises et romaines, patriotes français et romains, administrations françaises débarquées à Marseille venant de Civita-Vecchia.

Savoir :

19e régiment de dragons : 4 officiers, 52 sous-officiers et dragons.

Valence	56

25e régiment de chasseurs : 4 officiers, 40 sous-officiers et soldats.

Grenoble	44

11e régiment de cavalerie : 22 officiers, 166 sous-officiers et cavaliers, 18 femmes et enfans, 18 domestiques, 1 homme en subsistance, 2 charretiers.

Lyon	227
A reporter	327

Report.....	327
Etat-major d'artillerie (1) : 1 chef de bataillon, 4 capitaines, 3 conducteurs.	
....	8
17e compagnie du 2e d'artillerie : 1 officier, 31 sous-officiers et canonniers.	
Nice..	32
19e compagnie du 2e d'artillerie : 1 officier, 36 sous-officiers et canonniers.	
Nice..	37
2e compagnie d'ouvriers d'artillerie : sous-officiers et ouvriers.	
Nice..	6
3e régiment d'artillerie à pieds : sous officiers et canonniers.	
....	3
10e compagnie de canonniers volants : canonniers.	
Lyon	4
Sapeurs : 2 officiers, 40 sous-officiers et sapeurs, 1 homme en subsistance, 1 blanchisseuse.	
Grenoble....................................	44
Dépot d'artillerie légère : 1 officier, 15 sous-officiers et canonniers.	
Avignon....................................	16
Eclaireurs formés de plusieurs corps : 12 officiers, 336 sous-officiers et soldats, 6 femmes.	
Manosque....................................	354
A reporter.....	531

(1) Parmi les officiers d'artillerie figurait comme capitaine Paul-Louis Courier, militaire désabusé qui donna sa démission en 1809 pour le journalisme et la littérature où il acquit plus de réputation et qui mourut en 1825 par un assassinat resté impuni. Le recueil de ses lettres publié en 1831 contient de navrants détails sur l'occupation.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Report..... 531

7e 1/2 brigade légère : 1 chef de brigade, 6 officiers, 60 sous-officiers et soldats, 2 hommes en subsistance, 3 domestiques, 2 femmes, 1 musicien.

Nice.. 75

8e 1/2 brigade légère : 12 officiers, 245 sous-officiers et soldats, 6 femmes.

Manosque.. 263

12e 1/2 brigade de bataille : 16 officiers, 134 sous-officiers et soldats, 6 femmes.

Grenoble.. 156

27e 1/2 brigade légère : 6 officiers, 288 sous-officiers et soldats, 14 femmes.

Grenoble.. 308

30e 1/2 brigade de bataille : 4 officiers, 19 sous-officiers et soldats, 1 femme.

Avignon.. 24

62e 1/2 brigade de bataille : 20 officiers, 354 sous-officiers et soldats, 3 en subsistance, 15 femmes.

Meyrargues.. 392

64e 1/2 brigade de bataille : 14 officiers, 195 sous-officiers et soldats, 2 ouvriers, 10 femmes, 3 officiers de la 17e légère en subsistance venus d'Egypte.

Marseille.. 224

73e 1/2 brigade de bataille : 1 officier, 31 sous-officiers et soldats, 2 charretiers, 4 femmes et enfants.

Aix.. 38

97e 1/2 brigade de bataille : 3 officiers, 88 sous-officiers et soldats.

La Valette.. 91

A reporter..... 2.102

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Report.....	2.102
2e Légion cisalpine : 43 officiers, 350 sous-officiers et soldats, 12 femmes, 2 chefs tailleurs.	
Lyon..	407
Etat-major général français.................	20
Génie : 4 officiers..............................	4
Etat-major cisalpin : 4 officiers................	4
Ambassadeur français : 1 ambassadeur, 3 secrétaires d'ambassade, 11 personnes à sa suite.	
....	15
Militaires malades.............................	352
Prisonniers d'Egypte : 9 militaires, 6 passagers.	
....	15
Trésorerie nationale : 16 employés, 13 conducteurs.	
....	29
Poste militaire : 15 employés ou courriers.	
....	15
Effets militaires : garde magasin général........	1
Consul français : 1 consul, 3 secrétaires.........	4
Hopitaux : 1 agent en chef, 2 médecins, 21 chirurgiens, 13 pharmaciens, 6 économes.	
....	43
Commission civile.............................	20
Commissaire des guerres : 1 commissaire en chef, 4 secrétaires.	
....	5
Equipage d'artillerie.	
Nice...	62
Transports militaires..........................	5
A reporter.....	3.103

Digitized by Google   Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Report.....	3.103
Approvisionnement de siège : 4 employés, 12 ouvriers.	
....	16
Français isolés sortant de diverses administrations........	130
Femmes des Français isolés..................	37
Légion romaine : 30 officiers, 175 sous-officiers et soldats, 13 femmes et enfants.	
Lyon....................................	218
Légion romaine : 35 officiers, 101 sous-officiers et soldats, 1 femme.	
Lyon....................................	137
Artillerie romaine : 12 officiers, 45 sous-officiers et canoniers, 9 femmes et enfants.	
Lyon....................................	66
Régiment de dragons romains : 22 officiers, 32 sous-officiers et soldats.	
Lyon....................................	54
Carabiniers romains : 7 officiers, 37 sous-officiers et soldats.	
Lyon....................................	44
Patriotes romains..........................	332
TOTAL.....	4.437

Arrêté par le Commissaire des Guerres chargé en chef du service de la division de Rome.

Marseille, le 11 brumaire an 8.

WALVILLE.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Rapport aux Consuls de la République fait par le Ministre de la Guerre le 22 pluviôse an 8 de la République.

CITOYEN CONSUL,

Le Général Garnier comm[t] la division de Rome m'a adressé le compte de ses opérations depuis le moment où il a été privé de toute communication avec l'armée de Naples, jusqu'à celui où il a capitulé avec l'ennemi.

Il a joint à ce compte des copies de sa correspondance, des délibérations du Conseil de guerre et de la capitulation, ainsi qu'un état des forces réunies sous son command[t] et un état des denrées existantes dans Civita-Vecchia le 5 vendém. an 8 de la capitulation.

Les troupes sous son commandement étaient composées de 3.188 hommes, savoir :

Troupes françaises.

Officiers 152 ; sous-officiers et soldats, 2.143.

Troupes cisalpines.

Officiers, 47 ; sous-officiers et soldats, 350.

Troupes romaines.

Officiers, 106 ; sous-offfciers et soldats, 390.

Il n'y avait ni grains, ni vin, ni bois, ni charbon dans Civita-Vecchia ; il y existait 1.654 quintaux de farines dont 240 de mauvaise qualité.

Bœufs sur pied	18
Bœuf salé	492.9
Lard salé	25.9.48
Fromage	131.96
Sel	376.45
Riz	33.45
Chandelle	28.49
Vinaigre	2.500 pintes
Eau-de-vie	6.728 pintes
Barils d'huile	107
Foin	45.9

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Paille 1.246.9

Boisseaux d'avoine .... 2.300 b^x^

Le Général Garnier observe que les hopitaux n'avaient point de charpie, point de linge, point de lit, le malade couchant sur la paille à terre.

Sur 119 canonniers, 38 restaient pour faire le service.

Sur 2.358 sous-officiers et soldats français, 958 étaient estropiés et aux hopitaux.

Sur 390 sous-officiers et soldats romains, 40 dragons et 40 carabiniers ont seuls mérité de combattre avec des Français, les autres n'étaient bons que pour fuir ou piller.

Le Général n'avait donc que 1.518 hommes en état d'agir pour défendre Civita-Vecchia et le fort Saint-Ange.

Le Général ajoute que Civita-Vecchia n'est entourée que d'une enceinte, que cette place n'a ni demi-lune, ni lunette, ni redans, ni aucun ouvrage extérieur, que les eaux peuvent être facilement coupées par l'ennemi et qu'alors la garnison et les habitants n'ont pour ressource qu'une mauvaise citerne.

A l'approche des Anglais, les habitants se portèrent chez le commandant Hennique, le menacèrent de se révolter s'ils souffraient qu'on bombardât la ville. (Ils s'étaient déjà révoltés trois fois et l'on sait qu'on fut dans le temps forcé d'en faire le siège.)

« Abandonné à mes seules forces diminuées chaque « jour par l'air pestilentiel des environs de Rome, « entouré d'ennemis depuis l'évacuation de Saint-Elme, « Gaeta et Capoue, j'ai forcé l'ennemi dit le Général, à « capituler, après avoir soutenu l'honneur de nos armes « par divers combats ; ce traité sauve à la France 3500 « citoyens, à l'humanité 1500 Romains qui ont suivi « notre sort ; à l'honneur national la gloire de n'avoir « point livré à l'ennemi les amis de la liberté en ces con- « trées, et d'avoir assuré le repos et le respect des « propriétés de ceux que des circonstances particulières « ont empêché de quitter leurs foyers. Le chef de batail- « lon Advinay, chef de mon Etat major est le seul qui « puisse avoir fait des dénonciations contre moi. Cet

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

« officier membre du conseil de guerre, en fut chassé « dans la séance du 6e jour compléme pour avoir trahi « la confiance de l'assemblée, en rendant publiques ses « délibérations. »

Le Général termine en observant qu'on lui fait un crime de n'avoir pas tenu plus longtemps Civitta-Vecchia, tandis qu'il craignait au contraire de mériter une punition pour l'avoir conservé quatre mois contre les vœux du gouvernement fait qu'il offre de prouver. (Voir lettre à la suite.)

Il demande dans le cas où son exposé ne suffirait pas pour le justifier, à être renvoyé devant une commission.

J'observe que l'arrêté du 27 Nivose dernier porte qu'il sera formé une common extraord. pour faire un rapport préliminaire sur la reddition des places d'Italie et notamment de Civitta-Vecchia. Cette commission s'assemble actuellement à Valence. Je propose de lui envoyer les pièces et mémoires du Gal Garnier, dans le cas, où le 1er Consul ne trouverait pas sa justification complète.

Signé : Alex. Berthier.

Paris, le 15 floréal an 7.

Le Ministre de la Marine et des Colonies par intérim au Commandant français à Civita-Vecchia.

L'intention du Directoire éxécutif est que les fonctionnaires de la République française à Civita-Vecchia se rendent sur le champ au quartier général de l'armée d'Italie ; que ceux des batimens appartenant à la République, ainsi que les approvisionnements qui ne pourraient être expédiés avec sûreté pour le port de Toulon soient brulés ou coulés de manière à ne pouvoir être retirés de la mer.

Vous jugerez d'après cet ordre et les renseignements que vous aurez recueillis sur les forces navales ennemies de ce que vous aurez à faire.

Cette lettre vous sera adressée par le général en chef Moreau.

Le Ministre des Relations extérieures,
Ch. M. Talleyrand.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dossier Reddition de Rome.

Pour justifier cet abandon, le même ministre s'exprimait ainsi dans son Rapport au Directoire sur la situation extérieure de la République en messidor an VII.

Si j'ai dit peu de chose sur les République helvétique et cisalpine, et si je me suis tu sur les autres Etats d'Italie, c'est que, depuis l'époque où le Directoire exécutif a envoyé dans ces contrées des commissaires spéciaux placés hors des fonctions diplomatiques, leur correspondance avec le gouvernement ayant eu lieu sans intermédiaire, mon département s'est trouvé séparé de tout ce qui a précédé et suivi les mutations intérieures de la Suisse et de l'Italie.

Aussi le 25 messidor an VII, il demandait d'accepter sa démission du ministère des affaires extérieures et du ministère de la marine qu'il exerçait momentanément.

Sept jours après il renouvelait son offre, qui fut acceptée à charge de continuer jusqu'à l'arrivée de son successeur Reinhard.

G. Pallain.

Le Ministère Talleyrand sous le Directoire.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Addi, 8 Décembre 1805, Capo d'Istria.

IN NOME DELL' IMPERO FRANCESE

Seras Generale di Divisione
Commandante la quinta Divisione dell' armata d'Italia.

Avendo istallato per il Governo provisorio di questa Provincia il sig. D[r] Angelo Calafati come Presidente, il sig. Francesco Bocchina, il sig. Nicolo Papadopoli, il sig. Nicolo del Bello, il sig. Bortolamio Colombari, il sig. Antonio Lugnani, ed il sig. Stefano Angelini come consiglieri del predetto Governo, fu publicata una tale destinazione in questa publica piazza di Capo d'Istria in questo giorno alleore 2 1/2 pomeridiane alla presenza del sig. Songeon colonello del Regimento 53° di linea, dietro un' esortazio ne dal prelodato colonello fata al popolo che vi era astante, ond' esortarto alla subordinazione ed alla dipendenza delle Leggi, Indi trasferitosi nel palazzo governiale deferi ad ognuno il giuramento di offizio : e ciò nel modo segnente.

Giurarono il sig. Vice-Presidente Francesco Bocchina,
il sig. consigliere Nicolò del Bello, ed.
il sig. consigliere Nicolò Papadopoli nelle mani del inlodato sig. colonello Songeon di esercitare il proprio offizio con quella leattà, onore, e probità che distinguono l'uomo onesto ed un probo Magistrato, indi di obbedire alle Leggi ed a qualunque comando che derivatte dal Governo Francese, e ciò per il miglior pubblico servizio, e per la maggior prosperità di questa Provincia.

Eletto per Segretario del predetto Governo prov° il sig. Gio-M[a] Contucci prestò pur egli il predetto giuramento nelle man dell sig. Vice-Président Bocchina, promettando di adoprarsi nell' obedienza alle Leggi, al servizio fidele e leale del sunominato Governo. In fede di che abbiamo sottoscritto.

Bocchina, Vice-Presidente.
Nicolò del Bello. Le colonel Songeon.
Nicolò Papadopoli.

Contuggi segr.

Sceau en cire rouge à l'aigle impériale portant en cœur la lettre N.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

GRANDE ARMÉE
8e corps
—
DIVISION

EMPIRE FRANÇAIS

Au Quartier général, à Palmanuova
ce 3 février 1806.

Seras, Général de Division
à Mr le Colonel Songeon, commt le 53e régiment de ligne.

Je vous ai fait remettre, mon cher Colonel, l'ordre de départ de votre Régiment pour Padoue, conformt aux intentions de S. A. I. le Prince Eugène Napoléon de France.

J'avais trop de plaisir, mon cher Colonel, à compter votre régiment dans le nombre de ceux qui composaient ma division pour ne pas voir avec peine que vous n'allez plus en faire partie, je vous prie de croire aux regrets que j'en éprouve et je vous charge de les exprimer à Messieurs les Officiers supérieurs et Officiers de votre Régiment. Soyez aussi mon interprète auprès d'eux pour leur témoigner combien j'ai été satisfait de la bonne conduite du Régiment, de son zèle pour le service et de la manière distinguée avec laquelle ont servi MM. les Officiers; assurez-les de ma part que j'éprouverai un vrai plaisir si les circonstances me permettent de leur donner des preuves de l'estime que j'ai conçue pour eux et vous particulièrement, mon cher Colonel, comptez entièrement sur le sincère attachement que je vous porte et soyez assuré que je n'oublierai jamais la conduite que vous avez tenue pendant tout le tems que vous avez été sous mes ordres.

J'ai l'honneur de vous saluer avec considération et attachement.

SERAS.

Lettre entièrement autographe. Archives de la famille.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Venezia, 12 Luglio.

Jeri alle cinque dopo il pranzo nell' Isola di S. Nicolo del Lido dal 53° reggimento d'infanteria francese furons eseguite a fuoco vivo le più belle evoluzioni militari. La prontezza, l'esattezza, l'intelligenza mirabile con cui vi corrispose ognuno di quei soldati, provarono veramente che da loro soli aspettar si possono i prodi di Austerlitz. Né sarà mai poco l'onor che ne viene al bravo loro colonello Sig. Songeon membro della legione d'onore. Egli accopiando tutta la fermezza dello spirito marziale à tutta l'amabilita dello spirito socievole fa l'onor veramente dei nazionali suoi pari. Esiamo certi che sdegnerebbe che si facesse memoria ed elogio, come converrebbesi ; del lanto rinfresco datosi ; dà lui alle infinite persone che avea molto gentilinente invitate e del giovalissimo ballo, con cui nella notte si diede, fine all' aggradito spettacolo.

Il nuovo postiglione Num. LVI, 12 Luglio 1806.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

IL FELICE RITORNO
DEL SIGNOR COLONELLO SONGÉON
DEL REGIMENTO 53. D'INFANTERIA DI LINEA

CANTATA

POSTA IN MUSICA

DAL SIGNOR MAESTRO MARZONA

ED ESEGUITA

PER IL TEATRO DI GRADISCA

Il dì 23 Agosto 1807

UDINE
NELLA STAMPERIA DE' FRATELLI PECILE
1807

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

IL FELICE RITORNO

CANTATA

CORINNA
TITIRO } Pastori.
MELIBEO

Coro d'altri Pastori.

Mel. Dalle sponde felici ed amene
Della senna, cui l'orbe s'inchina,
Donna invitta ver noi s'avvicina,
Fida sposa d'un prode guerrier.

Li precede la face d'Imene,
E al garrir di vezzosi augelletti
Saltellanti fra' verdi boschetti
Tutto spira dolcezza e piacer,

CORO

Giorno lieto, momento felice
Che novelle dolcezze predice
E di gioja riempie ogni cor.

Mel.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

4

Mel Copia illustre, ove gloria s'annida,
Allo sposo, alla sposa a lui fida.

CORO

Sien propizj Imeneo ed Amor,
Cor. Gioite, miei compagni, e questo giorno
Fia sorgente per voi di contentezza,
Qui pur virtù s'apprezza.
E' giugne della fama il suon verace,
Ad uno ad uno conosciam pur noi
Tutti di Francia i valorosi Eroi.
Mel. Songéon non sol la fama
Ma il favor della sorte a noi fenoto :
Tit. La langua sua dimora,
Che la città vicina illustra e onora,
Fa si che queste spiagge il suo bel nome
Ripetano sovente.
Mel. Ognuno riverente
Ammira il nobil tratto, l'umiltate,
Il suo bel cor, le affabili maniere,
Che padre il fan chi amar delle sue schiere.
Cor. Ora che al fianco dell' amata Sposa
Di

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

5

D'ogni virtude adorna
Songéon a noi ritorna,
L'evento fortunato si festeggi,
E in questa spiaggia fra' silvestri dumi
Invochiamo per lor del cielo i numi.
Scendi dal seggio etereo
Venere amica Dea,
E a quella che ci bea
Aggiungi ogni tuo don.

Tit. Marte, che degle eserciti.
Sei duce e protettore,
Accorda il tuo favore
All' inclito Songéon.

Corinna a l e Titiro

Lunghi e felici giorni
Di lieta gioja ornati
per voi Sposi adorati
Il fato stabili.
Quando la sorte amica
Con nodo sacro e forte
A si gentil Consorte
Uomo si prode uni.

Co.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

6

Coro.

Conosca il mondo intero
Qual a sì rara unione
Condegno guiderdone
Offre in rettaggio Amor.
Al venerato impero
Di onore e fe soggetta
Rimiri la diletta
Sua prole il Genitor.

FINE

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il Redattore del Mella anno V. N. 21.

Brescia, li 26 Maglio 1809.

Meritano di veder la publica luce le due unite lettere in cui si vedrà da una parte la debolezza mascherata sotto il manto della prepotenza, e dall' altra la fierezza di un onorato militare unita alla generosità. L'Ajutante Comandante Songeon commandante superiore della Rocca d'Anfo ben merita la confidenza del Sovrano che affido a lui la diffesa di quella importante Fortezza, ed ha egli acquistati ì meggiori diritti alla publica stima. Autorizzati a publicare questi due documenti officiali, siamo ben certi di far cosa grata ai nostri lettori insenzendoli in questo patrio giornale.

Al signor commandante Francese della Roca d'Anfo.

Vengo assicurato che nella notte del due corrente sieno stati condotti via da Condinotre nomini della Pieve di Tione, e Pendena coll' incontro di un attacco seguito da canto francese contro la compagnia di Cacciatori Tirolesi.

Vengo inoltre assicurato che questi nomini siamo stati condotti più oltre verso Brescia e Milano e che possano andare sogetti a qualche cattivo trattamento da parto francese.

Io invito il sig. commandante a far li cambio di detti uomini con altrettanti prigionieri francesi fra a quali vi sarà anche il cannoniere che si fece prigionere dalle miei Cacciatori.

Lo scogiuro intanto in nome dell' umanità a non usare il menomo insulto a quegli uomini piochè nel caso che questi avessetto a perire, gli prometto in parola d'onore di far sul momento fucilare otto officiali francesi che sono in mie mani.

Attendo printa risposta e l'assicuro della perfetta mia considerazione.

Trento, il 16 Maggio 1809.

Segnato, Christiano, comte di Leiningen, Lieut[t] colonel et comm[t] de la Masse du Tyrol au service de S. M. l'Empereur d'Autriche.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dal Forte della Roca d'Anfo il 18 Maggio 1809.
Al sig. comte Ch. Leiningen, etc.

SIGNORE,

Sono dieci ore della mattina ; il vostro parlamentario mi rimetto una lettera da parte vostra scritta da Trento sotto la data dei 16 corrente.

La lettura di essa mi mosse à pietà tanto per voi, che per le armé d'Austria, che voi insultate credendo di proteggerle.

L'audacia colla quale voi mi fate una proposizione tanto fuori di luogo, mi mette nel caso di dubitar, signore, del carattere militare che voi mi annunziate, perchè se voi ne foste veramente degno non commandereste dei ribelli, dei briganti armati di stili, senz' asilo e riuniti dalla sola altrattiva d'un vergognosco saccheggio.

Voi dovreste dunque arrossire della vostre proposizione.

Gl' insorgenti Bavaresi caduti in mio potere saranno giudicati dalle leggi d'un Sovrano, di cui dovete conoscere la possanza, e la generosità. Non posso dirvi di più.

La vostra lettera degna di disprezzo non poteva che compromettere colui, che ne fu da voi incaricato. Io lo trattengo ad unque in ostaggio. Egli sarà ben trattato.

Il vostro Tamburo vi rechera la presente ed i Bollettini delle nostre armate, proprj a conviœrvi della disfatta di tutte le vostro truppe in Alemagna non meno che in Italia.

Per rispondere all' umanità di cui mi parlate, io consiglio prudentemente i soldati austriaci dispersi e tagliati fuori nel Tirolo, di abbassare prontamente le armi, se vogliono, come voi, signore, sottrarsi al destino che attende i ribelli ed i malevoli, ai quali è vergogna il veder associarsi dè soldati d'onore.

Ho l'onore d'essere, signore, con perfetta considerazione.

L'Ajutante Commandante,
SONGEON.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mella, département du Royaume d'Italie, autrefois de l'Etat de Venise, dont le chef-lieu était Brescia et dont le préfet était alors Tornielli. Il tirait son nom de la Mella qni y prend sa source et comptait 355.600 habitants.

Habitantes de la ciudad de Zamora.

No puedo menos de manifestaros mi satisfaccion, en vista de la loable conducta que habeis observado durante el ataque que han hecho delante vuestros muros una porcion de hombres sin seso, tan enemigos de los Españoles, como do los Franceses : Su cobardia ès igual a sus crimines : el castigo que les esta reservado no esta suspondido mas que para destruirles de un solo golpe, y libertar por ùltimo esta respetable nacion del cruel azote de dos guerras que la arrastran a las mayores calamidades.

Por consideracion à los habitantes pacificos he respetado el Arraval, à pesar de que en cada una de sus casas se hallaban embascados una porcion de Brigantes.

Una docena de tiros de obus hubiera bastado para redurcilo à ceniza, y hacer polvo los mostruos que ve abrigaron en él ; pero no quise confundir al inocente con el culpable : yo he despreciado sus esfuerzos prohibiendo à mis soldados responder à su fuego.

Vivid seguros, habitantes honrados de mi aprecio y estimacion : yo daré à conocer vuestra conducta à S. E. el Sr. General en Xete, y al Sr. Gobernador General del sento Gobierno, diciéndole que he conocido vuestro corazon y sentimientos antes de tener lugar de reconocer vuestras murallas.

Zamora, y septembre 21 de 1811.

El Ayudante Comandante
Comandante Superior de la Provincia de Zamora,
El Caballero Songeon.

Imprimé sur petit in-f°.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le 9 Septembre 1813.

Nous officiers supérieurs de l'Etat major de la Place et de la garnison de la Ville et Forteresse de Saint-Sébastien, assiégée par un corps de l'armée anglaise, portugaise et espagnole depuis le 28 Juin jusqu'à ce jour, époque où la destruction totale de nos retranchements et le manque absolu de vivres, d'eau, de canons, de munitions et le faible nombre de nos troupes en état de combattre nous a malheureusement forcés à demander quartier à l'ennemi ;

Désirant donner à Monsieur l'Adjudant-Commandant Chevalier de Songeon, chef d'Etat major du siège et commandant l'aile gauche de la ligne de défense de la Place, un témoignage authentique de notre attachement et de toute notre estime pour sa conduite brillante, son zèle soutenu et la valeur constante qu'il a développée pendant toute la durée du siège, notamment aux journées du 25 juillet sur la seconde brèche lors de l'assaut ; du 27 juillet lors de la sortie où il fut atteint de plusieurs balles ; à celle du 31 Août où il combattit sur les brèches avec autant d'audace que de sang froid, s'y reportant à plusieurs reprises à la tête des troupes sous ses ordres, son chapeau au bout de son épée, aux cris répétés de Vive l'Empereur, en avant l'honneur français ! un tambour à ses côtés battant la charge au milieu des colonnes ennemies qui après avoir perdu trois assauts débouchèrent au 4e par suite d'une explosion malheureuse qui eut lieu au centre de la ligne et qui leur fut favorable.

Enfin cet officier s'est non seulement mérité l'estime et l'admiration de la garnison, mais il a encore forcé par sa conduite celle des malheureux habitants en coopérant avec autant d'ardeur et de dévouement à accroître et prolonger une défense tellement opiniâtre qu'elle a eu pour eux un résultat de destruction totale de leur ville.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tous les chefs morts au champ d'honneur dans ce siège honorable ont emporté dans la tombe les mêmes sentimens que nous exprimons pour ce brave officier qui a bien mérité de la Patrie et du souverain.

Suivent les signatures :

Le chevalier de Sentuary, colonel commandant d'armes ; — Labat lieutenant-colonel, lieutenant de Roi pour S. M. C. chevalier de l'ordre Royal d'Espagne ; — Thomas, chef de bataillon du 34e de ligne ; — Pavy, commandant le fort la Mothe ; — Gouffé, commandant le 1er régiment de ligne ; — B. Duquily, commissaire des guerres du siège ; — Coupy, capitaine commandant le 3e bataillon de chasseurs des Montagnes ; — Prado, lieutenant adjudant de place du Fort ; — Hugon, capitaine ayant commandé l'artillerie jusqu'au 1er assaut et les batteries du Fort jusqu'à ce jour ; — Boissel, capitaine adjudant major de la Place ; — Blot, capitaine commandant le bataillon du 62e ; — Guillot, capitaine du 22e ; — Séguier, commandant le bataillon du 22e de ligne ; — Goblet lieutenant commandant le génie ; — Rossel, adjudant major du 62e ; — Saint-Clair, capitaine au 3e bataillon des chasseurs des Montagnes ; — Brion, chef de bataillon commandant l'artillerie ; — Duhamel, capitaine de l'artillerie.

Original déposé à l'Etat-major de la garnison.

Armes d'Angleterre.

Règles que tous les Prisonniers de Guerre sur Parole seront tenus d'observer.

Le Prisonnier a donné sa Parole d'Honneur qu'il ne sortira pas des Bornes qui lui sont prescrites, sans avoir obtenu une Permission à cet effet des Commissaires préposés à la garde des Prisonniers de Guerre ; qu'il se conduira décemment, et avec les égards dus aux Lois du

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Royaume Uni de la Grande Bretagne et de l'Irlande ; et de plus que, pendant son séjour en Angleterre, il n'entretiendra nulle Correspondence, ni directement, ni indirectement, avec aucun Ennemi de Sa Majesté Britannique ; qu'il ne recevra, ni n'enverra aucune Lettre ou Lettres quelconques autrement que par les mains de l'Agent des dits Commissaires, afin qu'elles soient lues et approuvées par lui.

Ce qui suit sont les Limites et les Heures prescrites.

Il est permis au Prisonnier de se promener sur la grande Route publique à la Distance d'un Mille des Extrémités de la Ville, mais il ne doit entrer dans aucune Prairie ou Champ, ni Chemin de Traverse ni s'absenter de son Logement après cinq Heures du Soir, pendant les Mois de Novembre, Décembre et Janvier ; après sept Heures dans les Mois de Février, Mars, Avril, Septembre et Octobre ; après huit Heures dans le mois d'Août, ni après neuf dans les Mois de Mai, Juin et Juillet ; et il ne doit en aucun Tems sortir de son logement avant six Heures du matin.

Bridgnorth, le 24 Septembre 1813.

Signé : Le chevalier de SONGEON.

Gratis.

Belley, le 26 Août 1816.

Le Maire de la Ville de Belley,

Certifie que Monsieur le Chevalier de Songeon maréchal de camp natif d'Annecy duché de Savoie, qui a obtenu son domicile dans cet arrondissement dès le 1er janvier époque de la cession de la Savoie, s'est empressé aussitôt son arrivée de se faire inscrire comme simple soldat sur les contrôles de la garde nationale à cheval de cette Ville, qu'il y a fait son service avec tout le zèle possible ; que dans toutes les circonstances il s'est montré dévoué à la cause des Bourbons, qu'il a contribué par son exemple, ses discours et son activité à l'amélio-

27

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ration de l'esprit public ; ce que j'ai été à même d'apprécier comme commandant de cette troupe et comme Maire.

Etant de notre devoir de rendre hommage à la Vérité, nous nous sommes empressé de certifier les faits mentionnés ci-dessus qui ne peuvent que rendre Monsieur le Chevalier recommandable à toutes les autorités et à tous les gens attachés au gouvernement.

Fait à Belley, les dits jour, mois et an que d'autre part.

Le Maire de Belley,
DE VILLENEUVE.

(Entièrement autographe).

Le Maréchal de camp comm[t] le dép[t] de l'Ain s'empresse de donner à Monsieur le Maréchal de camp Songeon le témoignage le plus flatteur sur la conduite honorable qu'il a tenu pendant son séjour dans le dép[t], son attachement prononcé pour le gouvernement royal, son dévouement comme simple garde national à cheval. Les bons principes qu'il n'a cessé de manifester le rendent on ne peut plus recommandable et le font regretter de tous les amis du roi.

Bourg, ce 29 août 1816.

DUPEYRON.

(Autographe).

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Belley :

Certifie la signature de M. de Villeneuve et déclare en outre que M. le Chevalier de Songeon, maréchal de camp en demi-solde depuis le 1[er] janvier 1816 et domicilié à Seyssel ayant bien voulu se charger à ma demande de l'organisation de la garde nationale du canton de Seyssel, quoi qu'il fût à la disposition du Ministre de la guerre et non naturalisé, a exécuté cette formation avec zèle, activité et n'a cessé de témoigner dans nos rapports tout l'attachement qu'il porte au roi et à son auguste famille.

En foi de quoi, j'ai délivré le présent à Belley le 26 Août 1816.

Signé : G. Ch[er] des ECHEROLLES.

(Autographe).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A rapprocher d'une lettre écrite de Montpellier le 27 Nov. 1816 par laquelle le G[al] Songeon signalait au Ministre de Feltre les tracasseries que lui suscitait le ch[er] des Escherolles sous-préfet de Belley, pour l'achat d'une calèche vendue à lui 1.200 francs et non payée.

Le Procureur du Roi près le tribunal de l'arrondiss[t] de Belley Atteste qu'il est à sa parfaite connaissance que depuis que M. le Maréchal de camp Songeon a fixé son domicile à Seyssel, il a manifesté les principes les plus prononcés pour le gouvernement actuel, qu'il n'a cessé d'employer tout le crédit, toute l'influence qu'il pouvait avoir à améliorer l'esprit public et que son exemple a concouru d'une manière très puissante à l'organisation de la garde nationale où il se faisait et se fait remarquer par son dévouement à la cause royale et son amour pour les Bourbons.

A Belley, le 26 Août 1816.

Signé : JORDAN.

(Autographe).

Le Préfet du département de l'Ain, en légalisant les signatures ci-dessus, atteste la véracité des faits relatés dans les certificats qui précèdent et déclare qu'il a toujours vu dans M. le Maréchal de camp Songeon, depuis son arrivée dans ce département un loyal et zélé serviteur du Roi.

Bourg, ce 29 Août 1816.

Le Baron du MARTROY.

(Autographe).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Couplets chantés par V. C. à Lassigneux chez M. de Viany, Inspecteur des douanes, au diner qu'il a donné au général Dupeyron, commandant le département de l'Ain.

Le 19 avril 1816

Déja partout la gaîté brille
En voyant renaître les lys,
On se réjouit en famille
A Lassigneux comme à Paris... *bis.*
Naguères cette fleur chérie
Ornait l'étendard de la foi ;
Louis la rend à la patrie... } *bis.*
Chantons : vive notre bon Roi }

Autrefois l'on voyait en France
Des chevaliers, des troubadours
Toujours combattre avec vaillance
Aimer et chanter leurs amours !... *bis.*
Comme eux courageux et fidèles,
Braves français de bon aloi
Vous savez tous aimer les belles } *bis.*
Et tous chérir notre bon Roi. }

Augustes filles de mémoire
Ne flétrissez pas nos lauriers ;
Rayez vingt ans de notre histoire
Mais honneur aux braves guerriers *bis.*
Sous les drapeaux de Henri quatre
Qui pourra leur faire la loi ?
Désormais tous veulent combattre } *bis.*
Et mourir pour notre bon Roi }

Vive Monseigneur d'Angoulème!
Vive Monseigneur de Berri !
Vive les Bourbons que l'on aime...
Partout ce n'est qu'un même cri. *bis.*
Nous sommes tous bons Royalistes
Chérissant le prince et la loi
Répétons tous, braves Bugistes } *bis.*
Vive à jamais notre bon Roi }

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ici le plaisir nous rassemble,
Amis, dans ce joyeux régal
Versez, trinquons, buvons ensemble
A notre brave général. *bis.*
Dupeyron servit avec zèle
Notre France de bonne foi,
Aux Bourbons il resta fidèle... }
Chantons : vive notre bon Roi } *bis.*

Assis autour de cette table,
Répétant gaîment nos chansons,
Toujours joyeux, toujours aimable,
Je vois le général Songeons... *bis.*
Oubliant son rang et son grade
Il est simple soldat... mais moi
Je dis : honneur au camarade }
Qui veut partout servir son Roi } *bis*

A l'adorable Clémentine
Portons, Messieurs, une santé,
Buvons à sa grace divine,
A son esprit, à sa bonté... *bis.*
Présentons aussi notre hommage
A son époux qui, sur ma foi,
Plein d'honneur, d'amour, de courage }
Aime à chanter : vive le Roi } *bis.*

Extrait des Registres des Enregistrements faits devers le Greffe de la Cour royale de Montpellier.

Louis par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre à tous présents et à venir Salut :

Le sieur Jean Marie Songeon, maréchal de camp en retraite, chevalier des ordres royaux militaires de Saint-Louis et de la légion d'honneur, né à Annecy, ancien département du Mont-Blanc le trois avril mil sept cent soixante onze, nous expose qu'il a servi dans l'armée française pendant plus de vingt six ans, qu'il y a fait vingt trois campagnes, que son plus vif désir est de con-

Digitized by Google		Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sacrer le reste de ses jours à notre service et à celui d'une patrie qui est la seule qu'il connaisse aujourd'hui ; qu'il nous supplie en conséquence de vouloir bien lui accorder des lettres de déclaration de naturalité ;

A ces causes, voulant traiter favorablement l'exposant, sur le rapport de notre garde des sceaux ministre de la justice ;

Vu la déclaration faite par le pétitionnaire devant le Maire de la ville de Seyssel, département de l'Ain le 8 février mil huit cent seize, portant qu'il persiste dans la volonté de se fixer en France ;

Vu l'état des services de cet officier et les renseignements fournis sur son compte par notre Ministre Secrétaire d'Etat au Département de la guerre, constatant qu'il compte plus de vingt six ans de service en France et qu'il a fait vingt trois campagnes.

De notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, avons dit et déclaré, voulons et nous plait qu'il soit admis comme nous l'admettons par ces présentes signées de notre main qui seront publiées et insérées au Bulletin des lois à jouir des franchises, privilèges, droits civils et politiques, dont jouissent nos vrais et originaires sujets ; défendons sous quelque prétexte que ce puisse être, de le troubler dans la jouissance d'iceux, tant qu'il résidera dans notre royaume.

Mandons et ordonnons à nos cours et tribunaux, préfets corps administratifs et autres, que ces présentes ils gardent et maintiennent, fassent garder, observer et maintenir, et pour les rendre plus notoires à tous nos sujets, les fassent publier et enregistrer, toutes les fois qu'ils en seront requis, car tel est notre plaisir, et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours nous y avons fait mettre notre scel.

Donné à Paris le trentième jour du mois de janvier de l'an de grâce mil huit cent dix sept et de notre règne le vingt deuxième. Signé : Louis. Par le Roi, le garde des sceaux, Ministre de la justice, *signé*, Pasquier. Vu au sceau le garde des sceaux, Ministre de la justice, *signé*, Pasquier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lues, publiées et enregistrées en exécution de l'arrêt rendu aujourd'hui vingt sept Février mil huit cent dix sept par la Chambre civile de la Cour royale, ouï et ce requérant M. Castan avocat général. *Signé*, Malbec greffier commis.

Enregistré à Montpellier, coût 2 fr. 20.

Extrait du registre des actes de naissances de la commune d'Annecy, département du Mont-Blanc.

Le trois avril mil sept cent soixante et onze est né et baptisé Jean Marie fils de Jean Philibert Songeon et de Jeanne Burdet mariés; parrain Jean Claude Songeon, marraine Anne Marie Durand Songeon. Signé au registre Dépolier chanoine recteur de Saint-Maurice.

Certifié conforme au registre sauf pour les qualités qui ont été omises le 19 frimaire an huit.

Commune de Maulette (S. et O.)

Extrait des actes de l'état-civil.

Du quinze Septembre mil huit cent trente quatre, à huit heures du matin, acte de décès de Jean Marie Songeon, âgé de soixante trois ans et cinq mois passée, maréchal de camp en retraite, officier de la Légion d'honneur, décédé d'hier à huit heures du matin, en son domicile au chateau de Maulette, né à Annecy ci-devant département du Mont-Blanc le trois avril mil sept cent soixante onze, naturalisé français par ordonnance du roy en date du trente janvier mil huit cent dix sept.

Le présent acte dressé par devant nous Maire de la commune de Maulette après vérification faite du décès sur la déclaration et en présence : premièrement du sieur Jean-Félix Coulaux agé de quarante quatre ans marchand de vin, du sieur Louis André Durand agé de trente cinq ans, cultivateur, tous deux domiciliés à Maulette voisins du décédé, lesquels témoins ont signé avec nous Maire après lecture faite.

DURAND.

COULAUX. BARBIER.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Supplément au Tome LV, page 405

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
INTRODUCTION	191
CHAPITRE I. — Le premier enrôlement dans les troupes royales de France aux colonies. Campagne de Saint-Domingue (1771-1791)	197
CHAPITRE II. — Le 5e bataillon des volontaires du Mont-Blanc. Armée des Alpes et d'Italie. Armée des Pyrénées-Orientales (1793-1795)	201
CHAPITRE III. — Armée d'Italie. 11e et 14e demi-brigade de ligne. Armée de Rome. Armée de Naples. Occupation de Rome. 19e demi-brigade. 28e régiment (1796-1801)	210
CHAPITRE IV. — 53e Régiment. Armée d'Italie. Armée d'Allemagne. Armée de Brabant (1805-1810)	222
CHAPITRE V. — Armée d'Espagne. Siège de Saint-Sébastien. Captivité (1811-1814)	232
CHAPITRE VI. — Département du Mont-Blanc. Maréchal de camp. Marie-Louise à Aix. Affaire Hurault de Sorbée. Les Cents Jours à Chambéry. Songeon chargé de transmettre à Marie-Louise à Vienne des lettres de Napoléon. Le marquis d'Osmont, ambassadeur à Turin. La défense de Paris avec les fédérés (1814-1815)	247
CHAPITRE VII. — La réforme. La demande de naturalité. La retraite. Le séjour à Bourgoin comme maître de la Poste aux chevaux (1815-1830)	282
CHAPITRE VIII. — Le séjour à Maulette. La réintégration du Mareschal de camp. La retraite définitive (1830-1834)	296
Iconographie des souvenirs du général Songeon	299

Digitized by Google   Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pages

Etat des services d'après les Archives de la Guerre. 306

Annexes : Journal historique de l'occupation et reddition de Rome, suivi des protestations du général commandant à la marine anglaise, de la dénonciation écrite à Bonaparte par l'ancien chef de l'état-major de la division, de l'état des troupes et patriotes débarqués à Marseille, des correspondances du Ministre Talleyrand et du rapport aux Consuls par le Ministre de la Guerre. 309

Installation du gouvernement provisoire d'Istrie en 1805 384

Lettre d'éloges au 53e de ligne par le général Séras et correspondance flatteuse d'un journal italien de Venise 385

Cantate italienne jouée au théâtre de Gradisca en 1807 387

Correspondance italienne entre Songeon, commandant le fort de la Rocca d'Anfo et le commandant autrichien adverse en 1809 392

Proclamation en espagnol aux habitants de Zamora en 1811 394

Certificats des officiers de la garnison de Saint-Sébastien en faveur de l'adjudant commt Songeon. 395

Règles des prisonniers sur paroles en Angleterre .. 396

Certificats favorables des autorités de Belley en 1816 et chanson patriotique 397

Arrêt de naturalité française délivré par la Cour de Montpellier en 1817 401

Copies des actes de naissance et de décès 403

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Je dois profiter de cet *addendum* pour signaler l'heureuse découverte ci-après : par suite de l'Iconographie, où je signalais, à la page 302, la perte regrettable des deux grandes toiles 6 et 7 de la famille Songeon, M. le Principal du Collège voulut bien s'en enquérir et il eut la bonne fortune de les retrouver en 1915. Elles ont de suite été remises en honneur avec d'autant plus d'à-propos que, dans la guerre actuelle, Gradisca sous Goritz, sur l'Isonzo, vient de jouer un rôle illustré par nos alliés.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

FRANÇOIS VERMALE

JOURNAL

D'UN

PAYSAN DE MAURIENNE

PENDANT

LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

INTRODUCTION

Voici un document (1) que nous cherchions depuis longtemps et qui nous semblait d'une grande valeur. Nous avions sur les événements de la Révolution dans les communes rurales des récits officiels : registres de municipalités, de sociétés populaires, de comités de surveillance ; nous n'avions pas encore le journal d'un paysan, rédigé par un paysan.

Cette chronique politique est extraite du *Livre de raison* de Joseph-Marie Feaz, habitant de la commune de Saint-Julien-de-Maurienne, elle s'étend de 1792 à 1815. — Ce livre de raison est d'aspect très humble, c'est un simple cahier de 23 centimètres de long et de 15 centimètres de large, comprenant 72 pages, sans couverture ni reliure pour le protéger. Le papier est de la qualité de celui que les greffiers employaient au XVIII^{e} siècle pour les enquêtes et ce cahier est semblable aux procès-verbaux d'enquêtes que l'on trouve dans les dossiers criminels des Archives du Sénat de Savoie. — Les premières et dernières feuilles de ce *Livre de raison* sont noires et maculées d'huile. Il est étonnant que ce document non protégé comme les documents de cette nature, par une solide reliure en veau, ait survécu un siècle. Il faut le respect du paysan savoyard pour tout ce qui est papier ou titres, pour expliquer ce miracle.

∴

Le *Livre de raison* de Joseph-Marie Feaz fut commencé le 25 janvier 1790. Par les détails qui s'y trou-

(1) Qui a été retrouvé, après bien des recherches, par M. Minoret, instituteur à Saint-Julien-de-Maurienne et auteur d'une excellente monographie de cette commune.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vent consignés, nous savons que Joseph-Marie Feaz était cultivateur à Saint-Julien-de-Maurienne. Il était fils de Benoît Feaz et habitait le hameau du Claret. En 1790, il était « fils de famille » et ne se maria que le 12 janvier 1796 (1). En 1821, l'ensemble des immeubles possédés par lui comprenait, comme lui appartenant en propre, 23 parcelles nature vigne, dont la plus grande mesurait 110 toises ; 17 parcelles terre, dont la plus grande mesurait 147 toises ; 8 parcelles jardin, dont la plus grande avait 153 toises ; 16 parcelles pré, dont la plus grande avait 408 toises ; 3 parcelles broussailles ; en plus une maison, une écurie et une grange. Les biens lui provenant de sa femme comprenaient : 9 parcelles vigne ; 4 parcelles terre ; 18 parcelles pré ; 4 parcelles champ. De cet état cadastral, il résulte que J.-Marie Feaz était un cultivateur, mais un cultivateur aisé qui vivait indépendant du produit de ses terres, de ses vignes, de l'élève de son bétail. Il devait cultiver par lui-même ou les membres de sa famille, car, dans son *Livre de raison*, on ne trouve pas de compte ou de détail sur le personnel attaché à la culture ou sur les domestiques ; or, il en donnerait s'il en avait eu à son service.

Saint-Julien-de-Maurienne, surtout à cette époque,

(1) « L'année 1796 et le 12 du moy de janvier, dont moy, dit J.-Marie Feaz, a passé un contrat de mariage avec la Marie Curt tous les 2 de la présente paroisse de St Jullien. On sou entant reconnaisse dont il a reconnu de ces effets 250 livres argent de la République et le dit père de la ditte épouse déclare en presence du dit qu'il lui donne pour son oirie a sa ditte fille 800 livres argent de piedmont dont il lui en a déja comté 100 livres tout en pièce de 7 sols et 400 de la nation a compte de son oirie. Et nous somme allé épousé en Valloire parce que notre curé y était et jy suis allé moi avec mon épouse et mon frère Claude Feaz frère dudit époux.

« Le 16 janvier 1796. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

produisait un vin réputé, et il importe de remarquer que J.-Marie Feaz était, au principal, un *vigneron*. D'ailleurs, le soin avec lequel il inscrit la valeur des vendanges, les divers fléaux (gelées, emblevins) qui menacent ou accablent le vignoble, prouve l'importance qu'il attachait à ses vignes. Au hameau du Claret, sa famille était une des familles notables. Lors de l'emprunt forcé du 19 frimaire an IV (10 décembre 1795), son père paye 300 livres. Il n'y a que la veuve de Julien Feaz (500 livres) et Hugues Buffart (600 livres) qui payent plus que lui, ce qui donne à Benoît Feaz la troisième place parmi les contribuables les plus imposés de Saint-Julien-de-Maurienne.

Saint-Julien-de-Maurienne, connu aujourd'hui par ses ardoisières, était au XVIII[e] siècle une communauté de 675 habitants (1), répartis en 4 hameaux. Situé sur la ligne d'étapes entre Turin et Chambéry par le col du Mont-Cenis, d'une part; entre la vallée de l'Arc et celle de la Durance par Valloire et le col de Galibier d'autre part; Saint-Julien était un centre stratégique assez important. C'était en outre une des communes les plus riches de la Maurienne. J.-Marie Feaz note, non sans orgueil, qu'elle compte « quelques bons particuliers ».

*
* *

J.-Marie Feaz écrit dans une langue assez claire, quoique très fruste, embarrassée de mots orthographiés sur leur prononciation piémontaise (2). Nous avons respecté son texte et nous en donnons une copie fidèle.

Au point de vue intellectuel, J.-Marie Feaz était un

(1) Délibération du district de Saint-Jean-de-Maurienne du 6 prairial an II.

(2) Exemple : Moudane pour Modane.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

esprit précis. Tous les faits qu'il rapporte sont rigoureusement exacts et il revient sur un détail donné dès qu'il apprend qu'il est faux. C'est aussi un esprit critique, il ne rapporte pas en effet indistinctement tout ce qu'il a appris, il sait faire des réserves. C'est encore un esprit curieux à voir le soin avec lequel il nous renseigne sur les opérations militaires. Ce sont là, on le voit, des qualités précieuses pour un chroniqueur. Ce sur quoi l'on peut le mieux juger J.-Marie Feaz, c'est sur le récit de l'invasion piémontaise de 1793. En cette matière, il aurait pu être, excusé d'avance qu'il était, obscurément pompeux pour ne pas dire pompier. Loin de là ! Son style reste sobre et sa narration simple, claire, quoique minutieuse. Toujours maître de lui, il ne semble perdre son sang-froid que le jour où les Français, après deux ans de tentatives infructueuses, s'emparèrent enfin du col du Mont-Cenis. Les volontaires victorieux s'arrêtèrent à l'étape de Saint-Michel-de-Maurienne et leur enthousiasme fut si communicatif que J.-Marie Feaz rapporte ces propos épiques, dignes des « soldats de l'an II » :

« Et quand il vient le 17 (may 1794), il ni a dessendu environ 2000 (soldats) jusque à Saint-Michel pour aller renforcer ceux qui étaient en Bardonnanche que l'on doit encore faire une attac et *leur fantaisie est qu'ils veulent encore aller jusque à Jérusalem faire le tour du monde. Plus de roy, plus de capucin, plus de calotin. Vive la République.* »

Vous entendez, n'est-ce pas les strophes de Hugo :

« Ils eussent sans nul doute escaladé les nues », etc., etc.

Au point de vue moral, J.-Marie Feaz nous apparaît comme un type de paysan aimant ses intérêts, sa terre, son coin natal et, dans ce coin natal, tout ce

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui est, sa maison, son église, sa chapelle, son curé, etc., etc. (1). Légèrement superstitieux (2), il n'est pas bassement rusé. Il n'est point héroïque, mais courageux (3). Les grands mots ne l'émeuvent pas.

Pour l'histoire, la chronique de J.-Marie Feaz est précieuse. Elle permet de nous rendre compte :

1° Qu'à Saint-Julien-de-Maurienne, la Révolution et l'arrivée des Français fut accueillie sans hostilité (1792). Le père de J.-Marie Feaz fit partie de la municipalité nouvelle. L'après-midi de dimanche, où les municipaux parurent à la messe avec leurs insignes, on dansa, on chanta des chansons françaises (4), on tira un feu d'artifice. J.-Marie Feaz et ses concitoyens ne manifestèrent contre la Révolution que le jour où la Révolution demanda les jeunes hommes pour la guerre, imposa les assignats et toucha à l'église et au curé.

2° Que J.-Marie Feaz et ses concitoyens, devenus contre-révolutionnaires, accueillirent avec joie l'armée

(1) Après la défaite de l'armée de M. de Cordon par les Français, J.-M. Feaz rapporte qu'il quitta Saint-Julien-de-Maurienne pour aller servir dans la milice piémontaise à Suse. Il ajoute : « *N'ayant vu que cela n'allait pas comme il faut, j'ai désartez avec mon ache.* »

(2) J.-M. Feaz rapporte avec de nombreux détails qu'il y a une source intermittente près de Saint-Martin-la-Porte qui, lorsqu'elle donne de l'eau, annonce la guerre.

(3) Il s'exposa plusieurs fois. Il alla voir son frère en Piémont où il servait dans l'armée sarde et fit partie de ceux qui volèrent les objets du culte en pénétrant la nuit par effraction dans l'église de Saint-Julien et conserva chez lui un livre de messe et des burettes (25 mars 1794).

(4) O que ça va bien
O que ça va bien
O que ça va bien
On paye comptent l'aristocrate
O que ça va bien.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de M. de Cordon en août 1793, et qu'ils s'enrôlèrent ou aidèrent cette armée d'invasion sarde. Qu'après l'échec de cette offensive piémontaise, la plupart des paysans de la Maurienne passèrent en Piémont.

J.-Marie Feaz interrompt son récit des événements politiques en 1804. Quand il le reprend en 1813, il ne cache point son peu d'enthousiasme pour l'Empire. Napoléon avait bien rendu les curés, mais il avait levé trop de conscrits et créé, ce que ne pouvait pardonner un vigneron, les « rats de cave » (1) et les taxes sur le vin et l'alcool. Mais les Autrichiens envahissent la France et pénètrent en Savoie. J.-Marie Feaz avait désiré leur succès; il s'en repentit durement. Les Autrichiens, en effet, furent des réquisitionnaires impitoyables, ils torturent les paysans et les récits de leurs cruautés que l'on raconte encore à la veillée pendant les longs hivers de la Maurienne ne sont point des contes ou des légendes.

Aussi le retour en Savoie du roi de Sardaigne après le traité de Paris (1814) fut-il accueilli avec joie par J.-Marie Feaz et ses concitoyens. Ils virent dans cette restauration monarchique la fin de la guerre. La chronique politique de J.-Marie Feaz termine comme elle avait commencé, par la mention du tir d'un feu d'artifice, mais ce n'était pas les mêmes chansons.

***

Dans l'histoire de la Révolution française, la Savoie occupe une place particulière au chapitre des Apothéoses. La majorité des auteurs en reste à cette page splendide où Michelet montre une foule immense descendant de toutes les montagnes et accueillant à Chambéry l'armée de Montesquiou au chant de la *Marseillaise*. « Et quand ces pauvres gens arrivèrent

(1) Employés de la régie des contributions indirectes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

au passage : *Liberté chérie !* il se fit un grand bruit, comme d'une avalanche, une avalanche d'hommes par-devant les Alpes ! Touchant spectacle ! Tout le peuple était tombé à genoux ; il achevait ainsi le cantique, et la terre était inondée de pleurs ». Les couleurs de ce tableau ne sont point toutes justes. Notre grand Michelet n'a point compris le caractère réaliste du montagnard de Savoie. Une fois les feux d'artifice, les *boîtes* tirées, le vin bu et les chansons chantées, il vint le lendemain et ce lendemain ne comportait pas que des avantages. Le paysan ne profita ni des biens nationaux (1), ni des assignats ; la Révolution ne l'enrichit pas, elle lui prit au contraire ses fils et réquisitionna souvent son bétail et ses chariots. Le paysan de Maurienne fit ses comptes. Le *Livre de raison* de J.-Marie Feaz avec ses précisions nous permet de saisir les conséquences de l'opération sur son esprit. Après la lecture d'un tel document, on ne peut s'empêcher de rendre justice à la clairvoyance politique que révèle chez le conventionnel en mission Albitte, sa lettre du 12 germinal an II, où il demande au Comité de Salut Public de venir au secours de la Maurienne menacée par la famine et de s'attacher ses populations par des *bienfaits*.

---

(1) Voir notre étude : *La vente des biens nationaux dans le district de Chambéry.* — Paris, Leroux, 1912.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

JOURNAL

D'UN

PAYSAN DE MAURIENNE

PENDANT

LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE

1792 et 1793

L'année 1792 (1) il y a arrivez une grande guerre entre la France et la Savoye. Premièrement le roy de Sarde a envoyez une grande cantitez des soldats dans la Basse Savoie ; les Français veulent savoir pourquoi. Quand ils vinrent par la autour environ moitiez septembre les français ont entré dans la Savoy (2). Ils ont entré dans

(1) Les archives départementales de la Savoie sont très pauvres en documents sur la Révolution en Maurienne. Les registres de délibérations de ce district ne s'y trouvent pas. M. Laymond, avoué à Saint-Jean-de-Maurienne, a bien voulu nous communiquer un certain nombre de ces délibérations dont il possède l'original. M. l'abbé Gros a préparé une histoire de la Maurienne pendant la Révolution qui est encore inédite.

(2) Le général Montesquiou envahit la Savoie par l'Isère (fort Barraux) (22 septembre 1792).

L'armée française enleva rapidement le château des Marches, la redoute de Myans, le château d'Apremont. L'armée piémontaise, forte de plus de 11.000 hommes, se retira dans la forteresse de Montmélian, dont elle se hâta de couper le pont sur l'Isère. Le général français Rossy avec 8.000 hommes ne put franchir l'Isère qui était fort grosse à ce moment là. L'armée piémontaise put gagner la vallée de la Maurienne où elle ne tarda pas à être in-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Montmellian (1) et le bruit court qu'on a mis en bas le pon ; et tous les soldats qu'ils y étaient dans les parroisses voisines on a tous decampez dans le Piedmont les uns du côté de S[t] Bernard (2) et les autres du côté de la Morienne (3). On sous entent les soldats de Sarde et les français les ont suivi jusque dans la haute maurienne (4) ; Le bruit court que le roy de Sarde a fait une convention avec les français de les laisser tranquille jusqu'au moi de mai prochain.

Les français ont arrivez à S[t] Jean de Maurienne par la autour du premier ou second octobre 1792 et le 3 octobre ont arrivez à S[t] Jullien (5). On sous entant la vengarde qu'ils etaient cinq cavalliers et puis le quatre du mois est arrivez la vengarde a pied qu'ils y étaient 50 ou 60 personne a pied. Ils ont logez dans la maison de Joseph

quiétée par les Français. (Cf. Jules MASSE, *Histoire de l'Annexion de la Savoie à la France en 1792*, 1[re] partie. Grenoble, Allier, 1891. — TREDICINI DE SAINT-SÉVERIN, *Un Régiment provincial de Savoie en 1792*. Genève, Henri Trembley, 1881.)

(1) Montmélian.

(2) Tarentaise.

(3) Pendant que la ligne des Marches était forcée, la garnison de Chambéry gagnait en toute hâte le plateau des Bauges, abandonnant ses approvisionnements et ses équipages. Du Châtelard (Bauges), ces troupes gagnèrent Duingt, Ugine, l'Hôpital (Albertville) et la vallée de Moûtiers (Saint-Bernard), puis Aoste en Piémont.

(4) Au début d'octobre, une colonne française formée à Montmélian fut envoyée dans la Maurienne. Son avant-garde était commandée par le capitaine Dessaix de la légion des Allobroges. Après avoir occupé, sans coup férir, Aiguebelle et La Chambre, cette colonne entra le 2 octobre à Saint-Jean-de-Maurienne et occupa Modane le 4. Les troupes sardes venaient de quitter cette localité, pour assurer leur retraite ; elles voulurent faire sauter le pont de Sollières, mais les habitants s'y opposèrent. Dessaix put continuer à les poursuivre avec son avant-garde, il entra à Lanslebourg le 5 octobre, au moment où sortait l'arrière-garde piémontaise qui, parvenue sur le plateau du Mont-Cenis, s'y installa solidement. (Cf. J. MASSE, *op. cit.*, 1[re] partie, p. 87.)

(5) Saint-Julien-de-Maurienne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sofret au pontez. On a fait porter de la paille à tous les paysans de la paroisse et puis on la tous etendus dans cette boutique et puis ils se sont tous couchez la dessu, et les autres français qui étaient un après qui se sesisait tous les magasins du roy Sarde, prenent tout le froment qu'il a apporté dans la Savoye seconde la poudre et plas et les ris et la sel.

Et quand il vient le second dimanche d'octobre on a publié à la chère que si nous nous voulions rendre français ou republicain. On a tous crié qu'ils veulent être français (1) et puis on a donné ordre à monsieur Dalbanne (2) d'aller à la semblé généralle (3) à Chambéry qu'ils se fait le 21 octobre 1792. Monsieur Bouc prédicateur de la loi française et on a revoqué M. Dalbane (4) a Chamberi. On a demandé M. Rochet pour être à cette

(1) Le procès-verbal de la seconde séance de l'Assemblée nationale des Allobroges porte que les 65 communes de la province de Maurienne ont toutes manifesté dans les pouvoirs qu'elles ont donnés à leurs députés, leur désir d'être réunis à la République Française, sauf celle de Lanslevillard, Bessans et Bonneval, qui n'avaient pu faire connaître leurs vœux lors des assemblées des communes, parce que leur territoire était encore occupé par des soldats piémontais.

(2) Notaire à Saint-Julien-de-Maurienne.

(3) L'élection des députés à l'Assemblée nationale des Allobroges par les communes de la Savoie eut lieu le dimanche 14 octobre 1792. Cette Assemblée tint séance à Chambéry du 21 au 29 octobre 1792. Dès la première séance, les députés se prononcèrent pour la réunion de la Savoie à la France. (Cf. *Procès-verbaux de l'Assemblée nationale des Allobroges*, par F. Vermale et Blanchoz. Paris, Alcan, 1908.)

(4) Un citoyen de Saint-Julien nommé Dalbanne, ayant tenu quelques propos qui furent regardés comme suspects, fut mis quelque temps en prison. L'administration du district, ayant constaté le mal fondé de l'accusation, ordonna son élargissement, mais invitation fut faite de fréquenter les *sociétés populaires* et d'assister au moins deux fois par semaine aux séances de la dite administration « afin d'y puiser des lumières et les principes du pur patriotisme (5 frimaire an II (1793).

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

a semblée généralle dans la quinzaine qui est notre secretaire. M. Gilbert qui la publiez en chaire. Et depuis lors on a fait faire la garde aux paysans quand il n'avaient point de la troupe à S[t] Michel. Il y en avait quatre avec un caporal (1).

Et puis on a nommé des municipaux qui sont Jean Didier, François Didier pour la Clement. Maurice Borjon, Pierre François L'hopital, Michel Voutier au Bourg. — Joseph feux Pierre Antoine Buffard à Claret. Voila les 6 municipaux et puis on a nommé pour maire le citoyen Rochet, procureur Martin Riondet ; valet de ville Joseph feu Jacque Feaz.

Et le dernier dimanche de dexembre (2) on a confusqué

(1) Le comité de législation de l'Assemblée nationale des Allobroges prépara un certain nombre de décrets, l'un d'eux, rendu à la neuvième séance de cette Assemblée, le 26 octobre 1792, organisait provisoirement les municipalités. Elles devaient être renouvelées à l'élection. Dans toutes les communes, les citoyens étaient appelés à élire un maire, un corps municipal chargé de régler les affaires journalières, un conseil général appelé à délibérer sur les affaires en général, et un procureur de la commune chargé de défendre les intérêts et de poursuivre les affaires de la commune. Tous les hommes âgés de 18 à 60 ans devaient se faire inscrire à la municipalité pour former les bataillons de la garde nationale qui devait être organisée plus tard et pour être chaque jour, à tour de rôle et en nombre déterminé, en état de réquisition permanente, lorsque les officiers municipaux l'ordonneront pour la sûreté publique. Nul citoyen n'était exempt de service de garde national, sauf aux fonctionnaires publics en activité de service de se faire représenter. (Cf. VERMALE et BLANCHOZ, *op. cit.*, p. 67.)

(2) Décret sur les biens du clergé par l'Assemblée nationale des Allobroges, 26 octobre 1792. — Sont confisqués tous les biens ruraux, maisons, créances, argent, titres ; les séminaires, les églises, les *ornements et vases sacrés.* En échange, les curés recevaient un traitement de 900 ou 1.200 fr., le vicaire 700 ou 800 fr. Les curés avaient droit à un logement convenable et à un jardin de 100 toises.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tous les meubles de l'Eglise, tout le monde tremblait (1), on ne savait pas ce qu'on n'anvolut faire.

1793

Et puis quand il vient le premier jour de l'an 1793 (2) tous les municipaux ont porté une marque en carrillière, blu, blanc et rouge, et puis ils se sont tous rengez aux deux premier banc qui sont à l'Eglise et puis le jour du roy qui est le dimanche d'après ils sont encore tous retourné avec leur marque de municipalité et puis on fait un feu d'artifice après vêpre couchant du pon de St Julien, on a densez, on a chantez les chansons françaises.

O que ça vá bien,
O que ça va bien
O que ça va bien
On paye comptent l'aristocrate,
O que ça va bien.

Et il y avait 4 en juin (agents ?) Benoit Feaz, Laurent Riondet, Esprit Borjon, Jacque Chatel : ils y ont restez autant comme les municipaux jusque la troisieme dimanche de janvier 1793 et depuis ce jour la on a tous derangez cette municipalité parce qu'elle n'était que provisoire.

Et la 3eme dimanche de janvier (3) on a fait une a sem-

(1) L'évêque de Maurienne, Mgr de Brichanteau, avait suivi l'armée sarde et s'était retiré en Piémont au mois d'octobre. Un de ses grands vicaires, M. Cuniberti, était resté quelque temps en Maurienne, mais il ne tarda pas à être dénoncé, il émigra avec les autres chanoines en février 1793.

(2) 1er janvier 1793.

(3) Par une proclamation du 6 janvier, les conventionnels en mission pour organiser le Mont-Blanc (Hérault de Séchelles, Grégoire, Jagot et Simon) avaient appelé tous les citoyens âgés de 21 ans à se réunir en assemblées primaires dans leurs communes

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

blé générelle pour former un corps de municipalitez a la semble de tout le peuple pour les avertir de porter tous leurs billiet pour nommer tous ces municipaux. Un billet pour les municipaux, un billet pour le maire, un billet pour le procureur syndic, un billet pour les notables qui sont compri de vingt hommes.

Pour nommer de cette municipalité : premièrement
Benoit Feaz et Joseph feux pierre antoine
Buffard pour Claret
Esprit Borjon pour le Bourc
François Didier pour la Clement :
Voila les 5 municipaux

Pour Maire le citoyen Rochet ; pour procureur Maurice Borjon malade, Claude Charvoz à sa place.

Et à présent cette municipalitez est permanente. On a fait 3 Assemblée pendant trois jours entiers au son de la grosse cloche pour nommer cette municipalitez.

Et le samedi d'après qui est le 26 dudit on a publiez au quatre canton de la ville de Saint Jean de Mauriene, que le roy de Sarde veulait declairez la guerre par la autour du 23 au 25 frivier 1793 cela a été faux.

Il y a aussi douze notable qui sont Jacque Chatel, Charle Didier, Laurent Riondet, Jean Chatel, Catherin Curt, Maurice Exartier, Victor Chatel, Joseph feu

le 22 janvier, pour réélire les municipalités. Quoique les autorités communales élues en novembre et décembre 1792 furent à peine installées, il avait été jugé utile de procéder à de nouvelles élections, parce que l'organisation communale établie par l'Assemblée des Allobroges n'était pas absolument conforme aux prescriptions de la loi française ; d'après cette dernière loi, comme d'après le décret des Allobroges, il devait bien y avoir dans chaque commune un maire et des officiers municipaux pour régler les affaires courantes, un conseil de notables ou d'adjoints pour régler les affaires d'intérêt général et un procureur chargé de la défense des intérêts de la commune, mais le nombre des officiers municipaux et des notables n'était pas fixé d'après les mêmes bases. (Voir J. Masse, *op. cit.*, p. 110.)

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Caude Buffard, Joseph de l'Eglise, Claude Charvoz, Laurent Duc, Barthelemi Voutier, 12 notable.

Sébastien Jullien, valet de ville.

Le premier jour du moy de février 1793 (1) on a publiez que les assignats valloit leur prix sous peine d'une punission à ceux qui les refuseront.

Et le premier dimanche du moy de février 1793 on a fait une a semblé généralle (2) pour nommer trois

(1) La loi sur le cours forcé des assignats fut publiée dans le Mont-Blanc le 10 janvier 1793.

L'Assemblée nationale des Allobroges n'avait pas cru devoir imposer aux Savoisiens l'obligation de recevoir des assignats en paiement et depuis l'arrivée de conventionnels en mission, la commission provisoire des Allobroges s'efforçait de retarder la publication de cette loi. Des débats orageux eurent lieu à la Société populaire de Chambéry, où plusieurs citoyens vinrent à la tribune faire remarquer combien le cours forcé était préjudiciable à tous ; à l'avenir, les débiteurs allaient avoir le droit de se libérer en remettant à leurs créanciers des papiers qu'ils seraient tenus d'accepter pour leur valeur nominale alors qu'ils auraient une valeur réelle très inférieure. D'autre part, ces mêmes citoyens firent remarquer que l'obligation de recevoir des assignats allait faire monter à un chiffre fabuleux le prix de toutes les marchandises. La Société populaire décida une adresse à la Convention demandant que la loi sur les assignats ne fût pas applicable aux dettes contractées avant sa promulgation. A la fin de 1792, un assignat de 100 francs était déprécié du 1/3 et plus, il ne valait que 62 francs en Savoie. Genève en avait des quantités d'assignats faux. Deux usines pour la fabrication de faux assignats existaient en Brisgau et à Romont. (Cf. J. Masse, *op. cit.*, 2e partie, p. 106.)

(2) Les conventionnels en mission dans le Mont-Blanc, par une proclamation en date du 22 janvier, indiquaient que le chef-lieu du département serait Chambéry, que les 655 communes de la Savoie seraient distribués en 83 cantons répartis eux-mêmes en 7 districts, dont les chefs-lieux étaient Saint-Jean-de-Maurienne, Moûtiers, Chambéry, Annecy, Cluses, Carouge et Thonon.

Par cette proclamation, les représentants convoquaient ces électeurs pour élire leurs 10 représentants à la Convention et les administrations publiques (directoire, conseil général, procureur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

hommes de bonne sciance pour aller ajoindre une a semblé à S[t] Michel (1), et ils ont été revoqué et quand ils vinrent la seconde dimanche dudit tous les corp de municipalitez se sont rendu avec tous les notables et plusieurs autres pour aller juindre cette a semblé il y est allez le citoyen Rochet et Dalbane notaire ils y ont resté 28 jours (2) et pendant ce terme la beaucoup des

général ; dans chaque district, directoire, conseil de district et procureur syndic ; tribunal de district et tribunal criminel au chef-lieu du département). Toutes ces autorités devaient être élues par le suffrage à deux degrés : les citoyens âgés de 21 ans se réunissaient en assemblées primaires dans chaque commune pour nommer des électeurs qui étaient chargés d'élire les députés et les autorités. Une deuxième proclamation convoqua les assemblées primaires pour le 10 février. (Cf. J. Masse, *op. cit.*, 2e partie, p. 126.)

(1) Dans l'intervalle du 22 janvier au 10 février, les conventionnels en mission publièrent deux nouvelles proclamations qui soulevèrent une émotion considérable en Savoie, l'une était relative au recrutement des volontaires et l'autre à la constitution civile du clergé. Les assemblées primaires se réunirent le 10 et, dans plusieurs communes, furent tumultueuses : les électeurs criaient que la religion était perdue et protestaient contre la proclamation des représentants. Avant de commencer les opérations, les présidents, assesseurs et scrutateurs des assemblées, ainsi que tous les électeurs devaient prêter serment de respecter la liberté et l'égalité et de mourir en défendant ; dans plusieurs communes, notamment au Biot et à Samoëns, les électeurs ne prêtèrent ce serment qu'en ajoutant cette restriction : « pourvu qu'il ne soit fait aucune innovation contraire à la religion catholique, apostolique et romaine ». Dans d'autres assemblées le tumulte fut si grand qu'il fallut arrêter les perturbateurs, ainsi à Rumilly. (Cf. J. Masse, *op. cit.*, 2e partie, p. 130.)

(2) Rochet et Dalbanne avaient dû être désignés comme électeurs du second degré. Or, ces électeurs du deuxième degré se réunirent à Chambéry du 17 février au 6 mars, en l'église Saint-Léger, pour élire les 10 députés à la Convention et les administrateurs du département.

Parmi les députés à la Convention, le docteur Marcoz était de Saint-Jean-de-Maurienne. Il devait être mêlé plus tard à l'arrestation de Condorcet.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prettres se sont en allez et les autres ont pretiez serment (1) ils ont restez, mais notre curé et notre vicaire sen sont en allez. Ils ont point voulu prettez se sermen (2). Le Curé s'est en allez le second samedi de

Le procureur général syndic fut Favre-Buisson, qui devait jouer un rôle si important à Chambéry pendant la période de l'an II et de l'an III. Ces attributions étaient à peu près celles de nos préfets actuels.

Le président du tribunal criminel fut Curial.

Le premier évêque constitutionnel élu fut Panisset, curé de Saint-Pierre-d'Albigny.

Une fois les opérations électorales terminées à Chambéry pour la désignation des administrateurs du département, les électeurs du deuxième degré se rendirent chacun dans leur district pour désigner au chef-lieu les administrateurs du district, ce qui demanda un certain nombre de jours encore. Il n'est donc pas extraordinaire que des délégués de Saint-Julien soient restés 28 jours hors de leur commune.

(1) « 4 commissaires, députés de Paris pour organiser la Savoie, se transportent à Chambéry. Dans l'organisation du département du Mont-Blanc, entre autres choses, les commissaires publièrent une proclamation en date du 8 février 1793, par laquelle ils exigent de tous les ecclésiastiques et de tous les fonctionnaires publics le serment de maintenir l'égalité et la liberté, et de mourir en les défendant, et ordonnent à ceux qui refuseraient ce serment de sortir de la République. Ce qui nous détermina à le refuser, c'est que dans l'explication qu'ils donnèrent à ce sujet il était dit que quiconque contreviendrait à quelques lois émanées ou à émaner serait censé parjure ; or, la constitution civile du clergé était au nombre de ces lois. Ainsi, après la publication de la proclamation ci-dessus, la plus grande partie des ecclésiastiques du diocèse de Maurienne se réfugièrent en Piémont ; quelques-uns, mais en petit nombre, réduits par l'apparente légitimité du serment exigé ou effrayés par l'exil et la difficulté de sortir du territoire de la République, prêtèrent le serment. » (Voir curé Molin François. — *Mémoires*. — Chambéry, 1864.)

(2) Le 10 janvier 1793, la commission provisoire d'administration des Allobroges, séante à Chambéry, envoya deux de ses membres pour rétablir l'ordre à Saint-Jean-de-Maurienne et faire prêter au clergé de la ville le serment l'égalité et la liberté ou de mourir en la défendant. Morel et Favre-Buisson, les délégués

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

carême qui est le 23 de février 1793 et le vicaire le lundi d'après et quand il a été la dimanche qui est le 24 dudit le Vicaire a dit la messe de grand matin on sous entant la grande messe sans dire aucun office dans église. Il a tous enlevez ce qui était consacré ; le ciboire le SAIN SACREMEN, et il y a toutes mengez les osties qui étaient sacré dans le ciboire à la communion de la messe. Il a apportez tous les ornement sacré dans la sacristie et puis on a tué le feu de la lampe. Tout ce monde tremblait de la frayeur.

Et quand il vien le 10 du moi de mars (1) on a affiché et publiez qu'on devroit faire une melice (2) ; tous les jeunes gens trembloit. Beaucoup du monde sen allait dans le piedmon et le bruit cour qu'il devroit arriver 30

choisis, mandèrent devant eux les prêtres et en présence du conseil municipal leur demandèrent le serment. Le vicaire général Rogès, prenant la parole, déclara que les mots liberté et égalité prêtaient à l'équivoque, et qu'il ne prêtait le serment qu'en tant qu'il ne blesserait pas la religion catholique romaine. Sur 21 prêtres présents, 14 prêtèrent le serment avec la restriction indiquée et 7 le prêtèrent suivant la formule proposée par les commissaires. (Voir abbé GROS, *Le Club des Jacobins de Saint-Jean-de-Maurienne*, 1908, p. 22.)

(1) Le 8 février, les conventionnels en mission dans le Mont-Blanc avaient fait afficher une proclamation par laquelle ils invitaient les Savoisiens à s'enrôler dans les bataillons de volontaires, appliquant ainsi au Mont-Blanc le décret de la Législative proclamant la patrie en danger (11 juillet 1792). Le 10 mars 1793, le conseil général du département du Mont-Blanc fit afficher la loi du 20 février 1793 par laquelle la Convention décidait la *réquisition de 300.000 hommes.*

(2) Dans l'armée piémontaise, en 1792, on eut recours pour compléter les régiments provinciaux dont les soldats étaient passés en partie dans les régiments de ligne, aux *milices.* Elles étaient organisées en compagnies de 36 hommes et 3 officiers. 2 compagnies formaient une centurie et 3 centuries un bataillon commandé par un major. Tous les officiers étaient nommés par le roi. Ces troupes devaient garder les places et rendre ainsi l'armée régulière entièrement disponible pour les opérations.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

mille homme (1) sans compter ceux qui sont dans la Maurienne ; on dit qu'on devroit campper par tous les endrois les plus aisez comme par exemple au plan terroir de S[t] Jean et à Sain Jullien au pontay et a plusieur autre endroit qu'on jugera a propoz ;

Et dans ce terme la beaucoup de monde sen allaire dans le piedmon : comme par exemple Jean Germain soldat de melice a partis le 12 mars 1793 avec plusieurs autres. Le bruit court qu'il ni en a partis une huittaine avec Jean Germain ils ont passez au pon des chèvres et puis ils ont montez à la montagne de béhortaz (2) et puis ils sont allez juindre en Bardonenche (3) et mêmement lon dit que le curé de bone (4) a eu le malheur de ce lessez gellez les pied et le curé de S[t] Jullien s'est laissé glissé par dessu la neige il s'est dépaulez l'épaule (5). Voila tout ce que nous avons entendu dire de nouveaux.

Et le 17 du dit on a publié et affichez que tous ceux

(1) Dans ses rapports au ministre de la guerre, Kellermann demandait, entre le 18 février et le 14 mars, 40.000 hommes pour prendre l'offensive ou se défendre.

(2) Veut dire Bissorte.

(3) Bardonnèche (Piémont, vallée d'Oulx).

(4) Beaune, commune voisine de Saint-Julien.

(5) Voici le récit du curé Molin sur sa fuite en Piémont. Le trajet que fit un mois plus tard le curé Molin est celui indiqué par Feaz pour le curé de Beaune. Le 8 avril il arrive à Orelle, après avoir passé par Beaune et le Thyl. Là il se repose pour prendre toutes « les mesures afin de pouvoir passer sans danger les affreuses montagnes de Bissorte et du Mont-Thabor, encore toutes couvertes de neige. Le 9, vers onze avant minuit, nous nous mettons en chemin au nombre de 30 personnes, tant prêtres que guides. Nous traversons le hameau de Francoz, sur la grande route et passons la rivière sur le pont qui est au-dessus du dit lieu ; nous entrons dans la forêt et, avant d'en sortir, nous rejoignons dans une grange notre vicaire général, M. Rogès, avec 2 ou 3 autres prêtres. A l'aurore, nous partons de cette grange et traversons les montagnes, ce que nous fîmes sans aucun fâcheux accident, si ce n'est pour M. Pascal, chanoine et curé de Saint-Michel, à qui les doigts de pieds ont gelé. Nous arrivâmes à

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui se sont en allez dans le Piedmon il faut qu'il se retorne rendre dans la huittaine, et tous ceux qui sont restez il faut prendre la coucarde autrement on le met dans le corps de garde, on le prend pour des istocrates (1).

Jugé un peu le fracas qu'ils ont fait dans la ville de S[t] Jean de Maurienne on a mis dehors tous les capucin (2). Les uns sen sont allez les autres sont restez, il

l'entrée de la nuit, le 10, à Bardonnèche, commune de la vallée d'Oulx, au pied de la montagne, dans les Etats du roi de Sardaigne, où nous avons séjourné pour respirer. C'est là que nous sentîmes presque tous les effets du passage de la montagne. Après avoir souffert un froid vif avant le lever du soleil, nous souffrîmes encore plus de la chaleur après midi ; en sorte que les uns avaient presque perdu la vue, les autres, comme moi, étaient brûlés et noirs comme des Ethiopiens, ce qui dura près d'un mois ». (Cf. MOLIN, *Mémoires*, p. 17.)

(1) Le conseil général du département du Mont-Blanc devant l'agitation religieuse qui s'accentuait dans les districts et surtout l'annonce d'un retour offensif de l'armée sarde dès le printemps 1793, décida, par une délibération du 16 mars 1793, le désarmement de tous les suspects, qui furent obligés de se rendre au chef-lieu de leur district pour y rester sous la surveillance des autorités, devant lesquelles ils devaient se présenter chaque jour ; il fut décidé que les autorités devraient considérer comme suspectes toutes les personnes qui avaient fui le 22 septembre 1792, tous les nobles ainsi que leurs domestiques, tous les anciens agents du gouvernement sarde, tous ceux qui avaient des relations avec les prêtres émigrés, toutes les personnes qui se trouvaient dans des communes où elles n'avaient ni biens, ni domicile. Enfin les militaires sardes rentrés en Savoie et qui ne demanderaient pas à servir la République. D'autres dispositions de la même délibération ordonnèrent que les personnes soupçonnées d'incivisme ou qui tiendraient des propos liberticides seraient déférées au tribunal révolutionnaire, ainsi que celles qui favoriseraient l'émigration d'un citoyen ou son enrôlement pour toute autre cause que pour servir les armées de la République. (Voir J. MASSE, *op. cit.*, 2[e] partie, p. 159.)

(2) A l'égard des prêtres, le conseil général du département du Mont-Blanc se montra plus rigoureux. Il fut interdit à tout prêtre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'y a restez que troix capucin ils sont allez restez a lévèchez de monseigneur. On a devalisez toute l'église des capucins. Jugé un peu que les soldats français y présente les armes pire que si était dans une écurye. Et dans l'Eglise de Notre Dame on la rempli du foin et davoine. Jugé un peu que l'on a fait en allez tous les chanoines et les bénéfissiez exeptez trois ou quatre qui ont prettez sermen. Les uns sen sont en allez dans le piedmon (1) les autres se sont cachez dans les paroisses voisines en disant des messes cachez ; et chez nous ici à S[t] Jullien il ni a qu'un capuçin qui a prettez deux fois sermen qui est le père Gardien. Pensez un peu le monde qu'il y avait dans l'église quand il disait sa messe. Beaucoup de monde allait aux office et à vèpre mais très peu à la messe parce que on disait que c'était une messe blanche. On dit qu'il pêcheroit celui qui y assisteroit pour entendre dire car il est ....

Et la quatrième dimanche du moi de mars qui est le dimanche de ramaux tout le corps de municipalitez et de notable se sont rendu à S[t] Michel avec toutes les paroisses voisines qui sont de notre judicature (2) comme par exemple S[t] Martin et Beaune et on sous entent les

non assermenté de célébrer les cérémonies du culte ; il fut enjoint à tout ecclésiastique âgé de moins de 60 ans et qui n'aurait pas prêté serment de quitter la France dans le délai de 3 jours, sous peine d'être incarcéré.

(1) Le plus grand nombre des prêtres savoisiens émigrés se réfugièrent en Piémont où ils trouvèrent un abri dans les couvents ou séminaires de l'archevêché de Turin. D'autres se rendirent, surtout ceux de la Haute-Savoie, dans les cantons catholiques de la Suisse (Fribourg, Valais) où ils reçurent l'hospitalité chez les paysans. Quelques dignitaires de l'évêché d'Annecy furent très bien accueillis dans la ville protestante de Lausanne. Le curé Molin (d'Epierre) raconte dans ses *Mémoires* qu'il trouva pendant près de deux mois l'hospitalité chez les religieux de la Congrégation de l'Oratoire, à Carmagnole, près Turin.

(2) Judicature-mage ou circonscription judiciaire du régime sarde.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

7 paroisses pour nommer un greffier (1) pour notre judicature qui s'appelle le canton.

Et le second dimanche du moi d'avril on a affichez que tous ceux qui se sont en allez soit en frence soit dans le piedmont (2) ou ailleurs, ils sont obligez de se rendre dans la quinzaine ou autrement scavoir à dire lemploy qu'ils ont et les faire venir, ou autrement on y met deux hommes à leurs place, on sous entent des soldats et lui donnez quinze sols par tête et leur maintenir habillement jusque la guerre soit finie ou autrement de le trouver ou mort ou en vie (3).

Jugez un peu de l'erreur qui fait dans cette paroisse depuis que nos prêttre sens sont allez. Nous avons heu toutes les dimanches un capucin pour venir dire la messe et tout le monde assiste bien aux offices et à vêpre mais quand ils voient entrez ce capucin chacun s'en sauve

(1) Tout le personnel judiciaire était désigné à l'élection. J.-M. Feaz doit faire erreur, par greffier il doit entendre juge de paix.

(2) Hérault de Séchelles écrit au Comité de Salut Public à la date du 27 avril 1793 : « Les gens de ce pays ont la fibre très molle. Ils n'ont jamais connu l'enthousiasme. Il faut toujours leur ordonner au nom de la loi. *La peur des Piémontais* est l'état habituel du département. Les autorités constituées elles-mêmes se mettent à la tête de ces terreurs. Elles se voient déjà pendues. De là des méfiances sans fin, les dénonciations absurdes, les plus fausses et les plus ridicules nouvelles, presque à chaque quart d'heure. » (AULARD, *Recueil des Actes du Comité de Salut Public,* p. 499).

(3) « D'après ce que j'entends chaque jour, je ne puis douter qu'il ne parvienne pas ici (Saint-André, Maurienne) ; très souvent des lettres du Piémont, qu'il y ait même des espions qui ne font qu'aller et venir, car on sait où sont tous les prêtres, ce qu'ils font, comment ils se portent, comment ils sont traités, etc. Dans tout le département, il n'y a pas un canton (celui de Modane), où les visites domiciliaires soient plus nécessaires que dans celui-ci, surtout à Saint-André, chez le procureur de la commune, chez le maire et chez bien d'autres ; mais, dans le plus grand secret, ces visites seront inutiles, parce que ceux qui méritent ces visites ont l'œil attentif sur les démarches des administrations ; ils savent tout ce qui s'y discute. » (VERMALE et ROCHET, *Comité Révolutionnaire d'Aix-les-Bains.* Paris, Alcan, 1907, p. 369. Lettre du 26 mai 1793.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

dehor. Les uns sen vont devan les chapelles les autres sens vont et très peux dans l'Eglise, peut être de trois cent ames il n'en reste pas seulement soixante dans L'Eglise. Tout le monde crain que cette messe ne soit pas bonne.

Jugez un peu de l'embarras ou nous somme ; et quand il vient la troisième dimanche d'avril, ce capucin a été défigurez (1) de ses habillement. Il avait des soulliez tout comme un prêtre des bas gris, blu et blanc ; des culote de fluttaine (2) en vers, un gillet en vers, tout de même et un habit tout de la même étoffe, et un chapeau rond ourlez tout au tour de velu noir avec une coucarde de la nation et quand ils vœulait dire sa messe il allait à la sacristie et puis il posoit son habit vers et prenoit une capote qu'on lui avait fait de sa robe de capucin tout comme celle des soldats français exceptez qu'il avait un colet vers autour du cou aussi de flutaine et encore un renvers sur les manches tout du même. On a mis cette differente couleur pour le connaître d'avec les autres citoyen. Pensé un peu le monde qu'il y avoit a la messe quand ils ont vu entrer ce capucin.

On dit qu'il y a beaucoup de monde dans la Mauriène (3)

(1) Le port du costume religieux avait été interdit, par le conseil général du département du Mont-Blanc, aux prêtres assermentés, par délibération du 16 mars 1793.

(2) Futaine.

(3) Le patriote savoisien Caffe, qui avait été condamné par le Sénat de Savoie en 1791, était rentré dans son pays en 1792. Il organisa une compagnie franche qui fut envoyée en Maurienne en janvier 1793 avec 100 hommes de la *légion des Allobroges*. Cette compagnie eut un engagement avec les Piémontais, le 5 mars, à Lanslevillard et à la Ramasse. Dans le courant d'avril, 300 hommes de la légion des Allobroges vinrent encore en Maurienne.

Dans ce mois, le corps d'armée de Maurienne faisait partie de la division Dumuy ; il était sous les ordres du général de brigade Dubourg, il comprenait :

En cantonnements : 1er bataillon Franc de la République, à Termignon ; Légion des Alpes, 500 hommes, Légion des Allobroges, 300 hommes, à Lanslebourg ; 1er bataillon de Landes, Compagnie Caffe, à Saint-Jean-de-Maurienne.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

et toujours il n'en passe des troupes tout comme le 26 avril 1793. Il y a monté environ 500 hommes pour le moins et le 27 dudit plus de 200 tous de la nation. Exceptez ceux qui étaient à Saint-Julien qui était de troupe de nation habillez en blu il ni en avoit 115 hommes.

Et quand il vient la première dimanche du moi de mais on a publiez et affichez qu'il faut levez du monde pour la melice française (1). On dit qu'il nen faut 7 à Saint-Julien. Ils ont le terme de 3 jours pour séxaminer et au but de 3 jours il faut aller prendre les armes à Nici (2) pour passer l'office (3) et puis au dela on ne scait pas la on nous maineras peut être du coté du nor peut être au fon de la France (4). Jugez un peu a lenbaras ou nous somme (5). Et ce 3 jours ont été passez personne ne s'est

En camp: 23e régiment d'infanterie, 4e bataillon de l'Isère, 2e grenadiers, 4e bataillon de l'Ain, artillerie; en tout 10 bataillons.

(1) Le Mont-Blanc fournit 5 bataillons de volontaires. Le 1er bataillon fut formé à Chambéry le 5 avril 1793 et recruté entièrement dans la ville de Chambéry et cantons environnants. Le 2e fut formé à Carouge le 1er mai, par Saint-Julien et Thonon. Le 3e fut formé à Annecy le 15 mai, par Annecy et Bonneville. *Le 4e fut organisé à Chambéry le 8 juin 1793 et recruté dans les districts de Chambéry, Saint-Jean-de-Maurienne, Moûtiers, Conflans.* Le 5e bataillon fut organisé le 9 juin à Thonon et recruté à Chamonix, Sallanches, Saint-Gervais, etc. (Voir A. Folliet, *Les Volontaires de la Savoie.* Paris, 1887. p. 161 et suiv.).

(2) Sans doute Annecy. En réalité, le bataillon fut organisé à Chambéry.

(3) *Office* désignait dans l'armée sarde l'intendance.

(4) Le 4e bataillon prit part au siège de Lyon, termina aux Pyrénées-Orientales la campagne de 1793, fit à la même armée les campagnes de 1794 et 1795, à l'armée d'Italie celles de 1796-1797 et années suivantes. (Voir A. Folliet, *op. cit.*, p. 163.)

(5) Sur le peu d'enthousiasme des habitants du Mont-Blanc pour s'enrôler dans les bataillons de volontaires, nous avons aussi le témoignage des conventionnels en mission.

Hérault de Séchelles écrivait *confidentiellement* à un collègue, Basire, en mission à Lyon le 3 mars 1730: « Ce peuple est glacé, mort. Il n'y a pas eu un seul cri de joie (à la fête civique pour la célébration de la réunion de la Savoie à la France). On

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rendu on l'a renvoyez a jeudy qui est le jour de l'assention. Très peu du monde ne sont allez à la messe ni à vêpre, on a rien peu faire, a présent l'on est contrain de faire des nominations.

Jugez un peu que la municipalitez a fait sa visite vendredi le 10 may dans les maisons la ou il y avoient des fortes familles ; on en trouvoient personne, tan seullement, les femmes et les vieillards et les jeunes enfens.

Copie que le dit Joseph Marie fils de Benoit Feaz a reçu.

EGALITÉ, LIBERTEZ.

La municipalité de St Jullien ayant fait convoquer par deux fois l'assemblée générale de tous les garcons et vœufs sans enfants de la commune afin de procéder à

avait établi un autel de la patrie où les plus jolies femmes donnaient elles-mêmes des fusils et des panaches à ceux qui viendraient s'enrôler. Il en est venu que 33 sur 15.000 âmes, encore fallait-il les arracher par le collet et les traîner comme au supplice. Voilà le patriotisme du pays. Il faut les mener le bâton à la main pour leur faire faire quelque chose, et vous conviendrez que cela ne s'accorde guère avec l'esprit de la liberté ». Cette lettre publiée pour la première fois par M. d'Arcollières (Académie de Savoie, 4e série, t. XI) est en contradiction absolue avec la plupart des appréciations de A. Folliet. (*Les Volontaires de la Savoie,* Paris, 1887.)

Dubois-Crancé et Gauthier, en mission du 3 mai au 12 octobre 1793, écrivaient de leur côté : « Chambéry passait pour le chef-lieu du patriotisme du Mont-Blanc. Effectivement ce département, presque partout livré à un sordide intérêt, et abruti par l'habitude des chaines et du fanatisme, renfermait un bien petit nombre de patriotes ; les lois françaises y étaient inconnues, les assignats conspués ; et dans le fond des vallées nos volontaires n'auraient pas trouvé un œuf pour 5 livres. A Moûtiers, nous avons offert un assignat de 50 sous à un mendiant qui l'a refusé ; toutes les auberges étaient fermées en Maurienne et Tarentaise ».

M. J. Masse (*op. cit.*, 2e par., p. 196) attribue cette froideur de la population du Mont-Blanc à la peur d'un retour des Piémontais (voir p. 7, note 4), au mécontentement produit par la publication des lois françaises (assignats, constitution civile, volontaires, et aussi à la publication de nombreux écrits

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'élection de sept volontaire (1) pour le *bataillion de Moncblanc* et personne ne si etant rendu, elle a été obligez de les nommer elle-même, du nombre desquels il se trouve : Marie fils de Benoit Feaz qui est requis de se présenter en maison commune jeudi prochain 16 du courant à l'heure de midy sous les peines portez par la loy. — S[t] Jullien ce 13[me] mais 1793.

L'an 2[e] de la République Française Rochet maire, Claude Charvoz, procureur, François Didier municipal; Esprit Borjon m. c. p. Joseph Buffard m. c. p. Joseph Buffard notable, Joseph Deléglise, Catherin Curt, Laurent Riondet, Jean Chatel, Maurice Exartier, Barthélemi Voutier, Jacque Chatel, tous 8 notables, Balmain s[e] (secrétaire ?)

Et on a fait cette nomination. On a nommé une douxaine pour en avoir sept. Ils se sont tous en allez dans les forez (2) cachez (3). Exceptez ceux qui n'était pas de

contre-révolutionnaires qui venaient de Suisse. En particulier les *Lettres d'un royaliste* de Joseph de Maistre.)

(1) Le conseil général du département du Mont-Blanc, par application de la loi du 24 février 1793, réquisitionnant 300.000 hommes, fixa le contingent dû par chaque commune et envoya partout des commissaires pour activer partout le recrutement ; il fut décidé que, dans des communes où le nombre des enrôlements volontaires serait insuffisant, les hommes qui devraient partir seraient désignés par le sort.

(2) « Cependant les ennemis de la Révolution cherchaient à entraver par tous les moyens le recrutement des volontaires. Ainsi on lit dans le registre des délibérations du conseil de ville de Rumilly, le 7 avril 1793, que « des ci-devant nobles et des contre-révolutionnaires qui n'ont pas encore émigré voyagent dans ce département pour y fomenter la guerre civile, empêcher le recrutement des volontaires et pour tâcher d'inspirer aux âmes faibles et aux gens de la campagne la terreur et l'effroi en leur faisant croire que les Piémontais vont venir dans ce département sous 8 jours ». Les vallées de la montagne, dont les populations étaient fanatisées par l'ancien clergé, accueillaient volontiers les nouvelles alarmantes ; ainsi l'insurrection de la vallée de Thônes, qui éclata en mai 1783, eut pour prétexte l'opposition au recrutement des volontaires. » (Voir André Folliet, *op. cit.*, p. 157-158.)

(3) « 52 ou 53 jeunes gens de cette paroisse (Saint-André,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mesure comme par exemple Moi J. Marie Feaz et Claude Duc et Charle Magnin et Joseph Dufour et Jean Laiman ont été revoqués pour la mesure. Il y avait encore François fils de Joseph Feaz, Joseph Romolon, pierre Butard, Jacques fils de Victor Ameret, J. Baptiste fils de Pierre Guionet, Martin fils de Jean Riondet, J. Baptiste fils de Charles Didier, Mathieux, fils de J. Jacques Riondet, Laurent fils de Jean Jermain.

Et puis ensuite la municipalitez de S[t] Jullien a verbalisez qu'il n'en avait point de capable de tous ceux qui sétaient allez présentez et les autres sétaient en allez. On a envoyez tout de suite à l'auditoire à S[t] Jean qu'il ni en avait point de capable (1).

Et quand il vien le jour de la fête du corps de Dieu ; une quantitez des soldats de la troupe françaises ont fait

Maurienne et du village du Freney) ont disparu dès le dimanche destiné à la nomination de 9 soldats, il y a quinze jours ; on les dit être passés en Piémont ; je les crois, au contraire, cachés dans les montagnes. » (Voir VERMALE et ROCHET, *op. cit.*, p. 370, lettre du 26 mai 1793.)

(1) La levée du 3e bataillon de volontaires provoqua une révolte dans le Faucigny, à Mégève le 28 avril, à Cluses, à la Roche. Mais l'insurrection la plus grave que provoqua cette levée de volontaires du 3e bataillon fut celle de Thônes, dans le district d'Annecy. Les autorités constituées ayant envoyé trois commissaires pour réclamer à la municipalité de Thônes le contingent d'hommes qu'elle devait fournir en fin avril, celle-ci refusa de désigner les volontaires. Les jeunes gens de Thônes décidèrent le 4 mai de résister à mains armées contre la réquisition. Une femme, Marguerite Frigelet, fut l'âme de cette résistance. Une petite armée de 3.000 hommes fut formée et il fallut 3 bataillons, de la cavalerie et 2 pièces de 4, sous les ordres du général d'Oraison, pour triompher de cette révolte. Le 10 mai, les troupes républicaines étaient à Thônes. Quant à Marguerite Frigelet, elle fut prise et fusillée à Annecy, le 18 mai 1793.

A Saint-Michel-de-Maurienne, un bataillon des volontaires de l'Ain se révolta à l'instigation des contre-révolutionnaires ; mais il put être ramené au devoir sans effusion de sang, grâce à l'énergie de Doppet, qui avait été chargé de réprimer cette insubordination.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la parade ici à S[t] Jullien. Il ni en avait deux rang depuis la grande porte jusque en entran au cœur. Et puis ils sont tous allez à la prosession pour accompagner le Solleil avec deux tambours et les officiers en tête avec le caporal, le commandant et le capitaine. Et personne de la confrérie (1) du S[t] Sacrement s'est habilliez exceptez qu'ils ont pris les ornement comme par exemple les falo, la Croix et le rollait et leurs baton qui est la marque du prieur (2). Et le citoyen maire avec le procureur et deux municipo ont portez le couver sur le solleil a la prosession. Et a ce que je doute je croix que la nation française na poin de poudre (3) puisqu'il n'a pas tirez un cou pour faire honneurs comme lon doute qu'il soit le S[t] Sacrement quoique le capucin aye prettez serment.

Et comme l'on n'a fait plusieurs poursuites (4) pour enlevez du monde dans la Savoye ; et personne ne si etant presentez ny volontaire ni par force on ne la pu faire agir tout de suite. La municipalitez a verbalisez et puis on a envoyez à l'auditoire à S[t] Jean.

Et puis ensuite on a un peu restez tranquille pendant l'espace d'un moi ou plus ou moins. Et quand il vien le 23 juin qui est le dimanche devan la fête de S[t] Jean-Baptiste on a publiez et affichez puisque on a pas voulu allez volontaire ou le faire allez par force. On tirez au bulletin ou être nommé. On faira tout comme bon leurs semblera. Fait le 23 juin 1793.

J. M. Feaz.

Le 14 juillet 1793 (5) une quantitez nombreuse de monde qui a passez de la troupes françaises environ une heure

(1) Dans chaque paroisse de la Savoie les fidèles formaient des confréries ou sociétés religieuses qui donnaient chaque année des fêtes et suivies de banquet.

(2) Chef élu de la confrérie.

(3) Chaque réjouissance ou solennité dans les villages de Savoie, autrefois comme aujourd'hui, était marqué par le tir des *boîtes*.

(4) Allusions aux révoltes du district d'Annecy et de Cluses, rapportées p. 29, note 1.

(5) Voici quel était le dispositif des troupes françaises dans la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ou deux du matin. Le monde qui étaient dans le Bourc de S[t] Jullien tremblaient de peur de voir passez tant de monde. Les uns disait qu'ils allaient batre à Lassiette (1) ou au fort désillié : la ou est le simetière des la guerre vieillie des français. Et deux jours au paravant qui est le vendredi le 12 juillet on a commandez tous ceux qui avait des bon mullet et bon bouvée (2) pour aller porter de lavoine à Lanlebourc (3) ou a Moudanne (4) ou bien de la farine. On donnaient cinq sols par lieu, et par quintal en assignat argent de la République française.

Et le 26 juillet dudit il ni en a dessendu une grande cantitez pour le moins milles avec leurs canons (5) et le samedy qui est le lendemain qui est le 27 du dit moi il ni en a dessendu a peu près la meme cantitez. Et

Maurienne en juillet 1793 : Le général Ledoyen qui commande dispose de 7 bataillons, soit d'environ 4.500 hommes. La légion des Alpes et le 1[er] bataillon du 23[e] se trouvent au village de Termignon, en avant duquel on a placé 6 canons. Deux avant-gardes sont à Lanslebourg, au pied du Mont-Cenis et à Entre-deux-Eaux, au débouché du col de la Vanoise, qui permet de descendre à Moûtiers en Tarentaise.

Sur le mamelon à l'ouest de Bramans, un ouvrage orné de 8 canons, maîtrise à la fois les chemins des deux rives de l'Arc et le sentier du petit Mont-Cenis. Le 6[e] de l'Ain, cantonné à Aussois, sert de réserve. Le 5[e] de la Gironde à Modane et Notre-Dame-du-Charmaix et le 4[e] de l'Ain à Saint-Michel, couvrent la ligne de retraite, en surveillant les passages qui, de Bardonnèche conduisent dans la Maurienne (Voir Krebs et Moris, *Campagne des Alpes*. Paris, Plon, t. I, p. 265).

(1) Fort d'Exilles et Mont-Assiette, entre Oulx et Suse (Piémont.

(2) Attelage de bœufs.

(3) Lanslebourg.

(4) Modane.

(5) L'armée des Alpes, qui, suivant les décrets, aurait dû être de 30.000 hommes, n'en avait pas 16.000. Les Austro-Sardes étaient au courant de son affaiblisement. Henri Costa nous apprend qu'ils savaient qu'il n'y avait pas 1.500 hommes dans toute la Tarentaise ; qu'il s'en trouvait à peine 3.500 dans la vallée de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

a present ces jens (1) la san von batre contre la ville de Lion (2) parce que lon est encor istocrat ils ne veulent pas se rendre a la nation parce que il trouve quil nont point de règles. Ils voient qu'ils sont battus de plusieurs couronne (3). Il faudra tôt ou tard que la nation perisse parce que toutes les couronnes lui donne dessus. Il faudra quil abessent la tête par force car une nombreuse cantités de la nation dexarte (4) et une quantitez que les piedmontais tue (5). Jugez un peu si cela peu ocmenter. Non non dit l'homme de la bonne loy.

Maurienne. D'autre part, il nous dit que Lyon, Toulon, Marseille, appelaient secrètement le roi de Sardaigne comme un libérateur. (Voir TREDICINI, *op. cit.*, p. 134.)

(1) Pour suppléer à ce départ des troupes pour Lyon, le général Kellermann, par arrêté du 5 août 1793, réquisitionna dans le département du Mont-Blanc 860 gardes nationaux qui touchaient le traitement des autres troupes de la République. Ces réquisitionnés formèrent le *6e bataillon du Mont-Blanc*, sous le nom de gardes nationales soldées. Ce bataillon fut employé à l'armée des Alpes aux opérations contre les Piémontais en Maurienne (1793). Il fut licencié le 22 octobre 1793.

(2) TREDICINI, *op. cit.*, p. 193-4. — 14 avril 1793. Kellermann lutte pour conserver ses troupes et fait valoir la nécessité de garder les frontières; on les dégarnit pour parer aux troubles de l'intérieur. Kellermann, général en chef de l'armée des Alpes, est au siège de Lyon en août 1793.

(3) Allusion à l'alliance du roi de Sardaigne avec l'Autriche et l'Angleterre.

(4) TREDICINI, *op. cit.*, p. 196. — 31 mai 1793. Rapport des représentants du peuple de l'armée des Alpes au Comité de Salut Public. (Dubois-Crancé, Niche et Gauthier) : « Les jeunes gens de beaucoup de cantons n'ont pas voulu servir la République et sont passés en Piémont. Les paysans ont fait déserter plusieurs de nos soldats, qu'ils ont conduits eux-mêmes à l'ennemi ».

9 juin 1793. — Le général Kellermann signale une désertion effrayante parmi les volontaires.

10 juin 1793. — Le commissaire Lémonlières envoie à la Convention un rapport dans lequel il avoue que la désertion est de plus en plus considérable à l'armée des Alpes et d'Italie.

(5) Dès le mois d'avril, les Sardes, alliés aux Autrichiens, avaient

Digitized by Google | Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et le 4 du moy d'aut 1793 nous avions un capucin. Il cest habilliez en prêtre. Il a fait faire une soutanne noire comme était à la coutume des ancien temps et ils commence deja a parlez de faire des prières comme par exemple donner des bénédictions pour apaiser la colère de Dieu. C'est l'évêque de Nici (1) qui la ordonne dans tout son diocèse. Mais raro qui lecoute parceque il a juré contre la nation d'être fidèle (2). Et nos prêtres qui sont venu de piedmont (3) on dit qu'il y a autant du pécher d'assister au office et a vèpré tout comme à la messe parce qu'il dépend tout de létreux.

Et le 22 juillet 1793 il ni en a montez environ 1200 soldats pour remplacez ceux qui était dessendu. Et ils

repris l'offensive. Le 14 avril, les administrateurs du Mont-Blanc, à Chambéry, rendent compte à la Convention que 250 Sardes viennent d'envahir les communes de Vallorcine et Chamonix. Ils annoncent en même temps l'abandon de la redoute de Sollières en Maurienne et l'évacuation de Lanslebourg et Termignon.

(1) Pour Annecy. Les 4 évêchés de Savoie avaient été supprimés par les conventionnels en mission et la constitution civile du clergé appliqué par eux en Savoie n'avait conservé qu'un seul évêché dont le siège fut mis à Annecy.

(2) D'avril à juin 1793, la Maurienne fut parcourue par une *mission apostolique* de trois prêtres constitutionnels envoyés sur la demande du conseil général du département du Mont-Blanc par l'évêque de l'Isère, pour combattre le fanatisme et faire aimer la constitution civile du clergé. (Voir cardinal BILLIET, *op. cit.*, p. 48 et suivantes).

(3) Cardinal BILLIET, *Mémoire pour servir à l'Histoire ecclésiastique du diocèse de Chambéry*, 1865, Chambéry, — signale que parmi ces prêtres qui étaient rentrés avec les Piémontais, un d'entre eux fut fait prisonnier et fusillé, p. 88.

Le curé Molin, dans ses *Mémoires*, raconte, p. 21 et suiv., *op. cit.*, que vers le 10 juillet il se trouvait avec une dizaine de prêtres au Mont-Cenis. Vers le 15 août il est à Lanslebourg : « Dans l'impatience de rentrer dans nos paroisses et de revoir notre peuple abandonné depuis environ 5 mois, je vins avec mon frère jusqu'à Orelle ; mais nous ne pûmes percer plus loin, parce que les Français, s'étant réfugiés en Valloire, faisaient craindre aux Pié-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avaient tous des bonet des chasseurs (1). Ces bonet sont du papiés machez avec un petit avantoit de cuir sur le fron pour parer le soleil, avec un bor depuis le fron jusque a la cadinette tout du poil noir. Que cela vous fait peur.

Il y a montez environ 400 soldats en Valménier au commencement du mois d'août. Il y ont restez jusque la semaine d'aprez lassomption de n. d.

Et autre il ni en a montez 400 soldats au coup de Bone (2) qui ont fait un ravage extraordinaire. Ils ont pilliez des montagnes comme par exemple au dela du coup chez Jean Marie Michellan et chez Jean Michel Bernard de S[t] Martin la Porte. On leur a pris 12 moutons entre leur deux qu'ils avaient a leur montagnes mais on a tuez que quatre. Les autres huit les bergers se sont fait rendre avec une quantité des fromages du serais et du beurre et du lait jusque on a été comptant. Sans compter les ravages quil ont fait par les autres montagnes basses de S[t] Martin et de bonne (3). Jugez un peu 400 soldats qui ont restez deux jours.

Et puis après on ni a lessez un detachement d'une dixaines qui était campez sur le coup qui ont fait apportez du bois de S[t] Martin de Belleville pour faire cuire leur viande.

Le bruit court que les piedmontais avec les prutien vont d'un même aller. Ils ont chassez les français qui

montais d'être pris par derrière s'ils avançaient plus bas. Cependant ces derniers recevaient des députés de presque toutes les communes, pour les prier de descendre. Ils se rendent à ce vœu, pour le malheur temporel des populations ; je dis temporel, parce que cette descente fut cause que bien des familles ont été pillées et que beaucoup de personnes, par crainte, ont quitté leurs foyers et ont passé pour émigrées ».

(1) 6 avril 1793. — Le général Kellermann demande la formation d'un bataillon de 600 hommes portant le nom de *chasseurs des Alpes*, composé d'hommes robustes, connaissant les montagnes et habiles à tirer.

(2) Col de Beaune.

(3) Beaune.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avaient entrez dans la Savoye (1) et les français (2) se

(1) Les Français avaient construit des redoutes et élevé des batteries contre les avenues du Grand et du Petit-Mont-Cenis. Ils en avaient à Lanslebourg, à Termignon, à Sollières, à Bramans et tenaient le reste de leurs forces en réserve à Modane, Saint-Michel, Saint-André et Saint-Jean. Suivant le plan arrêté (par les Austro-Sardes), le corps du duc de Montferrat et celui du marquis de Cordon devaient attaquer en même temps les Français, l'un à Saint-Maurice, l'autre à Lanslebourg. Les deux corps d'armée descendus en Savoie devaient ensuite se tenir en ligne et pousser toujours l'ennemi devant eux, jusqu'à ce qu'ils puissent se rejoindre au confluent de l'Arc et de l'Isère. — Bessans fut attaqué dans la nuit du 29 au 30 juillet 1793. Le corps du duc de Montferrat descendit des plateaux du Petit-Saint-Bernard le 14 août. Le 18 il était à Moûtiers. Le corps du marquis de Cordon attaque Lanslebourg le 12 août. Les Français repassent l'Arc et en coupent les ponts. Ils se soutinrent le 14 au poste de la Sourdière, mais le 15 ils l'abandonnèrent et brûlèrent leur camp et leurs redoutes ; puis ils continuèrent leur retraite sans désordre et sans précipitation, sous la protection d'une forte avant-garde et de quelques pièces d'artillerie, rompant après eux les ponts de l'Arc et incendiant les forêts de sapin le long de la grande route. (D'après le *Précis de la campagne de 1793,* par Henri Costa de Beauregard, publié par Tredicini, *op. cit.*, p. 133 et suiv.).

(2) L'administration départementale du Mont-Blanc ne connut la marche des colonnes d'invasion piémontaise que le 14 août. Elle prit aussitôt des mesures énergiques. Le premier soin du conseil général du département fut d'envoyer un de ses membres, Claude Girod, au quartier général de la Pape, à Lyon, afin de solliciter de prompts secours de Kellermann et des représentants Dubois-Crancé et Gautier. Claude Girod devait se rendre ensuite à Paris pour demander l'appui de la Convention. A la séance de la Convention du 20 août, il prit la parole : « J'ai eu le soin de faire connaître au Comité de Salut Public l'esprit des habitants du Mont-Blanc ; la masse est patriote, mais il y a des traîtres et des gens susceptibles d'être fanatisés. Un fait qui nous est connu, c'est que des officiers municipaux ont conduit les colonnes piémontaises sur le territoire français ; *on veut faire de la Maurienne et de la Tarentaise une seconde Vendée ;* on fanatise le paysan qui tient encore à tous les préjugés. Il y a une mesure à prendre, c'est d'incendier les villages qni se révolteront ; n'épargnez pas les hommes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sauvaient d'une grande foule avec leurs équipages (1). Les Français ils avait des charrettes innombrable une quantitez nombreuses avec des voitures mulet et bouricq pour charrier l'équipage. Le 7 du moy d'aut (2) les piedmontais on logez à Moudanne et les Français ont brulez le pon de St André afin qu'il ne pouse plus en bas pour donner le temps de ramassez leur artelerie canon et munition. Le 17 il ni en a passez six canon et le 18 six avec toutes la munition et une grande cantitez des soldats et le 20 d'aut il y a passez le reste. Et quant ils ont été à St Jullien ils se sont arrettez. La terre de la Barque elle était remplie de soldats et les terres Dessous, les nôriés Salin elle étaient toutes remplies des soldats. Et une grande quantitez qui était en Valloire et en Valmenier ils sont tous passez du cotez de Montricher et ils se sont allez rendre à St Jullien. Ils sont allez campez à la terre de Pierre Didier au dessus de la chapelle de la Maladière. Et ils ont fait un grand carnage. Une cantitez s'en sont en allez faire le pillage par les maisons la ou ils pouvait entrez comme par exemple chez Joseph Soudier ils ont

qui se révolteront. De plus, le département du Mont-Blanc a aussi des émigrés ; l'assemblée des Allobroges les rappela ; ils rentrèrent non par amour de la liberté, mais pour conserver leurs biens ; je demande que tous ceux qui ont fui la ci-devant Savoie à l'approche des armées françaises soient mis en état d'arrestation. « La Convention adopta séance tenante les arrestations de suspects que le directoire du département avait déjà faites, et le 25 août, sur le rapport de Hérault de Séchelles, elle décida de défendre le Mont-Blanc, malgré l'opposition d'un certain nombre de députés qui mirent en doute le patriotisme des anciens Savoisiens et demandèrent l'abandon de ce département. (Voir J. Masse, *op. cit.*, 3e partie, p. 56 et suiv.).

(1) Le général Ledoyen, évacue le 14 Lanslebourg et Termignon, ainsi que la redoute de Sollières, après avoir fait ramener son artillerie en partie à bras, jusqu'à Modane.

(2) Le 17, le général Ledoyen ayant évacué ses magasins de Modane et laissé prendre les devants à son artillerie, se replie sur Saint-André et Saint-Michel le 19 et 20 août. (V. Krebs et Moris, *op. cit.*, II, 268.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bu son vin et tout ce qu'ils ont pu avoir et chez Laurent Riondet tout de même. Ché Charle Buffard il ni était pas; ils ont mis en bas deux porte et puis ils ont pris tout son beurre et bu tout ce qu'ils ont voulu boire et encore pris beaucoup du linge mouchoir et autre. Et ce qu'ils n'ont pas pu boire il lont portez dans des sceaux à la troupe vers la Maladière et ils y ont restez à S[t] Jullien depuis le poin du jour jusque environ troix heures appres midi et puis ils se sont allez campé à Saint-Jean au-dessus de N. D. de pitiez et le lendemain ils se sont en allez dans la Basse Savoie (1) et quand il vient le 24 aut ils sont retourné à S[t] Jean et il y avait un prêtre avec un soldat piedmontais quils se sont venu promenez jusqà S[t] Jullien. Il y a heu despion qui le sont allez accusez à S[t] Jean. Tout de suite la troupe française a montez à S[t] Jullien pour chercher ses deux istocrat mais par bonheur ils ne les ont pas trouvez. Ils se sont ensauvez à S[t] Martin la Porte.

Et le même jour il y a dessendu quinzes sens hommes qui sont tous les volontaires qui se sont en allez cest hiver de toute la Mauriene. Ils ont passé ar cou de Baune (2), ils venoit de Moutier (3) en To (Tarentaise). Ils

(1) Le général Ledoyen, arrivé à Saint-Michel et Saint-Julien est prévenu de la retraite de Bagdelone en Tarentaise, ayant, par suite, un flanc gauche découvert; il laisse à Valloire et dans le Valmeinier 2 bataillons sous les ordres de l'adjudant-général Prisge, puis vient prendre position le 22 août à Aiguebelle. (Voir Krebs et Moris, *op. cit.*, II, p. 271).

(2) Le marquis de Cordon, commandant les Piémontais, s'avance avec précaution dans la Maurienne au fur et à mesure que l'évacue le général Ledoyen. Le 18 il envoie à Modane le bataillon de chasseurs et quelques pièces. 200 hommes, le 22, vont en éclaireurs vers Valmeinier. Le 24, le reste de son corps d'armée arrive à Modane. Le bataillon de chasseurs et 14 compagnies de grenadiers sont alors portés à la Buffaz et *détachent 300 hommes à Beaune, au-dessus de Saint-Michel où arrive, le 25, le général de la Tour, venant de la Tarentaise par le col des Encombres.* (Voir Krebs et Moris, *op. cit.*, II, p. 272.)

(3) Le général français Bagdelonne, commandant en Tarentaise,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sont allez camper deux canon quils ont apportez sur des mulles sur le roc du pas de la roche, lieu dit aux trois croix du Calvaire.

Et quand il vien le lendemain au soir, ils ont desendu leur canon et puis ils ont passez du côté de Mondeni qui est le bataillon des chasseurs gènois et les melitiain ont restez à St Jullien avec les restan du rugimen Genois (1). Et ils ont tous logés dans l'Eglise. On leur a fourni de la paillies et du bois et du foin jusqu'en attendant que les autres piemontais viennent les renforcer et de peur de ces français qui sont encore en Valloire (2) on dit qu'il ni

signale, dans un rapport du 23 août 1793, « que les montagnards du pays regrettent leur ancien esclavage et qu'ils conduisent les Piémontais par des chemins sûrs et des passages inaccessibles. » (Cf. TREDICINI, *op. cit.*, p. 199.)

(1) Le général de la Tour venant de Tarentaise prend le commandement de l'avant-garde des troupes de M. de Cordon. Il occupe le 26 Saint-Julien, Villard-Clément, Saint-Jean-de-Maurienne, avec avant-postes à Mont-Denis et Hermillon. Le gros campe le lendemain à Saint-Michel, envoyant à Saint-Martin et à Saint-Jean-de-Belleville 200 hommes et 3 compagnies de chasseurs pour se relier avec le corps de la Tarentaise.

(2) La tête de la colonne piémontaise arriva à Saint-Michel le 27 août. Là elle commença à avoir des inquiétudes pour elle-même. Des hauteurs de la Buffa qu'elle avait occupées, elle vit descendre par le Galibier deux bataillons français qui venaient de Briançon et qui allaient de renfort à Aiguebelle. Elle apprit en même temps qu'un corps considérable de troupes ennemies, venant également de Briançon, était caché dans le bassin de Valloire (on supposait qu'il s'y trouvait 3.000 hommes) prêt, par conséquent, à tomber sur son flanc ou à lui couper la retraite. Ces nouvelles refroidirent tout à coup l'ardeur d'envahir et détruisirent l'espoir d'entamer les Français avec 8 à 10.000 hommes. On ne fit plus que *sophistiquer* sur le poste de Valloire ; on forma divers projets d'attaque, dont aucun ne fut exécuté. (On s'exagère beaucoup l'importance de ce poste de Valloire.) On forma ensuite des projets défensifs pour assurer Saint-Michel et Saint-Jean contre ce pernicieux débouché de Valloire. Finalement on se contenta de couper tous les ponts de l'Arc entre Saint-Michel et Valloire et de garnir de canons les hauteurs auxquelles

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

en a encore trois mille français en Valloire. On veut le chasser dehors avan que de partir de S[t] Jullien parce que l'on crain d'être entre deux feu parce que les autres français sont encore à la Chambre.

Et quand il vien le 27 aut on a donné ordre au conseil de S[t] Jullien de nommer 24 hommes pour le détachement de volontaires pour aller faire la découverte par les montagnes du coté du chataux de Montvernier (1) et de Montemon (2). Mais de tous ces gens la il ni en a parti que une quinzaines les autres ont été (3). On leur a donné les armes fusils et juberne (4). Et du côté de S[t] Jean Darve, Jarriez (5) et foncouverte et S[t] Sorlin ils sont venu prendre deux ou trois charges de fusils avec des munitions pour se garder sur les montagnes. Jugez un peu si ils nont pas du courage. Ils sont tous volontaires (6).

Et les mélitien de Maurienne ont restez à S[t] Jullien jusque le jour de N. D. de Septembre et quand il vien ce jour la on a eu ordre de partir et quand il vient par la autour de 4 ou 5 heures après midi il ni en a passez une nombreuse quantitez qui ont montez du cotez de Valmenier pour chasser ces hanimaux de français qui sont encore en Valloire et ces vilain democrataz. Quand il vien le 3 Septembre (7) ces hanimaux vinre faire le

s'adosse le village de Saint-Michel et qui font tête aux avenues du Galibier. Après quoi la colonne du marquis de Cordon se remit en marche le 7 septembre pour se porter en avant. (D'après Tredicini, *op. cit.*, p. 144.)

(1) Montvernier.

(2) Montaimont.

(3) Pour : retinans, c'est-à-dire manquants.

(4) Giberne.

(5) Jarrier.

(6) L'armée piémontaise en Maurienne aurait pu disposer d'un grand nombre de paysans qui ne demandaient que des armes pour s'unir à elle. Même état d'esprit chez les paysans du Faucigny et de la Tarentaise. (D'après Tredicini, *op. cit.*, p. 145 et suiv.)

(7) Le commandant des troupes piémontaises de la Maurienne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pilliage en Albane (1) et puis on a tout brulez le village vers l'Eglise meme léglise et le clochez et de la rage quils avaient ils tuoit encore le monde et il fallut encore que les gens Dalbane ramassat leurs bestiaux qu'ils avaient dans leurs montagnes et les venir cachez dans la forez au dessous de Montricher et les autres la ou il y avait de rémû du cotez des vesses. Et en Albanette (2) on leur a fait troix fois le pilliage et encore il les estimoit. Ils ont mis à chaque particulier dessus les portaux de leur porte quils étaient des bon citoyen après les avoir tout pilliez.

Et le 9 dudit il ni en a passez deux cent hommes environ quil venoit encore du piedmont.

Et le 5 septembre on a commencez a faire une redoute vers le pon darc au dessous de la Clemen et on y a lessez 18 pièces de canon avec une compagnie des soldats pour faire la garde.

Et le 13 Sept. (3) les français on fait ronflez leurs canon contre les piedmontais mais ils n'ont pas fait grande capture. Ils n'ont tué que deux. L'un a eu le coû mortel et l'autre a eu la cuisse coupez d'une balle de canon.

ne pouvait prendre une attitude nettement offensive tant qu'il ne se serait pas rendu maître de la position de Valloire. En vue de préparer cette attaque, le brigadier de Soyrier, établi à Saint-Michel, avait reçu l'ordre de renforcer le détachement de Valmeinier, d'y envoyer 2 canons de montagne, tandis que le poste de la Loza devait être pourvu de spingardes. *Les paysans d'Albanne qui avaient enlevé une grand'garde française, le 8 septembre, placée sur la montagne de la Turra, avaient été chassés le lendemain du village même.*

(1) Village mauriennais sur les bords de la Valloirette, entre Valloire et Saint-Julien.

(2) Id.

(3) Le général Ledoyen reprend l'offensive, d'après les indications données par le conseil de guerre réuni par Kellermann à Grésy-sur-Isère. En vue de cette offensive, il fait rétablir le pont entre Aiguebelle et Argentine et construire une batterie à Saint-Georges-des-Hurtières pour le défendre. Le 13 septembre, à 6 heures du matin, il engage une vive canonnade avec l'ennemi. (Voir Krebs et Moris, *op. cit.*, p. 279.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et du cotez de Valloire (1) l'on bat en grande force tantôt du côté de Valmenier tantôt sur les montagnes de Valloire tantôt du côtez Dalbane. Et le 13 de septembre les piedmontais en ont pris 6 et les paysans 2 que cela fait le nombre de 8 français qu'ils ont pris pour presonnier par là du cotez de Valmenier.

Et le 16 septembre (2) les piedmontais qui avait deja poussez jusque a la Chambre et ils se sont retournez reculez jusque à S[t] Michel avec tout leur equipage exeptez leurs canon (3). On dit qu'il y en a 18 au dessous de la

(1) Prisye avait attaqué le poste de la Loza avec 500 hommes, dans la nuit du 12 au 13 septembre, tout en faisant une démonstration du côté de Valmeinier. Il fut repoussé par les Piémontais après un engagement de 2 heures.

(2) La colonne de Maurienne s'avança jusqu'au pont de l'Arc sous Argentine. Là elle se trouva arrêtée par ce pont qui était fortifié et garni de plusieurs bouches à feu, ainsi que la butte à laquelle il est adossé et celle du château de Charbonnières qui se trouve plus en arrière. Elle avait mis près d'un mois pour se rendre du Mont-Cenis à Argentine parce qu'elle n'était jamais sans inquiétude pour ses flancs et qu'il lui fallut rétablir les ponts que l'ennemi rompait en se retirant. Ces ponts étaient très nombreux. La colonne de Maurienne commença à rétrograder le 12 septembre et fit lentement sa retraite sur Saint-Michel où elle ne fut repliée que le 20. A l'exemple des Français, elle rompit les ponts après elle. Les Piémontais étaient défaits en Faucigny et Tarentaise, la colonne de Maurienne courait le risque d'être enveloppée par les troupes françaises qui arrivaient d'Aiguebelle, de Tarentaise et de Valloire. Elle commença sa retraite le 2 octobre et rentra dans ses retranchements du Mont-Cenis le 8. (D'après Tredicini, *op. cit.*, 152.)

(3) Le 16, à 4 heures du matin, le général Ledoyen ouvre de nouveau le feu de l'artillerie de Saint-Georges-des-Hurtières sur la redoute d'Epierre où de Cordon s'est fortifié. Il abandonne Epierre dans la nuit, après un combat qui avait duré toute la journée du 16 et s'établit à Villard-Clément après avoir fait sauter le pont d'Amafrey.

Quatre pieds de neige tombés dans la nuit du 17 suspendent les opérations pendant quelques jours, que M. de Cordon emploie à évacuer ses magasins de Saint-Jean sur Saint-Michel.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Clemen. Et tous nos paysans ont passez sur les montagnes et ils se sont venu joindre à Mondeni. Ils ont arrivez à Mondeni le 17 septembre et il y a montez une grande cantitez de la troupe le même soir qui ont passé à Tormenlier et le 16 et le 17 dudit tous les paysan depuis Egubelle (1) jusqu'à St Jullien comme par exemple Egubelle, Argentine, St Jorge (2) etc en un mot toutes les paroisses jusqu'à St Jullien, je doute quil ni en a plus de 2000 tous volontaire qu'ils se sont engagez à St Michel dans la sale de la frisez au petit Turin. Jugez un peu que on en voulaient plus engager pour le régiment de Maurienne car cetaient deja le plus grand regiment quil y ayent dans tout le Piedmont.

Et le 22 septembre 1793 (3) qui est le jour de Saint Maurice, les français se sont partagez en deux parties. Lunne est venue du cotez de Montricher et l'autre du cotez de St Martin Darc. Ceux de Montricher ils sont venus jusque au dessous du Bochet proche des resse et quand ils ont été là les piedmontais ils sont allez prendre leurs canons qu'ils avaient vers le pont d'arc et ils les ont amenéez au pied du grand chan on sous entend sur les vignes du Petit Fontagneux et puis on les a fait ronfler pour dix huit fois on tirait par là au dessus du Bochet, memement au première terre de Montricher et plusieurs cous dans la forez et ceux qui n'ont pas été

(1) Aiguebelle.

(2) Saint-Georges.

(3) Krebs et Moris *(op. cit.*, II, p. 286) ne donnent point de détails sur les combats du 22 septembre. Après avoir mentionné le dispositif de retraite de l'armée de Cordon, ces auteurs ajoutent : « A gauche, une chaîne de postes à Albiez, Montricher, Saint-Martin-la-Porte, Saint-Michel, Valmeinier, Pierre-Benoît, Combes, le Désert et la Loza, se reliant avec les troupes du baron Chino aux cols de la Vallée-Etroite et de la Roue, couvrent la ligne de retraite par le Mont-Cenis, en *faisant face aux troupes (françaises) de Valloire, dont deux petites colonnes ont vainement cherché à déboucher d'Albanne dans la vallée de l'Arc, le 22 septembre an II.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mors ils se sont reculez tout de suite jusque à la paroisse de Montricher la ou il y a une croix. Et cela est arrivez par la autour de onze heure ou midi. Et quand il vient par la autour 3 heures une grande troupe piedmontaise avec le general qu'ils etaient tous a S[t] Jullien montaire tous pour aller à S[t] Michel. Et la troupe française qui etaient encore a Montricher, qui a vû montez tant du monde du côté de S[t] Michel se reculere du cote de Valloire et ceux qui était à S[t] Michel faisait ronfler les canons. Je croix qu'ils ont plus tirez de 200 cous de canon du cotez de Saint Martin Darc. Et une foule de piedmontais avec leur canon qui etoit à Valmenier avec une grande foule des paysans qui était tous du cotez de Valmenier et les français au millieux. Jugez un peux si ils aont pas fait du carnage. Et quand il vient par la autour de 4 heures après midi une grande foule piedmontaise dessendue de S[t] Michel pour venir à S[t] Jullien. Et comme je viens de vous dire les canons de S[t] Michel il n'ont pas restez 3 minutes tranquilles depuis midi jusque par là autour de 3 heures sans discontinuer que cela faisoit tremblez le monde. Et ce que l'on tirait du cotez de Montricher ce n'etait point de cous de canon il était de grenade la ou il tomboit il s'ecartoit tout en feu. Et le bruit cour que lon a tue que dix français du cotez de S[t] Martin Darc et deux que l'on a prix pour prisonnier. Et dans le courant de la même semaine il y a une dixaine de français qui ont passez la riviere vis à vis du fourneaux de la Chaux de Thoma Ponce la ou il y a une garde.

Et quand il vieu le jou de la foire de la S[t] Michel (1)

(1) 29 septembre, le général Ledoyen poursuit son offensive. « Les troupes de Maurienne, renforcées, le 27, par deux bataillons venant de Tournoux (Hautes-Alpes), prennent position en avant de la Chambre. *Le lendemain, le général Ledoyen se porte à Montgellafrey et Montaimont avec 1.500 hommes.* Le commandant (piémontais) du poste de Montpascal voyant, à 6 heures du soir, une colonne venir sur lui et une autre se diriger, sur sa droite, vers le col de Varbuche, se replie sur Hermillon où il est rejoint par la grand'garde de Montvernier, qu'il a fait prévenir. Ces

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les Français ont montez a Montenon (1) ils ont fait un carnage de diable, cassez les portes, pilliez en un mot. C'est une chose infroyable.

Et tous ces paysan qui était de garde s'en sont reculé avec les troupes du roy qui y était avec eux. Et les français jusque a la montagne de Varbuche et les paysans s'en sont reculez jusque a Mondeni. Et a Mondeni il y a monté deux compagnies des grenadiers le même soir. Et le lendemain qui est le dimanche deux autres compagnies.

Et le deux du moy d'octobre (2) la troupe piedmontaise avec tous les paysans et toutes lartéléries se sont reculez (3). Tous ceux qui étaient par les montagnes et

deux troupes s'établissent ensuite à Montendry et Mont-Denis. » (Krebs et Moris, *op. cit.*, II, p. 287.)

(1) Montaimont.

(2) Le 2 octobre, le marquis de Cordon envoie 200 hommes à Notre-Dame-du-Charmaix pour appuyer l'aile droite du baron Chino qu'il invite à garder avec soin le col de la Roue et le déboubouché de la Vallée-Etroite. On achève l'évacuation des magasins de Saint-Jean et, dans la nuit, le brigadier de Fontanieu rallie, à Saint-Michel, les postes avancés de l'armée piémontaise. Ce même jour, le reste de la division piémontaise se replie sur Saint-André, après avoir détruit les ponts de la Sausse et de la Denise, malgré le feu des patrouilles de Ledoyen et qui occupent Saint-Michel, la Buffaz, Thyl, la Traverse et font leur jonction avec les troupes de Valloire. (Krebs et Moris, t. I, p. 291 et 292.) — Le 4 octobre, le général Kellermann arrive par le col des Encombres, à Saint-Michel, où se concentrent peu à peu les troupes républicaines, épuisées de fatigue et de faim, sans souliers, presque sans vêtements et manquant d'artillerie.

(3) Le 7 octobre, les Français étaient à Modane. « Ainsi, malgré leur infériorité numérique, malgré l'hostilité d'une partie des habitants, malgré la pénurie des approvisionnements de toute nature, les Républicains avaient employé moins de temps à délivrer la Savoie que les Piémontais n'en avaient mis à l'envahir. Cet heureux résultat était dû aux habiles combinaisons de Kellermann et de son chef d'état-major le général Saint-Rémi, à l'énergique activité, à l'intrépide bravoure des officiers de tous grades, au dévouement et à l'enthousiasme des soldats, volontaires et troupes

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tous les jeunes gens sen sauvoit dans le piedmont (1).

Et le premier octobre (2) on a brulez toute la paroisse de Valmenier et massacrez une cantitez du monde et ramasse toute l'artelerie du piedmontais qu'il y avait.

Et le 19 octobre 1793 (3) le capucin que nous avons déjà en paravans il a dit deux messe une à S[t] Jullien et l'autre à S[t] Jean de Maurienne qui est la dimanche de 19 octobre. Il a dit tous les deux le même jour et toutes les dimanches la meme chose deux messes par jour.

Le premier jour octobre 1793 nous avons commentsé a vandanger aux Espinache, qui s'est trouvé un mardy et le même jour les français on mit le feu à la paroisse de

de ligne, qui avaient supporté avec un véritable héroïsme les fatigues les plus dures, les plus cruelles privations. » (Voir Krebs et Moris, *op. cit.*, t. I, p. 293).

(1) « La perte totale de la colonne de Maurienne pendant tout le cours de cette campagne fut de 26 morts, 38 blessés, 97 prisonniers de guerre, dont 30 officiers, et elle n'eut, pendant 8 mois, que 77 déserteurs. Ce dernier fait est d'autant plus remarquable que 2 bataillons de Maurienne et de Genevois se trouvaient à « corps d'armée, et que, loin de sévir contre les soldats savoyards, les autorités du Mont-Blanc cherchaient alors à les séduire et à les attirer. » Ces deux braves régiments firent plus de recrues pendant l'expédition en Maurienne qu'ils n'y perdirent d'hommes. » (Cf.-Tredicini, *op. cit.*, p. 152).

(2) Dans la soirée du 30 septembre, l'adjudant général Prisge avait formé 7 colonnes qui bivouaquent dans la neige à proximité des troupes piémontaises de Valmeinier. Le lendemain matin, à 5 heures, les 900 Français, entraînés par l'ardeur de leur chef, attaquent à la baïonnette et, 2 heures après, sont maîtres de tous les postes, ayant pris 2 pièces de montagne, des caissons, des tentes, des mulets, tué ou blessé 50 hommes, fait une centaine de prisonniers, parmi lesquels le commandant piémontais et 12 officiers. (Voir Krebs et Moris, *op. cit.*, t. II, p. 290.)

(3) Pendant la marche des armées piémontaises en Maurienne, les membres du district de Saint-Jean-de-Maurienne se réfugièrent à Chambéry. Dès le 12 septembre, une délégation d'entre eux partit à Aiguebelle pour reprendre l'administration de la plus grande partie du district.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Valmenier. Ils ont brûlé (1) toute la paroisse sauf un village con appelle a la Combe. Et les français on mit le feu par apor que le monde on pris les armes contre les françois ont amené presque tout leur bestiot vache, breby, mulet.

Et le même jour nous avons vandangé. La troupe a étez la cause que nous avons vandangé huit jours trop tôt. Huit jour plus tar faiset du bon vin ramassé dans le bon tant dans le mois d'octobre illa point fait de la pluie jusque quelque jour après la Toussaint. Cela a été la cose que nous navons pas du beaux blé. Ils sont peu clair et je conte que ce fortifierons dans le printemps.

Et le 2 octobre 1793 (2) moi J. Marie Feaz je suis allez faire un tour de campagne du cotez de la Maurienne. Je suis alléz jusque a Suse (3) et j'étois engagé pour la melice. Et ayant vu que cela n'allait pas comme il faut j'ai desartez avec mon ache parce que la melice coupait du bois du levant de la ramasse (4) a la foré pour faire la decouverte. Et j'ai memement été 5 jours de garde. Nous

(1) Valmeinier avait été défendu non seulement par 800 soldats piémontais sous les ordres du major de la Boissière, mais encore par 200 paysans recrutés et sous les ordres de M. le comte de Maréchal. Prisge, quand il s'empara de Valmeinier, prit 17 de ces paysans et avec eux le noble Maréchal. Le 9 octobre, la Savoie étant entièrement reconquise, une commission militaire se réunit à Saint-Jean-de-Maurienne, elle condamna à mort Maréchal et les 17 paysans pris avec lui et un clerc minoré, nommé Dussel, qui, après avoir émigré, était rentré en Savoie avec l'armée d'invasion piémontaise. Ces condamnations furent immédiatement exécutées.

Sur le fait d'avoir brûlé le village même. (Cf. J. Masse, *op. cit.*, p. 103-105, 3e p.).

(2) Notre homme avait dû quitter Saint-Julien avec les troupes piémontaises en retraite.

Il devait faire partie de la milice ou mieux de la troupe de paysans dont il dit qu'ils suivirent les Piémontais le 2 octobre. Il n'a pas dû se rendre à Suse volontairement comme il a l'air de le dire, mais il a dû y arriver avec une partie des troupes de M. de Cordon.

(3) En Piémont.

(4) Montagne fortifiée au col du Mont-Cenis, versant français.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

y étions trentes à la Verole a la montagne de Lenvillard (1). Et dans toute ma campagne j'ai resté vingt cinq jours depuis le 1er oct. jusque le 25. Et quant il vient le 25 octobre je me suis rendu à Lenlebourc (2) qui est vendredi. Je me suis fait faire un passeport au secrétaire de Lanslebourc et quand j'ai été a Terminion (3) j'ai été arrétez de la troupe française. Les Sardes (4) mon emmenez devan le commendant et puis lonma foulliez par tout dans mes pauches dans mon sac, jusque dans ma santure de peur que je neusse aucune lettre, et puis lon ma fait conduire par un soldat de post en post jusque vis a vis du cor de garde de l'armée militaire à St Jullien. Et je n'ai pas eu la peine d'aller au corps de garde, lon ma déja délivré en entran à St Jullien lieu dit au dante et puis mon conducteur sen sest retournée à St Michel.

Et quand il vient le 25 novembre on a publiez les ordres de la taxe (5) de toutes les marchandises comme par exemple le vin a pot de la pré 17 sols. Selon la calitez en un mot. Beaucoup d'autres chauses paisez au poi tout taxez, exceptez le blé a carte et le vin a charge. Le fromage, viande, fers, assiez, étain, plon, graisse, sire, chandelle faite, tertifle, rave, choux, beurre, étofe, ratine, drap, souliez, sabaux, éclo de bois, en un mot beaucoup de chose ect. Et on a fait la visite par les montagnes la ou il y avait du blez et puis on le forçait à le faire porter au marchez ou à la grenette ; sinon autrement on leur envoie des soldats en brigade qu'on le faira porter par force. Et quand ils sont à la grenette ils ne sont pas mettre de leurs blez, il y a d'expres pour le mesurer et pour le délivrer a un chacun et encore pas beaucoup

(1) Lanslevillard.

(2) Lanslebourg.

(3) Termignon.

(4) J.-M. Feaz doit se tromper et mettre Sardes pour Français, car les Sardes n'étaient plus en Savoie depuis le 2 octobre.

(5) Maximum.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tan seullement 20 a 3 quarts (1) ; Et une grande quantité ils s'en retourne avec leur sac vuide parce qu'ils servent tous ceux de la ville avan que de servir ceux des paroisse étrangère ; Et le seigle est taxez à deux livres la carte et l'orge a trente six sols la carte. Et tous ceux qui en veulent il se faut faire faire un billet (2) a la municipalitez de sa parroisse et puis aller faire signez à S[t] Jean a la mairie et puis aller à la Grenette pour acheter du blez en payant tous en assignats sans pouvoir sortir de l'argent et ceux qui en sortent les surveillan leur enlevent et il leur donnent des assignats autant comme il leur donnent d'argent.

Et l'on a fait a savoir que tous ceux qui ont de l'argent il faut le porter à l'échange a S[t] Jean et on leur donnera du papier parce qu'il ne veule plus voir de l'argent au peuple (3).

Et quand il vien le sept du mois de decembre l'on a affichez à S[t] Jean que tous ceux qui sen allaient dans le Piedmont leur bien sera confusquez et si il est un enfant de familles (4) on le faira trouvez à son père ou

(1) Mesure de capacité pour les matières sèches, équivalait à 0 hectolitre 1343.

(2) Le 16 ventôse an II (mars 1793) une députation de la *Société populaire* de Saint-Jean-de-Maurienne invite par une pétition la municipalité de Saint-Jean à désigner un local où tous les bouchers devront débiter la viande, à nommer des préposés pris dans son sein pour assister à la vente, en reconnaître le poids et le prix, pour que nul n'excède le *maximum* et s'assurer si les payements se font en monnaie de la République, enfin à obliger tout individu qui voudra avoir de la viande d'être *muni d'une carte signée par le maire* et ce, y est-il dit, « *pour faire cesser tous les abus qui ont eu lieu jusqu'ici, surtout pour les bouchers, qui vendent de préférence à ceux qui payent en numéraire et leur portent les meilleurs morceaux, au préjudice de ceux qui payent en monnaie de la République* ». (Voir l'abbé Gros : *Le Club des Jacobins de Saint-Jean-de-Maurienne*. 1908. — (*Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie* de *Maurienne*,, t. IV, 2e partie).

(3) Lettre d'Hérault de Séchelles, avril 1793-1794, 2e p. I.

(4) Pour désigner les fils qui vivent avec leur père et mère faisant, quoique marié, ménage commun.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

mère ou lon faira passer le père émigré à la place de son enfan parce qu'il faut que tout le monde serve pour la nation : depuis dix huit ans jusqu'à soixantes sans délais.

Et quand il vien la premiere dimanche de decembre, on a publiez les ordre qu'ils fallait dessendre toutes les cloches (1) exeptez une pour la nessecitez de la paroisse et on la renvoyé de jour en jour jusque la seconde dimanche.

Et quand il vien la seconde dimanche on a reçu un autre ordre de 4 jours ou autrement on senprenait à la municipalitez de chaque paroisse. Ici à S[t] Jullien on a pris 2 au clochez de l'église et une au clochez des penitents et une au cœur et celle de Saint-Pierre on la volé et celle de S[t] Roc on la volé. On a encore eu celle de la chapelle de la rua et celle de S[t] Antoine on la volé; celle de la paï on la volé et celle de S[t] Bernard on la volé et celle des Exartier on la volé. En un mot la nation ne les a pas toutes eu et celle de Serpollière on la lessez par aport au rologe qui battoit a la cloche, mais on a ordonnez denlevez le batail et lestafe et la corde.

Et quand il vient le 17 du mois de dexembre qui est mardy on a mis en bas toutes les croix qui sont sur la grande route, comme par exemple ici à S[t] Jullien la croix blanche ; la croix de la mission den bas et celle de S[t] Pierre. Et quand il vient le 21 qui est le samedy on a fait portez tous les vases sacrez qu'il y avait dans leglise et memement lon veut encore tous les ornement qui sont dans l'Eglise (2). Memement les ferrures

(1) Le 2 frimaire an II (22 novembre 1793), l'administration du district de Saint-Jean, considérant qu'il est instant de mettre en exécution la loi qui statue qu'il ne sera laissé qu'une seule cloche dans chaque commune, arrête que chaque municipalité fera incessamment descendre toutes les cloches qui sont en leur pouvoir, sous la réserve d'une seule. Elle prescrit, en outre, que tous les fers qui n'entrent point dans la construction des églises et qui ne sont point nécessaires pour en assurer la conservation, tels que grilles, balustres, etc., seront enlevés. (Voir abbé Gros, *op. cit.*)

(2) Le 29 novembre 1793, l'agent Chevrillon, dans un rapport,

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

des fenettres de l'Eglise et l'on veut encore la croix, qui était à la Croix-Blanche parce quil est doré en or, on a lessez que la pierre droite, comme une potence. Jugez un peu derreurs quil faisait au monde. Chacun se tournait de chaque coté pour pleurer. Cela faisait frayer le cœur. Jugé un peu jusque a ceux qui ont de marque de royautez chez eux comme par exemple la croix blanche ; la fleur de ly. Tout est abatu.

1794.

Et quand il vien la veille de Nœl l'on a publie a St Jean de Mauriene qu'il ne fallait point sonner les cloches la nuit et defendu d'aller a leglise et la meme chose le jour de Nœl defendu de faire faite. Ici a St Jullien une cantitez sont allez gagnez le pardon a leglise et puis ils se sont retournés chacun chez eux tous effrayez on sous entend la messe de minuit.

Et quand il vient de 1 jour de l'an (1) lon a publiez quils falloit tous allez a la guerre depuis l'âge de 18 ans jusque a 25 (2) : pour la premiere nomination et la municipalitez les a tous tirez sur le baptistere et quand il vient le lendemain on a a tous donnez la billette on sous entand a tous ceux qui avait 18 ans jusque a 25. Et personne ne c'est allez presentez. On a rien pu faire. Et quand il vient ces jour la on a envoyez un ordre qu'on

« dit que l'argenterie recueillie en Maurienne (vases sacrés) est assez considérable ; il l'enverra à la Convention. » (Tredicini, *op. cit.*, p. 204).

(1) 1794.

(2) Par application du décret de la Convention organisant la *levée en masse*. Ce décret n'appelait pour le moment que les citoyens de 18 à 25 ans qui étaient désignés sous le nom d'*hommes de la première réquisition*. Tous ces jeunes gens devaient être organisés au chef-lieu de leur district en bataillons de 2 compagnies de fusiliers, de 86 à 100 hommes. Les cadres devaient être nommés à l'élection.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avait plus besoin du monde on en veulait plus parce que une grande quantitez sen sauvait dans le Piedmon et cela renforcait toujours lenemi. Et voila pour cela qu'on la cessez tel (1).

Et quand il vien dans le couran de la même semaine on a fait portez deux cloches (2) du clochez et quatre petit clochette celle du cœur, celle des peniten celle de la rua, celle de la procession et lon a encore obtenu la seconde pour le rologe (3) au bourc.

(1) Ce ne fut sans doute pas ce motif donné. Les commissaires envoyés dans les communes pour activer la levée des hommes de 1re réquisition devaient choisir parmi eux, ainsi que l'avait décidé le conseil général du département, un certain nombre d'entre eux pour former un bataillon révolutionnaire chargé d'appuyer la Convention pour appliquer ces décrets ; 5 compagnies de ce bataillon devaient aller en outre au secours du département du Bas-Rhin envahi. Un délégué du district de Strasbourg était venu le demander au conseil général du département du Mont-Blanc à Chambéry et celui-ci avait voté 5 compagnies. La Convention, par un décret du 14 frimaire (6 décembre 1793), interdit la formation de ces bataillons révolutionnaires en dehors de Paris. C'est ce qui amena dans la Maurienne la suspension de levée dont parle J.-Marie Feaz. (Voir J. Masse, *Histoire de l'Annexion de la Savoie à la France en 1792*, 3e partie, p. 166.)

(2) Le conseil général du Mont-Blanc, par délibération du 25 septembre 1793, avait arrêté de faire appliquer le décret du 25 juillet par lequel la Convention avait décidé qu'il ne serait plus conservé qu'une seule cloche dans chaque commune ; les autres cloches des églises devaient être descendues du clocher et fondues pour servir à fabriquer des canons ou de la monnaie de billon. Le conseil général du département envoya des commissaires dans les localités pour obliger les municipalités à se conformer à ses prescriptions. Il prit en novembre une délibération par laquelle il prescrivit aux districts d'exposer les cloches sur les grandes routes et les places publiques, afin, disait le représentant Simon, d'accoutumer le peuple à voir dans la poussière et au rang des choses ordurières les objets d'un culte superstitieux. En même temps, il ordonna d'enlever, pour servir à la fabrication des armes, tous les fers des églises, tels que grilles et balustres, battants de cloches.

(3) Horloge.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et dans le méme temps la municipalitez a tout devalisez l'Eglise, tous les tableaux exceptez seux des hautels. Memement le tabernacle et tous les banc qui était dans lEglise. Et apres de cela il semblait une grange quand on voit une eglise sans lampes sans chandelier sans feu. Juges un peu ce qui semble.

Et quand il vient (1) au commencement de fevrier lon a eu ordre de défaire tous les hornement de l'Eglise. Les chappes, les chasubles en un mot etc. On l'a tous mis en morceaux pour les vendre afin que les prêtres piedmontais en eusse pas le profit quand ils retourneront.

Et quand il vient le 10 fevrier 1794 (2) il y a montez six généraux français avec un grand nombre des soldats dans la Maurienne pour aller voir le moncénis et dans le courant de la même semaine ils ont retournez dessendre.

Et quand il vient dans le courant du moi de février, la

(1) En nivôse an II (janvier 1794), les districts prirent une série de mesures contre des prêtres réfractaires et essayèrent d'empêcher la célébration du culte. Enfin courant janvier, février, les fêtes de la Raison furent célébrées dans un grand nombre de localités du Mont-Blanc, en particulier à Chambéry et Seyssel. (Voir J. Masse, 3e partie, p. 183 et suivantes.)

(2) 25 janvier 1794. — Carnot prescrit de s'emparer du Mont-Çenis et du Petit-Saint-Bernard et recommande la plus grande discrétion; il désigne comme devant être propres à diriger et seconder les opérations, le général Bagdelonne pour le Petit-Saint-Bernard, et Ratel pour le Mont-Cenis, qui est capitaine des guides à pied.

26 février 1794. — Les représentants du peuple Dumas et Gaston, les généraux Dumas, Bagdelonne et Sarret, réunis en conseil de guerre à Chambéry, délibèrent sur les dispositions à prendre pour emporter les postes du Mont-Cenis et du Petit-Saint-Bernard. Bagdelonne attaquera le Petit-Saint-Bernard, le général Sarret le Mont-Cenis, Ratel commandera les guides à pied.

5 mars 1794. — Le ministre de la Guerre se plaint, dans un rapport aux représentants du peuple, de ce que le général Dumas ait confié à 6 personnes les projets d'expédition. Son intention était que l'on agisse par surprise et en renforçant clandestinement les postes avancés.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

municipalité a fait sa requisition à l'auditoire (1) quils ne veulait poin que les melicien forcé soit passé pour émigré parce qu'ils ont été forcé par ordre du général. Et l'auditoire a envoyez cette requisition de Paris (2) a la chambre nationalle pour qu'il ne mange pas leur bien

(1) C'est-à-dire à l'administration du district de Saint-Jean-de-Maurienne.

(2) Albitte écrivait au Comité de Salut Public le 12 germinal an II (3 avril 1794), sur ce sujet, une très belle lettre :

« Une infinité de familles (en Maurienne et Tarentaise) sont dans la désolation pour avoir vu émigrer de ces cantons plus de 4.000 habitants, et quels sont ces habitants ? des laboureurs, des vignerons, des pauvres gens de la campagne que le fanatisme, la peur, la force, la misère, les mauvais conseils et la contagion de l'exemple ont entraîné. Il en résulte qu'il n'y a pas, presque pas de famille, où il n'y ait des personnes qui ont abandonné le pays et passé dans le Piémont. Il en résulte que presque tous les citoyens sont sujets à la loi du 26 frimaire ou à celle concernant les émigrés et les gens suspects. Ces lois ne font pas d'exception et n'en doivent pas faire, surtout à l'égard des prêtres, des nobles et de ceux qui ne sont pas dans une profonde ignorance ; mais exécuter ces lois sans poids et sans mesure, dans une localité particulière, dans des circonstances uniques et qui ne se sont pas encore présentées dans aucune partie de la République et vis-à-vis de gens qui ne sont contre-révolutionnaires de fait ni d'intention ; mais envelopper par là même dans une proscription terrible la presque totalité de la population du pays, tandis qu'il y manque déjà des bras à l'agriculture ! D'un autre côté, dans un gouvernement révolutionnaire, doivent conserver leur force et leur vigueur, sans exception des personnes. Tels sont les extrêmes : ou l'exécution rigoureuse de la loi ou une exception favorable. L'exécution de la loi jettera dans le désespoir 20.000 individus qui sont déjà tourmentés par le remord et la misère. L'exception à la loi leur rendra, pour ainsi dire, la vie et pourra rappeler ceux que l'erreur, la crainte ou la faim ont fait disparaître. Balancez ces motifs, votre sagesse doit en décider. Je n'entends pas plaider la cause de ces habitants, mais entrer dans vos principes développés dans les lettres que vous m'avez écrites, qui font distinguer les meneurs, les chefs et principaux chefs des gens faibles, ignorants et égarés. » (Citée par J. Masse, *op. cit.*, 3e partie, p. 245.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

parce quils ont été forcé du général piedmontais par ses ordres (1).

Autre outrage que les soldats français ont fait dans le couran du moi de fevrier 1794. Ils sont allez faire l'exercice dans léglise (2). Ils ont mis en bas tous les serubin les anges et les saints quils étaient autour du grand cruxifis ; avec les accords que l'on connoit la bonne fette quand on disoit le bénédictus et on a vollé trois clochette et plusieurs autre chose qu'il y avait autour des accord.....

Et le 28 février la troupe française a brulez l'autel de la chapelle de la Maladiere et le 1 jour de mars on a commencé a demonté le couver du clochez de St Jullien avec tous les autre clochez des Chapelles demonté jusqu'au couver. Et dans le courant de la semaine on a mis en bas la pointe du grand clochez (3).

(1) C'est la même théorie qui fut soutenue par Joseph de Maistre pour les nobles savoisiens officiers dans l'armée sarde en 1792 et déclarés *émigrés* par l'Assemblée nationale des Allobroges, puis par la Convention. Les officiers ne pouvaient être déclarés émigrés parce qu'ils étaient tenus par leur serment à suivre le drapeau de leur régiment. (Voir : Adresse à la Convention Nationale, dans *Lettres et Opuscules inédits de Joseph de Maistre,* 2 vol. Paris, 1851, t. II.)

(2) J.-M. Feaz doit, sans doute, mal interpréter. Les soldats ne firent pas l'exercice au sens propre du mot, mais ils durent faire la parade pour célébrer à leur façon le culte de la Raison, dont notre paysan n'a pas et ne pouvait avoir même la compréhension.

(3) Un arrêté du représentant en mission *Albitte*, en date du 7 pluviôse an II (28 janvier 1794), portait que toutes les cloches encore existantes dans le département du Mont-Blanc, sauf les timbres des horloges publiques qui seraient jugés indispensablement nécessaires par les directoires de districts, seraient incontinent descendues et brisées ; que les *clochers* seraient démolis, et que les bois, fers, cuivres, plombs et autres matériaux en provenant seraient provisoirement déposés en lieux sûrs, indiqués par les administrateurs de districts. (Voir abbé GROS, *op. cit.,* p. 26 et suiv.) (Voir cardinal BILLIET, *op. cit.*, p. 139 et suiv.).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et dans le courant de la même semaine la municipalitez a tous fait devalisez l'eglise : tous les hautel les retâbles, les S[t] et cruxefis en un mot il semble une grange.

Et dans le courant de la même semaine lon a vollez tout le plus baux et meilleur des hornement de leglise. Lon a crevez une muraille a la grange de la cure.

Et le 15 de mars on a fait portez en bas à S[t]-Jean une cloche on sous entant la seconde avec tous les hornements de leglise toutes les ferrures des cloches. La croix du clocher et plusieurs autres équivalent.

Et le 25 mars on a publies lordre que le présentant du peuple a arrivé à S[t]-Jean qu'il ne faut plus paroître de statue ni serubin soit dans les églises soit dans les chapelles. Qu'on y vas faire la visite si on y trouvent encore quelques choses la municipalitez des lieux sera detenu. Et nous avons devalisez la chapelle de Serpollière le 25 mars.

J. N. F. ; Cl. F. p. ; Ch. J. B. Ch. dévaliseurs.

Et vous me demanderez peut être ce qui est ce presentant du peuple (1). C'est un homme qui a eté député de la

(1) Ce représentant était Albitte qui secourut les habitants de la Maurienne et de la Tarentaise contre la famine et plaida leur cause auprès du Comité de Salut Public dans sa très belle lettre du 12 germinal an II, que M. J. Masse a publié le premier. La physiononie d'Albitte a été défigurée par les passions politiques et religieuses. De tous les documents que nous avons lus, il résulte, qu'impartialement Albitte fut un représentant intègre, courageux et dont le rôle aux armées des Alpes et d'Italie fut important.

Voici quelques notes biographiques sur ce représentant en mission :

Albitte (Antoine-Louis), avocat, législateur et officier général, né à Dieppe (Seine-Inférieure), le 30 décembre 1761, de François-Antoine Albitte, sieur Dorival, garde du roi, mort à Rosenié (Russie), le 25 décembre 1812 ; était avocat à Dieppe quand il fut élu, le 7 septembre 1791, député de la Seine-Inférieure à la Législative, fit partie du comité militaire et s'occupa beaucoup de l'organisation de l'armée ; très laborieux il prit part à toutes les discussions de la Convention. Le lendemain du 10 août auquel il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chambre nationnalle pour faire sa visite dans tout le département de Monblanc : soit pour la municipalitez, soit pour le culte de la foi, soit pour le temporel soit pour le spirituel. En un mot c'est pour blanchir le département.

Ravage que la nation a fait le premier avril 1794. On a fait la réquisition (1) de 18 à 25. Jugez un peu dans tout le département de MonBlanc (2). Les uns se sauvait

prit part, il fit décréter que les statues des rois seraient renversées et remplacées par la statue de la Liberté. Réélu à la Convention par le même département, le 6 septembre 1792, il prit place à la Montagne et fut envoyé comme commissaire de la Convention, dans son département, chargé de faire opérer le désarmement des suspects. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la mort contre l'appel au peuple et le sursis, devint l'adversaire des Girondins. Chargé d'un grand nombre de missions à Lyon, à l'armée du Midi, en Savoie, à Marseille, à Toulon et dans le comté de Nice, il montra beaucoup d'énergie. *Le 9 thermidor mit fin à ses missions*. Il fut accusé ensuite par Vernier et Lallier d'avoir pris part à l'insurrection du 1er prairial et fut décrété d'arrestation avec Bourbotte, Romnac, Gayon, etc., mais réussit à prendre la fuite. Compris dans la loi d'amnistie du 14 brumaire an IV, le directoire le nomma maire de Dieppe et il fut choisi après le 18 brumaire comme sous-inspecteur des revues. C'est en cette qualité qu'il fit la campagne de Russie et qu'il succomba près de Moscou. (D'après le *Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire,* 2 vol.)

(1) Les volontaires de 1793 avaient donné au 4e bataillon du Mont-Blanc, recruté en Maurienne et Tarentaise, 838 soldats. La réquisition de 1794 donna 719 soldats, mais recrutés surtout en Haute-Savoie cette fois. (Voir A. Folliet, *op. cit.*, p. 307.)

(2) Application de la loi du 23 août 1793, complétée par les décrets du 7 septembre 1793. Tous les jeunes gens de 18 à 25 ans devaient être organisés au chef-lieu de leur district en bataillons de deux compagnies de fusiliers de 86 à 100 hommes. Les cadres avaient la composition fixée pour la première levée des volontaires en 1791. A la tête du bataillon se trouve un lieutenant-colonel assisté d'un adjudant-major chargé de l'instruction et d'un adjudant pour l'organisation, la discipline, etc. Tous ces officiers, ainsi que les autres et les sous-officiers, étaient nommés à l'élection. La loi du 23 août 1793 est dite loi de *la levée en masse*. Ce fut Carnot qui en eut l'initiative.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cachez dans la faurez, et les autres se sont allez presenté et les autres se sont engagez volontaire dans la compagnie du citoyen RATEL (1) de Moudane a cause qu'il restait dans la Seavoye. Et ceux qui seront pris par la réquisition peut être qu'on les ménera au fon de la France enbarqué sur l'aux. Et la compagnie de ratel c'est une compagnie des chasseurs des guide pour aller faire la découverte sur les montagnes.

Et dans ce même temps (2) la on a tuez une innombrable cantitez du monde français. Pendant 8 jours on decontinuoit a charriez en bas du monde tous estropiez. Jugez un peu ceux qui sont morts nous les avons pas vu pour entendre dire il faisait peur. On a battu en plusieurs endroit tout a la même heure.

Et pour cette requisition que l'on a fait de 18 à 20 (3) il nia a rien qu'un quil se soit allez presentez qui est Joseph fils de J. Baptiste Prunier et il n'a pas été de

(1) Capitaine des guides à pied. Le 25 janvier 1794, le général Dumas, par un ordre du jour, charge les généraux Sarret et Petit-Guillaume de la formation d'une compagnie de *guides à pied,* forte de 48 hommes, officiers et sous-officiers compris. Le 13 février, cette compagnie est portée de 50 à 100.

(2) Rapport du général Gouvion Saint-Cyr au général Dumas sur les opérations de la nuit du 16 au 17 mars 1794 : « L'attaque du général Sarret au Mont-Cenis n'a pas réussi. Le général avait disposé ses troupes en cinq colonnes ; celle de droite, forte de 2.100 hommes, n'a pu emporter la redoute de la Ramasse (Mont-Cenis). Sarret y a été tué. La colonne s'arrêta au pied des redoutes, des obstacles invincibles l'empêchèrent de les tourner. La neige ne porte pas ; harassées de fatigue et découragées, les troupes battent en retraite. Les autres colonnes, commandées par Gouvion et fortes de 1.600 hommes arrivent, mais sont obligées de rétrograder. Nous avons perdu 9 tués, 33 blessés et beaucoup d'hommes perdus dans les neiges. » (V. TREDICINI, *op. cit.*, p. 208).

(3) Sur les difficultés que rencontra cette réquisition dans d'autres parties du Mont-Blanc. (Voir VERMALE et ROCHET. *Comité Révolutionnaire d'Aix-les-Bains.* — 1 vol. Paris, Alcan, 1907, p. 330 et suiv.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mesure. Et pour les autres ils ne sont point allez se presentez. Il a fallu nommé une patrouille pour les aller prendre chez eux. Pour le premier jour on a déjà pris deux qui est la Veronique Amevet veuve de Jullien Amevet et la Marguerite Butard veuve de Jean Curt toutes les 2 habitantes a la Rua. Et pour les autres on a point pu attrappé ni les enfant, ni le père, ni la mère. Et la patrouille était composez de 27 hommes en comptant toute la municipalitez et les notables et les autres avec des armes et bayonnette. Et l'on a fait le tour la ou il y avait de cette requisition. Et quand il vient deux jours après on a renvoyez un autre patrouille et lon a pris Jullien Buttard, et l'on a pris Marie fille de Joseph Feaz et son frère Jean par aport que son frère françois était de la requisition, et lon a pas peu ratrapez son pere ni lui-même ; Et pour la Veronique Amevet son fils il est allez la relever elle a été délivrez de la prison.

Jugez un peu le fracas que lon a fait dant la aute Maurienne comme par exemple a Lanslevilard (1) et a Lans-

(1) Arrêté du représentant du peuple *Gaston* du 30 germinal an II (19 avril 1794) :

« Les représentants du peuple près l'armée des Alpes, considérant que les deux villages de Lanslebourg et de Lanslevillard sont à la proximité de l'ennemi ; qu'il peut d'un moment à l'autre s'en emparer et emporter avec lui toutes les provisions qui s'y trouvent en grains et bestiaux ; voulant prévenir ces accidents et faire exécuter un arrêté du Comité de Salut Public, qui ordonne des précautions pour tous les villages des frontières qui pourraient devenir la proie de l'ennemi, *considérant, en outre, que ces villages renferment des habitants perfides, ennemis de la Révolution, servant journellement d'espions aux Piémontais, les avertissant de tous les mouvements des troupes françaises, leur portant toute espèce de provisions*, arrêtent :

Art. I. — Que tous les effets et approvisionnements de toute nature, les bestiaux de toute espèce, qui se trouvent aux villages de Lanslebourg et Lanslevillard, seront transférés au fort et commune de Barraux (Isère), etc.

Art. II. — Les habitants desdits villages de tout sexe seront aussi transférés, sous bonne et sûre garde, au fort et commune de Barraux, etc. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

leborc (1). La troupe française dont il sentoit quils rendoient leurs denrées aux piedmontais et ils n'en voulaient point vendre aux français. Ils disoient quils navoit rien et encore autre dont il sagit quils faisoient les espions pour les piemontais. Et meme lon a prix ces deux paroisses pour guide pour aller montrer le chemin a la troupe française (2). Et non pas leur montrer le bon chemin on leur a montrez le mauvais par ce que une grande cantitez de la nation ils se sont extroppier par des rocs et les autres ont été tué et les autres ont été blessé : l'on

La population de ces deux communes, dit le cardinal Billiet, de 1.600 habitants, 550 furent transportés. Les autres s'enfuirent. Les habitants ne purent rentrer chez eux qu'après la prise du Mont-Cenis. Leur déportation dura 4 mois.

Par arrêté du 4 messidor an II (14 juillet 1794), le représentant Albitte autorisa les habitants de Lanslebourg et Lanslevillard à retourner chez eux.

(1) L'échec du général Sarret au Mont-Cenis avait été particulièrement sensible à l'orgueil et à l'enthousiasme de la jeune armée républicaine, d'après Krebs et Moris. Aussi ces chefs, comme le général Dumas, ne voulurent point accepter cet échec sans en rechercher les causes. Des officiers et des soldats accusés de lâcheté furent traduits devant la commission militaire de Chambéry, et les habitants de Lanslebourg et de Lanslevillard furent accusés de trahison et transférés au fort Barraux.

(2) J.-M. Feaz énumère ici les griefs des Français contre les habitants des deux villages. Le dernier de ces griefs à savoir d'avoir égaré volontairement par leurs guides les colonnes lors de l'attaque du Mont-Cenis par Sarret, n'est pas indiqué par le représentant Gaston dans son arrêté, mais ce fut là sans doute un grief important et formulé par les contemporains et admis dans l'armée des Alpes. D'après les pièces et rapports du ministère de la guerre, il est difficile de savoir, disent Krebs et Moris, le détail de la marche des colonnes françaises lors de cette première attaque du Mont-Cenis. D'après le mémoire de Béjay de la Coche qui se trouve aux archives de la section technique du Génie, les habitants de Lanslebourg auraient été accusés à tort ; il estime leur culpabilité non prouvée et peu probable, étant donnée la facilité avec laquelle la colonne de gauche a exécuté son mouvement. (Voir Krebs et Moris, *op. cit.*, t. II, p. 94, note 7 et 25, p. note 5.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dit quil y avait environ 10.000 hommes dans la Savoye et le bruit cour quil ni en a environ 3.000 de mors et 3.000 de blessez. Et jugez un peu le restant.

Et cela a tout arrivez dans le mois davril de l'année 1794 et quand la nation a vu un desordre pareils l'on a donné le pillage (1) en deux paroisse qui est Lanslevillard et Lanslebourc. L'on a pilliez meuble, enrez (denrées), femmes, enfant en un mot tout bestiaux et tout ce que lon a peu attrappez pere, mere et enfant : et puis on a conduit tout cela dans la France. Jugez un peu terreur quil faisoit de voir pleurer ces pauvres femmes avec leurs enfans quils ne scavait la ou l'on menait. Jugez un peu deux paroisses en desordre (2).

M. J. Masse accepte au contraire l'accusation de trahison contre les habitants de Lanslebourg. Il dit, page 215, 3e partie de son ouvrage, « *Sarret, égaré par des guides infidèles*, perdit un temps considérable et n'arriva qu'à midi au village de la Ramasse, où Chino, *qui avait été prévenu*, l'attendait avec 300 hommes du régiment de Maurienne et un bataillon de grenadiers ».

(1) Dans un arrêté du 3 floréal an II (22 avril 1794), le représentant Gaston règle les détails de la vente du bétail pris aux habitants de ces deux villages. Vente qui fut faite au profit de la République à Saint-Jean-de-Maurienne et Chambéry.

Dans un arrêté du 2 floréal, le même représentant donne un délai de 8 jours aux habitants qui s'étaient enfuis pour rentrer. Passé ce délai, ils seront considérés comme émigrés, et s'ils sont pris les armes à la main aux avant-postes ennemis, ils seront fusillés et leur famille restera en ôtage à la République.

(2) Voici le récit du curé Molin sur ces événements : « Les Français, voyant qu'ils ne pouvaient rien tenter contre le Mont-Cenis sans que les Piémontais en fussent avertis par des personnes de Lanslebourg ou de Lanslevillard, prirent et effectuèrent la résolution d'enlever tous les habitants de ces communes et de les conduire au fort Barraux. Ainsi, le 20 avril, jour de Pâques, dans la nuit, ils arrivent dans ces deux paroisses, font ouvrir les portes et ordonnent à chacun de faire son équipage et de se disposer à partir On emmène tout le bétail : on charge sur des charrettes ce que chacun voulait emporter avec soi, et on force tout le monde à partir. Cependant la plupart des hommes se sauvent et se cachent, tandis qu'on emmène les femmes et les en-

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et dans le couran du moi de may environ le 8 ou le 9 du moi de may tous les soldats qu'ils etaient en Valloire (1) et tous ceux quils etait en Valmeinier et une cantitez quils etaient a S[t] Michel ils sont tous montez par les montagnes et puis ils ont passez la montagne de Montabor (2) et ils ont chassez les troupes piedmontaises qu'ils y etaient en Bardonanche (3). Et le bruit cour quils en

fants. Mon frère Martin se réfugia sous des chevalets au bord de la rivière ; il y demeure plusieurs heures et y contracte la maladie dont il est mort. Quand il se retire dans sa maison, il la trouve vide ; on lui rapporte que sa femme et ses cinq enfants étaient partis. Mon autre frère le cadet, Alexis, se cache sur le toit de sa maison, et sa servante vient à bout, par son intrépidité, de lui conserver ses deux enfants qu'elle tenait entre ses bras.

... Au premier bruit de cette nouvelle, je ne voulus pas y croire ; je la regardais comme un conte fait à plaisir ; mais quel fut mon étonnement lorsque je vis arriver mon frère Alexis qui avait apporté son fils, âgé d'environ 7 ans, sur ses épaules, pour nous le confier, et qui nous apprit toutes les particularités de cette évacuation ! Mon autre frère Martin ne voulut point sortir du territoire de la République ; il coucha plusieurs nuits dans la forêt avec beaucoup d'autres personnes ou dans des granges, au-dessous de la Ramasse, et alla en suite rejoindre volontairement sa famille à Barraux... Ma mère (elle n'avait pas été enlevée parce qu'elle se trouvait cette nuit à Bessans) coucha encore quelques nuits à la maison avec deux filles, nos parentes et voisines ; mais un jour, de grand matin, elles entendent un certain bruit. Elles regardent par la fenêtre de leur chambre et voient des soldats qui venaient encore chercher ceux qui avaient échappé au premier enlèvement. Elles fuient par l'écurie. Au sortir par la porte, les deux filles rencontrent des soldats qui les enlèvent et les emmènent aussitôt. » (Voir MOLIN, *op. cit.*, p. 30 et 32.)

(1) La Maurienne communiquait avec les Hautes-Alpes et par la vallée de la Durance par le col du Galibier, Valloire, Albanne, Saint-Julien-de-Valloire, Saint-Michel-de-Maurienne. J.-M. Feaz rapporte ici les opérations militaires de la colonne du général Valette, forte de 3 à 4.000 hommes, qui, partie de Briançon, s'empara de Césane et de Bardonnèche. Ces opérations devaient avoir une grande importance (ou la prise du Mont-Cenis).

(2) Mont-Thabor.

(3) Bardonnèche (Piémont).

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ont pris 7 paroisse en bardonanche avec une couble des prisonniers que lon a menez a Brianson (1). On ne peut pas scavoir le nombre. Et le 12 du moy il y a fait un grand malheur. Il y a fait beaucoup de neige par les montagnes. Jugez un peu qu'a S[t] Jullien il y a blanchis jusque a la grande route avec un orage extraordinaire quil a renversez beaucoup de la vigne parce qu'elle était beaucoup avancée. Et quand il vient le soir il c'est eclairci et il y a fait beacoup de la froit il a gellez beaucoup du blez dans les montagnes surtout vers le milieu la ou la neige etoit fondue la ou il y avait couchez le blez.

Et autre epouvantable action que lon a fait le 12 may 1794 environ honzes heure ou minuit. Les Français ont entrez au Moncenis et comme il fesoit si mauvais temps et tonbait de la pluye et il faisait le brouillard (2). Les piedmon-

(1) Briançon (Hautes-Alpes).

(2) Le général Dumas et le réprésentant Albitte avaient fait exécuter des attaques contre les Piémontais par les troupes françaises de la vallée de la Durance. Bardonnèche avait été menacée. Ils avaient pensé que cette offensive faciliterait l'attaque du Mont-Cenis par le général Bagdelone ou Badelaune. C'est ce qui arriva. Le général Coli avait donné l'ordre au baron Chino de quitter les retranchements du Mont-Cenis (11 mai), dont les postes se trouvaient ainsi fort réduits, le jour même de l'attaque des Français (en tout 2.000 hommes, chasseurs et artilleurs). Se bornant cette fois à une démonstration du côté du Petit-Mont-Cenis, les Français, au nombre de 5.500, avaient pris, pour enlever les lignes du Grand-Mont-Cenis, à peu près les mêmes dispositions que celles qu'avaient prescrites, en 1793, le général Sarret. Le 14 mai, vers 1 heure du matin, 300 hommes se déploient en tirailleurs d'un côté et de l'autre du chemin de la Ramasse, à la lisière de la forêt, pour attirer l'attention de l'ennemi. A droite, le capitaine Herlin, à la tête de 1.500 hommes, formés en deux colonnes, gagne, à travers la forêt d'Arc, les bords du ravin de la Madeleine, *sans être signalé, grâce au brouillard et à l'obscurité de la nuit.* Les palissades qui enveloppaient la batterie du Roc et la redoute des Rivets disparaissant sous des monceaux de neige durcie, l'une des colonnes surprend ces deux postes et fait prisonniers leurs défenseurs sans coup férir ; les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tais ils ne lont point vu jusque ils ayent été devan eux. Et quand ils ont été la ils se sont mis en trois coulonne les français. Les uns faisait fasse et les autres ont pris à droite et les autre a gauche tandis que les uns amusoit les piedmontais. Et voila comme il feisait le brouillard. L'on doit en avoir pris 500 et 300 piedmontais pour prisonnier environ la moitié du regiment de Maurienne (1) et l'autre moitiez des Genois. Et ils ont passez à S[t] Jullien

pièces en sont aussitôt retournées contre le Villaret, qui répond par un feu mal ajusté, ainsi que la batterie supérieure du Mollard-Crocet. Les troupes piémontaises abandonnent le col du Mont-Cenis et, à la faveur du brouillard, rejoignent à Grand-Croix la réserve aux ordres du marquis de Saint-Georges. Un retranchement, armé de 2 pièces de 8, avait été préparé en ce point pour protéger la retraite, qui devait se faire par les défilés de l'escalier et de la descente sur la Ferrière. Mais la panique est si grande que les Piémontais ne s'y arrêtent pas.

Les canons *servent aux républicains qui poursuivent les fuyards jusqu'à Novalaise*. Pendant ce temps, d'autres détachements français s'emparaient du Petit-Mont-Cenis. *Plus de 500 prisonniers, des canons, des munitions, des magasins de toute espèce, constituaient les trophées de cette victoire*, dont l'importance était aussi grande au point de vue moral qu'au point de vue matériel. (D'après Krebs et Moris, *op. cit.*, t. II, p. 106 à 109. — Voir dans le même ouvrage, la carte du Mont-Cenis de 1793 à 1796.)

(1) Le régiment de Maurienne était un des régiments provinciaux de l'armée sarde. La moitié de ce régiment qui tenait garnison à Carouge était venu renforcer la garnison de Chambéry trois jours avant l'entrée des Français en Savoie, le 19 septembre 1792. Après l'invasion, ce régiment gagna les Bauges avec le restant de la garnison de Chambéry. Le colonel de Saint-Séverin, embarrassé de sa situation, donna aux soldats l'ordre de rentrer dans leurs foyers et de le rejoindre au printemps suivant, à une date fixée, à Suze. Au printemps de 1793, ainsi qu'il résulte du rôle du régiment de Maurienne publié par M. de Tredicini, les soldats de ce régiment se trouvèrent presque tous au rendez-vous fixé. Ce fait très curieux prouve combien l'armée fut fidèle au roi de Sardaigne et dans cette armée les officiers et les soldats savoyards. (Cf. Tredicini, *op. cit.*, p. 26 et suiv.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le 16 may. Il y en avait 4 de S[t] Jullien. Il y était Antoine fils de Beilluard ; J. Baptiste fils de Jullien Amevet ; Joseph fils de pierre Suionnet ; Antoine fils de Claude Bochet. Et l'on dit encore que l'on a pris 18 pièce de canon et la même nuit les Français sont allés jusqua Novalaise (1) après les Piedmontais. Et l'on ne sait pas le nombre que l'on a tué soit des piedmontais soit des français.

Et quand il vient le 17 il ni a dessendu environ 2000 jusque à S[t] Michel pour aller renforcer ceux qui étaient en Bardonnanche (2) que l'on doit encore faire une attac et leur fantasie est quils veulent encore aller jusque a Jérusalem faire le tour du monde (3). Plus de roy, plus de capucin, plus de calotin. Vive la République.

Jugez un peu que la commune de Fontagneux si devant S[t] Jullien a déja fourni 16 vaches pour l'étappe à S[t] Michel depuis le 4 octobre 1793 jusque le 26 may dudit année.

L'an 2 de Rep. et dem.

Et quand il vient environ la première semaine du moy de juin on a changez une cantitez de la municipalitez (4).

(1) Premier village piémontais en descendant le col du Mont-Cenis.

(2) Après la prise du Mont-Cenis, la panique fut grande à Turin. Le roi prit pour sa capitale certaines mesures défensives. Mais ni le général Valette à Bardonnèche, ni le général Dumas descendant du Mont-Cenis à Novalaise, ne pouvaient rien, avant d'avoir reçu de l'artillerie de siège, contre les deux forteresses de Brunette et d'Exilles. Le général Dumas proposa cependant au Comité de Salut Public l'attaque d'Exilles et de Pignerol.

(3) Curieux passage. C'est le départ pour l'épopée.

(4) Le représentant en mission Albitte écrivait le 12 germinal an II (3 avril 1794) au Comité de Salut Public : « La rareté des patriotes fermes, prononcés, irréprochables, m'a jeté dans le plus grand embarras pour régénérer les autorités constituées (en Maurienne et Tarentaise). Comment organiser dans ces lieux les municipalités et trouver des juges de paix ? établir des comités de surveillance, régénérer l'administration ? où trouver là assez de patriotes purs et non sujets à la loi contre les parents des émigrés ? Il fallait cependant organiser des autorités : « J'ai eu une peine

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On a enlevé François Didier municipal et a sa place a été Jacque Chatel. On a enlevé Pierre François Lopital de procureur et a sa place Rochet. On a enlevé Joseph Buffard de municipal et a sa place Charles Martin Buffard. On a enlevé Benoît Feaz (1) de municipal et à sa place Barthelemy Voutier. On a enlevé Claude Charvoz de maire et a sa place Dalbane. Et Claude Charvoz a été municipaux et Jean Dufour a restez municipal.

Et dans le courant du moy de juillet l'année 1794 (2) lon a fait une requisition que lon a nommé tous les garçon de la parroisse de S[t] Jullien.

Et le 17 du moy (3) dont les français ont fait montez huit pièce de canon et ving mulet chargez des coffre de fers avec des munitions pour porter sur le Monceny pour saluer les Piedmontais.

De plus il y a arrivez un grand vacarme ici dans la parroisse de S[t] Jullien il y a ce Bernard Didier (4) avec un autre de ces camarade nommé Guillie ils ont fait la visite dans une grande cantitez des maisons des plus fortes qu'il y a a S[t] Jullien comme par exemple chez Pierre Antoine Amevet. On lui a prise 600 livres argent de Piedmond tout en or avec une grande cantitez des chemises et avec des draps et plusieurs autre chauses qui doit etre au curé de S[t] Jullien. Et chez nous on a fait la visite dans toutes nos caves memement lon a piochez avec une pioche memement avec un pal de fer lon a planté dans la terre pour voir si il avoit un sou terrain mais lon na rien trouvez.

infinie à la faire non pas comme je l'aurais voulu, mais comme je l'ai pu... *Il est impossible de composer comme il faut les municipalités, mais j'ai fait ce que j'ai pu* ». (Cité par J. Masse, *op. cit.*, 3e part., p. 245, note 1.)

(1) Père du rédacteur de ce document.

(2) Chute de Robespierre à Paris (9 thermidor).

(3) A cette date, le général Dumas et les représentants du peuple se proposaient d'assiéger Exilles et Pignerol. (Voir Krebs et Moris, t. II, p. 145.)

(4) Président du tribunal de Saint-Jean-de-Maurienne, s'écrit *Deidier* ou *Didier*. 5

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et a François Guionnet on lui a pri deux calice quil avait caché celui de la chapelle de Notre Dame de neges et celui de St Roc dont il etait caché dans sa cave renfermé dans un cofre. Et par apport a cela on la encore enfermé dans la prison. Il y a resté 4 ou 5 jours et puis lon a mis dehor et lon avait encore renfermé la servante du curé parce qu'elle avait toutes mélé les chemises du curé avec les siennes afin que la nation ne le conoissent pas. Elle a sorti dans 4 ou 5 jours.

Et encore Laurent Riondet pour avoir fait une muraille a la porte de sa cave a été detenu pour 4 ou 5 jours de prison. On la tous les 3 délivré le même jour (1). E appresent le bruit cours que lon a fait cette visite c'est pour les ornement de leglises et les ornement des chapelles surtout les calices. Et ché nous on a pris le livres de la messe de la chapelle de St François d'Assise avec les burette que lon a trouvez dans une fenètre la bas dans une cave. Et pour le reste lon a rien trouvé autre.

1795

L'année 1795 (2).

« Jugez un peux depuis que les Français sont dans le pays il y a déjà 3 années bientôt que nous payons 4 livres la carte de seigle (3) et encore davantage et les aller cher-

(1) C'était l'époque où le représentant Gauthier, thermidorien, était en mission à Chambéry. Il révoquait les fonctionnaires qui s'étaient fait remarquer par leur terrorisme et faisait élargir un certain nombre de suspects détenus dans les prisons. La Société Populaire de Chambéry se plaignait à la Convention, 23 fructidor (11 septembre), de tant d'indulgences.

(2) J.-Marie Feaz donne ici des détails sur la chaleur extraordinaire, la sécheresse et la grêle qui vinrent de mars à mai.

(3) Dans sa lettre du 12 germinal an II au Comité de Salut Public, Albitte écrivait : « Après avoir parcouru une partie du département du Mont-Blanc, je vais vous tracer un tableau vrai, mais bien triste, de l'état où j'ai trouvé le district de la Maurienne et de la Tarentaise, qui a pris le nom d'Arc. Figurez-vous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cher dans les greniers par les montagne et encore bien aise de nen trouvez. Jugez un peu que lon vendoit 5 franc en argent de la république sous entant du papiez trois petite grive qu'on avait dans un nid.

Nous avons eû ces année passé une grande revolution de ces bestiaux quon appellait des emblavin (1). Ils nous ont toutes mangé nos vignes qu'ils nous a portez beaucoup de domage. Mais citoyens pencés que cela ce n'est qu'une vangarde de la guerre quil devoit arrivez de la nation française car personne ne peut dire qu'il n'ayent encore vu une guerre si revolutionnaire et si terrible d'abbattre la religion (2), de faire decampé les prêttre et beaucoup des jeunes gens que cette guerre il nous a beaucoup fait fuire nos jeunes gens dans le Piedmont. On nous a fait défaire nos cloché et nous a fait defaire tous

les habitants de cette dernière contrée absorbés par l'ignorance, livrés à l'erreur, ne connaissant presque pas les décrets, se ressentant des suites de la dernière invasion..... L'ennemi a dévoré leurs subsistances. J'ai trouvé plusieurs communes de ce païs réduites à une extrême misère et les habitants se nourrissant de foin ou de la graine de chanvre bouillie dans du lait et se régalant parfois de quelques portions de pain que nos braves frères d'armes s'empressent de leur fournir. Je n'ai pu tenir à un tel spectacle ; après m'être assuré des subsistances de l'armée, j'ai pris des mesures pour faire distribuer avec soin et sous l'inspection de citoyens nommés à cet effet, 300 quintaux de bled. Une maladie épidémique avait déjà atteint ces infortunés. J'ai nommé un médecin de l'armée pour se rendre sur les lieux et ne rien négliger pour dissiper ce mal naissant, dont le premier remède sera du pain. » (Citée par J. Masse, *op. cit.*, 3e partie, p. 244.)

(1) Insecte qui, périodiquement, ravageait le vignoble de cette région. Au Moyen-Age, les emblavins furent poursuivis en justice, dans de curieux procès dont nous avons les procédures.

(2) « Dans le chef-lieu de district, comme dans plusieurs autres endroits, il y a eu des citoyens qui se sont montrés à la Société Populaire et ont poursuivi avec vigueur l'exécution des différentes lois et arrêtés qui, par leurs conséquences, *annonçaient au peuple la destruction de sa religion à laquelle il tient assez fortement dans ces contrées* (Maurienne). (Extrait d'un rapport rapporté dans Jules Masse, *op. cit.*, 4e partie, p. 83.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les autaux des Eglises et chapelles dans tout le departement du MonBlanc qui contient toute la Savoye et tout ramassez nos hornement des eglises et chapelles, on sous entan calice, patelle, chasuble, hobe, etc.

Et tout ce ravage la nous ont causez beaucoup du malheurs car les denrées était trés chers (1) jusque a vendre 20 livres l'aune (2) du drac blus que les autre fois on les vendoit puis 6 ou 7 livres. On vendait jusque a 7 sols et demi la livre du pain blanc ; jusque a 36 et 37 livres la charge du ving (3) ; 3 sols la livre de sel et 100 et 120 livres d'une vache et jusque a 300 et 320ll d'une pers de beuf et jusque a 400 ou 500 livres d'un mulet pas encore des plus beaux. Et des chapaux que les autres fois on les vendoit 3 livres on les vend 7 et 8 livres en argent. On souentant de tout ce que je vous viend de parler cest tout en argent de piedmont car un mulet de 400l en argent on le vendroit 4000 franc. Jugé un peux si le monde peut vivre avec le papiez jusque a vendre 20 franc le pot de ving. Et nous avons eu un décret qui a arrivés le 15 ou le 16 juin que les pièce de sept sols et demis ne vallant plus rien avec les pièce de 2 sols et demi. Mais pour cela on en fait pas grand cas car il passe tout comme si devan et ce papier dans la Savoye ne vaut plus que deux liard la livres. Jugé un peu que l'on en échange cent livre du papier contre trante sous d'argent de piedmond car on a vendu ces biens nationaux jusque a vendre 3000 livres une fosserez (4) de vigne et 1500 une cartellez (5) de pré lieu dit à Saint-Jullien... (6)

(1) La suppression du *maximum* entraina une hausse générale du prix de la vie dans le Mont-Blanc et les départements voisins. De plus, les paysans ne livraient leurs marchandises que contre de l'argent, refusaient partout les assignats. (Voir nos articles dans les *Annales révolutionnaires*, t. VI, année 1913.)

(2) L'aune = 1m 142.

(3) La charge de vin.

(4) Fosserée = 4 ares, 97m², 52d², 82c².

(5) quartellée = 5 ares, 57m, 42d, 70c.

(6) Sur la dépréciation du papier monnaie et la vente des biens

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Les blés (1) sont venu encore a un pris honnète comme vous savez que l'année passée il etait à 4 livres la carte et il est deja devenu a 5o sols la carte parce que les montagnes ont toute abondée de tout cotez.

Et quant il vient dans le courant du mois de descembre lon a fait des contrebandes quil y avait dans la Maurienne trois ou quatre accaparreurs qui ont fait des magasins des ble pour les faire conduire dans la France (2) mais on y a mis ordre tout de suite (3). L'on a fait la garde nationnalle dans plusieurs endroits pour arretté ses blés et dans quelque peu de temps aprè il est venu a 4o sols la carte dans le printemp quant meme nous avons resté deux mois sans voir de la pluye (4).

Et le second jour du mois de mars l'année 1795, je suis allée faire un voyage dans le piedmont et je suis allez jusque a Suse (5) croyant d'aller voir mon frère Louis qui etait dans le régiment de Savoye. Et il a été à la ville de Dronez et je n'ai point peu avoir de passeport. Il nous a fallu nous en retournée tout de suite. Et

nationaux. (Voir F. VERMALE, *La vente des biens nationaux dans le district de Chambéry*. Paris, Leroux, 1912.)

(1) J.-Marie Féaz note ici que l'année 1795 eut un été très chaud, qu'il n'y eut pas de pluie depuis le 4 septembre jusqu'au jour de saint Julien, qu'il y eut du bon vin.

(2) L'exportation des blés se faisait surtout sur la frontière suisse où les fonctionnaires eux-mêmes la favorisaient, au dire du commissaire du gouvernement. (Hiver de l'an IV, 1796.)

(3) Ces accaparements et ces exportations de blé se produisaient surtout dans le Chablais et le Faucigny pour la Suisse. (Voir *Annales Révolutionnaires*, t. VI, 1913. *La désertion dans l'armée des Alpes après le 9 thermidor.)*

(4) Il ne faut pas s'étonner que J.-Marie Feaz ne mentionne en aucune façon les événements du 9 thermidor et les conséquences qu'ils purent avoir sur les administrations. En Maurienne, ces événements n'eurent d'échos que dans l'armée des Alpes, nous savons, par une lettre de Marcoz du 4 thermidor an III et une lettre en réponse de la municipalité de Saint-Jean-de-Maurienne, que, seuls, des « individus attachés à l'armée ont chanté avec enthousiasme le *Réveil du peuple* ».

(5) Piémont.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nous avons sejourné 2 jours en attendant le bon temps. Et en allen nous avons passé par la montagne de Betourtaz et nous y avons beaucoup souffert. Nous y etions neuf. Il nous a a tous gellez les piedz et les autres les mains.

Et en revenant nous avons passé par le coup de la roux (1). Nous y avons aussi bien soufert mais pas seulement a moitié comme en allant. Et nous avons sejourné deux jours en Bardonanche (2) a cause du mauvais temps qu'il faisoit sur la montagne.

L'année 1796 le 30 avril il y a dessendu deux ambassadeurs (3) du roy de Sardaigne pour aller conclure la paix a la Chambre nationnale à Paris pour un trettement de paix qui doit ètre pour 3 moy que le bruit cour suivant que nous entendons dire (4). Mais nous sommes tous etonné quil dexarte une nombreuse quantité du monde français suivant que lon dit que l'on gagne de tout coté. (5)

Et le 8 mais il y a dessendu beaucoup de la troupe françaises les uns sont allez logez a la Chambre les autres ils sont restés à S[t] Jullien.

L'année 1796 dans le courant du moy de mars il y a de sertaine gens dans la commune de S[t] Jullien et dans plusieurs autre commune que lon a denoncé qu'il y avoient une nombreuse cantité des particuliez qui sont encore aidez pour payer cest emprunt forcé (6). Mais lon a pas dispersé cest emprunt généralitique lon a dispercé par-

(1) Col de la Roue, entre Bardonèche et Modane.

(2) Bardonèche. Vallée d'Oulx (Piémont).

(3) Armistice de Cherasco signé entre le roi de Sardaigne et Bonaparte, vainqueur des Austro-Sardes à Montenotte, Dego, Millesimo et Mondovi, 4 floréal an IV (25 avril 1796). Ces deux ambassadeurs étaient MM. de Revel et Touso.

(4) Traité de Paris (15 mai 1796).

(5) Voir notre article *La désertion dans l'armée des Alpes après le 9 thermidor, op. cit.*, et Jules Masse : *Histoire de l'annexion de la Savoie à la France en 1792 ;* 4e partie, *op. cit.*, p. 46.

(6) Emprunt forcé de l'an IV de 600 millions établit sous le Directoire ; il fut voté le 17 frimaire par le conseil des Cinq-Cents et le 19 par le conseil des Anciens.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ticularitique. Jugé un peux que dans la commune de S[t] Jullien il ni en avoit que vingt un particuliers qui en eussent et les autre en avoit point. Et je vous vas faire les relations. Vous jugere si cela est juste.

Benoit Feaz................	300[l]
Claude Charoin....................	80
Joseph Feaz du Crozat...............	80[l]
La veuve de Julien Feaz.............	500
J. Bapt. Jacob.......................	80
Benoit Buffart.......................	80
Hugue...............................	600
Charle..............................	300

Voila pour Claret

A la Ruaz

François Guionnet..................	700
Cathérin Curt.......................	80
Maurice Exartier....................	80

Au Bourge

Rochet..............................	100
Dalbane.............................	100
Laurent Riondet.....................	80
Soudier.............................	80
Laurent Duc.........................	80

Pour la Clement

Jacque Chatel.......................	80
Charle Didier.......................	80
François Orsat	

C'est une contribution révolutionnaire contre les particuliers (1).

L'année 1796 l'on a fait une grande bataille dans la ville

(1) La loi du 19 frimaire an IV (10 décembre 1795), fixant l'emprunt forcé à 600 millions, n'était autre chose qu'un impôt sur « les citoyens aisés », pris, « dans le quart le plus imposé ou le plus imposable » de chaque département, qui devaient le payer en numéraire, en matières d'or et d'argent, en grains au cours de 1790, ou en assignats reçus pour le centième de leur valeur nominale. Cet impôt avait un caractère nettement progressif.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Sévé (1). L'on a detruit une nombreuse cantité de soldats autant d'un cautez que d'autre. Cela est arrivé environ le 15 et 16 jusque au 20 avril 1796. Que tué, que blessé, que prisonniez, que deserteur environt 8000 hommes piedmontais dans la bataille de letaillie. Et cela at arrivé dans le meme temps ou l'on a trahi Mondevy. Le bruit court que l'on a pris 16 drapaux au roy de Sarde et l'on a pris plus de 32 ou de 33 pièces de canon et de tous les prisonniez qui ont été pris je crois qu'il n'y a que Louis Feaz (2) qui c'est fait passez pour dezarteur qui est arrivez le 29 mai 1796. A été pris à la bataille de Sevé, a été conduit dans la France avec une ration de pain par jour. Jugez un si une personne peu vivre avec cela. Il a resté 40 jours en marche. Avan que darrivez chez lui on lui a tout enlevé memement son sac et on la lessez dans la misère.

Et dans le meme temps (3) on a parcouris tout le piedmont et litallie mais lempereur avec les autres courone se sont assemblée ensemble (4) ils les ont chassée dehort du Piedmont excepte le fort de frenestelle (5) que les

(1) Place forte du Piémont où l'armée sarde attendait Bonaparte pour lui barrer la route du Milanais. Elle ne put résister devant cette place et se replia sur Mondovi.

(2) Frère de l'auteur de ce récit.

(3) Voir à l'appendice II les lettres si curieuses que nous publions sur le danger de l'invasion de la Savoie en 1799.

(4) Seconde coalition contre la France en 1799 de l'Autriche, de l'Angleterre, de la Russie, etc. Le général russe Souvarow envahit l'Italie et bat les généraux français Moreau, Macdonald. Joubert est vaincu à Novi et tué. Championnet, qui le remplace, est écrasé à Génola. Les Français évacuèrent Turin, Alexandrie, Coni.

(5) Il est assez surprenant que J.-Marie Feaz ne nous donne pas de renseignements plus nombreux sur cette attaque du Mont-Cenis qui fut très sérieuse en 1800. « Dès le 16 germinal (6 avril) 1800, les Autrichiens ayant reçu en Italie des renforts considérables, Mélas se décida à tenter une attaque générale sur tous les points des Alpes occupés par les Français, du Mont-Cenis, à la Bocchetta. Le 9 avril, une colonne de 3.000 Autrichiens et Piémon-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

français ont tenus campe jusque a 1800. Et tous les autres francais se sont reculée jusque au monceny est l'année 1799 et il y avait encore resté quelque fort dans le Piedmont (1) mais on les a chassé tout comme dans la citadelle de Turin. Les Français ne voulaient point sortirs on la bombardez a baile rouge. Tout de suite se voyant massacrée les restant ils se sont rendus (2).

Le bruit cour que les francais ont repoussez lempereur bien en avant dans le piedmont lon dit que les français (3)

tais, commandés par le marquis Costa, attaqua le Mont-Cenis avant le jour, s'empara du poste et fit prisonnière toute la garnison, y compris le commandant Caffe, blessé dans le combat et s'avança le lendemain jusqu'à Modane. Cette colonne attendait, pour se porter sur Chambéry, la nouvelle de semblables succès sur les autres points attaqués. Mais les postes du Mont-Genèvre et du Petit-Saint-Bernard opposèrent une vigoureuse résistance, et l'alarme s'étant répandue dans les départements du Mont-Blanc, de l'Isère et du Léman, la générale fut aussitôt battue dans toutes les communes ; les gardes nationales s'étant assemblées, on forma des colonnes mobiles. Les préposés à cheval des douanes s'offrirent volontairement pour accompagner les détachements de gardes nationaux et servir en qualité de dragons ; plusieurs particuliers prêtèrent leurs chevaux et leurs chariots, soit pour traîner le peu d'artillerie de campagne qui était encore dans le pays, soit pour transporter les munitions de guerre et de bouche... Le Mont-Cenis fut presque aussitôt repris, tandis que les gardes nationales savoisiennes poussaient vivement l'ennemi du côté de Lanslebourg. La colonne austro-sarde repassa précipitamment le Mont-Cenis, abandonnant une partie de son butin. » (Voir André FOLLIET, *op. cit.*, p. 364.)

(1) La citadelle d'Alexandrie capitula le 21 juillet, Mantoue le 30 juillet, Tortone le 11 septembre.

(2) Souvarow entra à Turin le 26 mai 1799 ; les Français se réfugièrent dans la citadelle au nombre de 3.000. Ils se rendirent le 20 juin.

(3) Victoire de Bonaparte à Marengo (14 juin 1800). Au printemps 1800, Bonaparte, de retour d'Egypte, est nommé Consul le 9 novembre 1799, franchit le Grand-Saint-Bernard, pénètre dans le val d'Aoste, s'empare d'Ivrée (22 mai), de Milan, bat le général

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ont entrez dans Turin dans le courant du 15 au 20 juin 1800 et le bruit court que les français ont lessez 30.000 hommes a dix lieux de Turin et le general Bonnapart a dessendu a passé à S[t] Jullien le 27 juin (1) pour aller accomplir la paix à la Chambre nationale à Paris. Et quand il a été à S[t] Jean (2) il a mis dehort 3 ou 4 prètre quil y avait dans la prison ils leur a dit allez sortez dici soyez sage vous diré la messe generallement apres demain c'est S[t] Pierre et S[t] Paul. On battra la caisse par la ville et chacun ira a la messe a la chappelle de l'hopital mais on lui a reservez avant que de commencé la messe qu'il fallait dire vive la Republique pour entendre dire.

Nous avons eu l'année 1801 une paix que lon a publiez deux fois dans chaque parroisse que lon avait fait la paix avec l'empereur et d'autre couronne (3). Il y a descendu au moins 50 000 hommes français que prisonniers que dautre. Et les français ont aussi rendu les leurs dans le meme temps. Il na pas cessé de passez pendant 2 mois que montez que descendre. C'était une chose abominable de voir tant de monde que cela a encheri les vivres de la moitiez. On vendait 24 sols argents de France le pot de vin et 6 sols la livre du pain a S[t] Jean (4).

autrichien Mélas à Montebello, puis l'écrase à Marengo. La convention d'Alexandrie remet aux Français tout ce qu'avait gagné Souvarow.

(1) « Le 27 (juin) au soir, je vais chez M[me] Balmain pour voir passer le général Bonaparte revenant d'Italie et allant à Paris. Il avait 3 courriers, 3 voitures et 15 chevaux de poste. » (Curé Molin, *op. cit.*, p. 232.)

(2) « Le 2 juillet, j'apprends que Bonaparte a fait élargir, sur la réclamation du peuple de Bramans, les 2 prêtres qui se trouvaient encore dans les prisons de S[t]-Jean-de-Maurienne. » (Curé Molin, *op. cit.*, p. 233.)

(3) Traité de Lunéville, 9 février 1801.

(4) J.-Marie Feaz note dans son livre de raison que cette année 1801 vit sévir une maladie épidémique sur les vaches et les bœufs. Qu'en 1799 la récolte fut passable pour la quantité, mais de qua-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

1804-1814.

L'année 1804 et le 15 novembre merveille qui a arrivé que jamais homme vivant en a vu la pareille davoir vu passé le pape et avoir traversez toute la Savoye pour aller en France couronner Bonnapart à Paris (1).

Et le 23 avril de 1805 a remonté avec lempereur Bonnapart par le même chemin qui avoit dessendu. Que tout le monde etait tout étonnée de voir le pape avec ces cardinaux accompagnée. Tout le monde disait que le

lité modeste. Qu'en 1800 le vin fut « très excellent », mais que la récolte en fut petite. Qu'en 1799 le vin se vendait jusqu'à 20 livres la charge et le seigle jusqu'à 25 et 30 sols jusqu'au mois de mai 1800. Qu'en 1801 le vin s'est vendu, à la vendange, jusqu'à 50 livres la charge, argent ci-devant ; 44 et 45 livres jusqu'au mois de mai. A partir de ce mois, le vin monte jusqu'à 60 livres la charge à cause du ravage des emblavins dans le vignoble. Le blé et le seigle valent, en 1801, 55 sols la quarte au marché, le froment 6 et 12 sols en mai. En 1801, au mois de mai, des inondations se produisent dans la Maurienne, les arbres de Benoît Feaz sont enlevés par les eaux.

En 1802, le 17 mai, un désastre agricole frappe le département du Mont-Blanc, le froid fait geler les vignes et les blés en montagne. De ce fait une hausse sensible se produit sur le blé. A la Saint-Michel, le seigle vaut trois livres Piémont la quarte. Quantité de gens « *ne mangèrent pendant 2 mois que de la polente (farine de maïs). A Saint-Jullien il n'y en avait pas quatre qui n'achetassent pas du blé, cependant il y a quelque bon particulier* ».

En 1803, « récolte raisonnable en toute chose ». En 1804, belle récolte en blé, mais récolte exceptionnelle en vin. Cette année on perçut pour la première fois un impôt de 10 livres par alambic et sur la vente du vin. J.-Marie Feaz arrête à cette année 1804 son livre de raison par cette mention : *Suspensions des écritures ci-devant depuis 1804 jusqu'à 1813* ».

(1) Voir dans l'*Annuaire statistique du département du Mont-Blanc an XIV*, rédigé par M. Palluel, secrétaire général de la préfecture à Chambéry, le récit du séjour de Napoléon et du Pape en Savoie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pape ne devrait jamais sortir de Rome. Et dans ce temps la le bruit couroit qu'on ne le voulait pas le recevoir a Rome a son retour et memement l'on disait qu'on l'avait pendu en efugie a Rome. Et cela est pour entendre dire mais j'espere que cela n'arrivera pas.

Et l'année 1810 (1) le bruit court que le Pape est emprisonnée en Avignon. Mais Grace a Dieu lon dit que les Français ne sont plus à Rome et on a rendu le Pape a Romme en l'année 1814.

L'année 1813 (2) lempereur français a levez la conscription de l'année 1813 (3) et de plus a retourné en arrière de 7 classe. Que cela lui a fait une armé exorbittante plus de 300 mille hommes. Jugez un peu que la conscription ordinaire etoit de 20 ans. Et on a pris des garçons et des hommes marié jusque a lage de 33 ans. Et memement on voulait prendre jusque a lage de 45 ans mais grace à Dieu que les hotrichiens (4) sont arrivez a Chamberi qui a cassez toutes leurs entreprises. Les hotrichiens ont arrivez le soir de Noel alla messe de

(1) Le pape Pie VII avait adhéré à la 5e coalition de 1809 contre Napoléon. Celui-ci, par un décret daté de Schœnbrünn (10 mai 1809), supprima le pouvoir temporel du pape, fit enlever et conduire Pie VII à Grenoble, à Savone, enfin à Fontainebleau. Les cardinaux furent exilés dans différentes villes. Les Etats romains, divisés en deux départements, furent réunis à l'empire français. Rome fut déclarée ville libre impériale (1809). Le pape répondit en excommuniant l'empereur (10 juin 1809).

(2) J.-Marie Feaz note dans son livre de raison qu'en 1813 il y eut une récolte de vin très modeste quant à la quantité, mais supérieure quant à la qualité. Il y eut une récolte superbe de blé, sauf en montagne.

(3) L'empire était très impopulaire en Savoie à cause des levées continuelles de conscrits.

(4) Le 30 décembre 1814, le général autrichien Bubna était à Genève. Le 14 janvier, son lieutenant le colonel Simbschen était à Thonon. Le 20 janvier, le général autrichien Zchmeister occupait Chambéry. Le général français La Roche n'avait pas osé défendre la ville. (Voir VICHIER-GUERRE, *Opérations en Savoie et en Dau-*

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

minuit a Genève (1) et depuis la ils ont pris le fort de Bezançon (2) et puis on a pris la ville de Chambery et et ensuite Monmeilland (3). Et puis lon a pris la ville de Lyon (4) et on a lessez les français à Grenoble et au fort de Barraux. Et les français se tenoit à Grenoble Barraux et Quaise et Maltaverne (5). Et hotrichiens ont mis abas deux Recardes au pont de Monmeilland pour que le français ne le repouce (6). Et memement les hotrichiens ont passé du cotez de Cofflan (7) et ils sont venus prendre possessions a Eguebelle (8). Et toutes la troupe hotrichaine ont dessendu dans la France avec un enormitez de cavalleries affreuse. Et les Français ont fait partir tous les gens d'arme et tous les rats de caves et les gardes forêt et memement ceux qui avaient servi qui avait leur congé. Et memement ceux qui étaient blesséz qui avait

phiné en 1814. Paris, Lavauzelle, p. 51. TREDICINI, *Souvenirs de 1814.* Genève, Trembley, 1890.)

(1) Les Autrichiens entrèrent à Genève le 30 décembre avec 11.000 hommes.

(2) Les Autrichiens envoyèrent un petit corps d'armée dans le Jura et la Franche-Comté. Poligny, Lons-le-Saunier furent occupés.

(3) Le 20 janvier, le général Dessaix s'établissait à Montmélian avec 600 hommes et 10 chevaux. Refoulé le 21 par les Autrichiens sur la rive gauche de l'Isère, il n'eut pas le temps de détruire le pont, qui s'empara alors du village de La Chavanne en face de Montmélian. Dessaix se replia vers Pontcharra à hauteur du fort Barraux où vinrent le rejoindre les troupes du général Marchand.

(4) Les Autrichiens occupèrent jusqu'aux portes de Lyon le 18 janvier, d'où ils furent repoussés du 19 au 20.

(5) Maltaverne, près Chamoux (Savoie), route de Maurienne.

(6) Le 24 janvier, Dessaix reprit la position de La Chavanne en face de Montmélian. Les Autrichiens, repoussés sur la rive droite, se jetèrent dans Montmélian en détruisant une arche en bois du pont.

(7) Le 26 janvier, le général Dessaix n'ayant pu reprendre Montmélian, les Autrichiens pénétrèrent eu Tarentaise et occupèrent Moûtiers.

(8) Maurienne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des traitement ou pentions mais grace à Dieu (1), il ne sont pas tous allez. Mais on vouloit memement forcé de partir a tous ceux qui pouvoit porter les armes pour ce defendre. Mais dans ce pay personne cest revoltez (2). Lon dit que dans la France il y a des villes quils ce sont revoltez contre les hotrichiens mais les hotrichiens les ont pillez et brûlé et prenez garde faire votre ouvrage.

L'année 1813 et le dernier jours du mois de dexembre lon dit que les Ruses ont entrés dans la Savoye du cotez de Genève. Et toutes les troupes françaises qui etait en Espagne se sont retirez en Piedmont, sauf quelques peu qui ont restez dans les fers. Et quand il vied a la premiere semaine de lannée 1814, les ruses ont pris les forts de Besansont a ce que lon dit. Et depuis Monmeillan en aux de la Maurienne, le bruit court qu'il faut prendre les armes a tous ceux qui pourront le portés et quon voulait former la Garde mobile pour forcer le monde a marché (3) pour soutenir lempereur Bonnapart. Mais le monde tremble que cela arrive. On la publiez la dimanche des roi ou le 6 janvier (4).

(1) Le général en retraite Dessaix organisa la levée en masse dans le département du Mont-Blanc dès le 10 janvier. Il enrôla les douaniers, les gardes champêtres, les militaires retraités. L'ordre de la levée en masse de tous les hommes de 20 à 60 ans arriva le 12 janvier, mais l'arrivée des ennemis arrêta les enrôlements.

(2) « J'ignore si l'ennemi a fait occuper Novalaise, c'est qu'il est reçu à bras ouverts dans tous les villages du Mont-Blanc... J'étais parvenu à réunir, ce matin, 200 hommes de garde nationale, il ne m'en reste pas 100 au moment où je vous écris. » (Le sous-préfet de Chambéry à M. de Saint-Vallier. VICHIER-GUERRE, *op. cit.*, p. 40.)

(3) La colonne mobile qui avait opéré souvent en Maurienne les années précédentes pour forcer les conscrits à partir et chasser les déserteurs.

(4) Le 6 janvier, M. de Saint-Vallier communiqua au baron Finot, préfet du Mont-Blanc, les ordres du ministre de la guerre pour la formation des cohortes de la garde nationale et la levée en masse.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le 16 janvier on a publiez quil etait defendu de vendre toute sorte denrez vin, blez, bestiaux or des etats sous paine portez par la loy.

Et autre Bellotin du meme jour on a publiez la paix mais tout le monde dit que cest une paix pour donner courage au peuple parcequ'il toutes ces loy ne viennent que de Grenoble et de Chamberi (1). Tout est signé par le baron de lempire a Chamberi. Il ne vient plus rien de Pari (2).

A 1813, le bruit cour que l'empereur français a perdu autour de 120 milles hommes du cotez de litallie et de suite il a fait prendre la requisition de 18 a 20. Dans 2 mois après on a demandez un autre requisition de 20 a 33 ans. Et celle de 33 an a été Charle Didier des Cours et Barthelemi fils de Michel Borjon. Et pierre fils de J. Baptiste Poin et dans 15 jours les 2 derniers ont dezartez (3) ont arrivez le 24 janvier dit année.

Et la derniere semaine du mois de fevrier de l'année 1814 (4) il a dessendu autour de 600 hommes pour aller

(1) Le baron Finot.

(2) Napoléon, au moment de l'invasion, nomma des *commissaires extraordinaires*, avec pleins pouvoirs d'organiser la résistance. Pour le vaste territoire de la 7e division militaire qui comprenait les départements du Simplon, Léman, Mont-Blanc, Isère, Hautes-Alpes et Drôme, le commissaire extraordinaire fut M. de Saint-Vallier, sénateur de l'Isère, qui arriva à Grenoble, chef-lieu de sa circonscription, le 5 janvier.

(3) « Votre Maurienne est animée d'un très mauvais esprit... Une défection très inquiétante se manifeste parmi les soldats du Mont-Blanc qui se trouvent dans les corps qui sont au Mont-Cenis... Les habitants de la Maurienne, par leurs mauvais conseils, ont fait déserter une grande partie des conscrits qui étaient dirigés de la France sur l'Italie, et, depuis peu de jours, à ce que vient de me marquer le chef d'état-major de la 27e division militaire à Turin, ces mêmes montagnards ont fait évader la moitié d'un convoi de 600 prisonniers de guerre autrichiens, qui venaient d'Italie pour rentrer en France. » (Général La Roche à M. de Saint-Vallier, cité par VICHIER-GUERRE, *op. cit.*, p. 39.)

(4) Du 12 février au 3 mars, les généraux Marchand et Dessaix reconquirent la Savoie sur les Autrichiens : Marchand, le 15

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

battre a Chamberi contre les hotrichien mais ils les ont trouvez. Les hotrichain ce sont reculé et puis ils ont fait mi tour a gauche et ils se sont trouvez derrière les français et ils les ont tous tué et blessez sans en pouvoir échappez. Et voila pour leur arrivez (1).

Et autre dans la 3me semaine du moi de mars a dessendu autour de 1000 hommes français. Et la 4me semaine dudit environ autant d'hommes a pied et 8 canons et plus de 40 chariots de caissons. Quil triplait les étapes. Qui venait de Lanslebour jusqu'a St Jean et de St Jean a Eguebelle. Il faut cependant que la chause presse et la meme chause au soldat qui etait en avan sans faire de sejour et doublé les etappes (2).

L'année 1813 le bruit court que les français ont pilliez et brulez plusieurs villes dans le centre de l'Itallie ou en Hotriche et en la Russie lon dit que lon a brulé la ville de Mouscou ville capitalle d'Hautriche. Et lon a tué et saccagé beaucoup de monde et fait beaucoup de prisonniers hautrichain. Et voilà que les Hautrichain ont passé

février, s'emparait des Echelles ; Dessaix, le 17, était à Montmélian ; ces deux généraux se rejoignaient sous les murs de Chambéry ; le 19, les Français prenaient Chambéry et livraient un combat aux Autrichiens entre Aix et Chambéry, à Montagny ; les Autrichiens, battus, se retiraient sur Annecy. Le 26, les Français étaient à 13 kilomètres de Genève.

(1) Le bataillon du Mont-Cenis ne fut point massacré. Il ne put empêcher, étant posté en avant de Conflans, la garnison autrichienne de Montmélian et les postes de Grésy et de L'Hôpital de se retirer dans la nuit du 16 au 17 février sur Annecy, par les cols d'Ugine et de Tamié.

(2) Les généraux Marchand et Dessaix demandaient des renforts pour s'emparer de Genève.

« La division Vedel, venue de Turin, allait franchir le Mont-Cenis, et, constituée en 5 colonnes, devait partir de Lanslebourg les 10, 14, 15 et 16 mars, pour arriver à Chambéry du 19 au 25. Elle mettait ainsi 9 jours pour parcourir une distance de 125 kilomètres. Dans les circonstances présentes, c'était vraiment trop de temps perdu. Sur les sollicitations pressantes du général Marchand, le préfet put leur faire gagner 4 jours. (Vichier-Guerre, *op. cit.*, p. 138.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du cottez de la Suisse et ils sont allez en France pour leur en rendre le meme feu que les français leur ont fait. Mais je ne peux jamais vous raconter les merveilles que les troupes ont fait dans le pays de lytallie car nous sommes un peu eloignez mais pour entendre dire lon a fait beaucoup de carnage autant les uns que les autres.

Et le bruit court que les hautrichin sont autour de la ville de Paris (1) depuis le commencement du mois de mars a 1814 et les Savoyard qui viennent de France nous annonce que il fait peur du monde hotrichain qu'il y a dans la France. Tous disent que les Français ne gagne pas.

Les français (2) se sont promené pendant quelque temps depuis Eguebelle jusque au pon de Montmeillant. Les Français ont mis a bas le pont de Montmeillan et le pont de Grezi. Et les hautrichien ils les ont fait refaire. Et quant il vient le jour de Paque pendant la messe, les hautrichain ont donnée un atac (3) quils se sont battu.

(1) Les alliés entrèrent dans Paris le 31 mars 1814.

(2) Les généraux Marchand et Dessaix, ayant reconquis la Savoie jusqu'à Genève, ne furent point secourus par le maréchal Augereau et ne purent résister aux Autrichiens qui reprirent l'offen sive le 5 mars. Les Français, inférieurs en nombre, durent rétro grader en hâte après la défaite d'Augereau à Limonest (Rhône), le 20 mars. Le 27 mars, les deux colonnes de retraite de l'armée française se rejoignaient à Chambéry. Le 28 mars, ils étaient à Montmélian où Dessaix passa avec 4 bataillons sur la rive gauche de l'Isère et réoccupa ses anciennes positions de La Chavanne après avoir détruit une arche du pont de Montmélian. Les Français, dans ces positions, arrêtèrent leur retraite.

(3) Les 8 et 9 avril, les Autrichiens n'arrivent point à prendre pied sur la rive gauche de l'Isère, ni à rétablir le pont de Montmélian. Ce fut le 11 avril seulement que Bubna parvint à franchir l'Isère. Dans la nuit du 10 au 11, Dessaix, après avoir résisté à à Aiguebelle, se replie avec environ 800 hommes sur Saint-Jean-de-Maurienne où il apprit la capitulation de Paris. Il reçut le 15 notification officielle de la suspension d'armes signée entre les Autrichiens et le général Marchand. Aux termes de cette convention, les Autrichiens devaient coucher le 15 à Saint-Jean, le 16 à Saint-André, le 17 à Lanslebourg, le 18 à l'hospice du Mont-Cenis.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'on dit quil n'a pas restez seulement 100 hommes de ceux qui etoient et encore une partie tous blessé. Et les jour de Paque ils se sont reculez jusque a S[t] Jean de Maurienne. Et le meme soir quand il a été nuit ils ont tous partis du coté du piedmont sauf qu'il restez 600 hommes des gens d'armes a cheval qui faisait la garde à S[t] Jean. Et 40 hommes gens d'armes à Beaune. Et il fallait les nourrir homme et chevaux au depent de la commune de Beaune pendant 5 jours ils avait peur que les Hautrichin dessendit par le cou des Ancombre. Et quand il vient le 16 du mois d'avril les hautrichain ont arrivez à S[t] Jean environt autour de 11 heures. Et les gens d'armes avoit deja decampé le matin autour de 5 heures. Les français sont allez couché à Modanne et les hautrichain à S[t] Michel une partie de cavallerie et infanterie. Le 16 avril 1814.

Et le 17 avril lon dit qu'il a montez environ 2000 hommes hautrichain avec une dizaine des vaches. Et je ne sais pas où ils les ont pris. L'on dit qu'on les a fait fournis au montagnar comme par exemple, Arve et S[t] Sorlin Et ces 10 vaches on les a amené de Eguebelle.

Grande merveille (1) est arrivée le 19 avril. Lon a publiez la paix à S[t] Jean. Que Bonaparte n'est plus empereur. On la pris prisonniez dans une ville tout proche de Pary, avec 100.000 hommes. Et lon a publiez que le Roy de Sarde a montez sur son trone et il a repris la Savoy.

Et il doit arrivez le 23 avril a Chambery avec les trou-

« Mais prétextant que le général Marchand n'avait pu traiter que de l'évacuation de la 7e division militaire, mais qu'il n'avait rien pu ni dû conclure à l'égard de la portion de l'ancienne Savoie qui faisait partie de la 27e division militaire (Turin), le général Dessaix répondit qu'en conséquence il allait évacuer Saint-Jean et Saint-André et se retirer à Termignon dont il avait reçu du vice-roi d'Italie l'ordre de défendre l'accès jusqu'à la dernière extrémité. La fermeté de son attitude lui valut la conclusion d'un armistice qui lui permettait de conserver les positions qu'il voulait. (Voir Vichier-Guerre, *op. cit.*, p. 158 et suiv.)

(1) Abdication de Napoléon, 6 avril.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

pes. Et le jour qui on a publiez la paix à S[t] Jean tout le monde etait en grande joix dans toute la ville de S[t] Jean. On la publiez avec la musique aubois et déclinette et toutes sortes d'instruments. Et tout le monde criait avec joix vive le roy, vive le roy avec grande joix et il y avait dans tontes les fenettres de la ville deux lampes allumée jusque à 10 heures du soir (1).

Et le 27 du mois de mais 1814 a montez le regiment de Savoye (2) qu'on avait seulement formé de nouveau a Chambery. Une partie etaient deja des anciens millitaire, deja tous les chefs et beaucoup des autres. Ils sont allez au devant de sa Majesté notre Roy à Turin pour entendre dire.

On a publiez le 24 avril 1814 que Bonaparte n'était plus empereur des Français a ete pris pour prisonnier et apresent on vas le conduire dans lille delbe avec le revenu de 6 millions (3) pour sassister lui et sa famille jusque il soit mort. Voila pour sa recompence de ce qu'il a conqui tant de pays et appresent le voir reduit dans un ille comme un criminel.

Et l'année 1815 (4) dans le courant du mois de (5) le bruit cours que lempereur Bonaparte a repris la France et une grande cantitez de la France desire Bonaparte pour leur empereur. Et voila qu'une grande partie (6) se joigne avec lui et lon dit que l'on fait des levé d'homme. Lon prend depuis 16 jusque a 40 ans. Et memement il doit être associez avec son Beaux Frère qui est le roi de

(1) A ce point de son récit, J.-Marie Feaz rapporte comme douteux le récit qu'on lui a fait d'une révolte de la ville de Grenoble contre les Autrichiens.

(2) Régiment d'ordonnance de l'ancienne armée sarde.

(3) Une convention intervenue entre les souverains alliés et Napoléon lui accorda la souveraineté de l'Ile d'Elbe, un revenu de 2 millions et une garde de 100 hommes (11 avril 1814).

(4) Mars 1815, Napoléon quitte l'île d'Elbe et débarque au golfe de Jouan (1[er] mars).

(5) 1[er] mars.

(6) Sur les événements militaires en Savoie en 1815. Voir les lettres que nous publions dans l'appendice III.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Naple (1) que le meme jour que l'empereur a arrivez en France. Le roy de Naple a déclaré la guerre aux Hautrichain pour qu'il ne puisse pas donner du secours (2).

L'année 1814 et le 8 mais lon a publiez a la porte de l'eglise que tous ceux qui ont des mulets ils sont tous en requisitions pour aller à S[t] Michel ce 9 du dit pour aller trainer les canons et arthilleries des français pour les retirer dans la France avec toutes les trouppe françaises qui sont dans le Piedmont parce que les hautrichien ont donné le terme de 10 jours pour le evacuation du Piedmond. Ainsi une grande partie dexarte tous les jours on en voit passez des trouppes à 20, 30 a la fois memement armes et equipages.

Et les troupes hautrichienne monte tous les jours en grand train mille et 2000 jusqu'à 3000 par jour.

Et le 8 du mois de mais lon a fait la visite dans les maisons dans toutes les paroisse au environts. Que tous ceux qui avoit du blez de grain que ce soit on en lessait 3 cartes par tettes et le surplus il failloit le portez au magasin de quel grain que ce soit. Et celui qui avait 4 charges de vin en faillait portez une au magasin et celui qui avait 4 vaches en fallait donner une au magasin.

Les hotrichiens on passez dans la Savoye ou du moins ici à S[t] Jullien cette semaine depuis le 8 mais jusque au 20 du dit, plus de 6 à 8 milles par jour. Toutes les parroisses en etait remplies jusqu'a formée un camp à S[t] Michel que l'on a fauchée depuis la croix de la mission jusqu'à la samaritaine au dessu du chemin les blez et foin

(1) Murat.

(2) Murat en 1814 avait traité avec les alliés. Moyennant qu'il leur fournît 30.000 hommes, ils lui garantissaient la possession de son royaume de Naples. Au retour de l'île d'Elbe, Murat assura Napoléon de son dévouement et de sa fidélité. Le 30 mars 1815 de son quartier général de Rimini, Murat lançait une proclamation aux Italiens, les appelant à la guerre de l'Indépendance, et en peu de temps s'emparait de Modène et Florence. Le 2 mai, il se fit battre à Tolentino. Le 13 octobre 1815, Murat était fusillé au fort du Pizzo.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour camper la troupe a cause quand il logait dans les villages on faisait beaucoup de ravage. On se faisait donné à boire au moins quatre cinq pots par tette et du fromage, et des œufs et des poules et de la viande. Quant je vous dit que cest une chause abhominable et quand on ne leur donnait pas ce qu'ils demandoit tout de suite on vous maltraitait a coup de crosse, a coup de pied et à coup de sabre. Ils etait enragé. E à St Jullien il fallait tous les logement 2 charges de vin pour donné au soldats et nous en avont porté 22 charges à St Jean et plus de 200 cartes de grain. Et la commune de St Jullien a fourni 28 chemises pour la troupe hotricheine. Et une dixaine de charges de vin qu'on a delivré ici à St Jullien sans comptez ce que nous avons portez à St Jean et encore fait beaucoup de ravage, battu et maltraitez beaucoup du monde comme par exemple a Cuinaz. On na presque lessez pour une nuit le 20 du mois de mais une 1/2 douzaine des hommes presque mort sans compter les estroppiez et une 1/2 douzaine qu'on a amenée au milieux du battaillon jusqu'à St Jean. Et le lendemain ils ont logez à St Michel, en ont fait de même, battu plusieurs memement battu un homme a coup de crosse et a coup de bayonnette et memement coupé les doit a une main avec un sabre et battu ladjoin. On diroit plutôt qu'il soit des gens enragez car dans toutes les communes la ou ils passe ils donnent des resouvenance des Hautrichiens. Adieu nous plaise dans jamais retournée voir de cette villaine race car tout le monde en est comptant. Et il ni a resté plus d'une centaine à St Jean jusque au milieu du mois de 7bre 1814.

Le roy de Sardaigne a descendu le 14 septembre 1814 (1) avec le gouverneur de la Savoye. Et voila que les

(1) Le traité de Paris (30 mai 1814) frappait et morcelait la Savoie. Victor-Emmanuel Ier rentrait en possession du Piémont et des deux tiers de la Savoie, ne laissant à la France que les régions de Chambéry, d'Annecy et de Rumilly. Ce partage souleva des protestations unanimes. Royalistes et impérialistes s'entendirent sur ce point pour réclamer l'annexion intégrale au Piémont ou à

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

hotrichien ont décampé car si ces gens avait encore resistez à S[t] Jean nous étions presque perdu car on augmentait tous les jours une ogmentation aux tailles. Nous avions deja 27 sols par franc sans compter le blé, le vin et la viande qu'on nous faisait fournir à letappe.

Et le 14 du mois de septembre 1814 a dessendu le gouverneur de la Savoye. Lon a fait une parade tous des jeunes gens habilliez de blu pour aller faire la parade à S[t]-Jean. Et le gouverneur a trouvez cela bien a propos. Il les a bien salué et bu un verre de vin a la santez de toutes les compagnies. Et l'on a tirez 32 cou de canon depuis le 10 heure du matin jusque a 2 heures du soir. Et quand il vient au tombant de la nuit l'on a fait un feu d'artifice au pré de la foire.

(A suivre.)

la France. Les comtes de Sales et de Villette protestèrent auprès du congrès de Vienne au nom de la noblesse savoisienne. Le chimiste Berthollet, pair de France, les généraux Guillet, Chastel et Curial signèrent un mémoire où ils protestaient contre le démembrement de la Savoie. (Voir TREDICINI, *op. cit.*, pièces annexes, et Ch. DUFAYARD, *Histoire de Savoie.* p. 281, Paris, Boivin, 1914.)

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Bureau actuel	v
Membres d'honneur et membres honoraires	vii
Membres effectifs	viii
Sociétés correspondantes	xii
I. — Dr L. Moret. — La Dame de Menjoud	1
II. — Philibert Falcoz. — Les Ruines de Saint-Claude à Saint-Cassin, près Chambéry ...	41
III. — Gabriel Pérouse. — Inventaire des Archives anciennes (antérieures à l'année 1793) de la ville de Moûtiers	65
IV. — C. Bouvier. — La Bibliothèque des Charmettes	133
V. — François Vermale. — Le Régime des Prisons en Savoie aux XVIIe et XVIIIe siècles.	177
VI. — J. Cochon. — Le Général Songeon, sa vie militaire et civile, 1771-1834	189
VII. — François Vermale. — Journal d'un Paysan de Maurienne pendant la Révolution et l'Empire (1re partie)	405

Chambéry. — Imprimerie F. Gentil, rue Croix-d'Or, 4.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

SOMMAIRE

des principales Etudes contenues dans les Mémoires

DE LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

PREMIÈRE SÉRIE

I. F. Rabut. — Documents relatifs au couvent de St-Dominique
1856. de Chambéry (61 pages).

Ch. Guillermin. — Notice de M. de Conzié des Charmettes sur Mme de Warens et J.-J. Rousseau, et bail de la propriété des Charmettes passé par Claude Noerey à dame Louise-Eléonore de Latour, baronne de Warens (18 p.).

F. Rabut. — Liste des hameaux, châteaux, fermes et autres lieux habités de la province de Savoie-Propre (30 p.).

J. Dessaix. — La Savoie, de Jacques Pelletier du Mans, précédé d'une dissertation critique sur l'auteur et le poème (135 p.).

II. G. de Mortillet. — Note sur la voie romaine qui traversait
1858. Passy en Faucigny (9 p.).

E. Combet. — Sur l'ancienneté, les noms et la situation du diocèse de Maurienne, édité par le comte Martin d'Arves (32 p.).

III. L. Sevez. — Notice sur l'Académie chimique, ducale, royale
1859. de Savoie et sur Grimaldi de Copponey, son fondateur (41 p.).

A. Dufour. — Etat des bénéfices du décanat de Savoie, tiré du pouillé du diocèse de Grenoble (109 p.).

IV. A. Dufour. — Documents inédits relatifs à la Savoie, fran-
1860. chises (112 p.)

V. J. Philippe. — Notice historique sur l'abbaye de Talloires
1861. (289 p.).

F.-J. Bebert. — Biographie de Michel Saint-Martin, professeur au lycée de Chambéry.

VI. F. Rabut. — Obituaire des Frères mineurs de Chambéry de
1862. l'Ordre de Saint-François (133 p.).

L. Sevez. — Note sur la bijouterie et l'iconographie religieuse des campagnes de la Savoie (32 p.).

E. Burnier. — Le Parlement de Chambéry sous François Ier et Henri II (186 p.).

VII. A. Perrin. — Notice historique sur l'église paroissiale de
1863. Saint-Léger, à Chambéry (211 p.).

M. Glover. — Notice historique sur le prieuré de Bellevaux (24 p.).

VIII. A. Perrin. — Les Moines de la Bazoche (27 p.).
1864. L. Rabut. — Habitations lacustres de la Savoie (62 p.).

IX. A. Perrin. — Les Moines de la Bazoche, 2e partie (213 p.).

X. E. Burnier. — Le château et le prieuré du Bourget (131 p.).
1866. L. Pillet. — Un factum des Espagnols en Savoie, 1743 (32 p.).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XI. 1867. DUFOUR et RABUT. — Histoire de la commune de Flumet (164 p.)

A. ALBRIER. — Testament de Jean-François Berliet, archevêque de Tarentaise, baron du Bourget (16 p.).

P. NAZ. — Examen des franchises de Saint-Genix (55 p.).

XII. 1870. DUFOUR et RABUT. — Notes pour servir à l'histoire des Savoyards de divers états, peintres et peintures en Savoie (305 p.).

XIII. 1872. A. PERRIN. — Le monnayage en Savoie sous les princes de cette Maison (174 p.).

F. RABUT. — Le mystère de Mgr Saint-Sébastien, drame en vers joué à Lanslevillard, en 1567 (197 p.).

XIV. 1873. DUFOUR et RABUT. — Notes pour servir à l'histoire des Compagnies de tir en Savoie (92 p.).

C. BLANCHARD. — Les juges seigneuriaux en Savoie au XVIII[e] siècle (60 p.).

DUFOUR et RABUT. — Notes pour servir à l'histoire des Savoyards de divers états, sculpteurs et sculptures en Savoie (94 p.).

J. CARRET. — Exploration à la grotte de Challes (182 p.).

XV. 1876. DUFOUR et RABUT. — Louis de Nice, juif converti, filleul et médecin du duc Louis de Savoie et directeur des Salines de Tarentaise (49 p.).

A. DUFOUR. — Documents inédits relatifs à la Savoie : topographie de Chambéry au XV[e] siècle (42 p.).

P. NAZ. — Obituaire de l'abbaye d'Aulps en Chablais (30 p.).

F. RABUT. — Méraux de la Sainte-Chapelle de Chambéry et de l'église de Belley (12 p.).

XVI. 1877. DUFOUR et RABUT. — Notes pour l'histoire des Savoyards de divers états : imprimeurs et libraires en Savoie (105 p.).

XVII. 1878. DUFOUR et RABUT. — Notes pour l'histoire des Savoyards de divers états : musiciens et instruments de musique en Savoie (231 p.).

J. CARRET. — Sur la cause du déplacement polaire (15 p.)

A. ALBRIER. — Les naturalisés de Savoie en France, de 1814 à 1848.

XVIII. DUFOUR et RABUT. — Miolans, prison d'Etat (533 p.).

XIX. 1881. L. GUILLAND. — Bibliographie d'Aix en Savoie (156 p.).

G. VALLIER. — Glanures monétaires en Savoie, 1188-1630 (16 p.).

XX. 1882. DUFOUR et RABUT. — Montmélian, place forte (269 p.).

F. MUGNIER. — Une année de la vie municipale de Rumilly, 1689-1690 (70 p.).

XXI. 1883. J. CARRET. — Etude sur les Savoyards (109 p.).

DUFOUR et RABUT. — Notes pour servir à l'histoire des Savoyards de divers états : fondeurs de cuivre, canons, clochers (139 p.).

C. GAILLARD. — Documents sur l'abbaye de Talloires (24 p.).

M. GIROD. — Notice sur la grande congrégation de Notre-Dame de l'Assomption (102 p.).

XXII. 1884. F. MUGNIER. — Le mariage d'Alphonse de Lamartine (58 p.).

DUFOUR et RABUT. — Notes pour l'histoire des Savoyards de divers états : les armuriers, les fabricants de poudre à canon et les armes de diverses espèces (132 p.).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

F. Croisollet. — Extrait des mémoires du couvent de la Visitation de Rumilly (120 p.).
M. Girod. — Généalogie de la famille de Lescheraines (24 p.).
XXIII. F. Mugnier. — Saint François de Sales (165 p.).
1885. Dufour et Rabut. — Deuxième centurie de documents historiques inédits : chartes municipales des pays soumis à la Maison de Savoie en deçà des Alpes (352 p.).
XXIV. F. Mugnier. — Histoire documentaire de l'abbaye de Sainte-
1886. Catherine et de l'abbaye de Bonlieu (219 p.).
XXV. Dufour, Rabut et M. Girod. — Répertoire de la première
1886. série des travaux de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie (419 p.).

DEUXIÈME SÉRIE

XXVI. F. Mugnier. — Le Théâtre en Savoie (304 p.).
1887. F. Rabut. — Le séjour de Janus de Savoie en France (44 p.).
De Rochette (notices et généalogie par F. Mugnier). — Relation d'un voyage à Fez en 1825 et Extrait d'un voyage au Brésil et à la Plata en 1834 (157 p.).
XXVII. L. Guilland et F. Rabut. — Notes pour servir à l'histoire
1898. des Savoyards des divers états. — Les médecins (264 p.).
Hippolyte Tavernier. — Taninges et ses environs (164 p.)
F. Mugnier. — Lettres des princes de la Maison de Savoie à la ville de Chambéry (85 p.).
XXVIII. Hippolyte Tavernier. — La Confrérie de Saint-Nicolas à
1889. Samoëns et à Taninges (80 p.).
Abbé J. Mailland. — Les Savoyards et Saint-Louis-des-Français (Rome) (176 p.).
A. Dufour et F. Mugnier. — Les Maillard, seigneurs et barons du Bouchet (162 p.).
Eloi Serand. — Notes et documents sur le château d'Annecy. (16 p.).
F. Mugnier. — Registre du Sénat de Savoie pour la présentation des magistrats au XVI[e] siècle (29 p.).
XXIX. H. Tavernier. — Mieussy; mémoire descriptif et historique
1890. (120 p.).
F. Rabut. — Vingt chartes inédites relatives à la chartreuse de Saint-Hugon (30 p.).
F. Mugnier. — Les Savoyards en Angleterre au XIII[e] siècle (335 p.).
XXX. F. Mugnier. — Titres et documents relatifs à l'ancien comté
1891. de Genevois (105 p.).
J. Létanche. — La Maladrerie d'Yenne (48 p.).
F. Rabut. — Chartes relatives à l'abbaye d'Aulps (88 p.).
F. Mugnier. — Poésies chambériennes au XVI[e] siècle (24 p.).
E. Serand. — Notes sur quelques peintres d'Annecy (8 p.).
F. Mugnier. — La Collégiale d'Aix-les-Bains (60 p.).
F. Mugnier. — Comptes des châtellenies de la Balme, de Saint-Genix, Seyssel et Chaumont (83 p.).
XXXI. H. Tavernier. — Histoire de Samoëns (293 p.).
1892. F. Mugnier. — Une poésie en patois savoyard de 1564 (32 p.).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

J. Guigues. — La basoche de Saint-Pierre-d'Albigny (32 p.).
J. Létanche. — La préceptoriale d'Yenne (16 p.).
XXXII. 1893. F. Mugnier. — Les rois des métiers (23 p.).
J. Létanche. — L'hôpital d'Yenne (20 p.).
M. Girod. — Les divinailles de Cl.-Etienne Nouvellet (20 p.).
C. Duval. — Un aventurier napolitain en 1870 (70 p.).
XXXIII. 1894. F. Mugnier. — Guy de Feisigny et Jacques de Montmayeur (190 p.).
Dufour et Mugnier. — Les verriers en Savoie (190 p.).
XXXIV. 1895. J. Létanche. — La municipalité d'Yenne en 1793 (97 p.).
Dufour et Mugnier. — Les ouvriers sur le cuir, sur le fer; les merciers, les maîtres de poste (132 p.).
F. Mugnier. — Le Dict. des jardiniers, farce morale du XVI[e] siècle (76 p.).
XXXV. 1896. F. Mugnier. — Marc-Cl. de Buttet, poète savoisien (230 p.).
F. Perpéchon. — L'art d'amours de Jakes d'Amiens, poème roman du XIII[e] siècle (96 p.).
F. Mugnier. — Lettres aux comtes de Savoie (96 p.).
F. Mugnier. — La mission du maréchal de Bassompierre dans la Valteline (37 p.).
XXXVI. 1897. F. Mugnier. — Jehan de Boyssonné et le Parlement de Chambéry (509 p.).
C. Duval. — La 19[e] demi-brigade à l'armée d'Italie (54 p.).
XXXVII. 1898. F. Mugnier. — Le club des Jacobins de Thonon (242 p.).
F. Mugnier. — Les registres des entrées du Sénat de Savoie (125 p.).
XXXVIII. 1899. Mugnier et Duval. — Procédure pour placards injurieux à la mémoire de François I[er] (42 p.).
F. Mugnier. — L'état civil de Rumilly avant 1793 et d'Annecy avant 1630 (276 p.).
Max Bruchet. — Trois inventaires du château d'Annecy (110 p.).
F. Mugnier. — Nouvelles lettres de M[me] de Warens (144 p.).
XXXIX. 1900. Max Bruchet — Iuventaire partiel du trésor des chartes de Chambéry à l'époque d'Amédée VIII (274 p.).
J. Manecy. — L'hymne triomphal de Claude-Etienne Nouvellet (38 p.).
XL. 1901. F. Mugnier. — Antoine Govéan, professeur de droit (78 p.).
Tredicini de Saint-Séverin. — Les messageries de Savoie en 1789.
F. Mugnier. — La desconfiture de Charles-le-Téméraire (26 p.).
G. Pérouse. — Un compte de dépenses d'Humbert de Savoie (52 p.).
J. Manecy. — Le chant funèbre de Cl.-Et. Nouvellet sur la mort de Jean de Voyet (14 p.).
F. Mugnier. — Les faictz et guerre de l'empereur Charles-Quint à la guerre d'Allemagne de 1546 (141 p.).
XLI. 1902. F. Mugnier. — Antoine Favre, président de Genevois, premier président du Sénat de Savoie (1557-1624). — 1[re] partie : Histoire du président Favre (537 p.).
XLII. 1903. F. Mugnier. — A. Favre (2[e] partie). — Correspondance du président Favre, t. I[er]. — Publication faite d'après les originaux conservés aux archives d'Etat à Turin, aux archi-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ves du Sénat de Savoie, dans la collection du comte Amédée de Foras, etc. (545 p.).

Gabriel PÉROUSE. — Dépenses du voyage de Louis, duc de Savoie, dans la Bresse et le Dauphiné en 1451 et en 1452 (p. XXX à LXI, 31 p.).

Gabriel PÉROUSE. — Dépenses de la Maison du prince Amé de Savoie, fils du duc Louis, de 1462 à 1465 (p. CXVIII à CLXVI — 48 p.).

J. LÉTANCHE. — Les cloches d'Yenne (p. LXXXIII à XCVIII, — 15 p.).

XLIII. 1905. *1er fascicule.* — F. MUGNIER. — La correspondance du président Favre, t. II, publié d'après le manuscrit de l'auteur et conformément à ses instructions par les soins de M. Pérouse (t. II, 1re partie, — 230 p.).

2e fascicule. — Adolphe DESCOSTES. J.-J. Rousseau (p. 1 à 28, — 28 p.).

A. METZGER. — J.-J. Rousseau à l'île de Saint-Pierre (lac de Bienne (1765) (p. 29 à 43, — 14 p.).

J.-R. MICHEL. — La Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie et les Etudes historiques en Savoie (LXX p.).

J.-R. MICHEL, G. GRENIER, Fr. DESCOSTES, MARIE-GIROD, etc. — Notices nécrologiques sur Fr. Mugnier (34 p.).

Louis SCHAUDEL. — Les pierres à cupules et à bassins de la Savoie (p. 43 à 65, — 22 p.).

D. HOLLANDE. — Considérations générales sur les climats et en particulier sur celui des Alpes de Savoie (p. 65 à 92, — 27 p.).

Jean LÉTANCHE. — Quelques notes sur la chartreuse de Pierre-Châtel et son prieuré d'Yenne (p. 93 à 114. — 21 p.).

Gabriel PÉROUSE. — Un budget d'une municipalité rurale en Savoie au XVe siècle (Mâcôt, dans le canton d'Aime, arrondissement de Moûtiers) (p. 115 à 130, — 16 p.).

J. CORCELLE. — L'Académie florimontane. — Les Sociétés savantes et les Etudes historiques en Savoie (p. 131 à 215, — 85 p.). Bibliographie.

XLIV. 1906. *1er fascicule.* — J.-R. MICHEL. — Le Préjugé anti-savoyard. — L'Académie française et les Gloires littéraires de la Savoie. — Introduction : 1re partie. — Election à l'Académie française du marquis A. Costa de Beauregard (23 janvier 1896). — Le marquis A. Costa de Beauregard : sa vie, son œuvre (conférence faite à l'Ecole préparatoire à l'Enseignement supérieur le 27 mars 1896). — Les survivances du passé. — L'âme traditionnelle et l'âme actuelle. — La fureur de l'intolérance (152 p.).

J. CORCELLE. — Les Pêcheurs d'or en Savoie (6 p.).

SCHAUDEL. — Bibliographie.

2e fascicule. — F. VERMALE. — Etude d'histoire économique sur la Révolution française. — Essai sur la répartition sociale des biens ecclésiastiques nationalisés dans le département du Rhône (146 p.).

J. CORCELLE. — La Tarentaise et ses premiers habitants, les Ceutrons (19 p.).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

3e et 4e fascicules. — F. MUGNIER. — La correspondance du président Favre (t. II, 2e et dernière partie) (173 p.).

J. MANECY. — Le général Janin (p. 175 à 212, — 35 p.).

Marc de BUTTET-D'ENTREMONT, baron du BOURGET. — Notes historiques sur les ruines du Bourget (p. 213 à 232, — 19 p.).

L. SCHAUDEL. — Chronique.

XLV. 1907. *1er fascicule.* — Jean LÉTANCHE. — Les vieux châteaux, maisons fortes et ruines féodales du canton d'Yenne (100 p. avec photogravures).

Théodore REINACH. — La date et l'auteur de la restauration de l'église du Bourget-du-Lac au xve siècle (p. 101 à 146, 44 pages avec 2 photogravures).

J. CORCELLE. — Bibliographie.

2e et 3e fascicules. — F. FENOUILLET. — Monographie de la commune de Desingy (Haute-Savoie) (160 p. avec 1 carte).

L.-E. PICCARD. — Inventaire des parchemins de Coudrée (château ayant appartenu à la maison d'Allinges et situé dans la paroisse de Sciez, sur les bords du lac Léman (Haute-Savoie) (p. 313 à 356, 54 p.).

Th. REINACH. — Note additionnelle à l'article : La date et l'auteur de la restauration de l'église du Bourget-du-Lac au xve siècle (p. 367 à 368, 2 p.).

2e fascicule. — Fr. VERMALE et Alexis ROCHET. — Registre des délibérations du Comité révolutionnaire d'Aix-les-Bains (6 mai 1794, 24 juin 1794) (p. 369 à 477, — 110 p.).

Marcel USANNAZ-JORIS. — Une reconnaissance en fief rural dans la Haute-Tarentaise (commune des Chapelles) (p. 479 à 492, — 12 p.).

L. SCHAUDEL. — Pierres à cupules.

XLVI. 1908 (un vol.) J. COCHON. — Portraits de Michel Paccard et Charles Balmat, par Bacler d'Albe Louis-Albert Guislain (p. 1 à 18, — 18 p. avec photogravure).

F. VERMALE et S. BLANCHOZ. — Procès-verbaux de la commission provisoire d'administration des Allobroges (p. 19 à 186, — 167 p.).

J. LÉTANCHE. — Le prieuré d'Yenne et sa léproserie (maladrerie d'Entresaix (p. 187 à 244, — 57 p.).

J. MASSE. — Histoire de l'ancienne Chautagne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution. — 1re partie. — (*A suivre*) (p. 245 à 485, — 240 p.).

XLVII. 1909 (Vol. un.) F. VERMALE et A. ROCHET. — Registre des délibérations du Comité révolutionnaire d'Aix-les-Bains (2e fascicule). — 24 juin 1794-28 septembre 1794 (p. 1 à 304, — 304 pages).

L. BAYOT. Les manuscrits de provenance savoisienne à la bibliothèque de Bourgogne (bibl. royale de Belgique à Bruxelles (p. 305 à 410, — 105 pages).

J. LÉTANCHE. - La chartreuse-forteresse de Pierre-Châtel en Bugey (p. 411 à 502, — 92 pages).

XLVIII. 1910. Emile PLAISANCE. — Histoire des Savoyens (tome I), 230 pages.

XLIX. 1910. Emile PLAISANCE. -- Histoire des Savoyens (tome II), 365 p., un index alphabétique dressé par M. Pérouse, et un album

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de 56 planches, d'après les documents originaux, recueillis par M. Cochon.

L. 1911. (1re part). F. VERMALE et S.-C. BLANCHOZ. — Procès-verbaux de la Commission provisoire des Allobroges, — du lundi 29 octobre au vendredi 16 novembre 1692 (124 p.).

J. MASSE. — Histoire de l'ancienne Chautagne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution. — 1re partie (suite) (p. 125-392, — 267 p.).

LI. 1911. 2e partie du t. L. J.-R. MICHEL. — Le Préjugé anti-savoyard. II. — Charles Chalmot de Saint-Rhue, dit Saint-Ruth, maréchal de camp des armées de Louis XIV. — Le parti dévot au XVIIe siècle. — Les Dragonnades dans le Dauphiné (1683). — La Révocation de l'Edit de Nantes et la conquête de la Savoie en 1690. — Tome I. (p. 383-801, — 408 p.).

LII. 1912. J. BALMAIN. — Les franchises et la communauté d'Aiton (Savoie) (p. 1 à 212).

J. MASSE. — Histoire de l'ancienne Chautagne depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution. — 2e partie (p. 215 à 503, — 288 p.).

Jean BARUT. — Le château-prieuré du Bourget-du-Lac (p. 505 à 551, — 46 p).

Théodore REINACH. — Un nouveau sous-préfet romain de la Tarentaise (p. 553 à 575, — 22 p.).

J. COCHON. — La Savoie à l'exposition rétrospective franco-italienne de Turin en 1911 (p. 577 à 589, — 12 p.).

LIII. 1913. J.-R. MICHEL. — A travers Chambéry. — Promenades archéologiques (p. I à CCCXXXVI, — 336 p.).

J.-R. MICHEL et J. SIMOND. — Chronique de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie. (1er janvier 1908 — 13 décembre 1912) (p. CCCXXXVII à CCCCLXX, — 134 p.).

LIV. 1913. Docteur L. MORET. — Miolans, conférence au château de Miolans, le 25 juillet 1909 (p. 1 à 32) 2 gr. sur bois par l'auteur.

Ph. FALCOZ. — Notice sur la commune d'Arbin (p. 33 à 70, — 36 p.).

M. A. DE BUTTET D'ENTREMONT, baron du Bourget. — Notes historiques sur l'église et le prieuré du Bourget (p. 71 à 102, — 31 p., 5 photogravures).

F. FENOUILLET. — Monographie de la commune de Savigny (Haute-Savoie), 1 carte (p. 103 à 424, — 321 p.).

F. VERMALE. — Un vol littéraire d'André Theuriet (p. 425 à 432, — 7 p.).

LV. 1914. Docteur L. MORET. — La Dame de Menjoud (p. 1 à 40, — avec 3 photogravures hors texte et 2 gravures sur bois par l'auteur.

Philibert FALCOZ. — Les ruines de Saint-Claude à Saint-Cassin, près Chambéry (p. 41 à 63, — 23 p.).

Gabriel PEROUSE. — Inventaire des archives anciennes (antérieures à l'année 1793) de la ville de Moûtiers (p. 65 à 131, — 66 p.).

C. BOUVIER. — La Bibliothèqne des Charmettes (p. 133 à 176, — 34 p.).

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

François VERMALE. — Le régime des prisons en Savoie aux XVII[e] et XVIII[e] siècles (p. 177 à 187, — 11 p.).
Jules COCHON. — Le général Songeon, sa vie militaire et civile, 1771-1834 (p. 189 à 404, — 216 p.), avec 3 photogravures hors texte, dont une en miniature.
François VERMALE. — Journal d'un paysan de Maurienne pendant la Révolution et l'Empire (1[re] partie, p. 405 à 490, — 86 p. *A suivre*).

Chaque volume de la collection est en vente au siège de la Société (Palais de Justice de Chambéry), au prix de 10 fr. le volume pour la seconde série, et de 15 fr. le volume pour la première. Quelques-uns des volumes de la première série sont presque épuisés et ne seront bientôt plus mis en vente séparément. Il nous reste quelques collections complètes (51 volumes ; Atlas de planches ; Chronologie), au prix exceptionnel de 370 francs.

Des remises très importantes sont faites à nos sociétaires, qui, de plus, peuvent obtenir quelques-uns de nos volumes en échange d'ouvrages offerts par eux. Les demandes d'échange doivent être faites par écrit, mentionner d'une part les volumes demandés, d'autre part les volumes proposés avec les indications de date, de format et leur évaluation. Le bibliothécaire examine si les ouvrages proposés ne se trouvent point actuellement dans nos collections, et s'il y a lieu de les y admettre. Il discute l'évaluation du proposant. La demande est portée devant le comité, qui statue sur elle. L'auteur de toute proposition d'échange peut prendre part à la discussion, mais non au vote, qui est définitif, à moins que le président ne demande, pour supplément d'enquête, le renvoi à une séance ultérieure.

Des échanges peuvent également être acceptés de personnes non sociétaires faisant partie d'une des Sociétés correspondantes. — Toutes les demandes d'achats, d'échanges de communications ou de prêts au dehors doivent être adressées à M. J. Cochon, vice-président, bibliothécaire.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06456 7921

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN